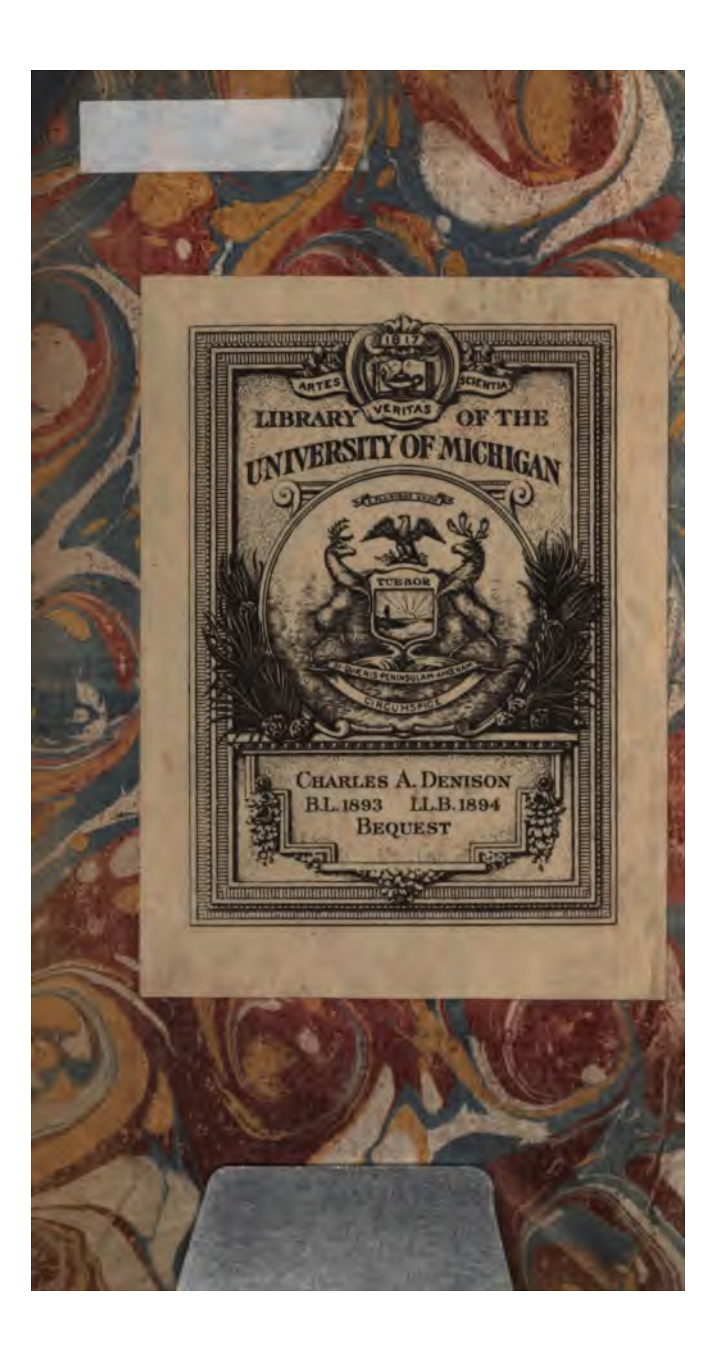



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
CHARLES A. DENISON
B.L.1893 LL.B.1894
BEQUEST



SUPPLEMENT
AU
DICTIONNAIRE MILITAIRE.

la Chesnaye-Desbois, François
alexandre Aubert de

SUPPLEMENT
AU
DICTIONNAIRE MILITAIRE,
OU
RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES propres à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde la Tactique, le Génie, l'Artillerie, la subsistence des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION des Travaux, qui servent à la construction, à l'attaque & à la défense des Places ; & des Détails historiques sur l'origine & la nature des différentes espéces, tant d'Offices Militaires anciens & modernes, que des Armes qni ont été en usage dans les différens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE, *Colonel-Général de la Cavalerie Legere, Françoise & Etrangere.*

TOME III.

Ce Volume se vend trois livres relié.

Par M. A. D. L. C.

A PARIS,

Chez { GISSEY, ruë de la vieille Bouclerie.
BORDELET, ruë S. Jacques.
DAVID le jeune, ruë du Hurpoix. }

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



PREFACE.

JE pensois bien, en donnant la seconde Edition de ce Dictionnaire, n'avoir pas épuisé la matiére. Ces sortes d'Ouvrages ne deviennent bons, utiles, & curieux, qu'autant qu'ils sont *revus*, *corrigés* & *augmentés*. Les recherches sur le *Militaire* ancien & moderne, sont infinies: & comme il m'est revenu que, quelque agréable qu'ait paru cet Ouvrage à ceux qui avoient quelque interêt de le lire, je leur ai laissé beaucoup de choses à desirer sur un sujet aussi étendu, j'ai rassemblé dans ce *Supplément* ce dont je n'avois pu faire usage dans la précédente Edition.

N'ayant donné que deux Volumes, j'avoüe en effet que j'ai légérement passé sur des endroits, qui demandoient beaucoup plus d'étenduë. Ce ne sont pas de simples définitions de termes de guerre, que des Officiers veulent trouver: c'est d'eux que nous en apprenons toute la valeur. Ils cherchent dans un Ouvrage tel que celui-ci des explications nettes & précises sur le service qu'ils ont à faire: ils desirent sur chaque mot tout le détail, dont ce mot est susceptible: il faut quelque chose de raisonné, quelque chose d'instructif à de jeunes Officiers, portés à s'instruire, tant sur la partie du *Militaire*, qu'ils ont embrassée, que sur les autres, qu'ils ne doivent pas encore ignorer.

Il leur faut, dis-je, un livre, tel que ce *Dictionnaire*; qui pour la premiere fois a paru en 1742. & ensuite en 1745. Tel est encore ce

Supplément, que je leur offre aujourd'hui pour troisiéme volume. Il est fait dans le même goût des deux premiers. Si l'on y trouve beaucoup de termes de Marine mêlés avec les anciens & nouveaux termes de guerre, ce sont ceux que je n'ai pu faire entrer dans la seconde Edition, & que je n'ai pas cru devoir oublier ici, ayant été averti par plusieurs Officiers de Marine que je leur ferois plaisir de donner ce que je pourrois découvrir d'interessant sur leur service.

Entre ces termes de Marine, les uns regardent la manœuvre des Vaisseaux, les autres sont des termes de Charpentiers, & de Menuisiers, qui ont dû trouver ici leur place, parce qu'ils ont du rapport à l'Artillerie, comme à la construction des Vaisseaux. Pour les Officiers de Marine, comme *Grand-Amiral*, *Vice-Amiral*, *contre-Amiral*, *Chefs d'Escadre*, *Capitaines de Vaisseaux*, &c. je n'ai pas dû les oublier; je parle de leurs fonctions & des prérogatives attachées à la Charge de Grand-Amiral, & j'explique les différens Pavillons, que portent les Vaisseaux de Guerre & Marchands de toutes les Nations. Voilà les principaux articles touchant la Marine inserés dans ce *Supplément*.

Mais ils ne sont que la plus petite partie de ce troisiéme Volume, où j'ai eu pour principal objet de faire entrer, comme dans les deux premiers, le service de terre, ancien & moderne. Tout y est nouveau, & pour ne me pas répéter, je renvoye à la seconde Edition sur les endroits, qui y sont assez amplement détaillés. Ces trois Volumes sont le fruit de mes lectures, faites dans tous les meilleurs Auteurs, qui traitent du *Militaire ancien & moderne*. Car l'on sçait que les *Dictionnaires* composés d'une infinité de Livres, ne sont que des abregés, qui relévent la gloire des Originaux, dont on a fait choix. L'Auteur d'un *Dictionnaire* n'est

qu'un Compilateur, qui a droit de *glaner* partout. Il le doit faire avec goût, s'il veut que le Public approuve l'arrangement de ſon travail. Juſques à préſent il m'a paru qu'ayant eu de l'indulgence pour la premiere Edition de cet Ouvrage, qui n'étoit qu'un eſſai, la ſeconde a été de ſon goût, à laquelle cependant il falloit encore ce *Supplément* pour la rendre parfaite.

Ceux qui ſe donneront la peine de lire ces trois Volumes, ſoit pour leur plaiſir, ſoit pour leur inſtruction, verront que ſur les *Fortifications* j'ai profité de *l'attaque & de la défenſe des Places* de M. de VAUBAN, & de l'INGENIEUR FRANÇOIS : ſur les *Maximes de Guerre*, & la *Tactique*, des *Mémoires* de MONTECUCULLI, de FEUQUIERES, des *ſçavantes notes* de M. le CHEVALIER FOLARD, & des *Etudes Militaires* : ſur l'*Artillerie*, des Mémoires de M. DE SAINT REMI : ſur l'*Hiſtoire Militaire* de la Nation Françoiſe, de l'*Hiſtoire de France*, de la *Milice Françoiſe* du P. DANIEL, & autres Livres : ſur les *Vivres*, du MUNITIONNAIRE FRANÇOIS de M. de NODOT : ſur la *Marine*, du *Dictionnaire de Marine imprimé* à la Haye. Le *Code Militaire*, les *Ordonnances militaires* du Roi réduites en pratique ſont encore de ces Livres, qui ont fort convenu au ſujet que je traite ; & je leur dois la plûpart des détails dans leſquels je ſuis entré.

Je ne dois pas oublier M. Beneton, ancien Gendarme, qui m'a permis de prendre dans ſon *Hiſtoire de la Guerre*, dans ſa Diſſertation ſur les *Tentes*, & dans ſon Commentaire ſur les *Enſeignes*, les morceaux que l'on trouve dans les deux premiers Volumes ſur les *Bannieres*, *Tentes*, *uniforme* des Troupes, & ſur quelques autres ſujets. Les autres Ouvrages, dont je me ſuis encore ſervi, ſont le *Lexicon Militaire* du R. P.

Charles d'Acquin, Jesuite Italien, imprimé à Rome : Les *Institutions Militaires* de Vegece, les *Commentaires de César*, *Tite-Live*, l'*Etat Militaire* des Turcs, par M. le COMTE DE MARSILLY, dont j'ai fait usage pour ce *Supplément* : & enfin le *Service journalier* de l'Infanterie, par M. de *Bombelle*, celui de la *Cavalerie*, par M. le COQMADELEINE, & l'*Etat de la France*.

Avec de si bons Ouvrages tous faits, la plûpart par Gens du métier, & avec une infinité d'autres, qui ne sont pas moins connus, pourrois-je m'être trompé dans mes détails, & dans mes Extraits? C'est ce dont le Public décidéra. J'avois commis quelques fautes dans la seconde Edition, que j'ai corrigées dans ce Supplément. Si j'en ai fait quelques-unes dans celui-ci, je prie ceux qui s'en appercevront, de vouloir me faire part de leurs remarques, en les adressant à un de mes Libraires. On trouvera à la fin de ce troisiéme Volume, les nouveaux Colonels & Mestres de Camp, nommés par le Roi, depuis l'impression de la Liste des Régimens, qui se trouve à la fin du second Volume.



SUPPLEMENT



SUPPLEMENT AU DICTIONNAIRE MILITAIRE, OU RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES propres à l'Art de la Guerre.

AB



BATTIS, au premier tome de ce Dictionnaire, j'ai dit que les Retranchemens des premiers François étoient des *Abattis*. Les premieres fortifications de campagne des anciens Peuples, leurs premieres lignes de circonvallation & de contrevallation dans les blocus & dans les siéges des Places, ont été faites d'arbres coupés, étendus tout

de leur long, avec toutes leurs branches, que nous appellons *Abattis*.

Tous les Peuples du monde ont connu cette méthode, & l'ont pratiquée. On la trouve par tout dans les Historiens de l'antiquité. Herodote, Thucidide, Xenophon, Polybe, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, & une infinité d'Auteurs Grecs & Latins, tous généralement font mention de ces sortes de fortifications.

Quand Camille vint au secours de l'Armée Romaine assiégée par les Volsques, comme les Romains à l'arrivée de ce secours reprirent courage, & resolurent de sortir pour combattre, ils trouverent, dit Plutarque, les Latins & les Volsques renfermés dans leur Camp, retranchés & fortifiés par de bonnes palissades, & avec quantité d'arbres qu'ils mirent en travers.

Germanicus, au rapport de Tacite, s'étant ouvert un passage à travers la forêt de Cécia, se fortifia dans son Camp par des arbres coupés.

La circonvallation de Platée par les Lacédémoniens & les Thébains est aussi dans le même gout. Archidamus Roi de Lacédemone renferma la Ville d'une circonvallation d'arbres étendus tout de leur long, & près à près, avec toutes leurs branches entrelacées les unes dans les autres, & tournées du côté de la Ville, pour empêcher que rien n'entrât ni ne sortît de la Place. Il ne manqua pas d'opposer les mêmes obstacles contre les secours qui pouvoient venir du dehors.

Jules Cesar dans le fameux siége d'Alexia, pour se garantir contre les insultes des Assiégés, dont la Garnison étoit nombreuse, fit faire au-devant de ses lignes des fossés de cinq pieds de profondeur, où il fit enfoncer des branches fortes, aiguisées par le bout, & liées ensemble, afin qu'on ne pût pas les arracher, il y en avoit cinq rangs de suite. Le travail que Jules Cesar fit faire en *Abattis* en tronc d'arbres fichés en terre pour arrêter les sorties des Assiégés & mettre ses lignes à couvert est immense. Il n'y épargna pas des espéces de chausse-trapes qu'il fit jetter devant ces sortes de fortifications. En un mot ces arbres inclinés, ces pieux aiguisés par le bout étoient autant d'herissons & un *Abattis* très-rédoutable.

Un *Abattis* est la meilleure barriere qu'on puisse opposer à l'Ennemi.

A BON COMPTE, *voyez* RETENUE.

ABSENCE, *voyez* CONGE'.

ACHAT d'armes, Chevaux & Habillement de Sol-

dats. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1716. il est défendu à tout Cavalier, Dragon & Soldat de vendre leur habillement, armes & chevaux, à peine des Galeres à perpetuité, & à tout particulier de les acheter, troquer ou garder, à peine de confiscation & de 200. livres d'amende applicables, moitié au Capitaine, & moitié à l'Hôpital. Il est aussi défendu par la même Ordonnance à tous Armateurs, Marchands & autres Particuliers sujets de Sa Majesté d'acheter aucune munition & outils servans à l'artillerie, armes & munitions venant de ses magazins, sous peine pour la premiere fois de confiscation & de 300. liv. d'amende applicables, moitié au Dénonciateur, & l'autre à l'Hôpital, & en cas de récidive sous peine de punition corporelle outre l'amende.

ACCROCHER, terme de marine, c'est aborder un Vaisseau en y jettant les grapins d'abordage. On dit : Ces deux navires étoient accrochés ; il y eut entre eux un rude combat.

ACQUITS, *voyez* ETAPES.

A DROITE, terme de commandement de l'exercice. Les quatre à droite & les quatre à gauche, comme les quatre demi tours à droite, les quatre demi tours à gauche se font en tournant sur le talon gauche. Le Soldat doit tourner brusquement sans s'enlever, sans contorsion, & sans que les armes changent de situation, non plus que les bras.

Pour les à droite des commandemens 44, 45, 46, & 47, & les à gauche des commandemens 48, 49, 50, & 51. ils se font en deux tems. Au premier en tournant sur le talon gauche on dresse le fusil dégagé du corps sans lever les bras, & on approche le pied droit du gauche retenant le fusil droit entre les épaules de celui qui est devant soi. Au second en lâchant le pied droit on laisse tomber le bout du fusil, comme quand on est les armes présentées.

AFFUT DE BORD : c'est l'affut d'un canon qui sert sur les Vaisseaux.

AFFUTAGE : c'est le soin qu'on prend du canon pour le braquer & le disposer à tirer.

AFFUTER, c'est mettre le canon en mire.

AFFUT TURC. Les *Affuts* des canons Turcs sont fort curieux. Les Turcs n'ont point l'usage de tourner de grandes roues avec tant de rayons, comme nous les tournons. La roue qui est attachée à l'*affut* est faite de plusieurs planches liées ensemble. Ils en font aussi en forme de baril, qui sont tous d'une piéce,

ferrée dans le milieu & aux deux extrémités. Les aissieux sont de fer massif. Ils ont encore des *affuts* à quatre roues, & au milieu des fourchettes de fer sur lesquelles les orillons du canon sont appuyées.

Les Turcs se servent aussi de mortiers de bronze pour jetter des bombes & des pierres, lesquels mortiers ont aussi des *affuts* différens des nôtres.

AGA DES JANISSAIRES, c'est chez les Turcs le souverain Chef qui commande à tout le Corps des Janissaires. Il peut élever au rang de *Seymen-Bassy*, & de Chiaja-Bech le moindre de ses Soldats ou de ses Esclaves. Un poste si élevé étoit autrefois donné à un des Esclaves favoris du Sultan. Sa Hautesse croyoit qu'il convenoit mieux pour la sureté de sa personne de le confier à celui de qui il étoit assuré depuis la tendre enfance, que d'en revêtir un autre de qui il n'auroit pas eu les mêmes assurances. Cette Charge portoit autrefois tout le poids du Gouvernement militaire. Celui qui en étoit pourvu régloit toutes les Garnisons. Cette prérogative & d'autres rendoient l'*Aga* redoutable. Il pouvoit faire soulever tout le Corps sous prétexte du maintien des privileges, & d'un zele ardent pour la grandeur de l'Empire.

AGGER : ce terme chez les Latins, comme celui de *vinea*, & plusieurs autres est générique, & donne la torture aux Sçavans & aux Traducteurs. Outre que les Latins se servent d'*Agger* pour signifier une grande élévation de terre, ou un cavalier, ils se servent encore d'*aggeres* pour exprimer les tranchées ou les claies paralleles & le comblement du fossé.

Tacite en parlant du siége de Jerusalem entrepris par Tite, dit : *Aggeribus vineisque certare statuit*. L'*Aggeribus* signifie ici un épaulement, un parapet de terre, tiré du fossé de chaque parallele, qui servoit pour se couvrir des coups de machines, & des autres armes des Assiegés : c'est ce que nous appellons aujourd'hui le revers de la tranchée. Peut-être que l'Auteur entend aussi par *aggeribus* plusieurs communications creusées en terre, & couvertes par-dessus ; & en ce cas l'*agger* doit se prendre pour l'*élévation de terre d'une grande étendue*.

Au reste ce terme souffre plusieurs interprétations : il est besoin de l'expérience du métier pour juger sainement de ses différens sens. Quand César, ou tout autre Historien Latin emploie tout simplement le terme d'*aggeres* au plurier dans la description d'un siége, sans entrer dans un plus grand détail, on doit com-

prendre qu'il entend parler des ouvrages en général, qui servent à couvrir depuis le camp, jusqu'aux batteries, c'est-à-dire, des fossés paralleles, ou des blindes au front de l'attaque, ou des communications creusées en terre, & couvertes par-dessus, ou ouvertes & tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés.

Mais quand les Auteurs Latins entrent dans un détail plus étendu, qu'ils expliquent l'*agger* comme une élévation au haut de laquelle on a placé des machines, & que le tout commande, ou du moins se trouve à niveau des murailles de la Ville, c'est d'une plate-forme, d'un cavalier dont ils veulent parler : ainsi l'usage des cavaliers est ancien ; mais les cavaliers des Anciens étoient de larges & de hautes terrasses que les Assiegeans pratiquoient sur le bord du fossé pour insulter les Assiegés. Sur ces terrasses on élevoit des tours & d'autres machines ; ces sortes de travaux ne se pratiquent plus dans nos siéges. Les Turcs ont été les derniers qui les ayent abandonnés, mais nous ne laissons pas d'en admirer la construction, & le Commentateur de Polybe ne sçait si nos machines d'aujourd'hui n'auroient pas dû nous en faire conserver l'usage, quoique ces sortes d'ouvrages soient des greniers a mines & à fourneaux.

J'ai parlé dans le premier volume de ce Dictionnaire de la construction de nos cavaliers qui font partie des fortifications d'une place de guerre, & des cavaliers de tranchée j'y renvoye le Lecteur.

AIDE-MAJOR d'une Escadre : le Major & l'Aide-Major s'embarquent sur le Vaisseau du Commandant ; mais s'il y a plusieurs Aides-Majors dans une Escadre, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du Major l'Aide-Major a les mêmes fonctions : & quand le Major a reçu l'ordre du Commandant dans le Port, & qu'il le porte lui-même au Lieutenant Général, à l'Intendant & aux Chefs d'Escadre, l'*Aide-Major* le porte en même tems au Commissaire Général de Marine, & au Capitaine de Garde.

AIMANT, pierre qu'on appelle en Latin *magnes*, en François *heracliene*, parce qu'on la trouvoit auprès d'Héraclée, ville de Magnesie, qui fait partie de la Lydie, ou du nom d'un Berger nommé *Magnes*, qui le premier le découvrit avec le fer de sa houlette au mont Ida ; on l'appelle aussi *herculienne* à cause de la grande force qui lui fait attirer le fer.

C'est une pierre minerale, ou plutot un métal, ou

un fer imparfait dont la pesanteur & la couleur approchent fort de celle du fer. Il est cependant plus pesant & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fer, & il se rencontre souvent des morceaux qui sont moitié aimant & moitié fer ; sa couleur est différente suivant les différens pays d'où il vient : le meilleur est d'un noir luisant, il n'y en a point de blanc : celui d'Arabie & de Macedoine est rougeâtre : celui d'Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. de couleur de fer non poli, sa figure ni sa grosseur ne sont point déterminées. On en trouve de toutes figures, & de grosseur différente : il a des proprietés merveilleuses.

Il va s'unir au fer, ou le fer va s'unir à l'aimant lorsqu'il en est à une certaine distance ; & l'aimant peut même tenir le fer suspendu, quoiqu'il ne le touche pas, & qu'il y ait même entre eux du papier, du carton, du cuivre, ou quelque autre corps mince, c'est ce qu'on appelle sa vertu attractive. Il tourne toujours un certain côté vers le Nord, & le côté opposé vers le Sud, c'est sa vertu directrice. On appelle ses côtés les poles de l'aimant, & la ligne qui va de l'un à l'autre pole l'axe de l'aimant. Il communique ces mêmes proprietés au fer qu'il touche ou qui en a passé à une certaine distance ; en sorte qu'il a des poles qui se tournent vers les poles du monde, aussi bien que ceux de l'aimant.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que si ayant présenté au pole d'un aimant le pole opposé, il semble le fuir. On connoît les poles de l'aimant en posant dessus une aiguille en liberté ; cette aiguille se tournera, de sorte qu'un de ses bouts marquera un pole de l'aimant, & l'autre marquera le pole opposé. Pour conserver un aimant il faut l'armer ou l'entourer de petites plaques de fer qui puissent le toucher, ou bien le suspendre à un fil par son équateur, pour lui laisser prendre sa situation ; s'il s'enrouille, si on le laisse quelque tems dans le feu, ou si on le met en poudre, il perd la conformation naturelle de ses pores, & par conséquent toutes ses proprietés. On peut augmenter ou diminuer la force de l'aimant, au lieu qu'on ne peut point la rétablir lorsqu'elle est perdue.

Il n'est pas vrai que l'aimant froté d'ail perde sa vertu. On assure qu'un certain Jean de *Goya* de Melphi dans le XII. siécle a été l'inventeur de l'aiguille aimantée. L'aimant étant très-nécessaire pour la navigation, il est appellé *lapis nauticus*. Il y a un aimant

mâle, & un aimant femelle. Le mâle eſt maſſif, peu peſant, bleuâtre en couleur, & attire le fer plus fortement que l'autre, pourvu qu'il n'ait pas été froté d'ambre, ou qu'il n'y ait point auprès quelque diamant. On l'apporte auſſi des Indes & d'Ethiopie, & pluſieurs tiennent qu'il attire l'aimant femelle, il en naît auſſi en quelques endroits d'Italie. Pour bien conſerver l'aimant il faut le tenir dans la limaille de fer. Il a auſſi des vertus particulieres pour la Medecine. Quelques uns veulent qu'on ait appellé cette pierre *aimant*, à cauſe de l'amour qu'elle a pour le fer & pour le pole.

ALLER en courſe, terme de marine: c'eſt aller croiſer ſur les bâtimens d'un Parti contraire.

ALLER en droiture, *voyez* DROITURE.

ALLER à bord, *voyez* BORD.

ALLER à la Sonde, *voyez* SONDE.

ALLER au Cabeſtan, *voyez* CABESTAN.

ALLER au plus près du vent, c'eſt cingler à ſix quarts de vent près de l'aire ou rumb, d'où il vient. Par exemple ſi le vent eſt nord on pourroit aller au Oueſt-Nord-Oueſt, & changeant de bord à l'Eſt-Nord-Eſt.

ALLER à graſſe bouline: c'eſt ſingler ſans que la bouline du vent ſoit entierement halée.

ALLER proche du vent, approcher le vent, c'eſt ſe ſervir d'un vent qui ſemble contraire à la route, & le prendre de biais en mettant les voiles de côté, par le moyen des boulines & des bras.

ALLER de bout au vent: cela ſe dit lorſqu'un Vaiſſeau eſt bon boulinier, & que ſes voiles ſont bien orientées, de ſorte qu'il ſemble qu'il aille contre le vent, ou de bout au vent. Un navire travaille moins ſes ancres & ſes cables, lorſqu'étant mouillé il eſt de bout au vent.

ALLER vent largue: c'eſt avoir le vent par le travers, & cingler où l'on veut aller ſans que les boulines ſoient halées.

ALLER entre deux écoutes: c'eſt aller vent en poupe, comme nous cinglions au Sud le vent ſauta au Nord, de ſorte que nous allions entre deux écoutes.

ALLER au Lof: *voyez* LOF.

ALLER à la Bouline: *voyez* BOULINE.

ALLER à trait & à rame: *voyez* RAME.

ALLER à la dérive: *voyez* DERIVE & DERIVER. Se laiſſer aller à la dérive, aller à Dieu & au tems, à mâts & à cordes ou à ſec, c'eſt ſerrer

toutes les voiles, & laisser voguer le vaisseau à la merci des vents & des vagues : ou bien c'est aller ayant toutes les voiles & les vergues baissées à cause de la fureur du vent.

ALLER avec les huniers à mi-mât.

ALLER terre à terre : c'est naviguer terre à terre en cotoyant le rivage.

ALLONGER le cable, c'est l'étendre sur le pont jusqu'à un certain lieu, ou pour le biller, ou pour mouiller l'ancre.

ALLONGER une manœuvre : c'est l'étendre afin qu'on s'en puisse servir s'il est besoin.

ALLONGER la terre : c'est-à-dire, aller le long de la terre, *voyez* RANGER la côte.

ALMADIE : c'est une petite Barque dont les Noirs de la côte d'Afrique se servent, elle est longue de quatre brasses, faite ordinairement d'écorce d'arbres.

ALMADIE est aussi un Vaisseau des Indes, qui a de longueur quatre vingt pieds, & six ou sept de largeur, qui ressemble à une navette, à la reserve de son derriere qui est quarré.

AMIRAL : dans le premier volume j'ai donné l'explication de ce terme, & la liste de tous les Amiraux de France. L'*Amiral* d'Arragon, d'Angleterre, de Hollande, & de Zelande ne sont que des Commissions. Ces Officiers sont inférieurs à l'Amiral Général des Etats Généraux. En Espagne on dit l'*Amirante*, mais l'Amiral n'est là que le second Officier, qui a un Général d'Armée au-dessus de lui.

L'Amiral, entre les droits attribués à sa dignité, & dont j'ai parlé, il a la nomination de tous les Officiers des sieges généraux & particuliers de l'Amirauté, & la justice s'y rend en son nom ; c'est de lui que les Capitaines & Maîtres de Vaisseaux équipés en marchandises doivent prendre leurs congés, passe-ports, commissions & sauf-conduits. L'Amiral n'a point de séance au Parlement, suivant l'Arrêt rendu à la reception de l'Amiral de Chatillon en 1551. Les anciens Amiraux n'avoient point de Jurisdiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans, ou Officiers de robe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu en se faisant donner le titre de Grand Maître & Surintendant du Commerce & de la Navigation, au lieu de la Charge d'Amiral, qui fut alors supprimée, se fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de Marine, même

des prises & du bris des Vaisseaux : mais par l'Edit de 1669. la Charge de Surintendant général de la Navigation & du Commerce fut supprimée : elle avoit été exercée par le Duc de Beaufort jusqu'à sa mort arrivée la même année 1669. & celle d'Amiral fut rétablie en faveur du Comte de Vermandois, avec le titre d'Officier de la Couronne.

On peut voir au Tome I. de l'Ordonnance de la Marine en 1681. jusqu'où le Roi a borné le pouvoir de l'Amiral. Le Roi s'est reservé le droit de nommer les Vices Amiraux, Lieutenans Généraux, Chefs d'Escadres, Capitaines, Lieutenans, Enseignes & Pilotes de ses Vaisseaux, Fregates, Brulots, &c. Autrefois il y avoit des Amiraux en France pour toutes les Provinces Maritimes. Encore en 1626. le Duc de Guise se prétendoit Amiral de Provence. En Bretagne la qualité d'Amiral est jointe à celle de Gouverneur de cette Province. C'est pourquoi Louis XIV. en 1695. donna le Gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouse, afin que l'Amirauté de Bretagne fût réunie à la Charge d'Amiral Général de France.

Le terme d'Amiral s'entend chez les Hollandois en diverses manieres. L'Amiral Général est en même tems le Gouverneur de la Province, ces deux Charges sont unies. Le Lieutenant Amiral Général commande les Armées Navales en l'absence de l'Amiral Général qui va rarement en mer.

Chaque Collége de l'Amirauté a son Lieutenant Amiral particulier, sçavoir le Lieutenant Amiral de la Meuse ou de Roterdam : celui du Texel ou d'Amsterdam ; celui de Zelande ; celui de Frise, & celui du Nord-Hollande, Ouest-Frise, ou Quartier du Nord ; chacun de ceux-ci commande l'Escadre de son College sous l'Amiral ou le Lieutenant Amiral Général.

L'Amiral Général des Provinces unies est le Chef de tous les Colleges de l'Amirauté, & y préside lorsqu'il se trouve présent, & en son absence son Lieutenant Amiral a le même droit de présider par tout où il se trouve.

Quoique l'Amiral Général & son Lieutenant ayent droit de présider, de recueillir les voix, & d'opiner dans toutes les affaires, ils ne peuvent néanmoins se servir de leur droit, lorsqu'il s'agit de juger définitivement les affaires qui concernent les prises & le butin, où l'Amiral doit avoir une part, comme est le dixiéme denier qui lui a été attribué. En ce cas s'il est présent, ou son Lieutenant, ils se retirent, laif-

sant les Conseillers dans la liberté d'opiner, & de recueillir les voix pour juger à la pluralité.

Il est au pouvoir de l'Amiral ou Commandant d'une Armée Navale, de prescrire des loix à toute l'Armée en général, & à tous ceux qui sont au Service, Officiers & Equipages, soit en tems de guerre, ou de paix. Il les donne par écrit, & fait prêter serment de les observer.

Quand on est en mer, il doit si bien donner ses ordres, que le plus mauvais Voilier de tous les Vaisseaux puisse suivre l'Armée, & y demeurer joint. Il établit des récompenses pour ceux qui les méritent, & fait punir ceux qui commettent des fautes. Ses ordres se manifestent le plus souvent à toute l'Armée par des signaux, tels qu'il les a réglés auparavant, & desquels il a donné connoissance à ceux qui en doivent être informés En tems de guerre, on fait souvent des changemens dans les signaux, afin que les Ennemis ne les puissent reconnoître.

L'Amiral ne fait le signal de mettre à la voile, que lorsque la premiere ancre de son Vaisseau est levée, & que le cable de la seconde est déja au Cabestan; à moins qu'il n'y eut quelque nécessité d'en user autrement.

Lorsqu'il survient des choses extraordinaires, dont les avis ne peuvent être donnés par des signaux, l'Amiral fait porter ses ordres par de petits Bâtimens, en ayant toujours auprès de son Vaisseau pour cet effet; ou bien il fait le signal à tous les Vaisseaux de venir passer à son arriére, ou il leur explique lui-même ses intentions. Il prend bien garde qu'on ne laisse passer aucuns Bâtimens, sans les avoir helés, pour sçavoir où ils vont. L'adresse d'un Amiral & son expérience se font voir, lorsqu'il gagne le vent à ses Ennemis, soit en montant au vent, soit en perçant au travers de leurs escadres.

Comme il importe extrêmement à une armée navale que son Amiral ne soit point mis hors d'état de combattre & de la commander, il ne doit pas s'engager légérement dans le plus fort de la bataille; mais ses principaux soins doivent aller à donner tous les ordres nécessaires, & à prévenir la confusion.

Que s'il remarque qu'il y ait des Officiers, qui ne s'acquittent pas de leur devoir, le sien est de les faire avancer, & de les mener à l'Ennemi, & après cela il se retire un peu. Il ne doit point aussi manquer d'aller secourir, ou dégager ceux, qui se trouvent foibles, ou desemparés: ensuite il se retire encore peu à peu, non

d'une maniere qui sente la frayeur & la fuite, mais qui marque la prudence d'un Général.

Il faut que les Navires, que montent les Amiraux, ayent toujours plusieurs Officiers en second, afin de prendre la place des premiers, s'ils viennent à manquer. Il en est de même à l'égard des autres Vaisseaux de guerre, qui sont destinés à se trouver en de grands combats : il est bon qu'il y ait deux ou trois Lieutenans.

Lorsqu'il s'agit de délibérer d'affaires importantes, l'Amiral fait le signal de Conseil, soit pour assembler seulement les Vice-Amiraux, selon qu'il le juge à propos ; soit pour appeller aussi les Capitaines, ou même quelquefois les Pilotes avec eux. Il ordonne des récompenses pour les belles actions, & pour les prises qu'on fera ; pour les Pavillons qu'on enlévera aux ennemis ; pour les Vaisseaux qu'on leur brûlera, ou qu'on leur coulera bas.

Quelquefois il envoie ses ordres en des billets cachetés, tant pour les Officiers, que pour les Equipages ; afin qu'ils sçachent ce qu'ils auront à faire, au cas que quelques-uns des premiers Officiers fussent tués ; & qui sont ceux qui en doivent remplir la place ; aussi-bien que pour régler, à l'égard des Vaisseaux Pavillons, s'ils continueront à porter le Pavillon, ou s'ils doivent l'ôter en cas de mort du Vice-Amiral ou autre Officier-Général qui les monte.

Quand l'Armée est en marche pour aller aux ennemis, l'Escadre de l'Amiral se tient au milieu, & fait le corps de bataille, soit qu'on marche en lignes, en files ou en croissant. Cette derniere forme de marche est la plus avantageuse, parce qu'elle donne lieu à tous les vaisseaux d'entrer en action.

En faisant arriére, le Vice-Amiral se tient à stribord de l'Amiral, & le Contre-Amiral ou le troisiéme Général à basbord. Que si on va à la bouline, les Escadres se suivent en queue, & l'Amiral tient presque toujours le milieu ; quoique quelquefois il prenne l'avant-garde. Quand on revire, soit à cause que l'Ennemi paroît à l'arriére, ou par quelqu'autre raison, l'arriére-garde revire la premiere, & devient l'avant-garde, afin d'éviter le désordre qui arriveroit sans doute, si les Vaisseaux de l'avant vouloient venir à la place de ceux de l'arriére, & que ceux de l'arriére dussent aller occuper le poste de ceux de l'avant.

Tous les Vaisseaux d'une Armée doivent courir au secours de leur Amiral : mais sur-tout ses Matelots

ne doivent jamais s'éloigner de lui. La prudence d'un Amiral éclate particulierement dans la distribution qu'il fait de son Armée. La coutume est de mêler les gros Vaisseaux avec les Vaisseaux legers. Les premiers sont comme des forteresses pour se défendre & pour arrêter l'impétuosité des ennemis, & les autres vont a l'abordage & font des prises.

On a souvent éprouvé qu'il est avantageux de tenir serrée une Armée navale, afin que l'Ennemi ne puisse percer au travers. Quand on prend ce parti il faut faire peu de voiles.

Le soin & la protection des vaisseaux Marchands, qui sont sous l'escorte d'une Armée navale, regarde l'Amiral, qui leur donne ses ordres, & les fait tenir au vent ou sous le vent, pendant le combat. Souvent même il les enferme dans le croissant que l'Armée forme, selon ce que sa prudence & l'occasion lui dictent.

Si l'on mouille, on le fait dans le même ordre où l'on a navigué. Les maîtres Vaisseaux qui en naviguant, étoient au vent ou sous le vent, s'y trouvent encore étant à l'ancre, & sont à l'avant ou à l'arriére de l'Amiral comme auparavant.

Dans les voïages de long-cours, & dans les expéditions maritimes qui durent long-tems, l'Amiral fait tous les jours une fois passer ses Vaisseaux à son arriére, pour être informé de l'état où ils sont, & de la route qu'ils ont faite. Il ne manque point aussi de faire tous les jours prendre hauteur.

Il ne manque pas non plus d'ordonner de petits Bâtimens, legers de voiles, pour y mettre les munitions de réserve, afin qu'ils suivent toujours l'Armée; & il a l'œil à ce qu'ils ne s'en écartent pas, ou qu'ils ne demeurent pas de l'arriére.

Il fait faire continuellement des exercices aux Equipages & aux Soldats, tant pour leur faire acquerir plus d'expérience, que pour prévenir les desordres que peut causer l'oisiveté, & dans l'occasion il regarde à ne s'engager au combat qu'avec avantage & espérance de la victoire.

Il a le pouvoir de prendre les voies qu'il juge les plus expédientes pour tenir dans l'obéïssance, ou y ramener tous les gens qui sont à bord, & pour faire exécuter ses ordres.

Lorsqu'un Amiral est tué dans le combat, il vaut mieux n'en faire rien paroître & laisser toujours le Pavillon sur son Vaisseau, que de donner une connoissance qui peut refroidir le courage & intimider.

Il ne se doit point tenir d'assemblées des Officiers des autres Vaisseaux, sur un navire particulier, soit sous prétexte de rendre justice ni autrement, sans ordre ou permission expresse de l'Amiral, ou Commandant en chef.

Tout ce qui vient d'être dit de l'Amiral, regarde aussi les Vice-Amiraux, lorsqu'il n'y a point de Commandant au-dessus, & qu'ils commandent en chef.

AMIRAL, Vaisseau Amiral. C'est celui qui porte le Pavillon quarré au grand mât, & quatre fanaux en poupe, soit dans un port, ou en mer. On appelle aussi Amiral le principal Vaisseau d'une flotte, quelque petite qu'elle soit. Quand deux Navires de guerre de semblable banniére se rencontrent dans un même Port, le premier arrivé a les prérogatives & la qualité d'Amiral, celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne sera que Vice-Amiral. Il en est de même des Terres-neuviers, dont le premier arrivé, prend la qualité d'Amiral, & la retient pendant tout le tems de la pêche. Il porte Pavillon au grand mât, donne les ordres & assigne les places pour pêcher à ceux qui sont arrivés apres lui & régle leurs contestations. Le Navire qui est monté par l'Amiral, doit surpasser tous les autres par sa beauté, par sa grandeur & sa magnificence.

AMIRALE Galére: c'est celle que monte l'Amiral des Galéres.

AMIRAUTÉ: c'est la Charge d'Amiral. La Charge de Grand, Haut, & premier Amiral, (car différens Païs lui donnent différentes épithétes) est toujours tres-considerable, & une des premieres Charges de l'Etat dans tous les Royaumes & Souverainetés bordées de la Mer, & n'est possédée communement, que par des Princes & personnes du premier rang. On a vû en Angleterre, Jacques Duc d'Yorck, frere unique du Roi Charles II. revêtu de cette Charge pendant la guerre contre les Hollandois, & son titre étoit le Lord Haut Amiral d'Angleterre, avec de très-grandes prérogatives & priviléges.

On a vu plus d'une fois dans le même Royaume cette importante Charge partagée entre plusieurs Commissaires de l'Amirauté, comme elle l'est encore aujourd'hui, n'y ayant point de Haut Amiral de ce Royaume.

On appelle Droits d'Amirauté, les Droits qui appartiennent à l'Amiral, & qui se perçoivent sous son nom, dans tous les Ports & lieux de sa dépendance,

par ses Receveurs ou Proposés.

AMIRAUTE' : c'est une Jurisdiction qui s'exerce à la Table de Marbre, sous le nom & l'autorité de l'Amiral. Ce sont aussi les droits de l'Amiral, qu'on appelle Droits d'Amirauté. Les Officiers de l'Amirauté ont des Provisions du Roi, mais ils sont à la nomination de l'Amiral.

L'Amirauté générale de France au siége de la Table de Marbre du Palais à Paris, tient ses Audiences tous les Lundis, Mercredis & Vendredis de chaque semaine. Elle est composée du Lieutenant-Général qui en est le Chef ; d'un Lieutenant particulier, de trois Conseillers, d'un Avocat & Procureur du Roi, d'un Greffier en Chef & de deux Huissiers.

Tous ces Officiers, ainsi que ceux des autres Sieges generaux & particuliers de l'Amirauté, établis dans les Ports & Havres du Royaume, sont à la nomination de l'Amiral ; mais ils doivent prendre des Provisions du Roi.

La competence des Juges de l'Amirauté a été reglée par le Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de la Marine, du mois d'Août 1611. Ce titre est composé des quinze articles suivans.

I. Les Juges de l'Amirauté connoîtront privativement à tous autres, & entre toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, même privilegiées, François & Etrangers, tant en demandant que défendant, de tout ce qui concerne la construction, les agrez, & apparaux, armement, avictuaillement & équipement, vente & adjudication de Vaisseaux.

II. Declarons de leur competence, toutes actions qui procedent de chartes parties, affretemens ou nolissemens, connoissemens ou polices de chargement, fret & nolis, engagement & loyer de Matelots & des victuailles qui leur seront fournies pour leur nourriture par ordre du Maître pendant l'équipement des Vaisseaux ; ensemble des polices d'assurances, obligations à la grosse aventure, ou à retour de voyage ; & generalement de tous contrats concernant le commerce de la Mer, nonobstant toutes soumissions & privileges à ce contraires.

III. Connoîtront aussi des prises faites en Mer, des bois, naufrages & échouemens, du jet & de la contribution, des avaries & dommages arrivés aux Vaisseaux, & aux marchandises de leur chargement ; ensemble des inventaires & délivrance des effets délaissés dans les Vaisseaux par ceux qui meurent en Mer.

IV. Auront encore la connoiſſance des droits de congé, tiers, dixieme, baliſe, ancrage & autres appartenans à l'Amiral; enſemble de ceux qui ſeront levés ou prétendus par les Seigneurs ou autres particuliers voiſins de la Mer, ſur les pêcheries ou poiſſons & ſur les marchandiſes ou vaiſſeaux, ſortans des Ports ou y entrans.

V. La connoiſſance de la pêche qui ſe fait en Mer, dans les étangs ſalés, & aux embouchures des riviéres, leur appartiendra; comme auſſi de celles des parcs & pêcheries, de la qualité des rets & filets, & des ventes & achats de poiſſon dans les bateaux, ou ſur les Grêves, Ports & Havres.

VI. Connoîtront pareillement des dommages cauſés par les Bâtimens de mer aux pêcheries conſtruites, même dans les rivieres navigables, & de ceux que les Bâtimens en recevront, enſemble des chemins deſtinés pour le halage des Vaiſſeaux venans de la mer, s'il n'y a reglement, titre ou poſſeſſion contraire.

VII. Connoîtront encore les dommages faits aux quais, digues, jettées, paliſſades & autres Ouvrages faits contre la violence de la mer: & veilleront à ce que les Ports & Rades ſoient conſervés dans leur profondeur & netteté.

VIII. Feront la levée des corps noyés, & dreſſeront Procès-verbal de l'état des cadavres trouvés en mer, ſur les Grêves, ou dans les Ports, même de la ſubmerſion des Gens de mer étant à la conduite de leurs Bâtimens dans les rivieres navigables.

IX. Aſſiſteront aux montres & revues des Habitans des Paroiſſes ſujettes au guet de la mer: & connoîtront de tous differens qui naîtront à l'occaſion du guet, comme auſſi des delits qui ſeront commis par ceux qui feront la garde des Côtes, tant qu'ils ſeront ſous les armes.

X. Connoîtront pareillement des pirateries & des pillages, & deſertions des Equipages, & generalement de tous crimes & delits commis ſur la mer, ſes Ports, Havres & rivages.

XI. Recevront les Maîtres des metiers de Charpentier de Navire, Calfateur, Cordier, Trevier, Voiliers & autres Ouvriers travaillant ſeulement à la conſtruction des Bâtimens de mer & de leurs agrez, & apparaux dans les lieux où il y aura Maîtriſe, & connoîtront des malverſations par eux commiſes dans leur art.

XII. Les remiſſions accordées aux Roturiers pour

crimes, & dont la connoissance appartient aux Officiers de l'Amirauté, seront adressées & jugées ès siéges de l'Amirauté, ressortissans nuement en nos Cours de Parlement.

XIII. Les Officiers des Siéges generaux de l'Amirauté aux Tables de Marbre, connoîtront en premiere instance des matieres tant civiles, que criminelles, contenues en la presente Ordonnance, quand il n'y aura pas de sieges particuliers dans le lieu de leur établissement; & par appel hors le cas où il écheroit peine afflictive; auquel cas sera notre Ordonnance de 1670. executée.

XIV. Pourront évoquer des Juges inferieurs les causes qui excederont la valeur de 3000. livres, lorsqu'ils seront saisis de la matiere par l'appel de quelque appointement ou interlocutoire donné en premiere instance.

XV. Faisons défenses à tous Prevôts, Châtelains, Viguiers, Ballis, Sénéchaux, Présidiaux, & autres Juges ordinaires, Juges-Consuls, & des Soumissions; aux Gens tenans les Requêtes de notre Hôtel & du Palais, & à notre Grand Conseil, de prendre aucune connoissance des cas ci-dessus, circonstances & dependances; & à nos Cours de Parlement d'en connoître en premiere instance; même à tous Negocians, Mariniers & autres, d'y proceder pour raison de ce, à peine d'amende arbitraire.

Les Reglements faits le 29. Août 1673. consistent en 12. Articles, qui fixent sous le bon plaisir du Roi les procedures qui doivent se faire dans les contestations & procès, qui sont portés au Siege General de l'Amirauté de France, établie à la Table de Marbre du Palais à Paris.

I. Les Audiences se tiendront tous les Lundis, Mercredis & Vendredis matin de chaque semaine, depuis dix heures jusqu'à midi; & en cas que l'un desdits jours se trouve être un jour de fête, l'Audience sera remise au jour d'après.

II. Les ajournemens & assignations, à l'égard des Parties domiciliées à Paris, ou qui auront fait élection de domicile, par eux ou par leurs Commis, ou préposés, seront données à trois jours, dans lesquels seront compris le jour de l'assignation & de l'échéance; & à l'égard des Forains, & non domiciliés dans les causes & Instances d'évocation & d'appel, les delais ordinaires seront observés.

III. Neanmoins où il y auroit peril en la demeure

seront

seront données de jour en jour, en vertu d'une Ordonnance apposée au bas d'une Requête, laquelle à cet effet sera presentée par la Partie, & signée de son Procureur.

IV. A l'écheance de l'assignation la cause sera portée à l'Audience, & faute de comparoître par l'une ou l'autre des parties, sera donné défaut au demandeur emportant profit, la demande trouvée juste, & équitable, & semblablement congé au défendeur emportant profit en cottant par lui Procureur au préalable, en ladite audience, sans qu'en ce cas il en soit délivré aucune expédition.

V. Les Parties comparantes en personne à l'audience seront reçues à plaider sans ministere d'Avocat ni Procureur, si bon leur semble.

VI. La partie condamnée par défaut ou congé pourra se pourvoir par opposition dans la huitaine du jour de l'assignation, en réfondant les dépens, qui seront & demeureront liquidés de plein droit à la somme de quatre livres.

VII. L'opposition sera reçue, soit qu'elle soit formée par requête, ou par un simple acte signé du Procureur.

VIII. Trois jours après l'opposition, y compris le jour de la signification, & celui de l'écheance, elle sera portée à l'Audience, sans qu'il soit besoin d'autre avenir, pourvu que par l'exploit de signification le demandeur ait marqué le jour qu'il en poursuivra l'audience.

IX. Après une premiere opposition formée, si l'opposant est débouté par congé, il ne pourra plus se pourvoir par une seconde opposition, sous quelque pretexte que ce soit, sauf à se pourvoir par appel, lequel ne pourra être converti en opposition, que du consentement de toutes les parties.

X. Si le défendeur en l'opposition ne compare en l'Audience au jour précis pour défendre à ladite opposition, sera donné défaut, pour le profit duquel le demandeur sera reçu opposant en réfondant, & sur le principal, les Parties renvoyées à l'Audience suivante pour être jugées diffinitivement.

XI. Les Assignations non plus que les autres procedures ne pourront être signifiées, que par les Huissiers du Siége.

XII. Ce douziéme article ordonne que ce reglement sera publié à l'Audience, & signifié au Greffier de la Communauté des Avocats & Procureurs du Parlement,

& au Greffier de la Chambre des Affurances de Paris.

AMIRAUTE'. L'Amirauté eft définie chez les Hollandois, l'Affemblée des Seigneurs qui ont la direction des affaires maritimes, avec le droit & le pouvoir de les régler. Il y a cinq Colléges de l'Amirauté dans les fept Provinces Unies des Pays-Bas. L'un réfide dans la Partie de la Province de Hollande, qu'on appelle Sud-Hollande, & c'eft à Rotterdam, c'eft pourquoi il s'appelle fouvent le Collége de la Meufe. Un autre réfide dans la Nord-Hollande, à Amfterdam. Un autre réfide dans l'Oueft-Frife, à Hoorn ou à Enkhuife. Il y en a un à Middelbourg en Zelande, & un autre en Frife, qui réfidoit autrefois à Dokkum, & qui a été transferé à Harlingen, par accord fait entre les Provinces de Frife, & de Groningue, avec les Ommelandes.

Le Collége de Rotterdam, qui eft le premier de tous, eft auffi compofé de douze Confeillers; fçavoir un de la part de la Nobleffe de Hollande, fix de la part des Villes de Dordregt, Delf, Rotterdam, Gorcum, Sciedam, & la Brille, & cinq de la part des Provinces de Gueldres, Zelande, Utrecht, Frife, & Overiffel.

La Commiffion des Confeillers de chaque Collége dure trois ans, mais elle peut être renouvellée pour trois autres années, & enfuite on en nomme d'autres pour remplir leurs places.

Chaque Collége a fes Officiers, qui dépendent de lui, fçavoir un Avocat Fifcal, des Secretaires ou Greffiers, un Receveur Général, un Commis Général, un Maître d'Equipage, un Commiffaire des ventes, un Tréforier payeur, un Grand Prevôt, & quantité de Commis pour la vifite des Paffe-Ports, & la reception des droits.

AMORCE'S : Terme de commandement dans l'exercice, tant fur mer, que fur terre.

AMURER : c'eft fur mer le commandement qu'on fait pour faire amurer, lorfqu'on veut faire route près du vent.

AMURER : Terme de marine, qui fignifie bander & roidir quatre cordages appellés couets, qui tiennent aux points d'en bas de la grande voile & de la Mifene, pour maintenir la voile du côté d'où vient le vent.

AMURER la grande voile, c'eft mettre vers le vent le coin qu'on appelle le coin de la voile, à toucher un trou fait dans le côté du Vaiffeau, lequel eft appellé dogue d'amure. On dit de même des autres voiles, dont on dit en même tems le nom. L'on *Amure*

[illegible] pour [illegible]

AM[illegible] [illegible]

AMURE[illegible] [illegible] Il y a des Amures [illegible] pour [illegible] les Amures [illegible] de Misaine [illegible] [illegible] Amures [illegible]

Les Amures [illegible] de la grande voile [illegible] Les Amures [illegible] de Misaine [illegible] grand mât. Les Amures [illegible] Amures [illegible] de Misaine [illegible] Amures [illegible] Amures [illegible] Les Amures servent pour [illegible] le vent.

AMURER d'une voile [illegible]

ANCRAGE, droit d'Ancrage, c'est un droit qui est [illegible] France, ou à l'Amiral, & qui est payé par ceux qui vont mouiller dans les [illegible] [illegible] [illegible] & les [illegible] Il est dû & se paye par le Maître du Navire, conformément à l'Ordonnance de la Marine de 1681.

ANCRAGE, mouillage, voyez ANCRAGE Tome I.

ANCRE, comme je l'ai dit à peu près dans mon premier Volume, est un instrument de fer à double crochet, très gros & très-pesant, ayant un anneau auquel on attache un cable pour arrêter ou fixer les Vaisseaux sur la superficie de l'eau dans les endroits où on le juge à propos.

Les parties d'une Ancre sont l'anneau, que l'on nomme ordinairement Arganeau, ou Organeau, la verge, autrement vergue, ou tige droite, la croisée, les deux bras, les deux pattes, qui sont des espèces de crochets, ou pointes recourbées, l'une à droite, & l'autre à gauche, à peu près semblables à des hameçons. Toutes ces parties sont soudées, ou jointes ensemble, en [illegible]

B [illegible]

sorte qu'elles ne font qu'une seule & même piéce trés-forte & trés-solide, qui a presque la figure d'une Arbalêtre. Il n'y a que l'anneau, qui soit mobile, étant passé dans un trou à l'extremité de la verge, du côté du jas. Les Ancres se jettent à la proue, & l'on mouille par l'avant du Vaisseau, si ce n'est qu'on mouille en croupiere.

Comme c'est des Ancres que dépendent le plus la fortune, & la vie des Navigateurs, & par consequent la fortune des Marchands, & quelquefois celle des Etats, il ne faut pas manquer de les faire du meilleur fer, c'est-à-dire du fer de Suéde & d'Espagne alliés ensemble. Le fer de Suéde seul est trop aigre & trop rude, & le fer d'Espagne trop doux & trop foible. Il faut aussi prendre garde que les bras soient très-bien soudés avec la verge.

Les bâtimens, qui navigent sur les rivieres, ont pour le moins un Ancre. Ceux qui navigent dans les eaux & les canaux de Zelande sont pourvus de deux Ancres, mais ceux qui vont à la mer en ont trois, quatre & davantage. Pour la longueur de l'Ancre on prend le plus souvent les quatre dixiémes parties de la largeur du Vaisseau sous le maître bau. Par exemple la verge de l'Ancre du Vaisseau, qui a trente pieds de bau, doit avoir douze pieds de long.

Quand la verge a par exemple, huit pieds de long, les deux bras doivent avoir sept pieds, en mesurant sur leur arc, & ainsi à proportion. Pour l'arc ou le courbe, qu'on leur donne, il n'y a point de regle: l'Ouvrier les fait à sa discrétion.

Chaque pied de long de la verge, doit donner deux pouces de diamétre à l'arganeau; & chaque trois pouces de large de la verge doivent donner un pouce d'épais dans la rondeur du fer de l'arganeau.

Le jas se met au bout de l'Ancre, au-dessous de l'arganeau. Ordinairement on le fait aussi long, que le font ensemble l'arganeau & la verge. On lui donne un pouce d'épais dans son milieu, pour chaque pied qu'il a de long, & un demi-pouce d'épais dans ses bouts.

Pour sa largeur, quoiqu'on lui donne toujours plus que d'épaisseur, elle ne se regle, que par la demande du bois. L'usage du jas est de faire mordre l'Ancre; car sans lui les deux pates tomberoient nécessairement sur le côté, & il seroit impossible que l'une demeurât en haut, & que l'autre tombât en bas pour mordre dans le fond. *Voyez* JAS.

Quelques-uns prétendent que la pate de l'Ancre

doit faire la moitié du bras, & que la verge ne doit avoir de long que la longueur d'un bras & demi. D'autres veulent qu'on ne donne à la pate que la moitié de la longueur du bras, prise en dedans, & qu'elle n'ait de largeur que les deux tiers de sa longueur.

On fait l'épreuve des Ancres, en les élévant en haut d'où on les laisse tomber sur une espéce de billot de fer, qui est posé en travers : & pour éprouver si la pate se trouvera vers le fond, & ira le mordre, on pose l'Ancre sur une surface fort unie, le bout d'une patte, & l'un des bouts du jas sur la surface. Dans cet état si l'Ancre tourne, & que la pointe de la pate s'éleve en haut, l'Ancre est bonne.

Toutes les Ancres ont deux bras : ce n'est pas qu'on ne pût se servir d'Ancres à un seul bras ; elles seroient plus légéres, & de beau tems, elles ne tiendroient pas moins fermes que les autres: mais il ne s'agit pas seulement de tenir ferme, il faut que l'Ancre puisse mordre en tout tems, & pour cet effet il faut qu'elle ait un grand poids : c'est pourquoi on ne fait point d'Ancres à un seul bras, d'autant plus qu'il faut beaucoup de préparatifs, afin de pouvoir s'en servir & les faire tenir ferme. Dans un Navire, tout ce qui donne de l'embarras à manœuvrer, doit être rejetté.

On tient que les Habitans de l'Isle de Ceilon ou Zeilon se servent au lieu d'Ancres de pierres rondes, auxquelles ils amarrent leurs cables & qu'ils les jettent à la mer. Ce qui arrête aussi leurs bâtimens. Il y a d'autres lieux dans les Indes, où l'on se sert d'une espéce de machine de bois, qu'on charge de pierres, & l'on prétend que leurs Vaisseaux demeurent plus fermes, que ceux qui sont sur nos Ancres, ou sur les pierres de Ceilon.

On fait l'Ancre d'un grand Vaisseau plus petite à proportion, que l'Ancre d'un petit Vaisseau, la raison en est, qu'encore que la mer déploie une égale force contre un petit vaisseau, & contre un grand, supposé que tous les deux ayent dans l'eau une égale étendue de bois, qui donne lieu à l'eau d'agir également sur une étendue égale, néanmoins le petit Vaisseau, à cause de sa legéreté n'a pas la même force que le grand, pour résister ; & on tâche d'y suppléer par le poids de l'Ancre. C'est par cette raison que le mouvement de l'eau fait plus avancer un petit Vaisseau, qu'un grand. Plus on est avant en mer, moins un vaisseau à l'Ancre ressent la violence de l'agitation de l'eau, & son Ancre tient plus ferme.

MAISTRESSE ANCRE, ou grande Ancre, c'est la plus grande, & la plus grosse de toutes les Ancres d'un Vaisseau. La verge de la grande Ancre d'un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, doit avoir treize pieds & un pouce de long, & l'Ancre doit peser 1800 livres, selon le sentiment de plusieurs Maîtres.

SECONDE ANCRE, c'est l'Ancre dont on se sert ordinairement, elle doit peser 1600 livres, ou un peu plus.

ANCRE d'affrouche, ou d'affrouché, c'est une moyenne Ancre, que l'on mouille, opposée à une autre Ancre, elle doit peser 1500 livres, ou à peu près comme la seconde Ancre.

ANCRE DE TOUES, Ancre à touer, c'est la plus petite, on ne s'en sert gueres que dans les rades, lorsqu'on veut changer un Navire d'un endroit à l'autre. Elle doit peser 450. livres. Il y a encore dans un Vaisseau une ou deux Ancres de toues plus légéres, ou grapins, auxquelles on donne le poids qu'on veut.

ANCRE à demeure, c'est une grosse Ancre, qui demeure toujours dans un port ou dans une rade pour servir à touer les Vaisseaux.

ANCRE A LA VEILLE, c'est celle qui est prête à être mouillée.

ANCRE DE LARGE, c'est ainsi qu'on appelle une Ancre, qui est mouillée vers la mer, lorsqu'il y en a une autre, qui est mouillée vers la terre.

ANCRE DE TERRE, c'est celle, qui est mouillée près de terre, & opposée à celle qui est mouillée au large.

ANCRE DU FLOT, & Ancre de jussant ou jusant, c'est lorsqu'on parle de deux Ancres mouillées de telle sorte, que l'une étant opposée à l'autre, elles tiennent le Vaisseau contre la force du flux, & du reflux de la mer.

L'ANCRE EST AU BOSSOIR, cela se dit lorsque son grand anneau de fer touche le Bossoir.

ANCRER, jetter l'Ancre, mouiller l'Ancre, ou simplement mouiller, donner fond, mettre ou avoir le Vaisseau sur le fer, toucher, laisser tomber l'Ancre, tout cela signifie la même chose, & veut dire, qu'on arrête le Vaisseau par l'effet de l'Ancre.

ANGES, c'est une sorte de boulet de Canon, qu'on appelle ainsi, il est fendu en deux, & chaque moitié est attachée par une chaîne de fer. Ces boulets sont d'un grand usage sur la mer, où l'on s'en sert

pour rompre les mâts, les cordages, & les manœuvres des Vaisseaux ennemis.

ANNEAU, c'est un cercle fait de fer, ou d'une autre matiere solide, dont on se sert pour attacher les Vaisseaux. Il y a dans tous les Ports, & dans tous les Quais des Anneaux de fer pour attacher les Navires & les Bateaux.

ANNEAU de corde; c'est ce qui sert à faire un nœud coulant.

ANNEAUX de Chaloupes, ce sont de grosses boucles de fer sur le plus haut pont, qui servent à y amarrer les Chaloupes.

ANNEAUX de Sabord, ce sont de certaines boucles de fer médiocrement grosses, dont on se sert pour fermer, saisir & amarrer les mantelets des sabords.

ANNEAUX, ou boucles d'écoutilles. Il y a des anneaux de fer sur les tillacs, proche des écoutilles, pour les amarrer, & tenir ferme pendant le gros tems. Il y en a aussi pour les canons par derriere, & ils servent à les mettre aux sabords, ou les haler en-dedans.

ANNEAUX d'étai, *voyez* DAILLOTS.

ANORDIE: les Marins appellent ainsi les tempêtes de vent nord, qui s'élevent en certains tems dans le Golfe de Mexique, & aux Côtes de la nouvelle Espagne.

ANSPECT: les Matelots usent de ce mot pour dire un levier

ANTOIT, c'est un instrument courbé de fer, dont on se sert en construisant un Navire pour faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres. Au lieu de cela, les Hollandois se servent de chevilles à boucles & à goupilles, qu'ils font passer dans les membres, qu'ils percent exprès, & ils font approcher le bordage, ou la préceinte, du membre où est la cheville, par le moyen des cordes qu'ils y mettent.

APIQUER, le cable apique, c'est-à-dire, que le Vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée, & que le cable étant halé dans le Navire, il commence à être perpendiculaire, ou à pic.

APLESTER, c'est déplier, & étendre les voiles, appareiller, les mettre en état de recevoir le vent, quand on est prêt de partir.

APPAREILLE'E voile appareillée, c'est une voile mise dehors, voile mise au vent, c'est-à-dire, déployée pour prendre le vent, ce qui est le contraire de voile ferlée ou de voile carguée. Nos voiles étoient appareil-

lées, mais le vent calma.

APPAREILLER, en terme de marine, c'est disposer toutes choses dans un Vaisseau, pour mettre à la voile. On dit qu'une voile est appareillée, pour dire qu'elle est déploïée en état de recevoir le vent. Pour appareiller, il faut ordinairement virer l'ancre & la bosser, de ferler ce qu'on veut porter de voiles, & mettre toutes les manœuvres en état en larguant quelques-unes & halant sur quelques autres.

APPARTEMENS d'un Vaisseau. Les Gardiens ne peuvent prendre leur logement dans les chambres, & principaux appartemens des Vaisseaux, mais seulement à la Sainte-Barbe & entre les ponts.

APPEL des Sentinelles : un bon Caporal ne sçauroit être trop attentif aux appels des Sentinelles, & trop prompt à y répondre, tant le jour que la nuit. Lorsqu'elles avertissent qu'elles voient plus de deux hommes ensemble ou qu'elles entendent des gens qui marchent, ou quelqu'autre bruit, il doit en rendre compte à ses Officiers, & selon leurs ordres aller reconnoître ce que c'est.

Il se fait suivre de deux Fusiliers, qui presentent leurs armes, aussi-bien que lui, la bayonnette au bout du fusil. Dans cet état il s'approche de la Sentinelle, qui lui montre ce qu'elle voit ou ce qu'elle entend, alors il fait quelques pas en avant, sans trop s'engager, & dès qu'il est à portée d'être entendu, il doit crier : *qui vive*, & suivant la réponse qu'on lui fait, il dit : *avance, qui a l'ordre* : observant de ne se laisser approcher que par une seule personne ; après l'avoir reconnue, il doit la conduire à l'Officier qui commande le poste, & lui faire un recit de ce qu'il a vu. Pendant ce tems les deux Fusiliers qui l'escortent doivent rester avec la Sentinelle pour la renforcer, & empêcher que personne n'approche du poste, que le Commandant ne l'ait jugé à propos.

APPELLE, terme de marine : une manœuvre, qui appelle de loin ou de près, c'est-à-dire, qu'elle est attachée loin, ou près du lieu où elle doit servir.

APPLANIR, unir une piece de bois, c'est la rendre de niveau, ou faire que sa superficie soit unie.

APPRETE'S vos armes : à ce commandement de l'exercice, les Soldats bandent le fusil, tenant le pouce sur le chien, toujours le bout haut dans la même situation.

ARGUE, c'est une sorte de bâtiment qui amene des

vins

vins du Rhin ou de Cologne, en Hollande, ils sont plats par le fond, larges par le bas, hauts de bords, se retreciſſant par le haut. Leur étrave eſt large, auſſi-bien que leur étambord.

ARBRE, c'eſt le nom que les Levantins donnent à un mât.

ARBRE de Meſtre, c'eſt le grand mât.

ARBRE d'une grue, c'eſt une groſſe piéce de bois, qui demeurant ferme, ſoutient d'autres piéces, qui tournent deſſus, comme on peut voir dans les grues, où le rancher tourne ſur un poinçon, qui eſt au bout de l'arbre.

ARCASSE, terme de marine : c'eſt ce qui eſt contenu entre les deux eſtains, qui ſont les deux piéces de bois, qui forment le rond de l'arriere du Vaiſſeau ; ou bien c'eſt le derriere du gaillard & tout le bordage de la poupe, dont la hauteur eſt déterminée par l'étambord & le treport, & ſa largeur par la liſſe de hourdi, ou grande barre d'arcaſſe.

ARCASSE ou mouſle d'une poulie : c'eſt le corps de la poulie qui en renferme le rouet. Les poulies qui ſervent aux vaiſſeaux, ſont bandées & ſuſpendues par des cordes appellées étropes.

ARC-BOUTANS. Un arc-boutant eſt une eſpéce de petit mât de vingt-cinq à trente pieds de long, ferré par un bout avec un fer à trois pointes, de ſix à huit pouces de longueur, dont l'uſage eſt de tenir les écoutes des bonnettes en étui, & de repouſſer un autre vaiſſeau s'il venoit à l'abordage.

ARCENAL de Marine : c'eſt un Port, où le Prince entretient ſes Officiers de Marine, ſes Vaiſſeaux, & les choſes néceſſaires pour armer : c'eſt auſſi l'eſpace & l'enclos particulier qui ſert à la conſtruction des Vaiſſeaux, & à la Fabrique des armes.

ARCHE : c'eſt la boëte de menuiſerie qui couvre la poupe d'un vaiſſeau, afin qu'elle ne ſoit point endommagée : on ſe ſert auſſi pour cela de cordes, dont la pompe eſt ſurliée.

ARCHITECTURE navale : c'eſt ainſi qu'on appelle la conſtruction des Vaiſſeaux.

ARCHITRAVE, épiſtyle, c'eſt une piéce de bois, miſe ſur des colomnes, au lieu d'arcades, qui eſt la premiere & la principale, & qui ſoutient les autres. Au-deſſous de la plus baſſe friſe de l'arcaſſe, qui ſert de baſe aux termes, il y a une architrave, qui, dans un vaiſſeau long de cent trente quatre pieds de l'étrave à l'étambord, doit avoir deux pieds de large,

& quatre pieds & demi d'épais.

ARDENT, vaisseau ardent, c'est celui qui a son inclination à approcher du vent.

ARGOUSIN, Officier de Galére. Voyez tom. I. Sans cet Argousin, & le Sous-Argousin, qui est l'Aide de l'Argousin, il y a dix Compagnons sur la Galére qui font la garde des Forçats. L'Argousin gagne tous les jours huit ou neuf sous, & a sa portion comme un Galerien.

ARQUE', quille arquée, c'est-à-dire, un Navire, dont la quille & les côtés sont pliés, ce qui fait que les deux bouts sont plus tombés dans le milieu. Un Navire arqué est un navire plié, ou courbé en arc.

ARISER les vergues, c'est les baisser pour les attacher sur les deux bords du vibord.

ARMADILLE : on appelle ainsi certain nombre de vaisseaux de guerre, ordinairement de six ou huit depuis vingt-quatre, jusqu'à cinquante piéces de canon, qui font comme une petite flotte, que le Roi d'Espagne entretient dans la nouvelle Espagne, pour garder la côte, & empêcher que les Etrangers n'aillent négocier avec les Espagnols & les Indiens. Cette Flotte a même le pouvoir & ordre de prendre tous les Vaisseaux marchands Espagnols qu'elle rencontre à la Côte sans permission du Roi d'Espagne.

La Mer du Sud a son *Armadille*, aussi-bien que la mer du Nord, celle-ci réside ordinairement à Carthagene, & l'autre à Calao, qui est le Port de Lima. Le Roi d'Espagne entretient encore depuis peu quelques *Armadilles* en d'autres Ports, depuis les desordres que les Flibustiers ont causés en ce païs-là.

ARMADILLES : c'est aussi une sorte de petits vaisseaux de guerre, dont les Espagnols se servent dans les mêmes climats.

ARMÉ les avirons : c'est un commandement de mettre les avirons sur le bord de la Chaloupe tout prêts à servir.

ARME' en guerre : j'ai dit Tom. I. que c'étoit des Vaisseaux équipés & armés pour insulter les Vaisseaux Ennemis. Mais un Vaisseau armé moitié en guerre, moitié en marchandises, est celui, qui outre l'Equipage nécessaire pour le conduire, a encore des Officiers, des Soldats, des armes & des munitions propres pour l'attaque & pour la défense. La plupart des Vaisseaux Marchands François, qui font des voyages de longs cours, sont ainsi armés, ce qui fait que leurs retours ne sont jamais si considérables que ceux des Hollandois,

qui ne s'arment qu'en marchandises.

On ne peut armer un Vaisseau en guerre sans Commission de l'Amiral. Celui qui a obtenu cette Commission, est tenu de la faire enregistrer au Greffe de l'Amirauté du lieu où il fait son armement, & doit donner caution de 15000. liv. laquelle doit être reçue par le Lieutenant de l'Amirauté en présence du Procureur du Roi.

ARME'E navale, c'est une armée de mer, composée de plusieurs Navires de guerre. Les plus exacts Ecrivains Flamans distinguent *Armée navale*, & Escadre de Flotte, laissant ce dernier terme pour les Flottes marchandes, de même que font aussi les plus exacts Ecrivains François. Ce n'est pas qu'il n'y en ait beaucoup qui se servent aussi du mot de Flotte, & on les entend assez, quand il y a quelque circonstance, qui fait connoître, qu'on parle de guerre : mais on ne dit point du tout Flotte de guerre; c'est une expression toute Flamande. Lorsqu'il y a un nombre de Navires de guerre ensemble, on les appelle *Escadre*, mais lorsque ce sont des Vaisseaux Marchands, on dit seulement Flotte.

ARMEMENT : c'est, comme je l'ai dit tom. I. l'équipement, soit d'un Vaisseau de guerre, soit de plusieurs. On appelle Etat d'armement la Liste que la Cour envoie, dans laquelle sont marqués tous les Vaisseaux, Officiers-Majors, & Officiers Mariniers qu'on destine pour armer. On dit encore *Etat d'armement*, pour signifier le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions, qui doivent être emploïés aux Vaisseaux que l'on a dessein d'armer.

ARMEMENT, tems d'un armement On dit l'Armement ne durera pas quatre mois.

ARMER un Vaisseau, c'est-à-dire, l'équiper de vivres, munitions, Soldats, Matelots, & autres choses nécessaires pour faire voïage & pour combattre.

ARMER un Canon : c'est mettre le boulet dans un canon. Lorsqu'on ôte le boulet d'un canon, on appelle cela desarmer le canon.

ARMES offensives de la Cavalerie : les épées des Cavaliers Espagnols, fortes de pointes, étroites, de bonne & d'excellente trempe, tranchantes, & qui ne plient point, aveç de bonnes gardes, sont les plus parfaites; elles sont plus longues de près de cinq pouces que les nôtres, plus menues, plus legéres, d'une meilleure trempe, & ne cassent jamais. Les nôtres & celles de nos voisins ne sont pas si avantageuses. Charles XII.

Roi de Suede, en fit faire de toutes ſemblables & en arma ſa Cavalerie. Une épée de cette nature, dit M. le Chevalier Folard, eſt la reine des armes de la Cavalerie.

Les piſtolets leur ſont fort néceſſaires. Pour le mouſqueton, il paroît à cet Auteur & à pluſieurs Officiers une arme fort inutile, dès qu'elle ne ſert jamais à pied, comme les Dragons. La Maiſon du Roi va droit l'épée à la main, & fait ſentir le poids de ſes armes, comme toute la force de ſes chevaux. Cela eſt rare dans toute autre Cavalerie.

Tout aboutit le plus ſouvent à mettre en œuvre le mouſqueton. Le grand Turenne ne le pouvoit ſouffrir. Il étoit convaincu que tout le fort de la Cavalerie étoit de charger l'épée à la main. Au combat de Sintsheim en 1674. ce grand homme commanda à ſes Eſcadrons d'eſſuïer tout le feu des Imperiaux ſans tirer & de fondre deſſus l'épée à la main.

La peur des chevaux, quand on tire, met une eſpéce de deſunion dans les Eſcadrons, qui les fait flotter, & donne plus de facilité à les rompre ; au lieu que l'épée à la main ils marchent, & chargent avec plus d'égalité. Il y a encore un avantage à ajoûter, & que les Officiers braves & entendus ne laiſſent pas échaper, c'eſt d'aller le premier à l'Ennemi, de tâcher de le prévenir, & de ſouhaiter qu'il faſſe feu, par ce qu'on peut compter de le rompre & de le mettre en fuite, avant même que d'être abordé.

M. le Chevalier Folard n'approuve pas les cuiraſſes à l'épreuve, qui coutent infiniment pour la Cavalerie. Les meilleures armes défenſives, ſelon lui, qu'on pourroit lui donner, ſont les cottes ou jacques de mailles, & une maniere de veſte ou chemiſette, qui couvre les cuiſſes juſqu'au genou, & des demi-manches qui deſcendent juſqu'au coude, ſi l'on n'aime mieux armer les Cavaliers de cuiraſſes ou demies-cuiraſſes, & de braſſards à la maniere des Anciens, qui deſcendoient juſques vers le coude, compoſées de lames de fer ou d'acier, longues & fort minces, rangées avec un tel art & ſi promptement, que quelques mouvemens qu'ils fiſſent, ils n'en étoient pas incommodés.

Cette chemiſette militaire, dit notre Auteur, conſervoit toujours la même grace, tant les jointures étoient bien faites. Cette ſorte d'armure avec une calotte de fer ſur la tête couteroit beaucoup moins que nos cuiraſſes à l'épreuve, qui ſont ſi embarraſſantes, qu'il ne

faut pas s'étonner si les Cavaliers les rejettent.

A l'égard des gands, à la reserve de ce qui couvre la main, le reste doit être de peau souple, & le haut de peau de bufle ou d'élan qui aille jusqu'au coude. Le Roi de Suede Charles XII. donna de ces sortes de gands à toute sa Cavalerie, & ordonna que les manches ne seroient point faites en paremens mais en pagottes très-étroites.

Il n'y a point d'armes plus avantageuses, que celles des Cavaliers de Fez, & de Maroc. Elles sont telles, que si la Cavalerie Espagnole n'eût pas été soutenue d'Infanterie à la Bataille que le Marquis de Léde donna en 1702. *Sous Ceuta*, elle eût été entierement défaite en fort peu de tems. Les Cavaliers de ce païs-là n'ont pour toute arme que le sabre, & une maniere de demi-pique d'environ huit pieds de longueur. Le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon, où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre du poids de demi-livre, la lame d'un grand pied de long, très-aiguë & tranchante, de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur, avec une petite banderole sous le fer.

Ils se servent de cette arme avec une adresse surprenante. Ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre. Le poids qui est à l'extrémité du talon, fait que le côté du fer est toujours plus long que vers le talon. Ils portent leur coup de plus loin.

La Cavalerie Espagnole eut affaire avec celle des Maures armée de la sorte, qui dès le premier choc jetta bas les chevaux du premier rang des Escadrons Espagnols & sans l'Infanterie, qui se trouva la tout-à-propos, il n'en fut pas rechapé un seul. On ne peut rien s'imaginer de plus terrible que cette arme qu'on vient de decrire. Le moïen, dit M. le Chevalier Folard, de pouvoir aborder un Escadron armé de la sorte, qui au premier choc, jette un premier rang par terre, & en fait autant du second : si celui-ci veut tenter l'aventure, chaque Cavalier étant comme assuré de tuer son homme, car il porte son coup de toute la longueur de son arme en s'élevant droit sur les étriers. Il se baisse & s'étend jusques sur le cou de son cheval, & porte son cou avec tant de roideur, de force & de justesse, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher & se reléve avec la même legéreté & la même vigueur pour redoubler encore. Ce Lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais sans remede, l'Ennemi pouvant

l'éviter en s'ouvrant : mais rien ne ſçauroit réſiſter contre la lance des Maures, qui charge par coup redoublés, comme l'on feroit avec une épée.

ARMES des Turcs. Ils ſe ſervent également, comme les autres Nations, d'Armes offenſives & défenſives.

Il y a differentes ſortes d'Armes défenſives. Les unes ſont de fer, & d'un bois particulier, ou commun, & les autres de fer, & de cuir.

Celles de fer ſont les deux ſortes de Caſque qu'ils portent. Lun eſt tout-à-fait rond, & parallele au crâne : l'autre s'éleve ſur la tête en cône. Ils ont tous les deux le tiers du cou couvert d'une maille de fer, le premier a les deux ailes auſſi de maille, & le ſecond les a auſſi de fer battu.

Les Turcs ont de plus pour arme défenſive une cotte de maille, ils la mettent comme une chemiſe par deſſus une camiſole, piquée de coton, & couverte de toile, ſur laquelle ſont écrits certains mots ſuperſtitieux de l'alcoran. Ils ont un Gantelet, nommé *Colgiat*, qui couvre le bras juſqu'au coude, il défend la main, & ſert infiniment à parer le coup de tête.

Les Armes défenſives de bois ſont les Boucliers. On les fait le plus ſouvent de Figuier, parce qu'outre que ce bois eſt leger, il eſt auſſi fort liant, & propre à parer les coups d'eſtoc & de taille. On les couvre de peaux, & très-ſouvent de cordes de coton, ce qui ne les rend pas plus peſans.

Ils ont des Boucliers de bois commun, qu'ils appellent *Buinduk*, & on le met au cou du Cheval. Les Tartares s'en ſervent beaucoup, ſur-tout lorſqu'ils ſe battent entre eux à coups de Sabre, dont ils tâchent de garantir leurs Chevaux, qui ſont leur principale force; car dès qu'ils ſont une fois démontés, rien n'eſt plus aiſé que de les vaincre. Ces *Buinduks* ſont très-commodes en été, ils empêchent le Cheval de tourner la tête pour chaſſer les mouches, qui incommodent ſi fort les cavaliers.

Les Turcs ont trois ſortes d'Armes offenſives, ſçavoir celles de pointe, les Taillantes, & les Armes à Feu.

Les premieres ſont les Lances, les Javelots, les Dards, & les Fléches de differente longueur. Les Lances, comme tout le monde le ſçait, ſont des Armes longues qu'on tient toujours en main, & les Dards, & les Javelots ſe lancent. Les Fléches garnies de plumes pour les mieux faire partir ſe tirent avec l'Arc.

Les Armes taillantes, que les Turcs portent en tems de guerre, sont toutes montées pour s'en servir à main, & ont d'un côté un manche en forme de hâche & de l'autre une pointe capable de percer les hommes & les chevaux. Ils ont une sorte d'arme montée, comme les Sabres, qu'on tient aussi dans un fourreau, & qu'on nomme *Megg*, c'est une espéce de broche. C'est une Arme de pointe, dont on poursuit l'ennemi à cheval, & afin de le percer à quelque distance. Cette Arme est commune à l'Infanterie, & à la Cavalerie; elle pend au côté avec un cordon de soie.

Leurs Sabres sont de quatre differentes sortes, ils les manient également à cheval & à pied, & ils sont très-estimés pour leur légéreté. Ils ont des Sabres un peu courbés, larges, & dont le dos est couvert de fer, qu'ils appellent *Gadara*. Ceux qui sont plus courbés, & plus a leur usage s'appellent *Clich*. Ils ont encore une autre espéce de Sabres, qu'ils appellent *Palas droit*, parce qu'il est tout droit. Les Sabres à l'usage des Persans sont plus courbés que ceux des Turcs.

Le Poignard ne sert presque que de parade aux Turcs. Ils s'en servent plus dans les disputes, & débats particuliers, que dans les fonctions militaires; & on en est plutôt blessé par la pointe, que par le taillant, quoiqu'il ait un peu de fil. Ils le passent à travers de leurs écharpes.

La Hâche est encore une arme taillante à l'usage des Turcs, qu'ils portent à côté de la selle.

L'usage des armes à feu leur est venu des Chrétiens, par l'épreuve qu'ils en ont faite dans les guerres, qu'ils ont eues en Europe.

Les Armes à feu d'un soldat Turc sont le Mousquet à mêche très-pesant, qui porte des bales de 6. 9. 12. 15. & 25. Dragmes; le Fusil, qui est à peu près dans le goût Espagnol, & le Pistolet, qui porte des balles de 4. 6. & 8. Dragmes.

La différence de calibre de ces Armes, est cause que l'Arsenal des Turcs ne peut point fournir des balles. Aussi les Turcs portent-ils sur des Chariots de munition des barres de plomb pour distribuer aux Soldats, dont plusieurs ont la mesure des balles, qu'il leur faut, & la plus grande partie leurs armes en propre. Ainsi faute de balle de calibre, ils coupent des quarreaux de plomb avec une hache, & cela leur sert pour charger le Fusil. D'ailleurs il seroit impossible que l'Arsenal pût fournir des Armes à tant de differentes sortes de milices, si elles-mêmes n'avoient soin de s'ar-

mer, & si la Porte ne recevoit point celles d'Asie, qui au lieu d'Armes à feu, ne se servent que d'Armes de pointe.

Les Fusils de longue portée sont trop pesans pour les porter en campagne, & les tirer sans fourchette: Cependant les Turcs les y portent sur-tout les Janissaires d'Egypte.

La plupart de ces Fusils sont incrustés d'argent, & de quelques grains de Corail en certains endroits. Chacun se fait honneur de pareils ornemens, & les Janissaires du Caire particulierement. Ils embellissent aussi le bois avec de l'Ivoire, de la Nacre, & du Corail.

Les Janissaires portent le Pistolet pendu au côté, comme une grande partie de la Cavalerie.

Il y a encore à parler des Armes à feu qu'il faut conduire, comme des Canons, Mortiers & Bombes, j'en parlerai en leur lieu.

ARMOGAN: Les Pilotes se servent de ce mot pour dire le beau tems, qui est propre pour naviguer. Il n'est en usage que dans la mer Méditerranée.

ARMURIER dans une Place de guerre, *voyez* Tome I

ARMURIER d'un Vaisseau. Il doit entretenir les armes en etat de servir, & aider au Capitaine d'armes à les tenir propres.

ARMURIERS chez les Turcs: Les Armuriers que les Turcs appellent *Gebegys*, sont chez eux au nombre de 630. sous un Capitaine appellé *Gebegy-Bachy*, qui est présent à leur travail. Ils sont divisés en 60 *Odas*, ou Compagnies, qui demeurent à Constantinople proche de sainte Sophie. Chaque Chambre a son Odas-Bachy, qui est plutôt un Quartier-Maître qu'un Capitaine. Leur charge est de polir les armes qui sont dans l'Arcenal, d'en tenir un Registre exact, & de les distribuer aux Janissaires, ainsi qu'il est ordonné par les supérieurs.

ARONDELLES de mer, ce qu'on appelle en termes de mer, les Brigantins, les Pinasses, & autres Vaisseaux médiocres & légers.

ARREST de Vaisseaux, & fermeture de Ports. C'est lorsque par l'ordre des Souverains on retient dans les Ports tous les Vaisseaux, qui y sont, & qu'on les empêche d'en sortir, afin qu'ils puissent s'en servir pour les besoins de leur Etat.

ARRIERE-GARDE d'une armée navale, est la division qui fait la queue de l'armée.

ARRIERE-GARDE d'une armée de terre, est

aussi, comme je le dis Tome I. la partie de l'armée qui marche la derniere. Comme je n'en ai donné que la définition, je vais parler de ses attaques. Elles demandent beaucoup de vigilance & de hardiesse, moins de conseil que d'exécution en présence de l'ennemi, & un grand ordre dans le combat, comme dans la marche On a égard aux tems & aux lieux, car celles qui se font dans les plaines sont très-difficiles & tres-dangereuses. Il y a peu de Généraux qui s'embarquent dans ces sortes d'entreprises, si l'ennemi quittant la plaine ne se voit pas obligé de s'engager dans un pays difficile & de défilés.

Quand on a attaqué une *Arriere-garde*, dans la plaine, & qu'on l'a poussée jusques dans le défilé, il faut avoir une exacte connoissance des lieux, où l'on s'engage, & dès qu'on est dans le dessein d'attaquer une *Arriere-garde*, l'on doit couvrir son dessein de telle sorte que l'ennemi n'en puisse rien soupçonner, du moins l'ordre sur lequel l'on veut combattre. Un Général d'Armée attentif & bien informe de ce qui se passe chez son ennemi, attend l'occasion de sa marche pour attaquer son *Arriere-garde*, & pour engager du moins une partie de ses forces dans un combat, si sa foiblesse ne lui permet pas de combattre le tout, ou de défaire l'une pour avoir meilleur marché de l'autre par la terreur qui naît ordinairement d'un premier avantage.

Une Armée, qui se voit harcelée d'une autre, & qui craint a son *Arriere-garde*, n'est jamais si assurée, que celle qui la suit, & qui cherche à l'engager dans un détroit de montagnes, où la supériorité du nombre est d'une assez petite considération contre le petit pour tout Général d'Armée qui se sens du cœur, & qui joint à cette qualité quelque chose de plus qu'une médiocre intelligence dans son métier.

Le secret & la diligence sont les deux pôles, sur lesquels roulent l'exécution des grandes entréprises, & particulierement dans une attaque d'*Arriere-garde*. Car si on la suit perpétuellement en queue avec de grandes escarmouches : véritablement cette *Arriere-garde* n'avancera pas beaucoup, non plus que le gros de l'armée, mais elle s'en verra appuyée ; & lorsqu'il faudra entrer dans le défilé, elle campera à la tête de ce défilé, & s'y fortifiera pour le passer à la faveur de la nuit, de sorte qu'on peut manquer son coup.

Mais en suivant une autre méthode, dit le Chevalier Folard, on cache son dessein, & l'on peut être assu-

ré de n'avoir affaire, qu'à l'*Arriere-garde*, pendant que le gros de l'Armée s'en trouve éloigné. Le meilleur & le plus prudent est de ne point branler de son Camp, d'être aux écoutes, d'avoir plusieurs partis en campagne pour avoir des nouvelles de l'ennemi à chaque moment, & de marcher à lui, lorsqu'on est averti qu'il est décampé, & qu'il est en marche.

Alors le Général sans perdre aucun tems, soit de nuit, ou de jour, détache sur le champ tous les Grenadiers de son armée, tous les Dragons, & la plus grande partie de sa Cavalerie avec un Grenadier en croupe pour faire plus de diligence. Toute l'armée doit suivre sans équipage. Dès que l'avant-garde est à la vue de l'ennemi, elle se met en bataille.

Le combat de Leuse en 1692. qui est une affaire d'arriere garde, eût produit la déroute entiere de l'armée ennemie ou du moins la ruine totale de son arriere-garde, si M. le Duc de Luxembourg eût marché aux ennemis avec un grand corps d'Infanterie, c'est-à-dire de tous les Grenadiers de son Armée. Un exemple moderne & très-célébre en fait d'*Arriere garde* est l'action de Senef, par M. le Prince de Condé, qui devint générale, & qui finit à la gloire des François, puisque M. le Prince d'Orange abandonna le champ de bataille par sa rétraite, que les bagages furent pris & brulés, & ses troupes chassées des Houblonieres, & du Village de Fay.

ARRISER, amener, mettre bas, on dit qu'un vaisseau a arrisé ses huniers, ses perroquets, pour dire qu'il a abaissé ces sortes de voiles.

ARRUMAGE, c'est la disposition, l'ordre, & l'arrangement de la cargaison du vaisseau. Arrimage est le plus en usage. Par une Ordonnance du Roi de 1672. il est défendu de défoncer les futailles vuides, & de les mettre en fagot, & ordonné, qu'elles seront remplies d'eau salée, pour servir à l'arrimage des vaisseaux. Un vaisseau mal *arrimé* est celui dont la charge est mal arrangée, de sorte qu'il est trop sur l'avant, ou sur le cul, ce qui l'empêche de gouverner, ce qui s'appelle sur la mer du Levant, être mal mis en estime. C'est aussi un mauvais *arrimage*, quand les poinçons se déplacent, & roulent hors de leur place, de sorte qu'ils se heurtent, & se défoncent, & causent de grands coulages.

ARRIMEUR : Petit Officier établi sur un port de mer, que le Marchand chargeur paye. Sa fonction est de ranger les marchandises dans un vaisseau, & sur-

tout celles qui sont en tonneaux, & en danger de coulage. Les *Arrimeurs* sont particulierement employés dans la Guienne, & dans le pays d'Aunix.

ART de conduire un vaisseau, c'est le gouverner, & le manœuvrer.

ARTILLERIE : Royal Artillerie. Comme dans mon premier volume je n'ai que fort peu parlé du service de ce Régiment, j'ai cru devoir ici entrer dans un plus long détail. Les Bataillons de ce Régiment, suivant les Ordonnances du 25. Novembre 1695. & du 5. Février 1720. doivent marcher & camper toujours dans les Armées avec l'Artillerie. Ils ne sont jamais mis en ligne, ni ne montent aucune garde, ni tranchée, ne font aucun service avec le reste de l'Infanterie, si ce n'est dans les Garnisons, où ils servent comme l'autre Infanterie.

Les Lieutenans Colonels dudit Regiment, & tous les autres Officiers doivent obéir à celui qui commande l'Artillerie, telle charge qu'il puisse avoir, & il lui est permis de se mettre à la tête dudit Regiment, & desdits Bataillons en tous lieux, & en toutes occasions. Le Lieutenant Colonel de ce Regiment est Lieutenant d'Artillerie les six premiers Capitaines, Commissaires Provinciaux; le Major & les autres Capitaines, Commissaires ordinaires, les Aides-Majors, & les autres Officiers, Commissaires extraordinaires, desquelles charges le GrandMaître d'Artillerie leur fait délivrer des provisions pour prendre rang avec les autres Officiers d'Artillerie.

Mais quand quelques Officiers du Regiment obtiennent du Grand Maître d'Artillerie d'autres provisions, que celles des charges destinées à l'emploi, qu'ils ont dans ledit Regiment, ils prennent rang avec les Officiers d'Artillerie suivant les provisions des charges, qui leur ont été accordées. Les Officiers de pareil poste, dont les Commissions sont de même jour tirent au sort pour leur rang.

Les Officiers qui montent aux charges dans ce Regiment, montent à proportion de celle de l'Artillerie & ils sont tenus, aussi bien que ceux qui entrent dans le Regiment, de prendre des provisions du Grand Maître de l'Artillerie, pour être reçus dans les charges, qu'ils doivent avoir dans l'Artillerie. Les profits & émolumens, qui reviennent des batteries, & autres ouvrages ausquels les Officiers de ce Regiment ont été employés, sont partagés entr'eux, & les Officiers d'Artillerie, sur le pied de leurs Commissions.

Dans ce Regiment ont été incorporées les Compagnies de Bombardiers, de Canoniers & de Mineurs par l'Ordonnance du 8. Février 1720. & ce Regiment forme cinq Bataillons de huit Compagnies de cent hommes. Les soldats Bombardiers & Canoniers sont distinctement mêlés ensemble, de même que les Mineurs & Sapeurs, & les Ouvriers en fer & en bois. Chaque Compagnie a un Capitaine en premier, un en second, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans, quatre Sergens, &c. & elle est composée de trois Escouades; dans la premiere qui est double, il y a vingt-quatre Canoniers, ou Bombardiers, &c. Dans la seconde. douze Mineurs ou Sapeurs; dans la troisiéme, douze Ouvriers en fer & en bois.

L'Etat Major de chaque Bataillon est composé d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Aide-Major, d'un Aumônier, & d'un Chirurgien. Les Bataillons n'ont entre eux d'autre rang, que celui de l'ancienneté du Lieutenant-Colonel, & les Officiers celui de leur Commission, & avec les autres Troupes celui du Regiment. Le plus ancien Major, de quelque Bataillon qu'il soit, fait la charge de Major de Brigade, lorsque les Bataillons se rencontrent.

En l'absence du Lieutenant Colonel, le Bataillon garde son rang, & le premier Capitaine en prend le Commandement, comme en l'absence de tous les Lieutenans Colonels, le plus ancien Capitaine de quelque Bataillon qu'il soit, commande le tout. On ne doit mettre à la tête desdits Bataillons pour Lieutenans-Colonels, Capitaines & Majors, que des Officiers élevés dans le Corps, expérimentés & capables de placer & commander les batteries de canon & de mortier, & de conduire les Mineurs à la sape.

On instruit les subalternes, & les soldats de ce Regiment dans les écoles d'Artillerie, & tous les jeunes gens qui y entrent pour être Officiers, sont obligés de s'instruire dans les Mathématiques. Aucun subalterne, quelque ancienneté qu'il ait, n'est reçu Capitaine en second, & n'est mis en premier, s'il n'est capable de commander toutes les Ecoles, & de conduire dans les siéges, les differens ouvrages & attaques, & pour cet effet, on leur fait subir l'examen.

Les Bataillons de ce Regiment se trouvant seuls ou avec d'autres troupes dans une Place, ils font le service comme toute l'Infanterie. mais ils ne sont comptés, que pour un demi-Bataillon, Sa Majesté ayant dispensé les Capitaines en pied & les Canoniers

& Bombardiers, &c. de monter la garde à moins de necessité, auquel cas, ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs, & Commandans des Places. On repartit ces Bataillons dans les places principales, où sont les ouvrages nécessaires pour les Magasins d'Artillerie, & S M y commet un des principaux Officiers d'Artillerie pour commander les Ecoles.

Chaque Officier d'Artillerie doit apprendre les constructions de differens ouvrages, que comprend l'Artillerie, & il est obligé d'en observer les dimentions les places, coupes, profils, & développemens, & s'instruire de la composition de la poudre, des fontes & artifices, il doit sçavoir ces détails superieurement comme un Architecte & non comme un Mâçon, afin de les faire exécuter par les soldats & ouvriers qu'il emploie. Car c'est l'intention de S. M. que les Officiers & Cadets se mettent en etat de conduire les differens ouvrages qui concernent l'Artillerie.

Les Colonels, Mestres-de-Camp, & autres Officiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, par l'Ordonnance du 25. Novembre 1695. etant commandés & detachés pour escorter l'Artillerie, doivent reconnoître l'Officier de ladite Artillerie, & lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera, quelque charge qu'ils y puissent avoir.

Les Officiers d'Artillerie sont payés suivant l'état qu'en fait le Grand Maître, & qui est signé de Sa Majesté. Les Officiers & Ouvriers ordinaires employés pour le service de l'Artillerie, sont obligés de prêter serment entre les mains du Grand Maître, & ne sont payés que du jour de la prestation dudit serment.

Les Officiers choisis dans les Equipages d'Armées pour servir, ont outre leurs gages, des appointemens extraordinaires, & jouissent des droits de batteries & de cloches. Lorsque Sa Majesté rend ou fait démolir quelque place où il y a des Officiers d'Artillerie en résidence, leurs appointemens leur sont conservés jusqu'à ce qu'ils soient replacés ailleurs.

Les Lieutenans & Commissaires qui servent dans les Armées ou dans les Places, peuvent obtenir des Lettres d'Etat. Les Lieutenans Généraux, & quelques autres Officiers d'Artillerie ont droit de *Committimus* en la Grande Chancellerie ; ils peuvent prendre la qualité d'Ecuyer, & les autres Officiers d'Artillerie ont droit de *Committimus* près les Cours dans le ressort desquelles ils font leur résidence. Ils jouissent aussi de l'exemption des gens de Guerre, de tutelle,

autres charges publiques, & jouissent du droit de Franc-Salé. Les Lieutenans Généraux d'Artillerie, & quelques autres Officiers prêtent le serment pardevant le Grand Maître & prennent leur attache sur leurs provisions.

Les Capitaines Conducteurs, & autres bas Officiers d'Artillerie, prêtent serment devant le Contrôleur Général, & prennent son certificat. Les Contrôleurs Provinciaux prêtent aussi serment devant le Contrôleur Général. *Voyez*. CAPITAINE Conducteur d'Artillerie, Capitaines Conducteurs, Commissaires Provinciaux, Commissaires ordinaires, Commissaire Général des poudres, Commissaire Général des Fontes, Contrôleur Général, Contrôleurs Provinciaux, Garde Général d'Artillerie, Garde Provincial, Garde Particulier, Inspecteurs des poudres, Lieutenant Général d'Artillerie, Lieutenans Provinciaux, Maréchal des logis, Prevôt Général d'Artillerie, &c.

ASSAUT DES ANCIENS. Les Historiens de l'Antiquité, Grecs & Latins ne font aucune difference entre le terme d'Assaut, & celui d'attaque d'*Insulte*, ou par *Escalade*, parce qu'ils manquoient de termes faits pour l'un & pour l'autre, & qu'un seul étoit souvent le nom de plus d'une chose. Mais comme notre Langue est plus abondante que la Latine en termes de guerre, nos Traducteurs auroient pu en faire la difference. J'ai dit d'après plusieurs autres au premier Tome de ce Dictionnaire, qu'*Assaut* est *une attaque à force d'Armes, d'un Camp ou d'un Poste, pour tâcher de s'en rendre Maître*. J'ai lu dans le Traité de la Défense des Places de M. le Chevalier Folard, au troisiéme tome de son Commentaire, sur [redacted]

tiquité. Le mépris de la mort & l'audace intrépide & furieuse des Juifs & des Romains, ne doivent point étonner, cela se rencontre presque par-tout dans ces sortes d'actions, lorsqu'un parti combat pour la gloire, & l'autre pour la liberté.

Quand les Anciens alloient à l'*Assaut*, ils attaquoient sur un si grand nombre de rangs si pressés, & si serrés, qu'a peine voyoit-on cette masse énorme d'Infanterie. Les assauts presque continuels, & redoublés coup sur coup aux attaques du Château Saint-Elme, du Bourg & de l'Isle au siége de Malte par les Turcs, sont dignes, dit M. Folard, de l'intelligence & de la vertu antique. Il ne voit rien de plus beau & de plus admirable que ce siége célebre.

Cet Auteur fait un grand cas de la Colomne d'*Assaut* des Anciens, qui à l'insulte des breches, combattoient non seulement en colomne ou en phalange doublée, ou quadruplée, mais formoient encore la tortuë dans les *Assauts*. Il nous apprend qu'il y avoit deux sortes de tortuës; la simple & la surmontée.

Une cohorte, ou plusieurs ensemble, & quelquefois la légion toute entiere marchoit serrée, & sur une très-grande profondeur droit aux murailles de la Ville lorsqu'elles n'étoient pas fort élevées, les rangs & les files tellement serrés & condensés, qu'à peine les soldats pouvoient-ils se remuer. Ils avoient tous leurs boucliers sur la tête, excepté ceux des flancs & de tête, qui se couvroient de leurs boucliers contre les pierres & les traits lancés des ouvrages qui les voyent de flanc ou de front, ce qui formoit comme un toît, tant ils étoient joints ensemble. Cette tortuë d'hommes, qu'il appelle simple, alloit jusqu'aux pieds du rempart, sapoit le mur, ou montoit dessus par le moyen des échelles qu'on appliquoit contre.

Lorsque le rempart ou le retranchement étoit haut, on se servoit de la surmontée; il l'appelle ainsi pour la distinguer de l'autre. Dans la double ou la surmontée, la premiere tortuë étoit suivie d'une seconde. Les soldats qui composoient celle-ci, grimpoient sur les épaules de leurs camarades, ou sur leurs boucliers, ce qu'ils faisoient assez aisément, parce que les serre-files ou le dernier rang étoient un genouil a terre: l'autre qui le précédoit, un peu plus élevé, ainsi des uns aux autres, jusqu'aux chefs de file, ou le premier rang qui restoit debout, ce qui formoit comme un glacis, & se relevoient d'un seul tems, & tous ensemble au premier signal.

Cette seconde tortuë, portée sur les boucliers des autres, faisoit comme un second étage aux Assaillans, dont le premier servoit comme de plancher mobile, qui en se relevant, facilitoit le moyen aux soldats de franchir le mur ou le retranchement pour en venir aux prises contre ceux qui le défendoient.

La tortuë de l'insulte de Crémone est célebre dans l'Histoire. Antoine dans la Retraite contre les Parthes, est le premier qui forma la tortuë de toute son Infanterie en bataille.

Nous valons bien les Anciens dans les Assauts: l'assaut de Namur assiegée par le Prince d'Orange, Roi d'Angleterre en 1695. en est une preuve, M. le Maréchal de Boufiers s'étoit jetté dedans pour la défendre. Après que la Ville se fut renduë toute la puissance ennemie se réunit contre le Château. L'Assaut Général s'y donna le 30. d'Octobre. Le signal en fut donné par le feu qu'on mit à un baril de poudre afin qu'il pût être vu dans tous les quartiers.

Tous les forts, toutes les brêches & le chemin couvert furent insultés tout en même tems, & tout donna ensemble : jamais face d'*Assaut* ne fut plus effroyable. Il dura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Les ennemis repoussés de toutes parts, furent trop heureux de s'établir dans le chemin couvert, résolus de tenter encore la fortune; mais comme les Assiegés ne se trouverent pas en état d'en soutenir un second, ils capitulerent. Les Assiegeans y perdirent un monde infini & toute l'élite de leurs troupes.

ASSECHER, Terre qui asseche. On dit qu'une terre, ou une roche asseche, lorsqu'on la peut voir après que la mer s'est retirée.

ASSEMBLAGE, terme de Charpentiers & de Menuisiers. Il y a divers assemblages, sçavoir le quarré qui est le plus simple: l'assemblage à onglet, quand les piéces au lieu d'être coupées quarrément, le sont diagonalement ou en triangle; & l'assemblage d'abouement, qui est celui dont la plus grande partie de la piéce est quarré, & la moindre à onglet. On fait encore des Assemblages à queuë d'aronde, à queuë percée, & à queuë perduë, cette derniere est la meilleure, parce qu'elle est à onglet.

ASSIETE du vaisseau, ou vaisseau en assiete. *Voyez* ESTIVE. Vaisseau qui est en assiete, c'est-à-dire, qu'il est dans la situation où il doit être pour mieux filer.

ASSUJETTIR un mât, ou quelqu'autre piéce de bois, c'eſt l'arrêter de telle ſorte, que ce mât ou cette piéce de bois n'ait plus aucun mouvement.

ASSURANCE eſt une convention par laquelle une perſonne ſe charge du danger auquel le bien d'un autre homme ſe peut trouver expoſé; & l'Aſſuré ou celui qui charge une autre perſonne du riſque qu'il courroit lui-même, paye pour cela une certaine ſomme à celui qui s'en charge, qu'on nomme Aſſureur.

Les riſques au ſujet deſquels il ſe fait des Aſſurances, ſont tout ce qui arrive par les fortunes de mer, par la violence, & par celle des tempêtes, par le feu, par le moyen des ennemis, de la part des Corſaires, par force majeure, par ordre du Souverain, comme auſſi tout ce qui arrive par baratrie ou par la négligence des Maîtres-Equipages ou autres gens; ſoit que le dommage ſoit fait au vaiſſeau, ou à la cargaiſon, & ſoit que la perte regarde le Maître, ou d'autres perſonnes: enfin ſoit que le dommage ait pu être prévu, ou qu'il ait été imprévu, ſoit qu'on le mette au rang de ceux qui arrivent le plus ordinairement ou qu'il arrive par une voie extraordinaire.

L'Origine des Aſſurances vient des Juifs: ils en furent les inventeurs, lorſqu'ils furent chaſſés de France en l'année 1182. ſous le regne de Philippe Auguſte. Ils s'en ſervirent alors pour faciliter le tranſport de leurs effets. Ils en renouvellerent l'uſage en 1321. ſous Philippe le Long, lorſqu'ils furent encore chaſſés du Royaume.

ASSURANCE. Coup d'Aſſurance, Pavillon d'Aſſurance, cela ſe pratique en arrivant, pour aſſurer les Nations avec qui l'on ne veut point entrer en guerre.

ASSURE', c'eſt celui qui a fait aſſurer, ou au profit duquel l'Aſſurance eſt faite.

ASSURER: c'eſt prendre un certain payement pour lequel on aſſure que les vaiſſeaux, effets ou perſonnes arriveront à bon port, faute de quoi on s'oblige de payer le vaiſſeau, les effets, ou les dommages arrivés aux effets, ou les ſommes dont on eſt convenu a l'égard des perſonnes.

ASSURER la hauteur cela ſe dit par quelques Pilotes qui donnent beaucoup d'horiſon à l'arbaleſtrille, afin d'attendre monter le Soleil & de le mieux cõſerver dans le temps qu'il commencera à baiſſer.

ASSUREUR, c'eſt celui qui aſſure un vaiſſeau, ou les marchandiſes de ſon chargement & qui s'oblige

moiennant la prime qui lui eſt payée comptant par l'Aſſuré en ſignant la police d'Aſſurance de réparer les pertes & dommages qui peuvent arriver au bâtiment ou aux marchandiſes, ſuivant qu'il eſt porté par la Police. On dit en ce ſens : un tel Marchand eſt l'*Aſſureur* d'un tel vaiſſeau ou de telles marchandiſes.

ATTAQUE d'une Armée ſous la protection des Fortifications d'une Ville. Ces ſortes d'*attaques* ſont rares dans l'Hiſtoire, mais moins dans les Hiſtoriens de l'antiquité, que dans les nôtres à cauſe de nos bouches à feu. Tout conſiſte à joindre l'Ennemi & à en venir dès l'inſtant aux mains, parce qu'alors le feu de la Place n'a plus aucun lieu. D'ailleurs ces ſortes d'*attaques* ne s'exécutent qu'à la faveur des ténébres, & deux heures avant le jour, & ſont beaucoup plus avantageuſes à ceux qui attaquent, qu'à ceux qui ſe défendent : car lorſqu'on a une retraite à deux pas de ſoi, on la fait d'autant plus volontiers, que les combats de nuit ſont fort ſujets à des terreurs paniques, outre que ces ſortes d'actions étant peu communes & d'un tour nouveau, on ſe trouve toujours ſurpris, parce qu'on ne croit pas l'ennemi aſſez hardi pour oſer entreprendre des choſes que l'opinion nous fait regarder comme folles & imprudentes.

Philippe de Macedoine battit ſous les murs de Lacedemone l'Armée de Lycurgue. Celui qui voudroit attaquer aujourd'hui une armée ſous le canon de l'Ille, ou de Tournai, dit le Commentateur de Polybe, ou qui le propoſeroit dans un Conſeil de guerre, ne paſſeroit-il pas pour un inſenſé. Car qu'eſt-ce qui ne croit pas qu'une armée eſt dans une très-grande ſureté ſous les divers feux d'une Place ? cela cependant ne me ſemble pas trop bien fondé, ni trop vrai. Voici les raiſons que cet Ecrivain en donne.

De quelque maniere qu'une Armée ſe poſte, & ſe tourne ſous le feu d'une Place, elle donne toujours priſe à celui qui vient l'attaquer. Celle qu'on croit la plus ſure contre l'Ennemi, l'eſt ſouvent moins. Mettre toutes les fortifications d'une Place à dos dans un ordre environnant, & s'en voir protegé par tout, cela ſemble quelque choſe d'effroïable à ceux qui ſe laiſſent vaincre par les yeux, cependant dans le fond ce n'eſt rien conſideré en ſoi-même.

Appuïer, continue-t-il, une de ſes ailes, ſous le feu d'une Place, & couvrir puiſſamment l'autre en prenant des flancs, cela me paroît quelque choſe de plus reſpectable, que de mettre les fortifications de la Ville

à dos, parce que le feu de la Place enfile tout le front & les derrieres de l'Armée, & l'Ennemi ne ſçauroit l'attaquer, ſans être expoſé au feu du canon pendant & devant l'action, l'une & l'autre maniere de poſter une armée ne doivent pas être un objet ni une raiſon de nous deſiſter d'une entrepriſe ; & quoique la derniere paroiſſe plus dangereuſe, la nuit ôte la plus grande partie des difficultés.

Il y a pluſieurs raiſons, continue notre Auteur, qui engagent un Général d'Armée à ſe retirer ſous le canon d'une Forteresſe. La premiere, c'eſt après la perte d'une Bataille, ou après un échec conſidérable. La ſeconde, lorſqu'on ſe trouve hors d'état de tenir la Campagne, ſoit par foibleſſe ou pour toute autre raiſon. La troiſieme, lorſqu'on veut couvrir une Place importante ; & la derniere, lorſqu'on aſſemble une Armée pour entrer en Campagne. Mais de quelque maniere qu'on veuille ſe couvrir ſous le feu d'une Place, on ne doit jamais ſe camper autour de la Ville, de peur qu'un Ennemi auſſi hardi, auſſi ſenſé que Céſar, n'imite ce grand Capitaine dans le parti qu'il prit contre Vercingentorix, qui quoiqu'à la tête de quatre-vingt mille hommes, & ſuperieur preſque de la moitié au Général Romain, ne laiſſa pas pour cela de s'aller camper ſous les murs d'Alexia, pour n'être point obligé de combattre ; Céſar n'oſant l'attaquer dans ce poſte, le bloqua d'une ligne environnante, avec de bons Forts d'eſpace en eſpace, & le réduiſit par-là à ſa miſericorde.

Bien des gens s'imaginent (c'eſt toujours le même Auteur qui parle) qu'il eſt plus avantageux & plus prudent de mettre la Ville à dos. Je ne ſuis pas de leur ſentiment, parce qu'on s'expoſe à un blocus, ſoit par une ligne, ou par de bons poſtes, qui peuvent empêcher les vivres ou couper les convois. Il vaut bien mieux prendre le parti d'appuïer une de ſes ailes ſur le glacis de la Place, & de porter l'autre dans la Campagne. L'appuïer à quelque village, ruiſſeau ou à quelque choſe d'équivalent, & ſe retrancher des deux côtés, ou couvrir ſeulement ſon aîle lorſqu'on eſt preſſé d'un abattis d'arbres, ces ſortes de cas ne ſont pas fort rares mais il l'eſt beaucoup qu'on ſe poſte ainſi.

M. le Chevalier Folard, que je trouve juſques à preſent être le ſeul qui à l'occaſion du combat de Philippe, ſous les murs de Lacedemone, a parlé d'une armée attaquée ſous les fortifications d'une Ville, cite deux exemples d'une Armée attaquée en plein jour ſous les fortifications d'une Ville, ce qu'il trouve ex-

traordinairement hardi. L'un & l'autre exemple sont tirés de l'Histoire moderne.

Le premier, est l'Armée du Duc d'Alençon, attaquée en 1582. sous le canon de Gand, par celle d'Alexandre Farnese. Mais le Général Espagnol n'en vint pas à son honneur. Il fut obligé après un combat très-long & très obstiné, de se retirer après avoir laissé un très-grand nombre de morts, parce que le Duc d'Alençon s'étoit couvert d'une file de chariots attachés bout-à-bout sur tout le front de la ligne, où les Espagnols trouverent à qui parler, car on les aborda avec toute l'ardeur & le courage possible, & ils furent si bien reçus, qu'il ne leur fut pas possible d'y forcer le Duc d'Alençon.

Le second exemple est de quinze à seize mille hommes, commandés par le Maréchal d'Arco, envoïés pour se retrancher en diligence entre la montagne de Schelemberg & Donawert, qui étoit un poste d'une extrême importance, & dont la prise laissoit la Baviere toute à découvert à l'Armée des Alliés contre la France. Milord Malborrough forma le dessein de nous chasser de ce poste, pour donner de la réputation à ses armes, car tout dépend des commencemens. Il se mit en marche le 2. Juillet de l'année 1704. L'attaque fut vive, fort opiniatrée, & encore mieux soutenue par les François qui les repousserent jusques à deux fois, car tout donna à la seconde reprise, & la troisieme ne fut malheureuse, que parce que la gauche de la ligne qu'on avoit tirée de la montagne à la Ville, & qui eût dû aboutir directement au fossé, laissoit un assez grand intervalle. Les Ennemis y donnerent, & entrerent en foule sans y trouver presqu'aucune résistance, & se trouvant sur le flanc gauche des nôtres, que nos Généraux avoient un peu négligé, les premieres troupes, qui fermoient cette aile furent défaites en un instant. La perte de nos Officiers & Soldats ne fut considérable que par la suite. Le Milord Malborrough y perdit cinq mille hommes, sans compter les blessés, trois Officiers Généraux tués, & presque tous les autres blessés.

ATTAQUE des Anciens. Les differentes méthodes d'attaquer & de prendre les Places, chez les Grecs, & chez les Romains & les autres Peuples, sont les mêmes dont nous nous servons aujourd'hui, sans que nous aïons encheri sur aucun des Peuples qui les ont pratiquées.

La premiere regarde les *attaques* par surprise, qu'on peut appeller sourdes ou cachées, ce qui se fait par le

moïen des intelligences qu'on a dans la Ville qu'on veut surprendre, soit avec les Habitans, soit avec ceux de la Garnison, soit par le peu d'expérience, ou la négligence du Gouverneur, soit enfin en faisant entrer des Soldats déguisés qu'on introduit secrettement dans la Place.

La seconde est celle qui se fait d'emblée ou d'insulte, & haut a la main, par une escalade environnante ou en plusieurs endroits, en donnant en même-tems de fausses allarmes. Celle-ci doit tenir un peu de la surprise, elle dépend du secret des préparatifs & de celui de la marche. C'est de cette façon que M. le Comte de Lowendal s'est rendu maître de Gand en 1745. le 11. Juillet au matin, ayant sous lui le Duc de Chevreuse, & le Comte d'Herouville de Claye, Maréchaux de Camp, avec les Regimens de Dragons, Mestre-de-Camp General, Royal, Asfeld, & Egmond, & les quatre Regimens de Grenadiers Royaux.

La troisieme attaque des Anciens peut être mise au rang de celles de la seconde espece. La difference ne consiste qu'en ce que l'escalade étoit générale, & que la Cavalerie y entroit pour quelque chose. Dès que l'Armée étoit arrivée auprès de la Ville, elle se rangeoit sur trois lignes, la premiere composée de troupes armées à la légére, c'est-à-dire, des Archers & des Frondeurs; la seconde de Troupes pesamment armées, & la troisieme de toute la Cavalerie, qui formoit une ligne environnante autour de la Place, partagée par Escadrons, les espaces de l'un à l'autre plus ou moins grands, selon le nombre & l'étendue du terrein qu'elle embarrassoit.

Ces trois lignes formoient chacune un cercle autour de la Ville, & à mesure qu'elles s'en approchoient, le cercle devenoit plus petit, de sorte qu'il ne restoit aucun intervalle ou fort peu entre le corps. Dès qu'on étoit arrivé sur le bord du fossé; car il falloit qu'il fût sec pour ces sortes d'attaques brusques & d'insulte, les Frondeurs, les Archers & autres gens de traits faisoient pleuvoir une grêle de fléches & de pierres, contre ceux qui paroissoient aux Défenses: alors les pesamment armés descendoient en hâte dans le fossé, s'avançoient au pied des murailles ou ils appliquoient des échelles, les autres formoient la tortue pour sapper les murs. Les Romains appelloient cette sorte d'attaque, *coronâ capere* Les Escalades sont plus rares aujourd'hui, qu'elles ne l'étoient anciennement.

La quatrieme *attaque* est celle qui se fait pendant un

assaut, pour faire diversion des forces des Assiégés ; pendant qu'on donne sur toutes les bréches. Le Marquis de Goesbriand, qui défendit Aire avec tant de bravoure, d'intelligence & d'obstination, risqua d'éprouver une pareille avanture. Les Généraux ennemis s'y étoient déterminés, voyant qu'il tenoit bon, nonobstant trois ordres du Roi, qui lui ordonnoit de rendre la Place.

La cinquieme sorte d'*attaque* est lente. C'est celle qui se fait par blocus. On se sert de cette méthode contre les Places qui ne peuvent être assiégées à cause de leur force extraordinaire, ou contre les grandes Villes puissamment fortifiées & défendues par de grosses garnisons.

La sixieme & la derniere, c'est ce que nous appellons Siége dans les formes reglées, & de pied à pied. Voilà les differentes manieres d'attaquer & de prendre les Places, dont les Anciens se servoient, & qui nous sont communes avec nous. A l'égard des siéges reguliers & de vive force, dont nous usons aujourd'hui, nos pratiques sont peu differentes, ou plutôt elles ne different en rien des anciennes.

ATTEINDRE, joindre un vaisseau. On dit atteindre un vaisseau en chassant sur lui.

ATTELIER de construction, ou pour la construction des vaisseaux.

ATTERRAGE, c'est l'endroit où l'on vient reconnoître la terre, en revenant de quelque voyage.

ATTERIR, c'est prendre terre en quelque lieu.

ATTOLONS : c'est ainsi qu'on nomme les Gouvernemens des Isles Maldives, qui sont divisées en treize Gouvernemens ou parties, auxquelles les Insulaires ont donné ce nom. Ces Isles, qu'on tient être au nombre de plus de douze mille, sont situées vers la pointe de la presqu'Isle de l'Inde, au-deça du Golfe de Bengale. Il y a douze grands Détroits qui détachent un Attolon d'avec l'autre, & de fort petits canaux où la mer est basse, séparent les Isles.

ATTRAPE, terme de marine : c'est une corde, qui empêche que le Vaisseau ne se couche plus qu'il n'est nécessaire, lorsqu'il est en carene.

AVANTAGE en terme de marine : c'est la partie de l'avant du Vaisseau, qui est en saillie sur l'étrave.

AVANTAGE du vent, *voyez* VENT & DISPUTER.

AVANT-GARDE d'une Armée navale : c'est une de ses divisions, laquelle en fait l'Avant-gard

dans la route, & doit tenir la droite dans l'occasion.

AVARIE : j'ai dit Tome I. que c'étoit le dommage, qui arrive à un Vaisseau ou aux marchandises dont il est chargé, coût ou dépense imprévue, qu'on est obligé de faire pendant un voïage. Il y a trois sortes d'avaries, de simples ou particulieres, de grosses ou communes, & des menues.

On dit AVARIES simples, quand le dommage arrive aux Marchandises par leur propre vice; comme si quelque dégât y arrive par pourriture, par mouillure d'eau ou par tempête, prise, naufrage ou échouement, les frais faits pour les sauver, & les droits, impositions & coûtumes doivent tomber sur le compte du Propriétaire. La nourriture & loyer des Matelots, lorsque le Navire est arrêté en voyage par ordre d'un Souverain, sont aussi réputés simples *avaries*, lorsque le Vaisseau est loué au voïage, & non au mois; & c'est le Vaisseau seul qui les doit porter. L'*avarie* ordinaire, est ce qu'il coûte pour emballer, charrier les marchandises, & les assurer, l'enfoncage.

Il y a des *avaries*. communes, & c'est tout ce qui arrive par la tempête ou par la faute du Maître de Navire, pour pilotage, touage, ancrage, &c. & ce qu'il en coute, est reparti au sol la livre entre les Proprietaires du Vaisseau, & ceux à qui appartiennent les marchandises.

Les grosses ou communes *avaries* sont les dépenses extraordinaires faites, & le dommage souffert pour le bien & le salut commun des marchandises, & du Vaisseau. De ce nombre sont les choses données par composition aux Pirates pour le rachat du Navire. On appelle grosse *avarie* le dommage qu'on est obligé de souffrir, quand la tempête oblige de jetter les marchandises à la mer, de couper les cables, voiles ou mâts, &c. Le dommage fait aux marchandises restées dans le Navire en faisant le jet en mer, le pensement & nourriture des Matelots blessés en défendant le Bâtiment. Avarie est aussi un droit que chaque Vaisseau paye pour l'entretien du Port où il mouille. On peut voir sur cette matiere l'introduction au droit Hollandois par Grotius Liv. III. Partie XXX. & le Traité des Avares. On peut voir toutes ces Avaries dans l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. au titr. 7. du Livre III.

AVASTE, en terme de mer, c'est-à-dire, assez, ou arrêtez-vous.

AUBE : c'est l'intervalle du tems qu'il y a depuis

le ſouper de l'équipage d'un Vaiſſeau, juſqu'à ce que l'on prenne le premier quart.

AUBIER : c'eſt la partie blanche & molle, qui eſt entre le vif de l'arbre & l'écorce. L'aubier eſt comme la graiſſe de l'arbre ſous l'écorce. Le bois où il s'en trouve beaucoup n'eſt point propre pour les Bâtimens, à cauſe qu'il s'y engendre des vers qui le pourriſſent, & qui gâtent non-ſeulement la partie où ils s'attachent, mais auſſi l'autre bois qui touche celui où il y a de l'aubier.

AUBINET : c'eſt un pont de cordes, qui eſt ſupporté par des bouts de mâts poſés en travers ſur le platbord à l'avant des Vaiſſeaux Marchands. Le ſaint Aubinet couvre leurs cuiſines, leurs marchandiſes & leurs perſonnes. On l'ôte d'ordinaire quand il fait des coups de vent, à cauſe qu'il empêche de manœuvrer. C'eſt ce qu'on appelle un pont coupé.

AUGE à goudron : c'eſt le vaiſſeau de bois dans lequel on met le goudron pour y paſſer les cordages; le fil qu'on paſſe dans l'*auge* eſt preſſé de maniere, qu'il ne retienne que la quantité néceſſaire du goudron.

AVITAILLER un Vaiſſeau, c'eſt le fournir de vivres.

AVITAILLEMENT : c'eſt la proviſion des vivres.

AVITAILLEUR : c'eſt celui qui eſt chargé de fournir les vivres d'un Vaiſſeau.

AULOF, à la riſée, c'eſt un commandement de mer, que l'on fait au Timonier de gouverner vers le vent quand il en vient des riſées.

AUMONIERS de Marine : ce ſont des Prêtres entretenus par le Roi dans les Arſenaux de Marine pour dire les Meſſes les jours de Fête & de Dimanche ſur le Vaiſſeau, qui dans le Port, porte pavillon Amiral.

AUMONIERS de Vaiſſeaux, c'eſt un Prêtre commis par le Roi ſur un de ſes Vaiſſeaux pour y faire la priere le matin & ſoir, pour y dire la Meſſe, & pour y adminiſtrer les Sacremens aux ſains & aux malades.

Les Hollandois ont un Paſteur, ou au moins un Lecteur & Conſolateur des malades. Le Paſteur fait deux Sermons de Morale par ſemaine, & defend rigoureuſement les juremens & les autres deſordres de la vie. Il fait la priere tous les matins & tous les ſoirs, & il exhorte l'équipage à ſon devoir, quand il s'agit de combattre; & durant le combat la ſoute aux poudres demeure en ſa garde. Il adminiſtre les conſola-

tions

tions aux bleſſés & aux mourans. Il mange à la table du Capitaine, & couche dans la galerie ou dans la dunette. Il fait tous les jours chanter des Pſeaumes & lire quelque chapitre de la parole de Dieu par le Lecteur. S'il n'y a point de Paſteur, le Lecteur fait à peu près les mêmes fonctions, liſant devant l'Equipage des Sermons imprimés aux jours deſtinés pour la prédication. Le Lecteur mange avec les Officiers Mariniers. Dans les Vaiſſeaux Marchands, c'eſt ou le Maître ou le Pilote qui fait les exercices publics de devotion, en liſant de grandes prieres imprimées, ou bien il en fait ſur le champ. Il lit auſſi l'Ecriture ſainte, chante, & fait chanter des Pſeaumes.

AUMONIERS d'Artillerie : le premier Aumonier d'Artillerie eſt attaché auprès de la perſonne du Grand Maître : le Chapelain reſide à l'Arſenal de Paris, & les quatre Aumoniers ſont départis dans les Armées en tems de guerre par le Grand Maître.

AVOIR le pied marin : *voyez* MARIN.

AVOYER, terme de Marine. Quelques Navigateurs ſe ſervent de ce terme pour dire commencer à ſouffler ou ſouffler d'un autre rumb. Il n'y a rien de plus commun dans le Journal des Flibuſtiers de l'Amerique que le mot *envoyer*, qu'ils prononcent ainſi, au lieu d'*avoyer*, & qu'ils écrivent comme ils le prononcent.

AU plus près du vent, *voyez* ALLER au plus près du vent.

AUSIERE, Hanſiére, c'eſt une groſſe corde à trois tourons.

AVUSTE, ou AJUSTE, cela ſe dit d'un nœud de deux cordes dont on attache l'une au bout de l'autre.

AVUSTER, ajuſter, c'eſt attacher deux cordes l'une au bout de l'autre.

B.

BAC : c'eſt un bateau qui ſert à paſſer les rivieres BAC à naviguer, c'eſt un petit Bâtiment dont on ſe ſert ſur les canaux & ſur les rivieres pour porter le brai & le goudron.

BACHES, ou Bachots, ce ſont de petits bateaux dont on ſe ſert à Lyon pour paſſer la Saone.

BACLER les Ports : c'eſt les fermer avec des chaînes & des barrieres.

BAGAGE des Turcs. Les Turcs mettent leurs gros Bagages ſur de méchants chariots à quatre rouës, qui ſont d'une égale hauteur & ſans fer, que la Tréſorerie louë à des Payſans pour toute la campagne, ou que ceux-ci ſont obligés de fournir par contribution. Ces chariots ſont tantôt attelés de deux bœufs, tantôt de deux bufles.

Pour le menu Bagage, ils ſe ſervent de mulets, de chameaux & de chevaux. Leurs mulets viennent pour la plupart de la *Natolie* & vont ordinairement de ſept en ſept. Ils doivent tous marcher le même pas, & la même choſe eſt encore obſervée à l'égard des chameaux, ils ſont petits en comparaiſon de ceux d'Italie : mais ils marchent incomparablement mieux lorſqu'ils ſont chargés proportionnellement à leur portée, ils ſuivent le pas du meilleur cheval, & pour les expéditions délicates on les trouve impayables.

Les Turcs tirent auſſi de grands avantages de leurs chameaux pour le tranſport de leur Bagage en leur ſçachant faire des ſelles qui leur ſoient propres : il y en a qui peuvent faire vingt lieues en un jour ſans manger ni boire ; c'eſt pour cela qu'on leur fait porter ce qu'il y a de plus précieux parmi le *Bagage*. On dit que *Cara-Muſtafa* en avoit deux au ſiége de Vienne, & que par le moyen de ces deux animaux il ſauva l'*Alcoran*, la *Veſte* & l'*Etendard de Mahomet* : ces ſortes de chameaux naiſſent auprès de la Mecque ; ils broutent comme les chevres les feuilles d'arbre & les branches les plus tendres. Quelquefois on leur donne du pain de ſon fait avec de l'eau.

Les bœufs dont ſe ſervent les Turcs pour tirer leurs chariots viennent pour la plupart de la Thrace, de la Bulgarie & de la Valachie, ils ſont plus petits que ceux de la Hongrie, & très-lents à marcher.

Leurs bufles viennent le long du Danube dans toute la Bulgarie, la Thrace, & la Grece, & autant qu'ils ont plus de force pour tirer que les bœufs, autant ſont-ils plus lents à ſe mouvoir. Le chaud les incommode beaucoup, ils plongent preſque tous quand il faut paſſer des rivieres ; ils regimbent & ne veulent pas être battus pour ſe tirer des mauvais pas, & ils ne peuvent reſiſter long-tems, lorſque l'eau vient à leur manquer pour ſe rafraichir, ou lorſqu'on leur fait forcer le pas.

Je n'ai rien à dire ici des chevaux Turcs en ayant parlé ſous le titre de *Chevaux de la Cavalerie Turque*. Je n'ai plus qu'à parler des *Bagages des Turcs*.

On voit, dit l'Auteur de l'état militaire de l'Empire Ottoman, par la quantité de *Bagages* qu'ont les Turcs, qu'ils ne sont plus à présent ces *Tartares*, dont ils sont sortis, & qu'imitent encore ceux qui sont aujourd'hui partie de leur armée.

Le *Bagage* de ces *Tartares* pour sept ou huit personnes n'est qu'une chaudiere de cuivre, un manteau dont ils se couvrent en marchant pour se garentir des injures de l'air, qu'ils joignent à un autre lorsqu'ils sont arrivés au Camp, & dont avec des branches d'arbre ou quatre bâtons qu'ils portent, ils font des pavillons pour sept ou huit.

Leur voiture est un cheval de main, chargé en premier lieu d'un peu d'avoine, de mil, & de la chair de cheval cuite ou salée, renfermée dans un morceau de peau, ce qui, à la reserve de l'avoine, ne pese pas douze livres.

Il n'en est pas de même du *Bagage des Turcs*, on le peut diviser en six parties. La premiere comprend le trésor partagé en *bourses* renfermées dans des caisses couvertes de peau de chevre, & qu'on met l'une sur l'autre devant la tente appellée *Lalée*, qui est celle où l'on tranche la tête aux Criminels.

A ces caisses pleines d'argent, on en ajoute d'autres pleines de *cimare*, appellées *Caftani* d'un Damas grossier, qu'on distribue selon l'usage de la Porte, ou à ceux qu'on veut récompenser, ou à ceux qu'on veut honorer. Il y a aussi qu'antité d'habits à la Turque, depuis la chemise jusqu'aux pantoufles.

La seconde partie du Bagage, qui n'est pas en moindre quantité renferme les vivres, sçavoir la farine pour faire du biscuit, le froment mondé, le ris, le beurre pour l'un & l'autre grain, l'avoine, la chair de mouton & de veau, mais en moindre quantité que de mouton, pour la nourriture journaliere des Janissaires & de la Cavalerie *Capiculy*, que la Porte nourrit comme toute la Cour, & l'Aga du *Grand Visir* & du *Serasquier* qui commande à la place du Visir.

La troisiéme comprend le Bagage des Bachas, qui est assez considerable. Elle renferme aussi les vivres des *Bachas*, & ceux que doivent porter les *Zaims* & *Timariots* pour la nourriture des Soldats qu'ils sont obligés de mener à l'armée à proportion de leurs revenus.

La quatriéme comprend les vivres & les marchandises que portent les Vivandiers pour suppléer à ce qui manque aux *Bachas*, aux *Zaims*, & aux Tima-

riots. Ces Vivandiers comprennent les Ouvriers qu'on mene, soit pour le besoin de l'armée, soit pour le faste.

La cinquiéme & sixiéme partie des Bagages comprend les munitions de guerre sous les ordres du *Gebegis-Bassy*, ou Chef des munitions, & toute l'Artillerie qu'on met en grande quantité sur de méchants chariots de Paysans, comme je l'ai dit plus haut.

BAGUE, terme de marine, c'est une petite corde mise en rond, dont on se sert à faire la bordure d'un œil de pied, ou œillet de voile.

BAGUETTE de fusil ou de mousquet: c'est la longue verge de bois, que l'on fourre dans le fût, & qui sert à le charger. Il y a des Regimens qui les ont de fer.

BAGUETTES de tambour: ce sont deux petits bâtons bien tournés & qui ont environ un pied & demi, avec quoi on bat la caisse.

BAIE, *voyez* BAYE.

BAIES de Vaisseau, *voyez* BAYES.

BAILLE, Boute; j'ai dit Tome I. que c'est une moitié de tonneau en façon de baquet. Les Vaisseaux de Guerre ont une *Baille* amarrée à chaque hune pour tenir des grenades & autres artifices, & par précaution elles sont couvertes de peaux de mouton. On met aussi dans des bailles le breuvage, qui se distribue chaque jour aux gens de l'Equipage.

BAILLE à mettre tremper le poisson & la viande salée.

BAILLES à tremper les écouvillons pour rafraichir le canon.

BAILLI de l'Epée de l'Arsenal de Paris. Il jouit des mêmes prééminences dont jouissent les autres Baillis d'épée dans les autres siéges. Les Officiers dudit Bailliage connoissent privativement à tous autres Juges de tous les procès, circonstances & dependances de l'Artillerie par tout le Royaume, & de toute matiere civile & criminelle des personnes domiciliées dans le grand & petit Arsenal de Paris; & les Sentences & Jugemens de ce Bailliage sont exécutées dans tout le Royaume, comme si elles étoient scellées du grand sceau.

L'appel desdites Sentences & Jugemens est reservé au seul Parlement de Paris. La séance dudit Bailliage se tient à l'Arsenal de Paris. Le Bailli d'Epée, le Lieutenant Général, l'Avocat & le Procureur du Roi de l'Arsenal prêtent serment devant la Cour de Parlement,

& les autres Officiers du Bailliage devant le Lieutenant Général d'icelui.

BAJOU, on appelle ainsi la plus haute des planches ou des barres du gouvernail d'un bateau foncet, elle est posée immédiatement sous l'arcasse de la masse du gouvernail.

BALAI-DU CIEL : c'est le vent de Nord-Ouest. Ceux qui navigent sur l'Ocean appellent ce vent *Balai-du-Ciel*, parce qu'il nettoie le ciel de nuages.

BALANCIER de lampe : c'est un cercle de fer qui est mobile & qui tient la lampe de l'habitacle en équilibre.

BALANCIERS de compas ou de boussole : c'est un double cercle de laiton par lequel l'affût du dedans de la boussole est tenu en équilibre.

BALANCINES : J'ai dit tom. I. que ce sont des manœuvres ou cordes qui descendent des barres de hune & des chouquets, & qui viennent former deux branches sur les deux bouts de la vergue, où elles passent dans les poulies. Il y a les *balancines* de la grande vergue, celles de la vergue de misene, celles de sivadieres, celles de vergue de fougue, celles de grand hunier, celles de petit hunier, celles de perroquet de fougue, celles de grand perroquet, celles de perroquet d'avant, celles de perroquet de beaupré, & celle de chaloupe.

BALANT d'une manœuvre c'est la partie qui n'est point halée. Le balant d'une manœuvre se dit aussi de la manœuvre même, lorsqu'elle n'est point employée. On dit tenir le balant d'une manœuvre, pour dire l'amarrer de telle sorte qu'elle ne balance pas.

BALAST : c'est un amas de cailloux & de sable, que l'on met à fond de cale, afin que le vaisseau entrant dans l'eau par ce poids, demeure en assiette : c'est ce qu'on appelle autrement Lest ou quintillage.

BALCONS, ce sont des galeries couvertes ou découvertes, qu'on fait au derriere de certains vaisseaux pour l'ornement ou pour la commodité, on les appelle autrement Sardins.

BALIEUR d'un navire : c'est celui qui est chargé de le tenir net.

BALISTE ; on trouve l'origine de cette ancienne machine de guerre chez les Peuples de l'Asie, & les Grecs s'en attribuent faussement l'invention, ainsi que de la Catapulte ; comme la Catapulte jettoit de gros quartiers de pierre, la Baliste jettoit des darts d'une grosseur à peine concevable, & quelquefois plus

sieurs ensemble engagés dans une gargousse. La *Balifte*, comme la Catapulte avoit differens noms. Végéce nous prouve que le Scorpion étoit la *Balifte* des Anciens. Cela se voit dans Cesar en plusieurs endroits de ses Commentaires, où il emploie indifferemment ces deux termes pour signifier la même machine, mais il distingue toujours celle-ci de la Catapulte: *Cesar in Castris*, dit Hurtius, *Scorpionum Catapultorum magnam vim habebat.*

La Baliste chassoit quelquefois des balles ou boulets de plomb égaux au poids des gros traits qu'elle lançoit, mais le Commentateur de Polybe, qui nous donne la structure d'une *Balifte*, qui lance un trait de soixante livres, long de trois pieds neuf pouces & neuf lignes, nous apprend qu'on employoit rarement la *Balifte* à chasser des balles, ou boulets de plomb. L'Historien Procope nous parle d'une *Balifte* qui étoit de la figure d'un arc, au-dessous duquel étoit une corne creuse suspenduë avec une chaîne de fer, & appuyée sur une barre dont Belisaire aussi célebre par ses actions que par ses malheurs, & la rage de ses envieux se servit au siége de Rome.

Quant aux batteries des Balistes, M. le Chevalier Follard en feuilletant la Colone de Trajan, y a trouvé une batterie de *Balifte*, toute conforme à nos batteries de Canon. Mais l'épaulement, ou les Merlons étoient beaucoup plus élevés que ceux des nôtres parce que la charpente des Balistes de siége étoit fort haute. On donnoit moins d'épaisseur aux terres, que nous ne faisons, & l'on s'élevoit davantage proportionnant seulement l'épaisseur à la hauteur. Les Anciens pouvoient aussi quelquefois les faire d'un assemblage de poutres couchées les unes sur les autres, en long & de travers, & rangées à distances égales entr'elles, & les vuides qu'elles laissoient, étoient remplis de terre & de gazon.

Les Anciens se couvroient à leurs batteries de béliers, tours, Balistes, Catapultes. &c. Ils se terroient à leur batterie de jet pour cacher leurs machines qui étoient le but principal des Assiegés, & ils y travailloient avec une attention extraordinaire. Ils outroient même les précautions, tant ils ménageoient la vie de leurs soldats, & enfin ils n'ignoroient pas l'usage des embrâsures, comme on le voit dans la Colonne de Trajan.

Les effets de la *Balifte* & de la *Catapulte*, étoient tels, qu'ils approchoint presque de la portée de nos

bouches à feu, ou du moins de leurs tirs & leurs coups étoient plus certains & plus justes que ceux de nos fusils & de nos canons. Les effets de ces deux machines ont été connus & exécutés du tems de nos Peres, non seulement du régne de Philippe Auguste qui en rendit l'usage un peu plus commun, mais encore au quinziéme siécle aprés l'invention de la poudre, & dans le tems même que les canons étoient en usage.

Les effets de la *Baliste* ne sont pas difficiles à croire, puisqu'au rapport de Vegece, la *Baliste* poussoit des traits avec tant de rapidité & de violence qu'elle perçoit les plus fortes cuirasses, & brisoit tout ce qu'elle rencontroit : les pierres même n'étoient pas à l'épreuve de ses coups. „ Hé dit M. le Chevalier Folard ? „ Comment le seroient-elles, puisque ma petite Ba- „ liste, qui n'a qu'un pied en tout sens, entre dans „ la pierre de taille la plus dure ; & s'enfonce jusqu'à la moitié ? „

Les Anciens se servoient de gros drap tissu de crin de cheval & de poil de chevre, piqués & remplis de bourre ou d'herbe marine entre deux étoffes, que les Assiegés tendoient & suspendoient devant les parapets ou sur les breches pour rompre la violence des fleches & des traits lancés par les Balistes ou les Catapultes-Balistes. Ceux de la moienne Antiquité les appelloient *Cilices* : c'est ainsi que nous appellons encore aujourd'hui *Cilice* ces mêmes étoffes, qui sont des ceintures ou camisoles à l'usage de nos dévots & dévotes.

Les Historiens de la premiere Antiquité, comme ceux de la moyenne, nous fournissent une infinité d'exemples des mantelets de gros drap, & de tissus de cables contre l'effort des machines.

BALOIRES. : ce sont des longues piéces de bois, qui dans la construction d'un vaisseau, lui donnent la forme qu'il doit avoir, & à cause de cela on les appelle aussi Formes de vaisseau. C'est la grande Forme, ou le grand & principal Gabarit qu'on met sur le gros du vaisseau pour en former la façon, & le construire.

BALON, espéce de Brigantin. On le mene à la nage avec des rames, & il est fort en usage dans le Royaume de Siam. Ce sont de petits Bâtimens faits d'un seul arbre d'une longueur extraordinaire, & qui ont le devant & le derriere de sculpture fort élevée. Il y en a de tout dorés, où l'on met jusqu'à six vingt & même cent-cinquante Rameurs de chaque côté. Les rames sont couvertes de lames d'argent, ou sont do-

rées ou rayées d'or, & la chirole est couverte de quelque riche étoffe, les rideaux étant aussi de la même étoffe. Cette chirole est une espéce de petit dôme qu'on place au milieu des *Balons* qui ne sont pas si magnifiques que ceux qui ont des clochers. Les uns & les autres ont de riches balustrades, comme d'yvoire ou d'ouvrages délicats, couverts de dorures. Les bords de ces vaisseaux sont à fleur d'eau & les extrémités recourbées, s'élevent fort haut. La plûpart ont la figure de chevaux marins, & d'autres sortes d'animaux. Quelques-uns sont ornés de differentes figures, faites de morceaux de Nacre rapportés.

Les Siamois donnent à leurs *Balons* ou petits Bâtimens à rames la figure de quelque animal oiseau, ou reptile. Ces sortes de Bâtimens ont jusqu'à cent & six vingt pieds de long, & ils en ont à peine six de large, si bien que c'est une chose surprenante, que leurs hauts clochers, & leur relevement de l'avant & de l'arriere, avec les sculptures ou ornemens qui y sont, ne les fasse pas renverser. Il est vrai que la plûpart de ces ornemens ne sont appliqués que sur des roseaux, ou faits que de roseaux, qui sont une matiere légere; & il ne faut pas douter que sans cela il seroit impossible que ces Balons pussent naviger.

B A N : comme je l'ai dit tome I. Ils sont faits & publiés au nom du Roi seulement à la tête des Corps lorsqu'ils sont en bataille. A l'arrivée d'une troupe, à chaque logement, il est publié un *Ban* portant deffense à tous Officiers & Soldats de commettre aucun désordre, à peine aux Officiers de concussion, & aux Soldats de la vie.

Il est aussi publié un autre Ban portant injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes sur le champ à leur Maire ou Consul, lesquels en avertissent le Commandant de la Troupe, à peine à eux d'en répondre, & cent livres d'amende. Le Commandant de la Troupe doit faire justice sur le champ suivant l'exigence du cas, à faute de quoi il en est dressé un procès verbal.

Avant que de sortir du logement, il est fait un Ban portant encore injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes s'ils en ont à faire. Il est fait un Ban au départ de la Garnison & au premier logement, portant deffense à tous gens de guerre de s'éloigner de leurs quartiers & routes, & de quitter leur Enseigne à peine de la vie.

Nota. Comme le bien du service & de la discipli-

ne demandent que tout Ban ayant été fait à la tête de la Troupe soit exécuté, les Commandans des Régimens ne doivent point se servir du droit que cette Ordonnance du 11. Novembre 1665. leur donne de faire un pareil Ban sans une nécessité absoluë, & des exemples qui demandent des exemples prompts; car ce Ban n'ayant paru trop rigoureux pour l'usage & les cas ordinaires, les Ordonnances du 4. Juillet 1716. & 8. Avril 1718. & 25. Août 1718. n'ordonnent la peine de mort que pour ceux qui se seroient éloignés de deux lieuës, & des peines plus légeres à une moindre distance, bien entendu que le Ban dont il est question, n'ait pas été fait; car tout Ban fait doit être exécuté. Tout Commandant doit réserver à faire ce *Ban* dans les marches à portée de l'ennemi, ou dans des cas extraordinaires, en des marches du Royaume.

BANC à s'asseoir, dans la chambre du Capitaine de vaisseau on trouve un *Banc* qui est placé contre l'arriere du vaisseau. Il y en a encore un autre à stribord, & c'est par l'endroit qu'occupe le *Banc*, qu'on ôte, que l'on place le gouvernail pour le monter. On le leve aussi lorsqu'on veut caler de l'arriere. Les affuts entrent encore par-là. On y place le plus souvent un tuyau aisément, à six pouces du petit montant, qui le soutient, & à un pied du bord du vaisseau: ce tuïau a six pouces de large par le haut, & cinq & demi par le bas.

BANC à coucher: il y en a aussi un dans la chambre du Capitaine de vaisseau.

BANC de Cazernes: il y en deux dans chaque chambre de Cazerne.

BANC de Galere. *Voyez*. TOME I.

BANC de Chaloupe, ce sont les Bancs qui sont joints autour de l'arriere de la chaloupe, en dedans, pour la commodité de ceux qui y sont.

BANC: hauteur d'un fond de mer inégal. *Voyez* TOME I.

BANC & Battures: ce sont des roches & des sables qui sont dans la mer & dont le fond est plus élevé que les autres fonds. Quand un vaisseau a donné sur des *Bancs*, ou des bas-fonds & qu'il touche, il ne peut plus sentir son gouvernail. Alors on a recours aux voiles pour gouverner, & tâcher de se remettre à flot. Un Pilote habile sçait les isser, les baisser, les amener, & les manœuvrer, ensorte qu'à moins qu'il n'y ait une entiere impossibilité, il reléve enfin le bâtiment,

BANC, le grand Banc : c'eſt-à-dire le grand Banc de Terre-Neuve.

BANCHE, chez les Marins, c'eſt un fond de roches tendres & unies qui ſont dans la mer en de certains lieux.

BANNIERE, Pavillon. *Voyez* TOME I.

BANNIERE de partance : c'eſt le Pavillon que l'on met à la Poupe d'un vaiſſeau pour faire connoître aux Matelots qui ſont à terre qu'il eſt temps de s'embarquer.

BANNIERE de Conſeil, Pavillon de combat, c'eſt le pavillon rouge.

BANNIERE de Conſeil, Pavillon de Conſeil. C'eſt la Banniere blanche que l'Amiral fait arborer en poupe, quand il veut prendre avis ſur quelque choſe.

BANNIERE de paix: c'eſt une Banniere blanche.

BANQUE : ce mot ſe dit en parlant d'un navire qui va pêcher la moruë ſur le grand banc, & on l'appelle un *Banque*. On dit auſſi qu'on eſt banqué ou débanqué, pour dire qu'on eſt ſur le grand *Banc*, ou hors du grand Banc.

BARATRIE : c'eſt une malverſation & tromperie du Patron ou Maître d'un Navire, ſoit par déguiſement de Marchandiſes, ou par fauſſe route.

BARCES : c'eſt une ſorte de Canons qui ſont aujourd'hui de peu d'uſage, & qui autrefois étoient fort communs ſur mer : ils reſſemblent aux fauçons & fauçonneaux ; mais ils ſont plus courts, plus renforcés de métal, & ont un plus grand calibre.

BARDIS : c'eſt un batardeau fait de planches, qu'on fait à fond de Cale pour charger des blés & autres grains.

BARGE: on a dit autrefois *Barge* pour dire une *Barque*, un *Eſquif*. On dit encore à Londres, la *Barge* du Maire,

BARIL de Galere : c'eſt un baril qu'un homme peut porter plein d'eau, & dont il ſe ſert pour en remplir les bariques que l'on ne peut tranſporter, ou à la fontaine ou à la riviere.

BARIL de quart : c'eſt le *Baril* de Galere, que l'on donne plein d'eau le ſoir à ceux qui doivent faire le quart de la nuit.

BARILS où l'on met les viandes.

BARILS de poudre : c'eſt ſur mer cent livres de poudre peſant, miſes dans un baril.

BARILS à bourſe : c'eſt un baril couvert de cuir, où le Canonier met de la poudre fine. On l'ap-

pelle ainsi à cause qu'il se ferme comme une bourse.

BARRIQUE : c'est le quart d'un tonneau ou la moitié d'une pipe, & le muid est le tiers d'un tonneau ; or le muids de vin de Paris contient deux cent quatre-vingt pintes, selon le reglement de Louis XIII. & il contenoit auparavant trois cens pintes suivant les Ordonnances de Henri IV. Ainsi le tonneau contient deux cens quarante pintes, & la barrique parconséquent contient deux cens dix pintes de Paris. Elle doit contenir trois cens soixante pintes d'Hollande.

BARQUE, Vaisseau moyen sans hune, qui sert a porter des munitions & à charger ou à décharger un grand Navire.

BARQUE d'avis, c'est celle qu'on envoye porter des nouvelles dans un vaisseau éloigné, soit d'un vaisseau à un autre.

BARQUE droite : c'est un commandement que l'on fait, pour avertir ceux qui sont dans une chaloupe de se mettre également, afin qu'elle soit droite sur l'eau.

BARQUE en Fagot. C'est tout le bois qu'il faut pour faire une barque, qu'on porte taillé dans un vaisseau, & qu'on assemble quand on est au lieu où l'on en a besoin,

BARQUE à eau, petit bâtiment dont on se sert en Hollande, pour transporter de l'eau douce aux lieux ou l'on en manque & de l'eau de mer pour faire du sel. Ils ont un pont, & on les emplit d'eau jusqu'au pont.

BARQUE ou Galiote à machines & à bombes.

BARQUE de Vivandier. C'est la barque qu'un Vivandier promene sur l'eau le long des quais ou autour des vaisseaux pour y porter des vivres à vendre.

BARQUEROLLE, barquette, vaisseau médiocre de voiture sans aucun mâts, qui ne va qu'à la rade, de beau temps, sans jamais aller en haute mer.

BARRE : c'est un mot chez les Marins qui se joint à plusieurs autres mots. Il y a les *Barres* d'Arcasse, barre de pont, barre d'Arcasse de couronnement, barre de cabestan, barres de virevaut, barres d'écoutilles, barres de panneaux d'ecoutilles, barres de gouvernail, barres de hune, &c.

BARRE de pompe, c'est une longue barre de fer trouée en quarré. Par le bout elle est emmanchée comme un tarriere, pour emboiter la cuilliere de la pompe.

BARRES de Cuisine : ce sont des barres de fer qui servent à soutenir les chaudieres qu'on met sur le feu. Elles sont posées de long & de travers dans les cuisines des vaisseaux.

BARRES de porte ; ce ſont des piéces de bois étroites qui traverſent les portes pour entretenir les planches enſemble. La porte de la chambre du Capitaine a trois barres.

BARRES ou barrieres des ports : ce ſont des longues poutres dont on ferme les entrées des ports, & quand elles ſont trop courtes on ſe ſert de chaines.

BARROTS ou Baux, quoiqu'on ſe ſerve indifferemment des termes de Baux ou Barrots ; il eſt certain que ceux qui ſont les plus exacts, ne ſe ſervent de celui de bau, que pour les ſolives du premier pont, & qu'ils employent celui de *Barrot* pour les ſolives des autres ponts.

BARROTINS, Lattes à Baux, petits ſolivaux qu'on met entre les baux & les barrots ſous les ponts pour les ſoutenir.

BARROTINS d'écoutilles, demi-baux ou demi-barrots. Ce ſont des bouts de baux ou de barrots qui ſe terminent aux hiloires & qui ſont ſoutenus par des piéces de bois nommées arcs-boutans, miſes de travers entre deux baux.

BARROTINS de caillebotis : ce ſont de peties piéces de bois qui ſervent à faire les caillebotis, & auſquelles on donne la tonture ou rondeur du pont du vaiſſeau en ſa largeur. Vaiſſeau barroté, c'eſt lorſque le fond de cale eſt tout rempli, ou rempli juſqu'aux barrots.

BAS le pavillon : mettez bas le pavillon, c'eſt-à-dire abaiſſer le pavillon pour ſaluer un vaiſſeau plus puiſſant, ou pour ſe rendre.

BAS, avoir les mâts des hunes bas,

BAS de ſoye : donner des bas de ſoye, c'eſt-à-dire, mettre quelqu'un aux fers pour le punir de quelque faute commiſe.

BAS-EAU : c'eſt quand la mer eſt retirée, & qu'elle a refoulé.

BAS des ſabords : c'eſt le bordage qui eſt entre la préceinte & le bas des ſabords.

BAS-Bordes : on appelle ainſi la partie de l'équipage qui doit faire le quart de bas-bord.

BAS-FOND ou pays ſomme. C'eſt un fond où il y a peu d'eau, & où la crainte qu'on a d'échouer, oblige à prendre des Pilotes du pays pour ſervir de guides.

BASTINGUE : c'eſt une bande de toile, ou d'étoffe que l'on tend autour du plat-bord des vaiſſeaux de guerre, & qui eſt ſoutenuë par des piéces de bois miſes de bout, que l'on appelle pontilles, afin

de cacher ce qui se passe sur le pont pendant le combat. On en met aussi autour des hunes. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à l'avenir les pavois soient de couleur bleuë, semée de fleurs de lys jaunes, qu'ils soient bordées de deux grandes bandes blanches.

On met aussi des *Bastingues* aux hunes: celles des Hollandois sont rouges, ils les font presque toujours de bajette ou de drap, mais en ce cas on les double & on les garnit de telle sorte, entre les deux étoffes, que les balles de mousquets ne les peuvent percer.

BASTON de pavillon ou d'enseigne: c'est un petit matereau qui sert à arborer le pavillon.

BASTON de Girouette: c'est un autre matereau très-petit où est planté la verge de fer qui tient la girouette.

BASTON de flamme: c'est un bâton qui n'est long, qu'autant que la flamme d'un vaisseau est large par le haut. C'est ce bâton qui la tient au haut du mât.

BASTON de Vadel, Bâton ou manche de guipon. Ce sont certains bâtons où l'on attache les bouchons d'étoupe, ou de penne dont se sert le calfateur a goudronner ou braier le vaisseau.

BASTON à meche: c'est une mèche qu'on entretient toujours brûlante sur le chateau d'avant.

BASTONNADE: c'est une punition militaire & civile, encore en usage chez les Turcs. Pour les grandes fautes on *bastonnoit* chez les Romains. Voici comme la *bastonnade* se faisoit au rapport de Polybe. Le Tribun prenant un bâton ne faisoit qu'en toucher le criminel, & aussi-tôt après tous les Legionnaires fondoient sur lui a coups de bâton & de pierres, en sorte que le plus souvent il perdoit la vie dans ce supplice. Si quelqu'un en échappoit, il n'étoit pas pour cela sauvé. Il ne lui étoit pas permis de retourner dans sa patrie, & ses amis ou ses parens n'avoient pas la liberté de le recevoir.

La *bastonnade* étoit encore le supplice de ceux qui voloient dans le Camp, qui rendoient quelque faux témoignage, qui se prêtoient à quelque infamie, & qui étoient repris trois fois de la même faute S'il arrivoit que plusieurs fussent en même-tems coupables des mêmes fautes, & que des cohortes entieres eussent été chassées de leurs postes, alors au lieu de bastonner, ou de faire mourir, ils se servoient d'un expedient qui n'étoit pas moins avantageux que terrible. Le Tribun assembloit la Legion, il se faisoit presenter les cou-

pables, & après une sevére reprimende, il les faisoit tirer au sort, & en séparoit cinq, huit, vingt, plus ou moins, selon le nombre de ceux qui par crainte avoient commis quelque lâcheté.

Chaque dixieme d'entre eux, comme cela se pratique encore aujourd'hui parmi nous & chez les autres Puissances, étoit destiné au supplice, & ceux sur qui le sort tomboit, étoient bastonnés sans remission. Le reste étoit condamné à ne recevoir que de l'orge au lieu de bled & à camper hors du retranchement, au risque d'être attaqué par les Ennemis. Comme le danger & la crainte de mourir étoient égales pour tous à cause de l'incertitude du sort, & que la peine honteuse de ne vivre que d'orge s'étendoit également à tous ces lâches : on trouvoit dans cette discipline, & un préservatif contre les fautes à venir, & un remede pour les fautes passées.

BASTUDE : c'est une espece de filet, duquel on se sert pour pêcher dans les étangs salés. L'Ordonnance de 1681. fait défenses aux Pêcheurs qui se servent d'engins, appellés ficheures, de prendre les poissons enfermés dans les Bastudes à peine de punition corporelle.

BATAILLE : j'ai dit dans le premier volume la difference qu'il y a entre *Combat & Bataille.* La Bataille comprend quatre choses, sçavoir la disposition des Soldats, bien attaquer, se défendre avec fermeté & avec ordre, & faire en cas de besoin une retraite favorable. Quand on est aux mains avec l'Ennemi, il est essentiel de faire observer un si grand silence dans chaque Bataillon, qu'un Soldat n'ose pas dire un mot à son camarade. Il est difficile d'en venir à bout en cette occasion, si on n'a accoutumé les Soldats depuis long-tems à une discipline severe & exacte là-dessus.

Le Commandant d'un Bataillon doit encore avoir une grande attention à menager son feu, & n'en faire qu'à propos & de fort près ; il doit essuïer le feu des Ennemis, rallier promptement son Bataillon, & rétablir le desordre qu'une premiere décharge ne manque jamais de faire. Un Major qui entend son métier, brille beaucoup dans ces occasions. On doit mener un Bataillon à la charge au petit pas, pour ne pas le rompre, & ne pas mettre les Soldats hors d'haleine.

Le principal est d'empêcher les Soldats de se débander pour piller. Il faut être très severe là-dessus, & les empêcher de s'écarter. Il ne faut pas non-plus s'amuser à faire beaucoup de prisonniers dans le commen-

cement d'une affaire. Lorſqu'un Régiment ſe trouve un jour d'affaire diviſé en pluſieurs Bataillons, le Colonel à la tête du premier Bataillon, le Lieutenant-Colonel à la tête du ſecond, & le premier Capitaine paſſe à la tête du troiſieme, quoique ſa Compagnie n'y ſoit pas.

BATAILLE DECISIVE ET COMPLETTE, eſt celle dont la victoire eſt déclarée ſans nulle équivoque, & quand aucun corps ennemi ne reſte en entier, que tout s'enfuit, que tout court à la débandade. Le Général victorieux doit bien ſe garder alors, dit M. le Chevalier Folard, de faire un lieu de repos du Champ de Bataille, mais imiter ce que fit Céſar dans toutes ſes victoires, & particulierement dans celle de Pharſale. Il pourſuivit Pompée juſques ſur la mer, de peur qu'il ne lui échapât. Il y a cependant certaines bornes, d'où l'on ne ſçauroit s'écarter après une victoire : c'eſt en quoi conſiſte l'habileté du Général.

Une Armée n'eſt pas abîmée, & anéantie, comme le dit l'Auteur que je viens de citer, pour avoir perdu & abandonné le Champ de Bataille, ſon Canon, ſes morts, ſes bleſſés, & ſes équipages. Ceux qui fuient à travers les campagnes ne ſont pas morts ; ils ſont diſſipés aujourd'hui, ils peuvent ſe réunir demain, trois ou quatre jours après, quinze ou vingt, ſi l'on veut, ſe rallier, réprendre de nouvelles forces, de nouvelles eſpérances, & revenir plus mauvais, & plus réſolus qu'auparavant par la honte de leurs défaites, ou par l'adreſſe de leurs Généraux. Que ne faut-il pas pour rendre une Bataille déciſive & complette. Elles ne le ſont preſque jamais. On voit l'ennemi en fuite, aterré, vaincu, foulé aux pieds. Il ſe reléve en peu de tems : on diroit que le victorieux n'a marché que ſur des reſſorts.

L'aventure ſurprenante des Ducs de Weimar & de Rohan dans la plaine de Rhinfelt par les Bavarois, eſt une preuve bien démonſtrative que le vaincu qui fuit n'eſt pas un être anéanti, & que les trophées érigés ſur un Champ de Bataille ne ſont pas toujours de longue durée. Les Ducs de Weimar & de Rohan, les deux plus grands Capitaines de leur ſiécle perdirent tout à cette malheureuſe journée, hors le courage, & la confiance de leurs Soldats, auxquels il ne reſta que leurs ſeules Armes, & le deſir d'avoir leur revanche. C'eſt beaucoup, lorſqu'ils ont à leur tête des Généraux vifs, hardis & braves, & à qui la cervelle ne tourne pas aiſément.

Une partie de cette Armée avoit été priſe, ou tail-

lée en piéces, l'autre s'enfuit, & ne borna sa course qu'à cinq ou six lieues du Champ de Bataille. C'est-là que le Duc de Weimar recueillit les tristes débris de son armée Il se trouva sans vivres, sans équipages, & sans munitions, en un mot réduit dans l'état du monde le plus désagréable. Le Duc de Rohan, l'homme du monde le plus fécond en expédiens & en ressources hardies & vigoureuses lui dit qu'il n'y avoit rien de desesperé avec de si braves Soldats. Il proposa au Duc de Weimar de remarcher aux ennemis. Celui-ci goûta cet avis, qu'il trouva digne de son courage, de sa vertu, de l'extrémité, où il se voyoit réduit.

On sonde la volonté des Officiers des Corps, & ceux-ci celle des Soldats : ils répondent tous unanimement, qu'ils sont prêts à tout faire. On les rallie, & chacun joint son Drapeau. L'on force une marche de nuit avec une incroyable diligence. On arrive au point du jour sur l'ennemi, qui ne s'attendoit à rien moins, qu'à une telle visite. On le surprend, & sans lui donner le tems de se reconnoître, il est attaqué, & battu sans presqu'aucune résistance : tout s'enfuit, tout s'en va, & rien ne demeure. Le canon, les bagages, les munitions de guerre, rien n'échape à l'avidité du vainqueur. On n'a jamais ouï parler d'un évenement semblable.

Si le Maréchal de Bouflers, un des plus braves hommes, & des meilleurs Citoyens que la France ait jamais eu, sans écouter les conseils de certaines personnes après la Bataille de Malplaquet eût marché quelques jours après droit à l'ennemi, qui assiégeoit Mons, il l'eut surpris, & leur eût fait boire le même vin, que les Bavarois burent à Rinfelt.

BATARD'EAU est une espéce de digue faite de pieux, d'aisses, & de terre pour détourner l'eau d'une riviere.

BATARD'EAU est aussi un échafaut de quelques planches sur le bord d'un Vaisseau, pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont, lorsqu'on couche le Vaisseau sur le côté pour le radouber.

BATEAU pêcheur, c'est le Bateau qui sert à pêcher.

BATEAUX : c'est ainsi que l'on nomme diverse sorte de petits Vaisseaux que l'on méne à la voile, & à la rame, mais qui sont faits plus materiellement que les Chaloupes. L'on fait aussi de grands Bateaux, qui ne peuvent aller qu'à la voile.

BATEAUX à eau. Les Bateaux, ou Barques à eau

eau sont destinés en Hollande à amener de l'eau douce dans les lieux, où il n'y en a pas, comme l'on fait à Amsterdam pour les Brasseurs de biere, & quand l'eau de pluie manque. On s'en sert encore pour aller querir de l'eau salée, dont on fait du sel. Ceux qui amenent de l'eau douce sont fort plats, & enfoncent dans l'eau, presque jusques au bord, ou du moins à un pied du bord, lorsqu'ils sont chargés. Ils ont un peu de relevement, à l'avant, & à l'arriére, & il y a des trous dans le carreau, par où s'écoule l'eau, qui y tombe, ou qui y entre de dehors. Les coutures en sont fort bien calfatées, & goudronnées, on y fait entrer l'eau par un trou, qui est dessous, qu'on bouche, quand le Bateau est plein. Ceux qui amenent de l'eau salée sont faits à la maniere des Semaques & mâtés en fourche.

BATELE'E, charge entiere de Bateau.

BATELIERS : ce nom est donné à ceux qui ménent des Bateaux sur les Rivieres d'eau douce.

BATIMENT. *Voyez* Tome I.

BATTANT d'un Pavillon, c'est sa longueur qui voltige en l'air. Le Guindant c'est sa largeur ou hauteur, qui regne le long du bâton.

BATTERIE de Canon sur les Vaisseaux : c'est une quantité de Canons mis de l'avant à l'arriere des deux côtés du Vaisseau. Les plus grands Vaisseaux ont trois batteries. La premiere est celle, qui est la plus basse, la seconde est au-dessus de la premiere, c'est-a-dire au second pont, & la troisiéme est sur le dernier pont, ou pont d'en-haut, chaque rang étant ordinairement de quinze sabords, sans comprendre ceux de la sainte Barbe, les Batteries qui sont sur les Châteaux. La premiere Batterie, qui est la plus basse, doit être pratiquée si haut, que dans le gros tems elle ne se trouve pas sous l'eau, & que par ce moyen elle ne demeure inutile. La plupart des Frégates Françoises n'ont que deux ponts, afin d'être plus légéres, & meilleures volieres. On dit Batterie haute, Batterie du pont d'en-haut, Batterie entre deux ponts.

BATTERIE & demie : Cela se dit d'un Vaisseau qui n'a du canon que le long d'un pont, & à la moitié de l'autre.

BATTERIE trop basse : Cela se dit d'un Vaisseau qui a son premier pont & ses sabords trop près de l'eau. Mettez la Batterie dehors, c'est-à-dire mettez les Canons aux sabords. Mettez la Batterie dedans : c'est-à-dire ôtez les Canons des sabords, pour les re-

mettre dans le Vaisseau.

BATTRE la Caisse : c'est battre du Tambour.

BATTRE la Diane : c'est une certaine maniére de battre la Caisse au point du jour, pour reveiller, ou les Equipages sur un Vaisseau, ou les Soldats, dans une Ganison, dans un Camp, &c.

BATTRE la marche : c'est pour donner le signal de marcher.

BATTRE aux champs : c'est pour avertir qu'on doit marcher, & c'est ce qu'on nomme le premier.

BATTRE le dernier, ou l'assemblée : c'est pour que les Soldats s'assemblent, & se mettent sous les Armes

BATTRE la Charge, ou la guerre : c'est pour avertir les Soldats de tirer contre l'ennemi, ou d'y aller contre avec l'arme blanche.

BATTRE la retraite, c'est avertir les Soldats dans une Garnison, à se retirer dans leurs casernes, ou chez leurs hôtes. *Battre* la retraite dans une Armée qui est aux mains avec l'ennemi, c'est l'avertir de se battre en retraite.

BATTRE la Poudre. On bat la Poudre de huit ou dix coups de refouloir pour faire l'épreuve du Canon.

BATTU, être battu de la tempête : un Vaisseau battu de la tempête.

BATTURES : Terme de Marine : c'est un fond mêlé de sable, de roche, ou de pierre, qui s'éleve vers la surface de l'eau.

BAUDET : Les Scieurs de long appellent Baudet les Treteaux sur lesquels ils posent leur bois, quand ils les veulent scier.

BAYES d'un Vaisseau : ce sont les ouvertures qui sont en sa charpente, comme celles des écoutilles, les trous par où les mâts passent.

BAYES, bras de mer. *Voyez* Tome I.

BEAUPRE'. J'ai dit Tome I. que c'est un mât, qui est couché sur l'éperon, à la proue des Vaisseaux. Le Beaupré est couché au-devant sur l'éperon ; son pied est enchassé sur le premier pont, au-dessous du Château d'Avant, avec une grande boucle de fer, & deux chevilles de fer qui sortent entre deux ponts.

Le Beaupré s'avance au-de-là de la proue & de l'éperon. Il est couché sur l'etambraie, & passe au-delà du lion, autant qu'il est nécessaire pour la voile, afin qu'elle tombe juste auprès du lion. Cette voile est celle qui contribue le moins au sillage du Vaisseau par-

ce qu'elle ne reçoit que le vent, qui échape par dessous les autres voiles, ou à côté.

Le Beaupré est appuyé sur l'étrave, ou acôté sur un coussin, & couché sur l'étambraie. Quelquefois il passe entre les bettes,& son pied est contre le mât de miséne, s'affermissant ainsi l'un & l'autre, car sans cela il n'importeroit pas que le Beaupré vînt si avant dans le Vaisseau. Il y a au mât de miséne un gros taquet, qui entre dans les petits blocs avec une entaille, & qui vient finir sur le Beaupré: il a douze pouces de large & quatre pouces d'épais, il y a un collier de fer sur le bout.

Pour affermir encore le Beaupré on le surlie, & on couvre d'une peau de mouton cette saisine afin de la conserver.

PETIT-BEAUPRE', c'est le mât qui est arboré sur la hune du Beaupré.

BARZISTAN, terme Turc : c'est dans une Armée Turque, qui est campée, le marché où l'on vend aux Soldats les Sabres, les Fléches & tout l'appareil de guerre.

BEC d'âne, c'est une sorte de ciseau.

BEC de canne, c'est une autre sorte de ciseau.

BEC de Corbin, c'est un instrument de fer, avec lequel un calfat tire la vieille étoupe d'une couture de Vaisseau.

BEGLERBEGS chez les Turcs, sont des Vicerois qui donnent le nom de *Beglerbat* & de *Beglerbeg* a la Milice qu'ils entretiennent. Ils passoient autrefois a ce poste aprés avoir rempli ceux de *Zaims* & de *Beglers* : aujourd'hui cette coutume n'est plus en usage.

Le poste de *Beglerbergs* est fort honorable. Ils rendent hommage en y entrant au Grand-Seigneur, qui leur donne un habit de drap d'or, doublé de zibeline ; & au sortir du Serrail, il leur fait present d'un cheval sellé & bridé, & d'une masse, & d'un sabre. Pour marque de leur dignité, il leur est encore permis de porter deux plumes de *Heron* au Turban, & d'arborer trois queues de cheval.

En vertu de leurs Charges, ils peuvent ordonner aux *Beglers* de marcher avec leurs Drapeaux, & leurs Milices, & donner les postes de *Zaims* & de *Timariots*. Il y en a cependant quelques-uns qui ne le peuvent faire sans la permission de la Porte, qui exige qu'on la lui demande.

Les revenus qui sont assignés aux *Beglerbegs*, sous le nom d'*Usciur*, pour l'entretien de la Milice, mon-

tent depuis la somme de sept cens risdales, jusques à celle de douze cens.

Les *Beglerbegs* sont estimés, parce qu'ils doivent fournir un homme de guerre pour chaque cinq mille *aspres* de revenu. Cependant ils ont quelques-uns de ces nombres francs. Lorsqu'il vient à mourir un *Beglerbeg*, on récompense par l'*usciur*, ou revenu courant, onze de ses domestiques, comme la loi l'ordonne.

Parmi les *Beglerbegs*, il y en a qui s'appellent *Kas* & d'autres *Salienes*. Les premiers sont ceux qui sont payés de l'argent de l'*usciur*, qu'on leur donne à compte de ce qu'ils doivent avoir, & même différente du profit qu'ils retirent de la vente des *Ziamets* & des *Timars*, qu'ils peuvent garder pour complement de leur paye. Ils ont par-là l'autorité d'avancer leurs domestiques, comme le *Selictar*, qui est celui qui garde l'épée, & de pourvoir quelque *Aga*, qui les sert en qualité de Volontaire.

Les seconds, sont ceux qui reçoivent leur paye immédiatement du Tresor Imperial, par le moyen des Comptoirs établis dans leurs Départemens, sans qu'ils puissent exiger la moindre chose des Peuples, ce qui se pratique plus vers les frontieres, qu'autre part.

Les *Beglers* ou *Begs*, qui donnent le nom de *Beglas* aux Provinces qui composent leur Département, & celui de *Beglers* à la Milice, qu'ils entretiennent, arrivent à cet emploi, partie immédiatement par les ordres de la *Porte*, qui se sert de ce Poste & du revenu qu'il produit, pour augmenter la paye des Courtisans, & des Officiers du Gouvernement, ou pour l'appanage de ceux qui sont déposés des premieres Charges de l'Empire, & partie moïennant une somme d'argent qu'ils donnent au *Beglerbeg*.

Les *Beglers* doivent obéissance au *Beglerbeg* du Royaume, duquel ils reçoivent les ordres, tant pour l'administration de la Justice, que pour la bonne discipline de la Milice, qu'ils doivent conduire sous ses Drapeaux, appellés *Sangiaks*, ou du nom du lieu de leur résidence.

Pour marque de leur dignité, ils peuvent porter une plume de *Heron* au *Turban*, & arborer une queuë de cheval. Cependant au Caire & en Hongrie, il y en a quelques-uns qui peuvent en arborer d'eux.

Leur revenu qui est pris sur les dîmes des terres, excepté dans la Natolie, qui est réglé à quatre mille *risdales*, monte depuis cinq cens, jusqu'à six mille

risdales, avec l'obligation d'armer un Soldat, pour chaque cinq mille aspres de revenu

Lorsqu'il meurt un *Begler*, on récompense six de ses Domestiques avec le revenu courant. Ils ont comme les *Beglerbegs*, des surnoms qui les distinguent parmi eux. Les uns sont appellés *Kugiumets*, d'autres *Juruks*, d'autres *Musselimlers*, d'autres enfin *Jujabeglers*.

Les *Kugiumets* sont ceux qui succedent aux *Beglats* de pere en fils. Mais s'ils avoient été déposés, pour s'être exemptés d'aller à la guerre, la Charge passeroit au plus proche parent. Les *Beglers* de cette espéce sont pour la plûpart ceux de Kurt ou Turcomanie, qui sont payés du revenu des dîmes.

Les *Juruks* ne commandent pas à des gens qui ont leur demeure fixe dans une Province, mais à un Peuple le plus souvent errant sur le Mont *Hemus*, & dans d'autres endroits de la Grece. Genre de vie auquel la nécessité de trouver des pâturages à ses troupeaux l'oblige continuellement. Cependant ce Peuple est partagé en familles, qui font 2250. hommes, repartis en trente *Ougiahs*, qui ont chacun un *Jaruh*, auquel ils obéissent. Ce *Jaruh* est obligé de conduire cinq hommes en tems de guerre, & de les entretenir sur le pied marqué dans les Registres de l'Empire.

Les *Mussellimlers* sont les Gouverneurs de ces gens privilégiés appellés *Musselims*. Il y en a autant en Europe, qu'en Asie.

Les *Jaja-Beglers* sont les Commandans d'une Milice, que l'Auteur de l'Etat-Militaire de l'Empire Ottoman croit être des gens de pied, comme il n'en est pas sûr, il n'en fait pas mention.

BELIER. Les Anciens avoient l'usage du Belier suspendu. Ceux qui en attribuent l'invention aux Grecs ou aux Carthaginois se trompent, puisque les Juifs en remontant jusques à David, connoissoient cette machine de guerre, dont les Assiriens, & peut-être même les Egyptiens peuvent être les Inventeurs.

Dom Calmet dans sa sçavante Dissertation sur la Milice des Hebreux, nous apprend que le *belier* étoit connu des Peuples de l'Asie long-tems avant que les Occidentaux en eussent la moindre nouvelle. Le *belier* peut être aussi ancien que la guerre. Cette machine vient bien plus aisément à l'esprit que l'arc & la fléche. Je parle du *belier suspendu*: car pour du *belier* non *suspendu*, il ne paroît pas qu'aucun peuple s'en soit servi avant les Grecs.

Le *belier suspendu* étoit composé d'une poutre, d'un

ſeul brin de bois de chêne, aſſez ſemblable à un mât de Navire d'une longueur & d'une groſſeur prodigieuſe, dont le bout étoit armé d'une tête de fer fondu, proportionnée au reſte & de la figure de celle d'un *belier*; ce qui lui fit donner ce nom, à cauſe qu'elle heurte les murailles, comme le *belier* fait de ſa tête tout ce qu'il rencontre. Tous ceux que l'on voit ſur les monumens Grecs & Romains paroiſſent ſous cette forme. On en voit la conſtruction dans le Tome II. du Polybe de M. le Chevalier Folard.

Le plus long *belier* dont l'Hiſtoire faſſe mention, eſt celui d'Antoine, dans ſa guerre contre les Parthes. Il avoit quatre-vingts pieds de longueur. Tous les Auteurs ſont unanimes ſur ce point. Aucun Ecrivain de l'antiquité ne nous apprend point les moyens dont ils ſe ſervoient pour le tranſport de leurs Beliers, qu'ils traînoient à la ſuite de leurs Armées. L'Auteur cideſſus cité, imagine qu'on tranſportoit la poutre ſur un chariot à quatre rouës d'une conſtruction particuliére, composé d'une charpente très-forte, & la poutre béliére ſuſpenduë court ſur un très-fort montant, puiſſamment ſoutenu de toutes les piéces de charpente capables de réſiſter aux plus grands efforts & le tout retenu & bandé par de fortes lames, & des équerresde fer.

Quant au *belier non-ſuſpendu*, il y a fort peu de Sçavans qui ne l'ayent traité de chimere. Cependant ſi nous en voulons croire l'homme le plus verſé ſur cette matiere, & qui à ſçu fouiller dans toute l'Antiquité, pour ce qui regarde le militaire, ſi nous en voulons croire le ſçavant Auteur que j'ai déja cité plus haut, les Beliers des Tours & des Tortuës n'étoient pas ſuſpenduës, parce que ces tours & ces tortuës n'étoient pas fermées par devant,& cela ne pouvoit être autrement.

BERCHE: c'eſt un terme de marine, pour ſignifier une ſorte d'Artillerie dont on ſe ſervoit anciennement dans les Navires. Ce ſont de petites piéces de canon de fonte verte: il y en avoit auſſi de fer fondu, qu'on appelle Barres. Ces ſortes de canons ne ſont plus gueres en uſage.

BERGE. Quelques-uns diſent Barge: c'eſt un bord eſcarpé d'une riviére, un bord aſſez élevé pour garantir la campagne d'être inondée On appelle auſſi en termes de mer, les grands rochers relevés à pic & droitement *Berges*, & quelques-uns les nomment Barges. Il y a ſur la Côte de Poitou des Rochers nommés les *Barges* d'Olonne.

ou trois trous, par où l'on passe le bâtard pour
mposition du racage du Vaisseau. Il y en a de
ntes longueurs.
GUE : c'est une grosse piéce de bois, que
asse dans les sabords aux côtés des Vaisseaux,
'il y a quelque chose à faire, soit pour les sou-
, soit pour les coucher.
GUES : ce sont aussi les mâts qui soutiennent
d'une machine à mâter.
LLE, aiguillette d'escouet : c'est un bout de
cordage, où il y a une boucle & un nœud ;
sage est de tenir le grand coüet au premier des
s habans lorsqu'il ne sert pas.
LLER : c'est attacher à une courbe de che-
corde qui sert à tirer les bateaux sur les rivieres.
LLOTS : ce sont des piéces de bois courtes,
met entre les Fourçats des Vaisseaux, pour les
en les construisant.
SE, vent de Nord-Est : c'est un vent sec &
qui souffle dans l'hiver, entre l'Est & le Sep-
n. Il géle les vignes, & séche les fleurs quand il
à contre-tems dans leur saison.
TORD, menuë corde à deux fils, dont on se
our faire des enfléchures, on les tourne au roüet,
d du Vaisseau.
ASPHEMES. Il est défendu par l'Ordon-
du 20. Mai 1686. à tout Gendarme, Cavalier
n & Soldat, de jurer le saint nom de Dieu, à
d'avoir la langue percée d'un fer chaud ; & veut
jesté, que lesdits Blasphémateurs soient remis

de mâts sous la quille d'un Vaisseau, lorsqu'on veut le mettre à l'eau. On se sert aussi de Blins pour assembler des mâts de plusieurs piéces. Il y a des Blins, qui ont des crosses passées au lieu de barres, afin d'enfoncer les coins dans l'enfoncement du dessous du Vaisseau, à quoi le Blin ordinaire ne seroit pas propre.

BLOQUER une Place, en faire le Blocus : voyez Blocus Tome I. Bloquer, en terme de marine, c'est mettre la bourre sur le goudron entre deux bordages, quand on souffle ou que l'on double un Vaisseau.

BOIS : je n'ai parlé Tome I. que du bois que l'on donne aux troupes pour leur chauffage, & du bois de remontage pour les piéces de canon. Je vais entrer ici dans le détail des différentes espéces de bois qui servent à la construction des Vaisseaux, & qui sont d'usage pour le service de l'Artillerie, &c.

BOIS en général, est une substance solide, qui forme la tige & les branches des arbres, qui reçoit sa nourriture, & prend son accroissement de l'humide radical, ou suc de la terre. Les nouveaux Physiciens aidés de leur microscope ont remarqué que le bois, malgré cette solidité, qu'il semble avoir, n'est cependant qu'un amas infini de filamens, ou plutôt de canaux creux : dont les uns montent en haut, & se disposent en maniere d'un cercle presque parfait, & les autres passent de la circonférence au centre, ensorte qu'ils se croisent en s'entrelaçant les uns dans les autres ; ce qui sert à faciliter la nutrition des arbres, & à faire monter & redescendre, par une espéce de circulation, la seve destinée à les nourrir, & à les faire croître.

Il y a une infinité d'espéces de bois, distinguées par

Le Bois qui est abattu au commencement de l'hiver quand les feuilles tombent des arbres, est estimé le meilleur & le plus durable.

Le Bois des plus grands arbres, & par consequent des plus vieux, est moins bon & sujet à plus de défauts, & plus disposé à se gâter, que celui des jeunes arbres.

Le Bois qui vient des pays hauts & montüeux, qui sont en Allemagne, vaut beaucoup mieux que celui des pays marécageux, comme est le pays de Brême.

Le Bois de Biscaïe vaut beaucoup mieux que celui du Nord, & celui qui croît dans les parties Méridionales de ce pays-là, est meilleur que celui des parties Septentrionales.

Le Bois où il y a plus de résine, de gomme & de térébenthine, est le plus propre à l'eau & se corrompt moins. C'est par cette raison que le bois de sapin est si estimé pour la construction des Vaisseaux, que quelques-uns croyent qu'il surpasse en cela le bois de chêne, quoique le bois de chêne surpasse aussi tous les autres bois, par la qualité qu'il a de plier & courber facilement, & d'être très-fort, sans être très-pesant. Dans la construction, aussi-bien qu'en fendant le bois, il faut prendre garde au fil. Plus on peut suivre le fil, meilleur est l'ouvrage qu'on fait.

La couleur dans le bois n'est pas estimée : on préfére la couleur jaune. Lorsque le bois que l'on a pour construire un Vaisseau se trouve inégal en qualité, on tâche de mêler toujours le bon avec le mauvais ; & sur-tout on employe le moins bon pour le dedans. On doit particuliérement prendre garde au Bois que l'on employe pour faire des chevilles, parce que cela importe extrêmement pour la conservation du Vaisseau. Il faut choisir autant que l'on peut du Bois de jeunes arbres ; mais il faut qu'il soit bien sec, tel qu'on en apporte en Hollande de l'Est d'Irlande, d'où il vient même des chevilles toutes prêtes.

Lorsqu'on prend des arbres dans les Forêts de France ou des Pays circonvoisins, pour la construction des Vaisseaux du Roi pour leurs radoubs & pour leur mâture, on observe de faire couper les chênes en vieille Lune, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Mars ; & les Sapins en nouvelle Lune, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Mai ; & l'on prend garde qu'ils soient en âge convenable, & non sur le retour, & de les faire voiturer en diligence, ensorte qu'ils soient peu de tems exposés dans les forêts & dans l'eau douce ; & qu'ils soient rendus dans les Ports

huit mois au plus tard après leur coupe. L'Ordonnance veut que les bois soient empilés de maniere, que l'air passant dans toutes les distances, les piéces ne puissent s'échauffer ou pourrir, & qu'elles puissent être reconnuës & marquées par le Maître Charpentier.

BOIS mort. Les Bois morts sont ceux qui ont séché sur pied, & qui n'ont plus ni séve ni vie, & les MORTS BOIS, sont ceux qui vivent, mais qui ne portent pas de fruit. La Chartre-Normande accordée par Louis X. en 1313. admet de neuf especes de mort-bois, qui sont les *Sceaux*, *Mareaux*, *Epines*, *Putnes*, *Aunes*, *Genets*, *Genevieres*, *Ronces*, & le *Sureau* ou le *Seur*. François I. par son Ordonnance sur le fait des Chasses *Art.* 55. déclare que pour ôter toute difficulté, sur ce qu'on doit appeller *Bois-mort*, & *mort-Bois* il veut qu'on suive l'interprétation, & la restriction contenue en la Chartre aux Normands du Roi Louis X. Les Ordonnances faites depuis sont conformes à celles de François I.

BOIS-neuf : c'est celui qu'on apporte dans les bateaux, ou dans les grands Vaisseaux, sans qu'il ait trempé dans l'eau ou flotté. Les Marchands qui font arriver des Bois neufs de différentes qualités dans un même Bateau, sont tenus de les y faire mettre par piles séparées.

BOIS flotté : c'est celui qu'on a tenu dans l'eau, avant que de le mettre en œuvre. On l'améne en trains & lié avec des perches, & des roüettes sur les Riviéres. Il y en a une sorte, qu'on appelle bois de Traverse, qui est tout de Hêtre, sans écorce, dont la destination est pour les Boulangers & Patissiers, qui s'en servent à chauffer leur four. Il est enjoint aux Marchands de Bois flotté de Paris, de faire triquer leur bois, & de les faire empiler en leur Chantier, séparément selon leurs différentes qualités ; & chaque pile doit être mise à telle distance, qu'elle puisse être entiérement vuë & visitée par les Officiers à ce proposés.

BOIS demi-flotté : c'est du Bois qui a resté la moitié moins dans l'eau, que les autres Blois flottés. On l'appelle aussi Bois de Gravier, parce qu'il croît dans les endroits graveleux & pierreux. L'invention de flotter le Bois, & d'en composer des trains n'est pas extrêmement ancienne. Jean Rouvet, Marchand de Paris, commença le premier à s'en servir en 1549. pour faire descendre dans cette Ville par la Riviere de Seine, les Bois du Morvans, petite Province qui fait partie de celles de Bourgogne & du Nivernois.

BOIS piqué de vermoulure.

BOIS gelif, c'est un bois qui a des fentes, qui lui sont venuës par la gelée. Les Vaisseaux bordés de bordages de bois gelif sont fort sujets à faire eau.

BOIS blanc : c'est le bois leger & peu solide, qui tenant de la nature de l'aubier, se corrompt facilement, comme le Tremble, le Bouleau, le Peuplier, &c.

BOIS roulé, c'est celui qui a été extraordinairement battu & fatigué des vents pendant qu'il étoit en séve, de maniere que les cruës de chaque année n'ont pu faire corps l'une avec l'autre, étant resté de leur épaisseur sans aucune liaison. Le bois de cette sorte n'est bon à mettre en œuvre que pour de petits ouvrages ; & il ne peut être débité ni en fente ni en autre marchandise.

BOIS sur le retour : ce sont des bois trop vieux, qui commencent à se corrompre, & qui ont plus de deux cents ans, à l'égard des chênes.

BOIS rouge : c'est un bois qui s'échauffe & qui est sujet à se pourrir ; les humidités qui sont entre le bordage & le serrage ne pouvant s'évaporer échauffent le bois & le font pourrir.

BOIS mouliné, carrié & corrompu, c'est celui qui est carrié & corrompu, & où il y a des molandres & des vers.

BOIS sain & net : c'est celui qui n'a ni galles ni fistules, ni nœuds vicieux, ni autres semblables défauts.

BOIS qui se tourmente : celui qui n'étant pas sec quand on l'emploie ne manque jamais de se déjetter.

BOIS qui a des loupes : c'est quand on voit s'élever des bosses ou gros nœuds sur l'écorce ; ce qui est une marque d'un bois solide & dur.

BOIS combugé : c'est un bois qui est imbibé & pénétré d'eau.

BOIS de brin ou de tige : c'est celui dont on n'a ôté que les quatre dosses flaches, & qui d'ailleurs est dans le même état où il a été produit.

BOIS en grume : c'est celui qui est avec son écorce & dont on a seulement ôté les branches sans en avoir équarri la tige.

BOIS lavé : c'est celui dont on a ôté avec la besaigue tous les traits de la scie.

BOIS courbes qui croissent courbes. Bois courbes & qu'on a rendu courbes & qui sont toisés de leur grandeur de leur plein ceintre.

BOIS deversé ou gauche ; c'eſt celui qui n'eſt pas droit par rapport à ſes angles & à ſes côtés.

BOIS refait & mis à l'équerre : c'eſt un bois bien équarri ; c'eſt-à-dire, que de flache qu'il étoit, il eſt dreſſé au cordeau ſur ſes faces : ainſi des piéces de bois refaites & dreſſées ſur toutes les faces, ſont celles qui ſont bien équarries.

BOIS affoiblis : ce ſont ceux qu'on a taillés en ceintre.

BOIS méplet : c'eſt un bois plus large qu'épais, comme les membrures qui s'emploient en menuiſerie.

BOIS de mail : c'eſt celui qui eſt fendu & ſcié du centre à la circonference.

BOIS de ſcie, c'eſt une piece de bois dont on a coupé le fil pour lui donner une figure angulaire & quarrée.

BOIS vendu à l'épreuve de la hâche, c'eſt-à-dire, qui ne ſe paye qu'après avoir été mis en œuvre & trouvé bon.

BOIS d'aune, l'aune & le tilleul croiſſent promptement, mais le bois en eſt leger & rompt aiſément. Pour le bois d'aune il ſe fortifie & devient meilleur quand on le laiſſe dans l'eau.

BOIS de chêne : on coupe les chênes & autres arbres qui perdent leurs feuilles en vieille Lune.

BOIS de peuplier : le tremble, ou le peuplier & le tilleul ſont propres à faire des pompes & toutes ſortes de tuyaux, parce qu'ils ſont tendres en dedans & durs en dehors.

BOIS de pin : on coupe les pins, ſapins & autres bois de cette nature qui ne perdent point leurs feuilles, en lune nouvelle.

BOIS de ſapin : les ſuiffes ou femelles des ſapins ſont à préférer aux ſapins. On les diſtingue par les feuilles qui ſont crépées, par l'écorce qui eſt plus mince, & par le bois qui eſt plus blanc.

BOIS de ſapin rouge : le bois de ſapin rouge étant plus leger & moins fort que le chêne, ne s'employe dans la conſtruction des grands Vaiſſeaux, & ſurtout des Vaiſſeaux de guerre, que pour les hauts & pour les dedans, où le bois n'a pas beaucoup à ſouffrir ; il eſt propre auſſi à conſtruire des Bâtimens de charge, parce que comme il eſt leger, le Bâtiment tire moins d'eau, & par conſéquent il peut porter une plus grande charge.

BOIS de ſapin blanc : le ſapin blanc eſt encore plus leger que le rouge, & rompt plus facilement.

Néanmoins tous les deux rompent & sont assez difficiles à plier, ils ont aussi beaucoup d'aubier.

BOIS, négoce du bois : le négoce du bois est un négoce incommode & dangereux à cause de l'incertitude du prix qui hausse & baisse continuellement & change d'un jour de marché à l'autre. Il est dangereux aussi à cause de la matiere, parce que souvent on achete du bois de telle apparence, qui étant mis en œuvre se trouve carié, vicié, rempli de nœuds pourris ou de trous ; avec cela on y use encore de supercherie en mettant les bois dans la boue, qui s'y attache & empêche qu'on n'en remarque les défauts. On les garnit même exprès, & l'on couvre ces défauts avec de l'argille & d'autre terre qui les cache à la vue, on évite ces inconveniens en achetant le bois à l'épreuve de la hâche, c'est-à-dire à condition de ne le payer que quand il aura été mis en œuvre & qu'il sera trouvé bon, mais cette condition en augmente beaucoup le prix.

Pour bien conserver le bois, il est bon de le tenir dans l'eau salée ou à l'air dans un lieu sec. Celui qu'on laisse exposé à la pluie & au soleil successivement contracte de grands défauts & se gâte. Les Italiens tiennent longtems les bois de construction dans l'eau, prétendant qu'ils y deviennent en même tems & plus forts & plus aisés à plier.

Il importe extrêmement de ne pas mettre en œuvre du bois qui soit trop vert. Chacun sçait assez les inconveniens qui en arrivent, ainsi il faut qu'un habile Charpentier en ait sa provision faite.

Les bois qu'on employe à la construction des Vaisseaux se distinguent ordinairement en bois droits & en bois courbes, c'est-à-dire à l'égard des plus grosses pieces. Les autres pieces qui ne sont pas comprises sous cette division sont les planches, les petits courts batons & quelques autres.

BOIS de pique ou de lance, c'est leur manche : le bois des piques & des demi-piques sur mer est de frêne plus fort que celui dont on se sert sur terre, pour les piques & les demi piques.

BOITE, de la boite : c'est l'appas dont les Pêcheurs de morues se servent pour amorcer leurs hameçons ; les François y mettent ordinairement des Harengs & du Maquereau que la Moruë aime beaucoup.

BOITE d'un villebrequin : c'est le morceau de bois dans lequel on met la méche.

BOITE d'Ecouvillon, *voyez* BOUTON.

BOITE du gouvernail : c'eſt la piece de bois percée au travers de laquelle paſſe le timon ou la barre.

BOMBÉ, bois bombé, c'eſt celui qui eſt fait en arc & un peu courbe.

BOMBES : chez les Turcs leurs bombes ſont de différente groſſeur, mais aſſez groſſierement jettées, cependant elles font aſſez d'effet, comme il parut à Belgrade lorſqu'ils mirent le feu au magazin à poudre. Le bombardement leur a été enſeigné par les Chrétiens.

BOMERIE : prêt à la groſſe aventure : c'eſt l'interêt des ſommes de deniers prêtés entre Marchands ſur la quille d'un vaiſſeau ou ſur les marchandiſes qui y ſont chargées, moyennant quoi le Prêteur ſe ſoumet aux riſques de la guerre & de la mer, cela s'appelle autrement *prêt à la groſſe aventure*, comme l'argent que l'on prête & qui rapporte quinze, vingt, & juſqu'à trente pour cent, ſelon les riſques, n'eſt prêté pour l'ordinaire que ſur la quille du Vaiſſeau qui chez les Hollandois s'appelle Bodem, d'où ils font *Bodemerye* : on a auſſi appellé ce prêt Bomerie.

La *bomerie* n'eſt pas compriſe dans la loi qui défend entre Marchands une ſtipulation de profit au-deſſus de douze pour cent : car comme non-ſeulement on hazarde le profit de ſon argent, mais encore on porte ſa part des pertes qui ſe font, il eſt juſte qu'on ait auſſi part au profit, & il y a encore plus de juſtice s'il paroît que les circonſtances des lieux & des tems augmentent le danger.

Un Maître qui ſe trouve en peine dans les mers qui ſont au-delà de Douvres, ou du Sund, & dans le Sund, peut faire un emprunt de *bomerie*, juſqu'au quart de la valeur de la quille & non davantage, ſi ce n'eſt dans la plus preſſante néceſſité. Il en eſt de même à l'égard d'un Maître qui eſt intereſſé dans la Cargaiſon.

Les Maîtres Hollandois qui ſont au-deçà du Pas de Calais & du Sund, ne peuvent faire aucun achat ſur la quille du Vaiſſeau, ni prendre de l'argent à *bomerie*, que du conſentement exprès de la plus grande partie des afreteurs : autrement ils en demeurent ſeuls chargés.

BON de voiles, *voyez* VOILIER.

BONIFIER une baléne : c'eſt la dépecer, fondre le lard, & en tirer tout ce qu'il y a de bon.

BONNEAU : c'eſt un morceau de bois ou de liege, & quelquefois un baril relié de fer, qui flottant ſur l'eau marque l'endroit ou les ancres ſont mouillées dans les Ports ou Rades.

BONNE de nage : une Chaloupe qui eſt bonne de nage, c'eſt-à dire, qu'elle eſt facile à manier & qu'elle paſſe ou avance bien à l'aide des avirons ſeulement.

BON TOUR : cela ſe dit d'un Vaiſſeau, qui étant affourché a évité, de ſorte que les cables ne ſe ſont point croiſés.

BORDAIER, quelques-uns diſent Bordeger, c'eſt faire ou courir des bordées, c'eſt-à-dire, gouverner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorſque le vent ne permet pas de porter à route.

BORDÉE de canon, c'eſt l'artillerie qui eſt dans les ſabords de l'un ou de l'autre côté d'un Vaiſſeau. Envoyer une *bordée*, donner la *bordée*, c'eſt tirer ſur un autre vaiſſeau tous les canons qui ſont dans l'un ou l'autre côté du navire.

BORDE les écoutes tout plat : borde la grande écoute, borde la miſene ou la hale au plus près du vent : borde la ſivadiere : borde le grand perroquet, borde le petit perroquet de miſene ou d'avant : borde au vent : borde ſous le vent : tous ces commandemens ſe font pour faire border les écoutes chacune en particulier. Quelques-uns diſent borde l'écoute d'une telle voile : borde les avirons, c'eſt-à-dire, met les avirons en état pour ſe préparer à ramer ou à nager.

BORDER un vaiſſeau, c'eſt couvrir ſes membres de bordages, ce terme a différentes ſignifications : on dit border le tillac, border l'acaſtillage, border le vibord, border en carvelle, c'eſt border à l'ordinaire, de ſorte que les bordages ſe touchent quarrément : border a quein c'eſt border de ſorte que l'extrémité d'un bordage paſſe ſur l'autre. Border une voile, *voyez* Tom. I. Border une écoute, c'eſt la tirer ou haler juſqu'à ce qu'on faſſe toucher le coin de la voile a un certain point. Border les écoutes arriere c'eſt-à-dire, haler les deux écoutes de chaque voile afin d'aller vent en poupe. Border l'artimon, c'eſt haler l'écoute d'artimon a toucher à une poulie, qui eſt miſe ſur le haut de l'arriere du vaiſſeau : on dit ſeulement border l'artimon ou l'écoute d'artimon & non les écoutes, parce qu'il n'y en a qu'une à cette voile qui ſerve a la fois : border l'artimon tout plat, border la miſene tout plat, c'eſt en border les écou-

tes autant qu'il se peut. Border & brasser au vent c'est pour faire border les écoutes & brasser les vergues lorsque le vent recale.

BORDIER, Vaisseau bordier, c'est celui qui a un côté plus fort que l'autre.

BORDIGUE, c'est un espace retranché de roseaux ou de cannes sur le bord de la mer pour prendre du poisson. Les bordigues sont ordinairement construites sur les canaux, qui communiquent de la mer aux étangs salés pour prendre le poisson dans le passage de l'un à l'autre. Par l'Ordonnance de la Marine de 1681. il est fait défenses de construire des bordigues sans une permission du Roi.

BOREAL, vent boreal, c'est le vent qui est du côté du Septentrion ou du Nord.

BORGUE : c'est une espéce de panier, dont les Pêcheurs bouchent l'ouverture qui est au fond d'un bouchot du côté de la mer.

BOSPHORE : c'est une longueur de mer entre deux terres, par laquelle deux continens sont séparés, & par où un golfe, & une mer, ou bien deux mers peuvent avoir communication, comme le Bosphore de Thrace, qui est appellé aujourd'hui détroit de Constantinople, ou Canal de la mer Noire. Ce qui fait voir que détroit, & Bosphore sont la même chose, quoiqu'on se serve plus ordinairement du mot de détroit, ou de Canal.

BOSSAGE : les Charpentiers appellent Bossage la rondeur de bosse que font les bois courbés, & ceintrés. Les petites bosses quarrées, qu'ils laissent aux poinçons, arbres de grues, & autres piéces de bois, pour arrêter les moises, ont aussi parmi eux le nom de bossage.

BOSSES, en terme de Marine, *voyez* Tom. I. Il y a des bosses pour les haubans, bosses à aiguillettes, ou à raban, bosses de cable, qui ont au bout une petite corde, qui sert à saisir le cable, lorsque le vaisseau est à l'ancre. Bosses à foüet, qui sont celles, qui étant tressées par le bout, vont jusqu'à la pointe en diminuant. Bosse du bossoir, c'est la manœuvre, qui sert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au bossoir, lorsqu'elle paroît : bosses de Chaloupe, ou de canot : ce sont les cordes, dont on se sert pour amarrer les Chaloupes, & les canots. Prendre une bosse, c'est-à-dire amarrer une bosse à quelque manœuvre.

BOSSER, & débosser un cable, c'est amarrer &

démarrer la bosse, qui saisit le cable, lorsque l'ancre est à la mer.

BOSSER l'Ancre ; c'est la mettre en place, ou sur les bossoirs. Ancre bossée, qui est mise sur le bossoir.

BOSSER l'ancre : c'est aussi tirer l'ancre, pour la mettre sur les bossoirs.

BOT : c'est un petit vaisseau, dont on se sert aux Indes Orientales, il est mâté en heu, & n'est point ponté.

BOT : c'est un certain gros bateau Flamand, ou une espéce de petite Flute, il est ponté & par le haut, & au lieu de dunette, ou de chambre un peu elevée, il y a une chambre retranchée à l'avant, qui ne s'éléve pas plus que le pont. On fait joüer le Gouvernail, ou avec une barre, ou sans barre, parce que celui, qui gouverne, le peut faire tourner aisément de dessus le bord. On appelle aussi en Flamand la Chaloupe d'un Navire *Boot*, & le canot siloep.

A l'avant du *Bot*, il y a une poulie, qui sert à lever l'ancre, & au milieu du bâtiment on pose un cabestan, lorsqu'il est besoin, & on l'affermit par deux courts-bâtons, qui de l'un & de l'autre côté vont se terminer contre le bord. Les membres du fond vaigrés, ou couverts de planches, hormis à l'endroit, par où l'on puise l'eau qui y entre. Paquebot, paquet-bot, c'est le bateau, qui porte les lettres d'Angleterre en France, & de France en Angleterre, sçavoir de Douvre à Calais. Il y a aussi des paquets-bots qui portent les Lettres d'Angleterre en Hollande. Ils partent de Harwich, & viennent à la Brille.

BOUCAUT : c'est le nom de quelques rivieres, qui s'embouchent à la mer, ou dans les lacs, ou qui prennent en leurs embouchures le nom de Boucaut, comme les embouchures des riviéres des Basques & des Landes.

BOUCHE : ce mot se dit des ouvertures par lesquelles les riviéres déchargent leurs eaux dans la mer. On dit les sept *Bouches* du Nil.

BOUCHON d'étoupe, de foin, ou de paille, dont on bourre la poudre & le boulet, lorsqu'on charge le Canon.

BOUCHOTS : ce sont des espéces de parcs, faits de claies, pour pêcher sur les côtes de la mer, pour lesquel il y a des réglemens dans le Tit. 3. du Livre 5. de l'Ordonnance de la Marine.

BOUCLE : mettre un Matelot sous boucle, ou

à la boucle : le tenir sous boucle. Ce terme signifie, clef, ou prison, mettre un Matelot sous boucle, c'est le mettre sous clef, le tenir en prison.

BOUCLE', un Port bouclé, c'est-à-dire qu'il est fermé & qu'on n'en veut rien laisser sortir.

BOUGE : c'est un terme de Charpenterie, qui se dit d'une piéce de bois, qui courbe en quelque endroit, & qui a du bombement : c'est aussi la rondeur des baux, & des tillacs d'un Vaisseau.

BOUILLARD : quelques-uns nomment ainsi sur la mer un certain nuage, qui donne du vent & de la pluie

BOUILLON d'une source, ce sont les petites bouteilles, qui se font dans une source.

BOUILLONNEMENT : c'est l'agitation que les bouteilles d'une source donnent à l'eau, ou l'agitation de la mer au bord du rivage. Bouillonnement, c'est aussi le bruit ou le son, qui se fait dans l'eau, lorsque quelque chose y tombe.

BOUILLONNER : c'est jetter des bouillons. La mer bouillonne, c'est lorsqu'elle ne brise que médiocrement.

BOUIS, ou Buis : c'est un arbre, dont le bois est de substance solide égal très-pesant & compacte, & de couleur blanche tirant sur le jaune, prenant très-aisément le poli : sa feuille ressemble à celle du Myrte, mais elle est plus grasse, plus verte, & plus ronde, & ne tombe point en hiver, comme celle des autres arbres. Comme son bois est fort dur, & qu'il n'est jamais pourri ni vermoulu, on en peut faire des roüets, & des aissieux de poulies. Ce bois est si lourd, qu'il va au fond de l'eau, & ne nage point dessus.

BOULANGERIE : dans un Arsenal de Marine, est le lieu, où l'on fait le biscuit.

BOULINER, en terme de Marine, c'est prendre le vent de côté.

BOULINIER, Vaisseau, qui est bon boulinier, méchant boulinier, c'est selon, qu'il va bien ou mal, lorsque les boulines sont halées.

Faire courre la Bouline. C'est un châtiment que l'on fait à un malfaiteur, & pour cet effet l'équipage est rangé en deux haies, de l'avant à l'arriere du Vaisseau, chacun une garcette ou une corde à la main ; & le coupable étant lie, & n'ayant pour vêtement, qu'un caleçon mince, il passe deux ou trois fois entre ces deux haies d'hommes, qui donnent chacun un coup à chaque fois qu'il passe.

Ce châtiment ne se pratique pas tout-à fait en cette maniere parmi les Hollandois ; ou du moins il ne s'y pratique pas ordinairement. Au lieu de cela le coupable est lié au pied du mât, aussi avec un caleçon seulement, & le Prévôt tient un bout de corde en main, & frape sur lui un certain nombre de coups. Quelquefois tout le quart de l'équipage assiste le Prévôt, & chacun a aussi son bout de corde, dont il frape à son tour, & cela s'appelle en Flaman *Laursen* ou *Bridsen.*

BOULON : c'est une grosse cheville de fer, qui a une tête ronde, & qui est percée, & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. Il sert à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon, soutenir le fleau d'une porte cochere sur lequel il est mobile. Il y a aussi des boulons qui ont des têtes rondes à leurs deux extrémités, comme ceux qui attachent les arcs-boutans d'un Carrosse à moutons. On appelle aussi *boulon*, la masse, poids ou peson de la balance Romaine.

BOULONS ou aissieux de poulies, *boulons* d'affût, ce sont des branches de fer, dont l'usage est de joindre, & d'assurer les flasques, c'est-à-dire les deux plus longues, & plus grosses piéces, qui forment les côtés de l'affût & au-dessus desquelles on pose le canon : elles sont auprès d entretoises.

BOUQUE : c'est un terme de Navigateurs des Isles de l'Amérique, qui signifie proprement une passe.

BOURASQUE : Tourbillon de vent : Tempête soudaine, & violente qui s'éléve soit sur la mer, soit sur la terre.

BOURDE : c'est la voile que l'on met quand le tems est temperé.

BOURGEOIS, Proprietaires de Navire. On appelle ainsi en terme de mer le Proprietaire d'un Navire, soit qu'il l'ait eu par achat, soit qu'il l'ait fait construire. Comme il peut y avoir un seul Bourgeois de plusieurs Vaisseaux, plusieurs personnes peuvent être aussi les Co-bourgeois d'un même Bourgeois : ce sont les Bourgeois des Vaisseaux, qui les équipent, les frettent, & qui font avec ceux, à qui ils louent, cette espece de traité, qu'en terme de Marine, on appelle Charte-Partie. *Voyez* Charte-Partie Ce mot est venu du stile de la Hanse-Teutonique, à cause qu'en Allemagne, il n'y a que les Bourgeois des Villes Anseatiques, qui puissent avoir, ou faire construire des Vaisseaux : ce qui fait qu'en ce pays-là on appelle Bourgeois tous les Seigneurs & proprietaires de Navires, ce qui peut-être a été emprunté de ce qui se pratiquoit

dans les meilleurs tems de la Republique Romaine, pendant lesquels les Patrices, ou Senateurs ne pouvoient posseder, ni tenir en propre aucun bâtiment de mer de conséquence, mais seulement des barques, n'étant permis qu'aux simples Citoyens d'armer de grands Vaisseaux.

BOURGEOIS : c'est aussi celui qui fait marché avec un Charpentier, pour lui construire un Vaisseau ; & le Charpentier se nomme aussi l'Entrepreneur.

BOURRELET en terme de Marine, c'est un gros entrelacement de cordes & tresses, que l'on met au tour du grand mât, du mât de Miséne, & du mât d'Artimon, pour tenir la vergue dans un combat, en cas que les manœuvres, qui la tiennent fussent coupées.

BOURRE : c'est tout ce qui sert à mettre sur la poudre en chargeant les armes à feu, soit papier, bourre, foin, &c. sur mer on a l'attention que les gargousses, & les balles soient bien bourrées, de peur qu'elles ne coulent & ne tombent à la mer.

BOURREZ : Commandement de l'Exercice. Il se fait en trois tems différens.

BOURSE : c'est le lieu où les Marchands, & les Banquiers s'assemblent dans plusieurs Villes, pour y conférer de leur commerce. La premiere place des Négocians, qu'on ait appellée ainsi, a été à Bruges. Elle prît ce nom d'un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la Bourse, dont on voit encore les Armoiries gravées sur le couronnement du portail, qui sont trois bourses. Comme le lieu où s'assembloient les Négocians, étoit devant cet hôtel, il fut appellé la bourse, & de cette Ville, célébre autrefois par le trafic, on a transporté ce nom aux Places d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, de Rouen, &c.

BOUT de vergue : c'est la partie de la vergue, qui excéde la largeur de la voile, & qui sert, quand on prend les ris.

BOUT de Beaupré : c'est un matereau, qui fait saillie sur l'étrave, dans les petits bâtimens, qui n'ont point de beaupré.

BOUTE de lof : c'est une piéce de bois ronde ou à huit pans, qu'on met au devant des Vaisseaux de charge, qui n'ont point d'éperon : elle sert à tenir les amures de Miséne.

BOUTE-FEU : c'est un bâton, ou petit bois,

tourné fourchu, ou troué par le bout à l'extrémité du quel est une fourchette, garnie d'une mêche allumée par les deux bouts pour mettre le feu à la lumiere du Canon. On le fait long de cinq à six pieds.

BOUTEFEU : c'est le nom de l'Officier Marinier, qui est chargé de mettre le feu au Canon.

BOUTER, en terme de Marine, signifie mettre & pousser.

BOUTER à l'eau, c'est faire sortir un bateau hors du port. Boute au large, c'est-à-dire, pousse au large.

BOUTEUSE. C'est un petit filet attaché à un bâton fourchu, que les Pêcheurs poussent devant eux sur les sables; on s'en sert sur les côtes de l'Ocean pour prendre une espéce d'écrévisse appellée *Crevette*, ou *Salicot*.

BOUTON, ou boëte d'écouvillon : c'est une piéce de bois tournée, sur laquelle on cloüe quelque morceau de la peau d'un mouton, en mettant la laine en dehors. Elle sert a nettoyer l'arme du Canon après qu'il a tiré.

BOUTON de Pierrier : c'est la boule de métal qui est au bout de la culasse & qui est percée au milieu.

BOUTON de cuiller de canon : c'est aussi un bout de bois tourné, sur lequel une cuiller de cuivre est clouée : on l'employe a retirer les gargousses de l'ame du canon. Il y a aussi les boutons de refouloir, le bouton de canon au bout de la culasse, & le bouton d'une trompette.

BOUTONNER la bonnette, terme de Marine. C'est un terme dont quelques-uns se servent pour la bonnette maillée ; ils disent aussi déboutonner.

BOUT de corde : c'est ainsi qu'on appelle une corde de moyenne grandeur.

BOUTS de corde, en terme de Marine, Ce sont des bouts de corde, dont le Prévôt se sert pour châtier, & que les gens du quart, ou de l'équipage tiennent aussi, pour fraper sur ceux, qui sont condamnés à ce châtiment

BOUTS de cable : ce sont des bouts, ou morceaux de cables inutiles, usés, rompus, ou trop courts.

BOUVET, c'est une sorte de rabot dont les Charpentiers se servent : il y en a a rainures & à languettes, lorsque l'on veut emboëter & assembler des ais.

BRAGUE, terme de Marine, c'est une corde qu'on fait passer au travers des affûts du canon, & qu'on amarre par les bouts à deux boucles de fer qui sont de chaque côté des sabords. Les *Bragues* servent

à retenir les affûts du canon & empêchent qu'en reculant, ils n'aillent fraper jusqu'à l'autre bord du vaisseau.

BRANCHES d'une pique : ce sont les deux bouts du fer par où il s'attache à la hampe.

BRANLES, *Hamacs* : ce sont des lits dont se servent les gens de l'équipage dans un vaisseau. Ils sont composés d'un morceau de toile long de six pieds, & large de trois, renforcé par les bords d'un cordage appellé relingue, en façon d'ourlet, que l'on suspend par les quatre coins entre les ponts d'un vaisseau, où l'on fait coucher un soldat ou un matelot. C'est une distinction dans un vaisseau marchand ordinaire que de pouvoir avoir un branle, il n'y en a point dans les huës : ni dans les barques, encore moins dans les tartanes.

BRANLEMATELASSÉ, c'est une espéce de matelas qui est fait en branle.

BRANLE-BAS, ou For-Branle, c'est un commandement qu'on fait lorsqu'on veut faire détendre tous les Branles d'entre les Ponts, afin de se préparer au combat ou pour quelque autre raison : on dit : On fit promptement *Branle-bas*, & on se trouva prêt pour le combat.

BRAS de chere ; en terme de Charpentier, ce sont deux piéces de bois qui sont à côté du poinçon d'une chevre, & qui lui servent de bras pour l'appuyer.

BRAS, ou branche d'ancre, sont les deux portions de la piéce de bois qui la traversent par haut, chaque bras faisant la moitié de la croisée de l'ancre.

BRAS d'une baleine : c'est ainsi qu'on en appelle les nageoires.

BRASSEIER, terme de marine, c'est faire la manœuvre des bras, & gouverner les vergues avec les cordages.

BRASSER les vergues : c'est mettre les vergues horizontalement de l'avant à l'arriere en maniant les manœuvres.

BRASSER les voiles sur le mât, c'est-à-dire, manœuvrer les voiles de telle maniere, que le vent se mette dessus au lieu d'être dedans : ce qui est aussi brasser à contre, terme usité pour la misene.

BRASSE au vent : c'est pour faire manœuvrer les vergues du côté d'où vient le vent. Brasse au vent, en sorte que le vent ne soit pas plus près Brasse au plus près du vent : Brasse sous le vent, c'est pour faire manœuvrer

les vergues du côté qui est opposé à celui du vent. Brasse à l'autre bord, ce sont tous commandemens de marine.

BRASSE à porter, Brasse a servir, c'est pour faire brasser les vergues, en sorte que le vent donne dans les voiles.

BRASSER à contre: c'est-à-dire, brasser les bras du vent, & faire que le vent donne sur les voiles: cela se pratique ordinairement lorsqu'on veut le mettre sur la voile de misene.

BRAYE: ce sont des morceaux de toile poissée ou de cuir goudronné qu'on applique autour du trou qui est dans le tillac pour faire passer le mât, ce qui empêche que l'eau de la pluie ou des coups de vagues ne tombe a fond de cale. On applique aussi des brayes à l'ouverture par où passe la barre du gouvernail: parce que de gros temps, & surtout de vent arriere, les vagues qui sautent souvent par-dessus la dunette, rempliroient la sainte-barbe où il n'y a ni dalots ni maugéres pour la faire écouler.

BRECHE, ou la maniére dont les Anciens se servoient pour la réparation des breches. Les Anciens avoient differens moyens de fortifier les breches pour en disputer l'entrée. Les choses nécessaires pour ces sortes d'ouvrages, étoient préparées de longue main.

Les Anciens se servoient ordinairement d'arbres coupés, dont on épointoit le bout des branches qu'on bruloit ensuite pour rendre leurs pointes plus dures & plus fortes. On les étendoit tout de leur long sur tout le front de la breche fort près les uns des autres, pour que les branches s'entrelaçassent ensemble, ce qui formoit comme une haye impénétrable, qu'on ne pouvoit aborder sans témérité. Les troncs tenoient les uns aux autres par de fortes lambourdes, de sorte qu'il étoit impossible de séparer ces arbres & de les détruire même par le feu ou par les machines, & encore moins aisé d'en approcher, le derriere étant garni d'une foule d'Archers & de gens armés de piques & de longues pertuisanes.

Ces sortes d'obstacles qu'on opposoit sur les *breches* n'étoient pas ordinairement pratiqués dans les siéges des Villes considérables & attaquées avec un grand appareil de machines & de tours bélieres où il y avoit des ponts ou des sambuques pour jetter sur les breches & sur ces arbres en herissons, ce qui les rendoit inutiles & de nul effet.

Les Anciens se servoient encore d'un autre expe-

dient pour couvrir leurs breches. Ils avoient un grand nombre de longues poutres qu'ils defcendoient de bout fur les débris, qu'ils pofoient à côté & près les unes des autres, qu'ils lioient enfemble par un fort lambourdage de plufieurs folives chevillées ou clouées fortement.

Ces poutres rangées de la forte, & fouvent fur plufieurs rangs, réfiftoient au coups de béliers ; mais ces nouveaux murs n'étoient praticables qu'aux Villes où les murailles étoient terraffées, les poutres appuyant fur la terraffe ou fur le revêtement, lorfqu'on vouloit empêcher qu'il ne fondît entierement. Les Turcs ont confervé ces fortes de murs de poutres pour couvrir les breches.

Les *Breches* étoient quelquefois faites avec tant de promptitude, foit par les fapes de deffus, foit par celles pratiquées au-deffous des fondemens par galeries fouterraines, que les Affiegés fe trouvoient tout d'un coup ouverts lorfqu'ils y penfoient le moins ; ils recouroient alors à un remede fort fimple pour avoir le temps de fe reconnoître & de fe remparer derriere la breche ou de fe préfenter en meilleur ordre & avec plus de réfolution qu'on n'en fait paroître dans une furprife où les hommes les plus déterminés n'ont fouvent ni force ni courage dans les chofes imprévuës & tout-à-fait extraordinaires.

Le remede auquel les Anciens recouroient alors, étoit de jetter au bas & fur les décombres de la breche une quantité prodigieufe de bois fec, & de matieres combuftibles aufquelles on mettoit le feu, ce qui caufoit un tel embrafement, qu'on avoit foin d'entretenir, qu'il étoit impoffible aux Affiégeans de paffer au travers la flamme, & d'approcher de la *breche*. L'Hiftoire Ancienne & moderne nous apprend un grand nombre d'exemples de ces fortes de ftratagêmes, non pas feulement dans les fiéges, mais encore dans les retraites d'armées faites dans des défilés ou fur des chauffées.

BREDINDIN : c'eft une manœuvre ou petit palan, qui paffe dans une poulie fimple, amarrée au grand étai fous la hune, & par le moyen de laquelle on enleve de médiocres fardeaux, pour les mettre dans le Navire.

BREF, Brief : ce mot fe dit en Bretagne d'un écrit, ou congé, que les Maîtres Patrons & Capitaines de Vaiffeaux font obligés de prendre des Commis des Fermes du Roi, dans quelques Ports de cette Province pour

pour se mettre en Mer. Il y en a de trois sortes. Le *bref* de sauveté, qui exemte du droit de bris : le *bref* de conduite, qu'on prend pour être conduit hors des dangers de la côte : & le *bref* de vituailles, qui donne la liberté d'acheter des vivres.

Le mot de *briefs* est l'ancien & véritable terme, dont par corruption on a fait *brieux*. Le Tarif de 1565. enregistré en la Chambre des Comptes de Bretagne, & tous les Tarifs précédens mettent toujours *briefs*, & jamais *brieux*, quoique dans le langage ordinaire, on dit parler aux Hebrieux pour obtenir ces *brefs*.

BREGIN : c'est une espéce de filet en usage sur la Méditerranée, dont les mailles sont fort étroites. Il est attaché à un petit Bateau, & on le traîne sur les sables.

BREQUIN, villebrequin, outil de Charpentier, pour percer le bois ou la pierre tendre.

BRETEURS : quoique ce terme ne soit pas militaire & qu'il paroisse ne devoir pas avoir rang dans ce Dictionnaire, cependant je l'y place pour dire que les *Breteurs*, qui étoient plus en vogue autrefois qu'à-présent, sont regardés aujourd'hui comme la lie & le deshonneur des Troupes, & toujours les premiers à lâcher le pied dans les occasions.

Deux ou trois *Breteurs*, au rapport du Chevalier Folard, faillirent à soulever toute la Garnison de Saint Omer en 1710. On craignoit le siége de cette Ville, & cependant il étoit dû plusieurs payes. Le Marquis de Goesbriand qui commandoit dans cette Place, ne sçavoit par quel bout s'y prendre : certains discours lâchés mal à propos & publiquement par certain Officier beaucoup plus à son aise que les autres qui n'avoient que leurs appointemens pour toute ressource, donnerent sujet de réflexion à ces trois *Breteurs* qui ne manquerent pas d'en faire part à leurs camarades qui s'assemblerent en grand nombre en differens endroits de la Ville, criant tout haut, qu'ils voyoient bien qu'on cherchoit à les faire périr de faim & de misere en attendant que l'ennemi prêt à les assiéger, achevât le reste. qu'on débutoit trop bien, pour ne voir qu'ils seroient encore plus maltraités si la place étoit une foi attaquée.

Comme on craignoit par mille autres discours, dont on étoit averti, qu'ils ne pillassent la Ville, on leur lâcha quelques Officiers principaux, qui appaiserent, calmerent les esprits des plus séditieux, & rassurent les

autres qui chanceloient, & l'argent étant venu sur ces entrefaites il n'en fut plus parlé. Je ne sçais, dit M. Folard, si on n'eût pas mieux fait de faire un exemple des trois *breteurs*, rien n'étoit plus aisé que de s'en défaire. Mais comme on ne payoit pas fort regulierement, on craignoit que le remede ne fût pire que le mal. On fit même semblant d'ignorer le nom des Auteurs de l'émeute. Ce parti dans de semblables conjonctures est toujours le meilleur & le plus prudent. Voilà dequoi sont capables les *breteurs* dans un corps de troupes : comme cet exemple le fait voir.

BREVET d'Officier de Marine & de Terre : c'est la Commission d'un Officier Subalterne sur terre & dans la Marine, laquelle est en parchemin, & sans sceau.

BREVET Connoissement, Police de chargement : c'est un écrit sous seing privé, par lequel le Maître d'un Vaisseau reconnoît avoir chargé telles Marchandises dans son bord, lesquelles il s'oblige de porter au lieu dont on est convenu, sauf les risques de la Mer. C'est ce qu'on appelle Connoissement sur l'Ocean, & Police de chargement, sur la Méditerranée.

BREUVAGE : c'est un mélange de vin & d'eau pour la boisson de l'Equipage d'un Vaisseau. Le Breuvage des Equipages de Hollande, dans les Mers d'Allemagne & Baltique, est de la biere : mais pour des expéditions plus longues, ce n'est que de l'eau, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre.

BRIDIEUX, terme dont on se sert en Bretagne pour signifier les Congés de l'Amiral ou de l'Amirauté, on les appelle aussi *briefs*. Suivant la Pancarte de la Prévôté de Nantes, chaque Vaisseau portant charge de six tonneaux, & au-dessous, paye *brieux* d'année, c'est-à-dire, sept sols six deniers.

BRIGADE des Gardes Marines, c'est la division de la troupe des Gardes de la Marine qui sont dans un Port. Chef de Brigade, c'est le Commandant des Gardes de la Marine qui sont dans un Port.

BRIGADES à l'Armée : les Brigades se forment à l'Armée, sur l'arrangement que le Major-Général de l'Infanterie fait par les ordres du Général, ou suivant ceux de la Cour, pour disposer tous les Bataillons de l'Armée par Brigades à peu près de même force. Ordinairement elles sont au moins de trois Bataillons, & au plus d[illegible]x. On les arrange de façon que les plus anciens Régimens se trouvent presque toujours Chefs de Brigade, ainsi les Majors de ces Régimens se trouvent Majors de Brigade, ou en leur absence le major du

plus ancien Regiment de la Brigade, après celui qui est Chef de Brigade par préférence aux Aides-Majors du plus ancien Regiment, à l'exception du Regiment des Gardes-Françoises, dont le Major est toujours de plein droit Major Général de l'Armée où il se trouve, & le premier Aide-Major fait la fonction de Major de la Brigade des Gardes.

Les Majors de Brigades sont chargés d'aller tous les jours recevoir l'ordre du Major Général, & d'écrire exactement sur leur livre, tout ce qu'il leur dicte sans en rien omettre, ensuite de le porter mot pour mot à leur Brigadier pour recevoir les ordres particuliers, qu'il peut avoir à leur donner; de-là de le distribuer aux Majors & Aide-Majors des Bataillons, qui composent leur Brigade, & de leur détailler combien d'hommes chaque Bataillon doit fournir pour chaque détachement, ou Garde; quels sont ceux qui doivent fournir les Officiers & Sergens, marquant tout cela sur leur livre, afin de tenir un ordre juste, pour que chaque Bataillon fournisse également à son tour: car le service se fait à l'Armée par Bataillon fort ou foible sans couler à fond.

Comme tous les ordres passent par les mains des Majors de Brigade, il y a une infinité d'occasions où ils trouvent celle de faire connoître leurs talens, soit en détaillant avec une netteté particulière ce dont ils sont chargés, ou en le faisant exécuter avec toute la prévoyance & la régularité possible

BRIS ou naufrage: ce mot de *bris* se dit des Vaisseaux, qui échouent ou qui viennent se rompre sur les Côtes, d'où l'on dit Droit de *bris*: c'est le Droit le plus injuste & le plus universel qui soit au monde. Les anciens Gaulois l'avoient établi, parce qu'ils traitoient d'ennemi tous les Etrangers, & en faisoient même de sanglans sacrifices à leurs Dieux. Les Romains en ayant aboli l'usage, il fut rétabli sur le déclin de l'Empire, à cause de l'incursion des Nations, & sur-tout des Normans qui ravageoient les rives de la Gaule.

Enfin les Ducs de Bretagne sollicités par S. Louis, changerent cette rigueur, & moyennant quelque taxe, ils accorderent des brefs ou congés, que prenoient ceux qui avoient à naviger sur leurs Côtes, & pour cela, les Ducs tenoient des Bureaux, des Secretaires & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle & aux autres Ports.

Ce *bris* n'a plus lieu en France, non plus qu'en Italie, en Espagne, en Angleterre & en Allemagne, si ce n'est contre les Pirates, & contre les ennemis de

l'Etat. L'Empereur Andronic fut le premier qui par un Edit qu'on exécuta, fit défense de piller les Vaisseaux brisés ou échoüés, ce qu'on faisoit auparavant avec beaucoup de rigueur sur toutes les Côtes de l'Empire, nonobstant les défenses des Princes précédens.

BROCHETER : c'est mesurer les membres & les bordages d'un Vaisseau.

BROU : c'est l'écorce qui est sur le coco, qui a environ trois doigts d'épaisseur. On peut mettre ses fibres en corde. Les Siamois qui n'ont point de chanvre font leurs cordages de *brou* de noix de coco : & la plupart des Peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique & des terres Australes s'en servent au même usage.

BRUINE : c'est une petite pluie composée de gouttes très-petites : ces gouttes sont causées par l'air, qui étant médiocrement échauffé, s'applique au-dessous d'une nuë fort rare.

BRULOTS. On attribue l'invention de ces sortes de Bâtimens aux Modernes : cependant il y a quelques exemples que les Anciens s'en sont servis. Appien nous apprend que Carthalon brula une partie de la Flotte des Romains, qui venoient faire le siége de Carthage. Ce fut sans doute avec des dards & fléches enflammées, appellées *Malleoli*. Mais il y a fort peu d'exemples de ces sortes de faits chez les Anciens : car il n'est pas difficile au Commandant d'une Flotte de s'empêcher d'être surpris, & d'être brulé, & de se garantir du piége. Si Censorinus vit une partie de sa Flotte brulée, c'est que le tems, qui ne pouvoit que lui être contraire, rendoit ses manœuvres inutiles, & presque sans effet.

On voit cependant dans Homere une Flotte brulée. C'est Hector qui fait le coup, il met le feu à la Flotte des Grecs, qui étoit à l'ancre, & sans le secours de l'imagination du Poëte, qui, comme le dit le Commentateur de Polybe, à toujours un Dieu & une Déesse de reserve pour les grands besoins, il eut consumé & détruit le tout. Hector se servit de flambeaux pour cette entreprise, & Homere n'eût besoin, que de ces machines ordinaires, de ses Dieux & de ses Déesses, pour éteindre cet incendie. Mais un autre exemple qui n'est pas poëtique, c'est une partie de la Flotte de César, qui étoit à la rade de Leptis. Varus qui eut avis que les Gens de Marine étoient allés dans la place acheter des vivres, partit du Port d'Adramete sur la seconde veille de la nuit, & brula tous les Vaisseaux de charge, qu'il trouva éloignés du Port, avec deux

Galéres à cinq rangs, qui étoient ſans défenſe.

Les *Brulots* dont on ſe ſert aujourd'hui, ſont de vieux Bâtimens chargés de feux d'artifice, & de matieres combuſtibles, que l'on accroche aux Vaiſſeaux ennemis. Il y en a auſſi qui appellent un *Brulot*, *navire ſorcier*. On dit: préparer le *Brulot*: on mit en *brulot* un petit Bâtiment.

Les Bâtimens qu'on eſtime les plus propres pour faire des *brulots* ſont des grandes Chaloupes, des Flutes ou des Pinaſſes, du port de ſoixante & dix à quatre-vingts laſtes, & qui ont un premier pont tout uni, ſans tonture, & au-deſſus un autre pont courant devant arriére. On entaille en divers endroits du premier pont, des ouvertures à peu près d'un pied & demi en quarré, entre les baux, & elles répondent dans le fond de cale. Enſuite on fait des dales de planches, qu'on joint, & on leur donne un pouce & demi de large: on les fait auſſi de fer-blanc.

On poſe trois de ces dales à trois côtés de chaque mât, & elles s'étendent tout le long du Bâtiment à ſtribord & à basbord, & ſe vont rendre toutes enſemble dans une autre grande dale, qui eſt en travers, a ſix ou ſept pieds de la place ou eſt le Timonier. On fait encore une dale aſſez longue, qui deſcend du gaillard d'arriére, en biais juſqu'à la grande dale, qui eſt en travers ſur le premier pont, laquelle longue dale revient encore ſe rendre dans une autre petite, qui eſt ſur le gaillard derriére où ſe tient le Timonier & à l'un des deux côtés, ſelon qu'il eſt le plus commode.

Dans le bordage du gaillard d'arriére on fait une trape large, au-deſſous de laquelle ſe peut poſter une Chaloupe bonne de nage, afin que le Timonier, après avoir mis le feu dans les conduits, y puiſſe promptement deſcendre. Enſuite on remplit les dales ou conduits d'artifices, ſçavoir d'une certaine portion de poudre, comme la moitié; d'un quart de ſalpêtre, d'un demi-quart de ſouffre commun; le tout bien mêlé enſemble, & imbibé d'huile de graine de lin, mais non pas trop, parce que cela retarderoit l'embraſement, & que l'effet doit être prompt.

Après cela on couvre toutes ces dales de toiles ſouffrées, ou de gros papier à gargouſſes, & l'on apporte des fagots de menus coupeaux ou d'autre menu bois, trempés dans l'huile de baleine, qu'on arrange en forme de toit ſur les dales, en les mettant bout-à bout. Ces fagots ſont preparés & trempés dans des matieres combuſtibles, comme du ſouffre commun, pilé & fon-

du, du salpêtre, & les trois quarts de grosse poudre, de l'étoupe & de l'huile de baleine, le tout bien mêlé ensemble.

On pend aussi au second pont, par-dessous, toutes sortes de matieres combustibles, & l'on en met par-tout avec des paquets de vieux fils de carret bien goudronnés, & l'on y pend encore des paquets de souffre ou de lisieres souffrées. Tout le dessous du premier pont est aussi fort bien goudronné, de même que le dessous du second pont, & avec le goudron, dont le dessus du premier pont est encore enduit, il y a partout des étoupes, que le goudron y retient, & qui sont mêlées avec du souffre. On remplit aussi fort souvent les vuides du Bâtiment de tonnes poissées, pleines de coupeaux minces & serpentans, comme ceux qui tombent sous le rabot des Menuisiers.

Lorsqu'on veut se servir des *brulots*, on ouvre tous les sabords, les écoutilles, & les autres endroits destinés à donner de l'air, ce qui se fait souvent par le moyen des boëtes de pierrier qu'on met tout proche, & qui faisant ensemble leur décharge, par le moyen des traînées de poudre, s'ouvrent tout à la fois. A l'avant sous le beaupré, il y a un bon grapin qui pend à une chaîne, & un à chaque bout de chaque vergue ; & chacun de ces grapins est amarré à une corde, qui passe du lieu où ils sont, tout le long du Bâtiment, & va se rendre au gaillard d'arriére, à l'endroit où se tient le Timonier, laquelle corde, aussi-tôt que le *brulot* a abordé le Vaisseau, le Timonier doit couper, avant que de mettre le feu au *brulot*. Il faut faire ses efforts pour accrocher le Navire ennemi par l'avant & non pas les côtés.

On arme les *brulots* de dix ou douze hommes, qui ont la double paye, à cause du danger qu'ils courent & de quelques passe-volans, pour faire montre seulement, hormis à l'arriére, où il y a deux canons de fer, pour se défendre contre les Chaloupes, & les Canots.

Quand on construit des *brulots* de bois neuf, on n'y employe que du plus chetif, du plus leger, & où le feu peut prendre plus aisément. Les *brulots* se tiennent ordinairement aux côtés des grands Navires, pour les secourir en cas de besoin.

BRUME : c'est le brouillard de Mer. On dit que le tems est embrumé, quand l'air est couvert de brouillards & sur la mer, que dans la brume tout le monde est Matelot, parce que dans le tems d'un brouillard épais chacun dit son sentiment.

BUCENTAURE : c'eſt le nom d'une maniere de galion, dont ſe ſert la Seigneurie de Veniſe, lorſque le Doge fait la cérémonie d'épouſer la mer ; ce qu'il fait tous les ans le jour de l'Aſcenſion. La Seigneurie ſort du Palais pour aller monter le Bucentaure, qu'on améne pour ce ſujet proche des Colonnes de ſaint-Marc. Cette machine eſt un ſuperbe Bâtiment plus long qu'une Galére, & haut comme un Vaiſſeau ſans mât & ſans voiles. La chiourme y eſt ſous un pont, ſur lequel eſt élevée une voute de Menuiſerie en Sculpture, dorée par-dedans, qui régne d'un bout à l'autre du Bucentaure, & qui eſt ſoutenuë tout autour par un grand nombre de figures, dont un troiſiéme rang, qui ſoutient la même couverture dans le milieu, forme une double galerie, toute dorée & parquetée, avec des bancs de tous les côtés, ſur leſquels ſont aſſis les Senateurs, qui aſſiſtent à cette cérémonie. L'extrémité du côté de la poupe eſt en demi rond, avec un parquet élevé d'un demi pied. Le Doge eſt aſſis dans le milieu, le Nonce & l'Ambaſſadeur de France ſont à ſa droite & à ſa gauche, avec les Conſeillers de la Seigneurie.

BUCHE, que l'on écrit auſſi Buſche & que quelques-uns appellent Buze ou Flibot, c'eſt une eſpéce de Flibot, de petite Flute ou de Bâtiment de Mer, dont les Hollandois ſe ſervent pour la pêche du hareng.

Une *buche* a ordinairement environ cinquante-deux pieds de long de l'étrave à l'étambord, treize pieds ſix pouces de bau, & huit pieds de creux. L'étrave a vingt pieds de haut, douze pieds de queſte, neuf pouces d'épaiſſeur en-dedans, & un pied neuf pouces de largeur par le haut & par le bas. L'étambord a vingt-deux pieds de haut, deux pieds & demi de queſte, un pied de large par le haut & trois pieds ſix pouces par le bas.

La plus baſſe préceinte a huit pouces de large, & la fermure qui eſt au-deſſus a cinq pouces & demi. La ſeconde préceinte a ſept pouces de large, & la fermure en a cinq. La troiſiéme préceinte a cinq pouces & demi de large ; la fermure qui eſt au-deſſus en a quinze par ſon milieu & ſeize aux bouts. La liſſe eſt large de quatre pouces ; les lattes ont deux pouces de largeur & deux d'épaiſſeur. Les Buches ont deux ſortes de petites couvertes, ou chambres, à l'avant ou à l'arriere. Celle de l'avant ſert de cuiſine.

Le Maître ou Patron de ces Bâtimens y commande. Il a un Aide, qui le ſuit en dignité. Le Contre-Maître vient après, ſous lequel ſont ceux qui virent à bord les auſſieres ou funes ; ceux qui ſont employés à ſaiſir

les filets & les caqueurs, qui égorgent les harengs, & qui les vuident de leurs breüilles ou entrailles à mesure qu'on les pêche. On ne sert que du biscuit, du poisson sec ou salé, & du gruau, l'Equipage se contentant du poisson frais qu'il pêche. C'est le Patron qui donne l'ordre pour jetter les rets, & pour les retirer. Les Matelots se loüent d'ordinaire pour tout le voyage en gros.

BUISSONNIER : c'est un Officier de Ville, ou Garde de la Navigation, qui est obligé d'avertir les Echevins des Contraventions, que l'on fait aux Reglemens. Il doit dresser des procès verbaux de l'état des Ponts & des Riviéres, des moulins, Pertuits, &c.

BULLETIN : C'est un morceau de parchemin, que les Commissaires & Commis des Classes, délivrent gratis à chaque Officier Marinier & Matelot. Il contient leurs signaux, leurs privilèges, & les années qu'ils doivent servir. C'est aussi un billet que l'on donne pour servir de Certificat, qu'on a payé les Droits d'entrée & de sortie. Il est différent de l'Acquit.

BULLETIN est aussi un Certificat de santé pour avoir libre entrée dans les lieux où l'on a à passer.

BUTIN : quelques-uns distinguent le Butin du pillage, & disent que le butin est le gros de la prise, & le pillage la dépouille des habits, hardes, coffre de l'Ennemi, & l'argent qu'il a sur sa personne, jusqu'à trente livres.

Le Champ de Bataille est ordinairement la récompense du Soldat victorieux, comme les Villes surprises, ou prises d'assaut, qu'un Général livre pour quelques heures au pillage. Ce que le Soldat prend c'est pour lui. Chez les Anciens François tous apportoient dans un lieu désigné par le Prince le butin, & il étoit partagé également. Nos Anciens tenoient cette maxime des Romains.

Ceux-ci vendoient le *butin* à l'encan, les Tribuns en partageoient le prix en parties égales, qui se distribuoient non-seulement à ceux qui étoient aux différens postes, mais encore à ceux qu'on laissoit à la garde du Camp, aux malades, & aux autres qui étoient detachés pour quelque fonction que ce fut, de peur qu'il ne se commît quelque infidélité, Polybe nous apprend qu'on faisoit jurer aux Soldats, avant qu'ils se missent en Campagne, & le premier jour qu'ils s'assembloient, qu'ils ne mettroient rien à part du butin, & qu'ils apporteroient fidélement tout ce qu'ils auroient gagné. Par l'usage de partager l'Armée, & d'en employer une moitié au pillage, & de laisser l'autre à la

garde des postes, les Romains se sont précautionnés contre les mauvais effets de la passion d'acquérir. Car l'esperance d'avoir part au *butin*, ne pouvant être frustrée à l'égard de personne, & étant aussi certaine pour ceux qui restoient aux postes, que pour ceux qui faisoient le pillage, la discipline étoit toujours exactement gardée.

Si cela s'observoit aujourd'hui il n'arriveroit pas de si grands desordres. Ce qui fait mépriser les dangers, c'est l'espérance du gain, & il n'est pas possible que quand l'occasion de gagner se présente, ceux qui restent dans le Camp ou qui montent quelque garde, ne soient très-fâchés de la perdre, quand tout ce qui se prend appartient à celui qui a pris. On a vu plus d'une fois des Capitaines, qui après avoir conduit leurs desseins avec beaucoup de succès, quelque fois prêts à tomber sur le camp des Ennemis, quelquefois même après avoir pris des Villes, non-seulement ont manqué leurs entreprises, mais encore ont été malheureusement défaits, sans autre raison que celle qu'on vient de rapporter. Les Généraux ne pourroient trop faire attention à ce que toutes les troupes, autant qu'il se pourroit, espérassent que le *butin*, lorsqu'il y en a, leur fût également partagé. Il en reviendroit de très-grands avantages.

C

CABANES d'un Vaisseau. J'ai dit Tom. I. que c'étoit un petit logement de planches, pratiqué à l'arriére, ou le long des côtés du Vaisseau pour coucher les Pilotes & autres Officiers. Ce petit réduit est long de six pieds, & large de deux & demi, & comme il n'en a que trois de hauteur, on n'y peut être debout.

Les Officiers ont des lits, ou des retranchemens à mettre des lits dans les chambres, chacun selon sa qualité & son emploi. Dans les Vaisseaux Marchands, où il y a peu de gens d'Equipage, on ne se sert guéres que de ces Cabanes, dont il y en a pour suffire à tous. Néanmoins il n'est permis à aucun des Matelots, & gens du commun de se deshabiller, ni de se déchausser pour se coucher.

Dans les Navires de guerre les Cabanes du Cuisinier, & du Maître valet sont en leurs Chambres: mais dans la plupart des Vaisseaux Marchands, elles sont à côté de la Chambre en dehors. On fait ordinaire-

ment la Cabane de la Chambre du Capitaine à basbord, le long du Vaiſſeau, & on lui donne cinq pieds ſept pouces de longueur. On met bien encore quelquefois les Cabanes en travers: on les place même auſſi au milieu; mais en ce cas elles ne ſont pas fixes, elles ſont mobiles, & pendant le jour on les retire contre le fronteau.

CABANE: c'eſt l'appartement, qui eſt à l'arriére des buches, qui vont à la pêche du hareng: il eſt deſtiné pour le Pilote, Maître, Patron Officier, ou Officiers Mariniers, qui conduiſent la barque.

CABANE: c'eſt un bateau couvert de planches de ſapin, ſous leſquelles un homme ſe peut tenir de bout & à couvert, il a un fond plat, avec lequel on navige ſur la riviére de Loire. Ces bateaux ſe frabriquent à Roanne où la Loire commence à porter bateau. Ces barques deſcendent de là juſques à Nantes, & prennent ſur la route tous les Paſſagers & Marchandiſes, qu'ils rencontrent; comme à Nevers, la Charité, Sancére, Cône, Briare, Gien, Orleans, Tours & autres Ces bateaux une fois arrivés à Nantes ſont à leur dernier gîte, à cauſe de la difficulté de remonter la Loire.

CABANE: les Bateliers appellent auſſi cabane des cerceaux pliés en forme d'arc, & couverts d'une toile, que l'on nomme Banne.

CABILLOTS: ce ſont de petits bouts de bois, qui ſont faits comme les boutons des Recollets, que l'on met au bout de pluſieurs herſes, qui tiennent aux grands haubans des Vaiſſeaux, pour ſervir à tenir les poulies de pantoquiére.

CABILLOTS: ce ſont auſſi de petites chevilles de bois, qui tiennent aux chouquets avec une ligne, & qui ſervent à tenir la balancine de vergue de hune, quand les Perroquets ſont ſerrés.

CABLEAU: en terme de mer, eſt le diminutif d'un cable, c'eſt à dire la corde, qui ſert ordinairement d'amarre à la chaloupe d'un Vaiſſeau, lorſqu'elle eſt mouillée.

CABLER: c'eſt un terme de Cordier pour dire aſſembler pluſieurs fils, & les tortiller, afin de n'en faire qu'une corde.

CABOTTAGE: c'eſt proprement la connoiſſance des mouillages, ancrages, bans, courans, marées; enfin de la ſituation de toutes les parties des côtes d'une mer.

CABOTTIERE, barque plate, longue & étroit

d'environ trois pieds de profondeur, avec un Gouvernail très-long en forme de rame. Cette espéce de bateaux n'est utile qu'au commerce, qui se fait par la Riviére d'Eure, qui tire sa source du côté de Chartres, passe à Dreux, & se jette dans la Seine à un quart de lieue au-dessus du Pont-de-l'Arche.

CABRE : c'est une espéce d'engin assez semblable à celui que les Charpentiers & les Maçons appellent une chevre, mais plus grossierement fait, & composé seulement de deux ou trois fortes & longues perches ou pieux, joints, liés ensemble par le haut, les bouts d'en bas s'éloignent à discretion, & soutenus par trois cordages attachés dans l'endroit, où les perches se joignent. Ces deux cordages sont disposés en triangle & tirent l'un contre l'autre, entre les deux perches, on met une poulie de Caliorne avec une étaguë pour enlever, ou plutôt pour tirer les fardeaux. C'est avec cette machine, qu'on retire les grosses piéces de bois de construction, qui sont sur les bords des riviéres, ou des atteliers.

Il y a aussi des *Cabres* composés de trois perches, mais alors il ne faut point de cordages pour les soutenir. Les Carriers se servent de ces derniers pour tirer les vuidanges des puits qu'ils font pour commencer à ouvrir les carrieres, & les cabres à deux perches ne sont gueres d'usage que dans la Marine.

CABRIONS : ce sont des piéces de bois, qu'on met derriere les affûts des Canons, quand la mer est grosse, afin d'empêcher, qu'ils ne brisent leurs bragues, & leurs palans.

CADENE : c'est une chaîne. CADENES de hauban : ce sont des chaînes de fer au bout desquelles on met un cap de mouton pour servir à rider les haubans d'un Vaisseau.

CADRE de charpente, c'est l'assemblage quarré de quatre grosses piéces de bois.

CADRE : c'est un quarré fait de quatre piéces de bois médiocrement grosses, mises en quarré long, & entrelacées de petites cordes. Il sert à y mettre un matelas sur lequel on se couche.

CAGE : c'est une espéce d'échauguette, qui est faite en cage, à la cime du mât d'un Vaisseau. On lui donne le nom de hune sur l'Ocean, & celui de gabie sur la Méditerranée.

CAGOUILLE : c'est ce qui fait un ornement au haut du bout de l'épéron d'un Vaisseau.

CAGUE : c'est une sorte de bâtiment Hollandois.

CAIC : c'est l'esquif destiné au service d'une Galere.

CAICS : ce sont de petites barques, dont les Cosaques se servent pour naviguer sur la mer Noire. Ils y mettent quarante, ou cinquante hommes d'Equipage, qui sont tous Soldats, & ils vont ainsi en course. Les bâtimens sont tous couverts de peaux de bêtes.

CAIES : c'est un banc de sable, ou de roche, couvert d'une vase épaisse, ou de quantité d'herbages : beaucoup de petits bâtimens y échoüent, mais la plupart s'en rélevent sans danger.

CAJOLER : c'est mener un Vaisseau contre le vent, a la faveur du courant.

CAJOLER : c'est aussi faire de petites bordées, ou attendre sous voiles, en faisant peu de route.

CAIQUE : c'est un petit bateau du Levant, dans la mer Mediterranée.

CAISSON, sur mer : ce sont les coffres, qui sont attachés sur le revers de l'arriere d'un Vaisseau. Il y a aussi des Caissons, ou Coffres, ou Caisses, où l'on tient les artifices.

CAJUTES : on appelle ainsi les lits des Vaisseaux qui sont, la plupart, emboëtés au tour du Navire.

CALE, fond de cale : j'ai dit Tom. I. que c'est la partie la plus basse d'un navire, qui entre dans l'eau sous le franc tillac. Elle s'étend de poupe en prouë, & est dans un bâtiment de mer, ce qu'une cave est dans un bâtiment de terre. Le fond de cale du Vaisseau est au-dessus de la Carlingue jusques au Franc tillac, ou premier pont. C'est le lieu, où l'on met les munitions & les marchandises quand on combat, on enferme les Esclaves, les gens suspects sous le tillac à fond de cale.

On tient le fond de cale plus large dans les Vaisseaux, qu'on destine pour charger à cueillette ou au quintal, que dans les autres ; parce que la diverse maniere des paquets, des tonneaux, des caisses, & de toutes les choses qu'on y charge, fait qu'il est plus difficile de les bien arrimer, & on ne peut empêcher qu'elles n'occupent beaucoup d'espace.

Il n'y a point d'usage particulier pour les fronteaux, cloisons, ou clissons, & séparations, qui se font dans le fond de cale, chacun en use à sa maniere. Dans la plupart des Navires de guerre on y place la cuisine devant le grand mât, à trois ou quatre pieds de distance par le travers du Vaisseau ; & l'on place la dépense derriére la cuisine. Après cela vient la chambre du

Maître. Puis la soute au biscuit, devant laquelle est la chambre de l'Esquiman, où sont logés avec lui divers autres Officiers. Mais dans les Vaisseaux de premier rang on ne fait point de chambre pour l'Esquiman. On serre les voiles dans la chambre du Maître, en des caisses destinées pour cela, qui sont placées du côté de la soute aux poudres. On voit presque par tout des hamacs, où couchent les gens de l'Equipage, hormis dans la cuisine, & dans la dépense. On fait aussi des cabanes pour les Soldats, vers l'avant dans la fosse aux cables, qui est séparée du reste du fond de cale par un fronteau.

Dans les Vaisseaux Marchands on tient le fond de cale, ou rum vuide, pour y mettre les marchandises, d'où est venu le mot d'arrimage, qui signifie l'arrangement des Marchandises, dans le fond de cale. Les gens de l'Equipage se logent dans les hauts : & l'on place la cuisine sur le haut pont, ou dans le gaillard d'avant. Quand il arrive que le feu prend au Vaisseau, & qu'on ne sçait plus comment l'éteindre, on a recours à faire un trou dans le fond de cale, pour y faire entrer l'eau, & tâcher de sauver le Vaisseau par ce moyen.

CALE est aussi un lieu fait en talut, où l'on monte, & d'où l'on descend sans marche. Ce mot se dit encore d'un plomb, dont on se sert à faire enfoncer l'hameçon au fond de l'eau, dans la pêche de la moruë. C'est encore un morceau de bois, que les Charpentiers mettent entre deux piéces de bois afin d'en remplir le vuide, & de les presser, & qui sert aussi à les hausser, & à les tenir fermes.

CALFATIN : c'est la mousse, qui sert de valet au calfateur.

CALIBRE, instrument de cuivre, ou de bois, qui sert aux Officiers d'Artillerie pour leur faire trouver l'ouverture d'un Canon, ou d'un mortier de la largeur qu'il la faut pour le boulet, dont ils le veulent charger.

CALIBRE est aussi un bout d'ais, entaillé par le milieu, dont les Charpentiers se servent pour faire des mesures : c'est encore un morceau de bois, coupé en creux, à angle droit, pour refaire le bois d'équerre, ce qui veut dire le mettre d'équerre.

CALIBRE, est encore un modéle qu'on fait pour la construction d'un Vaisseau, & sur lequel on prend sa longueur, sa largeur, & toutes ses proportions ; c'est la même chose que Gabarit.

CAMAGUES : ce font des lits de Vaiſſeau, dont la plupart font emboëtés au tour du Navire. Ce terme de Camague n'eſt point uſité dans le Ponent.

CAMBRER : c'eſt courber les membrures, planches, & autres piéces de bois, pour quelque ouvrage cintré. La cambrure ſe fait en préſentant au feu ces piéces de bois qu'on a ébauchées en dedans, & en les laiſſant entretenuës quelque tems par les outils, que les Charpentiers appellent ſergens.

CAMP des Turcs. Les Turcs ne nous le cedent en rien pour la police, & le bon ordre dans leur Camp. Tous les jours demi-heure avant le Soleil ils y font la priére. Le *Chiaja-Bech* ſort de ſa tente, & s'aſſeoit ſur un banc au milieu de pluſieurs Officiers ; il a auprès de lui *l'Orak-jagiſi*. Ils liſent enſemble quelques priéres particulieres, & ceux qui ſont au tour répondent de tems en tems *Allach*, *Allach*, *Allach*, ce qui ſignifie, ô Dieu ! Cette exclamation eſt répetée en même tems par toute la milice, & par une décharge de l'Artillerie, & de la Mouſqueterie, & la priere finit par un ſouhait de proſperité pour le Sultan, le Grand Viſir, & les autres Généraux.

CAMPAGNE, faire une campagne ſur mer : c'eſt le tems de chaque année où l'on peut tenir les Armées navales en mer.

CAMPEMENT. Lorſqu'un Regiment doit camper, un Officier Major va au campement avec des Officiers commandés pour l'aider dans cette fonction ; & trois Sergens par Bataillons, qui doivent ſe munir de grands & de petits cordeaux pour marquer le Camp. Si c'eſt pour camper en route, les principaux du lieu auprès duquel le Regiment doit camper, lui indiquent le terrein deſtiné pour y aſſeoir le Camp. Si c'eſt pour camper à l'armée, ou à quelque petit Camp volant, il doit aller recevoir les ordres du Major Général, ou de celui qui en fait le détail, qui lui marque le terrein que ſon Regiment doit occuper.

Quand on eſt en corps d'Armée tous les Officiers Majors & autres de campement doivent ſe trouver au rendez-vous général, & à l'heure preſcrite pour marcher ſous les ordres des Officiers Généraux du jour, & du Major Général juſque ſur le terrein, où l'on aſſoit le Camp, après que l'alignement a été dreſſé avec les hallebardes de leurs Sergens, & qu'on leur a diſtribué le terrein par Brigades, & par Bataillons.

Chaque Officier Major doit ſe régler ſur le nombre de pas qu'on lui donne, & la nature du terrein, qui

n'eſt pas toujours égal, étant quelquefois coupé de ravins, de chemins creux, de foſſés, ou autres choſes ſemblables, afin de ſe meſurer par une ſupputation juſte pour s'étendre, ou pour ſe reſerrer, ſelon que ſon terrein lui permet, ſuivant lequel il fait aligner, & tendre le grand cordeau pour marquer le Camp, obſervant de laiſſer toujours ſur ſa gauche un aſſez grand intervalle.

Quand on donne un eſpace ſuffiſant pour camper, il faut garder des diſtances raiſonnables. Rien n'eſt plus difforme que de voir le Camp d'un Bataillon trop reſerré ou trop étendu. Pour éviter ces deux grandes extrémités, on prend le terrein convenable pour le corps d'un Bataillon, y compris les intervalles, que l'on laiſſe ſur la gauche à proportion de la quantité de pas, qu'il reſte de ſurplus. Si le tems le permet les Sergens de campement doivent marquer par détail & par ruës les places des tentes de chaque compagnie, afin que cela ſoit fait quand le Regiment arrive.

Néanmoins il y a quelquefois certaines occaſions, où le Général de l'Armée voulant fort étendre ſon Camp, fait donner beaucoup de terrein à chaque Bataillon : en ce cas on compte le nombre de pas que contient celui que l'on doit occuper, & on ſe regle là-deſſus par un calcul de multiplication pour s'étendre. De même ſi le terrein, qu'on doit occuper eſt fort reſerré, on ſe reſſerre à propotion par une ſouſtraction juſte. Pour lors on ne ſe ſert plus de marques faites au grand *cordeau*, il ne ſert que pour aligner, & l'on marque ſuivant le nombre des pas, qu'on doit donner aux grandes ruës, & ſelon ces ſupputations, en obſervant que ſoit que l'on étende, ou que l'on reſſerre un Camp, il faut le faire par les intervalles, & par les grandes ruës, ſans jamais toucher à la diſtance des petites, parce que les Compagnies adoſſées, doivent toujours être comme jointes enſemble, c'eſt ce qui donne la bonne grace à un Camp, & il n'eſt jamais mieux, ni ſi commode, que lorſque les grandes ruës ſont ſpacieuſes.

Quand le Camp eſt marqué, les Sergens, ou Fourriers du campement doivent le garder juſques à ce que leur Regiment en ait pris poſſeſſion, & en attendant, empêcher que les Troupes ou les Equipages ne marchent à travers, ce qui arrache, & dérange les fiches. On les fait paſſer par les intervalles. Le Regiment arrivé, & mis en bataille à la tête du terrein où il doit camper, les Sergens doivent détacher leur Fourrier

pour aller planter le faifceau d'Armes. Pendant ce tems ils font fournir les détachemens, & remplacement du piquet, & empêchent qu'aucun Soldat ne forte de fon rang fous aucun prétexte.

Enfuite ils exécutent les commandemens du Major pour entrer dans le Camp en bon ordre, obligeant les Soldats en y arrivant de mettre leurs armes aux faifceaux, les Caporaux ou le Fourrier de les couvrir avec le manteau d'armes, & éviter les accidens, qui peuvent arriver lorfque les Soldats n'ont point de faifceaux plantés, car en ce cas ils les jettent par terre, les gâtent, & fouvent les caffent par l'empreffement, qu'ils ont d'aller à la paille, au bois, à l'eau, & aux autres chofes qui leur font néceffaires, au lieu que les armes étant mifes en arrivant aux faifceaux y font en fureté & gardées par les Sentinelles. Cela fait même que la tête du Camp paroît d'abord dans une forme convenable.

Les Sergens doivent encore avec diligence faire tendre les tentes de leurs Compagnies bien alignées par le front de bandiere, les ruës & le fond du Bataillon, & faire faire les cuifines aux places marquées, ayant attention d'empêcher qu'on ne faffe feu ailleurs, dès que les Soldats ont achevé de camper, on fait balayer les ruës à la queuë, & a la tête du Camp, tout l'efpace du front de bandiere, aux faifceaux, & vingt pas en avant.

Mais fi la brigade, dont on eft, doit fermer la gauche d'une ligne, les Bataillons, qui la compofent doivent camper en colonne renverfée, c'eft-à-dire que le Chef de Brigade ferme la gauche, & enfuite les Bataillons les plus anciens de cette brigade : mais les Compagnies des Bataillons ne doivent point fe renverfer, ni changer leur ordre naturel, & il faut que leur Drapeau Colonel foit à l'ordinaire à la droite de chaque Bataillon.

Dans les Troupes Imperiales, Angloifes, & Hollandoifes, les Officiers Majors de campement menent avec eux un Fourrier par Compagnie, qui porte une petite banderolle fur laquelle eft écrite le nom du Regiment, & celui de la Compagnie, avec quoi il marque la place de la fourche de la premiere tente de fa Compagnie, fur laquelle il aligne, & marque la place du faifceau des armes & celles des autres tentes. Un Camp en eft bien plutôt marqué, l'ordre en eft meilleur, chacun en reconnoît mieux fon pofte, ou celui des autres, & il femble qu'il ne peut y avoir dans cette méthode que du bon. *Voyez* CORDEAU.

CANAL : j'ai dit Tom. I. que c'est un intervalle de mer entre deux terrès, dont les deux extrémités vont répondre à la grande mer, ou bien les eaux qu'elle pousse dans les terres. On l'appelle aussi détroit, bras de mer, Manche, Pas ou Passe. Le terme de détroit est plus affecté à quelques détroits particuliers, comme au détroit de Gibraltar, qui est entre l'Afrique & l'Europe, & qui donne l'entrée de l'Ocean dans la mer Méditerranée : au détroit de Babel-Mandel, qui est entre l'Asie & l'Afrique, & qui fait communication de l'Ocean, avec la mer Rouge : au détroit de Bahamas, qui est le plus fameux des passages du Golfe de la Mexique dans la mer du Nord.

Les termes de Canal & de Manche sont aussi plus affectés à certains détroits, comme au détroit, qui est entre la France & l'Angleterre, qu'on appelle Canal, Manche, ou Manche Britannique, & qui s'appelle Pas de Calais, ou de Douvres, & de Calais à l'endroit, où il est plus étroit, c'est-à-dire à son entrée du côté de la mer d'Allemagne. Le Bosphore de Thrace s'appelle aussi aujourd'hui Canal de la mer Noire, & détroit de Constantinople.

CANAL ou lit d'une Riviére : c'est la place par où l'eau d'une riviére coule : c'est aussi une riviére artificielle, & faite de main d'homme, pour communiquer une riviére à une autre. Il y en a un fort grand nombre en Hollande, & quelques uns en France, comme le Canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire par quarante-deux écluses. Le Canal du Languedoc, qui fait la communication de la mer du Ponent avec celle du Levant, & dans les Pays bas Espagnols le Canal de Bruges, le Canal de Bruxelles à Anvers.

CANAL, faire Canal. Cette façon de parler est affectée à la navigation des Galeres, & des bâtimens de bas-bord Une Galére fait Canal, lorsqu'elle fait une si grande traversée, ou trajet de mer, qu'elle perd la côte de vuë, ou du moins, qu'elle passe des nuits entiéres au large en mer, sans approcher de la mer.

CANAL ou creu au tour d'une poulie, c'est la canelure qui regne autour du rouet d'une poulie.

CANAL de l'étrave d'un Vaisseau, c'est le bout creusé, ou canelé de l'étrave, sur quoi repose le beaupré, quand on n'y met point de coussin.

CANAL de fût de Mousquet, ou de Fusil, c'est le creux sur lequel repose le Canon d'une arme à feu.

CANONS Turcs : ils sont de fer & de métal. Au lieu de fer & de métal, il y en a qui ont des anneaux de fer au bas de la chambre, dans lesquels on passe des cordes pour les attacher à des planches. Les Turcs ne mettent point d'armoiries sur les piéces de Canon, comme en est l'usage parmi nous, mais un peu au-dessus des orillons sur la culasse, il y a des vers de l'*Alcoran*, & des loüanges du Sultan regnant en caractéres Turcs. Ils conservent avec soin les piéces d'Artillerie, qu'ils trouvent dans les Places conquises sur les Chrétiens, parce qu'elles surpassent les leurs en beauté Après la Bataille de Patacin, en 1690. que les Imperiaux gagnerent, les Turcs mirent deux piéces de Canon de 3 livres de balle sur la selle de plusieurs Chameaux, & voyant que ces animaux n'étoient pas assez diligens, ils leur couperent les jambes sans se donner le tems d'emporter l'Artillerie.

CANONS de Vaisseaux. Ils sont plus pesans de métal que ceux qui servent à terre, à cause de l'effort que reçoivent les piéces sur mer, par la nécessité, où l'on se trouve de les charger quelquefois de boulets à deux têtes. Ils sont montes sur des affûts semblables à ceux des mortiers. Il y a quatre petites roues, chacune d'une piéce, qui les portent, & ces roues n'ont point de rais. La drague & le palan servent à affoiblir le recul, & à remettre la piéce en batterie. On ne se sert que de sept differens calibres pour l'Artillerie des Vaisseaux, sçavoir de trente-six livres de balle, de vingt-quatre livres, de dix-huit, de six, & de quatre. Mais le calibre des Canons de fer n'est que de dix-huit livres le boulet, douze livres, & au dessous jusqu'à quatre. Voici de quelle maniere se fait la distribution du Canon sur les Vaisseaux de France, suivant l'Ordonnance de 1689.

Tous les Vaisseaux du premier rang, par quelques Officiers qu'ils soient commandés, sont armés de Canons de fonte sans mélange d'aucune piéce de fer.

Ceux du second rang commandés par l'Amiral, Vice-Amiral, ou par un Lieutenant General ont aussi tout leur Canon de fonte, & s'ils sont commandés par un Chef d'Escadre, ou par un Capitaine, ils n'ont que les deux tiers de Canons de fonte, & un tiers de ceux de fer.

Ceux du troisiéme rang commandés par l'Amiral, Vice-Amiral, ou par un Lieutenant Géneral, ont pareillement tout leur Canon de fonte ; par un Chef d'Escadre les deux tiers de fonte, & le tiers de fer ; mais

s'ils font commandés par un Capitaine, ils n'ont que la moitié des Canons de fonte, & la moitié de ceux de fer.

Les Vaisseaux du quatriéme rang ont un tiers de Canons de fonte, & les deux tiers de Canons de fer.

Ceux du cinquiéme rang font armés des trois quarts de Canons de fer, & d'un quart de ceux de fonte.

Les Frégates légéres, & tous les autres bâtimens n'ont que des Canons de fer. Les Canons dont on se sert sur mer sont plus courts, & plus épais de métal, que ceux dont on se sert sur terre, aussi ces premiers ne portent-ils pas si loin que les autres. On les fait plus courts, parce que les bordées se font d'ordinaire de plus proche, & que d'ailleurs on a moins de peine à les manier pour les charger, outre qu'ils occuperoient un trop grand espace pour le recul.

Toutes les piéces d'Artillerie, dont on se sert en France sur mer, sont ou renforcées, ou légitimes, ou moindres. Les renforcées sont celles, qui ont à la culasse plus d'un calibre d'épaisseur. Les légitimes sont celles, qui ont trois parties égales de diamétre. Les moindres sont celles, qui n'ont pas le diamétre de l'ame, ou bien le calibre proportionné à l'épaisseur du métal.

On place les plus gros Canons vers les hanches du Vaisseau, tout proche de la sainte-Barbe, derriere les grands haubans, & ceux qui les suivent sont placés au milieu, où le Vaisseau en peut mieux supporter la charge. Voici la maniere de servir, & de charger le Canon, dont on se sert sur mer pour l'exercice ordinaire.

CANONIERS, chacun à son poste.
DEMARREZ le Canon.
ROULEZ le palan à côté de la piéce.
OTEZ le tampon de la bouche du Canon.
DECOUVREZ la lumiere du Canon.
PRENEZ le dégorgeoir.
METTEZ le dans la lumiere du Canon.
CREVEZ la gargouche.
PRENEZ le pulverin.
AMORCEZ le Canon.
COUVREZ la lumiere.
PRENEZ le boute feu
POINTEZ le Canon.
SOUFLEZ la méche à l'écart.
ETES-vous prêts Canoniers.
DECOUVREZ la lumiere du Canon.

HAUT le bras.
METTEZ feu.
QUITTEZ le boute-feu.
BOUCHEZ la lumiere.
PRENEZ le fouloir.
METTEZ-le dans le Canon.
REFOULEZ le Canon.
TIREZ le fouloir dehors.
PRENEZ la gargouche.
METTEZ la dans le Canon.
PRENEZ le valet.
METTEZ-le dans le Canon.
PRENEZ le fouloir.
METTEZ le bouton dans le Canon.
BOURRÉZ la balle.
RETIREZ le fouloir dehors.
METTEZ-le en ſon lieu.
PRENEZ le levier.
REDRESSEZ le Canon.
HAUSSEZ la culaſſe du Canon.
PRENEZ le coin de mire.
POINTEZ le Canon.
AMARREZ le Canon à ſimple palan.
METTEZ la platine ſur la lumiére du Canon.
METTEZ le tampon à la bouche du Canon.

On appelle en terme de Marine *Canon à la ſerre*, celui qui eſt ſaiſi en dedans, & dont la volée porte contre le haut du ſabord: *Canons aux ſabords*, ceux qui ſont mis en état d'être tirés: *Canon allongé contre le bord*, celui qui eſt ſaiſi de long, contre le côté du Vaiſſeau: *Canon dérapé*, celui qui eſt débouché, ou dont la tape, ou tampon eſt hors de la bouche: CANON DEMARRE', un Canon, qui a rompu les cordes, qui l'amarroient: *Canon démonté*, ſur mer comme ſur terre, c'eſt celui qui eſt deſſus ſon affût, ou dont l'affût s'eſt rompu par accident. Pour charger le Canon ſur un Vaiſſeau, on le hale en dedans.

Les Canons & autres piéces d'Artillerie, auſſi-bien que leurs affûts, & tout ce qui ſert pour les charger & tirer, ſont du nombre des Marchandiſes de contrebande, dont la ſortie eſt défendue par toute l'étendue du Royaume, Terres & Pays de l'obéiſſance du Roi de France, ſuivant l'Ordonnance de 1687. ſous peines de confiſcation d'amende, & autres, s'il y écheoit.

CANONER, tirer le Canon, ou la bordée. On dit ſe canoner de part & d'autre.

CANONIER, Maître Canonier, Officier d'Ar-

tillerie, qui a soin de pointer, de charger, livrer le canon. Sainte Barbe est la Patrone desCanoniers: c'est pour cela peut-être que la Chambre des Canoniers qui est sur la Poupe du vaisseau, s'appelle sainte Barbe.

Le Maître Canonier sur les vaisseaux est un des premiers Officiers Mariniers, & commande sur tout ce qu'il y a d'Artillerie dans le vaisseau. Il doit être présent à l'embarquement du Canon & ensuite calibrer les boulets qui lui sont nécessaires, & les séparer par calibres dans le navire. En recevant la poudre, il doit visiter chaque baril à la sortie du magazin en présence de l'Officier du Bord. La poudre étant dans les soutes, c'est à lui de les faire fermer, & de couvrir le cuir. Il ne doit point recevoir de grenades & de pots à feu faits : il doit faire lui-même les fusées des grénades, & avoir soin de tous les artifices. Avant que de remplir les gargousses, il doit avertir le Capitaine, lequel fait éteindre tous les feux, & mettre des sentinelles, l'épée à la main dans les endroits nécessaires, pour empêcher les accidens. Il visite de tems en tems les poudres, après en avoir donné avis au Capitaine & empêche que les Canoniers ne descendent dans les soutes avec des souliers, des clefs, couteaux, & autres choses qui pourroient en tombant causer des incendies. Il ne doit point permettre que personne couche dans la sainte-Barbe, que ceux que le Capitaine y a placés. Il fait veiller toutes les nuits un Canonier avec une chandelle allumée dans un fanal, & à l'égard des meches allumées, elles sont gardées dans les cuisines. Le Maître Canonier fait les paquets de fer, remplit les lanternes de mitrailles & coupe les parchemins pour faire les gargousses.

Le second Maître Canonier a les mêmes fonctions que le premier en son absence. Il faut de nécessité, qu'un Maître Canonier ait beaucoup d'expérience, & qu'il ait une parfaite connoissance du calibre de ses piéces, & de la force de la poudre. Il n'y a que lui qui manie le canon & qui descende dans la soute aux poudres, & ceux à qui il le permet ou l'ordonne.

Pour son soulagement, les noms des Canoniers & Valets d'Artillerie sont écrits sur des morceaux de parchemin & mis au côté de la piéce qu'ils doivent servir : le poids de la balle est écrit aussi sur chaque sabord. Il partage le soin qui regarde toutes les autres armes ; & c'est à lui de faire ou de garder tous les artifices. Il a un second ou un Aide, & tous deux ensemble sont chargés de la peine de conserver la poudre,

de la remuer & secher lorsqu'il fait beau tems : il veille aussi sur le cable, lorsqu'on moüille, & doit le faire fourrer quand il en est besoin, afin qu'il ne se ragüe point.

Le Maître Canonier doit aussi avoir beaucoup de connoissance de l'effet que peuvent faire les boulets, de leur volée en l'air, & des lignes ou cercles qu'ils y décrivent, afin qu'il puisse prendre des mesures plus justes, & que par exemple, il ne prétende pas qu'en tirant sous l'eau, le coup porte aussi loin que sur terre. C'est à lui de prendre garde que la poudre soit tenuë comme il faut dans les barils, & qu'ils soient bien couverts de cuirs verts ; que les rouës des affûts soient bien graissées ; qu'entre chaque deux piéces, il y ait une baille d'eau, & que le canon soit rafraichi au septiéme coup ou au huitiéme. Il a aussi besoin d'une grande expérience pour prendre bien ses mires en visant plutôt trop bas que trop haut, afin que son coup soit plus sûr. Le soin des cornets à amorcer des dégorgeoirs, des régles, des modéles, des calibres, & des autres ustensiles le regardent particulierement.

CANONIERS : ce sont ceux qui sous le Maître Canonier, manient le canon, le mettent en mire & le font tirer. Un navire de guerre doit être au moins pourvu de six Canoniers ou Aides du Maître Canonier, & de six autres pour le seconder.

CANONIERS-Matelots commandés pour servir le canon : dans l'Instruction pour les gens de guerre, ils sont appellés Valets d'Artillerie qui servent au Canonier lorsqu'il leur commande, comme de charger le canon, de mettre le feu au canon, de le nettoyer, & d'apporter tout ce qui lui est nécessaire.

CANONIERS-TURCS. Les Turcs qui comme toutes les autres Puissances, connoissent la nécessité du canon, ont aussi établi un corps de Canoniers, qu'ils nomment *Topeys*, non seulement pour entretenir les piéces de canon, dont ils étoient déja maîtres, mais encore pour en faire fondre de nouvelles. Ce corps fait la troisiéme partie de l'Infanterie *Capiculy*, & a tout ce qu'il faut pour le service du canon dans les Magazins de Constantinople, & dans les autres de l'Empire Ottoman.

Le nombre des Canoniers n'est point fixe, parce que comme cette profession dépend de l'inclination & de l'habileté de ceux qui l'exercent, il s'en trouve plus ou moins qui l'embrassent suivant leur goût & l'experience qu'ils ont.

Ces Canoniers sont divisés par *Odas* & obéissent au Général de l'Artillerie, qui est le *Topey-Basiys*, ou Général du Canon. Ils ont encore leurs bas Officiers particuliers suivant leurs emplois ; car les uns travaillent à la fonderie, les autres à faire les affûts, & d'autres s'y exercent à tirer.

Le *Topey-Basiy* est le Général de l'Artillerie, il a un pouvoir despotique sur tous ceux qui travaillent au canon, & il doit être informé de l'état des Magazins de Constantinople & des autres places de guerre pour les pourvoir de ce qui y est nécessaire sous les ordres du Grand Visir.

Le *Duchis-Basiy* est le Capitaine des Fondeurs, qui doit avoir soin de fournir les matériaux nécessaires, & veiller pour que l'on travaille en bon ordre.

L'*Oda-Basiy* est le Chef qui commande & qui gouverne les Compagnies des Canoniers qui sont à Constantinople, & leur fait observer une bonne discipline.

Le *Chiatib* ou Sécretaire doit non seulement enregistrer la paye & le nombre des Canoniers, mais encore tenir registre des matériaux qui sont employés pour l'Artillerie.

On comprend encore sous le nom de *Topeys*, tous les autres Artificiers qu'on appelle *Mimars*, ou Ingénieurs, & un bon nombre de Charpentiers & de Charretiers qui travaillent pour l'Artillerie.

Ce corps combat en Campagne sous un drapeau, sur lequel un canon & un boulet sont représentés.

CANOT de bois : dans les pays étrangers, on appelle un Canot de bois celui qui est fait d'un seul arbre que l'on a creusé.

CANOTS des Sauvages, & Canots d'Ecorce. Ce sont de petits bateaux faits d'écorce d'arbre dont se servent les Sauvages de l'Amerique pour pêcher sur mer, & pour voyager & aller en course, & en traite sur les rivieres. Ils les nomment *Pirogues*. Ceux de Canada les font d'écorce de Bouleau, & assez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq personnes.

Les François de ce pays-là qu'on appelle Coureurs de bois s'en servent à l'envi des Sauvages pour aller jusques dans leurs habitations, leur porter des marchandises, & en rapporter des Pelleteries. Deux hommes conduisent ces canots, & quand à cause des sauts des rivieres il faut faire portage, ils chargent canots & marchandises sur leurs épaules, & les transportent au dessus ou au-dessous des sauts, selon qu'ils montent ou qu'ils descendent les rivieres.

CANTIMARONS: ce ſont deux ou trois canots de pieds d'arbres creuſés & liés enſemble avec des cordes de coco, qui ſoutiennent des voiles de natte, en forme de triangle, dont les Negres de la côte de Coromandel ſe ſervent pour aller pêcher, & même pour trafiquer de proche en proche. Ceux qui les conduiſent, ſont ordinairement a demi dans l'eau, aſſis comme des Singes, n'y ayant qu'un endroit un peu élevé vers le milieu pour mettre leurs marchandiſes, ce qu'ont ſeulement les Cantimarons Marchands & non les Pêcheurs. Ils ne font aucune difficulté d'aller à dix ou douze lieuës au large. La mer en eſt quelquefois couverte. Ils vont vîte pour peu qu'il vente, & de loin on les prendroit pour des oiſeaux qui voltigent ſur la ſurface des Ondes.

CAPACITE' d'un vaiſſeau : c'eſt ſon port, l'étenduë & l'eſpace qu'il a pour contenir.

CAPE, ou grand pacfi, c'eſt la grande voile d'un vaiſſeau. Etre à la cape, c'eſt ne porter que la grande voile bordée & amurrée toute arriere. On met auſſi à la cape avec la miſéne & l'artimon. On ſe tient à la cape par un gros vent contraire.

CAPITAINES: J'ai fait tome I. la diſtinction des Capitaines en pied & des Capitaines en ſecond. Je vais parler ici de la fonction de leurs charges. Le premier ſoin des Capitaines doit être de tenir la main à ce que les Officiers ſubalternes, Sergens, Caporaux & ſoldats vaquent ſans relâche à tout ce qui eſt de leur devoir. Pour peu qu'ils ceſſent d'y veiller, le reſte fait de même ; une Compagnie délaiſſée par la diſſipation ou la nonchalance des Officiers, périt infailliblement. La diverſion s'y met, le reſte accablé de fatigue, tombe malade & meurt, voilà comme des troupes s'affoibliſſent & deviennent à rien.

Pour empêcher ces déſordres, un chef de Compagnie doit regarder ſa Compagnie comme l'unique objet de ſon application, & avoir continuellement l'œil ſur la conduite de ceux qui la compoſent, ſans ſe trop répoſer ſur la vigilance de perſonne. Il eſt de l'honneur d'un Capitaine d'avoir une belle & nombreuſe Compagnie; pour y réuſſir, il doit s'attacher à avoir d'excellens Sergens : ce ſont eux qui contribuent le plus à la bonté d'une Compagnie. Chaque Capitaine doit s'appliquer à connoître le caractere & la capacité de ſes Officiers ſubalternes pour leur rendre juſtice dans l'occaſion, & châtier ou reprimander ceux qui commettent des fautes. Les meilleurs leçons qu'il doit

doit leur donner, ce sont celles d'un bon exemple sur ce qui regarde l'exactitude, la valeur, la prudence & les bonnes mœurs.

La chose du monde qui deshonore plus les corps & la plus contraire au bien du service, est la mésintelligence, qui est l'origine des cabales & des mauvaises discussions qui n'arrivent que trop souvent dans les Régimens. Les Capitaines qui ont des sentimens d'honneur, doivent non seulement les éviter, mais encore s'efforcer de ramener à la raison ceux qui sont capables de s'en écarter. Un Capitaine doit donner à ses soldats ce qui leur revient, sans leur faire attendre les choses qui leur sont légitimement duës. Il faut qu'il visite souvent sa Compagnie, sans se trop fier aux soins de ses Officiers subalternes & Sergens. Il est bon que de temps en temps il fasse faire devant lui le prêt, avec toutes les circonstances nécessaires. Il doit obliger ses Sergens à lui porter l'Ordre & le mot & à venir lui rendre compte de sa Compagnie tous les matins...

Quoique les Capitaines ne soient pas absolument obligés de se trouver a l'inspection des Gardes & des Detachemens, il est à propos qu'ils s'y trouvent souvent pour examiner les soldats de leur Compagnie, qui sont commandés, & voir si leurs Officiers & Sergens s'acquittent de leur devoir. J'ai dit tome I les fonctions des Capitaines commandés pour tenir Conseil de Guerre, &c. Les Capitaines les jours de Revuë d'exercice ou autres, doivent être à la tête de leurs Compagnies, quand le Regiment vient se mettre en bataille sur sa place.

Un Capitaine avant que d'entrer en Campagne doit visiter sa Compagnie, voir si chaque soldat a ce qu'il lui faut, & examiner s'ils ont par chambrée tout ce qui leur est utile. Au départ d'une Garnison ils doivent se trouver à leur Compagnie pour voir par eux-mêmes ce qui s'y passe. & avoir le temps de pourvoir a tout. Quand le Régiment est en marche, une partie des Capitaines est à la tête du Bataillon, & l'autre a la queuë. Dans les marches, on commande des Capitaines de serre-file pour faire serrer les traîneurs. Il y a d'autres soins qu'un Capitaine doit avoir à l'armée, comme d'entretenir la propreté dans sa Compagnie & de se trouver aux Inspections, d'observer les piquets avec régularité, &c.

CAPITAINE Conducteur Général d'Artillerie: il commande aux autres Capitaines Conducteurs

& il a la préférence des marchés pour la levée des Mulets & Chevaux. Il veille à ce que les Equipages soient bien tenus, le tout suivant les ordres du Grand Maître d'Artillerie & des Commandans des Equipages de l'Artillerie des Armées. *Ordonn. du mois d'Août* 1703.

CAPITAINES Conducteurs d'Artillerie. Ils ont dans les Armées, & dans les Places, les mêmes fonctions que le Capitaine Conducteur Général. Ils tiennent sur pied & prêt à marcher le nombre de chevaux qui leur est ordonné pour faire les voitures au prix qui est reglé tous les ans d'avance.

CAPITAINE chez les Turcs : il s'appelle *Zorbagy*. Il n'est different des nôtres, qu'en ce qu'il n'a pas droit de faire justice de sa troupe en toutes choses.

CAPITAINE en pied sur un vaisseau de guerre : c'est un Capitaine du grand état qui a sa Commission du Roi pour commander un vaisseau, c'est-à dire, un vaisseau monté par un Officier Général ; c'est au Capitaine à faire faire le détail du service. Le Roi veut qu'il y ait sur le Vaisseau-Amiral, outre le Commandant, deux Capitaines, deux Lieutenans, & deux Enseignes, pareil nombre sur les autres vaisseaux du premier rang: sur ceux du second rang, un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enseignes: sur ceux du troisiéme rang, un Capitaine, deux Lieutenans, & deux Enseignes : sur ceux du quatriéme & cinquiéme rang, un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne.

C'est le Capitaine qui leve lui-même tout l'Equipage du vaisseau, hormis le Lieutenant, le Maître, les Ecrivains & les Commandans des Soldats ; mais il a inspection sur eux tous, & c'est lui qui reçoit les ordres des Supérieurs & des Souverains pour la conduite du vaisseau & de tous ceux qui le montent. Il doit être exercé dans toutes les fonctions qui regardent la Marine & la guerre.

Il doit sçavoir lui même gouverner son navire, tirer le canon, & faire les évolutions navales. Il faut qu'il sçache prévoir si son ennemi veut ou peut venir à l'abordage ; il doit sçavoir comment en ce cas il faut manœuvrer les voiles. Dans les occasions difficiles & importantes, il assemble les Officiers, & après avoir imploré l'assistance de Dieu par une priere, il tient Conseil avec eux. Il doit être sévere à faire justice, & lorsqu'il s'agit de quelque malfaiteur, c'est lui qui est le demandeur, & qui conclut contre lui, &

le Conseil prononce. L'Ecrivain tient le Registre des résolutions du Conseil.

Il a le pouvoir conjointement avec le Conseil de guerre, de condamner à la mort, bien entendu que ce ce n'est pas quand il se trouve dans une Armée navale ou dans une flotte, mais lorsqu'il navigue seul. Le Capitaine donne les ordres nécessaires à ce que les vivres & le breuvage soient convenablement distribués. Il ne souffre point que les Matelots en fassent des réserves, encore moins qu'on les gâte, ou qu'on fasse quelque chose de mal propre lorsqu'on distribuë les rations, ni qu'on en jette ou qu'on en revende quelque chose : lorsqu'il regne des maladies, il prend soin de faire bien nettoyer le vaisseau.

Il ne doit point permettre qu'aucun allume de la chandelle pour son usage particulier, ni qu'il y ait de la paille & du foin dans les cabanes : mais il fait quelquefois mettre de la lumiere dans des lanternes qui sont fermées bien justes, & qu'on pend en divers endroits, sur-tout autour des bittes. Le point d'honneur lui doit être en recommandation lorsqu'il rencontre des vaisseaux étrangers, il prend bien garde à l'observer dans les saluts & contre-saluts qu'il leur fait. Il tâche d'avoir de bons hommes dans son Equipage, robustes, sur le courage & la fidélité desquels il puisse compter. C'est à lui de régler les plats de l'Equipage, & à quel plat chacun doit manger. Il met ensemble ceux qu'il voit qui s'accordent le mieux, & ceux qui sont de même rang, afin qu'ils puissent mieux s'accommoder.

CAPITAINE de Vaisseau en second : *voyez* Tome I. *Capitaine* de Fregate legére, c'est celui qui commande cette sorte de Bâtiment : il est du petit état. *Capitaine* de Galiote, c'est celui qui commande cette sorte de Bâtiment, il est du petit état. *Capitaine* de Brulot, c'est celui qui commande un Brulot, il est du petit état. *Capitaine* de Flute : c'est un Officier de Marine tiré du petit état, qui monte un Vaisseau du Roi, chargé des choses nécessaires pour l'Armée. *Capitaine* d'Armes, *voyez* Tome I. *Capitaine* des Matelots, c'est un Officier Marinier, qui commande aux Matelots sous le Maître d'Equipage. *Capitaine* de Port, *voyez* Tome I. *Capitaine* de Marine : c'est celui qui commande les Soldats Gardiens d'un Port. Il y en a dans chaque Port où il y a des Soldats Gardiens. *Capitaine* Garde Côte : ce sont ceux qui commandent la Milice, que l'on

établie pour garder les Côtes & pour empêcher les Ennemis de faire quelque descente.

S'il s'agit de s'engager au combat, un Capitaine de Vaisseau ne doit pas manquer de donner ses ordres de bonne heure, pendant que tout est tranquille, & il assigne à chacun le poste où il doit se tenir. Quand il estime qu'il n'est pas loin de terre & de ses ennemis, il fait tenir continuellement une Sentinelle sur la hune, & lorsqu'il découvre l'Ennemi & qu'il se dispose à combattre, il fait amarrer les grapins de l'abordage, qui pendent au beaupré, & les fait attacher aux bittes avec des chaînes de fer. Il fait saisir les écoutes & les vergues, mettre les bourlets aux mâts sous les racages, répandre du sel sur les tillacs, afin qu'on se tienne plus ferme. Il donne ordre que le Vaisseau soit bien lavé par tout, & qu'il y ait des bailles & des écouvillons auprès de tous les canons. Les autres Nations tiennent prêts des cuirs verts pour empêcher l'embrasement. On ôte alors les fronteaux, & l'on retire tout ce qui peut voler en éclats & nuire.

Avant que d'entrer en action, il fait donner du vin à tous ses Gens, pour réchauffer leur courage : il remplit aussi les Charges des Officiers qui sont morts, & choisit pour cet effet entre l'Equipage, ceux qui en sont les plus dignes. Les Capitaines des Navires de guerre des Etats-Généraux, sont obligés de fournir tous les ustensiles du coq & de la chambre du Capitaine, comme aussi toutes les chandelles, les vadrouilles & autres balai. Un Capitaine ne doit jamais se séparer de l'Armée ou de l'Escadre, ni l'abandonner sans la permission ou le commandement du Général, à moins qu'il ne puisse faire voir clairement qu'il y a été absolument contraint pour sauver le Navire & l'Equipage.

Les Maîtres des Vaisseaux Marchands Hollandois, François, Italiens, Portugais & Espagnols, sont aussi communément Capitaines, comme étant Commandans dans le Vaisseau : mais dans le vrai sens, le terme de Capitaine doit seulement être attribué à celui qui commande un Navire de guerre. Il faut aussi remarquer que parmi leHollandois on fait différence sur Mer entre un Capitaine qui commande un Vaisseau par Commission, & pendant une certaine expédition seulement auquel cas on le nomme aussi Commandeur, & un Capitaine en pied, qui l'est pour toute sa vie recevant gage tous les ans, soit qu'il serve ou qu'il ne serve pas.

Le Capitaine d'un Vaisseau Amiral, est celui qui sous l'Amiral, donne les ordres & commande dans le Vais-

feau que monte un Amiral. L'Etat donne aux Capitaines de Navire de guerre fept fols par jour pour la nourriture des premiers cinquante hommes d'Equipage, dont le Vaiffeau eft monté : & fix fols & demi pour chacun des autres cinquante hommes, qui fuivent ces cinquante premiers, & fix fols pour tout le refte de ce qui fe trouve fur le Vaiffeau au-delà de ces cent. Ce font ordinairement les Bourgeois & Affreteurs d'un Vaiffeau Marchand qui en font les vivres, & qui en ordonnent la diftribution. Les deux Pavillons à demi hiffés, & les giroüettes bas font les cérémonies ordinaires, dont on honore les funerailles d'un Capitaine.

CAPLANIER : on nommé ainfi fur les vaiffeaux Bretons, ceux qui vont à la pêche de la moruë feche ; les Matelots qui aident à cette pêche. Ils ont rang entre les Décoleurs & les Saleurs, & ont le même pot de vin.

CAPONNE : c'eft un commandement à ceux de l'Equipage pour les faire haler fur le capon, afin de mettre l'ancre en place.

CAPONNER l'ancre : c'eft acrocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon, pour la hiffer ou tirer au boffoir.

CAPORAL de Pofe, c'eft celui qui eft de tour à aller pofer les Sentinelles, & pendant que celles qu'il a pofées font en faction, on l'appelle *Caporal de Pofe*. Celui de Configne a droit de choifir, & prend ordinairement la premiere pofe : quoi qu'il en foit, celui qui en eft chargé, doit prendre la Configne de celui qui a fait la derniere pofe, lequel doit aller rélever les vieilles Sentinelles, avec celui qui méne les nouvelles qu'ils vont pofer enfemble.

CAPORAL de Configne, eft le premier Caporal de la Garde. Il eft chargé de toutes les uftenfiles du Corps-de-Garde, comme falot, pelles, broüettes & autres. Il doit prendre garde que les Soldats ne gâtent le Corps-de-Garde, & tout ce qui y eft ; il a le foin de le faire balayer, & d'y tenir le feu allumé : il porte le falot à la fermeture des portes. Il doit tous les matins retirer les numeros des rondes, les boëtes & les feuilles fur lefquelles les Rondes fignent, & rapporter le tout au Major, après la porte ouverte,

CAPORAL fur les Vaiffeaux, a les mêmes fonctions qu'un Caporal fur terre ; il commande une Efcoüade ; il pofe & reléve les Sentinelles fur les Vaiffeaux. Il a foin des menuës armes, & dans le combat il doit être à la tête des Soldats & les faire tenir chacun à fon pofte.

CAPOSER, mettre un Navire à la cape : on capose en amarrant le gouvernail bien ferme, pour suivre l'abandon du vent.

CAPOT : c'est un habillement fait en forme de robe capuchonnée, que mettent les Sentinelles en hiver dans les Places, & les Gens de Mer par dessus leur habit ordinaire contre l'injure du tems.

CAPRE : j'ai dit Tome I. que c'est le nom que l'on donne aux Armateurs, & aux Vaisseaux qui sont armés en guerre pour la course. Lorsque les Particuliers des Provinces-Unies arment des Vaisseaux en course, ils les peuvent faire monter par des Officiers & des Equipages de la même qualité, & au même nombre qu'il y en a sur les Navires de guerre de l'Etat ; & ordinairement on tient plus fort le nombre des Officiers & des Equipages d'un Capre, que d'un Navire de guerre, parce qu'en cette occasion, il s'agit principalement de l'abordage, & pour cet effet, on redouble le nombre des Gens, & par conséquent celui des Officiers pour les commander. Ce sont les Armateurs, ou Propriétaires, qui fournissent les vivres & la solde, ou la paye, à proportion du butin qu'on fait selon la charte-partie ; à moins que le tout ne soit à la part.

CAPRE, qui sort pour aller en course ou faire le cours : c'est-à-dire, qu'il va à la Mer avec commission de son Souverain, ou de ses principaux Officiers, sous son autorité, pour enlever, tant sur mer, que dans toutes les eaux, ce qui appartient aux Ennemis de l'Etat. *Capre* à la part, ou qui est à la part ; c'est-à-dire, qu'il va en course sans mois de gages, & dans la seule espérance d'avoir part au butin qu'il fera.

CAQUAGE, ou Cacage : façon que l'on donne au hareng en vracq lorsqu'on le veut saler & pacquer. Le cacage se fait ordinairement la nuit.

CAQUE de poudre : c'est un petit baril dans lequel l'on renferme la poudre.

CAQUE de hareng : c'est le baril ou le tonneau dans lequel on l'encaque. CAQUER le hareng, c'est lui couper le dessous de la tête à mesure qu'on le jette dans la huche, & ensuite lui arracher les entrailles ou breüilles, & l'apprêter pour le mettre dans la caque. On dit encaquer du hareng, pour dire le mettre ou l'arranger dans une caque ou baril. On dit proverbialement ; la caque sent toujours le hareng, pour dire qu'on sent toujours la bassesse de sa naissance, quelque fortune qu'on ait faite.

CAQUEURS : ce sont les Matelots employés à

caquer le harang.

CARABINIERS. Le Régiment Royal de Carabiniers, suivant l'Ordonnance du 14. Avril 1701. tire les Recruës dans les Regimens de Cavalerie. Il est composé de quarante Compagnies. Les Regimens de Cavalerie contribuent chacun à leur tour, & un Regiment de douze Compagnies porte autant de cette charge que deux Régimens de huit Compagnies.

Le Regiment Colonel Général de la Cavalerie fournit le premier deux de ses meilleurs Cavaliers pour remplacer les deux premiers Carabiniers qui manquent, & ainsi des autres Regimens de Cavalerie. Les Commandans des Régimens qui, doivent fournir, font tirer les Cavaliers destinés pour Carabiniers, pour juger s'ils sont propres a la Carabine. Chaque Capitaine des Compagnies qui doit fournir, peut marquer deux de ses Cavaliers, outre les Brigadiers & Carabiniers, qu'il n'est pas permis de tirer de la Compagnie.

Le Capitaine des Carabiniers prend les Cavaliers nuds, & paye pour chacun 50. liv. argent comptant, si c'est l'hiver, & si c'est en campagne, il en fait son billet payable à l'entrée du quartier d'hiver ; & s'il vient à manquer, son successeur est tenu d'acquitter son billet. Les Lieutenans, les Cornettes, les Maréchaux des Logis, ainsi que les Carabiniers de leurs Compagnies sont armés d'une Carabine rayée.

CARACON : c'est une petite caraque ou Vaisseau renforcée.

CARACORE : c'est un Bâtiment des Indes, dont les habitans de l'Isle de Borneo se servent beaucoup ; il va à la rame pendant le calme & lorsqu'il fait peu de vent. Les Rameurs sont assis sur une galerie de roseaux, qui régne autour : le dernier est jusques dans l'eau, & ils ont chacun leur fléche, & leur arc à leur côté, ces Bâtimens bien loin d'avoir du relévement, baissent à l'avant & a l'arriére. Lorsqu'il vente on y met des voiles de cuir. Ils portent cent cinquante, ju qu'a cent soixante & dix hommes. Ils n'ont de bordages ou de planches que quatre ou cinq de chaque côte de la quille, ils sont aigus. L'étrave & l'étambord demeurent tout découverts au-dessus du bordage de planches. Sur ces bordages il y a de petits barreaux, qui font saillie sur l'eau, selon la largeur qu'on veut donner au Bâtiment, & l'on couvre ces barreaux de roseaux, ce qui sert d'un pont, qui s'étend jusques au bout de l'élancement que les barreaux font. Ces roseaux ont environ l'épaisseur d'un bras.

CARAMOUSSAL, c'eſt un Vaiſſeau Marchand de Turquie, conſtruit en huche, c'eſt-à dire, qu'il a la poupe fort haute. Cette ſorte de Bâtiment n'a ni miſéne, ni perroquets, que le ſeul tourmentin, & porte ſeulement un beaupré, un petit artimon & un grand mât. Ce mât avec ſon hunier s'éléve à une hauteur extraordinaire, & il n'a que des gaulaubans & un étai, répondant de l'extrémité ſupérieure du mât de hune, à la moitié du tourmentin. Sa grande voile porte ordinairement une bonnette maillée.

CARAQUE, c'eſt le nom que les Portuguais donnent aux Vaiſſeaux, qu'ils envoient au Brezil & aux Indes Orientales. Ils les appellent *Naos* par excellence, comme qui diroit abſolument Navires. Ce ſont de très-grands Vaiſſeaux ronds, & de combat, plus étroits par le haut que par le bas qui ont quelquefois ſept ou huit planchers, & ſur leſquels on peut loger juſqu'à deux mille hommes. Ils ſont peu d'uſage preſentement, mais on s'en ſervoit autrefois auſſi bien en guerre, qu'en marchandiſes. La *Caraque* étoit du port de deux mille tonneaux, c'eſt-à-dire, de quatre millions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en ſont auſſi ſervis. Les Portuguais ont une coutume que les Caraques, qui viennent des Indes Orientales, ne peuvent mener de Chaloupe, ni d'autre Barque de ſervice au-delà de l'Iſle Sainte Helene, auquel lieu ils les coulent à fond, afin d'ôter à l'Equipage toute eſpérance de ſe ſauver.

Les *Caraques* ſont auſſi de grands Vaiſſeaux de charge. La capacité des Caraques conſiſte plus dans le creux qu'elles ont, que dans leur longueur ou leur largeur. Cette profondeur des Caraques, & la maniere dont elles ſont conſtruites, fort foibles d'échantillon les rendent ſujettes à ſe renverſer. Il eſt vrai que quand elles ſont toutes chargées, elles ne courent pas plus de riſque, que les autres Vaiſſeaux, parce que le grand poids qui eſt dedans les ſoutient.

CARAVANE; j'ai dit Tome I. que c'eſt un mot Turc, qui ſignifie une troupe de voyageurs Marchands ou Pelerins, ſoit par Mer, ſoit par terre. Ils s'aſſemblent dans les pays du Levant, pour marcher de Compagnie, & traverſer les Deſerts & les Mers, avec une eſcorte pour plus de ſureté. Il y a un Chef ou Aga, qui commande la Caravane, & qui a un nombre de Janiſſaires ou autres Milices, ſuivant les Etats d'où les Caravanes partent, ſuffiſant pour les défendre, & les faire arriver aux jours & aux lieux marqués.

qués. La Caravane campe tous les soirs auprès des puits ou ruisseaux qui sont connus des Guides ; & il s'y observe une discipline aussi exacte qu'à la guerre. Les chevaux, mais plus ordinairement les chameaux sont les voitures dont on se sert ; ces derniers animaux étant d'une grande fatigue, mangeant peu, & sur-tout se passant trois ou quatre jours de boire.

Il y a quatre différentes *Caravanes*, qui vont tous les ans à la Mecque, visiter le sépulcre de Mahomet. Le Grand Seigneur donne la quatriéme partie des revenus de l'Egypte, pour les frais de la Caravane. Un chameau porte l'Etendart d'or, que l'on offre en cérémonies à Mahomet. La premiere part de Damas, où les Pelerins de l'Asie & de l'Europe se trouvent. La seconde part du Caire, qui sert pour les Mahométans de Barbarie. La troisiéme part de Zibith, place située à l'embouchure de la Mer Rouge, où ceux de l'Arabie & des Indes s'assemblent. La quatriéme part de Babylone de Chaldée, où les Persans & les Indiens se trouvent. Quelquefois il y a jusqu'à soixante & dix mille Pelerins.

CARAVELLE ; c'est un petit Bâtiment Portugais, à poupe quarrée, rond de bordage & court de Varangue. Il porte jusqu'à quatre voiles latines, ou à oreilles de liévre, outre les bourfets, & les bonnettes en étui. Ces voiles latines sont faites en triangles. Cette sorte de Bâtiment n'a point de hune, & le bois qui traverse le mât est seulement attaché près de son sommet. Le bout d'enbas de la voile n'est gueres plus élevé, que les autres fournitures du Vaisseau. Au plus bas il y a de grosses piéces de bois, comme un mât qui sont vis-à-vis l'une de l'autre aux côtés de la caravelle, & s'amenuisent peu à peu en haut. Les Caravelles sont tenuës pour les meilleurs Voiliers, qui soient sur la Mer. Elles sont ordinairement du Port de six à sept vingts tonneaux. Les Portugais se servent de ces Vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence ; car ils les font tourner facilement, lévent & serrent leurs voiles, & reçoivent le vent, comme il leur plaît. Le premier qui s'en servit pour les Indes & l'Ethiopie, fut Vasco de Gama. On nomme aussi sur les Côtes de France, *Caravelles* les Bâtimens, qui vont à la pêche du hareng sur les bancs, ils sont ordinairement de vingt-cinq à trente tonneaux. Ceux destinés pour la même pêche qui se fait dans la Manche, s'appellent des Trinquarts, ils sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux.

CARCASSE de Vaiſſeau, c'eſt le corps d'un Vaiſſeau, qui n'eſt point bordé, & dont toutes les piéces de dedans paroiſſent au côté, comme les os d'une carcaſſe.

CARÉNER, donner la caréne à un Vaiſſeau: c'eſt donner le radoub à un Vaiſſeau: & parce que les Charpentiers pour venir à bout de ce travail, mettent le navire ſur le côté, l'appuyant ſur un ponton, afin qu'il leur préſente le flanc, le vulgaire des Matelots a nommé cela par corruption mettre un Vaiſſeau en *cran*, car ce mot de *cran* n'eſt autre choſe que celui de caréne qu'ils ont eſtropié, faute de bien articuler *caréne*. Les navires de guerre reçoivent la caréne, ou les œuvres de marée au moins tous les trois ans & on n'y épargne pas le chauffage: ils ont la demi-caréne chacune des années qu'ils ne doivent point être carénés, & ils ſont calfatés, brayés & enduits de courroi ſur toutes les parties qui en ont beſoin.

CARRANGUEUR: c'eſt un terme dont les Matelots du pays d'Aunix ſe ſervent pour dire agir, ce Maître eſt un grand carrangueur pour dire qu'il eſt agiſſant.

CARRET, c'eſt un fil tiré de l'un des cordons de quelque vieux cable coupé par morceaux: on s'en ſert dans les vaiſſeaux quand on veut raccommoder quelque manœuvre rompue.

CASTOR & Pollux, Meteore: ce ſont des feux que les Matelots apperçoivent au haut de leurs mâts & de leurs cordages après une grande tempête. Il y en a quelquefois quatre ou cinq.

CASTRAMETATION: elle eſt une des plus importantes & des plus difficiles opérations de l'art militaire. Il s'agit de bien choiſir le lieu ou l'Armée doit camper, & il faut que ce lieu ſoit commode & à couvert de toute inſulte de la part de l'Ennemi.

Les commodités d'un Camp conſiſtent dans l'abondance de l'eau, du fourrage & du bois, & dans leur proximité; il eſt vrai qu'on peut ſuppléer au premier chef en creuſant des puits, mais pour les deux derniers ils doivent abſolument être au moins aux environs du Camp; quant à la ſureté, ou le Camp eſt naturellement couvert par la diſpoſition du lieu, ou bien on le fortifie.

Un Camp naturellement fortifié eſt celui que l'on trouve couvert & en dos par une riviere, une forêt, un marais, ou des montagnes eſcarpées On le fortifie au contraire ou par un retranchement de terre ou par des abattis d'arbres. Il faut de plus obſerver dans la

castrametation certaines loix générales, & quelquefois particulieres conformes aux vuës du Genéral qui les proportionne aux conjonctures qui se présentent.

Les loix générales sont d'avoir suffisamment du terrein pour placer l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie, les vivres & les Officiers de chaque Corps avec tout le Bagage, & que l'Armée puisse commodement sortir du Camp pour se ranger en bataille à la vuë des Ennemis.

CATAPULTE. Les Grecs s'attribuent l'invention de la *Catapulte* & de la *Baliste*, mais les Hebreux & les autres Peuples de l'Asie en ont connu l'usage avant eux. Il ne faut pour en être convaincu, que consulter le sçavant D. Calmet dans sa Dissertation sur la Milice des Hebreux.

Les Ecrivains de la basse antiquité confondent la *Catapulte* & la *Baliste*, qui cependant, comme me l'apprend le Commentateur de Polybe, different entre elles & dans leur structure & dans leur usage : le propre de la *Catapulte* est de jetter de gros quartiers de pierre. On se servoit plus communement de *Catapultes* dans les siéges & dans les batailles, que des autres machines qui faisoient un bien moindre effet.

Au siége de Thebes fait par Philippe, au rapport de Polybe, il y avoit cent cinquante *Catapultes* & vingt-cinq *Balistes*. Tite au siége de Jerusalem avoit, selon Joseph, trois cens *Catapultes* & quarante *Balistes*. Les *Catapultes* de campagne étoient portées sur des rouës, comme nos canons & tiroient même en marchant. Les *Catapultes* des siéges jettoient des masses d'un poids prodigieux, les moindres chassoient un corps de cent pesant, *Catapulta centenaria*, & elles servoient également en campagne comme dans les sieges. M. le Chevalier Folard en donne la description & les proportions & la figure d'une centenaire, Tom. II. p. 602. & suiv. j'y renvoie le Lecteur.

Les *Catapultes* de campagne, comme celles des siéges se bandoient également des deux côtés, & l'on mettoit le corps qu'on vouloit tirer au degré d'élevation qu'on jugeoit à propos, & l'on augmentoit le bandage peu à peu sans trop forcer les cordes. Les Anciens pour faire tirer ces catapultes, ne pouvoient les placer, selon notre Auteur, que derriere un épaulement tout semblable à nos batteries de mortiers sans y rien ajouter sinon dans la hauteur de cet épaulement.

Il n'y a gueres plus de deux siécles que les *Catapultes* étoient en usage dans l'attaque & la défense des

places, & elles ne le cédoient ni en force ni en grosseur à celles des Anciens. Genghiscan & Timurbec en avoient de si énormes qu'elles chassoient des meules de moulin & des masses affreuses. Mahomet II. fut le premier qui donna le plus de vogue aux canons. Il y avoit longtems qu'on ne parloit plus de *Catapultes*, & sous son regne l'invention en étoit perduë, quand tout d'un coup on les vit reparoître au siége de Rhodes en 1480. quoiqu'il n'y eût gueres plus de cent cinquante ans qu'on s'en servoit encore.

La *Catapulte* comme la *baliste* avoit différens noms, les Grecs l'ont appellée d'une façon, & les Romains de l'autre. César l'appelle tantôt *Catapulte*, tantôt *Onager*, *Onagre*. Les Grecs de la moyenne antiquité l'appellent tantôt l'un tantôt l'autre. Ammien Marcellin exprime la *catapulte* par le terme de *tormentum*, & quelquefois d'*onagre*. Froissart se sert de celui d'*Engin*, mais celui-ci est trop général: on peut entendre par ce terme la *baliste* & la *catapulte*. L'Historien de Charles VII. appelle celle-ci *Engin à verge*. Enfin pour finir cet article je n'ai plus rien à dire, sinon que l'Auteur que j'ai consulté fait un grand cas de la *catapulte*. Il la met au-dessus de nos mortiers, & la trouve d'un grand secours dans une Ville assiégée, où elle peut arrêter les progrès & même renverser, combler & détruire les travaux des Assiégeans.

CATURS : ce sont des Vaisseaux de guerre de Bantam qui sont courbés & aigus par les bouts & qui portent une voile tissuë d'herbes & de feuilles d'arbres.

CAVALERIE : j'en ai expliqué l'origine dans mon premier volume, mais je dois dire ici qu'il y avoit autrefois dans nos Armées quatre sortes de Cavaliers : les Lanciers, les Corasses ou Cuirassiers, l'Arquebusier à cheval & les Dragons ; ceux-ci étoient des Soldats à cheval, pour les entreprises de prompte exécution & ne combattoient qu'à pied ; les trois autres étoient armés de toutes piéces.

Les premiers avoient outre la lance, l'épée & les pistolets : comme cette Cavalerie étoit presque toute composée de Noblesse, on lui faisoit souvent mettre pied à terre, & elle combattoit avec la même valeur. Les Cuirassiers ne chargeoient qu'avec l'épée & le pistolet. A l'egard de l'Arquebusier à cheval, il n'avoit de plus que le mousqueton ; ces trois dernieres espéces de Cavalerie passoient sous le titre de Cavalerie Legere. La Cavalerie faisoit la principale force de nos

Armées dans les premiers tems de la Monarchie. Ce n'est pas des Grecs & des Romains, mais des Suisses que nous avons appris l'utilité d'une bonne Infanterie reglée, disciplinée, & entretenuë en tems de paix comme en tems de guerre. On ne prit ce parti qu'à mesure qu'on commença à devenir plus habile, & à mesure qu'on augmenta en connoissances on eut moins de Cavalerie.

La marque la plus évidente & la plus assurée de la décadence des armes dans un Etat, & que la barbarie & l'ignorance s'y introduisent, est, dit M. le Chevalier Folard, le grand nombre de *Cavalerie* qu'il met en campagne. En effet l'on voit par l'histoire combien les Romains avoient peu de *Cavalerie* lorsque leur discipline militaire étoit dans sa plus grande vigueur. Cela se voit encore chez les Grecs, chez les Perses du tems de Cirus, sous l'Empire d'Alexandre le Grand & un peu après.

Cette discipline militaire étant tombée on vit multiplier la *Cavalerie* dans les Armées Romaines & l'Infanterie tomber peu à peu dans le mépris faute de discipline, la *Cavalerie* augmenta à mesure qu'on négligea l'Infanterie & que l'Empire approcha de sa ruine & de sa décadence.

Dès que les Moscovites se sont disciplinés, eux, qui dans l'état de barbarie faisoient consister leurs principales forces dans la *Cavalerie*, on a vu moins de celle-ci, & leur Infanterie a augmenté & s'est renduë très-rédoutable. Les Polonois qui les méprisoient auparavant n'ont plus osé branler, eux qui semblables aux anciens Sarmates, n'ont d'autres forces à opposer à leurs Ennemis que leur *Cavalerie*, de sorte qu'ils sont aujourd'hui aussi peu en état d'attaquer que de se défendre.

Dès qu'on eut formé des Corps d'Infanterie reglée, la Cavalerie fut un peu moins considerée, les Cavaliers éprouverent des premiers ce que c'est que d'avoir affaire à de bonne Infanterie; la bataille de Coutras fut la cause qu'ils furent beaucoup méprisés, ce qui fit qu'on les bannit peu à peu des Armées. Le Roi de Navarre se servit d'une pratique qu'il avoit apprise de l'Amiral de Coligni, qui étoit d'inserer des pelotons d'Infanterie de vingt Mousquetaires chacun sur cinq de front & quatre de rang, entre les espaces des Escadrons de sa Cavalerie, pour passer au moment du choc entre ceux dee Ennemis & les tirer en flanc.

Si la Cavalerie Espagnole connoissoit sa force il n'y

a rien qui pût lui resister, à moins que de combattre dans un endroit resserré en lignes redoublées, & avec tant de troupes qu'on pût la casser & rompre la violence de son choc avant qu'elle pût atteindre à la derniere.

Les Turcs, les Tartares, les Arabes & les Maures eux-mêmes, c'est à-dire, les peuples du Royaume de Fez & de Maroc n'ignorent pas moins leur force pour le regard de leurs chevaux que les Espagnols: mais leurs sabres quoique d'une trempe excellente ne sont pas à beaucoup près si avantageux & d'une si terrible exécution que l'épée Espagnole & même que les épées des Allemans.

La Cavalerie des Arabes, Turcs, Tartares & Maures ont un avantage, qui n'est pas petit, c'est qu'outre la bonté & la legereté de leurs chevaux beaucoup meilleurs & quoique plus petits que les nôtres, ils sont encore à cheval si court sur l'étrier, qu'un Cavalier est assis comme sur un tabouret, il se releve tout droit en courant & s'appuie sur ses étriers pour avoir plus de coup & assener de plus loin; un Cavalier à cheval de la sorte est plus ferme & plus hardi & les chevaux d'un Escadron plus serrés.

CAVALERIE Turque: elle doit son origine aux Scithes puisque ces peuples eurent toujours une forte passion de faire la guerre à cheval, passion qu'ils ont transmise aux Turcs. L'Empire Ottoman porté pour cette sorte de Troupes & pour la rendre permanente dans ses entreprises en a formé un corps qu'il entretient lui-même.

Les Sultans tirannisèrent leurs nouveaux sujets après leurs conquêtes jusqu'à les dépouiller de leurs Terres, ces biens furent non-seulement destinés à l'entretien de l'Infanterie *Serratculy* & de la Marine, mais encore à celui de la Cavalerie; maintenant ils laissent les pays conquis distingués en Royaumes, en Provinces, en grands & petits Départemens, & ils assignent à chacun de ces districts des ordres précis concernant la prompte levée de la Milice en cas de besoin & l'entretien de la Cavalerie.

La Cavalerie n'est pas toute payée sur le même pié, elle se trouve repartie en Cavalerie *Capiculy*. *Topracly*, *Serratculy*, & de *Tribut*.

La Cavalerie *Capiculy* ou des *Saphis* est ce corps qui payé regulierement de l'armée du Trésor de Constantinople est appellé Cavalerie à la solde dela Porte; il est commis pour la garde de la personne du Sultan

& en Campagne, il est toujours reservé pour quelque action d'éclat, on appelloit autrefois ces Cavaliers *Enfans de la Richesse*, parce que les recruës s'en faisoient parmi les Pages de l'*As-Oda*, mais cela est maintenant hors d'usage. Ce Corps n'étoit pas autrefois aussi nombreux qu'il est présentement ; il combattoit sous un seul Drapeau jaune, il fait aujourd'hui quinze mille quatre cens quarante-huit hommes, distingués par les noms d'*Ulufelys* & *Chiaous*.

Il y a deux sortes d'*Ulufelys* ou anciens Spahis, les uns appellés *Spahis* de l'aile droite, non pas parce qu'ils occupent ce poste, mais seulement par maniere de distinction ; les autres portent le nom de Spahis de l'aile gauche, ils combattent sous un Etendard différent des premiers, & ils sont encore eux-mêmes partagés en aile droite & aile gauche.

Les *Chiaous* font la seconde branche de la Cavalerie *Capiculy* : ils sont autant gens de Cour que gens de guerre ; ce sont eux qui comme des Aides de Camp ou Adjudants portent les ordres du Sultan, du Visir, ou autre Géneral aux Officiers de l'Armée, soit de bouche, soit par écrit ; ils escortent les Couriers dépêchés pour des affaires pressantes, & ils servent encore eux-mêmes quand il le faut ; ils se tiennent continuellement à la porte du *Visir*, & prétendent passer pour de petits Agas ; leur Chef à qui ils doivent l'obéissance est *Chiaous-Basçy* qui se tient immediatement auprès du Visir.

La Cavalerie *Topachy* est à proprement parler celle qu'entretiennent les Officiers des Pays sujets à l'*Empire Ottoman* des revenus des terres qu'on appelle *Maly-Mukata*. Ces Officiers payent non-seulement cette Cavalerie, mais encore ils lui fournissent des vivres sous le nom de *Usciur*, ce qui signifie précisement *Dîmes*. De ce Corps de Troupes il y en a plusieurs à la solde de la Porte, mais comme il prend ses différens noms des Officiers qui en reglent & le nombre & la paye, j'en parlerai en parlant de ces mêmes Officiers.

La Cavalerie *Serratculy* qui est une Milice destinée à la garde des Frontieres, est obligée de rester sur les confins de l'Empire Ottoman, tant pour empêcher les courses des Ennemis que pour escorter les expéditions Imperiales.

En Hongrie elle est répartie dans les *Palangues* qui sont des retranchemens entourés de pieux entrelacés d'autres bois plus liants & entourés d'un fossé pour dé-

fendre les Châteaux & les postes les plus avancés vers le païs ennemi.

Cette Troupe mérite que les plus anciens *Beglerbegs* & les plus habiles, tiennent compte de leur valeur & de l'expérience qu'elle a dans le maniement des armes, auquel elle s'exerce continuellement ; en effet, les Cavaliers de ce Corps qui étoient sur la frontiere de la Hongrie, entre les Imperiaux & les Turcs, étoient une élite de braves gens.

Ce Corps obéit à un ou plusieurs Officiers appellés *Alaybech*, qui parviennent à ce Poste par leur valeur & leur expérience dans la guerre. Ils sont pour la plupart, natifs des environs des Frontieres, afin qu'ils soient au fait de ce qui regarde les courses. Outre le *Turc*, ils parlent encore le *Hongrois* & l'*Esclavon*

Ce Corps est divisé en trois parties. La premiere est composée des *Giumgulys ;* la seconde des *Beslys*, & la troisieme des *Delys*.

Les premiers font un Corps de Cavalerie, composé de gens du pays, & sa destination est de garder les principales Places frontieres.

Les seconds en font un de Cavalerie-Legere, composés de gens choisis, pour former des Escadrons volans : c'est lui qui court en Parti dans le pays voisin des ennemis. C'est pour cela qu'il est distribué dans les *Palangues* & autres postes les plus avancés devant les Places de guerre.

Les troisiemes forment un Corps de Cavalerie, qui n'est pas fixe, comme les deux premiers ; parce qu'il est engagé par les *Beglerbegs*, qu'il ne tire la paye qu'en tems de guerre, & qu'il est composé quelquefois des propres domestiques du Bacha, quelquefois aussi des Turcs, & d'autrefois de gens natifs du Royaume.

Ces trois Corps sont divisés en Compagnies, & chaque Compagnie a un *Aga*, un *Baitactar* ou Enseigne, & un *Chiaous* ou Sergent, qui exerce les fonctions de Fourrier, ayant soin de fournir la Troupe de toute sorte de munition de bouche, & de tout ce qui est nécessaire pour le Militaire.

La Cavalerie de *Tribut*, qui est le dernier Corps de Cavalerie, est ainsi appellé, parce que selon les investitures qu'en donne la *Porte*, il est fourni par des Provinces, non-seulement Tributaires, mais même esclaves de l'Empire, puisqu'elles ne peuvent avoir de Prince particulier pour les gouverner, que ceux qui sont entierement soumis à toutes les volontés de la *Porte* ; même le Gouvernement les change, les dépose, &

les nomme toutes les fois qu'il juge à propos, & pour le moindre interêt de ses Ministres.

Ces Princes sont outre cela obligés de reconnoître le Sultan pour souverain absolu, & de lui prêter hommage comme ses Vasseaux.

La *Crimée*, Partie de la *Podolie inferieure*, la *Bessarabie*, habitée par les *Tartares*, la *Moldavie*, la *Valachie* & la *Transilvanie* sont de ce nombre.

CAVE : c'est un coffre séparé en plusieurs petits quarrés pour y mettre des bouteilles de liqueurs. Ces caves entrent dans la cargaison des Vaisseaux, qu'on charge en France pour les Côtes d'Afrique.

CAZERNES : j'ai dit Tome I. au sujet des Cazernes, comment elles ont été établies dans plusieurs Places du Royaume pour le logement des Troupes. Il me reste à dire ici qu'un Officier Major doit aller tous les matins faire la visite des Cazernes pour les faire balayer & en faire ôter les ordures, ensorte que le Quartier de chaque Regiment soit toujours d'une grande propreté, tant dehors que sur les escaliers & dans les chambres. Il doit s'informer s'il ne s'est rien passé de nouveau pendant la nuit & si les appels ont été faits exactement : ensuite quand le tems le permet, il doit examiner si les Officiers subalternes & Sergens, montrent l'exercice aux Soldats mal-adroits & à ceux de recruë. De-là il doit aller chez son Colonel, ou en son absence, chez celui qui commande le Regiment, pour lui rendre compte de ce qu'il y a de nouveau, & recevoir ses ordres.

CEDRE : Bois de cedre : c'est un grand arbre qui porte des grains, comme le Genievre, qui sont gros & ronds, comme les grains de Myrthe. Son bois qui est rouge & odorant, est presqu'immortel & incorruptible : il est très-propre pour la construction des Vaisseaux, & les Anciens s'en sont beaucoup servi. Comme il est amer, & que les vers aiment les choses douces, ils ne l'attaquent pas.

CENTRE de pesanteur : c'est un point d'un corps pesant, au tour duquel ses parties sont tellement disposées, que s'il est soutenu par ce point, & mis en telle situation qu'on voudra, les parties, qui sont d'une part, n'ont ni plus, ni moins de force pour descendre, que celles qui sont de l'autre part, & qu'elles s'empêchent reciproquement de descendre.

CENTURIE : chaque centurie, comme le mot le désigne, étoit chez les Romains composée de cent hommes d'Infanterie. La premiere centurie se nom-

moit primipilaire, nous la connoissons, parmi nous sous le nom de Compagnie Colonelle.

CERCLES de pompe : ce sont deux cercles de fer, dont l'un est rond, qui embrasse le haut de la pompe, pour l'empêcher de se fendre ; & l'autre est quarré, qui sert à joindre la potence à la pompe. Dans ce dernier, il y a un autre petit cercle, qui en sort, dans lequel entre le bout de la potence

CHABLEAU, c'est une longue corde moyennement grosse, qui sert à tirer, & remonter les bateaux sur les rivieres.

CHABLER : c'est attacher un fardeau à un cable, le haler, l'enlever, comme on fait dans les atteliers.

CHAINE de Port : ce sont plusieurs chaînes de fer, ou quelquefois une seule, qui sont tenduës à l'entrée du Port, afin que les Vaisseaux n'y puissent entrer. Lorsque la bouche du port est grande, elles portent sur des piles d'espace en espace.

CHAINES de vergues : ce sont de certaines chaînes de fer, qu'on tient dans la hune du Vaisseau, & dont on se sert dans le combat à tenir les vergues, lorsqu'il arrive que le Canon coupe les cordes, ou manœuvres, qui les tiennent.

CHAINES des chaudieres : ce sont aussi des chaînes de fer, qui servent à tenir la chaudiere à cuire les vivres de l'Equipage d'un Vaisseau, lorsqu'elle est sur le feu.

CHALAND, ou bac : c'est un bateau plat, moyennement grand, dont on se sert pour amener à Paris les Marchandises, qui descendent par la riviére. Il se dit plus particuliérement des bateaux de la Loire, qui sont legers, & qui vont souvent a la voile qui ne sont bâtis que de planches encoutrées l'une sur l'autre, jointes à des piéces de liûres, qui n'ont ni plat-bords, ni matieres pour les tenir fermes. Ce sont ceux qui viennent par le canal de Briare. Il y en a de douze toises de long, de dix pieds de large, & de quatre pieds de hauteur de bord. Ceux qu'on voit à Paris, s'appellent aussi Marnois, parce qu'ils sont construits vers la source de la Marne.

CHALINQUE : C'est un petit Vaisseau des Indes, qui n'a des membres que dans le fond, & qui n'est gueres plus long que large. On ne se sert point de clous à le construire, & les bordages de ses hauts, ne sont cousus, qu'avec du fil de carret, fait de coco, autrement de l'étoupe de noix de palme.

La Chalingue est un bateau plat par dessous, fait de planches cousus, avec de petites cordes de coco. Ils sont fort legers, & hauts de bord. Ils obéissent à la lame, laquelle ne les a pas plutôt jettés sur le sable, que les Negres descendent pour vous emporter sur leurs épaules

CHALOUPE : j'ai dit Tom. I. que c'est un bâtiment de mer, destiné au service, & à la communication des grands Vaisseaux, ou pour servir à faire de petites traversées : quoiqu'il y en ait aussi, qui en fassent de grandes, & même des voïages de long cours. Chaque Chaloupe destinée au service des grands bâtimens, est équipée au moins de trois Matelots, du Maître, qui la gouverne, d'un Telier qui tire la rame devant, & de l'Arrimier qui tire au milieu : c'est ordinairement un Quartier-Maître, qui la commande.

Les Vaisseaux, qui doivent aller à la mer, sont pourvus d'une chaloupe, & s'ils doivent faire d'assez longs voïages, on y joint un canot. Chacun de ces petits bâtimens a ses usages particuliers. La chaloupe entr'autres sert à porter l'ancre de touci, quand il la faut moüiller, & à porter à bord les munitions, du leste, & quelques autres choses pésantes. Le canot sert à ceux qui veulent passer d'un bord à l'autre, & l'un & l'autre servent à sauver les hommes & la cargaison, en cas de naufrage, ou d'autre fortune de mer. On fait ordinairement les chaloupes aussi longues, qu'est large le Vaisseau, auquel elles doivent servir, à moins que les Vaisseaux n'ayent de bau plus d'un quart de leur longueur : en ce cas on tient les chaloupes un peu plus courtes que le Vaisseau n'est large ; de sorte qu'à proprement parler, la chaloupe doit avoir de longueur, le quart du Navire. On la tient un peu plus large, que le quart de sa longueur ; & on lui donne de creux, à mesurer au haut, au dessus de la préceinte, un peu moins que la moitié de sa largeur. A l'avant de la chaloupe il y a une poulie ou un roüet, pour tirer l'ancre, & quand il en est besoin, on met un cabestan au milieu, qu'on assure par le moyen de deux courts bâtons, qui sont à chaque bord, à l'endroit où on le pose. Les membres qui sont sur la sole, sont couverts de planches, qui ne sont point assujetties, hors à l'endroit, où l'on puise l'eau qui y entre, lequel demeure vuide.

CHALOUPE bonne de nage : c'est celle qui est facile à manier, ou qui passe ou marche bien avec les Avirons.

CHALOUPE bien armée : c'est celle qui est équipée du nombre des Matelots, qu'il faut pour la nager, & dans laquelle on fait entrer la quantité des Soldats qui sont necessaires pour une expédition.

CHALOUPE à la touë : c'est-à dire que la chaloupe est amarrée à bord du Vaisseau, & qu'elle en est tirée, lorsqu'il est sous les voiles. On dit haler la *Chaloupe* à bord. Mettre la chaloupe à la mer. Quand il ne reste plus que la grande ancre, il est tems de mettre la chaloupe à la mer.

CHAMBRE de Port : c'est une partie du bassin d'un Port de mer, la plus retirée, & la moins profonde. C'est-là qu'on retire les Vaisseaux desarmés pour les reparer. En Angleterre, où le flot monte plusieurs pieds sur les côtes, on bâtit les Vaisseaux en des lieux bas, ceints de digues, & enfermés par des écluses, qu'ils ouvrent quand la construction est avancée, & que le bâtiment est en état d'être mis à l'eau : ainsi lorsque la marée vient, & qu'elle entre dans la chambre, elle enleve le Vaisseau de dessus son chantier, & il se trouve à flot sans qu'on ait eu la peine de l'y mettre.

CHAMBRE du Capitaine de Vaisseau : c'est celle, qui est destinée pour loger le Capitaine. Dans les grands Vaisseaux cette chambre est au-dessus de celle du Conseil ; aux autres elle est sur la sainte Barbe. C'est là l'appartement du Commandant. Elle est placée à l'arriere, parce que le mouvement, ou balancement du Vaisseau s'y fait le moins sentir, & que découvrant de-là plus facilement tout le navire, on voit comment les voiles sont manœuvrées, & si le Vaisseau gouverne bien, outre que c'est l'endroit à qui l'on peut donner plus de largeur sans incommodité.

Cette Chambre est ordinairement accompagnée de galerie, ou au moins de bouteilles aux deux côtés. Dans les Vaisseaux des premiers rangs, on la sépare en deux. Quelquefois même par le moyen d'un petit degré, qu'on y met, on monte dans une espéce de petit cabinet pratiqué derriere la dunette. On fait deux portes à la chambre, quoiqu'on ne se serve gueres, que de celle qui est à bas-bord. Mais il est besoin d'y en faire deux, parce que dans un combat on y fait plus aisément passer le Canon, & qu'elles fournissent encore d'autres facilités. Le plancher du haut de la chambre est quelquefois parqueté à compartimens, & fort proprement peint.

On fait jusqu'à trois pointes en cul de lampe, ou

en rond, ou d'une autre figure sur la galerie, dont celle qui est au milieu est la plus haute, & au dedans on y fait quelquefois un petit escalier à vis, pour monter sur les hauts. Autrefois les Hollandois faisoient beaucoup d'ornemens, & de sculptures aux Vaisseaux. On fait de petites cheminées dans la chambre du Capitaine des Vaisseaux, destinés pour la mer Baltique, ou bien l'on y met des poëles ; on y fait aussi de petites fenêtres, ou des coulisses, afin de regarder par là dans le navire. Pour les autres fenêtres on y en fait autant qu'on le juge à propos, & on les fait presque toujours ouvrir de bas en haut.

Outre cette *Chambre* du Capitaine, il y a dans un Vaisseau de guerre la grande *Chambre*, qui est prise sur l'arriere du second pont: la *Chambre* du Conseil: celle du Chirurgien Major, celle des Canonniers, celle de l'Aumônier, & du Maître Canonnier, celle aux voiles, qui est le lieu, où l'on met les voiles, pour charger au besoin. On doit souvent visiter la *Chambre* aux voiles, & prendre garde, que tout y soit bien sec, & que les rats ne mangent pas les voiles. Il y a encore la *Chambre* sous le château d'avant, qu'on pratique dans les Vaisseaux, qui n'ont que deux ponts, & qui est suspenduë entre le bas & le haut pont, en sorte que le haut pont est à peu près au milieu de la hauteur de la *Chambre*, ou un peu plus haut. Il y a de plus la *Chambre*, ou la fosse aux cables, & la *Chambre* d'écluse : c'est une espéce de canal, compris entre les deux portes d'une écluse.

CHAMBRE', canon-chambré: c'est un Canon, qui n'a pas été bien fondu, & qu'il est dangereux de tirer à cause des fentes, & crevasses, qui sont en dedans, & qui pourroient le faire crever.

CHAMBRER faire chambrée, *voyez* Tom. I. Les chambrées de Cavaliers en campagne sont fixées à six Cavaliers, qui partagent le bien, & le mal, & qui distribuë de la même maniere à leurs Chevaux, le fourrage que chacun y apporte. Chaque chambrée de Cavalerie, comme d'Infanterie, & de Dragons doit être composée de la tête, du centre, & de la queuë de chaque Compagnie, afin que les Cavaliers, Soldats, & Dragons ne soient pas tous commandés en même tems. Il faut qu'il y en ait toûjours quelqu'un pour avoir soin de la nourriture de leurs camarades absens, pour garder les Equipages, & le fourrage, pour donner à boire, & à manger à leurs chevaux, & pour porter la tente de la chambrée.

CHAMBRES de fonderie : ce sont des vuides, qui demeurent dans un canon, qu'on a fondu, & où le métal n'a pas coulé.

CHAMEAU c'est un gros bâtiment, dont l'invention a été trouvée à Amsterdam sur la fin du dernier siécle, pour enlever un Vaisseau, & le faire passer sur le Pampus à l'embouchure de l'Y. Par le moyen de cette espéce de machine, qui a été appellée Chameau, parce qu'elle est fort lourde, & à cause de sa force, on enleve un Vaisseau jusqu'à cinq ou six pieds de haut. Sa construction est à plate-varangues.

CHAMFRAIN : c'est le pan qui se fait en rabetant l'arrête d'une piéce de bois. Quand on chamfraine le bois, on le coupe de telle sorte, que s'il est quarré, comme le bord d'une planche, on abate une des arrêtes, & qu'on le coupe jusqu'à l'autre arrête : ce qui se fait, lorsqu'on ôte tout le bois depuis le dessus de la planche en biaisant.

CHAMPANE bâtiment du Lapon de soixante à quatre-vingts tonneaux qui est fait sans clous, & sans aucuns ferremens. Cette sorte de bâtimens, dont les bordages sont emboëtés, n'a que des courcives, & les membres n'en sont cousus, qu'avec des chevilles de bois.

CHANDELIERS : de pierriers : ce sont des piéces de bois reliées, & trouées en long : le pivot de fer, sur quoi tourne le pierrier est posé dessus. Le *Chandelier* de fer de pierrier, est une fourche de fer avec deux anneaux, dont les deux tourillons des pierriers sont soutenus. Cette fourche tourne sur un pivot dans un chandelier de bois, & le pivot sur lequel le pierrier tombe, est ce qu'on nomme chandelier de fer pierrier.

CHANDELIERS de Chaloupes : ce sont deux fourches de fer, qui servent à soutenir le mât, la voile, & tout ce qui est de la chaloupe, quand on la navigue avec les avirons.

CHANDELIERS d'échelles : ce sont des chandeliers de fer à tête ronde, qu'on met des deux côtés de chaque échelle. On y amarre des cordes qu'on laisse traîner jusqu'à l'eau, & qui servent à soulager ceux qui montent dans le Vaisseau, ou qui en descendent

CHANDELIERS de lisses : on appelle ainsi les chandeliers, qu'on met dans les lisses sur le haut des côtés des Vaisseaux. Il y a aussi le chandelier de fanal : c'est un grand fer avec un pivot, sur lequel

on oppose un fanal de pouppe.

CHANGER : ce mot a plusieurs usages en termes de mer. Changer les voiles c'est mettre un côté de la voile au vent, au lieu que l'autre côté y étoit avant ce changement. *Changer* les voiles de l'avant & les mettre sur le mât, c'est brasser tout-à fait les voiles du mât de misène du côté du vent, ce qui se fait afin qu'il donne dessus, & que le Vaisseau étant abatu par-là, on puisse le remettre en route. *Changer* de bord, virer de bord, c'est mettre un côté de Vaisseau au vent pour l'autre, afin de changer de route. *Changer* l'artimon, c'est faire passer la voile d'artimon avec sa vergue d'un côté du mât à l'autre; *changer* le quart, c'est faire entrer une partie de l'équipage en service en la place de celle qui étoit de garde, & que cette autre doit relever. *Charge* la barre : c'est un commandement qu'on fait au Timonier de mettre la barre du Gouvernail au côté opposé à celui où elle étoit.

CHANVRE : c'est une plante, dont on fait les cordes & les voiles si nécessaires à l'équipage d'un Vaisseau, & a l'Artillerie de mer & de terre. Les feuilles du Chanvre rendent une odeur puante. Ses tiges sont hautes & creuses. Elle est distinguée en mâle, & en femelle. Le mâle qui semble être un arbrisseau, produit de sa tige une grande quantité de branches. Le Chanvre femelle a ses tiges plus minces, il ne jette aucunes branches, & ne porte point de graines. Il y a du Chanvre sauvage qui a ses tiges de la hauteur d'une coudée. Autour de l'écorce du Chanvre il y a une quantité de petits filets, dont on fait de la filasse, ensuite de la toile & des cordes.

CHAPELLE, faire Chapelle, *voyez* Tome I. La *Chapelle* est le coffre dans lequel sont gardés les ornemens, qui servent pour dire la Messe dans les Vaisseaux de guerre de France. *Chapelle* de compas, c'est un petit cône concave de laiton qui est placé au milieu de la rose, dans lequel entre le pivot, qui supporte la rose de la boussole.

CHARGE à cueillette, ou au tonneau : c'est un terme usité sur l'Ocean : on dit qu'un Vaisseau est chargé à cueillette, lorsque sa charge a été faite de l'amas de diverses Marchandises, que le Maître a reçuës de divers Particuliers, pour faire le chargement de son Vaisseau. *Charge* au quintal, c'est un terme de la Méditerrance, qui signifie la même chose que charge à cueillette. *Charge* la Côte : Vaisseau charge à la Côte : c'est quand il a été forcé par le gros vent à se tenir

près de la terre, dont il ne peut s'eloigner, quelque effort qu'il fasse pour cela.

CHARGEMENT : c'est la charge d'un Vaisseau, & aussi les marchandises chargées dans un Vaisseau-Marchand. On s'en sert dans toutes les significations du mot de charge.

CHARGEOIR : lanterne à charger, lanterne à poudre : c'est un instrument de Canonier, qui est de fer garni de deux boites, & de sa hampe par le moyen duquel il met la poudre dans l'ame de la piéce, & de la bale, lorsque l'on charge un Canon sur Mer.

CHARGER un Vaisseau : c'est le remplir de Marchandises propres pour les lieux ou sa cargaison doit être déchargée & venduë. *Charger* en grenier : c'est charger un Vaisseau dans son fond de cale : comme du sel, du plomb & autres semblables, que l'on jetteroit au fond sans précaution, car pour *charger en grenier*, il faut que la marchandise ne soit ni en futaille, ni en balots. *Charger* la pompe : c'est y jetter de l'eau par le haut pour la faire prendre, quand elle s'est déchargée, & qu'il n'y est plus resté d'eau.

CHARGER l'Ennemi. Il faut marcher à l'Ennemi les armes sur l'epaule, la bayonnette au bout du fusil, les Tambours battans aux Champs jusqu'à trois cens pas ou environ : & lorsqu'on est à cette distance, on fait le commandement de fusil sur le bras. Alors la coûtume est de faire battre la charge, mais souvent en ce cas les Tambours sont plus embarrassans, qu'utiles, ensorte qu'on peut les faire cesser de battre, afin que l'on puisse observer un assez grand silence, & entendre tous les commandemens que le Commandant ou le Major feront.

Pour lors on anime sa troupe en la faisant marcher d'un pas un peu vif à l'Ennemi, essuyant son feu autant qu'il est possible, sans tirer un seul coup. C'est la meilleure maxime, & la plus certaine pour combattre avec avantage : c'est ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'esprit des Soldats : car l'expérience a souvent fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'un Bataillon, qui s'est dégarni de son feu, est de s'arrêter d'abord pour recharger leurs armes ; & si l'Ennemi continuë à marcher à lui, & le charge, il est presque certain que les Soldats se trouvant affoiblis de leur feu, reculent, se mettent en desordre, & souvent prennent la fuite malgré la bravoure des Officiers, qui sont obligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'effort de l'Ennemi.

Toute l'attention d'un Commandant doit donc être d'empêcher de tirer, & pour leur en donner moins d'occasion, il faut éviter de leur faire presenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement, qui les mette en état de tirer sans commandement, ce qu'il ne faut leur faire faire qu'à bout touchant. Néanmoins on est quelquefois obligé de faire tirer quelque peloton, soit en marchant ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier en faisant mettre genouil en terre aux trois premiers pour s'en servir les uns après les autres, soit pour gagner du terrein, soit pour se retirer. C'est au Commandant à juger ce qu'il a à faire selon l'occasion. Une chose très-essentielle, c'est que les Officiers qui sont à la tête ou à la queuë de leur Bataillon, doivent toujours s'aligner, en observant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le centre, & que le centre se régle sur sa droite & sa gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens, qui sont sur les ailes, ou aux divisions contiennent toujours les Soldats dans leurs rangs sans parler, & surtout lorsqu'on fait les quarts de conversion.

Il y a des Regimens, qui ont la méthode de faire monter à cheval les Officiers de serre-file, afin qu'ils puissent avec plus de facilité faire marcher les Soldats en avant, les contenir dans leurs rangs, & même les empêcher de fuir. Cette précaution est excellente : car on a vu ces Régimens renverser ces Officiers à pied, & il est bien difficile à un Régiment de faire une mauvaise manœuvre, quand tous ces Officiers à cheval s'employent avec vigueur, ce qui est d'ailleurs d'un grand secours pour les Officiers Majors qui s'entr'aident unanimement.

La grande science en faisant tirer est de faire faire un feu bien ajusté par pelotons, ou par rang sans jamais l'en dégarnir entierement, afin d'éloigner les Ennemis ou du moins de les tenir en respect, pendant qu'on gagne du terrein, soit pour avancer, soit pour reculer. On doit faire marcher lentement avec un profond silence : car si l'on marche avec précipitation, le desordre se jette infailliblement dans la Troupe, qui s'étant rompuë d'elle-même, est facilement enfoncée & mise en fuite par l'Ennemi, qui ne manque jamais de profiter de la confusion où il la trouve, au lieu qu'une Troupe qui garde ses rangs, & qui exécute ce qu'on lui ordonne, peut au plus être détruite par le grand nombre, mais ne peut jamais être battuë jusqu'à perdre son honneur.

CHARGEUR : c'eſt un Officier d'Artillerie, commis pour charger le canon. *Chargeur* eſt auſſi un Marchand chargeur, à qui appartiennent les Marchandiſes, dont on charge un Vaiſſeau.

CHARPENTIER de Marine : c'eſt un Charpentier qui travaille aux Vaiſſeaux de la Marine Les autres Charpentiers qui travaillent aux Maiſons & aux autres édifices, qui ſont à terre, ſont appellés par ceux-ci, Charpentiers des groſſes œuvres. Maître Charpentier, premier Charpentier, Maître de hache, Contre-Maître Charpentier ; en l'abſence des Maîtres, ils ont les mêmes fonctions, & les doivent avertir des remarques qu'ils ſont dans leurs travaux, afin que les Maîtres y ayent égard.

Le Charpentier doit être preſent à la viſite & à la caréne du Vaiſſeau, & pendant le cours de la Navigation, il doit veiller à empêcher la pourriture des bois, & que rien ne largue ; conſulter ſouvent avec les Maîtres ſur l'état des mâts & des vergues, & dans un Combat avoir au fond de cale, des tampons & des planches, pour remédier aux coups de canon ; & faire de fréquentes viſites, pour voir s'il n'y a point de voie d'eau, obſervant de ne dire qu'au Capitaine, le danger auquel pourroit ſe trouver le Vaiſſeau par la faute de quelques piéces de bois.

CHARROI, en terme de Marine, c'eſt une grande Chaloupe, qui eſt relevée de deux fargues de toile, pour porter la moruë en Terre-Neuve.

CHARTE-PARTIE : c'eſt un acte d'affretement ſur l'Ocean, ou de noliſſement ſur la Méditerranée, c'eſt-à-dire, un écrit conventionnel que fait le Propriétaire d'un Vaiſſeau avec un Marchand qui veut charger ſes Marchandiſes dans ce Vaiſſeau pour les porter dans quelque lieu ſûrement, ſauf les riſques de la Mer. Cet Acte doit contenir le nom, le port du Navire, celui du Maître & de l'Affreteur, le lieu & le tems de la charge & décharge, le prix du Fret, avec les intérêts des retardemens & ſéjours & les autres conditions dont les Parties ſont demeurées d'accord. La *Charte-Partie* eſt auſſi un Acte, dans lequel ſont rédigées par écrit les conventions des gens qui font une Société pour naviguer enſemble.

CHASSE : prendre chaſſe en terme de Marine, c'eſt une fuite ou retraite précipitée. On dit prendre chaſſe, pour dire, prendre la fuite. Soutenir chaſſe, c'eſt ſe battre en retraite.

CHASSE, chaſſer, aller à la chaſſe : par l'Or-

donnance du 6. Mai 1720. il est défendu aux Officiers de chasser, ni pêcher, à peine d'interdiction de leur charge, & aux Soldats, Cavaliers & Dragons, sur peine des Galéres. On fait décharger les armes en arrivant au Camp sans tirer, on prend les balles & plombs à giboyer, sous peine de Galéres pour ceux qui en gardent.

Tous Marchands des environs des Camps, ont défense de vendre aux Gendarmes, Cavaliers, Dragons, Soldats & Valets, aucunes balles ni plomb, à peine de confiscation, & de cent livres d'amende.

Il est défendu à tout Soldat, Cavalier & Dragon en quartier près de Fontainebleau, de chasser, sous peine de la vie. Les Contrevenans doivent être arrêtés par ordre des Commandans, & mis au Conseil de guerre. Pareilles défenses sont faites aux Officiers, à peine d'être cassés, & d'être procedé contre eux, selon les Ordonnances de la Chasse, à moins qu'ils n'ayent permission du Capitaine des Chasses.

Il est défendu aux Officiers, dans les routes & garnisons, de chasser dans les grains, à peine de payer le dommage & de prison, & de Chasser sur les terres des Gentilshommes, leur étant ordonné de se retirer, quand ils en sont avertis par les Gardes-Chasses, à peine de prison & d'une amende à l'Hôpital.

Ceux qui coupent arbres fruitiers, prennent les échalats des vignes, tirent sur les pigeons des colombiers ou volieres, doivent être punis pour la premiere fois d'une amende arbitraire, & pour la deuxiéme, de punition corporelle. Enfin par la présente Ordonnance, il est défendu à tous Gens de guerre, d'aller ni envoyer couper, ni dégrader aucune sorte de bois appartenant au Roi, ni à aucun Particulier de tirer sur les lapins, sur les pigeons, ni de pêcher dans aucun endroit, à peine de punition corporelle.

Les coupables des dégradations des bois & autres ci-dessus expliqués, sont punis par les Prevôts ou Juges ordinaires, sans qu'ils puissent alléguer aucun privilége, ni les Juges y avoir égard.

CHASSIS de la Galerie : ce sont des poutres ou des soliveaux, ou pour mieux dire, des montans de six pieds de haut. Les Anciens s'en servoient comme nous à mesure qu'ils avançoient dans les terres pour les soutenir. Ces montans ainsi posés, appuyent chacun sur sa semelle, c'est-à-dire, sur un morceau de bois, couché à plat, de peur que la pesanteur des terres ne la fasse enfoncer.

Ces poteaux soutiennent le traversant ou chapeau ; comme les Mineurs l'appellent, de quatre à cinq pieds de long. A mesure qu'on avance dans les terres, on met d'autres poteaux ou d'autres chapeaux, qu'on place d'espace en espace, plus ou moins proche, selon la nature des terres, sous lesquelles les Assiégeans travaillent. Cette charpente est couverte de madriers, quelquefois de claies ou de branchages qui la couvrent par-dessus. On en met encore aux côtés pour soutenir les terres, & empêcher qu'elles ne s'éboulent en haut & en bas, entre les distances des chapeaux & des montans.

Toute cette construction s'appelle aujourd'hui le *Chassis de la Galerie*.

CHAT : c'est une sorte de Vaisseau du Nord, qui ordinairement n'a qu'un pont : il a le cul rond, & porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hunes, ni barres de hune. Il ne peut être regardé ni comme une pinasse, ni comme une Flûte, parce qu'il est construit d'une maniere, qui tient de la Flûte & de la Pinasse. Les mâts en sont petits & légers ; il n'a point de hunes, & il est monté de peu de gens d'Equipage.

CHATIMENT Militaire chez les Turcs. Le premier châtiment qu'on fait subir aux Janissaires, & aux autres Troupes, est les Arrêts ordonnés par le Lieutenant de la Compagnie, & que le Cuisinier exécute en mettant le coupable aux fers dans la cuisine. La bastonnade & autres semblables châtimens, ne sont ordonnés que par le Capitaine, & le Lieutenant les fait subir avec sa permission. Lorsque l'exécution doit se faire en public, on attend que la priere du soir soit achevée, & alors on conduit le criminel dans un certain lieu destiné à cet usage. Là on le fait coucher ventre par terre, & deux des plus anciens Janissaires ou autres, le tiennent par le cou & par les piés, avertissant qu'on ne le blesse pas aux jointures, parce que ces blessures mettent les gens de pied hors de service. Quand le Patient est dans cette posture, le *Vehif-Kares* de l'Oda paroît avec une chandelle allumée pour assister à l'exécution.

On ne peut donner au Patient que quarante coups de bâtons ou tout au plus quatre-vingts pour la premiere fois ; & si le nombre ordonné est plus grand, on en renvoye l'exécution au lendemain, pourvû que ce ne soit pas un Jeudi, ou le premier du mois de *Ramadam*, qui est leur Carême. Il n'est pas permis alors de faire aucune exécution Militaire. L'exécution finie, l

Lieutenant exhorte les assistans à éviter les fautes, qui méritent ce châtiment, & même un plus rigoureux.

Avant que de faire mourir un *Janissaire* la Compagnie de laquelle il est membre, & même tout le Corps de la Milice, demande qu'on lui en ôte le titre On rave alors son nom du Registre, afin qu'il meure comme un homme ordinaire, & non pas avec le titre de Janissaire, parce que ce Corps prétend être exempt de l'ignominie du supplice. Lorsque la Sentence a été prononcée, le Lieutenant remet le criminel entre les mains de l'*Orta-Chiaous*, pour le faire executer, & par le moyen d'un *Alsa-je Basly*, on le fait passer dans une prison, appellée *Babagiafer*, dans laquelle a demi-heure de nuit le Bourreau vient l'étrangler, & lui attachant ensuite une pierre au cou, il l'enferme dans un sac, & le jette dans la Mer a *Cursium Mahalessi* On fait ainsi cette exécution secretement, pour ne pas donner au peuple un si triste spectacle. D'ailleurs ce n'est plus l'usage de publier les exécutions par un coup de canon du Serrail.

CHAUDIERE : c'est un grand vaisseau de cuivre, dans lequel on fait cuire les viandes ou autres vivres de l'Equipage d'un Vaisseau Faire chaudiere, c'est faire à manger pour l'Equipage. *Chaudiere* a goudron, chaudiere à brai : c'est un grand vaisseau de cuivre ou de fer, dans lequel on fait chauffer du goudron lorsqu'on s'en veut servir. *Chaudiére* d'étuve, c'est une chaudiere de cuivre maçonnée où l'on fait chaufer le goudron pour goudronner le cordage d'un Vaisseau.

CHAUDRON de pompe, c'est une piéce de plomb ou de cuivre, faite en maniere de chaudron, qui est troué en plusieurs endroits, & qui embrassant le bout d'enbas de la pompe empêche qu'il n'y entre des ordures.

CHAUFAGE : ce sont des bourrées de menu bois, dont on se sert à chaufer le fond d'un Vaisseau pendant qu'on lui donne la caréne. *Chaufer* un Vaisseau, lui donner le feu, c'est chaufer le fond d'un Vaisseau, lorsqu'il est hors de l'eau, afin d'en découvrir les défectuosités, s'il y en a quelqu'une & de le bien nettoyer Il y a des lieux propres pour chaufer les Bâtimens. *Chaufer* un bordage, c'est le chaufer avec quelque menu bois, afin qu'il prenne la forme qu'on lui veut donner en le construisant. *Chaufer* les soutes, c'est les sécher, afin que le biscuit se conserve mieux

CHAUSSE d'Aisance, c'est sur Mer la même chose que Latrines sur terre ; le tuyau en est de plomb.

CHAUSSE-Trapes : j'en ai donné l'explication Tome I. Les Anciens connoissoient ces sortes de machines. Procope fait mention d'une *Chausse-Trape* assez singuliére : c'étoit une machine faite avec quatre pieux d'une longueur égale, & dont les extrémités étoient jointes ensemble, de telle sorte que de quelque côté que ce fût, les rayons formoient toujours un triangle. Quand on jettoit la machine à terre, il y avoit trois pieux qui étoient cachés, & un qui étoit debout, & qui arrêtoit les hommes & les chevaux. Toutes les fois que l'on la tournoit, le pieu qui étoit droit tomboit à terre, & un autre se relevoit. Les ceps & les aiguillons de César à Alexia, qui n'étoient que des arbres à fleur de terre, dont il ne paroissoit que la tête du tronc, dont les pointes entroient dans les jambes de ceux qui pensoient les traverser, étoient plus dangereux que nos Chausse-Trapes.

CHEF : c'est la partie qui termine le devant d'un Bateau, & qu'on appelle étrave sur la Mer. CHEF ou Cap, en quelques endroits du païs d'Aunix de Normandie & de Picardie, on dit Chef, au lieu de dire Cap ou Pointe. Ainsi on dit Chef de baie, ou de bois auprès de la Rochelle ; & le Batier est un banc entre le chef de Caux & les falaises de Cougues, vers l'embouchure de la Seine. CHEF est aussi un bout de cable, qui est amarré à l'arriere d'un Vaisseau, qu'on veut lancer à l'eau, & à une boucle de fer, ou à un pieu qui est en terre & qui sert à retenir le Vaisseau, pendant qu'on en ôte les acores, & qu'on enfonce les coins dessous avec le belier ; & lorsqu'on voit que l'ouvrage est en état, & que le Vaisseau se peut lancer, on coupe le *Chef* avec une hâche. D'autres l'appellent aussi Clef.

CHEMIN : ce mot se dit d'une suite de Chantiers, ou de grosses solives, sur lesquelles les Tonneliers, ou ceux qui ont droit de décharger le vin sur les Ports de Mer, roulent les tonneaux des Bateaux jusques à terre. *Chemin* du halage, est un chemin de vingt-quatre pieds de largeur, qui est ou doit être sur les bords des rivieres navigables pour le passage des chevaux qui tirent les Vaisseaux.

CHENAL : c'est le mot corrompu de Canal, qui veut dire un courant d'eau, qui est une maniere de riviere, que bornent des terres de chaque côté, soit naturelles, soit artificielles, & dans lequel un Vaisseau

peut passer. On court risque de perdre le Vaisseau si on n'ensile pas bien les chenaux, parce que les bords sont plats. *Chenaler*, c'est chercher un passage dans la Mer, en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant ou rangeant les sinuosités d'un Chenal, soit par le secours des balises, soit par celui de la sonde.

CHENE : il y a plusieurs espéces de chêne. Il n'y a point de meilleur bois pour bâ[illegible]s Navires, sur-tout depuis cinquante ans, jusques[illegible]nt soixante, & il dure jusques à six cens ans sans dégenerer, & jusques à quinze cens, étant employé en pilotis ; c'est-à-dire, selon le sentiment de quelques-uns, car il y a beaucoup de gens qui ne le font pas tant durer.

CHENETS en terme de Mer, ce sont des ustensiles, dont les uns servent à la cuisine, & les autres à l'attelier pour chauffer les planches ; & par leur moyen les Hollandois donnent le feu aux planches, & avec une grande facilité.

CHERSONE'SE : c'est une terre que la Mer environne, à l'exception d'un seul endroit par où elle est jointe au continent. C'est ce que les Anciens Géographes ont nommé Peninsule ou presqu'Isle. La Chersonése Taurique est célèbre dans les Ecrits des Grecs. On a donné au Jutland, qui appartient au Roi de Danemarc le nom de Chersonése Cimbrique, à cause des Cimbres qui l'ont habité.

CHEVAL : pour embarquer des chevaux, on fait faire des retranchemens dans le fond de cale, & on prend garde à les bien placer, afin que les chevaux ne se puissent incommoder les uns les autres, & que pendant tout le voyage ils ne se puissent coucher. La paille pour les nourrir doit être botelée, afin qu'on la puisse bien arrimer, & qu'il en tienne beaucoup. On place les futailles à eau sous les pieds des chevaux, & après en avoir pompé l'eau au besoin, on les remplit d'eau salée. Le grenier ou la garniture qu'on met sur les futailles, c'est-à-dire, sous les pieds des chevaux, doit tenir ferme & être bien attachée.

Les chevaux sont rangés tête contre tête, l'un devant l'autre, & au milieu du Vaisseau, on laisse entre eux un espace vuide, ou un courroir. Les crêches où on leur donne à boire & à manger, ne sont point séparées, quoique chaque cheval le soit, & qu'il ait son retranchement ou écurie particuliere. Ils ont besoin qu'on mêle de la farine de froment dans leur eau pour les rafraîchir & les mieux nourrir. Il faut mettre

à part ceux qui deviennent malades, & les éloigner des autres, à qui ils communiqueroient leur mal die.

CHEVAUX de Guerre. Tout ce qui se pratique dans les Manéges bien réglés, est l'image des différentes évolutions de Cavalerie, qui se font dans les Armées.

Le passage donne une démarche noble & fiere au cheval, que monte un Officier à la tête d'une Troupe. La connoissance des Talons lui apprend à serrer les rangs dans l'Escadron; les voltes à entourer diligemment son Ennemi; les passades à aller à sa rencontre, & à revenir promptement sur lui; les piroüettes & les demi piroüettes lui apprennent à se retourner avec plus de vitesse dans un combat, & les airs relevés lui donnent la legéreté dont il a besoin pour affranchir les haïes & les fossés, ce qui contribuë à la sûreté & à la conservation de celui qui monte.

La taille d'un *Cheval de Guerre*, doit être de quatre pieds neuf à dix pouces de hauteur, en le mesurant depuis le bas du talon des pieds de devant, jusqu'au haut du garrot. Il faut qu'un *Cheval de Guerre* ait la bouche bonne, c'est-à-dire, qu'il soit leger à la main avec la tête assurée, sans trop d'appui, qu'il soit de bonne nature, sage, fidéle, hardi, nerveux, d'une force cependant qui ne soit pas incommode au Cavalier, mais liante & souple Il doit avoir l'éperon fin & les hanches bonnes. Il ne faut pas qu'il soit aucunement vicieux ni ombrageux; car ce seroit trop d'avoir son Ennemi à combattre & son cheval à corriger, & l'on remarque que les chevaux naturellement malins, retombent toujours dans leurs vices quelque bien dressés qu'ils paroissent: ce qui prouve que l'art le plus subtil ne peut tout-à-fait effacer ni vaincre les vices naturels.

Lorsqu'on trouve un cheval qui a naturellement les qualités qu'on vient de décrire, il est aisé à un homme de cheval de le dresser pour la guerre, en suivant les régles, prescriptes; c'est-à-dire, qu'après lui avoir donné la premiere souplesse au trot, il faut le confirmer dans les leçons de l'épaule en-dedans & de la croupe au mur, lui apprendre à tourner diligemment & facilement sur les voltes de combat; ce sont celles qui se font sur un cercle étroit, la demi-hanche en-dedans; le rendre obéissant au partir de la ligne droite des passades; facile & aisé à se rassembler aux extrémités de la même ligne, pour former

diligemment la demi-volte à chaque main ; prompt & agile à se retourner prestement sur ses piroüettes & demi-piroüettes.

Voilà essentiellement ce qu'un cheval de Guerre doit sçavoir du côté de la souplesse & de l'obéïssance ; mais une chose absolument nécessaire, c'est de l'aguerrir au bruit des armes, en l'accoutumant au feu, à la fumée & à l'odeur de la poudre ; au bruit des tambours & des trompettes, des armes blanches & autres rumeurs guerriéres.

La méthode de faire tirer un coup de pistolet dans l'écurie & de battre la caisse, avant que de donner l'avoine aux chevaux est excellente, parce que cela les accoutume à se réjoüir à ce bruit, comme ils font ordinairement au son du crible. Une autre façon d'accoutumer un cheval au feu & à tout ce qui peut lui faire ombrage, c'est de l'attacher dans les piliers, & de lui faire d'abord voir & sentir un pistolet ; de faire joüer la batterie pour l'accoutumer au bruit de la détente & du cliquetis ; ensuite bruler une amorce, le dos tourné vis-à-vis de sa tête ; s'en approcher après pour lui faire sentir le pistolet, afin de l'accoutumer à l'odeur de la fumée.

Il faut toujours le flater de la main en s'en approchant ; car ce n'est que par la douceur & les caresses, qu'on apprivoise ces animaux. Lorsqu'il est fait à la fumée & à l'odeur de la poudre, il faut commencer à tirer en mettant une petite charge d'abord : on tire le dos tourné & un peu éloigné du cheval ; on revient après le coup lui faire sentir le pistolet & le flater. Suivant qu'il s'accoutume, on augmente la charge, on tire de plus près, & enfin on tire de dessus. Il faut employer la même douceur & la même patience pour l'accoutumer au bruit du tambour, au mouvement de l'Etendart, & à celui des armes blanches.

Ce n'est pas seulement dans les bornes d'un Manége, qu'il faut accoutumer un cheval de guerre à tout ce que l'on vient de dire : il faut le mener souvent en pleine campagne & dans les grands chemins où il se trouve une infinité d'objets qui effrayent les chevaux qu'on sort rarement.

Voilà ce que dit M. de la Gueriniere sur les *Chevaux de Guerre*, dans son excellent Manuel de Cavalerie.

Il est défendu aux Capitaines & Commandans des Compagnies de Cavalerie de se servir des chevaux de leurs Cavaliers ou Dragons, pour leurs Equipages, sous

quelque prétexte que ce soit ; & il est ordonné aux Commandans & Majors des Régimens, d'en avertir Sa Majesté, sous peine d'être cassés. Les chevaux des Cavaliers & Dragons, doivent avoir la taille ordonnée, & être tous à longue queuë.

Les Inspecteurs & Commissaires, ne doivent souffrir aucuns chevaux qu'ils n'ayent la taille & les qualités requises. Un Major de Régiment de Cavalerie ou de Dragons, doit tenir le Contrôle signalé des chevaux qu'il fait viser par le Commissaire des Guerres, & s'il en est détourné quelqu'un par sa négligence, il en est responsable en payant 300. livres par cheval pour le remplacer ; & afin que les Capitaines qui tombent dans le cas d'en détourner, soient reconnus, S. M. ordonne que tout Cavalier ou Dragon, qui dénoncera au Commissaire que son Capitaine a détourné un cheval, ait son congé absolu, & 100. livres aux dépens du Capitaine, qui sera interdit & mis en prison jusqu'à nouvel ordre.

Quand pendant l'hiver il vient à mourir ou déperir quelques chevaux, le Major doit les marquer sur son Contrôle, & le faire certifier par le Commissaire, pour qu'il n'arrive aucun abus. Il est défendu à tout Capitaine, sous peine d'être cassé, de présenter en revuë aucun Gendarme, Cavalier ou Dragon, sur un cheval emprunté, à peine à celui qui le monte, sans le déclarer, d'être puni comme passe-volant.

Tout Cavalier ou Dragon, qui dénonce au Commissaire un cheval qui a passé en revuë dans une Compagnie, & que le Capitaine aura mis dans son Equipage, doit avoir son congé absolu & 100. livres, outre son équipage & le cheval dénoncé. Les Commissaires ne doivent passer aucuns Officiers réformés, ni Maréchaux des Logis, s'ils ne sont au moins aussi-bien montés que les Cavaliers & Dragons. Tout ceci est conforme aux Ordonnances de 1690. 30. Janvier, 1691. 24. Novembre, de 1680. 25. Octobre, du 15. Novembre, 1673, du 10. Novembre 1704. du 4. Octobre 1675. du 5. Mai 1676. & du 10. Juin 1711.

CHEVAUX de la Cavalerie Turque. La Cavalerie, chez les Turcs, est une partie très-considérable de leur Armée. Elle est beaucoup plus nombreuse que l'Infanterie, parce que leur païs abonde en chevaux. Ce fut par le moyen de leur Cavalerie, qu'ils se rendirent maîtres de la Natolie.

Les Turcs ont généralement, suivant leur goût quantité de chevaux, & ils tâchent d'en accroître le nom-

bre, en entretenant avec soin de bons *haras*. Ils les estiment extrémement, & ne les employent pas comme nous à tirer des chariots, des carrosses, des chaises, ni même pour la charge.

Le naturel des chevaux Turcs, differe suivant les Provinces & les Royaumes d'où on les tire. Ceux d'*Europe* sont généralement robustes, ont la tête pesante, & ne sont pas trop vifs. Ceux d'*Asie* ont le naturel & les membres délicats, sur-tout la tête, & sont très-prompts à la course.

En Europe, les chevaux d'*Hongrie* sont d'une assez bonne taille. Ceux de la *Transilvanie* valent mieux pour la marche. Cette Province a la commodité d'avoir des jumens de la *Moldavie*, qui y confine, & qui y produit d'excellens chevaux, qui résistent à la fatigue. On les estime mieux pour le service que les chevaux *Polonois*. Les chevaux de *Valachie* sont grossiers, & sujets à broncher. Leur taille n'est gueres au-dessus de la médiocre. Pour les chevaux *Tartares*, ils ne donnent aucune peine à nourrir & sont infatigables.

On estime fort en Turquie les chevaux, qui viennent de cette vaste plaine, qui est entre le *Mont-Hemus*, le *Danube*, le *Jantra* & la *Mer-Noire*, qui est la Bulgarie-inférieure. La *Bosnie*, la *Servie* & l'*Albanie*, Provinces enclavées dans les Montagnes, ont des chevaux fort petits, passablement bien faits & peu délicats. La *Grece* & la *Thrace* fournissent des chevaux dans les environs de Constantinople, qui sont plutôt des Bâtards des autres, qui sortent de l'*Asie* & de l'*Europe*.

L'*Asie* produit des chevaux tout différens de l'Europe pour la taille, le naturel & la nourriture. Les Turcs de cette partie du monde ont plus de passion pour élever des chevaux, & y prennent beaucoup plus de plaisir que ceux d'Europe. Les chevaux d'*Asie* méritent d'être recherchés, & la nature les a très-avantagés. Ils sont tous généralement bien faits, à la réserve de ceux de la *Turkomanie*, premiere patrie des Turcs.

La beauté & la finesse des chevaux d'Asie augmente à mesure que l'on avance vers la *Sourie*, que l'on passe l'*Eufrate* pour entrer dans la *Perse* & dans l'*Arabie-heureuse*.

CHEVALET, terme de Marine, c'est une machine avec un rouleau mobile, qui sert à passer les cables d'un lieu à un autre.

CHEVAUCHER, bois qui se chevauchent: on dit ce terme à l'égard des piéces de bois, qui se

mettent ou qui se croisent l'une sur l'autre.

CHEVET, traversin de bittes : c'est une doublure de bois de sapin, qu'on joint au derriere du traversin de bittes, parce que le chêne rague trop le cable.

CHEVET est aussi un gros billot de bois de sapin ou de peuplier, qui étant mis dans le derriere de l'affût du canon en soutient la culasse.

CHEVILLE de fer, pour un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, on doit donner aux chevilles de fer destinées à être mises dans le gros un pouce d'épais, & trois quarts de pouce pour celles qui sont employées au-dessus. On met huit chevilles de fer à chaque écart de la quille, & on en fait passer dans l'étrave quatre ou cinq, ou davantage. A l'assemblage de la quille & de l'étambord, il y en doit avoir six, qui passent au travers de la quille, du contre étambord & de l'étambord.

CHEVILLE de Pompe : c'est une cheville de fer mobile, qui sert à assembler la bringuebale avec la verge de pompe. *Cheville* de potence de pompe : ce sont certaines chevilles de fer, qui passent dans les deux branches de la pompe, & dont l'usage est de tenir les bringuebales. Elles ont environ un pied de longueur. *Chevilles* à boucle : ce sont des chevilles de fer à la tête desquelles il y a une boucle. *Chevilles* à grille & à boucle, ce sont des chevilles de fer en bois. *Chevilles* à croc, ce sont celles qui ont des crocs & qui sont aux côtés des sabords, pour y amarrer les canons : elles sont aussi de fer. *Chevilles* à tête diamant, ou à tête ronde : ce sont des chevilles de fer, dont la tête ne sçauroit entrer dans le bois du Vaisseau à cause de sa grosseur. *Chevilles* à tête perduë, ce sont d'autres chevilles, dont la tête entre dans le bois. *Chevilles* à boucle & à goupilles, pour aider à faire venir les piéces d'un Vaisseau, lorsqu'on les pose, dont les Hollandois se servent au lieu d'Antoit. Il y a encore des *Chevilles* à goupilles, des chevilles de cadénes de haubans, des chevilles de bois pour lier les membres du Vaisseau, & sur-tout le bordage & le ferrage.

Chevilles d'affût : c'est une cheville de fer, qui fait la liaison de tout l'affût du canon qu'elle traverse. Il y en a où sont des boucles de fer, qu'on appelle chevilles à oreilles. Il y a aussi des chevilles des fer à charger le canon, qui sont des morceaux de fer plus longs que larges, dont on charge les canons pour mieux couper les manœuvres des Vaisseaux ennemis.

CHEVILLER, c'eſt mettre, pouſſer & fraper les chevilles dans les trous, qui ont été percés pour les recevoir. Ces trous pour les Vaiſſeaux ſe font par des Maîtres Perceurs, c'eſt-à dire, par des Ouvriers, qui ne travaillent qu'à cette ſorte d'ouvrage, pour lequel il faut une plus grande expérience, que peut-être on ne s'imagineroit, car de-là dépend la conſervation du Vaiſſeau. Pour peu qu'on manque à bien cheviller, l'eau s'inſinuë, & pourrit la cheville & le bois, & les petites voies d'eau, qui ſe font par ce défaut, étant d'abord imperceptibles, elles ont déja tiré à grande conſéquence, lorſqu'on vient à s'en appercevoir : & ſi c'eſt en Mer, il arrive quelquefois qu'il n'eſt plus tems, ou qu'il n'y a pas lieu d'y remedier, à cauſe que c'eſt ſous l'eau. Outre cela il y a des chevilles, qui entrent dans la quille & qui ne vont pas juſqu'au bout du trou qui eſt percé pour les recevoir, & il faut remplir par-dehors le vuide de ce trou, qui eſt d'un ou de deux pouces & demi, ce qui demande beaucoup de ſoin & d'adreſſe.

CHEVILLOTS : ce ſont des piéces de bois tournées, dont on ſe ſert quand on veut lancer les manœuvres, le long des côtés d'un Vaiſſeau : c'eſt proprement une ſorte de groſſe cheville.

CHIAJA-BECH n'a d'autre emploi chez les Turcs que de ſervir l'Aga des Janiſſaires en qualité de premier Maître d'Hôtel au nom de tout le corps.

CHIAJABOCH ou ſecond Lieutenant Général, eſt le troiſiéme Officier Général des Janiſſaires. Il ne cede rien au ſecond, qui eſt *Seymer-Baſſy* pour les priviléges, pour l'autorité, & pour le commandement. Il eſt Capitaine de la plus riche Compagnie, ſçavoir de celle des *Boluc-Darys*. Il la gouverne deſpotiquement, & même il a le privilége d'hériter de ceux de ſes Soldats, qui meurent ſans enfans, & ſans parens, & il a le droit de donner à ſes Officiers Subalternes les poſtes appellés *Kullurs*, ou gouvernemens des Villes de guerre.

CHIAOUS chez les Turcs ſont des Officiers dans le Corps des Janiſſaires. Il y en a de trois ſortes, tous trois diſtingués par des ſurnoms différens. Le premier eſt le *Bas-Chiaous*, qui comme Capitaine de la ſeconde *Oda* ou ſeconde Compagnie, a ſoin d'enregiſtrer ceux qui entrent dans le Corps des Janiſſaires. Il les reçoit en les prenant par l'oreille, & leur donnant un ſoufflet. C'eſt lui qui inflige les peines aux coupables, & qui lorſque l'*Aga* vient à paſſer fait

ranger les Soldats en haie, afin que chacun puiſſe le bénir en récitant quelques paroles de l'Alcoran. Ce *Bas-Chiaous* commande aux deux autres, qui lui ſont ſubordonnés.

L'ORTA-CHIAOUS eſt le ſecond & a le troiſiéme ſous ſes ordres. Ils ne ſont Capitaines ni l'un ni l'autre : mais leur emploi eſt de faire exécuter les Sentences des Capitaines contre les Soldats coupables. Car les Soldats ont le privilége ſingulier d'être jugés par leurs propres Officiers. Ces deux Officiers doivent encore faire obſerver l'ordre des marches à toute l'Infanterie, & principalement lorſqu'elle paſſe devant le Général, l'*Orta-Chiaous* doit ſaluer le premier avec les mains jointes.

CHICANER le vent : c'eſt prendre le vent en louviant, en faiſant pluſieurs bordées, tantôt d'un côté tantôt d'un autre.

CHICANES DE FOSSE'. Les Chicanes de foſſés ſecs ne ſont pas communes ni chez les Anciens, ni chez les Modernes. Outre qu'elles demandent un courage intrepide de la part des aſſiegés, il faut y ajouter encore une très-grande intelligence & l'eſprit inventif, qualités très-rares. Nos Chicanes lès plus ordinaires ne ſont que de vigoureuſes ſorties, telles que celles que fit en 1743. M. le Maréchal de Broglie, qui obligea le Prince Charles de Lorraine de lever le ſiége de devant Prague.

Pour les Chicanes les plus ordinaires des Anciens dans leurs foſſés, elles étoient d'aller par galeries de la Ville ſous le comblement, dont ils tiroient les terres, & pratiquoient deſſous une ou pluſieurs chambres, & l'on étaïoit les terres par des bois de bout, & après les avoir remplies de bois ſec, & de matieres combuſtibles, on y mettoit le feu, & les terres s'affaiſſoient tout d'un coup ; les machines qui étoient deſſus, s'enfonçoient avec les terres, & ſe renverſoient dans le foſſé avec un fracas épouvantable, & ce feu ſouterrain s'échapant par les ouvertures, ſe prenoit aux machines, ce qui étoit toujours ſuivi d'une grêle de traits, & de fléches enflammées, & d'une ſortie tout en même tems.

On choiſiſſoit la nuit pour ces ſortes d'entrepriſes, qui eſt l'heure la plus commode, & la plus favorable.

CHIENS Marins : c'eſt une ſorte de poiſſon long à nez pointu, & qui a des dents. Il y en a de grands fort dangereux, & il y en a de petits, dont il ſe fait une pêche, ou une chaſſe dans l'Iſle de

Schilling en Hollande. Les Habitans de cette Isle se déguisent, & prennent autant qu'ils peuvent la forme des bêtes, puis ils vont faire des caprioles, qui attirent les chiens sur le rivage, & plus loin où ils leurs tendent des filets, & les prennent.

CHIRURGIEN Major d'un Vaisseau de guerre : c'est celui qui est proposé pour panser & medicamenter les blessés, & les malades, qui se trouvent dans le Vaisseau. Le rang du Chirurgien vient après celui de l'Ecrivain. Dans les navires de guerre il a toujours un second, & est pourvu des instrumens nécessaires pour son art, & de quantité de médicamens. C'est une grande & dangereuse malversation, que d'en prendre, qui n'ayent pas l'expérience requise, & à qui on ne fasse faire preuve auparavant.

Outre les onguens, & médicamens nécessaires pour les blessés, il faut que le Chirurgien fasse aussi bonne provision de ce qu'il faut pour les maladies que la mer engendre, & sur-tout pour l'escorbut, maladie fort commune, & qui est causée par le genre sédentaire de vie, qu'on méne, par la qualité des alimens, dont on se sert, par l'air marin, par les peines qu'on souffre souvent, & par le peu de commodité, & de moyens qu'on a de soigner sa personne.

Le flux de sang est aussi beaucoup à craindre, & il regne souvent, où se fait sentir dans les Vaisseaux. C'est quelquefois la grande chaleur, qui le donne : quelquefois c'est la quantité de fruits qu'on mange, quand on en trouve. Il se forme encore des hydropisies, & on y est attaqué de fiévres chaudes, qui sont causées par des vents de terre très-mal sains. Si les voyages sont de long cours, & dans les païs chauds, il s'engendre des vents dans les jambes. Un Chirurgien doit principalement être pourvu de médicamens contre ces sortes de maux.

Pendant le combat le Chirurgien se tient dans la cuisine, ou dans la dépense, parce qu'il y a plus d'espace vuide qu'ailleurs. D'abord on porte les blessés dans la dépense, d'où on les passe dans la cuisine chacun à son tour, pour les mettre entre les mains du Chirurgien, lorsqu'il y est, par une fenêtre, qui est dans le fronteau, qui sépare la cuisine de la dépense, & par laquelle on distribuë ordinairement les vivres.

Le Chirurgien va se mettre une fois le jour devant le grand mât sous le haut pont où les blessés, qui peuvent marcher viennent à lui, & se font panser, & lors-

qu'il vient s'y placer, on l'annonce par une sorte de cri, qui est destiné pour cela. On choisit dans un Vaisseau la place la moins sujette aux ébranlemens, que causent les mouvemens, dont il est agité pour mettre le coffre du Chirurgien. Pendant le combat il tient ses fers au feu, & tous ses onguens auprès de lui. Il est obligé de panser sans aucun salaire toutes les blessures, que les Matelots se font à la manœuvre du Vaisseau, aussi-bien qu'au combat. Lorsqu'il y a un Médecin à bord le Chirurgien est obligé de le consulter, & de suivre son avis. Comme il ne se donne guere de combat, qu'il n'y ait en même tems plusieurs blessés, ce n'est pas trop qu'il y ait deux premiers Chirurgiens & deux seconds sur un navire de guerre, & on le pratique ainsi le plus souvent.

CHOPINE, pot de pompe, terme de Marine. C'est un petit cylindre, qu'on arrête dans le corps de la pompe, un peu au-dessus de l'endroit, où descend la heuse : il est percé au milieu : & une soupape en couvre le trou.

CHOSES de la mer, c'est tout ce que la mer jette sur ses bords, soit de son propre crû, soit des débris d'un naufrage, ou par quelque autre accident.

CINCENELLE, ou chableau, que les Mariniers appellent plus communément *cableau* ou petit cable : c'est une corde de grosseur moïenne, ou une espéce de petit cable, dont les Bateliers se servent à remonter leurs bateaux, trains & coches d'eau, en montant, & en descendant, & à d'autres usages suivant les Ordonnances de la Ville de Paris. La *Cincenelle* du bateau montant doit voler par dessus le bateau descendant, & la cincenelle du descendant, se lâcher & passer par dessous le montant.

CINGLAGE, c'est le chemin, qu'un Vaisseau fait en vingt-quatre heures. *Cinglage* est aussi le loyer des gens de Marine. CINGLER, c'est faire route, aller, ou courir à la voile, ou conduire un Vaisseau sur l'eau. *Cingler*, c'est aussi aller à toutes voiles.

CINQUENELLE : terme d'Artillerie, par lequel on comprend tous les cordages, qui servent à l'Artillerie.

CINTRAGE, ce sont toutes les cordes, qui ceignent, qui lient, & qui entourent quelque chose.

CINTRER signifie une construction, ou assemblage de charpente, sur lequel on bande un arc, ou une croisée, qu'on veut faire cintrer. On s'en sert aussi à construire des voûtes, & à soutenir les pierres en

attendant que les clefs y soient mises pour les fermer.

CIRCONVALLATION. Plusieurs Auteurs Grecs, comme Herodote, font remonter l'origine des Circonvallations, & contrevallations au tems de Cyrus, & ils l'attribuent faussement à Harpage un de ses Generaux. Bien avant Cyrus les Egyptiens, les Juifs, les Assyriens, & les Medes en ont fait usage, & les premiers plutôt que les autres, parce qu'ils sont les plus anciens.

Les lignes de circonvallation, & de contrevallation & tout ce qui nous sert à nous couvrir contre les attaques des ennemis, ou pour les enfermer, lorsqu'on est en état de le faire, viennent naturellement a l'esprit, delà on peut conclure qu'elles sont aussi anciennes, que le tems, où l'on commença d'enfermer les Villes de murailles, des qu'on s'avisa de les attaquer, & de les prendre. Ces sortes de lignes étoient en usage long-tems avant Moïse; & les premieres, dont l'Ecriture fasse mention, n'ont rien qui sentent l'ignorance des premiers tems. On les voit toutes parfaites, sans qu'il paroisse que ceux, qui sont venus mille ans aprés, & delà au siécle où nous vivons, ayent encheri sur les premiers, & fait aucun changement, du moins dans l'essentiel. Cette remarque est du sçavant Commentateur de Polybe.

Il y a un grand nombre de passages dans les Auteurs Sacrés, qui démontrent pleinement les lignes de circonvallation, & de contrevallation, & elles y sont distinguées l'une de l'autre : comme dans ce passage d'Isaïe, où ce Prophête promet au Roi Ezechias que Sennacherib n'assiegera point Jerusalem, qu'il *n'entreprendra rien sur elle, & qu'elle ne sera point environnée de retranchemens, ni de terrasses.* Ces retranchemens signifient que le Roi des Assyriens n'en feroit point l'investiture, & qu'il ne l'environneroit pas d'une ligne de circonvallation.

La méthode des Grecs & des Romains, & des autres peuples Occidentaux dans la maniere de se retrancher dans leurs Camps, & dans leurs siéges, ne differoit presqu'en rien de celle des Hebreux, & des Peuples voisins de cette Nation. Leurs lignes de circonvallation, & de contrevallation étoient composées d'un fossé, & d'un parapet, quelquefois palissadé sur berme. Ils y ajoutoient des tours : mais ces tours n'étoient pas de charpente dans une circonvallation, & contrevallation de deux ou trois lieuës (car à peine une forêt auroit-elle suffit aux Assiegeans pour leur construction) mais ces tours étoient composées d'un

fossé, & d'un parapet de terre, plus élevé que le retranchement.

Soit que les Grecs ayent pris de l'Asie leurs lignes de circonvallation, & de contrevallation, & les Romains, des Grecs ou que la conformité des vuës leur ait fait faire cette heureuse découverte, ou plutôt les seules idées du sens commun, qui les conduisoit naturellement & sans aucun effort d'imagination à ces sortes d'usages de précautions: soit enfin que toutes ces raisons ayent concouru à cette découverte, dans l'art de prendre des Places, il est certain que les peuples d'Occident ne les ont pratiquées que fort long tems après les Orientaux.

CISEAU: c'est un instrument de fer tranchant par une des extrémités, & servant à tailler du bois. *Ciseau* de lumiere, c'est pour percer le bois de Guillaume, & Rabots pour y mettre les fers. *Ciseau* ébauchoir, c'est celui qui sert à ébaucher les mortaises, il a un manche de bois avec des viroles par les deux bouts. *Ciseau* à manche de bois avec viroles, c'est la même chose qu'ébauchoir. *Ciseau* à froid, c'est pour couper de petites piéces de fer à froid. *Ciseau* à fiches, c'est pour ferrer les fiches dans le bois.

CLAVETTE: c'est un petit morceau de fer pointu & plat, qui sert à entrer dans le trou d'un boulon, ou d'une cheville de fer, pour l'arrêter, & la tenir ferme. Les *clavettes* d'un tour servent à affermir, & à soutenir les piéces que l'on tourne dans une certaine situation.

CLEF de Mousquet, c'est un instrument de fer, qui n'a qu'un trou quarré, & qui est fait en espece de manivelle, & qui sert à bander le ressort d'un Mousquet. *Clef* de roüet de pistolet: c'est un petit instrument qui n'a qu'un trou quarré, & qui est fait en espéce de manivelle, qui sert à bander le ressort d'un pistolet, ou d'une Carabine, &c.

CLERC de la Secretairerie, ou du Greffe de l'Amirauté: ce sont des Clercs, sous le Secretaire ou Greffier, dont il se sert pour toutes les dépêches & & expéditions. Ils prêtent serment à la Chambre. *Clerc* de guet, c'est celui, dont la fonction est d'assembler le guet sur les Ports de mer, & sur les côtes, & qui en fait le rapport à l'Amirauté. Dans chaque Compagnie des Gardes du Corps, il y a un Controlleur *Clerc* du Guet, qui est aussi le Secretaire de Compagnie. Il a aussi un *Clerc* du Guet dans la Compagnie des cent Suisses de la Garde du Roi. C'est lui qui appelle ceux, qui doivent être de garde, ou le soir ou le matin.

CLINCART : c'est un nom que l'on donne à certains bateaux plats de Suède, & de Danemarc.

CLOCHE, clochette, sonner la clochette. On la sonne ordinairement pour avertir l'équipage d'un Vaisseau de venir à la priere, ou de venir manger.

CLOCHE est aussi une machine, dans laquelle un homme peut demeurer quelque tems sous l'eau. Les choses qui sont tombées au fond de la mer, ou ailleurs au fond de l'eau, soit par naufrage ou autrement peuvent être rétirées par le moyen de cette machine. Elle doit être de bois, de plomb, de fer ou de cuivre, néanmoins la matiere la plus pésante doit être la meilleure pour résister à la force de l'eau, qui brise aisément les matieres légéres, & pour plonger & descendre à fond avec plus de facilité, & y demeurer droite, dans la même situation, où elle y est descenduë. Cette machine a la figure d'une cloche, ou d'une de ces tonnes qui servent de bouée, & qui seroit ouverte par dessus. Sa hauteur est à peu près comme celle d'un homme de moïenne taille.

Par le bas autour du bord, il y a un gros cercle de fer, pour maintenir la cloche : car si ce gros cercle de fer n'y étoit pas en dedans, la force de l'eau pourroit enfoncer les côtés de la machine, & les faire joindre l'un à l'autre. On peut demeurer dans une de ces machines sous l'eau une demi-heure, & quelquefois un peu plus, ou un peu moins.

CLOISON : c'est un rang de poteaux espacés environ à quinze ou dix-huit pouces, & qui étant remplis de panneaux partagent les appartemens des chambres dans les navires. Les cloisons d'ais sont faites avec de simples ais, & lambrissées de chaque côté, & les cloisons de menuiserie sont faites de planche à languette, posées en coulisse.

CLOU : c'est un petit morceau de metal, qui est pointu par un bout, & a une tête plate, ou un crochet à l'autre qui sert à differens usages. J'ai parlé dans le Tom. I. de ceux qui servent à l'Artillerie. Il y en a aussi de differentes sortes pour l'usage des Vaisseaux. Les clous sont faits pour attacher un bois à un autre bois, c'est pourquoi ils doivent en général avoir une fois plus de longueur que n'ont d'épaisseur les bois qu'ils doivent cloüer, & joindre ensemble. Il s'en trouve dans les Magazins du Roi de France, pour tout ce qui est nécessaire dans la Marine, soit pour joindre des mâts de plusieurs piéces, pour assembler les piéces du gouvernail, pour cloüer les bordages con-

tre les membres, pendre & doubler les matelets des sabords, & pour d'autres usages. Les plus longs clous, dont les Hollandois se servent, ne passent gueres quinze pouces de long.

COCHE d'affût de bord : c'est ainsi que quelques-uns appellent les dents, ou entailles, qui sont dans les flaques, au derriere de l'affût, pour y poser le traversin.

COCOTIER : cet arbre est si nécessaire à la navigation des Indiens, qu'on a cru le devoir mettre ici. C'est une espéce de palmier le plus beau de tous. Son tronc n'a pas un pied d'épaisseur, & n'a ses branches, qu'à l'extrémité, où elles s'étendent comme celles du datier. Son fruit ne vient point aux branches, mais au-dessous du tronc même, en des bouquets, qui ont dix ou douze noix. Sa fleur ressemble à celle d'un Châtaigner, & cet arbre ne vient que sur le bord des rivieres, & près de la mer dans une terre sablonneuse, où il croît fort haut. Il est extrémement commun dans les Indes, & son bois est spongieux. Dans les Isles des Maldives, les Habitans en font des navires, avec lesquels ils passent la mer, sans y employer que ce qui vient du cocotier. Ils font leurs cables du trou, qui envelope le fruit : les feuilles leur servent à faire des voiles, le bois à faire des planches, des chevilles & des ancres, & le fruit leur sert de vivres.

COFFRES à feu sur les Vaisseaux : ce sont des coffres qu'on remplit de feux d'artifices, & de matieres combustibles, & qu'on tient en quelque endroit, pour endommager les ennemis, qui ont sauté à bord, ou pour faire sauter le Vaisseau entier.

COGNE'E, espéce de hache : c'est un outil de fer acéré, plat & tranchant en forme de hache qui sert aux Ouvriers en bois, Bucherons, Charpentiers, Charrons, à abattre, couper, fendre, & équarrir le bois. Toutes les cognées ont un manche de bois pour les tenir, & il y en a de grandes & de petites, pour les Charpentiers. Les grandes sont à une, ou à deux biseaux : c'est-à-dire qu'elles s'afurent des deux côtés. Elles leur servent pour assembler, & équarrir le bois, & les petites, qui sont à grand manche, pour abattre le bois sur pied & ébaucher les piéces afin de les équarrir. Il y a d'autres *cognées* appellées par quelques-uns épaule de mouton, à cause de leur grandeur, & d'autres petites, à la grandeur & à la pesanteur près, toutes semblables aux grandes *cognées*, dont on peut se servir d'une seule main. On les appelle de

petits *hachetaux*. Toutes ses sortes de grandes cognées ont le fer fort long, & fort large, fait en queue d'Hirondelle, avec un manche rond, aussi de fer évidé dedans, mais qu'on allonge avec un manche de bois. Le fer de la petite cognée à grand manche est assez court, & seulement de trois ou quatre pouces de large au tranchant. Le manche en est tout de bois, d'environ deux pieds & demi de long. Il se met dans l'œil de la cognée, c'est-à-dire dans un large trou, qui traverse toute la longueur du haut du fer. La cognée est nécessaire dans l'Artillerie de mer & de terre, pour la construction des Vaisseaux, affûts, &c. *voyez* HACHE.

COIN est un morceau de bois ou de fer fort aigu, qui a une tête, & un taillant, & dont on se sert pour fendre le fer, ou le bois. Le *coin* est composé de deux plans inclinés l'un vers l'autre, & pour bien fendre, il faut nécessairement que l'angle en soit aigu. Plus l'angle est aigu, plus l'effet du coin est considérable, par ce qu'il entre plus facilement, à cause qu'il n'agit qu'en glissant contre les parties du corps, qu'il sépare. Le coin reçoit toute sa force de la percussion. On emploie plus ordinairement le coin pour fendre, que pour lever des corps. Il y a des *coins* de mât, qu'on fait de bouts de jumelles, ils tiennent de leur rondeur, & de leur concavité, & servent à resserrer le mât, lorsqu'il est trop au large dans l'étambraie du pont. Ces coins sont traversés de cheville de fer : il y a des *coins* d'arrimage pour mettre entre les futailles, en les arrimant, afin de les empêcher de rouler ; & des coins de chantiers, qu'on met entre les bins & la quille, lorsqu'on la pose sur le chantier, afin de les enfoncer à coups de belin, quand on veut lancer le navire à l'eau. On les met à cinq ou six pieds de distance. Pour les *coins* de mire, *voyez* Tom I.

COIN, *Cuneus* des Anciens ou l'embolon, est un ordre de Bataille célèbre dans l'Histoire ancienne. M. le Chevalier *Folard*, qui penche à croire que ce n'est pas un Triangle, mais un Corps sur beaucoup de profondeur & peu de front, dit que les Grecs n'en ont pas eu l'invention. Les Peuples de l'Asie, & particulierement les Juifs le connoissoient avant eux. Il paroît tel dans Polybe, Thucydide, Xenophon, Arrien, Plutarque, &c. Chez les Latins, dans César, Tite-Live & Tacite, & plusieurs autres.

Chez Tacite, le terme de *Cuneus*, ne signifie pas toujours une figure triangulaire, mais une Cohorte, *Cohors*, qu'il oppose à *Turma*, qui est l'*Escadron*,

avec cette différence cependant, que le mot *Cuneus*, signifioit plusieurs Corps d'Infanterie, rangés sur beaucoup plus de profondeur, que la *Cohorte* n'en avoit ordinairement qu'un.

Les Grecs, qui ont écrit des guerres des Romains; se sont servis du terme *Embolon*, lorsque les Latins l'ont employé celui de *Cohors* dans le détail des mêmes actions, & sur-tout Tite-Live, qui ayant copié presque partout Polybe à pris souvent l'*Embolon* pour un *Triangle*, lorsque par ce mot l'Historien Grec entendoit une *Cohorte*.

Sous l'Empire de Justinien, le *Coin* changea de nom, on lui donna celui de *Tête de Porc*, *caput Porcinum* & comme le *coin Militaire*, selon M. *Folard*, est un terme métaphorique, qui donne l'idée d'un Corps de Troupes sur une grande profondeur, & peu de frond, & qu'il sert à pénétrer & à ouvrir tout ce qui sert à son passage, de même la *Tête-de-Porc* fournit la même idée parce que toute la force de cet animal est dans le groin.

A la Bataille de Leipzig en 1631, où les Imperiaux furent totalement défaits, le Grand Gustave inséra des Coins simples entre les Brigades de son Infanterie. Cette méthode subsista après la mort de ce grand Roi. Les Suedois s'en servirent à la Bataille d'*Oldendorp* en 1633. & à celle de Wite-Weyr en 1642. Le Maréchal de Guébriand gagna aussi celle de Aulst en rangeant son Armée sur une Ligne de *Coins* simples.

COLLEGES de l'Amirauté, chez les Hollandois, c'est le nombre & l'Assemblée des Conseillers, qui compose une Chambre de l'Amirauté, dans un Département particulier, duquel ils ont la direction, pour agir, juger & décider de tout ce qui est de leur ressort & compris dans leurs instructions, comme pourroit faire le Conseil général de l'Amirauté. Ces Colléges ont la connoissance de tous les différens Particuliers qui surviennent au sujet des fraudes, malversations & contraventions aux Placards & Ordonnances, touchant les Convois & Patentes, & aux Placards publics & Affiches, touchant les transports de vivres, marchandises défenduës, & munitions de guerre aux Ennemis. Sur tous lesquels différens, ils procédent sommairement, & prononcent Sentence définitive de condamnation ou d'absolution, sans faire aucune grace, ni permettre qu'il y ait aucune composition sur ce point.

COLLET de canon ou de bombe: c'est un terme

d'Artillerie, qui veut dire dans un canon la partie la plus amoindrie entre le boulet & l'astragal.

COLOMBIERS : ce sont deux piéces de bois endentées, dont on se sert, lorsqu'on veut mettre quelque Bâtiment à l'eau. Les Hollandois ne s'en servent point, & leur maniere de lancer un Navire à l'eau est bien différente de la nôtre. Chez nous les coites s'en vont à l'eau avec le Bâtiment, & quand le Bâtiment vient à flot, les cointes qui y sont attachées avec des cordes venant aussi à flotter on les retire. Mais chez les Hollandois, les coites demeurent en leur place & le Vaisseau glisse dessus & s'en va seul à l'eau : ainsi la plûpart des étances & des billots, ou coins, qui servent à lancer l'eau chez les uns, ne sont pas d'usage chez les autres, & il y en a d'une autre façon. Par exemple, chez les Hollandois, il y a de chaque côté sur les coites, des billots ou coins, qui servent à faire couler le Vaisseau sur les coites : mais comme en France les coites vont à l'eau, on ne peut pas se servir de ces piéces-là, & l'on se sert de colombiers, & de quelques autres piéces.

COLOMNE : marcher en colomne sur Mer : c'est marcher sur une même Ligne, les uns derriére les autres : ce qui ne se peut faire facilement, que lorsque le vent est en poupe ou largue.

COLOMNE, combattre en *Colomne*, est un Corps d'Infanterie serré & *suppressé*, c'est-à-dire, un Corps rangé sur quarré long, dont le front est beaucoup moindre que la hauteur, qui n'est pas moins redoutable par la pesanteur de son choc, que par la force avec laquelle il perce & résiste également partout, & contre toutes sortes d'efforts. Les rangs & les files doivent être tellement serrées & condensées, que les Soldats ne conservent qu'autant d'espace qu'il leur en faut, pour marcher & se servir de leur armes. La *Colomne* composée de plusieurs Bataillons, forme plusieurs Corps joints ensemble.

Voilà la définition que M. le Chevalier Folard donne à la *Colomne*. Cet ancien & habile Officier, comme personne ne l'ignore, met cet ordre de Bataille au-dessus de tous les autres. Il n'y a qu'a lire son *Traité de la Colomne*, qui est la tête de son *Commentaire sur Polybe*, pour voir la superiorité qu'il lui donne au-dessus de tous les autres. Il ne manque pas d'autorités & d'exemples pour la prouver à ceux qui ne sont pas de son sentiment.

Il dit que Scipion, qui combattit sur une Ligne de

Colonnes perfaites à ſon Infanterie, contre *Annibal*, s'en ſervit avec avantage à *Zama*. Dès Rome naiſſante la *Colonne* fut connuë de Romulus, & il dût la victoire qu'il remporta contre les Fidenates à ſes Colonnes, qui firent volte-face contre ceux qui les pourſuivoient. *Dion* chaſſé de Syracuſe, marcha en *Colonnes* contre les Troupes de *Denis*. La Phalange d'*Antiochus*, ſur pluſieurs ſections n'étoit, dit encore M. le Chevalier Folard, autre choſe qu'une *Colonne*, qui le rendit vainqueur d'*Arſacès*.

A ces exemples tirés de l'Antiquité, & qui prouvent l'origine & l'avantage de la *Colomne*, il cite auſſi les Batailles de l'*Euctres* & de *Mantinée*, gagnée par *Epaminondas*, Général des Thebains, qui ne dût ſes deux grandes victoires ſur les Lacédémoniens, qu'au choc & à la peſanteur de ſes formidables *Colonnes*. De nos jours, le Général *Scoulembourg* attaqué dans les plaines de Pologne, par Charles XII. Roi de Suede, qui avoit huit mille chevaux de Cavalerie Suedoiſe, rangea les quatre à cinq mille hommes d'Infanterie qu'il avoit en *Colomne*, & s'étant fraiſé de tout ce qu'il avoit d'armes de longueur, halebardes, pertuiſanes & eſpontons, il ne pût être entamé par la Cavalerie Suedoiſe, & il continua ſa marche à la faveur de la nuit. Enfin la Bataille de *Lutzen* remportée par le Grand *Guſtave*, quoique avec des Troupes bien inférieures en nombre à celle de *Walsſtein*, qui commandoit les Imperiaux, eſt trop favorable au ſyſtême de la *Colonne* de M. Folard, pour n'être pas encore citée. Toutes ces Batailles remportées avec l'ordre de Bataille dont je parle, ſont trop bien détaillées par notre ſçavant Tacticien François, pour n'être pas dignes de la curioſité de tout militaire, qui veut être inſtruit de ſon métier. En finiſſant cet article, je dois dire, que l'*Embolum*, ou le *Cuneus* des Anciens & leur Bataillon quarré a, ſelon notre Auteur, donné lieu à la découverte de la *Colomne*.

COMBLEMENT de Foſſé. La maniere dont les Anciens combloient les foſſés des Places aſſiégées, étoit peu différente de la nôtre. Car hors les tortuës & les muſcules, que l'invention de l'Artillerie nous a fait abandonner, nous n'avons rien que les Anciens n'aient pratiqué avant nous.

Ce qu'ils appelloient *tortuë de terre*, n'étoit autre choſe qu'un foſſé creuſé dans terre, & blindé par-deſſus en forme de galerie, tiré de la derniere paralléle de claies juſques ſur le bord du foſſé. Ils ſe ſervoient d'une autre

autre méthode dans les fossés secs. Ils ouvroient une galerie souterraine jusques dans le fossé. Ils y entroient par une ouverture à la contre-escarpe, où ils élevoient une galerie de charpente jusqu'au mur, qu'ils sapoient à couvert de cette machine. Les Anciens ne se servoient de cette méthode, que dans les cas où les beliers étoient inutiles. Mais la commune façon étoit le comblement du fossé.

C'étoit sous ces tortuës de terre, ou conduits de Mines sous les musçules, & sous les tortuës poussées sur le bord de la contre-escarpe, que les Soldats à couvert travailloient au comblement. Ils se servoient de pierres, de troncs d'arbres & de fascinages, le tout mêlé avec de la terre. Il falloit que ces sortes d'ouvrages fussent d'une très-grande solidité à cause du poids prodigieux des machines qui portoient dessus, qui eussent enfoncé, si cette espéce de chaussée avoit été composée d'un seul fascinage.

Il étoit difficile aux Assiégés d'empêcher le comblement du fossé, lorsque les Assiégeans étoient une fois logés sur la contr'escarpe. Toute leur ressource étoit dans leurs machines de jet, & dans les artifices lancés par leurs balistes & par leurs gens de traits, pour tâcher de bruler les tours & les tortuës. Leurs sorties qui étoient toujours grandes étoient les plus efficaces pour réussir dans ces sortes d'entreprises. Celle d'Imilcon à Lilybée, sont célébres. C'est à ces grandes sorties que cet habile Carthaginois dût sa gloire & le salut de sa Place.

COMBOURGEOIS : c'est celui qui a part avec un autre à la propriété & aux agrets d'un Navire. Quand le Maître est *Combourgeois*, les autres Associés ne sont point responsables de sa barraterie.

COMMANDE, ce mot de *commande* sur les Vaisseaux, est crié par l'Equipage pour répondre au Maître, qui appelle de la voix ou du siffiet, pour quelque commandement qu'il veut faire. *Commander* à la route : c'est donner la route, prescrire celle que doivent tenir tous les Vaisseaux, ce qui est attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant ou d'un Pilote dans un Vaisseau marchand. *Commandes*, ce sont de petites cordes de merlin, dont les garçons de Navire sont toujours munis à la ceinture, afin de s'en pourvoir au besoin. Elles servent à ferler les voiles & à renforcer les autres manœuvres. Elles sont faites de deux fils à la main dans le bord. On les appelle autrement *Rabans*. *Commandeur*, c'est un ter-

me dont on se sert fort fréquemment parmi les Hollandois, il veut dire proprement *Commandant*. Le *Commandeur* chez eux, est celui qui commande quelques Vaisseaux ou quelques Flottes particuliéres. Et en effet, ce terme dans les meilleurs Auteurs est attribué au Commandant en Chef d'une petite Armée navale ; à celui d'une Escadre, qui croise sur les Côtes de Barbarie ; à un Capitaine de Vaisseau, de Brulot, de Flute, &c.

COMMANDEMENT des Armées. Les grandes entreprises, dit Wallstein dans l'Histoire de Louis XIII. ne peuvent gueres réussir que sous la conduite d'un seul homme : ce raisonnement est véritable.

Les Romains se trouverent toujours mal d'avoir partagé le commandement de leurs armées. Ils ne connurent jamais que l'unité & l'indépendance du Chef dans une Armée étoit le plus grand de tous les avantages. Plusieurs Batailles perduës, comme celles de Trebie, de Thrasimene, sous deux Dictateurs ou deux Consuls, ne leur servirent pas de leçon pour l'avenir. Les Atheniens faisoient encore pis dans le partage du commandement de leurs Armées. Ils élisoient dix Généraux, & chacun commandoit à son tour. On en vit tout autant à la Bataille de Marathon au rapport de Plutarque.

Les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin eurent aussi presque toujours la maxime de partager le commandement des Armées. Ils avoient toujours, dit M. le Chevalier Folard, un *Æmilius* & un *Varro*, à la tête des Armées. Celui ci étoit dans la faveur, leur Ami, leur Parent, ou leur Adulateur.... Brezé, Chatillon, & tant d'autres en sont une bonne preuve.... Cette politique dura encore quelque-tems sous le régne de Louis XIV. Le Maréchal de la Ferté n'étoit pas un homme à être donné pour Collegue au grand Turenne.

Le Roi ouvrit les yeux, & le commandement alternatif disparut pour faire place à celui d'un seul, & alors les affaires de la guerre prirent toute une autre face. On reconnut par les effets que l'unité du Chef étoit un avantage inestimable dans une Armée, & ç'a été, selon l'Auteur ci-dessus cité, une circonstance la plus favorable a la France contre ses Ennemis.

Non-seulement le Général, dit-il, doit être seul à la tête d'une Armée, & son pouvoir sans bornes, comme chez les Turcs, mais il doit être encore indépendant des ordres d'un Ministre, comme M. de Turenne,

qui fçut fecoüer un joug, dont un grand Capitaine doit être toujours exempt. Mais le plus grand de tous les avantages eft celui d'un Roi à la tête de fon Armée. C'eft-ce que nous éprouvons dans la guerre préfente. Les Campagnes brillantes de Louis XIV. & toutes celles de fes Prédéceffeurs, n'ont rien qui approchent de celle de Louis XV. La Victoire de Fontenoy, la Conquête de toute la Flandre, & cela dans l'efpace de quatre mois, font dûs à la préfence du Roi, comme à la valeur de fes Troupes. Et feront un des beaux morceaux de fon Hiftoire.

Il n'en eft pas de même des Généraux, dont le pouvoir eft lié & partagé par les ordres des Princes, ou de leurs Miniftres, & qui ne peuvent agir, ni rien faire par eux-mêmes, comme des autres qui commandent feuls, & auxquels il eft permis de faire à leur volonté & felon qu'il leur plaît.

Tite-Live, en faifant le parallele d'Alexandre le Grand avec les Capitaines Romains, qu'il auroit trouvés dans fon chemin, fi l'envie lui eût pris de tourner fes armes en Italie, dit en parlant des Généraux, dont le pouvoir eft partagé : il n'en eft pas ainfi des Rois : non-feulement ils ne connoiffent point tous ces obftacles ; mais ils font maîtres des tems & des événemens. Loin d'être obligés de fuivre une impreffion étrangére, ils donnent le mouvement & le branle à tout. *Domini rerum temporumque, trahunt Confiliis cuncta, non fequuntur.*

Enfin l'indépendance, dit Amelot de la Houffaie, dans fes Réflexions Politiques fur Tacite, eft un grand avantage dans un Général d'Armée, pour l'exécution des grandes chofes. Germanicus auroit achevé de fubjuguer toute l'Allemagne, fi Tibere n'eût pas été jaloux de fa gloire. Le Duc d'Albe auroit pris Rome & le Pape Paul IV. fi Philippe II. fon Maître eût été de l'humeur de Charles-Quint. Le Comte de Rantzau, depuis Maréchal de France, auroit infailliblement furpris la Citadelle de Gand, comme vient de faire le mois de Juillet dernier 1745, M. le Comte de Lowendal, à la vérité, fous les yeux du Roi, & par l'ordre de M. le Maréchal Comte de Saxe, fi M. Defnoiers, qui gouvernoit tout fous l'autorité du Cardinal de Richelieu, eût voulu feconder cette entreprife : au lieu qu'il la fit échouer. Le Maréchal de la Motte Houdancourt auroit amené le Roi d'Efpagne prifonnier à Paris, fi la Régence n'eût pas été entre les mains de fa fœur, qui préféra en cette rencontre

les intérêts de son frere à ceux de son fils.

COMMIS : j'ai parlé Tome I. des Commis, des Trésoriers extraordinaires des Guerres, du Controlleur Général de l'Artillerie, des Entrepreneurs pour la fourniture des vivres, & des *Commis* dans les vivres, &c. parlons ici des *Commis* pour ce qui regarde la Marine.

COMMIS : c'est celui qui a la direction des Marchandises qui sont dans un Vaisseau. *Sous Commis*, c'est celui qui fait la fonction du Commis, en cas de mort, maladie, ou autre empêchement. *Commis* à la distribution des vivres, c'est un homme embarqué dans le Vaisseau, qui fait distribuer les vivres à l'Equipage, ainsi que le Munitionnaire est obligé de faire, par le traité qu'il a fait. Le Munitionnaire fait embarquer sur les Navires de guerre du premier rang, le nombre de huit personnes pour Commis, Maîtres, Valets, Coqs & Cuisiniers, qui passent ainsi que les Matelots en revuë, tant pour les vivres dont il lui est tenu compte, que pour leur solde, qui est payée sur le pied de seize livres par mois. Sur les Vaisseaux du second & du troisiéme il en met six, & sur les autres il en met quatre.

COMMIS des Bureaux des Doüanes : ce sont des *Commis*, qui sous la conduite d'un *Commis* général, ont inspection sur les Bâtimens qui entrent & qui sortent, se tenant pour cet effet dans de petits Bureaux & Corps-de-Garde avancés sur l'eau au bout des estacades, à toutes les ouvertures & barriéres. Ils examinent les Passeports & Patentes, & font la visite des Marchandises, pour connoître si tout est conforme aux déclarations qui en ont été faites, & s'ils y découvrent quelque fraude, ils en donnent avis au Commis Général, qui fait saisir les Effets ou Marchandises, & les fait mettre en garde, jusqu'à ce que toutes les formalités ayent été observées, pour les confisquer & les faire vendre si le cas y échoit. Le *Commis* général est ambulant, & n'a point de demeure fixe : mais il change souvent, & se transporte du ressort d'une Chambre ou d'un Département à l'autre, selon les ordres qu'il reçoit.

COMMISSAIRE Général des fontes. Il réside à l'Arsenal de Paris, a inspection sur tous les autres Fondeurs, & est payé suivant les marchés ordinaires des ouvrages de fontes, après qu'ils ont été éprouvés & reçus par les Officiers à ce commis par le Grand-Maître. Il a droit d'assister à toutes les épreuves des differentes inventions, qui se font à Paris pour les bouches à feu, qui se coulent dans les fourneaux.

COMMISSAIRE Général des Poudres & Salpêtres. Il a seul le droit d'examiner la qualité des Poudres & Salpêtres, de faire observer par les Salpêtriers les Ordonnances pour la recherche du Salpêtre. Il retire des Gardes Magazins des récepissés en bonne forme des Poudres, & Salpêtres qu'il fournit, dont il est payé sur lesdits récepissés, visés des Lieutenans Généraux, & controllés du Controleur Général ou Provincial.

COMMISSAIRE Général de la Marine, c'est le premier des Officiers, qui est subordonné à l'Intendant de la Marine dans son département.

COMMISSAIRE Général à la suite des Armées navales, c'est un Officier qui reçoit les ordres & les instructions de l'Intendant de l'Armée navale, & qui en l'absence de l'Intendant a les mêmes fonctions que lui.

COMMISSAIRE Général de l'Artillerie de la Marine. Il y en a deux, l'un en Ponent, l'autre en Levant : c'est aussi sous les ordres de l'Intendant qu'ils ont inspection sur les fontes, & épreuves des Canons, & des Mortiers, & sur toutes les autres armes, poudres, munitions, instrumens, & outils servants à la guerre. Ils ont le commandement des Canoniers, & Bombardiers entretenus dans les Ports, qui sont divisés par escoüades, commandés sous lui par des Lieutenans de Marine, ou de galiotes à mortiers.

COMMISSAIRE Général de la Marine ambulant : c'est celui, qui n'a point de département fixe, & qui va à ceux que la Cour lui ordonne.

COMMISSAIRE ordinaire de la Marine : *voyez* Tom. I.

COMMISSAIRE ordinaire de l'Artillerie de la Marine : il y en a d'établis en chacun des Arcenaux de Toulon, Rochefort, Breste, Dunkerque, Havre, & Port-Louis. En l'absence du *Commissaire* Général, le Commissaire ordinaire a les mêmes fonctions. Il prend ordinairement soin de ce qui regarde les fontes, & épreuves de canon, mortiers, armes & munitions. Il a conjointement avec le garde-Magazin une clef des magazins aux poudres, & de ceux destinés pour ce qui regarde l'Artillerie, & les outils, & instrumens servant aux défenses, & attaques des Places. Il a aussi une clef de la sale d'Armes, dans laquelle il fait ranger les armes par calibres & longueurs. Il tient régistre de toutes les piéces de Canon de fonte qui sont dans l'Arsenal de son département, & dans ce Régis-

tre il marque les Fabriques, d'où ils sont.

COMMISSAIRE préposé à l'enrollement des Matelots : ils tiennent chacun dans leur département le rolle des Officiers Mariniers, Matelots & gens de mer, & marquent les Vaisseaux, sur lesquels ils ont servi, en quelle qualité, & sur quel pied la solde leur a été payée. Ils font un rolle particulier des mousses, garçons de bord, & autres jeunes gens. Ils délivrent gratis à chaque Officier & Matelot, un buletin en parchemin, contenant leurs signaux, leurs privileges & les années, qu'ils ont servi. Ils visitent les bâtimens marchands, tant François qu'étrangers, & se font représenter les rolles des équipages François, &c.

COMMISSAIRE ayant inspection sur les vivres d'un port. C'est un Officier qui est chargé d'examiner la qualité des vivres, & denrees, que le munitionnaire général de Marine fait remettre dans les magazins ; & d'empêcher, qu'il n'en soit reçu, ni embarqué pour les equipages, que de bonne qualité. Il fait aussi goûter les vins & autres breuvages.

COMMISSAIRE préposé pour avoir inspection sur la construction des Vaisseaux. Il a l'œil sur l'Ecrivain, & sur les Maîtres Charpentiers, afin qu'ils fassent leur devoir. Il prend soin que le bois de la plus vieille coupe, soit le premier employé, & que les chevilles, clous, & autres ouvrages de fer soient de proportions ordonnées, & conformes aux echantillons. Il doit visiter continuellement les ateliers des constructions, & retirer tous les quinze jours les rolles des Ouvriers, signés des Ecrivains : il empêche que les Maîtres Charpentiers ne se départent, en aucune maniere que ce soit, des devis, qui ont eté arrêtés par le conseil de construction, dont il doit toujours avoir une copie sur lui.

COMMISSAIRE des Montres : c'est un Officier en Hollande, qui va faire les revuës, sur les Vaisseaux, lorsqu'il n'y a point de Conseillers de l'Amirauté, qui puissent y aller. Les Hollandois ont aussi des Commissaires dans tous leurs Ports pour avoir inspection sur les Vaisseaux des Provinces-Unies, qui y entrent, & qui en sortent, & faire exécuter les réglemens rendus à cet égard, & un Commissaire des ventes, qui prend soin de faire publier, & mettre les affiches, pour les ventes qui se font publiquement de tout ce qui est confisqué.

COMMISSAIRE Général des Vaisseaux, c'est un Commissaire établi pour exécuter les ordres de

l'Amiral, ou du Conseil d'Etat sur le nombre des Vaisseaux qu'il a été réglé de prendre pour le service de l'Etat, afin qu'il ne leur soit payé que la taxe ordinaire, & qu'ils soient agréés, & pourvûs comme il faut pour l'expédition qu'on doit entreprendre.

COMMISSAIRE Général, & Commissaires ordinaires des Ports. Ils ont inspection sur tous les Ports, & doivent prendre garde à ce que les Réglemens, & les Ordonnances touchant les Ports soient exécutées, aussi bien par les Maîtres des Ports, que par tous autres. Ils ont droit d'aller, toutes les fois qu'ils le jugent à propos, visiter les chantiers, afin de voir si les navires, bateaux, allèges, & toutes sortes de bâtimens, sont rangés en ordre, & chacun dans le lieu, qui lui est assigné.

COMMISSAIRES provinciaux d'Artillerie : en l'absence des Lieutenans Provinciaux, ils commandent l'Artillerie. Ils font leurs tournées dans les Places aussi souvent qu'il leur est ordonné par Lieutenant Général & Provincial du département, où ils sont. Ils tiennent la main à ce que les Ordonnances au sujet des Magazins, & munitions soient exécutées. Ils se font donner les inventaires de toutes les munitions au commencement de chaque année, & tous les trois mois des remises, & des consommations pour être toujours en état d'en rendre raison au Grand-Maître, & aux Lieutenans Généraux de leur département, & ils signent les Etats, qui sont demandés directement aux gardes provinciaux & particuliers.

COMMISSAIRES ordinaires d'Artillerie : ils commandent tous Commissaires Gardes provinciaux & particuliers avec les mêmes fonctions, que les Commissaires provinciaux. Ils ont une des clefs des Magazins. Ils certifient les inventaires & états des remises & de consommations, que les Gardes Magazins doivent envoyer au Grand-Maître, & aux Lieutenans Généraux & provinciaux. Ils tiennent la main pour qu'il n'y ait point de retardement, & au défaut desdits gardes, ils se mettent eux-mêmes en état d'informer le Grand-Maître, & lesdits Lieutenans de l'état des Magazins & munitions.

COMMISSAIRES ordinaires & extraordinaires d'Artillerie, & les Officiers Pointeurs sont reçus à l'Hôtel Royal des Invalides Officiers ; les Gardes Magazins, & Capitaines conducteurs, comme Sergens, les Ouvriers & Charretiers, comme Soldats, en

justifiant comme les troupes de S. M. qu'ils ont les qualités réquises pour y être reçus.

COMMISSAIRES de la Chambre des Assurances : ce sont les Juges commis pour regler les affaires de la Chambre des Assurances, qui fut établie à Amsterdam l'an 1598. Ces Juges sont au nombre de trois.

COMMISSAIRES des affaires de la Marine. Il y en a cinq d'établis à Amsterdam. Ils changent tous les ans, & l'élection s'en fait le huitiéme Février.

COMMISSION sur mer : c'est la permission & l'ordre que donnent l'Amiral, le Vice-Amiral, ou d'autres Officiers. Cette commission est un pouvoir spécial du Roi, ou de l'état, pour aller en course, enlever les Vaisseaux ennemis, & butiner sur tout ce qu'il est possible. Les Armateurs, qui font la course sans commission sont reputés Pirates & Forbans, & comme tels punis de mort.

COMMUNICATION d'un Camp. On fait pratiquer dans un Camp des *communications* par tout où il est besoin, assez larges & assez faciles, pour que cinquante Maîtres au moins puissent y passer de front; ont fait faire aussi des Latrines à vingt pas au delà de la garde du Camp. On commande pour cet effet un ou deux hommes par compagnie avec des outils, & un Sergent, qui a soin de les faire bien faire. Il y a des Regimens, ou l'on fait exécuter toutes ces corvées par les Soldats de piquet, mal-à-propos, parce qu'il y en a déja une partie employée à faire le chevalet, & l'abri pour les armes, une autre en faction; si l'on emploie le reste à travailler, il ne doit plus rester personne pour prendre les armes, si l'on a besoin du piquet, ou pour paroître lorsque les Officiers Généraux passent.

COMPAGNIE : ce mot en matiere de négoce se dit d'une société de Marchands, ou même d'autres personnes, qui ne sont point engagées dans le commerce, qui s'unissent d'interêts, & qui contribuent de leurs fonds, de leurs conseils, de leurs soins pour entreprendre ou soutenir quelque établissement utile à un négoce. Il y a en Hollande la *Compagnie* des Indes Orientales; la *Compagnie* des Indes Occidentales, celles de Surinam, du Nord, de Groënlandt de la mer Baltique, &c. beaucoup inférieures aux premieres. Il y a aussi en Angleterre une Compagnie des Indes, ainsi qu'en France.

COMPAGNIE

COMPAGNIE de Navires : ce sont les Vaisseaux qui sont obligés de s'attendre les uns les autres pour faire une flotte, & se défendre réciproquement pendant un voïage ; & cela s'appelle aller de conserve, aller de flotte, ou d'escorte réciproque.

COMPAGNONS de bateau : ce sont des Bateliers, ou Matelots de l'équipage, d'un Vaisseau, d'une Frégate, ou d'une barque, & qui le conduisent sous celui, qui en est Capitaine, le Pilote, le Patron, ou le Maître. Par les Ordonnances de la Marine, il est défendu à toutes personnes d'acheter des Matelots, Compagnons de bateau, des cordages, ferrailles, & autres ustensiles des Navires, a peine de punition corporelle. Par les mêmes Ordonnances de la Marine, l'âge de *Compagnons* est fixé au dessus de dix-sept ans, & au dessous de cinquante.

CONGE' Passe-port : c'est en France une espéce de passe-port ou permission de l'Amiral de naviguer, que le Maître d'un navire est obligé de prendre, lorsqu'il desire sortir du Port pour aller en mer. C'est ordinairement le Receveur des droits de l'Amirauté, qui délivre ces *congés*. On dit *congé* pour sortir, & permission pour entrer. L'Ordonnance défend qu'aucun Vaisseau ne sorte des Ports du Royaume de France, pour aller en mer, sans congé de l'Amiral, enregistré au Greffe de l'Amirauté du lieu de son départ, a peine de confiscation. Le Maître du bâtiment n'est cependant pas obligé d'en prendre un pour retourner au port de sa demeure, s'il est situé dans le ressort de l'Amirauté, ou il a fait sa décharge. Le *congé* doit contenir le nom du Maître, celui du Vaisseau, son Port & sa charge, le lieu de son départ, & celui de sa destination.

CONNOISSEMENT : c'est une espéce d'acte, ou de reconnoissance sous signature privée, que donne le Maître ou le Patron d'un Vaisseau à un Marchand de la qualité & de la quantité des Marchandises qui ont été chargées dans son bord, avec soumission de les porter au lieu de leur destination moïennant un certain prix. Le mot de connoissement n'est en usage que sur l'Ocean, & sur la Méditerranée, on dit Police de chargement, qui a la même signification.

CONSEIL de Marine : ce sont des conseils sécrets que le Roi de France tient avec ses Ministr es. On y délibére de ce qui regarde la guerre sur mer, & le Roi y appelle quelquefois les Princes, & les plus considérables Officiers de l'armée.

CONSEIL de guerre sur mer : c'est l'assemblée d'une armée navale, ou d'une flote, pour maintenir en vigueur les loix Militaires, ou pour prendre une résolution selon les occasions qui se presentent. *Conseil* de guerre se dit encore de l'assemblée des Officiers d'un Vaisseau, pour juger les Soldats & Matelots, qui ont commis quelque crime. Tout ce qui regarde les conseils de guerre en France est suffisamment connu par le moïen des Ordonnances, & sur tout des nouvelles Ordonnances. Les Hollandois ont aussi leurs loix & leurs Reglemens. Entr autres ils ont un Reglement fameux parmi eux, & comme fondamental pour la Marine, & pour la guerre Maritime, qu'ils nomment *Arty Kel-brief*, auxquels sont relatifs tous les autres, qui peuvent avoir été faits depuis.

CONSEIL de l'Amirauté en Hollande : c'est le nombre, & l'assemblée des Conseillers, qui composent une Chambre de l'Amirauté dans un departement particulier, duquel ils ont la direction, pour agir, juger, & décider dans tout ce qui est de leur ressort, & compris dans leurs instructions, comme pourroit faire le Conseil général de l'Amirauté.

CONSEILLERS de l'Amirauté : ce sont tous les Officiers qui composent le Conseil de l'Amirauté dans les Provinces-Unies, ils sont pourvus de leurs Charges, par les Etats Generaux, sur la nomination du Conseil de la Ville, qui a droit de nommer. Les nominations, qui se font en Hollande, sont envoyées aux Etats de la Province, qui les font présenter aux Etats Généraux, où elles sont confirmées, si le cas y écheoit, & les Conseillers vont prêter le serment devant eux.

CONSOLE : c'est la partie d'une piéce de bois, qui en soutient une autre, qui est coupée en diminuant par le bout.

CONSOMMATION : c'est tout ce qui s'est employé au service du Vaisseau pendant le voïage, comme cordage, toile de voile, poudre & balles. L'Ecrivain d'un Vaisseau doit tenir régistre de la consommation. Les Magazins doivent être toujours fournis pour remplacer les consommations.

CONSTRUCTION. C'est la maniere de bâtir les Vaisseaux & l'ouvrage même. On trouve dans les Ordonnances les choses qui regardent la *construction*. Construire, c'est faire & fabriquer un Vaisseau.

CONSUL : c'est un Officier etabli en vertu d'une Commission du Roi dans toutes les Echelles du Le-

vant, ou autres Villes de commerce. Sa fonction est de faciliter le négoce, & de proteger les Marchands de la Nation. L'Ordonnance de la Marine veut qu'un Consul soit âgé de trente ans, & que les Actes expédiés en pays étranger, ne fassent de foi en France, que quand le Consul les a légalisés. Il y a des Consuls à Alep, à Alexandrie, à Smirne, à Sard, à Tripoli, à Alger, &c. Le Consul du Caire est celui qui fait le trafic du Séné qu'on vend en Europe. Mais il n'y en a plus en France de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, ni dans les Provinces-Unies de la part de la France; & cela en conséquence du trente-neuviéme article de commerce, navigation, & Marine, fait entre les deux Nations, le 20. Septembre 1697, qui porte qu'à l'avenir aucuns Consuls ne seront admis de part & d'autre.

CONTINENT : c'est une grande étenduë de terre qu'aucune Mer n'interrompt ni sépare. Il y a deux grands continents, l'ancien & le nouveau. L'ancien comprend l'Europe, l'Asie & l'Afrique, le nouveau continent est ainsi appellé de ce qu'il ne nous est connu que depuis la découverte de l'Amérique, que nous appellons autrement le nouveau Monde. Continent se dit par opposition aux Isles. L'Afrique est un grand continent, qui n'est attaché à l'Asie que par un Isthme.

CONTOIR : c'est un Bureau établi en quelque lieu de Commerce, soit dans l'Europe, dans l'Asie ou dans l'Afrique, pour la facilité du négoce. Il y a des lieux où plusieurs Nations ont des Contoirs, comme à Surate & à Andabar, où les François, les Hollandois, & les Anglois en ont Les plus fameux Comptoirs sont ceux des Villes Anséatiques, établis à Anvers, à Berghen, à Novogrod, & en d'autres Villes de l'Europe, car ce sont de grandes maisons meublées, qui entourent une grande cour, avec plusieurs cabinets, portiques, galeries, magasins & greniers, pour y recevoir toutes sortes de Marchands & marchandises. Il y a un Consul ou un Juge, avec plusieurs Officiers de la Nation.

CONTRE-Amiral, outre ce que j'en ai dit dans le Tome I. j'ajoûte encore ici que le Contre-Amiral qui est le troisiéme Officier des Armées Navales, a pour principales fonctions d'avoir l'œil pendant la nuit à ce que tous les Vaisseaux gardent leur rang en naviguant, afin qu'ils ne s'abordent pas, & qu'il n'y ait point de confusion : & c'est à lui de dénoncer ceux qui ne font pas leur devoir à cet égard. En Hol-

lande, la qualité de *Schout-By-nagt*, eſt fixe, auſſi les fonctions de cette Charge ne ſont elles pas les mêmes en tout, que celles du *Contre-Amiral*, cependant comme elles en approchent plus que des fonctions d'aucun autre Officier, & que c'eſt en Hollande, comme en France le troiſiéme Officier en rang, on ne peut traduire plus convenablement le terme de Contre-Amiral en Hollandois, que par celui de *Schout-by-nagt*.

CONTRE-Approches : c'eſt chez les Modernes, & non chez les Anciens, qu'il faut chercher l'origine de ces chicanes hardies & ſçavantes des Aſſiégés ſur les Aſſiégeans. Je parle de ces Contre-approches dans le premier Volume de ce Dictionnaire. On en attribuë l'invention au Marquis d'Huſelles, depuis Maréchal de France à la défenſe de Metz. M. le Chevalier Folard n'en croit rien, & il dit, que toutes les défenſes où l'on a dit que les Gouverneurs étoient allés par des *contre-approches* aux Aſſiégeans, ſont des imaginations écloſes dans les Caffés, quoiqu'il y ait des réſiſtances, qui fourniſſent quelques ouvrages aſſez approchans.

On a quelques exemples, où les Aſſiégés pour chicaner les Ennemis, ſe ſont ſervis d'une rangée de tonneaux, de ballots, de faſcines ou de gabions de farcis qu'on pouſſoit à la faveur de la nuit, depuis l'angle ſaillant de la contreſcarpe, en l'avançant dans la campagne à cent ou quatre-vingt pas, afin d'enfiler le matin la tranchée, retarder les travaux du jour, & détruire même ceux de la nuit, en logeant derriére ces tonneaux un bon nombre de Fuſiliers & quelques petites piéces de Campagne. La choſe eſt d'autant plus facile que les Aſſiégeans n'oſeroient gueres tenter de s'en rendre les Maîtres ſans s'expoſer au feu de toute une Place, & que les Aſſiégés n'ont rien à craindre du canon des Aſſiégeans, dont les embraſures ne ſçauroient être de ce côté.

On peut quelquefois par une vigoureuſe ſortie s'emparer d'une paralléle & la tourner à ſon avantage, le revers pouvant ſervir de parapet en avançant des flancs aux deux extrémités, & y loger du canon. On peut bien en rigueur donner le titre de *contre-approches* à ces ſortes de chicanes, elles ſont infiniment meilleures que toutes les Contre-approches du monde.

Il n'y a aucun exemple de Contre-tranchées depuis cinquante ans ou un ſiécle, en remontant plus haut, on trouve le ſiége de Belgrade par Mahomet II. en 1456. qui fournit un exemple de ces ſortes de travaux Le célébre Huniade, qui en ſoutint le ſiége, ſans ſe

contenter de conserver les postes, alloit à ceux de l'Ennemi par des *contre-approches*, & faisoit de fréquentes sorties avec succès.

CONTRE-Marche sur mer; faire la Contre-marche, cela se dit quand tous les Vaisseaux d'une Armée ou d'une Division, qui sont en ligne, vont derriere le dernier, jusqu'à un certain lieu, pour revirer ou changer de bord.

CONTROLEURS Provinciaux d'Artillerie: j'ai parlé Tome I. du Contrôleur Général. Les Contrôleurs-Provinciaux contrôlent toutes les dépenses & marchés généralement quelconques, qui concernent l'Artillerie, & peuvent avec connoissance de cause rebuter les armes & munitions & tout ce qui peut être défectueux dans les livraisons en vertu des marchés. Ils ont une clef des Magasins de leur résidence. Ils se font donner en entrant en exercice par les Gardes Magasins, des Inventaires de tout ce qui y est, dont ils font un Registre, sur lequel ils ajoûtent les remises & consommations, pour être toujours en état d'en rendre raison au Contrôleur-Général, & aux Commandans d'Artillerie. Ils font souvent leurs tournées, & sur-tout en même-tems que les Commandans d'Artillerie font la leur. Ils donnent les certificats des morts & des blessés, & font Inventaire & Vente des effets des morts, de concert avec les Commissaires des Places ou Majors des Equipages.

CONTROLEUR de la Marine: outre ce que j'en ai dit Tome I. j'ajoûte ici que les Contrôleurs de la Marine doivent tenir un contrôle ou registre de tous les Inventaires & de toutes les ventes, & lorsqu'on décharge les Vaisseaux, ils prennent connoissance des gens qui sont à bord, & de ce qu'on fait des marchandises, & selon les occasions, ils en donnent avis au Fiscal. Les Contrôleurs prêtent le serment comme tous les autres Officiers. Ils n'ont de gages & de profit en Hollande qu'un gros des douze gros. Néanmoins ils sont obligés d'exécuter tout ce qui est dans leur instruction, & qui les regarde, sans avoir aucune part à l'achat des Effets des prises, ou d'aucuns autres effets confisqués.

CONVOI sur Mer: c'est un Vaisseau de guerre qui conduit des Vaisseaux Marchands. On appelle *Lettres de Convoi* un billet ou écrit que le Commandant de l'escorte donne à chaque Capitaine, ou Maître de Vaisseaux Marchands, par lequel on leur permet de se mettre sous la protection du Convoi. *Cham-*

bre des Convois : c'eſt la chambre où ſe délivrent ces billets, & on y expédie tout ce qui regarde les convois.

CONVOYER des Vaiſſeaux Marchands, c'eſt le ſoin que le Vaiſſeau de guerre prend de leur conduite, la route qu'il fait pour cela, & le tems qu'il y employe.

COQ du Vaiſſeau : c'eſt le Cuiſinier de l'Equipage : le *Coq* doit être propre, & tenir bien nets tous les vivres qu'il fait cuire. Il ne doit point conſumer d'eau, ni de bois inutilement. Il ne ſert à manger que quand il en a l'ordre du Capitaine : & il ſonne la clochette pour avertir l'Equipage de s'aſſeoir. Le déjeûner qu'il ſert le Lundi matin, eſt de l'orge mondé, le dîné eſt de même, ce qu'il continuë juſqu'au Jeudi, qu'il donne du lard au dîné, ou du bœuf avec des pois gris, & au ſoir des pois gris avec du ſtocfiſſe. Le Vendredi & le Samedi, on ſert comme le Lundi : & le Dimanche comme le Jeudi : mais pendant toute la ſemaine le dejeûner eſt toujours l'orge mondé.

Il y a beaucoup de Vaiſſeaux Marchands où l'on fait dans une ſemaine vingt & un repas d'orge mondé, principalement ſur ceux qui ſont deſtinés pour la Mer Baltique, ou pour la France ; & l'on y joint du lard & du bœuf à certains jours réglés. Il y a des Navires de guerre, où l'on ne ſert jamais de viande, ſi ce n'eſt lorſqu'on peut envoyer à terre & en faire acheter de fraîche en quelque endroit. On eſtime que le lard vaut mieux que le bœuf pour les gens de Mer, parce qu'il ſe conſerve mieux, & qu'il n'eſt pas de ſi dure digeſtion, que de la viande de bœuf, quand elle eſt vieille.

Le fromage, le beurre, le biſcuit ſe diſtribuent par meſure toutes les ſemaines à chacun des gens de l'Equipage en particulier : mais pour le beurre on ne leur en donne pas ordinairement, ce n'eſt que dans les voyages de long cours, qu'on leur en donne une demi-livre par ſemaine, avec une livre de fromage, & cinq livres de biſcuit par tête. Pour la biére ils en ont autant qu'ils en veulent.

Le Cuiſinier doit employer la graiſſe, qui vient de la viande à cuire des potages de gruau & d'orge, & celle qui eſt trop ſale & qui ne ſe peut manger, ſert à l'entretien du Vaiſſeau : & comme il s'en faut beaucoup, qu'il puiſſe ſuffire à toutes les occupations de la cuiſine, il a d'ordinaire un Aide ſous lui, avec un Détrempeur de viandes & de poiſſons, & un Mouſſe. Dans les Vaiſſeaux Marchands il n'y a point de *Coq* : c'eſt un Mouſſe qui fait la cuiſine, & qui ſert dans une même gamelle pour tout l'Equipage ſans qu'il y ait des

rations ordonnées, comme dans les Navires de guerre.

CORBEAU des Anciens. Il y avoit tant de différentes sortes de *corbeaux*, & ils étoient si différens entre eux, soit dans leur construction, soit dans leur figure ou dans leur usage, que le Commentateur de Polybe est surpris de ce que les Anciens n'ayent pas inventé différens noms, pour empêcher qu'on ne les confondît les uns avec les autres.

Le *corbeau* du Consul Duillius, qui remporta la premiere victoire sur Mer contre les Carthaginois, dont l'Auteur ci-dessus cité donne l'explication, croit que c'étoit une machine assez semblable à la gruë dont on se sert pour élever des fardeaux, & que ce corbeau avoit des griffes de fer, pour accrocher le bordage.

Le *corbeau démolisseur de Diades*, étoit une machine qui servoit à accrocher, & à tirer les pierres d'une muraille en bas. Celui à *tenaille* servoit à accrocher & à attirer le bélier. Le *corbeau* double en abaissoit la tête & en rompoit le coup. Le *corbeau* des Tyriens étoit des faux attachées à l'extrémité des vergues de leurs Galéres, avec lesquelles ils coupoient les gros cables, au bout desquels les béliers étoient suspendus. Le *corbeau* à lacs courans & à pinces, étoit des lacets attachés à des *corbeaux*, dont on se servoit contre les efforts du bélier. Il y avoit encore le *corbeau* d'Archiméde, qui, selon Polybe & Plutarque, servoit à harponner & à enlever les Vaisseaux. De tous ces différens *corbeaux*, on peut voir l'explication qu'en a donnée M. le Chevalier Folard, dans ses Observations sur Polybe page 84. & suiv. du Tome. I.

CORDAGE : j'ai parlé Tome I. des différens cordages qui servent à l'Artillerie. On donne aussi ce nom à toutes les cordes qui sont employées dans les agrès d'un Vaisseau. Les cordages se vendent ordinairement au poids. Il y a différentes sortes de cordages. On appelle *cordage* étuvé, celui qu'on a mis dans un lieu fort chaud où il a ressué & jetté toute son humeur acqueuse : *cordage* goudronné, c'est celui que l'on a passé dans un goudron chaud. Il y a un *cordage* goudronné en fils, & un autre goudronné en étuve. Le premier est de fil de Carret, que l'on goudronne avant que de l'employer. L'autre est un cordage passé dans du goudron chaud, après qu'il est sorti de l'étuve. Chaque quintal de cordage peut prendre environ vingt livres de goudron.

CORDAGE blanc, c'est un cordage que l'on n'a pas goudronné. *Cordage* refait, est celui qu'on a fait

des cordes qui avoient déja servi. Le cordage tout-à-fait vieux est propre à faire l'étoupe, pour calfater les coutures des Vaisseaux. *Cordage* de rechange, c'est un cordage qu'on met en réserve dans les Navires, pour s'en servir au défaut de celui qui est en place. Quand on dit qu'un cordage a tant de pouces, c'est-à-dire, que sa circonference est de six pouces. Quand on dit qu'un cordage est de 60. fils, c'est-a dire, que sa grosseur est composée de 60 fils de Carret.

CORDE : c'est un tortis ordinairement fait de chanvre : on en fait aussi de coton, de laine, de soye, d'écorces d'arbres, de poil de jonc, de boyaux, de brou, de noix, de coco, de cuir, & autres matiéres pliantes & flexibles. Pour éprouver la qualité d'une corde, il faut la mettre tremper quatre ou cinq jours dans l'eau salée, après qu'elle a été goudronnée dans l'étuve : & si le fil en est de mauvaise qualité elle rompera au premier effort : mais si le fil en est de bonne qualité, elle n'en durera que plus longtems, & n'en sera que plus forte.

CORDE de retenuë : c'est une corde dont l'usage est de retenir un pesant fardeau, lorsqu'on l'embarque. *Corde* de retenuë est aussi une grosse corde, dont on se sert dans les petits bâtimens, qu'on employe pour coucher un Vaisseau sur le côté. *Corde* de retenuë est encore une grosse corde, qu'on met à l'arriere d'un Vaisseau lorsqu'on veut le lancer à l'eau, pour le retenir, afin qu'il ne se lance pas trop vîte. *Cordes* de défenses : ce sont de grosses cordes mêlées ensemble qu'on fait prendre le long des flancs des petits Bâtimens & des Chaloupes. On en met aussi aux Vaisseaux, qui sont à l'ancre pour les conserver, lorsqu'ils approchent de plusieurs autres Bâtimens, qui par leur choc pourroient les incommoder.

CORDEAU d'alignement pour le Campement. Pour régler avec justesse un Camp, on tend le grand *cordeau*, & on y attache de distance en distance de petits morceaux de drap d'écarlate ou d'autre couleur. Le grand cordeau ainsi marqué, & l'alignement du Camp pris avec des hallebardes, on commence à régler le terrein que doit occuper chaque Bataillon, y compris l'intervalle : ensuite on tend le *cordeau* depuis sa droite jusqu'à sa gauche, bien directement sur les hallebardes d'alignement, & l'on marque le front de Bandiére de chaque Bataillon, Compagnie par Compagnie avec des fiches.

Cela fait, on marque avec le même *cordeau*, la

place des faiſceaux d'Armes qui ſe mettent à dix pas, qui font trente pieds en avant du front de Bandiére, obſervant que la fiche du faiſceau ſoit bien alignée vis-à-vis celle de la fourche de la premiere tente : & afin que cela ſoit juſte, on doit avoir un petit *cordeau* de la longueur de trente pieds, que l'on dreſſe avec une équerre, ou faute de ce, avec une carte à joüer, pour régler la diſtance & l'alignement ſur le front de Bandiére. Si cela ſe trouve exécuté par la droite & par la gauche, les faiſceaux ſe trouvent bien alignés ſur leurs Compagnies.

Enſuite on marque avec le grand *cordeau* l'alignement du fond du Bataillon, auquel on donne la profondeur convenable, ou le terrein ſuffiſant pour camper les tentes que chaque Compagnie peut avoir. Chaque tente occupant deux pas, il doit y en avoir un d'intervalle d'une tente à l'autre : on doit ſur-tout obſerver d'aligner le fond ſur le front de Bandiére avec tant de juſteſſe, que la fiche de la derniére tente de la Compagnie ſoit alignée ſur celle de la premiere & ſur celle du faiſceau des armes.

Cela fait, on aligne & on marque la place des cuiſines de chaque Compagnie avec le grand *cordeau* à dix pas du fond du Bataillon. Enſuite on fait la même choſe pour le terrein des tentes des Tambours & des Vivandiers, à dix pas des Cuiſines. Celui des Tentes, des Officiers ſubalternes à vingt pas de celles des Vivandiers. Celui des Tentes du Major & des Capitaines à vingt pas en arriére de celle des Subalternes : & celui des Tentes du Colonel & Lieutenant Colonel à vingt pas derriére celles des Capitaines.

Si le Régiment eſt campé en premiere ligne, l'on marque le terrein de la Garde du Camp à cent pas en avant des faiſceaux des Armes au centre de chaque Bataillon, & les Latrines à vingt pas de-là. S'il eſt campé en ſeconde ligne, on marque le terrein de la Garde du Camp à trente pas en arriére, derriére la tente du Colonel, & les Latrines à vingt pas au-delà.

Outre cela, les Sergens de chaque Compagnie doivent avoir un petit *cordeau* particulier, où la place des tentes de leurs Compagnies ſoit marquée tente par tente. Il faut que ces cordeaux ſoient conformes les uns aux autres, & il ne doit pas être permis à aucun Sergent d'en changer la diſtance, quand bien même il manqueroit quelque tente par la foibleſſe de ſa Compagnie. En ce cas, on laiſſe la place vuide dans le centre, & non à la tête ni à la queuë.

Dès que les Sergens, Fourriers, Caporaux, ou autres Chefs des Compagnies, sont arrivés dans le Camp: avant que les Soldats ayent posé bas leurs havresacs, ils marquent avec diligence les encognures de la premiere & derniere tente à un bon pied de la fiche, où doit être la fourche du milieu, sur lesquelles encognures, ils tiennent leur cordeau du côté où la Compagnie doit faire face pour marquer dans le terrein de leur ruë celui de leur tente, ce qui se fait dans un instant. *Voyez* CAMPEMENT.

CORDELLE : c'est une corde de moyenne grosseur, qui sert à haler un Vaisseau d'un lieu à un autre. C'est aussi la corde avec laquelle on conduit une Chaloupe de terre à un Navire qui est dans un Port, ou que l'on passe d'un côté d'une riviére à l'autre.

CORDERIES : c'est une espéce d'Attelier ou lieu disposé d'une certaine maniere propre & commode pour fabriquer, tant pour l'Artillerie, que pour la manœuvre des Vaisseaux, des cordes, des cables, des hansiéres, &c. Dans les Villes de terre, les Corderies sont à découvert, & pour l'ordinaire, situées sur les remparts le long des murailles ; & dans les Villes maritimes ou Ports de Mer où il se fait des Armemens considérables, ce sont des Bâtimens bas, couverts, longs & étroits, construits près des Arsenaux & Magasins, dans lesquels l'on file & l'on corne les cables. Ce sont ces derniéres Corderies, que l'on appelle d'ordinaire, Corderies Royales, à cause que la plûpart sont construites & entretenuës aux dépens du Roi. La Corderie Royale de Rochefort, est l'une des plus considérables qui soit en France. La Corderie de l'Amirauté d'Amsterdam & celle de la Compagnie des Indes Orientales, sont proches de la Maison, Magasin, & Attelier de la même Compagnie à Oostembourg. Elles ont chacune cinquante-cinq pieds de large, & près de deux mille pieds de long.

CORNE à amorcer : c'est une grosse corne de bœuf qu'on remplit de poudre fine pour amorcer les canons, elle est garnie de liége ou d'un autre bois.

CORNETTE sur Mer : c'est un Pavillon quarré, & blanc, qui marque la qualité ou le caractére du Chef d'Escadre, qui le porte au grand mât, quand il a le Commandement en Chef ; & il ne le porte, qu'au mât d'artimon, quand il est en Corps d'Armée. La cornette doit être fenduë par le milieu des deux tiers de sa hauteur, & son battant doit avoir quatre fois la hauteur du guindant. Les Hollandois ne se

servent point de cette sorte de Pavillon.

CORPS : le corps d'un Vaisseau, est tout le Bâtiment sans apparaux.

CORPS de Bataille d'une Armée Navale, est l'Escadre du Commandant, qui fait le milieu de la Ligne.

CORPS de garde d'un Vaisseau : c'est ordinairement la partie qui se trouve sous le gaillard de l'arriére.

CORPS mort : c'est une piéce de bois mise de travers dans la terre, & à laquelle tient une chaîne, qui sert à amarrer les Vaisseaux.

CORPS de pompe : c'est la partie du tuyau d'une pompe, qui a plus de largeur que le reste. C'est où le piston agit pour élever l'eau par aspiration, ou la refouler par compression.

CORSAIRE : PIRATE, ECUMEUR de Mer, FORBAN : c'est celui qui court les Mers avec un Vaisseau armé en guerre sans aucune Commission, & pour voler les Vaisseaux Marchands. On appelle *Armateur*, celui qui fait le même métier, mais avec Commission, & qui n'attaque que des Vaisseaux ennemis, & qui sont en guerre avec les Princes & les Etats, de qui il a la Commission. Quand on peut attaquer un *Corsaire*, il est pendu sans rémission. L'*Armateur*, au contraire, doit être traité en Prisonnier de guerre.

Les Romains, sous les premiers Consuls, 250. ans avant la premiere guerre Punique, comme nous l'apprend Polybe, ne trafiquoient pas seulement sur Mer, ils avoient encore des Navires propres pour toute autre chose que pour le trafic, & ils se mêloient même de piraterie, car ils avoient différentes sortes de Bâtimens. Ils couroient les Mers, soit en bien, soit en mal. Le métier de *Corsaire*, qui n'est pas autrement fort honnête dans ce tems-ci, étoit alors très-honorable. C'est Polybe & Thucydide, qui nous l'apprennent.

M. Huet, qui a écrit sur la Navigation des Anciens, nous apprend que ces Romains s'appliquoient à la Mer dès le tems de leurs Rois, premiérement pour le négoce, sans doute aussi pour la piraterie (car ils n'étoient pas fort puissans dans les tems de leur origine, & ils avoient besoin de courir sur mer & sur terre pour s'enrichir) & ensuite beaucoup plus pour la guerre. Mais les Ennemis qui environnoient leur Etat dans l'Italie, leur susciterent tant d'affaires, qu'ils furent contraints de se relâcher dans le soin de

la Marine, jusques au tems de la premiere guerre Punique.

Alors ils la reprirent avec tant d'ardeur, & un si prodigieux succès, que tout ce qu'ils avoient fait auparavant ne mérita pas en comparaison d'être compté pour rien. Pour revenir au mot de *Corsaire*, il n'y a aujourd'hui que les Algériens, les Tripolitains, & les Habitans de Tunis qui en font l'indigne profession. Ces Républiques, qui sont sous la protection de la Porte, ne vivent que de leur vol & de leur rapine. Sous le précédent régne on leur a fait furieusement la chasse, & on la leur fait encore. Comme ils sont les Ennemis de toutes les Puissances de l'Europe, soit en paix, soit en guerre, ils ont pour Ennemis toutes les Puissances de l'Europe & le Roi de France les oblige de tems en tems à lui envoyer des Députés pour lui faire réparation des torts, & des insultes qu'ils nous font.

CORVETTE : tout ce qui est au-dessous de 20. canons est *corvette* en France, & peut avoir 18. 16. 14. 12. 10. 8. 6. canons. Les plus petites *corvettes* n'ont que 2. mâts, le grand & celui de misaine. La *corvette* est la même chose que le *sloop* de guerre des Anglois. Ils s'en servent comme de Frégates legéres. *Voyez* SLOOP.

COTE' du vent : c'est le côté d'où vient le vent. *Côté*, un Vaisseau qui a un faux côté : c'est ainsi que l'on parle d'un côté, qui a le côté foible, droit & mal garni. C'est aussi le côté où le Vaisseau penche, quand il n'est pas bien sur sa tonture. Quand la lame prend le Vaisseau par son *faux côté*, c'est quand la lame vient du côté qui cargue. Mettre *côté en travers* : c'est présenter le flanc au vent, ou mettre le vent sur les voiles de l'avant, & laisser porter le grand hunier, ensorte que le Vaisseau présente le côté au vent, dans un parage, où il est nécessaire de jetter la sonde. On met aussi *côté en travers* pour avoir le loisir de sonder. On met encore *côté au travers* pour attendre quelqu'un. On se sert de la même façon de parler, & l'on dit que l'on a mis *côté en travers*, quand le Vaisseau presente le côté à une Forteresse qu'on veut canonner, ou contre quelque Vaisseau Ennemi.

COTES ou membres de Marine : ce sont les piéces d'un Vaisseau, qui sont jointes à la quille & qui montent jusqu'au plat-bord.

COTIERS : Pilotes Cotiers : ce sont ceux qui

ont une grande connoissance des Côtes, des Rades, des Ports & des Rivages. On leur a donné ce nom pour les distinguer de ceux qui gouvernent les Vaisseaux en pleine mer, en prenant la hauteur des astres, & qu'on appelle Pilotes Hauturiers.

COTONS, ce sont des piéces de bois, dont on se sert à fortifier un mât, auquel on les joint étroitement.

CONTINNE, c'est une grosse toile, dont la chaîne est de coton & la trême de chanvre, dont on se sert pour les voiles des Galéres, & en certains païs pour les petites voiles des autres Vaisseaux.

COUBAIS : c'est un Bâtiment du Japon, qui ne sert qu'à naviguer dans les eaux internes, où il y a environ quarante hommes à ramer, qui le font avancer avec beaucoup de vitesse. Il est embelli de divers ornemens, qui le rendent fort agréable aux yeux. Il y a une chambre à l'avant qui s'éléve au-dessus du Bâtiment, & qui forme comme un petit gaillard.

COUDE d'une équerre, c'est ce qui fait un angle ou un retour par les Lignes droites. *Coude* d'une riviére, c'est la sinuosité qui s'y trouve & qui va en serpentant.

COUILLARD : c'est un vieux terme de Marine, qui signifie le point d'enbas d'une voile. On appelloit aussi autrefois *Couillards* des pierriers, ou anciennes machines de guerre, dont on se servoit pour jetter des pierres.

COULAGE : c'est la perte ou la consommation qui se fait de toutes les liqueurs qui composent la charge du Vaisseau : on dit Marchandises sujettes à coulage.

COULÉE : c'est l'évidure qu'il y a depuis le gros d'un Vaisseau, jusqu'a l'étambord ; ou bien l'adoucissement qui se fait au bas du Vaisseau, entre le genou & la quille, afin que le plat de la varangue ne paroisse pas tant, & qu'il aille en être cessant infailliblement.

COULER bas, couler à fond, c'est faire enfoncer & périr un Vaisseau. *Couler bas* : c'est encore quand le Vaisseau s'enfonce sous l'eau & périt. *Couler* bas d'eau : c'est-a-dire, qu'il entre plus d'eau dans le Vaisseau, qu'on n'en peut jetter dehors, desorte qu'avec le tems, le Vaisseau s'en va au fond.

COULISSE : c'est un canal fait de bois, ou autrement, dans lequel on fait aller & venir un chassis, une fenêtre, ou autre chose. Quand on fait des écluses,

on se sert de planches, qui entrent l'une en l'autre, en rainure & en coulisse : cela s'appelle mâle & femelle.

COULOIRS : ce sont les petits passages qu'on fait autour des ponts dans les Bâtimens, ou le pont tout entier n'est que des écoutilles cintrées, ou du-moins où le pont est cintré & élevé.

COUP-D'ŒIL militaire : il n'est autre chose, selon M. le Chévalier Folard, que l'art de connoître la nature & les différentes situations du païs, où l'on fait & où l'on veut porter la guerre, les avantages & les désavantages des camps & des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent être favorables ou désavantageux à l'Ennemi

Par la position des nôtres, & par les conséquences que nous en tirons, nous jugeons surement alors des desseins présens, & de ceux que nous pouvons avoir par la suite. C'est uniquement par cette connoissance de tout un Païs, où l'on porte la guerre, qu'un grand Capitaine peut prevoir les événemens de toute une campagne, & s'en rendre pour ainsi dire le Maître ; car jugeant par ce qu'il fait, de ce que l'Ennemi doit nécessairement faire, obligé qu'il est par la nature des lieux à se régler sur ses mouvemens, pour s'opposer à ses desseins, il le conduit ainsi de camp en camp, & de poste en poste, au but qu'il s'est proposé pour vaincre.

Voilà en peu de termes ce que c'est que le *coup d'œil militaire*, sans lequel il est impossible, que le Général puisse éviter de tomber dans une infinité de fautes d'une extrême conséquence. En un mot, il n'y a rien à esperer pour la victoire, si l'on est dépourvû, de ce que l'on appelle *coup d'œil* à la guerre. La science militaire est de la nature de toutes les autres, qui demandent l'usage pour les bien posséder dans les différentes parties qui la composent.

Philopœmen un des plus grands Capitaines de la Grece, qu'un Illustre Romain appella le dernier des Grecs, avoit un *coup d'œil admirable*, qu'on ne doit pas considérer en lui, comme un présent de la nature, mais comme le fruit de l'étude, de l'application, & de son extrême passion pour la guerre. Les *Condés*, les *Turennes*, n'étoient point sans ce *sçavant coup d'œil*, ils l'ont acquis par l'étude des sciences, qui ont rapport à leur profession ; & M. le Maréchal Comte de Saxe feroit-il aujourd'hui une Campagne si glorieuse en Flandres, sous les yeux de notre Monarque, s'il n'avoit l'art de

mettre les Armées en bataille, de les camper, & de les faire combattre, s'il n'avoit enfin dans la perfection ce *coup d'œil militaire*, qui voit tout, qui a tout prévû.

Etudier la guerre avant que de penser à la faire, & s'y appliquer sans cesse, lorsqu'on la fait, c'est ce qu'ont toujours fait les grands hommes; mais, comme on ne fait pas toujours la guerre, ou que les Armées ne sont pas toujours en mouvement, ni assemblées, comme on est au moins six mois dans le repos d'un quartier d'hiver, & que six mois ne suffisent pas pour former le *coup d'œil* pour la guerre, par le secours de l'esprit, & de l'imagination, on peut, dit M. Folard, en faire usage ailleurs, que dans les armées, comme à la chasse.

Rien, selon cet Auteur, ne contribuë davantage à former *le coup d'œil* que l'exercice de la chasse. Outre qu'il met au fait du païs, & de ses différentes sortes de situation, qui sont infinies, & jamais les mêmes, on apprend encore dans ce bel exercice mille ruses, & mille choses, qui ont rapport à la guerre. Mais la principale est la connoissance des lieux, qui forme le *coup d'œil*, sans que nous y prenions garde; & si l'on s'exerce à cette intention, pour peu de réfléxions qu'on y ajoûte, on pourra acquerir la plus grande, & la plus importante des qualités d'un Général d'Armée.

Le grand Cirus eut moins son plaisir en vûë, en se livrant tout entier a la chasse pendant sa jeunesse que le dessein de se rendre propre pour la guerre, & pour la conduite des Armées. Si son application l'a rendu un des Grands Conquérans de l'Antiquité, Louis XV. notre Auguste Monarque ne paroît-il pas l'avoir pris pour modéle. Aprés avoir étudié le métier de la Guerre dans le pénible exercice de la Chasse, il vient dans la Campagne de 1744. & celle de cette année 1745. de s'immortaliser. La Bataille de Fontenoy, le Siége de Tournay, la surprise de Gand, toute la Flandre conquise dans une Campagne feront l'admiration & l'étonnement de nos Neveux;

Outre la Chasse, qui est un bon moyen pour se former le *coup d'œil*, car tout le monde n'est pas agité de cette passion, quelque noble, & honnête qu'elle soit. Les Voyages, dit notre sçavant Auteur, peuvent être à peu prés de la même utilité. Il en a fait l'expérience.

Lorsqu'on est en voyage, on peut examiner tout le pais, qui est à portée de la vûë, toute la ligne du terrein le plus éloigné, comme toute l'étenduë de celui où on est. On campe par imagination une Armée sur le terrein qui se découvre le plus devant nous, & que

l'on voit en face. On en confidere les avantages, & les défauts, on voit ce qui peut être favorable à la Cavalerie, ce qui est propre a l'Infanterie.

On fait la même chose dans le Païs qui est en deça, on forme imaginairement les deux ordres de bataille, & imaginairement on met en œuvre tout ce qu'on sçait de tactique & de ruse de guerre. Par cette méthode on perfectionne le coup d'œil, on se rend le païs familier, on se fortifie dans l'art de saisir promptement les avantages des lieux, ou ce qui peut y être désavantageux. Outre qu'on avance en connoissances & en sçavoir, & qu'on passe son tems sans aucun ennui en satisfaisant sa passion.

COUP de partance en terme de Marine, c'est un coup de Canon sans balle, qui se tire par l'ordre du Commandant, pour donner avis, que l'on va partir.

COUP de vent : c'est l'orage, ou le gros tems qui survient, quelque longue durée qu'il puisse avoir, ou tout le tems que dure un gros tems de mer. *Coup* de mer, c'est le coup qu'un vaisseau reçoit d'une vague de mer. *Coup* de gouvernail, donner un coup de gouvernail, c'est le pousser avec vitesse à Stribort ou a Basbord. *Coup* d'une épreuve à Canon : c'est la quantité de poudre, & le coup qu'elle tire pour éprouver une piece d'Artillerie. *Coup* de canon a l'eau, avoir des coups de canon à l'eau : c'est quand on les a reçus à la partie du vaisseau, que l'eau couvre. *Coups* de canon en bois : c'est les recevoir dans la partie du vaisseau, qui est hors de l'eau.

COUPE perpendiculaire d'un vaisseau, c'est le plan d'un vaisseau pris perpendiculairement.

COUPELLE : c'est une espece de pelle de fer blanc ou de cuivre. Elle sert aux Cannoniers pour manier la poudre, quand ils en emplisient les gargousses.

COUPER le cable, couper les mâts : c'est couper le cable sur les bittes, ou sur l'escubier, & le laisser aller à la mer, ce qui se fait par commandement, à l'égard du cable lorsqu'il faut appareiller promptement, ou par nécessité : & à l'égard des mâts aussi bien que des cables, lorsque la tempête presse, & qu'on craint de choquer contre d'autres vaisseaux, ou de sancir sous ces amarres.

S'il arrive qu'un maître de vaisseau soit contraint de couper son mât par l'effort de la tempête, il est obligé d'en communiquer aux Commis, ou au Pilote, & aux Principaux de l'équipage : s'il n'y a point de Commis, ni de Soucommis, & de prendre leur avis, leur faisant

faisant connoître le péril, & qu'il ne paroît point d'autre ressource pour se sauver. Quelquefois aussi il est contraint de couper ses cables, & de laisser ses ancres. En ce cas, il doit faire l'estimation de ses mâts & de ses ancres, qui sont considérées comme une marchandise dont on auroit fait le jet : & les Marchands sont tenus d'en faire le remboursement, avant que leurs marchandises soient débarquées.

COUPER la lame : c'est quand la pointe d'un vaisseau fend le milieu de la lame, & passe au travers.

COUPLES : en terme de Marine on appelle couples, les côtes ou membres d'un Navire qui étant égaux de deux en deux, croissent & décroissent couple à couple également, à mesure qu'ils s'éloignent de la principale côte. *Couples* sont encore deux planches du franc-bordage entre chaque préceinte.

COURBES : ce sont des piéces de bois beaucoup plus grosses, que les *courbâtons* dont j'ai parlé au tom. I. Leur usage est aussi de lier les membres des côtés du Vaisseau aux baux, & de gros membres à d'autres. Il y a des *Courbes* au premier pont, qui doivent avoir les deux tiers de l'épaisseur de l'étrave. Des *Courbes* d'arcasse, qui sont des piéces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, d'un bout contre la lisse de hourdi, & de l'autre contre les membres du vaisseau: les *Courbes* de contre-arcasse, ou de contre-lisses, qui sont des pieces de bois posées au fond de cale ; des *courbes* de la sainte Barbe, de la Dunette, du Château de derriére, du Château d'avant, de Bittes d'Ecubier &c.

COURBURE: c'est l'inclination d'une ligne en arc : on appelle aussi courbure l'état & la qualité de la chose courbée.

COURIVES: c'est un demi-pont, que l'on fait de l'avant à l'arriere, de chaque côté à certains petits bâtimens qui ne sont point pointés, ou qui ont des ponts élevés ; ou bien les courcives sont des serre-goutieres, ou piéces de bois qui font le tour du vaisseau en dedans, & qui lui servent de liaison.

COURE'E, ou COUROI : c'est une composition d'huile, de soufre, de résine, ou brai, & de verre brisé, dont on frote le fond des vaisseaux qu'on met à l'eau, ou que l'on destine à faire un voyage de long cours, afin de conserver le bordage, & le garantir des vers qui s'engendrent dans le bois & le criblent. On dit donner la *courée* à un navire, lors-

qu'on enduit son fond avec la courée. Le *couroi*, dont on frotte aujourd'hui le dessous des vaisseaux, se fait de suif, de résine, de soufre, d'huile de baleine & de verre pilé. On tient que cela empêche que les vers ne s'y mettent. Quelquefois lorsqu'on ne veut pas faire un long voyage, on ne les frotte que d'oint, sur-tout quand on ne fait pas route vers l'Oüest. Cette derniere maniere de les suivrer ne laisse pas de les garantir long-tems des filandres & des autres saletés qui y naissent, ou qui s'y attachent. *Donner le couroi* ou la *courée*, c'est frotter de couroi les parties d'un navire qui entrent dans l'eau. On dit donner le *feu* ou le *couroi*.

COURIR vent: j'ai dit tome I. que c'est faire route: ce mot signifie aussi regner, & s'étendre selon de certains rumbs de vent, quand il faut marquer & distinguer les gisimens par rapport à la mer. On dit: il y a une chaine de rochers dans ce parage, qui court Est, & Oüest; c'est-à-dire, que ce band s'étend en longueur, de l'Est à l'Ouest. La côte *court*, c'est-à-dire, que la côte court & est opposée. *Courir* sur son ancre: c'est lorsqu'un Vaisseau est porté par le vent ou par le courant de la Mer, du côté où son ancre est mouillée.

COURONNE navale ou rostrale: c'étoit chez les Romains un cercle d'or relevé de proues & de poupes de Navires qu'on donnoit à un Capitaine, ou Soldat qui le premier avoit accroché un Vaisseau ennemi, ou fautement sur son bord.

COURONNEMENT: j'ai dit tome I. que c'est la partie de haut de la poupe, qui est un ornement de Menuiserie & de Sculpture, pour l'embellissement de l'arriere.

Le *couronnement* est comme une Couronne posée sur tout le reste de l'ouvrage du derriére de la poupe. Ordinairement il est orné de Tritons en Sculpture, de Satyres, ou de Lions rempans, qui soutiennent les armes du Navire, ou de l'état, ou celles du Propriétaire. Le tout est ouvragé à jour, afin d'être moins exposé à la force du vent. L'ouvrage doit être en faillie à chaque côté, & y être supporté par les termes, en sorte, qu'il en couvre toute la tête; on a coûtume d'y employer du bois de sapin rouge, de poutres de Stolpe sciées: & quelquefois on se sert de vieux mâts, & de vieilles vergues, qu'on assemble bien avec des chevilles. Les Anglois font tomber le couronnement, & l'ouvrage de l'arriere en dehors; mais les Hollandois le tiennent plus droit.

Le *couronnement* du Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'estrave à l'étambord, doit avoir trois pieds six pouces de large, & cinq pouces d'épais. Au-dessus du couronnement, qui sert à s'appuyer, il y a encore une piéce de Sculpture en arc avec un Dauphin, ou quelqu'autre ornement.

COURS, faire le cours: c'est être en Mer avec des Vaisseaux armés en Guerre, pour combattre les Corsaires, ou les Ennemis, & enlever les Vaisseaux Marchands, Les Dunquerquois & les Malouins sont très-experts, ou s'entendent bien à faire le cours, comme on le voit dans la présente Guerre. Il n'est permis en Hollande à aucuns Vaisseaux d'aller faire la Guerre, où d'aller en course, sans une commission particuliere de l'Amiral Général, & sans qu'on ait prêté le serment devant un des Colléges de l'Amirauté, donné caution, & pris son attache du Lieutenant Amiral du quartier d'où l'on fait voiles.

COURSES ET INVASIONS. Les courses & les invasions, dit le Commentateur de Polybe, peuvent être glorieuses & utiles, lorsque les Armées sont en campagne. parce que toutes les places de la seconde ligne sont dégarnies, & celles de la premiere qui sont les plus éloignées de l'endroit où sont les armées, ne le sont gueres moins. C'est-là le tems le plus favorable, & il y a des Camps, qui nous mettent en état de tenter ces sortes d'entreprises, qui échouent très-rarement, mais il faut un grand art pour les faire réussir, & des gens hardis & capables de l'exécution.

On peut avoir plusieurs desseins: mais les plus utiles sont de porter au loin les contributions, sans les accompagner de la ruine du pays, & de surprendre quelque bonne Place. Un poste avantageux nous mene-là, ou lorsque l'ennemi se trouve engagé dans quelque siége. On entreprend ces sortes de choses avec de grands ménagemens, & des préparatifs convenables, un corps de Cavalerie considerable, tous les Dragons, & les Grenadiers de toute une armée, sans autres équipages que leurs tentes, rien de superflu, & du biscuit pour plusieurs jours, quelques piéces de Canon de campagne, six de seize livres de balle, pour s'en servir dans l'occasion, & quelques Pontons, le tout avec un double attelage pour faire plus de diligence, & plusieurs chariots chargés d'échelles.

Lorsque toute une armée marche à ces sortes d'expéditions, on méne peu de Canons & l'on se ser des chevaux des petites piéces pour doubler l'attelage des

grosses. On ne marchera qu'avec les menus bagages ; & l'on fera bien attention que lorsqu'on entreprend dans un pays de montagnes, il faut avoir des vivres pour plusieurs jours, & c'est particulierement dans ces sortes de pays plus que dans aucun autre, qu'on doit en avoir au delà de ce qu'il en faut.

Philippe de Macédoine trouvant la conjoncture favorable, & des Généraux incapables de pénétrer son dessein, se jetta dans les montagnes de Therme, surprit cette Ville, la brula, & ravagea tout le pays en s'en retournant, & embrassa un dessein, dont le but étoit solide & avantageux. Son expédition, ou son invasion dans la Laconie avoit pour fin la ruine du pays de Lacédémone.

On ne peut pas dire la même chose de l'expédition de Charles Gustave dans la Pologne. Il la traversa d'un bout à l'autre à la tête d'une belle amée. Rien de plus brillant que ce qu'il fit. Il remporta plusieurs grands avantages, & gagna même une bataille près de Warsovie. Perpétuellement suivi de l'ennemi dans toutes ses courses, qu'arriva-t-il ? Il entra dans la Pologne à la tête d'une armée nombreuse, & sortit très-debifé, dit M. le Chevalier Folard, & réduit à rien, sans avoir gagné un pouce de terre dans un pays, où il n'y aucune place forte, que dans des lieux, où le défaut des vivres, & des Magazins nous rend les siéges impossibles, & ces Places ne pouvant être soutenuës, nous deviennent entierement inutiles pour être trop éloignées de nous.

Charles XII. éprouva la même chose ; & fut plus malheureux que Charles Gustave. Toute son armée périt dans ce pays, & à l'entrée de la Moscovie. Montecuculli ne fut jamais porté pour les *courses* & & le ravage des frontieres des ennemis. La guerre, dit-il, ne consiste pas à dérober quatre Chameaux, ou à brûler une paillasse, on renverse l'ordre des choses, quand de l'accessoire, on en fait le principal.

COURSIER : Canon de coursier est un Canon de 33 à 34 livres de balle, qui est logé sur l'avant de la Galére, pour tirer par dessus l'éperon d'un Vaisseau.

COURTIERS c'est celui, qui s'entremet pour aire faire d s ventes, & des prêts d'argent, ce qui a été établi en titre d'Offi ce en plusieurs endroits. Il y a des Courtiers, ou des Agens de change, des Cour-

tiers de Marine, & divers autres, chaque Corps de Marchands ayant les siens.

COUTEAU de Charpentier. Les Charpentiers ont toujours un couteau avec eux, dont ils se servent au lieu de compas, pour placer des lignes fort fines.

CRAIE : c'est une sorte de Vaisseau Suédois & Danois, qui porte trois mâts, & qui n'a point de hune, ni de mât de hune.

CRAIE blanche : c'est une sorte de terre, dont les Charpentiers se servent pour tracer & marquer au juste, ce qu'il faut retrancher des piéces de bois, qu'ils équarrissent.

CRAMPE : c'est un crampon de fer, dont la tête est arrondie. On dit aussi crampon. Pour carguer la voile, il y a huit poulies frapées à la vergue, avec des crampons, sçavoir quatre en haut au-dessus du racage, & deux à chaque côté.

CRAQUER : c'est quand un Vaisseau ébranlé par la tempête, fait un grand bruit, & semble se séparer.

CREPUSCULE du matin : c'est le tems où l'on commence à voir un peu clair le matin. Crépuscule du soir : c'est le tems, qui s'écoule depuis que le Soleil se couche sur l'horizon, jusqu'à ce que la nuit soit venuë.

CREUX d'un Vaisseau : c'est la hauteur qu'il y a depuis le dessous du premier point jusque sur la quille, ou la distance, qui est entre les baux, & les varangues. Le creux d'un Vaisseau se mesure du dessus du fond de cale, jusqu'au premier pont par son dessous, & à son côté, sous les gouttieres, qui est l'endroit le plus bas, sans y comprendre la rondeur des beaux & du tillac. C'est à l'embelle qu'on mesure, ou à un tiers de la longueur du Vaisseau, à prendre du devant, qui est l'endroit le plus bas de tout le bâtiment. Pour donner à un Vaisseau son *creux* par proportion à sa longueur, il faut qu'il ait par chaque dix pieds de long de l'étrave à l'étambord un pied de creux. Par exemple, cent pieds de long donneront dix pieds de *creux* sous l'embelle. Néanmoins il y a quelques Vaisseaux, qui ont cent quatre pieds de long, ou qui sont de deux pieds plus courts que les cent pieds, & qui ont pourtant dix pieds creux. Mais cela est rare.

CRIMES DES SOLDATS. Au mot de Discipline dans le premier volume, je parle de celle des Romains, des Gaulois, des premiers François, & des changemens qu'on y a faits dans les différens tems de la Monarchie jusques à présent, on y voit aussi les

différentes sortes de châtimens, dont on usoit envers les Soldats coupables, mais je n'ai que succintement expliqué ces différentes sortes de châtimens. Entrons ici dans le détail des *crimes* des Soldats.

La connoissance des crimes qui sont commis par les gens de guerre, soit Officiers ou Soldats envers les habitans des lieux où ils sont en garnison, ou autres Sujets de Sa Majesté, appartient aux Juges des lieux, lesquels pourtant sont tenus d'appeller le Prévôt des Bandes, ou celui du Régiment, & au défaut de ceux-ci, le Major, ou l'aide Major ou le Commandant du Bataillon, pour assister à l'instruction & au jugement du Procès.

La connoissance des crimes de Soldat appartient aux Officiers des Troupes; & s'il arrivoit que les Juges des lieux, se fussent saisi du Soldat qui a commis un crime, dont la connoissance appartient aux Officiers il n'est pas permis à ceux-ci de retirer le Soldat de prison, mais ils doivent faire leur réquisition au Juge de le remettre, & en cas de refus se pourvoir vers Sa Majesté. Toutes les Ordonnances qui regardent les Gens de guerre, sont communes entre l'Infanterie, Cavalerie, & les Dragons, & c'est seulement pour abreger qu'on met le mot de *Soldat*, sans ajouter, *Cavalier*, ou *Dragon*.

Les Soldats font des fautes considerables, qui ne passent pas pour crimes, mais qui pourtant méritent un châtiment autre que la simple prison; telles sont de s'endormir en faction, de voler leurs camarades dans la chambre, de vendre leurs hardes & équipages, & bien d'autres choses de cette nature, pour lesquelles on les châtie ordinairement par les verges., le cheval de bois, ou le piquet. Si c'est dans une garnison, on ne peut leur faire souffrir ces sortes de punitions, que du consentement du Gouverneur de la Place, ou du Commandant du Corps; & à l'armée on s'adresse au Colonel, ou à celui qui commande le Bataillon.

Il y a contre les blasphemateurs une Ordonnance qui les condamne à être remis entre les mains du Prévôt pour leur faire percer la langue d'un fer chaud. Cette Ordonnance est du 20. Mai 1686. le crime le plus ordinaire des Soldats, & celui qui fait le plus souvent assembler le Conseil de Guerre est la desertion. Comme au mot de *Deserteur* Tom. I. j'en ai suffisamment parlé, j'y renvois le Lecteur.

CRIQUE: c'est une espéce de petit port, fait sans aucun art, le long des côtes, où les petits bâti-

mens trouvent retraite pendant la tempête.

CROC : c'est un instrument de fer ayant deux pointes, l'une droite, l'autre recourbée, qui s'emmanche à une longue & forte perche de chêne, avec lequel on tire, on pêche, & on arrête quelque chose. Les Passeurs d'eau, Bateliers, & Pêcheurs à Engins s'en servent pour tirer, pousser, & arrêter, leurs flottes, bateaux & bachots. Les Maîtres Passeurs d'eau à Paris sont tenus par les Ordonnances de la Ville de tenir leurs flettes garnies d'avirons & de crocs, pour servir aux passages qui leur sont marqués par les Prévôts des Marchands & Echevins. *Croc* de pompe : c'est un crochet de fer, qui est au bout d'une longue vergue : on s'en sert à retirer l'appareil de la pompe, quand on y veut raccommoder quelque chose. *Croc* de candelette : c'est un grand croc de fer, avec lequel on prend l'ancre, qui est hors de l'eau, pour la remettre à sa place. *Crocs* de palans : ce sont deux crocs de fer, qui sont mis à chaque bout d'une corde fort courte, que l'on met au bout du plan, quand on a quelque chose à embarquer.

CROCS de palans de Canon, à bressins, ce sont aussi des crocs de fer mis à chaque bout de ces palans, leur usage est de croquer à l'erse de l'affût, ou à un autre croc, qui est à chaque côté du sabord. Les *crocs* des palanpains sont de petits crocs de fer, qui servent à la manœuvre, dont ils portent le nom.

CROCHET d'armes : ce sont des crochets de fer, qui servent comme de ratelier, à tenir les armes dans les chambres des Vaisseaux, ou dans les Corps de Garde. *Crochets* de retraite, on appelle ainsi dans l'affût d'un Canon, des fers crochus, qui servent à traîner la piéce. L'usage des *crochets* les plus élevés est de la faire avancer, & on la fait reculer par le moyen de ceux qui sont les plus abaissés. *Crochet* d'établie : c'est une espéce de crochet de fer à dents, qui est enfoncé dans l'établie pour arrêter le bois, que le varlet ou valet tient aussi.

CROISE'E de l'Ancre : c'est la partie de l'Ancre qui en fait la croix. Les deux pates sont soudées dessus, & la croisée est soudée au bout de la vergue.

CROISIE'RES : ce sont des parages, ou étenduës de mer, où les Vaisseaux vont croiser, & faire des courses. *Bonne croisiére* : c'est un endroit favorable, où les Vaisseaux de guerre peuvent attendre les Vaisseaux Marchands. Vaisseaux en *croisiére*, c'est-à-dire des Vaisseaux, qui sont dans le parage, qu'on

entre, ou qu'on s'eſt propoſé de tenir.

CROISSANT, Armée navale rangée en croiſſant.

CROIX Géometrique : c'eſt un inſtrument compoſé d'un bâton long, & d'un autre plus court mis en croix, dont les Pilotes ſe ſervent pour meſurer les hauteurs : c'eſt ce qu'ils appellent autrement arbaleſtville, bâton de Jacob, Radiometre, arbalete, &c. D'abord il n'a été compoſé que d'une fléche, & d'une croix : enſuite on y a mis trois croix, qui ont été appellées marteaux ou curſeurs, & enfin on y ajoute au bout un petit marteau, qu'on peut dire n'être pas mobile, parce qu'encore qu'il s'ôte, on ne le fait point courir ſur la fléche, & il demeure toujours ſur le bout.

CRONE : c'eſt une tour ronde & baſſe ſur le bord de la mer, avec un chapiteau qui tourne ſur un pivot. Il eſt fait comme celui d'un moulin à vent, & a un bec qui ſert à charger, & à décharger les marchandiſes des Vaiſſeaux. Cela ſe fait par l'aide d'une rouë à tambour, qui eſt en dedans, & avec des cordages.

CUBE : c'eſt un corps ſoudé, régulier que l'on appelle autrement Hexaedre, parce qu'il eſt compoſé de ſix face, quarrées, qu'il a égales, ainſi que ſes angles. Le nombre cube eſt celui, qui eſt multiplié deux fois, l'un par ſa racine & l'autre par ſon produit. On ſe ſert quelquefois de cubes pour meſurer les bois & bordages, parce que le cube eſt un corps, dont la longueur, la largeur, la profondeur, ou l'épaiſſeur ſont égales.

CUILLER de pompe : c'eſt un inſtrument de fer aceré & coupant, dont on ſe ſert pour creuſer les pompes ; ſa queuë, qui ſe nomme T las eſt de fer, & c'eſt le plus grand des deux outils, qu'on employe à cet ouvrage, *Cuillers* pour le Canon : ce ſont des feuilles de cuivre arrondies, & ouvertes au tiers. Elles ſont de différentes groſſeurs, & ſervent à rétirer la gargouſſe de dedans un Canon.

CUILLER à Canon : c'eſt une cuiller de fer, qui ſert à fondre le ſoufre, & à le jetter dans le Canon. *Cuiller* à brai, elle eſt de fer & fort grande, on s'en ſert à prendre le brai chaud dans le pot.

CUIRS verds : ce ſont certains cuirs, qui ne ſont point apprêtés, & qui ſe mettent ſur les écoutilles de la ſainte Barbe, de crainte du feu : on en couvre auſſi les hunes.

CUISINE d'un Vaiſſeau : dans les Navires de Guerre, la Cuiſine eſt ordinairement au fond de cale, par le travers du Vaiſſeau, & dans les Vaiſſeaux Marchands on la place ſous les premiers ponts vers l'arriére, & quelquefois elle ſe trouve en partie dans un revers, qui eſt au-deſſus des feſſes de certains Bâtimens. Quelquefois auſſi eſt-elle au milieu du Vaiſſeau, & le foïer en eſt vers l'arriére. On la place encore dans le Château d'avant, à l'un des côtés, ou au milieu contre le fronteau, & comme chacun de ces endroits apporte quelque commodité : on ne ſçauroit déterminer lequel eſt le plus propre pour la Cuiſine : deſorte que chacun peut ſe ſatisfaire là-deſſus, & la placer ſelon ſes vûës particulieres.

Il eſt bon que la plus grande partie de la Cuiſine ſoit garnie de cuivre, dont les piéces ſoient bien jointes, quelquefois même on les garnit toutes entieres. La cheminée doit être de maçonnerie. Dans un Vaiſſeau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, la Cuiſine doit avoir ſix pieds de long, & cinq pieds de large, & être à huit pouces du devant du grand Mât, & par le bas à ſix pieds du bord du Vaiſſeau. Les planches doivent être d'un pouce & demi d'épais. La Cheminée doit avoir cinq pieds de large, douze pouces de large par le haut du tuyau, ſeize pouces par le bas, & quinze pouces de hauteur d'ouverture en côté ; les trois autres côtés & le deſſus, qui eſt en chamfrein étant garnis & couverts de planches.

CUISINIER chez les Turcs. Les Turcs dans chaque compagnie ont un Cuiſinier, qui s'appelle *Aſcigi*. Outre ſon emploi, il eſt obligé d'arrêter les priſonniers, de les garder, & de les mettre aux fers, ou de les garroter, ſelon qu'il lui eſt ordonné par *l'Oda-Baſci*, qui eſt le Lieutenant. Il porte pour marque de ſon emploi un grand coûteau, pendu à ſon côté.

CUL de lampe : ce ſont certains ornemens de Menuiſerie & de Sculpture, qui ont la figure de l'extrémité d'une lampe, & qu'on met ſouvent aux Galeries des Vaiſſeaux, ou ailleurs, pour terminer l'ouvrage.

CUL d'un Vaiſſeau, ſon arriére. *Cul* en vent, mettre cul en vent, c'eſt mettre vent en poupe, ſoit ſans voiles, ou autrement, lorſqu'un gros temps force de le faire. *Cul* de port ou de porc : ce ſont de certains nœuds qu'on fait à des bouts de cordes, il y en a de doubles & de ſimples. *Cul* de ſac, c'eſt le nom que les Habitans de l'Amérique donnent à un havre brute. On nomme le principal, & le meilleur port de la Martinique,

le Cul de ſac royal : il eſt défendu par un bon fort.

CULATTE, c'eſt la partie qui eſt au-delà de la lumiere, ou du noyau du Canon. Elle aboutit à un gros bouton rond de métal.

CUSEROFNE : c'eſt un petit Bâtiment du Japon, dont on ſe ſert pour la pêche de la Baleine. Il n'eſt point ponté. Il eſt long & aigu par le bas : on y met beaucoup d'hommes pour ramer.

D

DAGUE de Prévôt ſur les Vaiſſeaux : c'eſt un bout de corde dont le Prévôt donne des coups aux Matelots qui ſe ſont mal comportés.

DALE de pompe : c'eſt un petit canal qu'on met ſur le pont pour recevoir l'eau. La *Dale* vient juſqu'à la manche, ou juſqu'à la lumiere quand il n'y a point de manche. La *Dale* de la pompe ſe met ordinairement à ſix pouces du mât par derriere. *Dale* eſt auſſi une petite auge dans un brulot qui ſert à conduire la poudre juſqu'aux choſes combuſtibles.

DALOTS : ce ſont des tuyaux dans un brulot qui répondent d'un bout aux dales, où il y a des traînées de poudre couvertes de toiles goudronnées, & l'autre bout touche aux artifices & autres matieres combuſtibles. Quelques-uns confondent les *dales* & les *dalots* & nomment les tuyaux conduits des *dalots*.

DAME Janne : les Matelots appellent ainſi une groſſe bouteille de verre couverte de natte : qui ſert à meſurer ſur les Vaiſſeaux Marchands les rations de la boiſſon de l'Equipage, elle tient ordinairement la douziéme partie d'une barique.

DAMELOPRE : c'eſt une ſorte de Bâtiment dont on ſe ſert en Hollande pour naviguer ſur les canaux & ſur les autres eaux internes.

DANGERS : ce ſont des rochers, des bancs de ſable ou de vaſe, cachés ſous l'eau, auſquels un Vaiſſeau ne peut toucher en paſſant deſſus ſans être incommodé. On appelle ces ſortes de dangers, dangers naturels, pour les diſtinguer de ceux qui ſont appellés civils, & autrement dangers de la Seigneurie ou riſques de terre : ceux-ci ſont les défenſes, les douanes, & les exactions que les Seigneurs des lieux pratiquent ſur les Marchands & ſur ceux qui ſont naufrage. Les Officiers des Ports doivent marquer avec des ba-

tils flottans & balises fort reconnoissables les roches, bancs & autres dangers qui sont sous l'eau, dans les abords des terres, entrées & sorties des Ports. *Dangers* se dit encore du détroit d'une riviere où il y a de grands courans.

DARDS à feu : c'est une sorte de feu d'Artifice qu'on jette dans les Vaisseaux ennemis.

DARSES, Darsines : j'ai dit Tome I. que c'est la partie d'un Port de mer la plus avancée dans la Ville. Elle sert à retenir les Galeres & autres Bâtimens de mer & est fermée d'une chaîne. Elle est appellée *Darsine* sur la Mediterranée, mais sur l'Ocean on appelle Paradis, Bassin, Chambre, les lieux retirés du Port, où les Vaisseaux sont en plus grande sureté.

DAUGREBOT : c'est une espéce de Bâtiment dont les Hollandois se servent pour la pêche sur le *Drogue-Banc.* Il y a un reservoir dans le fond de cale de ces Bâtimens.

DAUPHIN des Anciens : c'étoit une masse de fer fondu, suspenduë au haut des antennes des Vaisseaux ; on la laissoit tomber sur les Vaisseaux ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont jusqu'au fond de cale. Cette machine appellée *Dauphin*, parce qu'elle en avoit la figure, étoit en usage chez les Grecs. Dans le fameux combat donné dans l'un des Ports de Syracuse, les Athéniens ayant été battus, les Syracusains les poursuivirent jusques vers la terre & *furent empêchés de passer outre*, dit Thucydide, par les antennes des Navires qu'on baissa sur le passage, où pendoient des *Dauphins de plomb* capables de les submerger, & deux Galeres qui s'emportérent au delà furent brisées. Nos bombes suspenduës à des allonges aux extrémités ou aux bouts dehors des vergues ne feroient-elles pas un plus grand desordre ? Cette réflexion est du Commentateur de Polybe, qui m'a fourni ce que je rapporte du *Dauphin* des Anciens, que nous ne connoissons point, non plus que les différens corbeaux dont j'ai parlé. Nos Marins ne connoissent que le grapin pour arrêter les Vaisseaux ennemis & en venir à l'abordage, & le canon pour cribler un Vaisseau & le faire couler à fond quand il fuit l'abordage.

DAUPHINS d'un canon : ce sont des figures de Dauphins qu'on met sur les torillons.

DEBACLE c'est l'action par laquelle on débarrasse les Ports. Faire la *débacle*, c'est-à dire, retirer les Vaisseaux vuides qui sont dans les Ports, afin que

les en ayant débarrassés on puisse faire approcher du rivage ceux qui ont encore leur charge. *Débacle* est aussi la rupture des glaces qui arrive tout à coup après qu'une riviere a été prise longtems. *Débacler* c'est débarrasser un Port.

DEBACLEUR : c'est un petit Officier de Ville qui donne les ordres sur le Port, quand il fait faire retirer les Vaisseaux vuides pour faire approcher ceux qui sont chargés. Ces Officiers furent supprimés en 1720. & des Commis substitués en leur place avec même soin de *débaclage*, mais avec attribution de moindres droits pour leurs salaires. Six articles du quatriéme Chapitre de l'Ordonnance de la Ville de Paris de 1672. à commencer au dixiéme inclusivement, traitent des fonctions des *Débacleurs*.

Le dixiéme porte que ces Officiers feront ôter incessamment des Ports les Bateaux vuides, sans prétendre d'autres droits que ceux à eux attribués, sur lesquels ils payeront les Compagnons des rivieres, ou Gagne-Deniers dont ils se serviront pour le débaclage, sans permettre qu'ils exigent autre chose des Marchands, soit en argent, soit en marchandises dont ils seront responsables en leur nom, & solidairement condamnés à la restitution. Par le onziéme article les Débacleurs sont obligés de remettre en place les Bateaux chargés qu'ils auront déplacés pour faciliter leur travail, à peine des dommages-interêts des Marchands, & sans que pour cela ils puissent exiger aucuns droits, sous peine de privation de leurs Offices, & de punition corporelle. Le quinziéme article regle le tems dans lequel ces Officiers, aussi bien que les Boueurs, Plancheurs & Gardes de nuit, qui sont d'autres petits Officiers ou Commis des Ports, peuvent intenter action pour leurs droits & salaires, ce qui est reduit à la quinzaine, à compter du jour que chaque Bateau sera vuide.

DEBARCADOUR, c'est un lieu établi pour débarquer ce qui est dans un Vaisseau, ou pour transporter quelque chose avec plus de facilité du Vaisseau à terre.

DEBARDAGE : il signifie la sortie des marchandises hors d'un bateau lorsqu'il est arrivé au Port. Il se dit particulierement de la marchandise des bois à bruler. *Debarder* un Bateau, en tirer la marchandise pour la rendre ou la livrer à qui elle appartient. *Débardeur*, c'est celui qui aide à décharger un Bateau & en mettre la marchandise à terre. Il y a sur les Ports

de la Ville de Paris de petits Officiers dépendans de la Jurisdiction des Prevôt des Marchands & Echevins, à qui il appartient seul de faire le *débardage* des bois & autres marchandises qui arrivent par riviere. On les nomme plus ordinairement Forts & Gagne-Deniers de riviere.

DEBARQUEMENT : sortie des marchandises hors d'un Navire Marchand pour les mettre à terre. Il se dit aussi des équipages & des agrès, enfin de tout ce qui fait le chargement d'un Vaisseau qu'on en tire ou qui en sort. Par l'Ordonnance de la Marine de 1685. les Marchands Facteurs & Commissionnaires ne peuvent laisser sur les Quais leurs marchandises plus de trois jours depuis leur débarquement : après quoi elles doivent être enlevées à la diligence du Maître du Quai où il y en a d'établis, sinon des Procureurs du Roi aux dépens des Proprietaires, lesquels doivent être en outre condamnés à une amende arbitraire. *Débarquer* c'est tirer ce qui est dans le Vaisseau, & le mettre ou le porter à terre après le voyage, ou dans les magazins du Marchand qui l'a freté, ou les livrer aux Facteurs Commissionnaires ou autres personnes à qui elles sont adressées. *Débarquer*, c'est aussi quitter le bord après avoir fait la traversée, ou le voyage qu'on vouloit faire.

DEBITER le bois : les Charpentiers disent *débiter* le bois, quand ils mesurent les piéces avec la regle & le compas, & qu'ils marquent les grandeurs dont ils ont besoin avec la pierre blanche ou la pierre noire.

DEBORDER, se déborder, cela se dit des rivieres & des autres eaux qui sortent de leur lit. Outre que *déborder* signifie, comme je l'ai dit Tome I. se dégager du grapin, il se dit aussi d'un petit Bâtiment qui s'éloigne d'un plus grand, à bord duquel il étoit. *Déborde*, c'est un commandement fait à une chaloupe de s'éloigner d'un Vaisseau.

DEBOUT : donner debout à terre, c'est-à-dire, courir droit à terre. *Debout* au vent, c'est avoir vent contraire. *Debout* à la lame, c'est quand la lame prend le Vaisseau par l'avant & qu'il la coupe pour avancer.

DEBRIS d'une Armée : c'est le reste d'une Armée vaincuë & en deroute.

DEBRIS d'un Vaisseau péri ou d'un vieux Bâtiment dépecé, ce sont les effets qui restent d'un Vaisseau qui a fait naufrage, soit que la mer les jette sur le rivage, soit qu'ils soient trouvés & pêchés en pleine

mer. On dit en terme de marine plus ordinairement *bris*, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'Ordonnance de la Marine de 1685. Le Titre 9. du Livre 4. de cette Ordonnance contient en 37. articles la police qui doit s'observer pour la conservation des effets provenans des naufrages, *bris* & échouemens, & pour assurer leur restitution à leurs véritables Proprietaires. L'Article 19. de ce titre enjoint particulierement à tous ceux qui auront tiré du fond de la mer ou trouvé sur les flots des effets procedans du *bris* ou naufrage, de les mettre en sureté, & 24. heures après au plus tard d'en faire leur déclaration à peine d'être punis comme receleurs; & par le 24. article il est permis aux Proprietaires desdits effets de les reclamer dans l'an & jour de la publication qui en a été faite, lesquels effets leur seront rendus, ou aux Facteurs & Commissionnaires en payant les frais faits pour les sauver.

DECAMPEMENT d'une Armée. Les Officiers Majors la veille d'un décampement doivent redoubler leurs soins, non-seulement pour prevenir la desertion, mais encore pour empêcher que les Soldats ne s'écartent. Pour cet effet le Major de chaque Regiment après avoir reçu l'ordre le communique à son Commandant, & après avoir reçu le sien, il lui représente les choses qu'il croit à propos d'y augmenter pour le bien du service. Quand ils sont convenus de tout ce qu'ils ont pu imaginer là-dessus de plus utile & qu'il l'a écrit sur son livre, il va distribuer l'ordre aux Sergens, leur expliquant distinctement ce qu'ils ont à faire pour le décampement, les détachemens qu'il faut fournir, nommant les Officiers & Sergens qui y sont commandés, aussi bien que pour le campement ou logement & pour conduire les Convalescens, équipages & autres choses, expliquant l'heure & le lieu où il faut les assembler, leur détaillant tout ce qu'ils doivent observer, tant pour faire des appels que pour faire prendre les armes, & contenir les Soldats avant & pendant la marche, enfin leur répétant toutes les précautions qu'ils doivent prendre pour leur remettre continuellement devant les yeux leurs devoirs sur lesquels ils ne se relâchent que trop.

Ordinairement le jour du départ on ordonne aux Officiers de piquet de monter à cheval au petit point du jour pour roder autour du Camp, mettre des Sentinelles dans les intervalles, sur les flancs & à la queuë, afin d'empêcher que les Soldats n'en sortent: c'est à

quoi les Officiers Majors doivent tenir la main, devant être debout eux-mêmes avant la générale, ou le premier pour avoir l'œil à tout ce qui se passe, & examiner si tout le monde exécute ce qui a été ordonné; un d'entre eux a soin de faire assembler & marcher aux heures marquées les Détachemens, le Campement, les Convalescens, les équipages, & autres choses commandées; ils doivent si bien s'accorder entr'eux qu'il en reste toujours un à la tête du Camp le jour du décampement pour exécuter les ordres qui arrivent, & se conformer aux mouvemens que la ligne peut faire.

A l'assemblée les Officiers Majors doivent se trouver tous à la tête du Regiment pour contenir tout le monde & voir si chacun est à son devoir, principalement les Officiers subalternes, afin de rendre compte au Commandant de ceux qui ne se trouvent pas à leur Compagnie; à moins que le Regiment ne marche séparément ils doivent se regler sur leur droite & sur leur gauche pour faire mettre tente à bas, faire prendre les armes & faire exécuter tous les mouvemens que les autres Troupes d'Infanterie qui composent la ligne feront, observant d'en donner avis au Commandant, mais aussi se diligentant de façon que le Regiment fasse ses mouvemens en même tems que les autres. Quand on reste en arriere, cela oblige souvent un Regiment à courir pour joindre sa division, ce qui met les Soldats hors d'haleine, & jette la confusion dans une troupe qui au contraire doit toujours marcher d'un pas égal.

Ordinairement en sortant du Camp on fait marcher en bataille chaque Bataillon quelque pas en avant, puis on lui fait faire halte pour marquer les divisions selon l'ordre de marche que l'on doit tenir. Sur toutes choses ils doivent faire observer un profond silence pendant tous ces mouvemens, ensorte que l'on puisse facilement entendre & distinguer la voix de celui qui fait les commandemens. Enfin les Officiers Majors doivent être très-attentifs à contenir les Officiers & Sergens dans leurs divisions, & les Soldats dans leurs rangs. Les Officiers subalternes, comme les Capitaines, doivent avoir les mêmes attentions pour leur Compagnie la veille & le jour du décampement.

Lorsque le Regiment doit marcher soit pour changer de Camp, ou pour aller en Garnison, les Sergens doivent avoir grande attention à exécuter les ordres donnés, tant pour les détachemens commandés, que

pour faire assembler & marcher les Equipages & faire partir les Convalescens. Outre cela ils doivent faire lever les Soldats à la générale, afin qu'ils ayent le tems de se préparer : car il faut autant qu'il est possible, qu'ils soient toujours propres, aussi bien les jours de marche que dans d'autre tems ; sur-tout ils doivent redoubler de soins pendant tout le mouvement du décampement pour empêcher les Soldats de s'écarter & d'aller devant, ce qui leur donne occasion de déserter, de faire du desordre, ou d'aller en maraude. Les Sergens doivent être responsables de ceux qui s'écartent, d'autant mieux qu'étant campés à la tête & à la queuë de la Compagnie, ils peuvent facilement voir ce qui s'y passe.

Dès que les Tambours ont battu l'assemblée, & que l'on a ordonné de mettre tente bas, ils doivent faire détendre, plier les tentes diligemment & observer que chaque Soldat rassemble tout son petit équipage, desorte qu'il n'oublie dans le Camp ni outils, ni armement, ni tentes, ni marmites, & qu'il n'y ait aucune dispute pour s'en charger. Un instant avant que l'on fasse prendre les armes, les Sergens doivent faire charger les havresacs & autres choses que les Soldats doivent porter ; & quand il est ordonné de faire prendre les armes, faire mettre les Compagnies en haie, sans déborder le front de la place où étoient les faisceaux, faisant face à gauche pour se former en bataille à droite. Ensuite ils doivent marquer les quatre rangs égaux que leurs Compagnies doivent former en mettant de bons soldats sur les ailes, & avertissant ceux qui doivent soutenir & ceux qui doivent marcher pour former le Bataillon. Tout cela se doit faire promptement & sans bruit.

Quand un Regiment retourne en Garnison, les Sergens doivent avoir les mêmes attentions que lorsqu'il en est parti, soit pout la marche, soit pour le logement dans les lieux de passage, ou pour camper en route, sur-tout en arrivant à la Garnison, ils ne sçauroient assez donner leurs soins pour y bien établir leurs Compagnies, prendre en compte les fournitures & autres ustensiles que l'on leur délivre, & dont ils font leur récipissé pour en répondre. Ils doivent enfin ne rien omettre de tout ce qui peut donner quelque soulagement aux Soldats, principalement aux malades, qu'ils doivent faire placer par préférence à tout dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils doivent rendre compte aux Capitaines & autres Officiers subalternes

de tout ce qu'ils ont fait là-dessus, & de l'état où se trouvent leurs Compagnies.

DECHARGE : c'est un commandement de Marine que l'on fait lorsqu'on donne vent devant, pour ôter le vent de dessus le hunier de miséne & le tenir au plus près du vent. *Décharger* les voiles, c'est ôter le vent de dessus pour le mettre dedans. *Décharger*, se décharger, cela se dit des rivieres qui se déchargent dans la mer ou dans d'autres rivieres. *Décharger* la pompe, la pompe se décharge, c'est quand l'eau s'écoule en bas. *Déchargement*, c'est l'action & le travail de décharger un Vaisseau.

DÉCHARGEUR en terme de Marine, c'est un Officier de Ville commis sur les Ports pour décharger les Vaisseaux qui arrivent.

DECHIRÉZ la Cartouche avec les dents, neuviéme commandement de l'exercice. On porte la cartouche à la bouche, le bras tendu à la hauteur du bout du canon, le bout déchiré en haut à un demi pied éloigné du bout du canon.

DECHEOIR en terme de Marine : c'est dériver, s'abattre & sortir de la route. La diverse variation de l'aiguille aimantée & le mouvement des courans, qui ont plus de force dans la nouvelle & la pleine lune, & moins quand elle est en décours, font aussi plus ou moins décheoir le Vaisseau, & de-là vient que quand les Pilotes font leur estime & qu'ils pointent leurs cartes, ils tiennent quelquefois compte de deux quarts de rumb davantage, dans la nouvelle & la pleine Lune, quand ils navigent dans un parage où il y a des courans. Il faut donc beaucoup de prudence pour donner plus ou moins de déchet à la route. Un Pilote qui dans les voyages de longs cours, n'auroit égard qu'à la force des courans, ne corrigeroit sa route & ne lui donneroit de déchet qu'un quart de rumb, ou tout au plus qu'un quart & demi ; mais à cause de la variation de l'aiguille qui indique mal le Nord & qui s'en éloigne quelquefois de plus de vingt degrés de part & d'autre, il faut tenir compte de beaucoup plus & donner davantage de correction. Par exemple si un Vaisseau veut faire voile au Nord & qu'il soit dans un parage, où l'aiguille Nord-Est de cinq à six degrés, & que les courans portent aussi au Nord-Est, il faudra que ce Vaisseau, pour faire le Nord, & s'empêcher de décheoir, gouverne au Nord-Oüest, afin que sa route vaille le Nord. Que s'il navigeoit à l'Est avec les mêmes suppositions, il faudroit qu'il portât le Cap au

Nord-Est, afin que la route valût l'Est. Mais si l'aiguille varioit d'un côté & que les courans portassent d'un autre, ensorte que ce que les courans vous donneroient de dérive vous fût ôté par la variation, il faudroit recompenser un déchet par l'autre, & balancer judicieusement toutes choses.

DECHOUER: c'est relever un bâtiment qui a touché ou qui est échoué, & le remettre a flot.

DECLINAISON est la variation de l'aiguille aimantée quand elle ne se tourne pas précisément vers le Nord. La déclinaison va jusqu'à vingt-deux degrés & demi sur le grand banc. Les François ont mis le premier Méridien à l'Isle de Corvo qui est la derniere des Açores, à cause que l'aiguille n'y a point de déclinaison.

DECLINAISON du Soleil & des Astres, signifie la mesure de l'éloignement de l'Equateur ou l'Ecliptique; ainsi on dit qu'on peut sçavoir chaque jour la déclinaison du Soleil, pour dire qu'on peut sçavoir de combien de degrés le Soleil est éloigné de l'Equateur.

DÉCLINER, se dit du Soleil, ou de quelqu'autre Astre, quand il s'éloigne de l'Equateur en deçà ou en delà. *Decliner* se dit aussi de l'aiguille de la boussole, quand ne tendant pas au point du Nord, elle s'écarte à droite ou à gauche. L'aiguille *décline* de tant de degrés. L'aimant ne *décline* pas toujours d'une même sorte en un même endroit de la terre.

DECOLLEMENT, faire un décollement à un tenon, c'est en couper une partie pour faire qu'étant moins large on ne voye pas la mortaise qui demeure cachée par l'endroit où le décollement a été fait.

DECOMBRES, ce sont des vuidanges d'un attelier de construction, tout ce qu'on coupe du bois d'ouvrage & qui est inutile, comme les coupeaux & autres choses.

DECOMPTE, c'est ce qu'on paye aux Officiers comme aux Soldats sur la retenuë de leur paye. Le Major fait le *décompte* aux Officiers, & le Capitaine aux Soldats.

DECOUDRE en terme de Marine, c'est décloüer quelques piéces de bordage ou de serrage, ce qui se fait pour voir ce qu'il peut y avoir de défectueux sous ces piéces.

DECOUVERTE au point du jour, les Sergens doivent tenir leurs Soldats très-alertes, & les faire mettre à leurs postes, afin d'éviter les surprises pour

leur ordonner de nettoyer leurs armes avec la pi ce huilée, pour ôter l'humidité & l'ordure, qui pourroient s'y être attachées pendant la nuit. Dès qu'il est grand jour, ils doivent exécuter les ordres de l'Officier, qui commande le poste pour aller à la *découverte* avec deux ou quatre Fusiliers. Alors ils ne sçauroient avec trop d'exactitude & de précaution regarder & visiter tous les lieux circonvoisins, où l'ennemi pourroit s'embusquer, & par où il pourroit pénétrer. Après la *découverte* faite, ils doivent tenir la main à ce que les Soldats remettent leurs armes chacun à leurs postes, à faire relever les doubles Sentinelles, & celles qui ont été mises d'augmentation pendant la nuit. *Voyez* sur ce mot *découverte*, Tom I.

DE'COUVERTE sur mer : être à la *découverte*, c'est être en sentinelle au haut du mât. Envoyer un Bâtiment à la *découverte*, c'est l'envoyer pour reconnoître la Flotte ennemie. *Découvrir* les terres c'est les voir & commencer à les distinguer.

DÉFENS : c'est sur mer un Commandement que l'on fait pour empêcher que le Vaisseau approche de quelque chose, qui le pourroit incommoder. *Défens* du Sud, *défens* du Nord, c'est commander au Timonier de ne pas gouverner de ce côté-là.

DE'FIER, en terme de Marine, c'est empêcher, & prendre garde que quelque chose n'arrive, comme de faire un abordage, ou de toucher la terre. *Défie* l'Ancre du bord, c'est-à-dire empêche que l'Ancre ne donne contre le bord. *Défie* du vent : c'est un avertissement, qu'on donne à celui qui gouverne, afin qu'il ne prenne pas vent devant, & qu'il ne mette pas en ralingue.

DE'FILE' : j'en ai donné la définition au Tome I. je n'ai plus qu'à dire ici que les précautions des Officiers ne sçauroient être assez grandes aux défilés, & aux passages des bois, Villes, Bourgs, ou Villages. C'est dans ces occasions, où ils doivent avec activité se porter par-tout où les Soldats pourroient s'écarter pour les empêcher d'entrer dans les maisons, ou ailleurs, & leur faire reformer leurs rangs, dès que le chemin sera praticable, observant que chaque Soldat reprenne son rang, & la même place, qu'il occupoit auparavant. On ne sçauroit trop les accoutumer à faire à cela d'eux-mêmes.

DEFUNER les mâts, c'est-à-dire dégarnir le mât de son étai, & de ses manœuvres.

DEGAGER un Vaisseau gardé, ou sur lequel on

chasse : c'est le délivrer de ses ennemis, & le mettre en liberté de faire sa route.

DEGARNIR un Vaisseau : c'est en ôter les agrès, ou la garniture. *Dégarnir* le cabestan c'est en ôter les barres, & la tournevire.

DEGRE' de longitude : c'est une portion de terre entre deux méridiens. *Dégré* de latitude : c'est une portion de terre entre deux paralléles.

DEHORS, mettre un Vaisseau dehors : c'est le faire sortir du Port.

DEJOUER : on dit qu'un pavillon, qu'une giroüette déjoue, pour dire qu'un pavillon, qu'une giroüete voltige au gré du vent.

DELAISSEMENT, délaisser, c'est un Acte par lequel un Marchand, qui a fait assurer des marchandises sur quelque Vaisseau, dénonce la perte de ce Vaisseau à l'assureur, & lui abandonne les effets sur lesquels l'assurance a été faite, avec sommation de lui payer la somme assurée. Cet acte de délaissement est autorisé par l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. dont plusieurs articles du Titre VI. du Livre III. en reglent la maniere, & les conditions. Par les 42, 43, & 44e. Articles de ce Titre, il est dit : que lorsque l'assuré aura eu avis de la perte du Vaisseau, ou des marchandises assurées, il sera tenu de le faire incontinent pour signifier aux assureurs, avec protestation de faire son délaissement en tems & lieu ; permis néanmoins à lui sans protestation de faire en même tems ledit délaissement, avec sommation auxdits assureurs de payer les sommes assurées dans le tems porté par la police, ou trois mois après s'il n'y a point de tems prescrit.

Le 46 & 47, portent que le délaissement ne pourra être fait, qu'en cas de prise, naufrage, bris & échoüement, Arrêt du Prince, ou perte entiere des effets assurés, tous autres dommages ne pouvant être réputés qu'avaries, & que ledit délaissement ne pourra être fait d'une partie en retenant l'autre. Le 48 & 49 articles reglent les tems que les délaissemens & les demandes en conséquence doivent être faits & assurés. Par les 53, 54 & 55, l'assuré est tenu en faisant son délaissement de déclarer toutes les assurances, qu'il aura faite, l'argent qu'il aura pris à la grosse sur les effets assurés, à peine d'être pris de l'effet des assurances, & en cas qu'il ait recelé des assurances, ou des Contrats à la grosse, & qu'avec celles déclarées, elles excedent la valeur des effets assurés, il sera pa-

reillement privé de l'effet des assurances, & en outre payera les sommes empruntées. Que s'il poursuit le payement des sommes assurées au delà de la valeur de ses effets, il sera de plus puni exemplairement. Enfin le 60. article ordonne qu'après le délaissement les effets assurés appartiendront aux assureurs : & le 61. leur permet de faire preuves au contraire, aux attestations rapportées par l'assuré, sans néanmoins qu'ils puissent se dispenser de payer par provision, en baillant caution par ledit assuré.

DELARDER en terme de Charpentier : c'est rabattre en chamfrein les arrêtes d'une piéce de bois. Quand on abat une ou deux des arrêtes, on dit délarder les arrêtiers, & quand on en ôte en creux, on dit délarder en creux.

DELOT : c'est une espéce d'anneau de fer concave, qu'on met dans une boucle de corde, pour empêcher que celle qui entre dedans ne la coupe.

DEMAIGRIR : ce terme se dit en Charpenterie, pour dire rendre plus aigu, diminuer un tenon, & tailler une piéce de bois en angle aigu. *Démaigrissement* est l'endroit où l'on a démaigri une piéce de bois.

DEMANDE : la demande du bois : c'est la juste grandeur, que demande chaque membre, planche, ou autre piéce de bois, dans la construction d'un Vaisseau. On dit aussi faire une piéce selon la demande du bois, c'est-à-dire selon que peut fournir le bois qu'on a sans égard aux proportions. *File du cable, si ce navire en demande* : cela se dit en certain tems, lorsqu'on a moüillé l'ancre, pour filer du cable, si le Vaisseau le fait roidir.

DEMEURER au Nord, demeurer au Sud, demeurer à l'abord : c'est une expression Marine, pour marquer les situations, ou gisemens des côtes, ou des parages de la mer.

DEMI-CLEF : c'est un nœud, que l'on fait d'une corde sur une autre corde, ou sur quelque autre chose.

DEMITOUR à droite, & DEMITOUR à gauche : ce sont des termes du commandement de l'exercice. Ils se font l'un & l'autre en tournant le corps sur le talon gauche.

DEPART d'un Régiment de sa garnison : quand un Régiment doit partir d'une garnison, un Major a besoin de toute sa prévoyance pour survenir à tout ce qui peut concourir au bien du service, au soulage-

ment, & à tout ce qui peut contenir son Régiment. Ainsi il doit d'abord s'aboucher avec son Colonel, ou en son absence avec celui, qui le commande, & quand bien même son Colonel seroit present, il n'en est que mieux de prendre les avis du Lieutenant Colonel, qui est naturellement un vieil Officier, pour lequel on ne sçauroit trop avoir de déférence, afin de convenir avec eux de ce qu'il y aura à faire, pour ne pas omettre une des moindres attentions convenables suivant la route, qu'ils auront à faire, principalement avoir la précaution de voir les moyens praticables pour avoir en payant les quatre chariots, ou charrettes ordonnées par Bataillon pour porter les Soldats malades, ou éclopés, & les tentes.

Un Major doit se faire informer des dettes, que les Officiers & autres peuvent avoir contractées pour les faire acquitter, & contenter les Bourgeois ; sans cette exactitude l'on décrédite entierement les Troupes: aussi faut-il punir sévérement les Officiers ou Soldats, qui peuvent s'être endettés par mauvaise conduite au delà de ce qu'ils peuvent payer, afin de les mettre sur le pied de se régler, & de n'être pas à charge au corps. Après la vérification faite des dettes, & les avoir acquittées, l'Officier Major chargé du détail, doit faire le décompte à tout le monde ; ensorte que chacun puisse s'aider de son petit fait ; par conséquent il doit avec toute la diligence possible finir tous les comptes de subsistence, & autres, jusqu'au jour du départ, & prendre des Certificats des Commis des Trésoriers, Entrepreneurs des fourrages, munitionnaires, ou autres semblables, afin qu'ils puissent prouver jusqu'à quel jour le Régiment aura été payé.

Ordinairement les Commissaires font la revuë des Regimens la veille ou l'avant-veille de leur départ. On doit se munir des deux ou trois extraits de revuë, visés du Commissaire qui l'aura faite, ou en son absence du Trésorier, lesquels servent tant pour le logement dans les lieux, où on doit loger, que pour le décompte de la paye durant la route. Le Major ne doit pas oublier d'écrire aux Intendans des Provinces, aux Gouverneurs, ou Commandans des Places, aux Maires, ou Echevins, & aux Trésoriers des lieux où le Régiment doit loger ou camper, pour les informer du jour qu'il y arrivera suivant sa route, afin que les uns & les autres se préparent à l'y recevoir.

Le Major doit faire assembler le plutôt que faire se peut les Sergens pour leur demander, s'il ne manque

rien à leurs Compagnies, & pour ordonner qu'on leur délivre les tentes, le manteau d'armes, les faisceaux, les outils, & les marmites, afin de pourvoir à tout ce qui pourroit leur manquer, sur-tout à la chaussure des Soldats, ensuite il leur marque l'heure pour aller rendre les fournitures au magazinier, ce qui se doit faire en bon ordre en présence d'un Officier Major, qui doit retirer le recepissé, qu'il en avoit fait, & prendre un Certificat de ce magazinier, qui doit prouver tout ce qui lui a été remis.

La veille du départ Le Major doit prendre l'ordre du Commandant du Régiment pour tout ce qu'il a à exécuter. Ainsi après l'ordre donné au grand cercle il doit rassembler à l'ordinaire ses Sergens au petit cercle pour leur distribuer l'ordre. D'abord il doit avertir tout haut le Tambour Major, afin que les Sergens l'entendent aussi des heures auxquelles l'on doit battre la générale, ou le premier l'assemblée, & au Drapeau. Si le Régiment est logé chez le Bourgeois, il doit avertir sur quelle place il doit s'assembler, ordonnant très-précisément aux Sergens d'y conduire exactement leurs Compagnies à l'heure que l'on battra au Drapeau, & de mesurer si-bien leur tems sur la longueur du chemin, qu'ils ont à faire, qu'ils ne fassent point attendre après elles. Ensuite il commande les Officiers, Sergens & Fourriers pour le logement, ceux qui doivent être chargés de la conduite des convalescens, des chariots ou équipages, & le nombre des Sergens chargés de ces commissions.

S'il faut des escortes, ou autres Détachemens, il les commande aussi en marquant le lieu & l'heure à laquelle le tout doit s'assembler. Après il commande les Officiers, Sergens & Soldats de piquet, & ceux de serre-file, désignant à chacun de ces derniers la porte, ou le passage où ils doivent se poster au point du jour, pour exécuter les ordres qui leur sont donnés. On ne sçauroit assez recommander aux Sergens la régularité sur les appels, la visite qu'ils doivent faire pendant la nuit pour empêcher les Soldats de boire & de faire grand feu, ce qui cause souvent du désordre, & des incendies, enfin toutes les attentions praticables, pour contenir leurs Compagnies, pendant la marche.

Le jour du départ d'un Régiment les Officiers Majors doivent être sur pied de grand matin, pour avoir l'œil à tout ce qui se passe dans leur Régiment, principalement pour faire assembler les Détachemens,

donner l'ordre aux Officiers, qui les commandent, & les instruire de ce qu'ils ont à faire, aussi-bien que ceux, qui sont commandés pour conduire les chariots, & les équipages, qu'ils font partir à l'heure ordonnée. Ils doivent se trouver à l'assemblée battuë aux Cazernes de leur Régiment, pour le faire assembler en bon ordre, & envoyer chercher les Drapeaux à l'heure marquée. L'heure de marcher étant venuë, ils doivent le conduire, & le mettre en bataille sur la place ordinaire où ils font former le piquet.

S'il y a quelque Soldat criminel dans les Prisons, que le Commandant de la Place aura trouvé à propos de leur faire remettre, un Officier Major escorté par un Sergent, & quelques Fusiliers, doit aller pour le recevoir avec un ordre du Major de la Place pour le faire sortir, & ensuite le conduire mains liées à la tête du Régiment pour marcher après la Compagnie des Grenadiers, gardé par le Détachement, qui en aura été chargé. Quand le commandant a dit dans quel ordre il veut disposer sa marche, le Major le communique aux Sergens, afin qu'ils marquent promptement les rangs, soit par Compagnie, soit par division. Je ne parle point ici du Régiment en marche. Je renvoye au Tome II.

DEPARTEMENT : c'est un port, ou Arsenal de Marine, comme Toulon, Rochefort, Brest, le Havre-de-Grace, & Dunquerque, où le Roi tient ses Vaisseaux & ses Officiers de Marine. *Département* est aussi le ressort & la Jurisdiction avec son étenduë, qui est commise à un Intendant, ou à quelque autre Officier, Commissaire envoyé par le Souverain.

DÉPENSE sur Mer : c'est le lieu où le Maître valet tient les vivres qu'il distribuë. Dans les Navires de guerre, on place ordinairement la dépense au fond de cale, proche de la cuisine, & il y a une ouverture par laquelle on donne les vivres. Mais dans les Vaisseaux Marchands, la dépense est le plus souvent placée à la même hauteur que la cuisine. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord, la dépense doit avoir cinq pieds & demi de long, & cinq pieds de large. *Dépensier* d'un Vaisseau : c'est proprement le Maître valet.

DEPLOYER le Pavillon, c'est l'arborer & le laisser voltiger au gré du vent ; dans les différens services militaires, les Drapeaux sont toujours *déployés* ; dans les Détachemens, descentes de Garde, en la

montant,

montant, &c. Aucune Troupe n'est sous les armes, qu'avec ses Drapeaux.

DEPRE'DE' : ce mot se trouve dans l'Ordonnance de la Marine, en parlant des Marchandises qu'on a pillées dans un Vaisseau ennemi, ou qu'on donne par composition aux Pirates pour le rachat du Navire & des Marchandises.

DERADER : on dit qu'un Vaisseau *dérade*, pour dire que le gros tems l'a forcé de quitter la rade où il étoit mouillé, & à chasser sur son ancre & l'entraîner avec lui.

DERIVATION : c'est lorsqu'on sort hors de sa route. On appelle aussi canal de *Dérivation* un canal par où on conduit, où l'on amasse des eaux pour les porter & conduire dans un réservoir.

DEROBER le vent : lorsqu'un Vaisseau étant au vent d'un autre, l'empêche de recevoir le vent dans ses voiles, c'est lui derober le vent.

DESAFFOURCHER : c'est lever l'ancre d'affourche, & le rapporter à bord.

DESARBORER un mât : c'est l'abattre ou le couper.

DESARMEMENT : c'est le licenciement de l'Equipage, & le transport des agrès du Vaisseau ; ce qui est ordinairement suivi du radoub du Vaisseau, ou bien c'est le tems qu'on le désarme, & l'Inventaire qui est fait de son état lorsqu'il se met dans le Port. Dans le *desarmement* on ôte les affûts, les mâts, & les vergues. Lorsque les Vaisseaux venant de la Mer pour être desarmés, sont établis sur leurs amarres, il est nécessaire de travailler avec diligence à leur desarmement, & après qu'ils sont dégarnis & desarmés, tous les hommes sont payés & congédiés. On ne peut travailler au desarmement du Vaisseau, que le Capitaine n'en soit averti ; l'Ecrivain a en main l'Inventaire d'armement & vérifie si tous les articles sont remplis en quantité & qualité ; soit en nature ou en consommation. Tous les agrès sont portés dans le magazin particulier du Vaisseau dans l'ordre prescrit ; & il ne reste dans le Vaisseau, que les cables nécessaires à son amarrage.

DESARMER un canon, c'est en ôter le boulet.

DESARRIMER : c'est changer l'arrimage, ou l'arrangement qu'on avoit fait de la charge.

DESCENDRE la tranchée : lorsque les troupes qui doivent relever la tranchée arrivent, chaque Major doit donner très-exactement la consigne à celui du Régiment qui vient relever le sien, & l'instruire

de tout ce qu'il y a à faire pour poster sa troupe; comme aussi de tout ce qui s'est passé pendant les vingt-quatre heures qu'il y a été, & de toutes les précautions qu'il croit convenables pour le bien du service. Ainsi à mesure que les Troupes fraîches prennent possession de tous les postes, celles qui sont relevées, descendent & vont se former en Bataille à la queuë de la tranchée, d'où l'on les met en ordre de marche pour retourner au Camp. Quelquefois en montant ou en descendant la tranchée, on fait baisser les Drapeaux, afin que l'Ennemi ne sçache pas à quelle heure elle se reléve : souvent on ne s'en cache pas, ensorte qu'on exécute sur cela les ordres des Officiers Généraux qui commandent pour lors.

DESCENDRE une riviére : c'est naviguer sur une riviére. *Descendre* un Vaisseau d'une riviére, c'est le faire sortir de la riviére ou du Port. *Descendre* quelqu'un à terre : il est défendu sur peine de la vie de couler à fond les Vaisseaux pris, & de descendre les prisonniers en des Isles ou Côtes éloignées, pour celer la prise.

DESCENTE ou passage du fossé. Les Anciens avoient une particuliére attention à retarder & à chicaner le passage ou la descente du fossé des Places assiégées. Ils avoient des moyens infinis & des ruses admirables pour exercer la patience des Ennemis ; & les Historiens nous fournissent des exemples en foule que le passage des Fossés secs, comme celui des fossés pleins d'eau étoit très-difficile & très-dangereux, & qu'on n'avançoit pas beaucoup, lorsque ceux de la Place se mettoient en tête d'y apporter des obstacles, qu'on ne surmontoit qu'avec des précautions & une perte de tems, qui tournoit toujours à l'avantage des Assiégés ; ce qui produisoit souvent le salut d'une Place.

Sans chercher des exemples trop éloignés, il ne faut pour s'en convaincre, dit M. le Chevalier Folard, que les obstacles que le Marquis de Goësbriand fit trouver aux Assiégeans au Siége d'Aire, que ce Général défendit avec tant de valeur & d'intelligence ; les chicanes des Anciens dans les fossés secs étoient infinies. Les Assiégés comme les Assiégeans y faisoient des travaux immenses & fort surprenans.

Ils employoient des Balistes de toutes espéces qui lançoient des faisceaux de fléches enflammées, & des traits d'une grosseur extraordinaire, garnis d'artifice, & souvent des barres de fer rougies qui s'attachant &

pénétrant dans la charpente des tours ambulantes, des tortuës & des autres ouvrages pratiqués sur le comblement, causoient un desordre épouvantable, tandis qu'on jettoit d'enhaut toutes sortes de matiéres combustibles pour accroître l'embrasement.

Jamais les Modernes n'ont sçu chicaner le passage du fossé, comme les Anciens. Ils pratiquoient des chambres souterraines sous le travail, & aprés avoir ôté une partie des terres par-dessous sans qu'il y parût, ils soutenoient le reste par des étais ou des poutres de bout, qu'ils enduisoient de matieres grasses, & de goudron. Ils remplissoient ensuite le vuide d'entre les poutres de bois sec & de toutes sortes de matiéres faciles à s'enflammer, auxquelles ils mettoient le feu, desorte que les poutres venant à rompre, tout fondoit comme dans un gouffre, avec les tortuës, les *béliers* & les hommes qui les servoient, & l'incendie augmentoit d'autant plus, que la flamme trouvoit des issuës par l'ouverture des terres qui augmentoit par l'embrasement des machines qui étoient dessus, & des feux qu'on jettoit du haut des remparts.

Voila en abregé la méthode des Anciens pour la défense des fossés. Quant à la maniére de les passer, soit secs, soit pleins d'eau, j'en dis la maniere dans mon premier volume.

DESCENTE de monde ou de troupes : faire descente, c'est mettre pied à terre dans un pays ennemi.

DESCENTE de la Garde & de la parade. Quand l'heure de descendre la Garde est venuë, l'Officier de garde doit mettre sa troupe sous les armes, & a l'approche de la nouvelle Garde, lui ceder le terrein qu'il occupoit prés le Corps-de-Garde, par ces commandemens : *Prenez-garde à vous : Marche : Halte : Demi tour à droite :* Par ce mouvement & celui que fait l'autre Garde pour s'emparer du terrein que celle-ci occupoit, les deux Gardes se trouvent border la haye à droite & à gauche vis-à-vis l'une de l'autre : alors les deux Officiers se communiquent la consigne, & les choses qui concernent le poste. Dès que les vieilles Sentinelles ont été relevées, & que tout le monde a rejoint la Garde descendante, celui qui la commande ordonne à ses Sergens de marquer les rangs suivant que le terrein par lequel il doit défiler, le permet. Ainsi il commande à *droite ou à gauche*, par quatre ou par six, ou par quarts de rangs, *Formez des rangs : marche :* ensuite il se met en marche, &

ramene sa troupe sur la place, pour descendre la parade où il la met en bataille pour la congédier, en se tournant de son côté & la saluant du chapeau. Alors elle se sépare, & chacun s'en retourne à ses Cazernes.

DESCENTE de la Garde, & de la Parade à la tête du Camp. Lorsque les Sentinelles avertissent que le Détachement, qui vient relever, paroît, on doit faire mettre la troupe sous les armes, & détacher un Sergent avec quatre Fusiliers pour aller au *Qui vive*, & pour le reconnoître. Dès que la nouvelle Garde est arrivée, le Capitaine qui la commande entre dans le poste pour recevoir la Consigne de celui qui va la descendre, s'expliquant suffisamment sur tout ce qui peut regarder le poste. Souvent celui-ci est obligé de mener l'autre en de certains endroits pour lui faire mieux remarquer les choses les plus essentielles. Ensuite ils font relever & poser les Sentinelles; ce qui étant fait, ils se séparent, & le Capitaine qui descend la Garde, céde son poste à l'autre & en sort avec sa troupe, qu'il conduit en bon ordre jusqu'à la tête du Camp du Chef de Brigade, où il met son Détachement en Bataille, pour compter son monde qu'il congédie l'instant après. Delà il doit avertir son Major de son arrivée, & lui dire ce qui peut s'être passé de nouveau à son poste, & les Soldats qui peuvent l'avoir quitté.

DESCROIS: c'est un vieux mot de Marine, qui veut dire un Detroit de Mer. On a dit autrefois, *Descrois de Maroc*, pour Détroit de Gibraltar.

DESEMBARQUER: c'est retirer d'un Vaisseau les Marchandises qui y avoient été embarquées, sans quelles ayent été transportées, & que le Vaisseau soit parti du lieu où il a chargé. C'est aussi quand on les retire sur la route par quelque accident à dessein de les rembarquer.

DESERTER quelqu'un en terme de Marine, c'est-à-dire, laisser quelqu'un contre son gré, dans un pays étranger.

DESTINATION d'un Vaisseau, c'est le Port où est envoyé un Vaisseau, pour y laisser sa cargaison, ou le pays pour lequel le Vaisseau est en route.

DETACHEMENS. Les Détachemens qu'on fait dans les Garnisons sont pour aller garder des postes éloignés de la Place, pour des Escortes ou pour des Partis. On entremêle les Officiers & Soldats de tous les Bataillons de la Garnison, comme pour la Garde. On prend le Capitaine du premier Bataillon, le Lieute-

nant du second ; le Soulieutenant du troisiéme, & cela roule : mais ce n'est point comme pour la Garde où chaque Bataillon ne fournit des Officiers qu'à proportion de ce qu'il en a. Le service des Détachemens se fait par Bataillons forts ou foibles, chacun fournit à son tour.

On donne ordinairement à un Capitaine un Détachement de quarante-cinq à cinquante hommes, avec un Lieutenant, & Souslieutenant, deux Sergens & un Tambour ; à un Lieutenant trente hommes, un Sergent & un Tambour : à un Souslieutenant vingt hommes, un Sergent & un Tambour. Il ne faut pourtant pas s'attacher si scrupuleusement à ce nombre, qu'on fasse difficulté de marcher avec un moindre nombre dans des occasions, où le service du Roi pourroit le demander.

Lorsque le *Détachement* est de 400. hommes, & jusques à 500. on y met un Lieutenant Colonel, & lorsqu'il est au-dessus de ce nombre, & jusques à 800. on détache un Colonel. S'il est plus fort on y met des Brigadiers, & des Officiers Généraux à proportion du nombre d'hommes dont il est composé. On met quelquefois des Colonels ou des Lieutenans Colonels à un moindre nombre d'hommes, que celui qu'on a dit : cela dépend du Commandant de la Place. Le Major du Régiment marche avec son Colonel, & l'Aide-Major avec le Lieutenant Colonel.

Si un Officier ayant passé la Palissade de la Place avec son Détachement, reçoit ordre de s'en retourner, il est censé avoir marché, & avoir fait son Détachement, & c'est à l'Officier qui le suit à marcher au *Détachement* suivant. Si pendant qu'un Officier est détaché, son tour de Garde arrive, il n'est pas obligé à son retour de le reprendre : mais s'il entroit dans la Place, le jour qu'il doit être de Garde, devant qu'elle fût montée, il doit la monter sans difficulté.

Tout Parti ou *Détachement* d'Infanterie, qui sort d'une Place, doit être pour le moins de 19. hommes, & avoir un Passeport & ordre signé du Gouverneur ou Commandant de la Garnison dont il est, cacheté du cachet de ses armes, à peine s'il lui manque une de ces deux choses d'être réputé sans aveu ; & défense aux Gouverneurs de réclamer comme Prisonniers de guerre les Soldats qui sont pris, lesquels sont laissés à la discrétion des Gouverneurs ennemis ; & si les Partis des Ennemis ne sont pas de ce nombre de dix-neuf hommes, & n'ont pas de Passeport de leurs Gouverneurs, les Soldats qui sont pris, sont condamnés par le

Conseil de guerre aux Galéres perpétuelles ; & cela par l'Ordonnance du 15. Fevrier 1689. renouvellé par les Articles XVI. & XVII. du Réglement de 1733.

DETACHEMENS à l'Armée. Ils se font par Brigades, & tous les Bataillons fournissent également des Soldats & des Officiers chacun à son tour ; c'est-à-dire, que les Officiers d'une Brigade ne roulent pas tous ensemble ; mais on fait le service par Bataillon, de maniere que le plus foible fournit autant que le plus fort. On fait des *Détachemens* pour aller garder les postes autour de l'Armée, pour couvrir les Fourrageurs, pour les escortes, pour les expéditions. Ceux qui se font pour aller garder des postes autour de l'Armée, & qu'on appelle *Garde ordinaire*. s'assemblent le matin, chacun à la tête de son Bataillon. L'Aide-Major visite les Soldats de son Bataillon & leurs armes, ne souffrant pas qu'il en marche un seul qu'il n'ait ses armes en état, & de la poudre & des balles sur lui. Il conduit son *Détachement* à la tête de la Brigade où tous ceux de la même Brigade s'assemblent.

Le Major de Brigade les met en Bataille, & les conduit ensuite au rendez-vous Général, où l'on met en Bataille par rang de Brigade. L'Officier Général du jour s'y trouve avec le Major-Général d'Infanterie, & un Officier-Major de chaque Bataillon. On fait défiler chaque *Détachement* aux postes où il doit aller, & il y est conduit par les Soldats d'ordonnance de la Garde qui y est déja.

Lorsque le tour pour défiler de chaque *Détachement* est venu, le Major-Général dit à l'Officier de commander sa Troupe, & celui-ci se tourne & dit aux Soldats, *Marche*, aussi tôt sa Troupe le suit en défilant par quatre. Chaque Brigade a son poste fixé où elle monte tous les jours : lorsque l'Officier y est arrivé & qu'il a relevé celui qui y étoit, il doit envoyer un Soldat entendu à l'ordonnance auprès du Major de son Régiment, pour être averti de ce qu'il peut y avoir de nouveau, qu'on lui fait sçavoir par un billet. Ce Soldat se trouve le lendemain au rendez-vous général, pour conduire aux postes la Garde, qui doit relever celle qui y est. Toutes les Gardes à l'Armée se montent de bon matin.

Lorsqu'on ne trouve pas de maison ou de cimetiére pour se mettre à couvert on fait de petits retranchemens avec des fascines, & de la terre pour être hors d'insulte. C'est dans ces postes qu'il faut que l'Officier soit fort alerte, qu'il visite ses Sentinelles

très-souvent, & qu'il observe dans la derniére régularité ce qui lui est ordonné. La Consigne se donne à ces postes par un billet que le Major-Général d'Infanterie donne à l'Officier, qui y va le premier, qu'on se remet de l'un à l'autre.

Lorsque la Sentinelle découvre quatre ou cinq hommes, qui viennent au poste, elle leur demande, *Qui vive*, & leur crie de ne pas approcher. L'Officier fait prendre les armes, & envoye reconnoître ces gens-là, par un Sergent & quelques Fusiliers. Les *Détachemens* extraordinaires qu'on fait pour couvrir les Fourrageurs, pour les escortes ou autres choses, se font lorsque l'on en a besoin : on assemble toujours à la tête la Brigade, comme on vient de le dire. La Troupe qui en est détachée est conduite par le Major au rendez-vous qu'on lui a donné, où les Officiers commandés se trouvent pour marcher suivant les ordres qu'ils reçoivent. Pour qu'un Officier soit sensé avoir fait son *Détachement*, il faut qu'il ait passé les grandes Gardes de l'Armée.

Lorsqu'un Officier est détaché à une lieuë de l'Armée avec des Soldats tirés de toute la Brigade, il ne peut pas les renvoyer à leurs Régimens prendre ce qui leur manque : c'est aux Officiers Majors des Régimens à avoir soin qu'il ne leur manque rien, & à tenir l'œil à ce que les Lieutenans fassent leur devoir là dessus ; & qu'ils visitent les armes & les Soldats & fassent racommoder tout ce qui est en desordre.

DETACHEMENT de Cavalerie. Un habile Général ne détache jamais de grands Corps de Cavalerie de son Armée, si ce *Détachement* n'est l'objet de quelque dessein important, & jamais sans nécessité. Si c'est pour reconnoître l'Armée ennemie, un grand Corps de Cavalerie est bien moins en état de le faire, qu'une troupe de quinze à vingt Maîtres de Cavalerie Legére ou d'autant de Fantassins.

Si l'on se voit obligé de détacher un Corps de Cavalerie pour quelque raison que ce soit, on ne doit jamais le faire, qu'il n'y ait un tiers d'Infanterie ou de Grenadiers non détachés, mais des Compagnies entiéres, ou des Dragons, s'il est besoin d'une marche extraordinaire & forcée. Mais lorsqu'il s'agit d'un grand Corps de Cavalerie de cinq ou six mille chevaux, il faut toujours y mêler de l'Infanterie, outre les Dragons, qu'on doit toujours considérer comme Fantassins, & les faire combattre à pied.

Il est difficile dans un pays de plaines, lorsque deux

Corps de Cavalerie se rencontrent, que le foible puisse éviter un engagement, il vaut beaucoup mieux s'y déterminer lorsque la disproportion des forces souffre quelque équilibre que de penser à la retraite; c'est de tous les partis le plus délicat & le plus dangereux. L'Infanterie le peut, parce qu'elle est plus propre à faire front de toutes parts & à opposer une égale force par-tout, malgré sa foiblesse, & plus facilement contre de la Cavalerie que contre de l'Infanterie.

DÉTACHER des Vaisseaux pour aller à la découverte: c'est quand un Commandant en donne l'ordre: se *Détacher*, c'est se séparer des autres Vaisseaux, soit de leur consentement ou contre leur gré.

DETREMPEUR de viandes salées & de poisson: c'est un Aide du Cuisinier qui prend soin de mettre les viandes salées dans une baille afin qu'elles se détrempent & se dessalent. Le *Détrempeur* a soin de mettre le poissoin tremper dans l'eau & de le battre, & de laver les vivres qui ont besoin d'être lavés. Il faut qu'il fasse souvent prendre l'eau au stocfisse qui en a plus besoin que les autres victuailles, tant parce qu'il est plus sujet aux mites, que parce qu'on le tient au haut du Vaisseau, afin qu'il soit plus à main, & comme le mouvement est bien plus grand au haut d'un Navire qu'au bas, & que le mouvement cause la corruption, il s'ensuit que les choses qui sont au haut du Bâtiment sont les plus sujettes à se corrompre.

DEVERSÉ, bois deversé: on appelle bois deversé, du bois qui est gauche.

DEVIRER: le cable devire de dessus le cabestan: c'est quand le cable recule par quelque accident, au lieu d'avancer.

DEVIS: c'est une déclaration en détail, que fait ou donne un Charpentier au sujet des Vaisseaux qu'il entreprend de construire, par laquelle déclaration il donne à connoître les proportions du Bâtiment; & celles des principales parties.

DEXTRIBORD: c'est le côté du Vaisseau, qui est à la main droite de celui qui étant à la poupe fait face vers la prouë.

DIAMETRE d'un canon, c'est l'étenduë de l'ouverture d'un canon prise en droite ligne en dedans ou en croix d'un bord à l'autre. *Diametre* d'un boulet, c'est la ligne qui passe par le centre d'un boulet, & qui aboutit à sa circonférence.

DIANE, est le point du jour, & on dit battre la *Diane*, parce qu'au point du jour on fait monter un Tambour

Tambour ſur le parapet du rempart pour y battre la *Diane*. En même tems les Sergens doivent faire reveiller & mettre tout le monde en bon état. Il eſt à propos auſſi qu'ils aillent faire un tour ſur le rempart pour y viſiter les ſentinelles les plus avancées, afin de voir ſi elles ſont à leur devoir, & ce qui ſe paſſe dans les dehors : car c'eſt ordinairement ce tems que l'Ennemi choiſit pour ſurprendre les Places. Ceux qui commandent aux poſtes avancés doivent ſur-tout être attentifs là-deſſus.

DIGUE : c'eſt un ouvrage de Charpenterie & de Maçonnerie, ou de facinage dont on fait un obſtacle, qu'on oppoſe à l'entrée ou au cours des eaux. Les *Digues* ſe font avec des élévations de terre mêlée de claies, de pieux, de pierres, & autres choſes ſemblables.

DILIGENCE : On appelle diligence certaines commodités de bateaux dont on ſe ſert pour aller en peu de jours aux lieux pour leſquels on les a établies.

DIVAN, chez les Turcs eſt proprement le Conſeil de Guerre de l'Infanterie *Capiculy*. Il ſe tient en particulier dans le Palais du *Janizer-Agazy*, & on traite des opérations militaires de ce Corps, ou de ce qui regarde la diſcipline, les récompenſes & les châtimens des Soldats. Il y a enſuite un Grand Conſeil qui ſe tient dans le Serrail du Grand Seigneur, où tous les Généraux ont leurs places marquées.

DIVISION d'une Armée navale : c'eſt une certaine quantité de Vaiſſeaux d'une Armée Navale, qui ſont ſous le commandement d'un Officier Général. La ſignification de ce terme n'eſt pas encore bien déterminée, car on s'en ſert quelquefois pour marquer la troiſiéme partie d'une Armée Navale, qu'on appelle autrement Eſcadre, & quelquefois c'en eſt la neuviéme partie : ce qui arrive lorſque l'Armée eſt diſtribuée en trois Eſcadres : car alors chaque Eſcadre eſt diſtribuée en trois diviſions, comme il ſe pratiqua pendant les campagnes navales de 1672, & 1673. dans la jonction des Armées de France & d'Angleterre. Celle d'Angleterre formoit deux Eſcadres, la rouge & la bleuë, chacune partagée en trois diviſions : & l'Armée de France qui formoit l'Eſcadre blanche, étoit auſſi diſtribuée en trois diviſions. Le Duc d'York commandoit l'Eſcadre rouge, qui formoit le Corps de bataille. Le Comte de Montaigu ou de Sandwich commandoit l'Eſcadre rouge, qui faiſoit l'aile droite, & le Comte d'Eſtrées, depuis Maréchal de France, commandoit

l'Efcadre blanche, qui faifoit l'aile droite.

Dans un combat naval l'ordre de Bataille, quand les Armées font en préfence, eft de mettre fur une ligne toutes les Efcadres & toutes les divifions d'un même parti : & cet ordre de Bataille fe garde autant que le vent, la valeur & la fortune le peuvent permettre.

DIXIÉME : c'eft fur mer une augmentation que fournit le Munitionnaire des vivres d'une barique fur dix, pour le coulage qui pourroit arriver pendant la campagne.

DOIGT : c'eft une ancienne mefure Romaine, qui faifoit neuf lignes du pouce de Roi.

DONNER a, en terme de marine, différentes fignifications. *Donner* un grand hunnier à un autre Vaiffeau, c'eft-à-dire, quoiqu'un Vaiffeau eût moins de cette voile, ou de ces voiles au vent, il ne laifferoit pas d'aller auffi vîte que cet autre Vaiffeau. *Donner* à la côte, cela fe dit pour aller échoüer à terre par néceflité. *Donner* à la côte & contre des rochers, c'eft aller échoüer ou faire naufrage par accident. *Donner* le feu au canon, c'eft y mettre le feu. *Donner* dedans, ce terme fe dit pour entrer dans une rade, dans une riviére, dans un havre. *Donner* vent devant, c'eft mettre le vent fur les voiles, afin de faire enfuite courir le navire à un autre air de vent. *Donner* vent devant, c'eft un commandement que l'on fait au Timonier pour qu'il mette le gouvernail de maniére que le Vaiffeau préfente le devant au lieu d'où vient le vent, & qu'il mette le vent fur les voiles, pour faire enfuite courir le Navire un autre rumb.

DORER, efpalmer, c'eft en terme de marine donner le fuif à un Vaiffeau.

DOS D'ANE : c'eft une ouverture que l'on fait en demi-cercle à quelques Vaiffeaux, afin de couvrir le paffage du bout de la manuelle.

DOSSES : les Charpentiers appellent proprement *doffes* des planches qui font fciées d'un côté, & qui de l'autre ont prefque toujours l'écorce de l'arbre.

D'OU eft le Navire : c'eft une demande qui fe fait à un Vaiffeau lorfqu'on le rencontre, foit en mer, ou foit mouillé dans une rade, pour fçavoir de quel pays il eft.

DRAGONS en terme de marine, font de gros tourbillons d'eau que trouvent ceux qui navigent fous la ligne & entre les tropiques. Ils briferoient ou feroient couler à fond les Vaiffeaux qui pafferoient par deffous. *Dragon* de vent : c'eft un orage violent & fu-

bit, qui d'ordinaire desempare les Vaisseaux, & les feroit tourner si l'on n'avoit soin de serrer les voiles.

DRAPEAUX Turcs. Les Turcs ont dans chaque petit corps de Troupes, comme les autres Puissances, des *Drapeaux*. Ils en augmentent le nombre dans le cortege des jours de cérémonie, aux approches d'une Bataille, & à la vuë des Ennemis & des Tributaires, s'imaginant par-là inspirer plus de terreur aux Ennemis & plus de courage aux Tributaires.

Durant le siége de Vienne, il n'y avoit point de si petits chariots, quelque rustique qu'il fût, qui conduisoit des vivres, qui n'eût deux ou trois banderolles de toile rouge au-dessus. On en mettoit même jusques sur les cornes des bœufs & des bufles, & on en attachoit tout le long des canons trois ou quatre avec des cordes. Tous les Cavaliers qui étoient armés de lances y avoient aussi attaché des morceaux de toile rouge taillés en forme de *banderolles* de soie, telles que les portent les *Saphis Capiculy*. Ce fut là un ordre exprès du Grand Visir, qui croyoit épouvanter les Assiegés par ces giroüettes.

Ces *Drapeaux* se divisent en petites *banderolles* au bout d'une lance que porte la Cavalerie *Capiculy*, en ceux des *Janissaires*, de la Cavalerie des *Timars*, des *Bombardiers* qui sont en triangles & de différente couleur avec deux sabres en sautoir, & des *Canoniers* avec la figure d'un canon & d'un boulet.

Les Bachas & les Visirs ont un assez grand Etendard & presque uniforme, au bout duquel est une boule de cuivre doré ; il est tout rempli de broderie d'or qu'on fait dans l'Isle de Chio.

L'Etendard le plus noble est la queuë de cheval faite à la main. Ils en joignent plusieurs ensemble, les teignent en rouge & leur font ensuite une tête avec de petites cordes de crin qui retombent sur la queuë pour plus grand ornement, mêlant le blanc & le noir, & le tout est surmonté d'une grosse boule de cuivre doré, coutume des *Tartares* que les *Turcs* ont conservée pour distinguer les Commandans.

Celui d'un Département appellé *Beg* en a une, & celui d'une Province qui porte le nom de *Bacha* en a deux. Les *Beglerbegs* qui ont rang de Visir & qui résident dans les Villes Capitales des Royaumes conquis en ont trois : le Grand Visir cinq : & lorsque le Sultan marche en campagne il en a sept.

Il y a encore l'Etendard de *Mahomet* que le Sultan permet de sortir du Serrail & de porter en Campagne à

la principale Armée. L'Auteur de l'Etat Militaire de l'Empire Ottoman n'en donne point la description comme ne l'ayant jamais vu. Il se contente de dire que dans tant de défaites, qu'ils ont essuyées en Hongrie, ils ont toujours trouvé le moyen de le sauver, parce qu'ils l'envoyoient toujours devant bien escorté. Ceux qui l'escortérent après la bataille de *Sblankemen* furent largement récompensés, parce qu'ils dirent que par un miracle de leur faux Prophête, il étoit devenu invisible au travers de la Cavalerie Imperiale.

DRESSER une piéce de bois, c'est applanir ou préparer autrement une piéce de bois avec l'herminette.

DROGUERIE, ce terme se dit de la pêche, & de la préparation du hareng.

DROIT de Varech ou Varet, c'est tout ce que les Seigneurs des Fiefs voisins de la mer des côtes de Normandie prétendent sur les effets qu'elle pousse sur le rivage, soit de son crû, soit qu'il vienne d'un naufrage & d'un débris de Vaisseau. *Droit* d'ancrage, c'est ce qui se paye pour droits d'ancrage, de convoi, de havres, &c. Avant que de mettre à la mer on ne manque pas de se pourvoir des quittances de droits d'ancrage, de convoi & de havre, & de tous les droits & traites qui se levent.

DROSSE, ce sont les cordages ou palans, qui sur mer servent à approcher ou à reculer une piéce de canon de son sabord. Les deux bouts de la drosse tiennent des deux côtés à deux boucles, en sorte que la piéce de canon ne puisse reculer que jusqu'à demi tillac.

DROSSE se dit aussi d'un cordage qui serre le racage de la vergue d'artimon ou des autres vergues lorsqu'il s'y en trouve.

E

EBAROUI, Vaisseau ébaroui ; c'est un Vaisseau qui s'est desseché au soleil ou au vent, en sorte que les bordages se sont retirés, & que les coutures se sont ouvertes. Pour éviter cet inconvenient on moüille très-souvent le Vaisseau & on jette de l'eau de tous les côtés.

EBAUCHER en terme de charpenterie, ébaucher se dit d'une piéce de bois qui est tracée suivant une cherche lorsqu'on la dresse avec la scie ou la co-

gnée avant que de la laver ou unir avec l'herminette.

EBAUCHOIR, c'eſt une ſorte de ciſeau dont les Charpentiers ſe ſervent pour ébaucher les mortaiſes : il a un manche de bois avec des viroles par les deux bouts.

EBRANLEMENT de toutes les parties d'un Vaiſſeau, cela ſe fait par un coup de mer. *Ebranlement* ſe dit auſſi d'un Bataillon qui manœuvre & fait ſes évolutions.

ECART : c'eſt la jonction & l'aboutiſſement de deux piéces de bois, ſçavoir de deux bordages ou de deux préceintes entaillées. *Ecart* ſimple ou quarré, c'eſt quand les deux piéces de bois ne font ſeulement que ſe toucher quarrément. *Ecart* long, c'eſt un aſſemblage long dans une piéce de bois groſſe & épaiſſe comme dans un quille. *Ecart* long dans une piéce de bois beaucoup plus large qu'épaiſſe : c'eſt comme dans un bordage ou dans une préceinte.

ECHAFAUD : c'eſt un lieu bâti de bois, qu'on fait en terre neuve ſur le bord de la mer où l'on accommode la moruë pour ſécher. *Echafaud* ce mot ſe dit encore de l'aſſemblage de pluſieurs piéces de bois & de planches que l'on ſuſpend avec des cordes ſur les côtés du Vaiſſeau pour y charter ou calfater. On en fait auſſi avec des traverſins, des acores & des planches.

ECHARPER, terme de Charpenterie : c'eſt faire pluſieurs tours avec un cordage au tour d'un fardeau qu'on veut lever, afin d'y attacher une écharpe au bout de laquelle eſt une poulie où l'on paſſe le cable.

ECHARPES, terme de marine, c'eſt une piéce de bois ou de fer qui ſoutient la rouë d'une poulie & qui porte le boulon ou roüet.

ECHELLE, ou Etape, c'eſt un port ou lieu de trafic, ou comme on l'appelle quelquefois plus connu dans le Nord & la mer Baltique, une Ville d'Etape. Le mot d'échelle ne ſe dit que ſur la Mediterranée. Smirne & Alexandrie ſont les deux plus fameuſes échelles du Levant, & il y a peu de Nations Maritimes de la Chretienté qui n'y établiſſent un Conſul, des Facteurs, un Magaſin, & un Bureau.

ECHELLE, degré : ce terme ſe dit en général de tous les endroits par où l'on monte & par où l'on deſcend dans un Vaiſſeau.

ECHOME : c'eſt une cheville de bois ou de fer, qui va en amenuiſant par les deux bouts, & dont la

longueur est d'un pied ou environ. On l'appelle aussi Tolet. Cette cheville sert à tenir dans un même endroit la rame du Matelot qui nage.

ECHOUEMENT : c'est le choc d'un Vaisseau contre un banc de sable ou un bas de fond, sur lequel il ne peut passer, faute d'y trouver assez d'eau : ce qui bien souvent le brise & en cause la perte. L'Ordonnance de la Marine de 1681. régle en 37. articles tout ce qui concerne la Police qui doit s'observer pour la conservation des effets & marchandises provenants des naufrages, bris & échoüemens de Vaisseaux sur les côtes du Royaume.

Sa Majesté déclare d'abord qu'elle prend sous sa protection & sauvegarde les Vaisseaux, leur chargement, leur équipage, qui auront été jettés par la tempête sur les côtes de France, ou qui autrement y auront échoüé, & généralement tout ce qui sera échapé du naufrage, en défendant le pillage & la déprédation sous peine de la vie. Elle ordonne ensuite que tous les effets, biens & marchandises des Vaisseaux échoüés seront rassemblés, transportés & mis dans des magazins à ce destinés après un inventaire préalablement fait, desquelles marchandises, s'il ne se trouve aucun Réclamateur dans le mois, après qu'elles auront été sauvées, il sera fait vente de quelques-unes des plus périssables, pour être les deniers en provenans employés au payement des salaires des Ouvriers qui ont travaillé au sauvement. Enfin Sa Majesté veut & entend que les Vaisseaux échoüés & les marchandises & autres effets provenans desdits Vaisseaux ou des débris ou naufrages, puissent être réclamés dans l'an & jour de la publication qui en aura été faite, & qu'ils seront rendus aux Proprietaires ou à leurs Commissionnaires, en payant les frais faits pour les sauver. Aprés lequel tems ils seront également partagés entre sadite Majesté & le Grand Amiral, ou le Gouverneur de Bretagne, si les bris, échoüemens & naufrages sont arrivés sur les côtes de cette Province, les frais du sauvement ou de Justice préalablement pris sur le tout.

ECLUSE : c'est un ouvrage fait pour soutenir & pour élever les eaux. Il se dit plus particulierement d'une espéce de canal qui est enfermé entre deux portes. Ces sortes d'*Ecluses* conservent l'eau dans les navigations artificielles & rendent le passage des Bateaux facile lorsqu'ils montent aussi bien que quand ils descendent. *Ecluse* à tambour, c'est celle qui s'emplit & qui se vuide par le moyen de deux canaux voutés,

creusés dans les jouillières des portes, dont l'entrée s'ouvre & se ferme par une vanne à coulisse. *Ecluse* à vannes, celle-ci s'emplit & se vuide par des vannes à coulisse, qu'on pratique dans l'assemblage même des portes. *Ecluse* à éperon, c'est celle dont les portes qui ont deux ventaux se joignent en avant bec du côté d'amont l'eau. *Ecluse* quarrée, les portes de cette *Ecluse* n'ont qu'un seul éventail & elles se ferment quarrément. *Ecluse* à vis : c'est une sorte d'écluse assez commune en Hollande, dont l'eau sort par un trou ou par deux qui sont pratiqués dans le terrein ou dans le mur, qui est à côté, ou aux côtés de la porte de l'*Ecluse*, & dans le milieu de ce trou ou plutôt de ce petit chenal, il y a un trou rond qui descend du haut du terrein dans le chenal qui est vouté. Ce trou rond est fermé par une vis au lieu de vanne, & pour le faire ouvrir afin que l'eau sorte, on tourne la vis de même que pour la refermer. On appelle encore *Ecluses* en Flandre plusieurs ais, grands, gros & forts, assemblés avec de fortes bandes de fer. Elles servent à retenir l'eau qui inonderoit les terres qui sont plus basses, si elle n'étoit ainsi arrêtée. On leve ces écluses quand il est besoin de les noyer. *Ecluse* est aussi une petite digue qui sert à amasser l'eau d'un ruisseau ou d'une fontaine, pour la faire tomber ensuite sur la rouë d'un moulin.

ECLUSÉE, ce mot signifie l'eau qui est contenuë & qui coule dans une écluse, depuis qu'on l'ouvre jusqu'à ce qu'on la ferme. *Eclusée* est encore un demi-train de bois propre à passer dans une *Ecluse*.

ECOLE des *Agemolans*, ou *Novices* des Janissaires. Cette Ecole est un Noviciat établi par *Amurat*. C'est là que par de continuels exercices très-fatiguans ils acquiérent cette force de Corps si nécessaire à la profession des armes. Trente d'entre ces *Agemolans* s'appliquent au métier de Maréchal, de Potier d'étain & de Barbier. D'autres sont occupés à porter des bois & à couper du bois. D'autres font la patrouille à Constantinople avec le *Jentzer-Agazy*, & portent le *Talka*, qui est ce bois avec lequel on serre les pieds de celui qui doit avoir la bastonnade. D'autres sont obligés de passer la mer de *Marmara* sur des Galeres qui vont charger de la pierre & du bois à Smit pour les bâtimens du Serrail & des Mosquées royales, & d'autres enfin au nombre de six cens font des chevilles pour les Charpentiers & Calfateurs des Navires, & il leur est permis de rester dans les *Odas* qui sont proches

de la Mosquée de *Bisat*, à *Curscium-Matlalassy* & à *Curgiu-Capy*, par ce moyen ils parviennent à être *Baltagys* des Sultanes, qui sont des Navires Turcs, ensuite *Capigys* d'une Compagnie, & ensuite ils arrivent au poste de Capitaines à proportion de leurs services passés.

Les *Agemolans* sont divisés en quatre cent trente *Odas*, qui comprennent chacune soixante, quatre-vingt & cent personnes, lesquelles ont chacune trois Officiers, le *Ciobagy* qui commande à ses Officiers subalternes, comme le Capitaine d'un *Oda* des *Janissaires* aux siens, mais qui dépend de l'*Istambol-Agasy*; le *Meydan-Bascy* a le même emploi qu'un Lieutenant d'un Oda des Janissaires, & avec cela il peut punir les *Agemolans* de sa Compagnie lorsqu'ils l'ont merité. Les Agemolans prétendent aussi avoir le privilége de ne pouvoir être punis que par un Officier élevé parmi eux. Aussi entretiennent-ils auprès de l'*Aga* un Capigy, afin que s'il arrive que l'un d'eux soit accusé, il sollicite pour le faire renvoyer au Lieutenant de l'Oda; le troisiéme Officier est le *Capigy* qui est la même chose qu'un de nos Sergens.

ECOLE de Marine: c'est une Académie établie dans un Département pour apprendre aux jeunes Officiers & aux Gardes de Marine ce qu'il faut qu'ils sçachent. *Ecole* est aussi un Vaisseau que le Roi de France fait armer pour l'instruction des mêmes Gardes de Marine.

ECOPE, c'est une espéce de pelle de bois un peu creuse qui a un rebord de chaque côté, & avec laquelle on vuide l'eau qui entre dans les Bateaux, sur les riviéres & dans les Chaloupes.

ECRITURES: ce sont tous les papiers, journaux, registres, passeports, connoissemens, lettres, & enfin tout ce qui se trouve dans un Vaisseau.

ECRIVAIN du Roi: c'est un Officier que le Roi commet non-seulement pour écrire les consommations qui se font dans un Vaisseau, mais encore pour tenir registre de ce qui y entre & de ce qui en sort. Il sert dans les Magasins ainsi que sur les Vaisseaux; & tenant compte de ce qui reste dans les uns & dans les autres, il le rend à l'Intendant ou au Commissaire Général. Dans un combat il se tient au courroir de la soute aux poudres pour y écrire les consommations, & prendre garde que les gargousses soient distribuées exactement & avec ordre; ses fonctions sont si étenduës qu'il seroit trop long de les rapporter ici. On les

peut voir au Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de 1689.

La fonction de l'Ecrivain d'un Vaisseau de guerre est de tenir registre du nombre des gens de l'Equipage & de leurs qualités, de ceux qui meurent dans le voyage ou dans l'expédition, du tems de leur mort, & de ce qui provient de la vente de leurs hardes qui se fait au pied du grand mât. Il tient aussi registre de tous les apparaux du Navire, de ce qui y entre & de ce qui en sort : des noms des Matelots & du lieu de leur naissance. Il écrit les ordres du Capitaine & en fait des affiches que l'on met au pied du grand mât : il tient note de tout ce qui se passe & qui peut concerner le service de l'Etat : il tient un rolle des gens de l'Equipage toujours prêt : il tient registre de ceux qui obtiennent leur congé & de ceux qu'on enrolle de nouveau. Il ne doit prendre de présens de personne sous quelque prétexte que ce soit. Il écrit tout ce qui se fait, même jusqu'au nombre des coups qui se tirent. Depuis que le Vaisseau, soit de Guerre, soit Marchand est au-delà du Golfe de Gascogne, & qu'il avance vers l'Ouest, il ne doit laisser passer aucune des occasions qui se présentent d'écrire à ses Seigneurs ou Maîtres, de qui il reçoit la paye, & de les informer de l'état du Vaisseau & de l'Equipage, ne payant jamais aux Matelots plus du quart de leurs gages sur la route ; de toutes lesquelles choses il est obligé de présenter à son retour le registre au Conseil de Marine, sur lequel registre il met la figure d'un gibet à côté du nom de chacun de ceux qui ont deserté pendant l'expédition.

ECRIVAIN principal : c'est un Officier qui tient le milieu entre le Commissaire & l'Ecrivain du Roi. Messieurs *Ozanan* & *Desroches* ayant marqué cette qualité on n'a pas voulu l'omettre ici : cependant on ne la trouve pas dans les dernieres Ordonnances : on n'y voit point de milieu, on trouve seulement que l'Ecrivain du Roi rendra compte au Commandant & à l'Intendant, & en l'absence de ce dernier au Commissaire embarqué.

ECRIVAIN employé aux radoubs. Il a le même soin & fait les mêmes choses qui sont prescrites à celui qui est employé aux constructions.

ECRIVAIN de la Corderie : il assiste à la réception des chanvres, dit son sentiment sur leur qualité, & est présent lorsque le Garde-Magasin les délivre au Maître Cordier ; il en tient un registre aussi bien que de la qualité, quantité & poids des cables qui en

proviennent, des étoupillons & des déchets. Il fait peser tous les Samedis au soir en présence du Commissaire & du Controlleur le fil qui a été fait pendant la semaine & enregistrer le poids. Il a inspection sur les Ouvriers & Journaliers, il observe la même chose pour la tenuë des rolles que l'Ecrivain des constructions & des radoubs.

ECRIVAIN du Roi établi dans l'Hôpital. Il ne permet de recevoir dans l'Hôpital que les malades & blessés qui ont ordre du Commissaire qui en a la direction. Il écrit leurs noms & le lieu de leur naissance, leurs fonctions, maladies, blessures, le jour qu'ils sont entrés, & celui qu'ils sortent, soit par mort ou autrement. Il fait inventaire de leurs hardes, les enferme, &c. Il fait arrêter tous les jours par le Commissaire de l'Hôpital sur son registre la quantité de rations qui ont été fournies, &c. Il tient un rolle des gens de service & un inventaire des meubles, linges & ustensiles de l'Hôpital.

ECRIVAIN d'un Vaisseau Marchand : c'est un Commis que mettent sur un Vaisseau les Négocians à qui il appartient, pour avoir soin & veiller à ce que rien ne soit ni détourné, ni dissipé mal à propos. Cet Ecrivain est tenu d'avoir un registre ou journal cotté & paraphé à chaque page par le Lieutenant de l'Amirauté du lieu d'où il part, s'il y en a, sinon par deux des principaux Propriétaires du Navire.

Il écrit dans ce registre les agrès & apparaux, armes, munitions & victuailles du Vaisseau : les marchandises qui sont chargées & déchargées, le nom des Passagers, le fret ou nolis par eux dû : le rolle des gens de l'Equipage, avec leur âge, qualité, gages & appointemens, les noms de ceux qui décédent dans le voyage, le jour de leur décès, & s'il est possible, la qualité de leur maladie, & le genre de leur mort : les achats qui se font pour le Navire depuis le départ, les ventes des marchandises, soit par échange, soit en argent, la consomption des vivres & munitions, enfin tout ce qui concerne la dépense du voyage.

Il écrit aussi les déliberations qui sont prises, & le nom de ceux qui opinent, les faisant signer s'ils le peuvent. Il veille à la distribution & conservation des vivres, & en fait rendre compte au Dépensier de huitaine en huitaine. Il reçoit les testamens de ceux qui meurent sur le Vaisseau ; il écrit le nom, âge, qualités, & s'il se peut le genre de leur maladie, & fait l'inventaire de ce qu'ils y laissent de biens & har-

des, desquels testamens, informations, inventaires, il remet les minutes au Greffe de l'Amirauté vingt-quatre heures après le voyage fini. En un mot il n'arrive & ne se fait rien dans un Vaisseau Marchand dont un Ecrivain exact ne doive charger son registre, qu'il ne peut tenir en trop bon ordre, puisqu'en cas de besoin il peut faire foi en Justice. Il ne peut quitter le Vaisseau que le voyage entrepris ne soit achevé, à peine de perte de ses gages, & d'amende arbitraire. Il sert de Greffier aux procès criminels. Pour faire toutes les informations, pour éviter toute fraude & surprise en fait de testamens, il est obligé de remettre au Greffe de l'Amirauté toutes les minutes des informations, testamens & inventaires, vingt-quatre heures après le retour du Navire.

ECRIVAINS employés aux constructions. Ils ont inspection sur la construction d'un Vaisseau, tenant un rolle des Ouvriers, qui y sont employés, & ils y marquent la paye. Ils les appellent & en font la revuë toutes les fois qu'ils entrent au travail. Ils reçoivent du Garde Magazin les chevilles, clous, & ferraillés servant à la construction, & les distribuent ensorte qu'ils en puissent rendre compte. Ils font écrire dans les Magazins les piéces de bois que les Charpentiers font prendre dans le parc au bois, & marquent sur le registre tous les bois & autres matiéres, qui entrent dans la construction d'un Vaisseau, & ils en donnent à la fin de chaque mois un état & détail à l'Intendant, aussi-bien que du nombre & montant des journées des Ouvriers.

ECRIVAINS & Commis des Classes des Matelots. Ils lisent & font exécuter les Ordonnances. Ils tiennent des rolles des Officiers Mariniers & Matelots, & des lieux où ils sont établis. Ils arrêtent & visitent les rolles des Equipages & visitent les Bâtimens Marchands, François & Etrangers & en tiennent des états. Ils reçoivent les ordres du Commissaire préposé au lieu où ils sont établis, & lui rendent compte de tout ce qui se passe au sujet de l'enrollement des Matelots.

ECU de campagne : ce sont quinze francs de l'ustensile des cent cinquante jours, du quartier d'hiver du Cavalier, qu'on lui distribuë en cinq payemens égaux, en entrant en campagne & avant que d'en sortir.

ECUBIER : ce sont des trous ronds qu'on fait aux deux côtés de l'avant du Vaisseau à stribord & à

bas bord de l'étrave pour passer les cables quand on veut mouiller. A Marseille on les appelle œils.

ECUELLE de Cabestan : c'est une certaine plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du Cabestan, quelques-uns l'appellent noix.

ECUMER, la mer écume : c'est quand elle s'agite & qu'elle s'éléve comme une écume blanche. *Ecumer* la mer, *Pirater*, c'est voler sur mer.

ECUSSON, écu d'Armes : c'est un ornement qu'on voit souvent aux Vaisseaux en divers endroits, comme au fronteau d'un château d'arriére, & au fronteau du château d'avant en dedans, sur-tout au fronteau de l'avant sur le coltie, où les grands Vaisseaux en ont deux. On met divers ornemens à ces écussons, & le plus souvent celui du fronteau du corps de garde ou château d'arriére, est chargé des armes du Propriétaire du Vaisseau, ou de la Ville, ou de la Province de laquelle on a donné le nom au Navire : car la figure qui représente la chose marquée par le nom se met au miroir. Les Hollandois y mettent ordinairement des noms de Villes ou de Provinces, ou d'autres Places. La Compagnie des Indes de ce même Etat, dont chaque Directeur à son tour, donne le nom aux Vaisseaux nouvellement construits, observant de ne donner les noms des grosses Villes & des Provinces, qu'à des Navires de cent trente pieds de long de l'étrave à l'étambord ou au-dessus. Mais au-dessous on leur donne les noms des autres moindres Places. Les Espagnols donnent des noms de Saints, & les François donnent maintenant des noms de certaines qualités qu'ils supposent que les Vaisseaux auront : par exemple le Foudroyant, l'Invincible.

EFFLOTTÉ : c'est un terme dont quelques Navigateurs se servent pour dire écarté d'une Flotte ou d'un autre Vaisseau, avec qui l'on alloit de compagnie.

ELARGIR, un Vaisseau s'élargit, c'est-à-dire, qu'il prend ou donne la chasse.

ELEVATION, terme d'Artillerie. La plus grande élévation qu'on doit donner pour faire tirer un canon, est de quarante-cinq degrés. Plus le canon a d'élévation sur l'horizon, plus ses coups sont foibles : moins il a d'élévation, ou plus il est abaissé, & plus il agit avec force.

ELINGUE : grosse corde, dont les deux bouts sont étroitement liés l'un avec l'autre avec une forte ficelle comme un cerceau, & qu'on a ensuite rappro-

chée & liée par le milieu avec une ſemblable ficelle, pour en faire la figure d'un huit de chiffre qui eſt de deux boucles. On ſe ſert ſur mer de cette corde pour embraſſer les plus gros tonneaux de marchandiſes, un bout par une boucle, l'autre bout par l'autre boucle; puis paſſant un crochet entre les deux boucles, on enléve ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la moufle, & on les met à port. Les Marchands en gros, Plombiers, Voituriers par eau ſe ſervent pareillement de l'Elingue pour embraſſer les ſaumons de plomb, & les tranſporter où ils veulent à la faveur de deux hommes. *Elingue* à pattes, c'eſt celle qui n'a point de nœuds coulants mais deux pattes de fer. On ſe ſert de celle là pour tirer du fond de cale les futailles pleines.

ELINGUET, c'eſt une piéce de bois qui tourne horizontalement ſur le pont du Vaiſſeau & a d'ordinaire un pied & demi ou deux pieds de longueur, & ſert à arrêter le cabeſtan ou à empêcher qu'il ne déviré. Il y a auſſi un Elinguet de virevaut qui eſt une petite piéce de bois droit qui a le même uſage pour les virevaux, qu'ont les autres élinguets à l'égard du cabeſtan.

EMBANQUE, être embanqué c'eſt être ſur le grand banc de terre neuve.

EMBARCADERE: c'eſt le lieu où les Eſpagnols font leurs embarquemens ſur les côtes de l'Amerique qui ſont mouillées de la mer du Sud. C'eſt un lieu qui ſert de Port à quelque Ville conſidérable, qui eſt plus avancée dans les terres. *Caluo* par exemple, eſt l'*Embarcadere* de Lima, ville capitale du Perou, & *Arica* l'*Embarcadere* de *Potoſi*. Il y a même des *Embarcaderes*, dont la Ville à qui ils ſervent de Port, eſt quelquefois quarante, cinquante & juſqu'à ſoixante lieuës de la mer. On appelle ces lieux embarcadéres, parce que c'eſt là que s'embarquent toutes les marchandiſes qui viennent de ces Villes, & où ſe débarquent toutes celles qui leur ſont deſtinées.

EMBARDER: c'eſt s'éloigner en terme de Marine. On dit *Embarde* bas bord, ou embarde ſtribord, ou embarde au large, lorſqu'étant auprès d'un Navire avec une chaloupe on ſe jette de côté & d'autre pour s'en éloigner.

EMBARGO: mettre un EMBARGO. Ce terme ſe prend pour un Arrêt, ou pour les ordres que les Souverains donnent d'arrêter tous les Vaiſſeaux dans leurs Ports, & d'empêcher, qu'il n'en ſorte au-

cun, afin de les prendre, & retenir eux-mêmes pour le service de l'Etat, & les contraindre de servir en payant: c'est ce qu'on appelle proprement en France fermer les Ports, & ce que les Anglois & les Hollandois appellent presser.

EMBARQUEMENT. Action par laquelle on charge des Marchandises dans un Vaisseau, on le dit aussi des frais qu'il en coûte pour les embarquer.

EMBELLE: c'est la partie du Vaisseau, qui est comprise depuis la herpe du grand mât, jusqu'à celle de l'avant, ou depuis le grand mât jusqu'au dogue d'amure, comme c'est la partie la plus basse des côtes du navire, on y met des fugues, lorsqu'on veut donner bataille.

EMBODINURE, on appelle embodinure plusieurs menus bouts de corde, dont l'arganeau de l'ancre est environné, on le fait pour empêcher que le cable ne se gîte contre le fer.

EMBOUCHURE d'une riviére, c'est l'endroit par où une riviére se décharge dans la mer. Embouchure d'une baie, c'est l'entrée de la baie.

EMBOUQUER: c'est comme quand on entre dans les Isles des Antilles. Lorsqu'on commence à enfiler un passage étroit entre les Isles, ou des terres, cela s'appelle *embouquer* dans l'Amérique.

EMBRAGUER, c'est mettre ou tirer une corde dans un Vaisseau à force de bras.

EMBREVEMENT: c'est une maniére d'entailler une piéce de bois, afin d'empêcher, qu'une autre piéce jointe, assemblée avec la premiere, ne se hausse, ni ne se baisse.

EMBROUILLER les voiles: c'est les carguer ou les ferler. Ce mot vient de celui de broüils, dont l'on se sert le long de la Manche, pour dire, cargues.

EMBRUMÉ, tems embrumé: c'est un tems de broüillards, pendant lequel on a peine à se connoître. Ce mot vient de brume, qui veut dire broüillard de mer.

EMMARINER un Vaisseau, c'est-à-dire mettre du monde dessus, & les faire aller en mer. *Gens emmarinés*, ce sont ceux, qui par de longs voïages se sont accoutumés à la mer, ou ceux qui se sont embarqués depuis peu, & qui ayant été travaillés du mal de mer, sont remis & se portent bien.

EMMICLER un étai, c'est-à-dire, remplir le vuide, qui est le long des tourons des cordes, dont l'étai est composé.

EMMORTISER : c'est faire entrer dans une mortaise le bout d'une piéce de bois, ou de fer, diminué quarrément environ du tiers de son épaisseur.

EMPATEMENT d'une gruë : ce sont les piéces de bois sur lesquelles elle est élevée. L'empatement, ou les racinaux d'une gruë sont quatre piéces de bois, qui se traversent en double croix, & qui soutiennent l'arbre de la gruë, & ses bras, c'est-à-dire ses huit liens à contrefiche.

EMPATURE : on appelle empature dans un Vaisseau la jonction de deux piéces de bois mises à côté l'une de l'autre. *Empater*, c'est mettre les deux bouts des deux piéces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre.

EMPE'CHE'E, une manœuvre *empêchée*, c'est-à-dire qu'elle est embarassée.

EMPENELLE, c'est une petite ancre, que l'on moüille au devant d'une grosse. Il y a un petit cable qui la tient, & ce cable est frapé à la grosse ancre, afin que le Vaisseau soit plus en état de résister à la force du vent.

EMPESER la voile, la moüiller, c'est jetter de l'eau dessus. Quand sa toile est si claire par les cüeilles du milieu, que le vent passe au travers, son tissu se resserre, par l'eau qu'on y jette, & cela fait que la voile prend mieux le vent.

EMPIRANCE : ce terme se dit du déchet, corruption, ou diminution, qui arrive aux Marchandises, que la tempête, ou quelque autre accident contraint de jetter de côté & d'autre dans le Vaisseau. On dit aussi *empirance* & *empirer* par son propre vice, quand la corruption, ou diminution arrive sans accident, & sans autre cause, que des causes naturelles, qui en font l'altération.

EMPOULETTE, c'est un assemblage de deux fioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre, par un cou, qui est étroit, & qui sert à faire passer du sable, très-délié de la fiole de dessus dans celle d'en bas. La quantité de ce sable est mesurée pour déterminer l'espace d'une demi-heure.

ENCABANEMENT : on appelle ainsi la partie du côté du navire, qui rentre depuis la ligne du fort, jusqu'au plat-bord.

ENCAPE', être encapé, c'est être entre les caps. Cela se dit par exemple, lorsqu'on revient de la mer, & qu'on se croit entre les Caps de Finisterre, & d'Oüessant.

ENCASTILLAGE : c'eſt l'élévation de l'arriére, & de l'avant d'un Vaiſſeau, & tout ce qui eſt conſtruit depuis la liſſe de vibord juſques au haut.

ENCLAVER, en terme de Charpenterie, c'eſt enfermer une choſe dans une autre, enſorte qu'elle l'environne ſi-bien, qu'elle ne puiſſe s'en détacher, qu'avec facture, ou grande peine.

ENCOGNURE, c'eſt le courbe, ou le coude d'une piece de bois courbe, comme d'un genou, d'un cour-bâton, &c.

ENCOUTURE : c'eſt quand les bordages d'un Vaiſſeau paſſent l'un ſur l'autre, au lieu de ſe joindre quarrément.

ENDENTE' : cela ſe dit de deux piéces de bois, qui de diſtance en diſtance, entrent l'une dans l'autre pour plus de liaiſon.

ENDORMI. Vaiſſeau endormi, cela ſe dit d'un Vaiſſeau, qui a perdu ſon erre, ſoit après avoir pris vent devant, ſoit pour avoir mis côté en travers, ou ſoit pour avoir mis les voiles ſur le mât.

ENFLECHURES, terme de Marine, ce ſont des cordes qui traverſent les haubans en forme d'échellons. Elles ſervent à monter aux hunes, & au haut des mâts.

ENGAGÉ, ou trente-ſix mois. C'eſt celui, qui voulant paſſer aux Iſles de l'Amérique Françoiſe ſans payer ſon paſſage au Capitaine du Vaiſſeau, s'oblige de ſervir durant trois ans la perſonne à qui le Capitaine le donnera, ou le négociera. Les Anglois demandent ſept années d'engagement pour les paſſer à leurs Colonies. En France les engagés n'en donnent que trois pour aller aux Iſles, ce qui les fait appeller trente-ſix mois.

ENGAGEMENT d'un Matelot : c'eſt la convention qui ſe fait avec lui de la part du Capitaine, ou du Maître de Vaiſſeau.

ENGIN : c'eſt une machine pour enlever des fardeaux telles que ſont les chevres, les gruës, les gruaux, les verrins, & autres ſemblables. L'*Engin* n'eſt different du gruau, qu'en ce que la piéce de bois, qui ſe nomme fauconneau, ou étourneau, eſt poſée horizontalement ſur le poinçon & ſur les liens de l'engin, & eſt un peu plus courte que celle du gruau, qui eſt poſée de bas en haut.

ENGRAISSEMENT : joindre du bois par *engraiſſement*, c'eſt l'aſſembler à force, enſorte que les

les tenons ne laissent aucun vuide dans les mortaises.

ENGRENER la pompe : c'est-à-dire attirer dans la pompe l'eau qui reste au fond du Vaisseau, afin de mettre ce reste dehors.

ENJALER une Ancre, c'est attacher à l'ancre deux piéces de bois, qu'on appelle Jas & les empater étroitement ensemble vers l'arganeau; & ce Jas sert à contrebalancer dans l'eau la pate de l'ancre, pour la faire tomber sur le bon côté. On dit aussi en jauler une ancre.

ENJOUE: ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier on pousse les deux bras devant soi en les levant, de maniére que le bout de la crosse soit à la hauteur de la ceinture. Au second on met en joüe à l'épaule droite en lâchant le pied droit en arriére, ayant le genou gauche un peu plié, le jarret droit tendu, les armes plates.

ENLACURE, terme de Charpenterie, c'est pour dire percer les mortaises, & les tenons, afin d'y passer une cheville, qui arrête, & fasse tenir fermes les piéces assemblées.

ENLIGNER le bois avec une régle : c'est mettre les piéces sur une même ligne, ce qui se fait avec une régle, ou avec un cordeau.

ENSEIGNE de Vaisseau : c'est un Officier, qui doit obéir au Lieutenant & avoir par subordination, & en son absence, les mêmes fonctions que lui Les Capitaines de Brulots commandent aux Lieutenans de Frégates légéres, & aux Enseignes de Marine, & les Enseignes de Vaisseau aux Lieutenans de Frégates légéres.

ENSEIGNE chez les Turcs s'appelle *Baicta-olar*. Il porte dans les Janissaires un Drapeau moitié rouge, & moitié jaune avec deux épées en sautoir.

ENSEIGNE & DRAPEAUX d'un Régiment. J'ai donné Tome I. la définition d'*Enseigne*, & j'ai parlé de ses differentes significations. Ici je n'ai qu'à rendre compte du service des Enseignes, ou Lieutenans en second, qui sont chargés de porter les Drapeaux.

Quand un Régiment prend les armes en garnison, les *Enseignes* & Lieutenans en second destinés pour porter les Drapeaux, doivent se trouver à la tête du Détachement destiné pour les escorter, afin de les aller chercher chez le Colonel, ou autre Officier commandant le Régiment pour de-là les porter Tambour-

battans à leurs Compagnies, ou au Bataillon s'il est assemblé. Dès qu'ils en sont chargés ils ne sçauroient avec trop d'attention les porter tres soigneusement partout, où il est nécessaire, & ensuite les rapporter dans le même ordre.

En campagne ils doivent se trouver à leur Drapeau après l'assemblée battuë, s'en saisir dès qu'on prend les armes, & le porter où il leur est ordonné par le Commandant du Régiment, ou par le Major, qui fait exécuter ses ordres suivant la disposition du Régiment, sçavoir lorsqu'il est en bataille, les *Enseignes* doivent être à la tête du centre de chaque Bataillon, & y marcher. Quand le Régiment marche par manche, ils doivent être à la tête du centre de la seconde manche, un pas en avant des Soldats du premier rang de cette division. S'il marche par des divisions plus petites, ils doivent marcher de même à la tête de celle du centre. S'il s'agit de passer en revuë ils se postent à la tête de leur Compagnie, & ils y marchent. S'il arrive que le Général de l'armée, ou quelqu'autre personne considérable que les Troupes doivent saluer, viennent à passer, ou s'il faut passer devant eux, les trois Officiers, qui portent les Drapeaux de chaque Bataillon, se réglent par leur droite, ou par leur gauche, suivant la situation de ceux qu'ils doivent saluer, pour baisser en même tems leurs Drapeaux par un mouvement égal, la lance-basse, jusqu'à demi pied de terre, vis-à-vis ceux qu'ils doivent saluer, en ôtant leurs chapeaux de bon air de la main gauche, ils les relevent à l'instant, & ils se couvrent en même tems.

Lorsque le Régiment doit combattre, leur poste est au centre de chaque Bataillon entre le second & le troisiéme rang. Ils doivent considérer que cet emploi est des plus honorables, & leur fournit souvent les occasions de se distinguer : ainsi ils ne doivent pas ignorer, qu'il faut dans une bataille, ou une autre affaire de guerre ne ceder leur Drapeau qu'avec la vie, étant le principal objet de l'honneur du Régiment. Ils doivent observer sur-tout dans ce cas de le porter assez haut, pour que les Soldats puissent le voir de loin & s'y rallier.

Dans les marches ordinaires, & dans les haltes même, il ne leur est pas permis de faire porter leurs Drapeaux par les Sergens, ou des Soldats : c'est cependant ce qu'on voit aujourd'hui par une tolérance des Commandans, qui souffrent que leurs Enseignes se négli-

gent là-dessus, & qu'ils quittent leurs Drapeaux, quand le Régiment est sous les armes. Mais il leur est expressément défendu de badiner avec leurs Drapeaux, ni de les déchirer en passant dans les bois ou ailleurs; car lorsqu'ils se trouvent rompus, ou gâtés par leur faute, on les fait raccommoder à leurs dépens, & on les met aux arrêts.

En rentrant dans le Camp les *Enseignes* doivent planter leurs Drapeaux au front de leur Bataillon, & les partager à distance égale entre le front de bandiére & les faisceaux des armes, observant de mettre le Drapeau-Colonel sur la droite, encore ne doivent-ils pas les quitter que les Sentinelles auxquelles ils doivent être consignés ne soient postées. Quand le Régiment arrive dans une ville, ou dans un autre lieu pour loger, ils les reportent au logis de celui qui commande le Régiment.

ENTAILLE : c'est l'ouverture, qu'on fait dans un bois qu'on taille en certain endroit pour y en faire entrer un autre, que l'on y veut joindre. On fait des entailles quarrément, en adent, & à queuë d'aronde: c'est-à-dire quand on enléve quelque chose d'un morceau de bois, pour en joindre un autre morceau, sur celui, dont on a enlevé quelque chose. *Entaille* perduë, ou à bouts perdus, à fiflet, c'est lorsque les deux morceaux de bois qu'on veut joindre sont coupés en chamfrein.

ENTAILLE quarrée, c'est lorsque les morceaux de bois se joignent quarrément dans leurs entailles.

ENTAILLES, ou dents d'affût de bord : ce sont des hoches, ou coches, qu'on fait au derriére de l'affût dans les flasques, pour y mettre le traversin sur lequel se met le coin de mire.

ENTAILLE pour limer les scies : c'est un billot de bois fendu dans lequel les Menuisiers font entrer le fer de leurs scies, quand ils veulent en limer les dents, & pour tenir la scie plus ferme dans la fente du billot. Ils y mettent aussi un coin de bois.

ENTENNES : ce sont trois mâts, qui sont plantés sur le côté de la machine, où sont frapées les calionnes qui servent à élever les mâts.

ENTER : c'est un terme de Charpenterie, qui veut dire joindre bout à bout, & à plomb, deux piéces de bois de charpente de même grosseur.

ENTERRER les futailles, c'est-à-dire les mettre en partie dans le lest du Vaisseau.

ENTREMISES : ce sont de petites piéces de

bois qui étant posées dans un Vaisseau entre les autres, les tiennent sujettes, & servent aussi à les renforcer. Ce terme se dit encore de certaines piéces de bois, qui sont posées entre les taquets, ou fuseaux du cabestan pour les tenir.

ENTREPOST pour la Marine : c'est un Port de Mer, où l'on a établi un Magazin pour y recevoir les Marchandises, qui doivent être transportées ailleurs. Ce mot se dit aussi d'un Magazin, où une Compagnie de Négocians fait mettre ses marchandises dans quelque Ville de commerce que ce soit.

ENTREPRENEUR de navire : c'est celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un Vaisseau tout construit, aux termes d'un certain devis, qui se fait entre lui & l'acheteur pour le prix dont ils sont convenus. Lorsqu'on fait marché pour la construction d'un Vaisseau, il est libre au Bourgeois ou acheteur, de proposer telles conditions qu'il lui plaît, & quand elles sont acceptées de l'Entrepreneur, on les rédige par écrit, ce qui s'appelle *devis*, & il faut qu'elles soient exécutées.

ENTRE-SABORDS, bordage, qui sont entre les ouvertures des sabords d'un Bâtiment, ou dans la distance des sabords.

ENTRE-TOISE en terme de charpenterie, c'est une piéce de bois qui se met de travers dans un pan de charpente pour en entretenir d'autres. *Entretoise* dan une chévre est aussi une piéce de bois, qui traverse le bras de la chévre, & sert à les tenir en état. *Entretoise* croisée, c'est celle dont l'assemblage se forme en croix de S. André. *Entretoise* d'affût, ce mot se dit encore d'une piéce de bois, qui est posée entre les flasques d'un affût de Canon de Marine, & qui sert à les joindre, à les entretrenir, à les assurer, & à supporter le Canon.

ENVOIE : c'est ainsi que sur mer l'on commande au Timonier de pousser la barre du Gouvernail, pour mettre le Vaisseau vent devant.

EPACTE : c'est une régle fondée sur ce que l'année lunaire, qui n'est que de trois cens cinquante-quatre jours, a onze jours de moins que l'année solaire, qui en a trois cens soixante-cinq. Pour trouver l'âge de la Lune, il faut ajouter *l'Epacte* de l'année courante au nombre des mois, qui sont écoulés depuis celui de Mars, & au nombre des jours du mois, où l'on est, & si tous ces nombres mis ensemble passent 30. il faut ôter ce nombre trente, & ce qui reste sera l'âge de la

Lune. L'*Epacte* augmente d'onze chaque année.

EPERON d'un Vaisseau : c'est comme je l'ai dit Tome I. un assemblage de plusieurs piéces de bois, qui fait une grande saillie à l'avant du Vaisseau, & qui s'avance le premier en mer. Il est soutenu par l'étrave. Les piéces principales dont il est composé sont les porte-vergue, les cour-bâtons, les aiguilles, le lion ou bestion.

Les longs épérons retardent le sillage du Vaisseau à cause de leur pésanteur, c'est ce qui a fait venir la coutume de les faire courts, & arrondis. Mais il n'y a point de mesures particulieres à prescrire à cet égard. Le Maître Charpentier en use comme il lui plaît, & selon l'expérience qu'il a. Autrefois on les faisoit généralement longs : aujourd'hui on les fait courts & arrondis, quoique la plupart des Charpentiers demeurent d'accord que les grands navires ne devroient pas avoir des éperons si courts, parce qu'ils ne contiennent pas assez d'espace pour les usages auxquels ils sont destinés.

Il est vrai que les éperons des Vaisseaux, qui sont construits principalement en vuë qu'ils soient légers à la voile, doivent être courts, aussi-bien que leurs beauprés, parce que plus ils sont longs, plus ils retardent le mouvement du Vaisseau, & l'ébranlent trop lorsque la lame le prend par l'avant. Plus les éperons sont légers, moins résistent-ils à l'eau, qui roule contre eux, & par conséquent ils communiquent au Vaisseau moins de mouvement contraire à sa route. Lorsque les éperons sont trop pesans & trop longs, & qu'il leur arrive quelque accident en mer, on est souvent obligé de les couper, n'y ayant pas moyen de les rétablir à cause de leur grandeur : & si on les laissoit à demi séparés, & comme pendans, ou que quelques-unes de leurs piéces le fussent, ils feroient rouler le Vaisseau, & pourroient causer d'autres desordres.

Outre cela, ceux qui sont trop pesans, font trop tomber le Vaisseau sur le nez. Quoi qu'il en soit, il est besoin cependant que les Navires de guerre ayent des éperons au moins d'une certaine grandeur convenable, parce qu'ils servent beaucoup à l'équipage, qui va s'y nettoyer, & y prendre l'air commodément, & sans embarrasser, on en fait aussi plus facilement toute la manœuvre de beaupré ; & sur-tout ils font un bel ornement dans les mêmes Navires de guerre, ils servent aussi de prison. On y tient au fer les insolens &

les mutins, qui y demeurent jour & nuit, & ils sont au pain & à l'eau.

Les éperons des Navires de guerre, qui sont montés par les Amiraux, & les autres Officiers Généraux ont presque toujours des ornemens particuliers pour marque de distinction. Par exemple entre les cour-bâtons, on les garnit de planches en ceintre, & l'on fait des festons, des ouvrages de relief, & d'autres ornemens de sculpture aux Porte-vergue. On en met même aussi sur les cour-bâtons, & ce sont des figures de Naïades, ou d'autres, telles qu'il plaît à l'Ouvrier.

EPINEUX, un endroit épineux, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de roches, qui se découvrent de basse mer, ou qui sont découvertes.

EPITE, terme de charpenterie, c'est un petit coin ou cheville de bois quarrée & pointuë, qui étant mise dans le bout d'une autre cheville, sert à la grossir.

EPITIE' : c'est un petit retranchement de planches fait le long du côté du Vaisseau, pour mettre les boulets.

EPITOIR : c'est un instrument de fer, long d'un pied, qui est pointu & quarré, & dont l'usage est d'ouvrir le bout d'une cheville de bois, & la renfler en y mettant un coin, qui est une autre petite cheville quarrée de bois.

EPONTILLE : c'est une piéce de bois, qui sert à divers usages, selon qu'elle est longue & grosse. Il y en a qui ont environ trois pieds de longueur, & qu'on met au bout des côtés du Vaisseau, afin d'y passer de menuës cordes. Leur usage est de soutenir les pavois, & les garde-corps. *Epontilles* d'entre les ponts sont proprement des étances, qui sont posées sur un des ponts du Vaisseau, pour soutenir l'autre pont, qui est au-dessus, étant mises sous les barreaux de ce pont.

EQUARRIR : c'est dresser du bois, & le rendre égal de côté & d'autre. *Equarrissage*, piéce de bois de tant de pouces d'équarrissage. On dit qu'une piéce de bois a six sur huit pouces d'*équarrissage* pour faire entendre ses deux plus courtes dimensions. *Equarrissement* : c'est la réduction d'une piéce de bois en grume à la forme quarrée.

EQUATEUR : c'est l'un des grands cercles mobiles de la Sphére, qui étant également distant de l'un à l'autre Pôle, nous représente aussi dans le

Ciel un cercle que nous concevons de même en être également éloigné, & diviser le monde en deux Hemisphéres, dont l'un est Septentrional, l'autre Méridional. On l'appelle aussi équinoctial, à cause que le Soleil le coupant deux fois l'année, sçavoir vers le 20. de Mars, & vers le 23. Septembre, fait les équinoxes, ou les nuits égales aux jours, en demeurant autant sur l'horizon, qu'il demeure dessous. Il faut nécessairement que cela arrive, parce que l'horizon ne coupe jamais l'Equateur qu'en deux parties égales, l'une qui se trouve supérieure & l'autre inférieure. On peut dire que l'Equateur est la principale mesure du tems, parce que c'est principalement sur le mouvement de ce cercle, que se marque la révolution du premier mobile. Si cette révolution est entiére, c'est-à-dire de trois cens soixante degrés, on dit que la durée, & l'espace du tems, qui s'est écoulée est d'un jour; si elle est seulement de la vingt-quatriéme partie, ou de quinze degrés, on dit que la durée est d'une heure.

EQUINOCTIAL: on appelle cercle équinoctial, le cercle, qui coupe en deux également la Sphére droite; & on dit ligne équinoctiale, ou absolument la ligne, à cause que ceux, qui habitent sous cette ligne ont toujours les jours égaux aux nuits, ou un équinoxe prepetuel, ce qui n'arrive pas aux autres peuples, qui n'ont cette égalité que deux fois l'année, sçavoir vers le 20. Mars, lorsque le Soleil entre au signe du Bélier, où il fait l'équinoxe du Printems, & vers le 23. Septembre, lorsqu'entrant dans la balance, il fait l'équinoxe de l'Automne.

EQUIPAGE d'un Vaisseau de guerre: c'est le corps où la troupe des Officiers mariniers, des Soldats, des Matelots, & des Mousses & Garçons qui servent dans un Vaisseau & qui le montent. Les *Equipages* des Vaisseaux de guerre se doivent former avec le plus d'égalité qu'il se peut, & l'on y observe d'y employer sur chaque centaine d'hommes un certain nombre de Matelots. Quand les *Equipages* sont formés, le Commissaire Général du Bureau des Classes en doit dresser les rolles sur son Journal, & séparer les Départemens en chaque rôlle, & sur ces rôles il doit faire les revuës finales en rade & faire prêter le serment tant aux Officiers qu'à l'Equipage.

EQUIPAGE d'atelier: c'est tout ce qui sert pour la construction, ou pour le transport des matériaux, c'est-à-dire, les gruës, les chévres, les crics,

&c. *Equipage* de pompe, il consiste en toutes les piéces avec leurs garnitures.

EQUIPEMENT, c'est la provision de tout ce qui est nécessaire à la subsistence aussi bien qu'à la sureté & à la manœuvre d'un Vaisseau & l'Equipage même.

EQUIPER un Navire, c'est l'armer, y mettre les Matelots, & les Soldats qu'il faut. *Equiper* un Vaisseau, c'est aussi le munir de ses apparaux, de ses victuailles, de ses agrès & de son équipage. Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes de France sont ordinairement équipés moitié en guerre, moitié en marchandises, ce qui diminuë de beaucoup les profits de leur armement.

ERISSON, grapin de fer: c'est une ancre à quatre bras, dont on se sert dans les Bâtimens de bas bord & dans les Galéres.

ERMINETTE, c'est un outil de Menuisier & de Charpentier dont ils se servent pour applanir & doler le bois. Il est fait en maniére de hache recourbée, les Tonneliers s'en servent aussi. Quelques-uns la confondent avec un autre instrument qu'on appelle *Essette*. Il y a une autre sorte d'*Eminette* qu'on appelle hachette à marteau dont se servent les Charpentiers & les Menuisiers François. Celle dont se servent les Charpentiers Hollandois est différente.

ERRE d'un Vaisseau, c'est-a-dire, train, allure. On dit en terme de Marine lorsqu'on parle d'un Vaisseau qui a été arrêté par quelque cause, qu'il n'a pas repris son *erre*, c'est à-dire, qu'il ne s'est pas encore remis dans la lenteur, ou dans la vîtesse avec laquelle il a coutume de passer.

ERSES, ou Etropes d'affût de mer: ce sont des erses avec des cosses qui sont passées au bout du derriére du fond de l'affût du canon où l'on croque les palans. *Erse* d'une poulie: c'est une corde qui entoure le mousle d'une poulie & qui sert à l'amarrer.

ESCADRE: j'ai dit Tome I. que c'est un Détachement particulier de Vaisseaux de Guerre, ou bien un des trois Corps, qui dans un ordre de bataille composent l'avant-garde, chacun desquels est quelquefois partagé & distribué en trois divisions comme les Anglois & les François l'ont pratiqué en 1672, & 1673. contre les Hollandois. *Voyez* DIVISION. Dans ce supplément. En 1670. le Roi ordonna que le Pavillon Amiral ne fût arboré qu'avec un accompagnement de

vingt

vingt Vaisseaux de Guerre, & le Vice-Amiral & le contre-Amiral avec douze Vaisseaux, dont le moindre portât trente-six canons, afin qu'ils fussent en état de défendre l'honneur & la prérogative du Pavillon, & d'en soutenir la dignité.

Dans une Armée navale, il faut toujours que les *Escadres* se tiennent toujours à une distance raisonnable les unes des autres, & que les Vaisseaux de chaque Escadre ne soient pas aussi trop serrés, afin que quand on sera engagé au combat il n'arrive point de confusion. Il n'est pas avantageux de distribuer une Armée navale en trop d'Escadres ou de Divisions. Un Amiral distribuë ordinairement son Armée en Escadres, & les Escadres en Divisions, & ordonne que chacun se tienne dans la Division où il est rangé sur les peines qui y appartiennent.

La plus ordinaire distribution d'une Armée se fait en trois Escadres qu'on compose à peu près également, leur donnant à chacune un pareil nombre de Vaisseaux de la même qualité; c'est-à-dire, à l'une autant de Frégates, de Galiotes, de Brulots, & même de Canons, que l'autre en a. Il en est de même à l'égard des trois divisions dans lesquelles chaque Escadre est presque toujours distribuée. Néanmoins une fois l'Amiral Tromp étant sur le point de livrer bataille aux Anglois, distribua son armée en quatre Escadres. Il y en eut trois qui s'avancerent sur une même Ligne, & porterent sur les Ennemis, & la quatriéme qui fut comme une arriére-garde, servit de Corps de réserve. Dans le sanglant Combat, qui se donna entre les Anglois & les Hollandois le 10. Août 1653, l'Amiral Tromp, qui commandoit l'Armée des Etats-Généraux, divisa son Armée en cinq Escadres. Il y en eut une qui se mit un peu de l'avant: les trois autres la suivirent sur une même Ligne, & la cinquiéme servit d'arriere-Garde.

Il y a beaucoup de nos François, sur-tout, ceux qui donnent des Relations de Combats, qui ne distinguent point entre *Escadre* & *Division*, principalement quand il s'agit d'Escadre, qui employent indifféremment ces deux termes. Mais il est constant selon les plus exacts Ecrivains, qu'il y a de la différence, & qu'Escadre est un Corps de la premiere distribution, qui se fait d'une Escadre lorsque le Chef d'Escadre se trouve Commandant en l'absence du Lieutenant-Général, il a les mêmes fonctions que lui dans les Ports & à la Mer. *Voyez* CHEF D'ESCADRE. Selon l'Ordon-

nance, on ne donne point en France le nom d'Escadre qu'il n'y ait quatre Vaisseaux pour le moins. *Voyez* aussi DIVISION.

ESCADRON : on combattoit par *Escadron* avant même que les Lances disparussent dans les armées : mais ils étoient si gros, si pesans dans leurs manœuvres, si lourds & sur une si grande profondeur, qu'ils égaloient ceux des Perses, qui combattoient sur douze files, & au-delà même. Ces gros Escadrons étoient encore en usage du tems de Walstein, & de Gustave-Adolphe, mais celui-ci ne les faisoit pas si gros. Il y inseroit des pelotons de cinquante mousquetaires. Par cette méthode il en eut toujours raison.

Comme les arts & les sciences ne vont pas fort vîte, dit M. le Chevalier Folard, & particulierement celle de la guerre qui est immense, on les forma de deux cens Maîtres. L'expérience fit voir qu'ils étoient encore trop gros, on les réduisit à cent cinquante ou à cent vingt Maîtres sur trois de file, & l'on en est demeuré à peu-près à ce nombre.

L'Auteur que je viens de citer, croit qu'il seroit mieux de former les Escadrons sur quatre rangs. Rien ne lui semble plus dangereux, que le flottement dans la Cavalerie, comme dans l'Infanterie. La preuve de donner plus de profondeur à nos Escadrons, que nous n'en donnons aujourd'hui, se tire des Anciens, qui sont nos Maîtres. Ils combattoient par Escadron, les Grecs sur huit de files, & les Romains sur quatre. Les Escadrons de ceux-ci n'étoient guéres de plus que de quarante Maîtres : ceux des Grecs étoient tout au plus de quatre-vingt Cavaliers. Il ne paroît pas qu'ils ayent jamais changé dans cette méthode.

Les Modernes ont peu à peu diminué dans le nombre & dans la hauteur de leurs Escadrons. Henri IV. le Prince Maurice, Alexandre Farnése, le Duc d'Albe, se fixerent à huit de files, & ensuite à six. Valstein fit ses *Escadrons* trop gros & trop épais, & s'en trouva mal à Lutzen, & Tilly à Leipsick. Gustave n'en eut jamais que de petits, qu'il rangea sur cinq rangs avec ses pelotons & ne s'en repentit jamais. M. de Turenne rangea les siens sur quatre & souvent sur cinq.

L'avantage des petits *Escadrons* se prouve par le fameux Combat de Leuze, où la Maison du Roi se signala si bien sous les ordres du Maréchal de Luxembourg.

ESCALADE des Anciens. Les *Escalades* sont fort communes dans l'Antiquité reculée, comme dans

la moyenne, & même du tems de nos Peres, mais elles étoient dangereuses, parce que la difficulté de la descente de l'autre côté du mur, qui n'étoit pas terrassé, surpassoit infiniment celle qu'il y avoit à monter : car quoique les Assaillans bordassent la contrescarpe de leurs Archers & de leurs Frondeurs, pour nétoyer les défenses, & empêcher qu'aucun ne parût pendant qu'on appliquoit les échelles, cet avantage étoit peu de chose, car dès qu'ils étoient arrivés au haut des échelles, les Archers & les Frondeurs étoient inutiles, ainsi que les autres machines de Campagne, qu'on faisoit avancer aux insultes des Villes.

Les Assaillans trouvoient alors à qui parler, pour peu que la Garnison sentît la grandeur de ses avantages : car il n'étoit pas mal aisé de repousser de pied ferme, des gens qui sont chancelans sur le haut d'une échelle, sur laquelle il faut pourtant qu'ils combattent, & qu'on peut renverser aisément en voulant gagner les derniers échelons pour franchir le rempart : ce qu'on ne sçauroit faire, & se défendre en même tems contre les coups qu'on nous porte, qu'on ne sçauroit guéres éviter, ni fraper avec avantage ; & si l'on se dispense de se prendre au parapet ou au bout de l'échelle qui le surpasse, il faut du moins une violente secousse, & beaucoup d'adresse pour monter dessus.

Ceux qui se défendent n'ont à faire qu'à un Soldat, qui est le premier monté au plus haut de l'échelle, & celui-ci ne peut être soutenu, ni défendu de son Camarade, qui monte derriere lui, desorte qu'on ne peut se servir du nombre dans les *Escalades*. Il y a des résistances dans l'Histoire contre des Escalades, qu'on ne sçauroit trop admirer. Les Anciens, contre les *Escalades*, se servoient de grosses & longues poutres cylindriques, qu'on jettoit d'en haut, qui coulant & roulant sur les échelles, menoient en bas tous ceux qui étoient dessus & les écrasoient dans le fossé, emportant en même tems tout ce qu'elles rencontroient en leur passage. Ils se servoient encore de tonneaux remplis de terre, qui coulant sur les échelles, tomboient dans le fossé avec un fracas épouvantable, sans qu'on pût les éviter.

L'entreprise de Beauvais par Charles, Duc de Bourgogne en 1472. que nos Historiens qualifient du nom de Siége, ou d'Assaut, fut une insulte, ou une *Escalade*, dans toutes les formes. L'*Escalade* d'Andrinople par les Gots, est une des plus fameuses dont l'Histoire fasse mention. L'Histoire parle de plusieurs *Es-*

calades environnantes, qui ne finissent que par la prise de la Place.

Il y a des moyens infinis & fort simples pour rendre inutiles les Escalades les plus vives & les mieux conduites. Ce que j'en ai dit au Tome I. sous le nom d'Escalade suffit.

ESCALE : on nomme ainsi sur les Côtes d'Afrique, ce qu'on nomme une échelle dans le Levant : c'est-à-dire, un lieu de Commerce, où les Marchands Négres viennent apporter leurs marchandises aux Européens. On le dit aussi des endroits, où les Européens vont faire la traite avec eux. Au Sénégal il y a quantité de ces *Escales* le long de la grande riviere, & de la riviére du Morphil : les unes à trente lieuës, les autres jusqu'à cent lieuës & davantage de l'habitation des François.

On appelle aussi de même sur l'Ocean, les Ports où abordent les Navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement ou autres choses nécessaires, soit pour y décharger partie de leur Fret, ou pour recevoir des Marchandises dans leur bord. Les *Escales* pour Terre-Neuve, sont Oleron, Brouage & la Rochelle : c'est-à-dire, celles où les Navires se fournissent ordinairement de sel, & souvent de biscuit pour leur pêche. Faire *Escale* dans un Port : c'est entrer dans un Port & y mouiller, soit pour y rafraîchir, soit pour y prendre & décharger des Marchandises en passant, soit pour éviter la tempête ou les Ennemis, ou soit qu'on y veuille prendre langue.

ESCARBITE : c'est une sorte de petit Vaisseau de bois creusé, qui a environ huit pouces & qui est large de quatre. On y met l'étoupe mouillée pour tremper les ferremens, dont se servent les Calfats, quand ils travaillent.

ESCARPE' : Côte escarpée, c'est un endroit coupé à plomb, ou avec peu de talus.

ESCHANCRE' : giroüette échancrée, c'est-à-dire, qui est coupée en ligne courbe, ou fenduë par le milieu, & qui a deux pointes vers le bas.

ESCHILLON : c'est un terme de Marine du Levant, qui signifie une nuée noire, d'où sort une longue queuë, qui est une sorte de météore, que les Matelots craignent autant & plus que la plus forte tempête. Cette queuë va toujours en diminuant, & en s'allongeant dans la Mer. Elle en tire l'eau comme une pompe, ensorte que l'on voit cette eau qui bouillonne tout autour, tant l'attraction paroît violente.

La superstition de ceux qui craignent cette nuée, fait qu'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir, persuadés qu'en faisant cela ils détourneront l'orage.

ESCLAVE : c'est un Captif pris sur mer par des Corsaires, tels que ceux des Côtes de Barbarie, qui font souvent des Chrétiens esclaves. On appelle encore ainsi les Négres, dont on se rend maître dans l'Amérique, & dont on fait un grand trafic.

ESCOPE : c'est un brin de bois d'une très-médiocre grosseur, dont on se sert à jetter de l'eau de la mer le long du Vaisseau pour le laver & pour mouiller les voiles. Il est creusé par le bout & tient de la ligne droite & de la courbe, ayant un manche assez long. *Escope*, est aussi une sorte de petite pelle creuse, avec laquelle on puise & on jette de l'eau, qui entre dans une Chaloupe ou dans un Canot. Il n'y a de manche qu'autant que la main en peut empoigner.

ESCOPERCHE : c'est comme un second fauconneau élevé sur un gruau ou sur un engin, ou bien c'est une piéce de bois ajoutée sur un gruau, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot se dit aussi de toutes les piéces de bois qui sont debout, & qui ont une poulie à l'extrémité, par le moyen de laquelle on éléve du bois & des pierres. On appelle aussi *Escoperche* une solive ou autre piéce de bois, qui a une poulie, & dont on est quelquefois obligé de se servir en des endroits où il est impossible de placer un engin, ou une gruë, quoique cette piéce ne soit pas toujours dressée de bout, mais planchée comme sur une avance de corniche ou dans une lucarne.

ESCORTE de Convois : c'est une commission assez difficile que d'escorter les Convois, soit de caissons, soit d'équipages, ou autres choses semblables, sur-tout ceux qui tiennent une longue file. Tout Officier qui s'en trouve chargé, doit se munir de deux bons Guides, car souvent il est obligé de changer la route, suivant les nouvelles qu'il apprend des Ennemis. Ensuite il met des Travailleurs à la tête de tout, pour ouvrir & faciliter les chemins : il partage ses troupes à la tête, à la queuë, & distribuë des pelotons de distance en distance le long de son Convoi, lesquels en cas d'attaque, doivent se joindre pour se secourir les uns les autres.

Outre cela, il doit avoir une avant-Garde, & une arriére-Garde, aussi-bien que des Batteurs d'Estrades sur les flancs, pour être instruit de tout ce qui peut venir à lui, observant avec grande attention que ses

troupes marchent en bon ordre, & que son Convoi marche en file, bien serré sans intervalles. Lorsque le pays est ouvert, il le fait doubler sur autant de files qu'il lui est possible, ensorte que tenant moins de terrein, ses troupes puissent être plus rassemblées, évitant autant que faire se peut les défilés, qui sont les endroits les plus dangereux : il doit se porter par-tout où sa prévoyance lui fait croire que le risque est le plus évident, pour pouvoir y apporter reméde, en faisant manœuvrer à propos ses troupes, en s'opposant avec fermeté aux entreprises de l'Ennemi, qu'il ne doit pas chercher, ne devant avoir d'autre objet que de conserver ce dont il est chargé ; car souvent l'Ennemi veut-il l'attirer pour avoir plus de facilité à enlever ou à piller une partie de son Convoi.

S'il étoit certain qu'il ne pût venir à lui que par un passage, il peut rassembler la meilleure partie de ses troupes pour le garder & faire toujours filer le Convoi avec une petite escorte : mais il faut parfaitement connoître le pays pour prendre ce parti, & être bien assuré qu'il n'y a point d'autre passage par où l'on puisse pénétrer. S'il se trouve attaqué en lieu où il puisse faire parquer son Convoi, il peut s'en faire un excellent Retranchement, dans lequel il renfermera ses troupes, & d'où il pourra faire une défense assez vigoureuse pour rebuter l'Ennemi, observant dès qu'il est attaqué de détacher en diligence des gens à cheval pour aller avertir le Général de l'Armée, ou le Commandant de la plus prochaine Ville de la situation où il se trouve afin qu'ils ayent à lui envoyer du secours.

Lorsqu'il apperçoit l'Armée ou la Ville où il faut conduire le Convoi, il doit donner sans retardement avis de son arrivée au Général de l'Armée ou au Major Général, & si c'est une Ville, à celui qui y commande ; en même tems il doit rassembler ses Troupes, & se tenir sur quelque hauteur & autre lieu convenable pour le favoriser quand il défilera, jusqu'à ce que la queuë soit arrivée pour en faire l'arriére-Garde avec toutes ses Troupes. Les Convois considérables sont ordinairement commandés par des Officiers Supérieurs, & surtout par des Officiers de Cavalerie : cependant il peut arriver qu'un simple Capitaine se trouve commander par l'ancienneté de son Régiment, une Escorte de deux cens hommes plus ou moins forte, & que ce sera un jeune homme, qui peut-être n'aura jamais fait de Campagne, ainsi il est bon de lui donner au moins une idée des choses les plus essentielles qu'il doit faire. On

ſuppoſe qu'il ſuppléera par ſon diſcernement à celles que les diverſes occurrences feront naître.

ESCOUADE briſée, eſt celle qui eſt compoſée d'Eſcoüades de pluſieurs Régimens.

ESPARRE : ce ſont des gaules de Sapin, ou d'un autre bois léger, qui viennent de Norvége.

ESPAVES de Mer. Les Procureurs du Roi aux Siéges d'Amirauté, ont un Regiſtre qui contient l'état de tous les échoüemens, bris, naufrages, & généralement de toutes eſpaves trouvées en Mer, ou ſur les Grêves. Droit d'*Eſpave*, c'eſt un droit Seigneurial, par lequel les choſes égarées, & qui n'étant reclamées de perſonne, ſe trouvant dans l'étenduë de la Seigneurie, appartiennent au Seigneur, & les choſes qui viennent flotter ſur le rivage, ſont auſſi réputées telles.

ESPAVRES : ce ſont certaines ſolives qui ſervent à faire la levée d'un Bateau foncet ou autres.

ESPOIR : c'eſt un fauconneau ou petite piéce de bronze, qui eſt montée ſur le pont d'un Vaiſſeau, & dont on ſe ſert pour les deſcentes. On en a vû quelquefois ſur les hunes des grands Vaiſſeaux, comme aux Carraques de Portugal.

ESQUIF : c'eſt un petit Bateau ou Chaloupe, deſtiné pour le ſervice d'un Navire ou d'une Galére. Elle accompagne un Navire dans tous ſes voyages, & eſt ordinairement placée ſur le tillac, en attendant qu'on la mette en mer, ce qui ne ſe fait qu'en certaines occaſions, comme pour prendre de l'eau dans quelque Port, dont le Navire ne peut pas approcher d'aſſez près. On s'en ſert auſſi pour mettre les perſonnes à terre, quand on eſt arrivé dans quelque Port, ou pour ſe ſauver dans un débris de Vaiſſeau. Il y a quelquefois tant de preſſe à entrer dans l'*Eſquif*, que la charge fait couler à fond, & pour avoir voulu ſauver trop de perſonnes, il ne s'en ſauve aucune.

ESQUIMAN : c'eſt le nom que les Hollandois donnent à l'Officier Marinier, qu'on appelle Quartier-Maître. C'eſt celui qui a l'œil principalement ſur le ſervice des pompes, & qui eſt comme l'Aide du Maître, & du contre-Maître d'un Vaiſſeau : auſſi ſe ſert-on quelquefois du mot d'Eſquiman, pour dire ſecond contre-Maître.

ESSES d'affût : ce ſont les chevilles de fer en forme de la lettre S, qui tiennent les roues des affûts de canon aux eſſieux.

ESSIEUX d'affût de bord : c'eſt la piéce de bois qui traverſe l'affût par-deſſous la ſole, & dont

chaque bout entre dans une rouë, avec laquelle il est entretenu par une *esse*. Il y en a deux, un à l'avant pour les deux rouës qui sont aux deux côtés, & un à l'arriére tout de même.

ESSUYEZ la pierre : c'est un commandement de l'exercice qui se fait en un tems.

EST : c'est l'Orient : ce terme est employé à deux usages. Il signifie un des quatre points Cardinaux du Monde, par rapport au monde entier : & il signifie le côté où est l'Orient, par rapport à la place, où se trouvent un homme ou un Vaisseau.

ESTACADE : ce sont plusieurs grosses & longues piéces de bois, garnies de fer & de chaînes, que l'on met à l'entrée d'un Port pour le fermer.

ESTAINS : il faut prononcer la premiére S. Ce sont deux piéces de bois d'une même figure, qui font portion de cercle, & forment le rond de l'arriére d'un Vaisseau. Elles sont assemblées par les bouts d'enbas à l'étambord, & par les autres aux deux allonges de treport, qui achevent la hauteur, & la rondeur de la poupe.

ESTANCES : ce sont des piliers posés tout le long des hiloires, & qui soutiennent les barrotins, leur longueur est de la hauteur qui se trouve entre deux Ports. *Estance* à taquets, c'est une maniére d'échelle de fond de cale avec sa tirevieille.

ESTERRE : c'est un terme fort usité parmi les Aventuriers de l'Amérique. On comprend que ce doit être une espéce de petit port, comme une cale ou calangue.

ESTOC : c'est une petite machine qui sert aux Artisans à soutenir & arrêter le fer & autres matiéres sur lesquelles ils travaillent pour les limer, polir, forer, &c.

ESTOUPIN : c'est un peloton de fil de carret, sur le calibre des canons. On s'en sert à bourrer la poudre quand on les charge.

ESTRAN : c'est ainsi que l'on parle en Picardie, & dans le Pays conquis & reconquis, pour dire une Côte de la mer, qui est plate & sablonneuse.

ESTRAPADE de Marine : c'est le châtiment d'un Matelot, qu'on lui fait souffrir en le guindant à la hauteur d'une vergue, & le laissant ensuite tomber dans la mer, où on le plonge une ou plusieurs fois, selon que le porte sa Sentence. C'est ce qu'on appelle autrement donner la cale.

ESTRAPONTIN : c'est une piéce de lit, que

les Sauvages suspendent en l'air, en l'attachant à deux arbres : on s'en sert aussi dans les Vaisseaux.

ESTROP : c'est une grosse corde que l'on attache à une grosse cheville de bois appellée Eschéome.

ETANG : c'est un grand réservoir d'eau dans un lieu bas, fermé par une chaussée ou digue, qu'on peut lâcher quand on veut, & levant l'écluse qui arrête les eaux des sources & les décharges des pluyes. Ordinairement les eaux des étangs sont douces, & on y met du poisson. La différence qu'il y a d'un étang à un lac, c'est que l'étang se desséche quelquefois l'Eté. *Etang* de mer, ou *Etang* salé, c'est un étang de certaines eaux, où la mer s'est déchargée, & qui d'ordinaire retiennent leur sel.

ETAPE, en terme de Marine, est une Place publique où les Marchands sont obligés de faire apporter leurs marchandises, pour être achetées par le peuple. Il se dit aussi d'un Port & d'une Ville de commerce, & dans ce sens, on dit que le Port de Redon en Bretagne, est l'*étape* des vins pour Rennes. Dordregt en Hollande, est l'*étape* des vins du Rhin & des bois. L'Espagne a été autrefois l'*étape* des marchandises des Indes Orientales.

ETAT d'Armement : c'est une Liste envoyée de la Cour, de tous les Vaisseaux, Officiers Majors & autres Officiers, qui sont destinés pour armer. C'est aussi un imprimé, qui marque le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions, qu'on a dessein d'employer aux Vaisseaux qu'on veut armer. Capitaine du grand *Etat*, c'est un Capitaine de Vaisseau, qui a sa Commission du Roi. Capitaine du petit *Etat* : c'est un Capitaine de Frégate légére, de Galiote, de Brulot ou de Flute.

ETRESIES, vents étresiens : ce sont des vents anniversaires, & réguliers, qui ne manquent point à souffler en de certaines saisons & pendant un certain tems.

ETIER : c'est une espéce de fosse faite par art, ou naturellement, qui se dégorge dans la mer ou dans quelque riviére qui en est proche.

ETOILE : c'est un Astre, un globe lumineux qui est au Ciel. Les Astres sont des corps denses, divisés en errans appellés Planètes, & en fixes nommés simplement Etoiles. *Etoile* polaire, c'est l'étoile qui est dans la queuë de la petite ourse, & on lui donne ce nom d'étoile polaire, à cause qu'elle est fort proche du Pôle. Elle n'en est éloignée que de deux degrés & demi ou environ.

ETOUPE, vieux cordages qu'on défait & qu'on bat, qu'on met boüillir, & qu'on séche ensuite au soleil ou au four. Après cela on les file fort lâche & gros comme le bras, pour en calfater les coutures des Vaisseaux. *Etoupe* goudronnée, c'est celle qui est faite de cordes goudronnées. *Etoupe* blanche, c'est l'*étoupe* qui est neuve. *Etoupe* noire, c'est la vieille *étoupe*.

ETRAQUE : c'est la largeur du bordage de Vaisseau.

ETRIER en terme de Charpenterie est une barre de fer plate, & coudée quarrément en deux endroits, pour soutenir une poutre, & l'attacher à un poinçon. *Etrier* est aussi un des chaînons des cadênes de hauban, qu'on cheville sur une sconde préceinte, afin de renforcer ces cadênes. *Etrier* est aussi une bande de fer, faite en forme de crampon, par le moyen de laquelle on joint une principale piéce de bois avec une autre. *Etriers* sont encore de petites cordes dont les bouts sont joints ensemble par des épissures. On ne s'en sert pas seulement pour faire couler une vergue, ou quelque autre chose au haut des mâts, le long d'une corde, mais on s'en sert aussi dans les Chaloupes pour tenir l'aviron au tolet.

ETROPES d'affût : ce sont des erses avec des cosses, qui sont passées au bout du derriere du fond de l'affût d'un Canon, où l'on accroche les palans.

ETUVE de corderie : c'est un lieu muni de fourneaux, & de chaudieres, où l'on goudronne les cordages, qui doivent servir aux Vaisseaux.

EVENTER une piéce de bois : c'est la tirer avec le cordage, pendant qu'on la monte, afin d'empêcher qu'en donnant contre la muraille la piéce de bois ne gâte quelque chose. *Eventer* les voiles : c'est mettre le vent dedans afin que le Vaisseau fasse route.

EVITER : Vaisseau, qui a évité, c'est-à-dire qu'il a changé bout pour bout à la longueur de son cabel, sans qu'il ait levé les ancres. *Eviter* au vent, cela se dit d'un Vaisseau, lorsqu'il présente l'avant au lieu d'où le vent vient.

EVITER à marée, c'est lorsque le Vaisseau présente l'avant au courant de la mer, à la longueur de ses amarres. *Eviter* : c'est quand un corps solide céde la place à un autre corps solide, qui le presse.

EXECUTION Militaire. On la fait le même jour, qu'on a tenu le conseil de guerre, sur les deux heures après midi. Ainsi dès que le Conseil de guerre est fini le Major après avoir reçu les ordres de son

Commandant, doit en faire ſçavoir le réſultat au Major général, pour qu'il donne ordre, s'il le trouve à propos aux piquets de l'armée, ou du moins à une partie de ſe trouver à l'heure preſcrite à la tête de la Brigade, où ſe doit faire l'exécution. En même tems s'il s'agit du Gibet, ou des Galéres, il écrit un billet au Grand Prevôt pour le prier d'envoyer l'exécuteur pour faire l'exécution, lui en ſpécifiant la nature, & ce billet eſt porté par un Sergent & quatre Fuſiliers, chargés d'accompagner l'exécuteur: après quoi ſelon les ordres, qu'il a reçus, il fait aſſembler les Sergens, pour leur ordonner ce qu'il y a à faire.

Lorſque les exécutions ſont de conſéquence, & qu'il s'agit de la mort, on doit faire prendre les armes à tout le Régiment: pour cet effet on fait batre le premier à une heure après midi, l'aſſemblée à une heure & demie, & le Drapeau à deux heures; en même tems on fait marcher le Régiment en bataille trente ou quarante pas en avant de la tête de ſon Camp, & l'on le dreſſe en bon ordre, de façon qu'il puiſſe ſe trouver ſuffiſamment du terrein pour mettre en bataille, les piquets des autres Régimens, qui doivent former un quarré en faiſant face en dedans: ſouvent il ſe trouve un Aide-Major général, ou le Major de Brigade de jour pour faire dreſſer toutes ces troupes, ſur-tout quand il y a pluſieurs criminels de differens Régimens à exécuter; mais à leur défaut c'eſt au Major du Régiment, dont les criminels ſont à faire toutes les fonctions néceſſaires en pareil cas. On doit tenir la main à ce que tous les Officiers & Soldats du Régiment ſe trouvent ſous les armes, ſans que perſonne puiſſe s'en exemter ſous tel prétexte que ce puiſſe être.

Quand il ne s'agit que des Galéres, on ſe contente de faire prendre les armes aux piquets du Régiment, & à ceux de la Brigade, & qui ſe joignent à ceux de l'armée, que le Major général a trouvé à propos de faire marcher. Lorſque toutes les troupes ſont aſſemblées, le Sergent de la Compagnie, dont eſt le criminel, va le chercher avec un Détachement de douze ou quinze Fuſiliers, qui ont la baïonnette au bout du Fuſil, qu'ils préſentent dès que le criminel arrive dans le Champ de Bataille, où ſont les troupes. Le Major fait ſigne aux Tambours de battre aux champs, alors on le fait marcher lentement, & paſſer à la tête de toutes les troupes; après qu'il a fait cette tournée, on le mene au milieu du Champ de Bataille, & les Fu-

filiers qui l'escortent, forment un cercle autour de lui, en présentant toujours les armes de son côté. A l'instant on le fait mettre à genoüil : le Major appelle les Tambours au centre, leur ordonne de battre un ban, & prononce d'un ton ferme ces mots : *De part le Roi, défense, sur peine de la vie de crier grace.* Ensuite il ordonne au Greffier de lire la Sentence, ce qu'il exécute distinctement d'une voix haute, & le chapeau bas. Cela fait, on fait lever le criminel, & s'il s'agit du Gibet ou des Galéres, on le fait dégrader des armes par son Sergent. On ne dégrade pas les Soldats, qui doivent passer par les armes, parce que c'est une exécution Militaire, qui n'est pas deshonorable.

Si c'est pour les Galéres l'Exécuteur l'ayant fait remettre à genoüil, fait l'exécution : dès qu'elle est faite, on fait battre les Tambours aux champs, & défiler les troupes devant l'exécuté, qui reste à genoüil, après quoi le Greffier le conduit escorté par le Sergent, & le même Détachement chez le Grand-Prevôt de l'Armée, qui le reçoit dans ses prisons en vertu d'une copie de la Sentence collationnée, certifiée, & signée par tous les Officiers, le Major aussi-bien que par le Greffier. On reconduit en même tems l'Exécuteur, à qui l'on donne en payement une pareille copie de Sentence, dont il doit se contenter pour les Régimens, qui n'ont pas le grand Etat Major ; car ceux qui l'ont, doivent le payer en argent comptant.

Quand il est question du Gibet. L'Aumônier doit marcher à la droite du criminel, qu'il accompagne, & ne cesse pas de l'exhorter jusqu'à ce qu'il soit entre les mains de l'Exécuteur. Lorsqu'il est mort, on met deux Sentinelles auprès de lui, afin de faire retirer le monde, qui voudroit l'enlever, & vers le soir on permet au Sergent, & à quelques Soldats de la Compagnie de prendre soin de l'enterrer, à moins qu'il ne fût ordonné que son corps demeurât exposé au Gibet.

Lorsqu'il s'agit de faire passer par les armes, le Major doit faire ouvrir les troupes du côté de la campagne, afin que les balles, qui pourroient échaper ne puissent blesser personne, & faire tenir des Sergens à la droite, & à la gauche de cet espace de terrein vuide, pour empêcher que qui que ce soit n'y passe. Il doit encore avoir fait commander douze Grenadiers, & un Sergent avec leurs armes chargées de frais, lesquels forment un rang au centre, où se doit faire l'exécution.

Dès que la Sentence a été lûë au criminel, qui doit être à genoüil, l'Aumônier continuë à l'exhorter,

alors le Major fait appeller le Sergent de la Compagnie, dont il est, pour lui bander les yeux le mieux que faire se peut avec sa cravate : ensuite le Major fait signe aux Fusiliers qui l'ont escorté de se retirer derriere les Grenadiers, lesquels ayant été avertis, auront présenté, & préparé leurs armes, & pendant que l'Aumônier, qui a choisi son tems pour quitter le criminel, sans qu'il s'en apperçoive, se retire, les Grenadiers le mettent en joüe, & le Major en fait tirer les deux tiers en même tems par un signal qu'il leur fait avec sa canne.

Un moment avant de faire tirer les Grenadiers, on les fait avertir par leur Sergênt que les quatre premiers doivent tirer à la tête, les quatre d'ensuite au cœur, & que les quatre autres restent en joüe sans tirer en cas que le criminel ne fût pas absolument mort, pour l'achever. L'exécution faite, les Grenadiers vont rejoindre leur Compagnie, & l'on fait défiler les troupes au tour du corps mort, auprès duquel on laisse quatre Sentinelles pour faire retirer le monde, & deux heures après on ordonne aux Sergens & Soldats de la Compagnie, dont il étoit de faire une fosse sur le même lieu, & de l'enterrer.

F.

FABRIQUE de Vaisseaux : c'est tout ce qui se peut observer dans leur construction ; & la maniere dont ils sont construits. Le Greffier doit tenir un rolle des Maîtres, Matelots, Pêcheurs, & Mariniers, étant dans le ressort du Siége, avec le nom, port, & fabrique des Vaisseaux appartenans aux Bourgeois demeurans dans son étenduë.

FAÇONS de Vaisseaux : ce sont les diminutions, qu'on fait à l'avant, & à l'arriere du dessous d'un Vaisseau.

FAIX : ce sont des planches épaisses, & étroites, qui sont entaillées pour mettre sur les baux dans la longueur du Vaisseau depuis l'avant, jusqu'à l'arriere de chaque côté, à peu près au tiers de la largeur du bâtiment.

FALOT. Dans l'hyver, lorsque l'heure de la fermeture des portes est venuë, que la garde est sous les armes, & les clefs arrivées, le Caporal de consigne doit allumer le *Falot*, & éclairer celui qui les ferme depuis la premiere barriére, jusqu'à la derniere porte, afin que l'Officier Major de la Place, qui y est pré-

ſent puiſſe en répondre, & il conſerve ſa chandelle allumée dans le Fallot toute la nuit, pour recevoir les rondes & les patroüilles.

FANAL: c'eſt auſſi une eſpéce de groſſe lanterne, ou Fallot, qui eſt miſe ſur le plus haut de la poupe du Vaiſſeau pour faire ſignal, & pour marquer la route aux Vaiſſeaux, qui ſuivent, quand on va de flote & de conſerve pour la navigation. Lorſqu'on dit ſimplement *Fanal*, on entend le grand Fanal de poupe. L'Amiral en porte trois, un à la hune, pour ſe faire ſuivre des autres Vaiſſeaux de guerre. Le Vice-Amiral, contre-Amiral, Chefs d'Eſcadre en portent trois à la poupe, & tous les autres Vaiſſeaux, tant de guerre que Marchands n'en peuvent porter qu'un. Quand il il fait gros tems tous les Vaiſſeaux mettent des Fanaux à l'arriere pour s'empêcher de devirer l'un ſur l'autre. Parmi la plûpart des Mariniers tout eſt Fanal, hormis la lanterne ſourde, & une autre petite lanterne claire, qui garde auſſi ſon nom. L'Ordonnance porte qu'un Canonier veillera dans la Sainte-Barbe avec une chandelle allumée dans un Fanal. *Fanal* de hune: c'eſt celui, que porte à la grande hune le Vaiſſeau du Commandant, ou pour faire des ſignaux, ou par quelque autre beſoin. *Fanaux* de combat: ce ſont ceux qui ne donnent de la lumiere que d'un côté, l'autre étant plat, & ſans ouverture, deſorte qu'on peut l'appliquer contre le côté du Vaiſſeau en dedans, lorſqu'il faut donner un combat de nuit. *Fanal* de ſoute, c'eſt un gros fallot, qui ſert à tenir une lampe pendant le combat, afin d'éclairer dans les ſoutes aux poudres. Il y a auſſi de petits *Fanaux*, ce ſont ceux qu'on met à côté du grand Fanal à la poupe d'un Vaiſſeau. *Fanaux* de ſignal, ce ſont les Fanaux, dont on ſe ſert, pour faire les ſignaux, qui ſont ordonnés, ou dont on eſt convenu. *Fanal* tour à feu, c'eſt un feu allumé ſur le haut d'une tour élevée ſur la côte ou à l'entrée des Ports, & des Riviéres pour éclairer, & guider pendant la nuit les Vaiſſeaux dans leur route, & alors on l'appelle communément Phare. *Fanal* eſt auſſi le feu même, qui eſt allumé ſur le haut d'une tour.

FARAILLONS: c'eſt un petit banc de ſable, que quelque paſſage, ou fil d'eau tient ſéparé d'un grand banc.

FARDAGE ce ſont des fagots, qu'on met au fond de cale, quand on charge en grenier.

FASIER: On dit ſur mer que les voiles *faſient*

pour dire que le vent n'y donne pas bien, & que la ralinque vacille toujours.

FAUBER : c'est une sorte de balai, fait de fils de vieux cordages avec lequel on nettoïe le Vaisseau *Fauberter*, c'est nettoïer le Vaisseau avec le *Fauber*.

FAVORABLE, vent favorable : c'est un vent qui porte à la route.

FAUTIF, bois fautif, c'est une piéce de bois, qui n'est pas quarrée, & qui est défectueuse.

FAUSSE-COUPE : c'est une sorte d'assemblage, qui n'est ni à l'équerre, ni à onglet, & qui se trace avec la Sauterelle, ou fausse-équerre.

FAUSSE-EQUERRE : c'est un instrument, dont les Chapentiers se servent pour les angles, qui ne sont pas droits. La fausse-équerre des Menuisiers s'appelle aussi Sauterelle.

FAUSSE-ETRAVE : c'est une piéce de bois, que l'on applique sur l'étrave du Vaisseau en dedans pour la renforcer.

FAUSSE-QUILLE : c'est une ou plusieurs piéces de bois, qu'on applique à la quille par son dessous pour la conserver.

FAUX-COTE' d'un Vaisseau : c'est le côté par lequel il cargue le plus.

FAUX-ETAMBORD : c'est une piéce de bois appliquée sur l'étambord pour le renforcer.

FAUX-FEUX : ce sont certains signaux que l'on fait avec des amorces de poudre.

FAUX-PONT : c'est une espéce de pont, que l'on fait à fond de cale pour la conservation, & la commodité de la cargaison. Il sert beaucoup à la liaison du Vaisseau, & contribuë beaucoup à l'affermir. On y fait coucher des Soldats & des Matelots, & ils y serrent leurs hardes. Les faux ponts s'étendent d'un bout à l'autre du Vaisseau, mais quelquefois jusqu'à la moitié seulement.

FAUX-RACAGE : c'est un second racage qu'on met sous le premier, afin qu'il soutienne la vergue, au cas que le premier soit brisé par quelque coup de Canon.

FAUX-SABORD : ce sont des figures de sabords faites dans le bois, ou bien avec de la peinture.

FEMELLES : ce sont des anneaux, qui portent le gouvernail d'un Vaisseau. On appelle mâles les fers qui entrent dans ces anneaux.

FENTONS : les Charpentiers appellent *fentons* les morceaux de bois coupés de longueur, avant qu'ils soient arrondis pour faire des chevilles.

FER : c'est un métal imparfait, qui contient très-peu de mercure, mais beaucoup de soufre terrestre, & de sel fixe. Le fer s'emploïe dans plusieurs ouvrages, & est très-nécessaire tant dans l'Artillerie, que pour la construction des Vaisseaux. Il y en a de plusieurs natures : de pliant comme de l'argent, d'autre cassant, & d'autre, qui est aisé à se roüiller. Ce qui le rend ainsi sujet à la roüille, c'est qu'il est composé d'une terre, d'un sel, & d'un soufre, impurs, mal digérés, & mal unis. Le fer épuré, qu'on appelle *Acier*, étoit nommé *Chalybs* par les anciens de Chalybone Ville de Syrie, où l'on en fait de très-bon. D'autres disent qu'ils l'ont appellé *Chalybs* à cause de la trempe, qu'ils lui donnoient dans l'eau d'un Fleuve, qui est en Espagne dans le Royaume de Galice, autrefois appellé *Chalybs*, & aujourd'hui Cabé.

Le fer est par piéces en barres de différentes longueurs & grosseurs, & pour en connoître la qualité il faut observer si la barre est pliante sous le marteau, & s'il y a de petites veines, qui aillent en long. Quand cela se trouve ainsi, & sur-tout quand il n'y a point de petites fentes, ou de coupures, qui aillent en travers, ce que l'on nomme gersures, c'est une marque que le fer est bon. Mais s'il s'y trouve des gersures, il n'y a point à douter que le fer ne soit rouverin, c'est-à-dire cassant à chaud, & qu'il ne donne de la peine à forger. Tout le vieux fer, qui a été long-tems à l'air, ou au serein, devient ordinairement rouverin : ce qui est attribué par quelques-uns à une qualité corrosive, & mordicante qui se rencontre dans la rosée. Le fer est quelquefois dangereux dans les bâtimens, à cause qu'il se roüille, & qu'en se roüillant il s'enfle, & fait éclater le bois : comme aussi parce que cette roüille se détache, & la chéville de fer étant devenuë beaucoup plus mince que le trou, il se fait une voie d'eau. Le remede qu'il y a pour garantir le fer de la roüille, c'est de le bien étamer, ou de le peindre de plusieurs couches.

FERMEZ le Bassinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier on ferme le bassinet, en baissant la platine. Au second on met la main derriére la platine empoignant bien le Fusil, & en relevant le bout.

FERMETURE des Ports, c'est un terme, dont l'Ordonnance se sert. *Voyez* PORT.

FERMETURE de bordage : c'est ainsi qu'on nomme la piéce, ou les piéces de bordage, qui ferment

ment un grand trou, que les Charpentiers Hollandois laissent sous la premiere, ou plus basse préceinte, pour passer les baux, barrots, courbâtons & autres grosses piéces, & qu'ils ne ferment, que quand le Vaisseau est prêt à lancer à l'eau. Les Charpentiers de la Meuse laissent ce trou auprès de la quille.

FERMETURE des portes dans une ville de guerre. Les Officiers de gardes aux portes, & aux avancées doivent une heure avant la fermeture des portes faire monter leur Tambour sur le rempart pour battre la retraite, afin d'avertir ceux qui sont dans les dehors de se retirer après cette retraite battuë. Ceux qui sont de garde aux avancées doivent faire pousser la barriere, ne laisser que le guichet ouvert, & redoubler leur attention, sur ceux qui entrent, ou qui sortent.

Une demi-heure après, ceux qui sont de garde aux portes doivent ordonner à un Sergent escorté par deux Fusiliers d'aller chez le Gouverneur, ou celui qui commande en son absence, chercher les Clefs, & dès que la Sentinelle, qui est devant le corps de garde, avertit qu'elle apperçoit le Sergent, qui vient avec les Clefs, à l'instant l'Officier doit faire prendre les armes à toute la garde à l'exception de six hommes destinés pour lever le pont levis, & fermer les portes: ensuite il doit partager le reste de sa garde en double haïe, & se mettre avec les armes à la tête de celle de la droite, faisant mettre l'Officier en second s'il y en a un, ou un Sergent à celle de la gauche, & faire marcher à droite & à gauche à même hauteur sous la voûte près la porte.

Lorsque les Clefs arrivent on doit faire présenter les armes, & détacher deux Fusiliers de renfort pour escorter les Clefs, jusqu'à la derniére barriere, en même tems on fait avancer devant eux deux Fusiliers les armes présentées sur chaque pont levis: & ceux qui sont sans armes, suivent les Clefs pour aider à pousser, lever, & fermer les barriéres, les ponts & les portes. Pendant ce tems le Tambour doit battre aux champs, à moins qu'il ne soit très-tard: car l'usage est qu'on ne bat jamais la Caisse pendant la nuit à moins d'un cas extraordinaire. Les Officiers, qui commandent aux avancées, ou autres postes dans les dehors, & qui sont sur le passage des ponts, doivent faire exécuter les mêmes choses à leurs gardes, fournir le monde de renfort, dont on peut avoir besoin pour aider à fermer les barriéres, ponts levis, & portes. Ils

doivent de plus recevoir l'ordre & le mot de l'Officier-Major de la Place, qui les fait fermer.

Lorsque les portes sont fermées, chaque Officier doit faire rentrer sa garde par ce commandement : *Prenez garde à vous : Portez vos armes : que la file de la droite ne bouge : je ne parle qu'à celle de la gauche : à droite : marche : halte : remettez-vous :* Par ce mouvement la file de la gauche s'entremêle avec celle de la droite, & les deux n'en font qu'une. Ensuite il commande ainsi. *Je parle à tout le monde, à gauche par contre-marche, marche :* alors il défile lui-même à la tête faisant la contre-marche, jusqu'à ce qu'il soit à portée de son corps de garde, où il fait halte, & commande : *Présentez vos armes, marche*, pour faire défiler devant lui toute sa troupe, qui va poser les armes par escoüade, & le Tambour bat au Drapeau.

FERMOIR espéce de ciseau. C'est un outil de fer acéré, avec un manche de bois, dont les Charpentiers se servent. C'est une espéce de ciseau. Il y en a de differentes grandeurs, de grands, de petits, & à nez rond.

FERMURES de sabords : c'est le bordage d'entre les deux précintes, où sont percés les sabords. La *fermure* des sabords de la plus basse batterie, doit avoir de hauteur plus du tiers de la hauteur d'entre les deux ponts, à l'embelle, afin que les sabords ne puissent incommoder les préceintes.

FERRURE de Vaisseaux, c'est tout l'ouvrage de fer, qui s'emploïe dans la construction d'un Vaisseau, clous, pentures, ferrures de sabords, &c. garnitures de poulies, &c. & les ancres. Il entre aussi beaucoup de *ferrure* dans la construction des affûts, des Chariots, & autres choses concernant l'Artillerie, les vivres, &c.

FERSES : on appelle ferse de toile, un lé de toile, & dans ce sens on dit qu'un lé a tant de ferses, & que chaque ferse a tant de cannes, pour dire que la voile a tant de hauteur, & tant de largeur. C'est la même chose, que *Cüeille*.

FESSES d'un Vaisseau : ce mot se dit particuliérement des Flûtes, & de la rondeur, ou des façons, qui sont à l'arriére sous les tréports.

FEU : incendie : lorsque le feu prend dans une place, on doit mettre la garde sous les armes, détacher un Sergent avec des Fusiliers pour faire fermer la derniére barriére, & en même tems faire lever les ponts. S'il arrive quelque desordre, émeute, ou assemblée

considérable à portée du corps de garde, il faut faire la même chose, comme aussi pour les Processions qui viendroient à passer, & on ne doit point faire rentrer la troupe, que le feu ne soit éteint, le desordre apaisé, & la Procession passée, & enfin que tout ne soit tranquille, qu'on n'ait fait baisser les ponts, & rouvrir les barriéres. Si ce n'est qu'un petit desordre, il suffit d'y envoyer un Sergent, avec quelques Fusiliers, pour y remedier, ou arrêter les malfaiteurs, & ivrognes, qui en sont les causes les plus ordinaires. Mais l'Officier, qui commande la garde ne doit jamais quitter son poste, que par l'ordre exprès du Commandant de la Place.

FEU, faire *feu* sur l'ennemi, c'est tirer dessus. Un grand point dans le métier de l'Infanterie, c'est de sçavoir ménager son feu, & de s'en servir utilement. Pour y parvenir il faut que la troupe soit bien disciplinée, & accoutumée à observer un grand silence, alors un Capitaine doit disposer ses Officiers, & Sergens, de façon a pouvoir faire exécuter ses ordres sans confusion. Il ne faut jamais s'embarrasser d'essuyer le premier feu de l'ennemi, qui sera souvent tiré avec tant de précipitation, & de desordre, qu'il fera très-peu d'effet; ensorte que les Soldats voyant le peu de progrès de cette premiere décharge, & les forces de l'ennemi diminuées s'encourageront, & exécuteront ce que l'on leur fera faire avec plus de fermeté, pour lors ils tireront à propos, & avec justesse.

L'expérience a souvent fait voir, qu'une troupe, qui a tiré la premiere, & qui s'est dégarnie de son *feu*, sur-tout en rase campagne, a presque toujours été battuë, le premier mouvement des Soldats après avoir tiré, est de faire halte pour recharger, quelquefois même ils font quelques pas en arriére, ce que leurs Officiers doivent avec raison empêcher, pour lors la confusion s'y met & y devient si grande, que si dans ce tems l'ennemi marche à elle avec fermeté la baïonnette au bout du Fusil pour lui mettre la bourre dans le ventre, il la culbute avec facilité, & ne lui donne pas le tems de se rallier.

Souvent pour éloigner l'ennemi, & gagner du terrein, on fait tirer par rang & par peloton, mais il ne faut jamis se dégarnir de son feu. La guerre de l'Infanterie, est en partie un métier de chicanne, son fort est dans les lieux fourrés & difficiles; elle profite du moindre avantage; elle se sert des bois, des haïes, des ravins, des ruisseaux, des vignes, des maisons,

& autres endroits naturellement retranchés & escarpés [illegible] la Cavalerie ne peut aller. Si l'Infanterie conduisoit bien sa force, & savoit s'en servir à propos, jamais la Cavalerie ne pourroit la battre.

[illegible] dans une petite retranche [illegible] par un feu vif [illegible] de ne pas tirer que [illegible] Il doit voir tout par lui-même [illegible] tous les commandemens nécessaires [illegible] de façon qu'il conserve toujours [illegible] pour s'en servir dans la derniere nécessité [illegible] grande attention à [illegible] ne pas laisser [illegible] & à se porter par-tout [illegible].

Il y a des Officiers qui s'occupent à tirer dans l'action [illegible] s'emportent par un excès d'une valeur mal placée, jusqu'à oublier les choses les plus essentielles. Cela [illegible] être brave Soldat, & mauvais Capitaine. La fonction d'un Officier est de commander & de faire exécuter les ordres qu'il reçoit, que les Supérieurs donneront. Cependant il y a de certaines occasions, où des Officiers pourront tirer à propos quelques coups de fusil sur des gens remarquables, & s'approcher pour exciter les Soldats ; mais ils ne doivent pas en faire leur objet principal.

FEU Gregois : c'est une sorte de feu d'artifice, qui brule même dans la mer, & dont la violence augmente dans l'eau. Son mouvement est contraire à celui du feu naturel, le feu se portant en bas à droite & à gauche selon qu'on le jette. Il est composé de soufre, de naphte, de bitume, de gomme, & de poix, & on ne le peut éteindre qu'avec du vinaigre mêlé d'urine, & de sable, ou avec des cuirs verds. Les uns veulent qu'il a été inventé par un Ingenieur d'Heliopolis Ville de Syrie, appellé Gallinicus, qui s'en servit avec tant d'adresse dans un combat naval, qu'il brula toute une flote ennemie, sur laquelle il y avoit trente mille hommes. On a nommé ce feu gregois à cause que les Grecs s'en sont servis les premiers.

FEUILLURE : c'est un terme de Menuisier, qui se dit des canelures à angles droits, qui se font aux bords des portes, fenêtres, volets, & de toutes les choses, qu'on veut fermer juste, qui entrent les unes dans les autres. *Feuillure* est aussi un terme de Charpentier, qui veut dire un bord de porte, de fenêtre, ou de sabord, où s'emboêtent les fermetures.

FEUX d'artifice sur les Vaisseaux. Parmi ceux dont on se sert sur mer, on ne doit pas regarder, comme un des moindres utiles les piques au bout desquelles il y a des fagots d'artifices attachés; car elles servent en même tems à blesser les ennemis avec la pointe, quand on vient à l'abordage, & à mettre le feu à leurs Vaisseaux. On se sert aussi de Dards à feu, qui ont des pointes fort aiguës, afin d'entrer avant dans le Vaisseau ennemi, & qui sont envelopées dans de petits sacs, remplis de matiéres propres à y mettre le feu: sur-tout on ne manque pas d'y mettre de petits crochets dans le bois, afin qu'ils s'acrochent aux voiles, & qu'ils y demeurent pendus. On trempe encore dans de l'eau-de-vie des morceaux de vieille toile, dont on charge les Canons, & ils sont très-propres à mettre le feu aux voiles. Outre cela on se sert souvent de bouteilles de verre, & de pots de terre, remplis de divers artifices, qu'on jette dans les Vaisseaux ennemis, soit de dessus les hunes, soit à l'abordage. Les meilleures grenades sont celles, qui sont un peu longues, afin qu'elles puissent passer au travers des caillebotis. Les balles à feu se iettent, ou avec la main, ou avec la fronde.

FEUX d'artifice chez les Turcs, pour éclairer, & embraser. Les feux d'artifice des Turcs, dont la plus grande partie est composée de poudre, sont très-simples, & ne sont employés qu'à éclairer, & à bruler.

Ils mettent un tuyau au bout d'une pique ferrée, qu'on fiche dans le bois pour le bruler, & ils se servent de cette machine particuliérement sur les Vaisseaux. Ils ont des fléches de *Tartares*, qui ont une partie de la pointe entourée de petits morceaux de bois, & de paille, & qu'on allume avec une mêche soufrée. Ils tirent ces fleches avec un arc contre les toits des maisons.

Ils se servent encore d'une autre sorte de fléche, qui a une petite balle de matiére combustible, & ils la lancent contre les maisons, ainsi que d'une perche au bout de laquelle est un bouchon de paille plein de mêches soufrées, qu'ils lancent pour mettre le feu aux maisons.

Ils ont deux sortes de perches, qui servent à éclairer l'armée par le moïen des feux, qu'on met au bout. Les unes ont au bout un gril de fer plein de paille & de goudron. On plante cette perche en plusieurs endroits du Camp, afin que chacun puisse voir charger le bagage, & harnacher les chevaux. Les autres ont au bout une petite lanterne de toile avec une chandelle allumée, qu'on porte sur les épaules. On en voit tou-

jours une grande quantité, lorsque l'armée est en marche pendant la nuit, pour éclairer le chemin, & même pour que les guides qui les portent, puissent avertir des ponts, & des fossés, & de tout ce qui pourroit retarder la marche.

Ils se servent dans les siéges de trois sortes de feux. De poëles de fer attachées au bout d'une pique, qu'ils mettent hors des murailles, & dans lesquelles il y a du goudron allumé. Ils tiennent en plusieurs endroits du chemin couvert, & du fossé des petits tas de bois bien sec, mêlés de soufre & de goudron, pour y mettre plus aisément le feu. Ils lancent enfin des boules de matiére combustible pour éclairer.

Les Turcs ont encore coutume de mettre de la poudre à Canon dans des outres de peau de chévre, qu'ils lient en forme de petits sacs, de maniere qu'un seul homme puisse les manier. Il y a une mêche de composition, qui aboutit à la poudre, comme celle des grenades, & ils jettent ces sacs par la bréche dans un assaut. Ils s'en servirent pendant le second siége de Bude, & les Assiégés en furent fort incommodés.

FIGALE : c'est un bâtiment des Indes, qui ne porte qu'un mât, qui est placé au milieu. Il y a une Dunette, qui est toute couverte, & qui fait une petite saillie sur l'eau. On y rame continuellement, quoique la voile soit déployée. Il n'y a qu'une grosse cheville de bois à l'avant pour servir d'éperon.

FILET : c'est un petit membre, ou ornement de Menuiserie, & Architecture, qui est quarré, & dont on se sert en diverses occasions. On l'appelle aussi Réglet, & linteau.

FINITEUR est le nom que plusieurs Astrologues donnent à l'Horizon, à cause qu'il se termine, ou finit la vuë.

FISCAL, Avocat Fiscal, est un Officier d'Amirauté, & d'une armée navale en Hollande. Cette Charge à ce dernier égard fut établie l'an 1629. sur la Requête qu'en fit le Lieutenant Amiral Pierre Hein. L'Avocat Fiscal de l'Amirauté a voix délibérative au Conseil, hormis dans les affaires, où il est Dénonciateur & partie. Il est particuliérement chargé de prendre soin qu'aucuns Armateurs n'aillent en course que sous les conditions, & avec les formalités requises, & qu'aucun des Officiers, auxquels il en est fait défenses, n'ait part à ces sortes d'armement, & aux prises. Il doit faire recherche des contraventions, qui se font aux Ordonnances & Réglemens, & dénoncer en justice

ceux qui les font. Il pourvoit à toute la procedure, qu'il faut faire au sujet des prises, qui sont conduites dans les Ports. Il visite, & examine tous les mois les Registres des Officiers, & Commis des convois & congés; & si les Controlleurs & Commis manquent de lui porter ces Registres dans dix jours après le mois, il en fait dénonciation contre eux.

Il introduit sous son nom, & instruit toutes les affaires qui regardent les contraventions aux Ordonnances, ou Placards des Convois & Congés, sans qu'aucun Procureur ou autres gens de Palais, puissent plaider pour les Capitaines ou autres Défendeurs & accusés, si ce n'est par permission particuliére du Conseil, & lorsque le Fiscal a achevé de plaider. Il est obligé d'avoir son domicile dans la Ville où réside le Conseil de l'Amirauté, d'où il ne lui est pas permis de s'absenter sans la permission de l'Amiral ou du Conseil: & en ce cas le Conseil pourvoit à ce qu'une autre personne fasse sa Charge en son absence. Ses gages sont de quarante sous par jour, & il a le douziéme denier de toutes les confiscations, & des amendes qui sont décrétées pour cause de contraventions aux Ordonnances, Instructions & Placards, sur le sujet des Convois & Congés. Lequel douziéme denier ne se prend qu'après que les frais ont été levés. Il a aussi en conséquence d'une résolution des Etats Généraux de 1636, une certaine portion dans les prises.

Le *Fiscal* de l'Armée navale demeure à bord de l'Amiral. Pendant le Combat, il doit se mettre dans un petit Bâtiment leger, & courir sans cesse de tous côtés, pour observer s'il y a quelqu'un qui ne fasse pas son devoir, & s'il y en a de tels, il doit se rendre dénonciateur contre eux après que le Combat est fini.

FISOLERES: ce sont des Bateaux de Venise si legers, qu'un seul homme pourroit les porter sur ses épaules.

FISELLE: c'est une petite corde déliée, qui sert à lier les paquets, & a faire des sangles, des filets & autres choses semblables.

FLACHE, en terme de charpenterie: c'est ce qui paroît de l'endroit d'une piéce de bois où étoit l'écorce, après qu'elle est équarrie, & qu'on ne sçauroit ôter, sans qu'il y ait beaucoup de déchet.

FLACHEUX: on appelle bois flacheux, les Bois qui ne sont qu'à demi battus & équarris, qui ne sont pas bien quarrés, ni faciles à toiser.

FLAME: j'ai dit Tome I. que c'est une longue

banderole, ordinairement d'étamine, qu'on arbore aux vergues & aux hunes, soit pour servir d'ornement, soit pour donner un signal. Par l'Ordonnance du Roi, donnée en 1670. Les Capitaines de Vaisseaux de guerre, qui commandent quelques Vaisseaux séparés, doivent porter au grand mât une flâme blanche, qui ait de guindant la moitié de la cornette, & dont le battant soit au moins de six aunes. Les Vaisseaux qui ne sont pas montés par un Commandant, ne peuvent porter de flâmes blanches, ce qui est aussi défendu aux Vaisseaux Marchands.

Les *Flâmes* sont de figure fourchuë, larges par le haut & extrêmement longues, & par le bas elles se terminent en pointe. C'est la marque du Commandement, quand on ne porte point de Pavillon aux mâts, & pour cela il faut que la *flâme* soit sans giroüette : car autrement elle n'est prise que pour enjolivement, comme les Vaisseaux Marchands en portent. Lorsque plusieurs Chefs d'Escadre se trouvent joints ensemble dans une même Division ou Escadre particuliére, il n'y a que le plus ancien qui puisse porter la cornette ; les autres portent une simple flâme. Il est permis à celui qui commande une flotte de Bâtimens Marchands de porter une flâme blanche au grand mât, lorsqu'ils font route : laquelle il est obligé d'ôter à la vuë des Vaisseaux de guerre du Roi. Les Vaisseaux Marchands peuvent les jours de Fêtes & de réjouissance être parés de flâmes & autres ornemens de toutes couleurs, excepté le blanc.

Le premier usage auquel on employe les flâmes, & les Pavillons, c'est pour honorer quelque personne considérable qui est à bord ; & comme c'est un honneur rélatif qui retourne aussi sur celui qui le rend, ces mêmes ornemens & signaux, sont aussi employés, non-seulement pour relever en général la gloire de la Nation, qui a donné les Patentes & Passe-ports, sous le sauf-conduit desquels les Vaisseaux naviguent : mais ils servent encore à honorer ceux qui ont fait l'Armement.

FLAME d'ordre : c'est la flâme que le Commandant d'une Armée ou d'une Escadre fait arborer au haut de la vergue d'artimon. Elle fait connoître aux Officiers de chaque Vaisseau qu'il faut qu'ils aillent à l'ordre.

FLANC de Vaisseau, c'est la partie qui se présente à la vuë de l'avant à l'arriére, ou de la poupe à la prouë.

FLE'CHE

FLÊCHE de gruë, c'est dans une gruë le principal arbre, qui est posé à plomb, & sur lequel la gruë tourne.

FLÊCHE d'Arbalestrille : c'est un bâton qui a trois pieds de longueur : il est équarri à quatre faces égales où sont marqués les degrés de latitude, pour trouver là hauteur au soleil & aux étoiles.

FLETTE : c'est un petit Bateau, dont on se sert à passer une riviére, ou à faire des voitures de Marchandises en petite quantité. Il y en a qui le dérive de Flute, Vaisseau de Mer, dont ils font un diminutif, & d'autres du mot flot corrompu.

FLEURS d'un Vaisseau : ce sont les parties du Vaisseau, qui sont faites par les extrémités, ou par les empatures des varangues, avec les membres courbes, qui se mettent au fond & qu'on appelle genoux. *Fleur à fleur d'eau*, c'est-à-dire, au niveau de la surface de l'eau. Tirer à fleur d'eau, c'est tirer au niveau & tout le long sur la surface de l'eau.

FLIBUSTIERS : c'est le nom que l'on donne aux Corsaires ou Aventuriers des Isles de l'Amérique. Ce mot vient de l'Anglois.

FLORRÉR un Vaisseau, lui donner les fleurs : c'est lui donner le suif.

FLOTTES de la Chine : c'est un assemblage de divers Vaisseaux dans la Chine, qui naviguent ordinairement ensemble, & sont comme des Villages. Ils traversent tout le pays, dans les endroits où il y a assez d'eau, & ces endroits sont fréquens, si bien qu'il se fait un grand commerce avec ces Flottes. Le fond de la liaison de tous ces Vaisseaux, est de jonc ou de bambouc, entrelacés de liens de bois, qui sont entretenus par de grosses poutres, sur lesquelles repose tout l'ouvrage. Pour faire avancer ces Villages, on les pousse à l'avant & à l'arriere, avec de grandes perches, & il y a une grosse piéce de bois debout à l'arriére, pour servir à amarrer la Flotte à quai avec un cordage, lorsqu'il en est besoin. Outre ces grandes *Flottes*, qui sont comme des Villages, & où les Maîtres & Propriétaires des Bâtimens passent leur vie, avec toute leur famille, il y a encore à la Chine de simples Bateaux ou petits Vaisseaux, qui servent de demeure à une famille. Ils n'ont ni rames, ni voiles, & on ne les fait avancer qu'avec le croc. Les Marques des Marchandises qui sont à vendre dans ces Bateaux, sont suspenduës à une perche qui y est élevée en quelque endroit. On voit aussi de ces Flottes sur la Côte de Sumatra :

mais elles ne font que comme de petits Hameaux, n'y ayant pas plus de quatre ou cinq maisons, & elles ont un mât & une voile de feuilles de coco. Elles ont aussi une ancre à l'avant, & une à l'arriére, par le moyen desquelles on les amarre la nuit à terre.

FLUX & REFLUX de la Mer : c'est une agitation réglée des eaux de la Mer, qui fait qu'elle se hausse vers ses bords ou s'en retire. On observe aux Côtes de France que les eaux de l'Ocean paroissent à certain tems prendre leur cours du Midi au Septentrion. Ce mouvement que l'on appelle le flux de la Mer, dure environ six heures, pendant lesquelles la mer s'enfle peu à peu, & s'éléve contre les Côtes, entrant même dans les riviéres, dont elle force les eaux de retourner vers leur source, desorte qu'il y en a où le flux remonte plus de quarante lieuës. Aprés ces six heures du flux, la mer semble demeurer dans un même état, pendant un quart d'heure ; & ensuite elle prend son cours du Septentrion au Midi, dans l'espace de six autres heures, pendant lesquelles ses eaux baissent contre les Côtes, & celles des riviéres prennent leur pente pour retourner vers la Mer. C'est ce qu'on nomme Reflux. Il est suivi d'une espéce de repos qui dure un quart-d'heure, & auquel succéde un nouveau flux & reflux. Ainsi la Mer hausse & baisse deux fois le jour, non pas précisément à la même heure, à cause que chaque jour son flux retarde de trois quarts d'heure, & de cinq minutes ; & comme il s'en faut ce tems là, que la lune ne passe tous les jours dans le Méridien à la même heure, qu'elle y avoit passé le jour précédent.

La Mer Méditerranée ne paroît pas s'enfler, si ce n'est vers le fond du Golfe de Venise, sçavoir à Venise même & autres lieux circonvoisins. Par tout ailleurs on observe qu'un simple mouvement des eaux, qui glissent le long des Côtes : cela fait croire à quelques-uns qu'il n'y a ni flux, ni reflux dans la Méditerranée. Mais beaucoup d'autres sont persuadés qu'il n'y est pas moins réglé, que sur l'Ocean, & que si on ne le remarque presque point, c'est à cause que cette mer est extrêmement creuse & profonde. En pleine Mer l'eau ne s'éleve jamais, que d'un pied ou deux. La Mer Baltique, le Pont-Euxin ou la Mer Majeure, & la Mer Morte de l'Asie, n'ont aucun flux, ni reflux. On a cherché jusqu'à present assez inutilement la cause de ce mouvement de la Mer, mais comme il y a beaucoup de conformité entre ses mouvemens, & ceux de la

Lune, il y aura toujours plus de sujet d'attribuer le flux & le reflux de la Mer à l'influence de cet Astre, qu'à aucune autre raison, quoique nous ignorions la maniére dont se fait cette influence.

FNE' : c'est une de ces sortes de Bâtimens, dont on se sert encore au Japon, après la défense qui y a été faite de n'en plus avoir pour passer la mer & aller faire commerce avec les Etrangers. Il sert à porter de grosses charges, & à transporter les marchandises dans tout l'Empire, tant sur les grandes riviéres, que sur les chemins, qui se trouvent vers la haute Mer, au delà des passes & des entrées des Ports, & le long de la Côte d'un Port à l'autre. Les *Fnés* ont l'avant & le dessous fort aigus, ils coupent bien l'eau, & prennent facilement l'Aire. Ils n'ont qu'un mât, qui est placé vers l'avant, & quarré jusqu'au ton, qui est rond. Il peut être mis bas, & coucher vers l'arriére : ce qui se pratique par un vent contraire, & alors on prend les rames pour nager, & le mât sert de banc pour s'asseoir : c'est par cette raison qu'on le fait quarré. On se sert de rouleaux pour le mettre dans l'endroit du Vaisseau qu'on veut. Il y a une ouverture pour mettre le pied du mât quand on l'arbore, & pour le soutenir il y a des étais à l'avant & à l'arriére, qui sont amarrés à des traversins, qui sont vers ces deux bouts. On se sert de racages pour hisser la vergue & la voile.

Les voiles sont presque toutes de toile de lin tissuë, & rarement de paille ou de roseaux entrelacés. Comme chaque Bâtiment n'a qu'un mât, il n'a aussi qu'une voile. Les Pilotes ont très-peu d'expérience à louvier, c'est pourquoi par un vent contraire, ils amenent le mât, & nâgent, ce qu'ils font debout, & à peu près comme ce qu'on appelle ici coqueter, hormis qu'ils le font des deux côtés, & ici cela se fait seulement à arriére. Le bord contre lequel sont les Rameurs, avance un peu sur l'eau & est artistement ouvragé. Les rames sont amarrées à une certaine sorte de tollets, afin qu'elles ne puissent pas s'avancer trop, & qu'elles demeurent justement au point qu'il faut. Le travail est adouci par une musique, ainsi que cela se pratique dans la plûpart de ces païs-là. Les ancres sont de bois de la figure de deux courbes, auxquelles est bien amarrée une pierre très-pésante. Chaque Bâtiment en porte cinq ou six, sur-tout lorsqu'ils doivent ranger la Côte de bien près, & passer entre des rochers. Ils ont aussi quelquefois des grapins de fer, comme ceux qu'on a ici, mais cela est rare. La plûpart des cables sont

de paille broyée, qu'on entrelace avec un artifice admirable, & ils ont vingt à trente brasses de long. Il y en a aussi de brou, qui sont legers & qui nâgent sur l'eau : mais on en voit rarement de chanvre, & leur longueur n'est que de cinquante brasses.

Ils ne portent point de Pavillons : si ce n'est quelquefois un petit à l'arriére où sont les armes du Seigneur du lieu, ou bien du lieu-même dont vient le Vaisseau. Le bois dont les *Fnés* sont faits est fort blanc & s'appelle *Fenux*, excepté que la sole est de bois de Camphre, dont on se sert en cette occasion, parce qu'il n'est pas sujet à être criblé des vers, n'y ayant point d'insecte, qui puisse subsister avec l'odeur du Camphre. Jamais on ne les braie : mais une fois le mois on les tire à terre où on les racle ; on leur donne le feu, & on les suifve un peu par-dessous. Ils ne sont que du Port de soixante lastes tout au plus : mais les Bâtimens, qui chargeoient autrefois des marchandises du Japon pour les vendre aux autres Indiens, portoient jusqu'à cinq & six cens lastes.

Le mât du *Fné* n'a pas beaucoup de hauteur. Le gouvernail passe par une ouverture, qui est à l'arriére : mais il ne descend pas droit & en ligne perpendiculaire il descend tout-à-fait de biais, & est fort large & plus épais que la quille. On le fait joüer avec des cordes ou avec la main. L'étrave est ronde. Il y a beaucoup de ces Bâtimens qui sont tout ouverts : d'autres ont un pont volant, qui est plat & sans tonture, & qui s'ôte & se remet, parce que s'il étoit cousu, le Vaisseau ne seroit pas capable de passer la mer : c'est pourquoi on a des nattes de quatre pouces d'épais : pour en couvrir le pont quand il pleut, & empêcher que les Marchandises ne se moüillent : lesquelles nattes, on met en pente sur le Vaisseau, de même que le toit d'une maison. Ce sont ces mêmes nattes ou celles qui sont de rechange, qui servent de lits à l'équipage.

Il y a une petite chambre à l'arriére, dont la cloison est en coulisse : elle est pour le Maître & pour le Pilote, qui par le moyen de ces coulisses, peuvent voir & ce qui se passe dans le Vaisseau & la mer, laquelle ils voyent aussi par l'ouverture par où passe le gouvernail. Les *Fnés* ont de largeur dans leur milieu le tiers de leur longueur. Ils sont un peu plus étroits par le haut, que par le bas. Ils ont de creux environ quatre pieds dans l'œuvre morte, ou au-dessous de l'eau, outre quelque planche ouvragée, qui est sur la lisse du vibord, & qui fait une petite saillie à côté. Ils ne sont propres.

ni à servir en guerre, ni à naviger en pleine mer. La Cuisine qui n'est qu'un foyer tout ouvert se place sous le pont au milieu du Bâtiment. Les Victuailles ordinaires sont de ritz, qu'on nomme *Zachi*. Le Vaisseau est souvent enjolivé en-dedans du papier marbré, qui y est collé. Il a des côtes & un ferrage, comme ceux qu'on fait en Europe : & les coutures sont calfatées de brou. Le principal instrument dont on se sert pour la construction, est très-petit, mais fin & bien fait : & ce qui est admirable, c'est que les Ouvriers travaillent y étant assis. La fosse aux cables est sous l'éperon, qui s'élance en-dehors sous l'eau. Il y a d'ordinaire une Chaloupe à la touë : mais le gros tems contraint quelquefois de la haler à bord. Elle sert à aller querir de l'eau douce à terre, dequoi on a beaucoup de besoin, parce qu'on ne prend aucun soin de la ménager.

FOESNE : c'est un instrument de fer propre à la pêche, dont on se sert dans les Vaisseaux, pour harponner la Dorade & la Bonite à l'avant du Navire. La *Foësne* est faite en maniére de Trident, & a une corde attachée à son manche pour la retirer après qu'on l'a lancée dans le poisson.

FOIERS : ce sont des feux qu'on allume la nuit au haut de quelque Tour élevée pour servir de guide aux Vaisseaux par leur lumiere.

FOIT de mât : ce terme n'est en usage qu'en cette phrase : un grand *Foit* de mât, pour dire une grande largeur de mât.

FOLLES, piéces folles, ce sont celles qui n'ont pas l'ame bien droite, ce qui fait que le boulet ne va jamais droit où on vise. C'est la faute du Fondeur.

FONCET : c'est une sorte de Bateau, qui est l'un des plus grands dont on se serve sur les riviéres. Il y en a qui ont jusqu'à vingt-sept toises entre chef & quille.

FOND, plat-fond d'un Vaisseau. Pour donner une largeur convenable au *plat-fond*, quelques Charpentiers prennent les deux tiers de toute la largeur du Vaisseau : c'est-à dire, à mesurer dans son gros sous les gouttiéres, & à un tiers de sa longueur à venir de l'avant vers l'arriére. Par exemple, quand il y a vingt-cinq pieds de largeur en cet endroit-là, ils donnent seize pieds sept pouces & demi de largeur au plat-fond. Par chaque pied de largeur, qu'a le fond, ils le font élever d'un demi-pouce de chaque côté sous les grands gabarits. On tient le fond d'un Vaisseau Marchand bien plus large que celui d'une Frégate. Mais il y

a un milieu pour les Navires de guerre, dont le fond ne s'éléve pas tant vers les côtés, que ceux des Frégates : mais il s'éléve beaucoup plus que ceux des grossiers Bâtimens de charge, & plus aussi que ceux des Vaisseaux Marchands, qui sont le mieux construits, & du plus beau gabarit. Plus le fond d'un Vaisseau a de rondeur, plus le gabarit en est agréable. Cependant en Hollande, l'usage l'a emporté sur l'agrément, & l'on y tient du milieu, en ne donnant qu'au plat-fond une médiocre rondeur.

FOND de cale : c'est ce qui est soutenu sous le premier pont du Vaisseau. Le *fond de cale* se divise en six parties égales depuis l'étrave jusqu'à l'étambord. On prend deux de ces parties au derriere, dans lesquelles sont les chambres ou soutes de la poudre & du pain. La soute aux poudres a de longueur une sixiéme partie de la longueur de l'etrave à l'étambord, du côté de l'étambord : la soute au pain a aussi une sixiéme partie, & il y a deux chambres separées par un courier de communication d'environ deux pieds & demi de largeur qui sont toutes lambrissées de sapin. Avant que d'y mettre le pain & la poudre, on les chauffe pour en ôter l'humidité. Au-devant du Vaisseau, dans le fond de cale en la sixiéme partie de sa longueur, est faite une séparation, qui se nomme Fronteau ou Clisson, en laquelle partie sont deux chambres destinées pour les voiles du Vaisseau & pour les cables. Les autres parties composent le véritable fond de cale où sont placés les tonneaux. La chambre du Chirurgien est aussi dans le fond de cale, joignant la chambre aux voiles & aux cables.

FOND d'affût : c'est un assemblage de petits madriers, dont le fond de l'affût d'un canon de Vaisseau est composé.

FOQUE de Beaupré : c'est une voile à trois points, qu'on met avec une espéce de boute-hors en avant, sur certains petits Bâtimens, quand le vent est foible. *Foques* de miséne : elles servent toutes deux tour à tour selon le vent & jamais ensemble. C'est les mâts où est la grande voile qui les soutient aussi : elles sont par-devant vis-à-vis la *Foque* de beaupré.

FORTIFICATION à la maniere des Turcs. Les Turcs ne tirérent aucune connoissance de l'art de fortifier des anciens Tartares, à qui ils doivent leur origine. Ils ont commencé à en prendre dans la conquête de la Natolie, qui les rendit maîtres de tant de Places construites par les Empereurs de Constantino-

ple, & flanquées de Tours ou rondes ou quarrées.

C'eſt ſur ce modéle que le Grand Viſir *Kiuperly*, durant le ſiége de Candie fit bâtir les nouveaux Châteaux des Dardanelles pour couvrir les vieux, qui coururent grand riſque d'être pris à la ſuite d'une grande victoire, remportée par l'Armée Navale des Venitiens.

Les Forts que les Turcs ont fait conſtruire dans les Iſles du *Boriſthene* après la conquête & la démolition de *Zegrin*, pour empêcher les courſes des *Coſaques* ſur la Mer Noire, ſont quarrés; & ils ont les angles flanqués de Tourillons à pluſieurs faces.

Juſqu'en 1666. les Turcs n'ont point eu d'autre maniere de fortifier que de flanquer les angles de leurs quarrés de Tourillons ronds ou à face. Dans des lieux marécageux, des paliſſades liées avec des faſcines de la terre & des poutres en travers ſont aſſez fortes, & le canon n'y fait que difficilement une bonne brêche. Cette maniere eſt unique aux Turcs, quoique pluſieurs aſſûrent qu'ils la tiennent des Bulgares, & d'autres des Hongrois.

C'eſt *Cornaro* natif de Candie, qui le premier a enſeigné aux Turcs la maniere de conſtruire les défenſes, de pouſſer les travaux, & de revêtir les ouvrages. Il eut ſous ſon commandement pluſieurs Grecs & Arméniens fort entendus, qui peut-être encore aujourd'hui font travailler ſelon les préceptes qu'il leur a laiſſés.

FORTUNAL: c'eſt un coup de mer, une tempête, un orage.

FORTUNE de vent: c'eſt un gros tems où les vents ſont forcés. *Fortune* de mer, ce ſont les accidens que cauſe la tempête & les autres, auſquels on eſt ſujet ſur mer, comme d'échoüer, de couler bas d'eau, de rencontrer des Pirates, &c.

FORTUNE, voile de fortune eſt la voile quarrée d'une Tartane ou d'une Galére: car leurs voiles ordinaires ſont latines ou à tiers point, & elles ne portent la voile de *fortune* qu'on nomme auſſi Treon que pendant l'orage. Les Galiotes en ont auſſi.

FOUETTER: les voiles foüettent contre le mât: c'eſt quand elles ſont ſur le point d'être entiérement ſur le mât, & qu'elles battent un peu plus fort contre le mât, que quand elles ne ſont qu'en ralingue.

FOULOIR: c'eſt un inſtument dont les Canoniers ſe ſervent pour nettoyer une piéce de canon lorſqu'elle a tiré. Comme le fouloir a un bouton par

ſon autre bout. Ils s'en ſervent auſſi à faire la charge de poudre qu'on a miſe dans la piéce.

FOURÇATS : ce ſont des piéces de bois triangulaires dont l'une des extrêmités eſt poſée ſur la quille à chaque bout, vers l'arriére & vers l'avant au lieu des varangues : les deux autres extrémités qui ſont en haut ſe joignent aux bouts des genoux appellés de revers ; elles ſont fourchuës & ſe mettent après les varangues aculées vers l'endroit où le Vaiſſeau s'étrécit le plus. Elles ſont bien plus cintrées que les varangues aculées, & achévent de donner les façons au vaiſſeau. On leur donne les noms de fourgues ou de forçats à cauſe qu'elles ſont fourchuës.

FOURCHE'S pour carener : ce ſont de longues & menuës fourches de fer que l'on emmanche au bout d'une éparre pour prendre le chaufage dans la caréne & le porter au Vaiſſeau ou en tel autre lieu qu'il eſt beſoin.

FOURRIER chez les Turcs s'appelle *Vekilchares*, il a ſoin de chercher les proviſions de ſa Compagnie.

FOURRIER d'Artillerie. Il y a un premier Fourrier d'Artillerie qui fait ſes fonctions ſous le Maréchal des Logis & les autres Fourriers ordinaires ſervent dans les Armées.

FRAICHEUR : on dit qu'un Navire cingle avec bonne fraîcheur pour dire que le vent eſt égal & raiſonnablement fort.

FREINS, ou REFREINS : ce ſont les vagues, qui après avoir frappé rudement contre les rochers, bondiſſent bien loin.

FRET, ou NOLIS : c'eſt le loyer des Vaiſſeaux: c'eſt auſſi le port & la voiture qu'on paye pour quelque portion de marchandiſe qu'on charge dans un Vaiſſeau qui charge à tonneau ou quintal, ou à cueillette, & en quelque autre maniére que ce puiſſe être. Si le Vaiſſeau eſt loüé en entier & que l'Afreteur ne lui donne pas toute ſa charge, le Maître ne peut ſans ſon conſentement prendre d'autres marchandiſes pour l'achever, ni ſans lui tenir compte du fret. Si un Vaiſſeau eſt chargé à cueillette & à quintal ou au tonneau, le Marchand qui veut retirer ſes marchandiſes avant le départ du Vaiſſeau, peut les faire décharger à ſes frais en payant la moitié du fret. Le Maître doit être payé du fret des marchandiſes qui ſont jettées à la mer pour le ſalut commun à la charge de la contribution : il en eſt de même des marchandiſes qu'il eſt

contraint de vendre pour victuailles, radoub & autres nécessités pressantes, en tenant compte de leur valeur, au prix que le reste se vend au lieu de la décharge. Il n'est dû aucun fret des marchandises perduës par naufrage ou échoüement, pillées par les Pirates, ou prises par les Ennemis, & en ce cas le Maître est tenu de restituer ce qui lui a été pris s'il n'y a contravention contraire: mais si elles sont rachetées il doit être payé de son fret jusqu'au lieu de la prise.

FRIBUSTIER: ce mot est principalement en usage dans les Isles Françoises de l'Amerique pour dire un Vaisseau armé en course. Le Commandant & les gens de l'Equipage d'un tel Vaisseau sont tout de même appellés Fribustiers. On dit aussi Flibustiers.

FRISONS: ce sont des pots de terre ou de métal dont on se sert sur quelques Vaisseaux pour tenir la boisson.

FUNER un mât: c'est garnir un mât de son étai de ses haubans & de sa manœuvre. Le défuner, c'est les ôter. Quand de gros tems on veut mettre bas les mâts de hune ou le perroquet, il faut les défuner.

FURIN, mener un Vaisseau en furin, c'est le mener hors du havre & en pleine mer, ce qui se fait par des Pilotes des lieux qui connoissent les endroits ou il y a du danger.

FUSEAUX: ce sont de courtes piéces de bois que l'on met au cabestan d'un Vaisseau pour le renfler.

FUSE'E dans un Brulot: c'est un canon de bois percé qu'on remplit; on s'en sert pour les coffres à feu.

FUSÉE d'aviron: c'est un peloton d'étoupe goudronnée avec un entrelacement de fil de carret qui se fait vers le menu bout de l'aviron pour empêcher qu'il ne sorte de l'étrier & ne tombe à la mer quand on quitte la chaloupe.

FUSIL sur l'épaule: ce commandement de l'exercice se fait en cinq tems. Au premier, on leve le fusil avec la main droite en glissant la gauche jusqu'au bassinet. Au second on porte la main droite sous la platine du fusil sans lever la gauche. Au troisiéme on leve le fusil de la main droite à la hauteur de la cravate devant soi, le bras droit bien tendu, les épaules également avancées. Au quatriéme on le porte sur l'épaule. Au cinquiéme, on ôte la main droite. Ce commandement est le soixante-septiéme de l'exercice.

FUSILIERS, apprêtez-vous ou apprêtez vos

armes : c'eſt le ſeiziéme & quarante-troiſiéme commandement de l'exercice.

FUST de giroüette d'un Vaiſſeau : c'eſt un bois plat comme une latte & qui n'a de largeur que quatre doigts, où l'on coud la giroüette.

FUST d'une arme à feu : c'eſt le bois ſur lequel on monte un mouſquet, un fuſil, un piſtolet, & autres armes.

FUST d'une ſcie : c'eſt le bois ſur lequel la ſcie eſt montée.

FUSTE : c'eſt un Bâtiment de bas bord & de charge qu'on navige à voiles & à rames.

FUTAILLES : ce ſont les tonneaux où l'on met l'eau & d'autres proviſions dans un Navire.

G

GABORDS, terme de Marine : ce ſont les premieres planches d'en bas qui font le bordage exterieur du Vaiſſeau, & qui forment par-dehors un coude en arc concave, depuis la quille juſqu'au deſſus des varangues. Ce coude ou retraite qui adoucit inſenſiblement le plat de la varangue, le long du bordage depuis l'avant juſqu'à l'arriére s'appelle la coulée du Vaiſſeau. Le rang des planches qui ſe met au-deſſus du gabord s'appelle ribord. Il eſt bon que la largeur des *gabords* ſoit de dix-huit, vingt ou vingt-deux pouces, ſi le bois le leur peut permettre, & pour leur épaiſſeur elle doit être la même que celle du franc bordage.

GACHE : c'eſt un vieux mot qui veut dire aviron.

GAFFE : c'eſt une eſpéce de croc de fer dont on ſe ſert dans une chaloupe pour s'éloigner de terre ou d'un Vaiſſeau, ou pour quelque autre beſoin. Le croc a deux branches, il y en a une droite & l'autre courbe, & ſon manche eſt une perche qui a dix à douze pieds de long : c'eſt le même inſtrument que les Bateliers appellent croc.

GAGES de Matelots : c'eſt la ſolde qu'on leur paye : on dit auſſi ſolde.

GAGNER au vent, gagner le vent, gagner le deſſus du vent : c'eſt prendre l'avantage du vent ſur ſon Ennemi, ce qui ſe fait en courant pluſieurs bordées, en changeant promptement le bord lorſque le vent adonne, & en faiſant bien gouverner. *Gagner* au vent, monter au vent, c'eſt lorſqu'un Vaiſſeau qui

étoit sous le vent se trouve au vent par la bonne manœuvre qu'il a faite.

GAGNE' sur un Vaisseau, avoir gagné, c'est-à-dire, qu'on cingle mieux que lui & qu'on s'en est approché, ou qu'on l'a dépassé.

GAILLARD : c'est un étage d'un Vaisseau qui n'occupe qu'une partie du pont. Il y a le gaillard d'avant & le gaillard d'arriére. Le gaillard d'avant est l'exhaussement qui est à la prouë des grands Vaisseaux, vers le mât de miséne au-dessus du dernier pont. Le gaillard d'arriére, c'est l'élévation qui regne à la poupe au-dessus du même pont.

GAINE de flamme: c'est une maniere de fourreau de toile dans lequel on fait passer le bâton de la flamme. *Gaine* de pavillon, c'est une bande de toile cousuë dans toute la largeur du pavillon, les rubans y sont passés. *Gaines* de giroüettes, ce sont des bandes de toile par où l'on coud les giroüettes au fust.

GALAUBAN : on appelle galaubans de longues cordes qui prennent du haut des mâts de hune jusqu'aux deux côtés du Vaisseau. Ils servent à tenir ces mâts, & secondent l'effet des haubans. Chaque mât de hune a deux galaubans, l'un à stribord, l'autre à bas bord. La plus grande utilité qu'on tire des galaubans c'est quand on fait vent arriére parce qu'ils affermissent les mâts de hune & les empêchent de tomber ou de pencher trop avant. L'épaisseur des galaubans doit être des trois quarts de celle de l'étai de leur mât de hune.

GALEACE. J'en ai donné l'explication Tome I. Ces sortes de Bâtimens égalent les plus grands Vaisseaux en longueur & en largeur. Leur Equipage est de mille à douze cens hommes, desorte que les galéasses sont comme de véritables forteresses sur mer : c'est pourquoi comme le gain d'un combat naval dépend ordinairement des galéaces, non-seulement elles ne peuvent jamais être commandées que par des Nobles Vénitiens : mais encore ceux qui les commandent s'obligent par serment & répondent sur leur tête qu'ils ne refuseront pas de combattre contre vingt-cinq Galéres ennemies. Pendant qu'un canon tire l'autre se hale en sa place & s'y trouve dès que le coup est tiré. Pour cet effet on y voit un grand attirail de roüets & de poulies, ce qui soulage beaucoup les équipages.

GALE'RE, terme de Menuiserie : c'est une espéce de gros rabot ou riflard dont les Charpentiers & Menuisiers se servent pour dégrossir les piéces de charpente. Le fust en est traversé de deux grosses che-

villes qui servent à le pousser & à le manier.

GALERIES souterraines des Anciens : avant que de parler ici des *Galeries souterraines* des Anciens, qu'il me soit permis de dire ici avec M. le Chevalier Folard que dans les arts & les sciences qui regardent la guerre, on ne sçauroit nier sans absurdité que les Anciens ne soient nos Maîtres, & qu'ils n'ayent porté les choses jusqu'au degré éminent de perfection où elles pouvoient être poussées.

Nous n'avons de nouveau que nos bouches à feu, nos mines & nos fourneaux. Mais nous leur devons nos lignes de circonvallation & de contrevallation, nos approches ou tranchées du Camp aux batteries, la construction de ces batteries, nos paralléles, ou nos places d'armes, la descente ou le comblement du fossé, nos sappes couvertes, nos galeries à ciel ouvert, enfin tous les ouvrages & toutes les chicanes dans l'art de se couvrir & de se terrir, qui marquent le plus profond sçavoir dans l'attaque des places comme dans la défense, où nous ne sommes pas si habiles.

L'origine des *galeries souterraines* ou conduits de mines nous est tout-à-fait inconnuë, ce qui prouve leur antiquité. Par plusieurs passages de Joseph nous voyons que les Juifs en ont fait usage, ainsi les Grecs & les Romains qui s'attribuent la gloire de tout, ne sont ni les uns ni les autres les Auteurs de cette découverte.

La méthode des Anciens dans leurs conduits de mines étoit la même dont nous nous servons aujourd'hui. Quand nous ne la trouverions pas dans les Ecrivains de l'antiquité, nous ne sçaurions les faire autrement. Mais noûs avons un plus grand avantage dans cette maniere d'attaquer & de nous défendre que les Anciens qui ne pouvoient que miner ou sapper les ouvrages d'une certaine nature, comme sous les terrasses ou cavaliers, sous les tours & les tortuës bélieres où il falloit faire une chambre souterraine, fort spacieuse & fort élevée, & en élever les terres, & soutenir le reste par de puissans étais, & remplir ces chambres de bois sec & de matiéres combustibles & y mettre le feu pour les faire fondre faute d'appuis avec les tours, les tortuës & les machines plantées dessus, ce qui ne réussissoit pas toujours, parce qu'on avoit le tems par la grandeur du travail d'aller à la rencontre des Mineurs, de leur couper chemin, ou d'entrer dans les chambres avant qu'on eût le loisir de les perfectionner, de les remplir, & d'y mettre

ensuite le feu à cause de la longueur & de la difficulté de l'ouvrage.

Les galeries des Anciens étoient plus larges sans être élevées, au lieu que les nôtres n'exigent pas un si long travail, nos chambres de mines étant très-petites, outre qu'on peut y aller par des rameaux. Une ou deux petites chambres suffisent pour faire sauter toute la face d'un bastion, au lieu que les Anciens ne renversoient par la sappe que la longueur du mur, qu'ils vouloient faire tomber. Cet ouvrage étoit fort long ; car après être arrivé au pied de la muraille, il falloit pousser une galerie le long du mur, égale à ce qu'on vouloit détruire & travailler ensuite sur tout ce front : ce qui donnoit le tems aux Assiégés d'ouvrir des routes souterraines, & de découvrir celles des Assiégeans, & rarement se trouvoient-ils en défaut.

Les Romains ont fait un grand usage des galeries souterraines. Ce fut par le moyen de ces conduits qu'ils prirent Fidennes & Véies, & Darius, Roi des Perses, Calcédoine. Ces sortes de galeries poussées dans les terres du Camp jusques bien avant dans la Ville ont subsisté long-tems, mais on ne les voit que loin à loin. Nos Gaulois étoient aussi très-rompus & très-experts dans l'art des *galeries souterraines*. César nous l'apprend dans cinq ou six endroits de ses Commentaires.

GAMBES : ce sont de petites cordes qui sont tenuës à une hauteur déterminée, des haubans des deux grands mâts, & qui se terminent près de la hune à des barres de fer plates dont l'usage est de retenir les mâts de hune.

GANTERIAS, barres de hune : c'est le terme des Lévantins. Les Navigateurs de l'Ocean disent barres de hunes.

GARÇONS de bord : ce sont de jeunes Garçons plus grands & plus âgés que les Mousses, ou Pages ordinaires, & qui servant comme les Mousses commencent pourtant aussi à travailler à la manœuvre. Les Garçons qui ont servi sur les barques de Pêcheurs & Traîneurs de Seine sont réputés Matelots à l'âge de dix huit ans, & ne peuvent plus être retenus comme Garçons de bord par les Capitaines & Maîtres. Il est tenu un rolle des Mousses & Garçons de bord, & des autres jeunes gens qui s'appliquent à la navigation, pour être enrollés comme Matelots à l'âge de dix-huit ans. Les Garçons de bord travaillent à la manœuvre comme les Matelots, mais ils ne gagnent

que peu au-dessus des Mousses. Il y a sur les ports de mer les *Garçons* Charpentiers qui sont les apprentis & les serviteurs des Maîtres.

GARDE menagerie, Poulailler : c'est sur les Vaisseaux celui qui a soin de la volaille & des bestiaux qui peuvent être dans un Vaisseau.

GARDES de la Marine. Il y a un nombre de jeunes Gentilshommes choisis qui servent dans les Navires en vertu d'un brevet du Roi. Ils y sont distribués par l'état de l'armement pour apprendre le métier de la mer ; & ils parviennent à être ensuite Officiers. Ils servent auprès de la personne de l'Amiral, quand il commande l'Armée, ou en son absence ils sont distribués dans chaque Vaisseau pour y soulager les Officiers dans leurs fonctions, particulierement dans le service des batteries.

GARDE au mât : c'est un Matelot que l'on met en sentinelle au haut du mât.

GARDE GENERAL d'Artillerie. Cette Charge qui étoit ancienne, a été supprimée par Louis XIV. elle étoit au-dessus de Contrôleur Général d'Artillerie. Le *Garde Général* répondoit des armes & munitions, dont il chargeoit les gardes Magazins dans chaque Ville, où il y avoit magazin d'armes. Il avoit soin avec le Contrôleur Général de recueillir de chaque garde particulier les inventaires & récepissés des armes, & munitions signées d'eux. Il s'informoit d'eux de la quantité de munitions qui se trouvoient dans les Places, & il en faisoit un état.

Il visitoit lui-même les Magazins, & faisoit un devis des réparations nécessaires pour que les armes & munitions se conservassent. Il étoit le gardien des inventaires & récepissés enrégistrés par le Contrôleur Général. C'étoit à lui de concert avec le Contrôleur Général de faire mettre à couvert dans les Magazins les piéces & munitions d'Artellerie, qui étoient rapportées des armées, ou achetées des deniers de S. M, & d'en faire signer les Etats & les inventaires par le Grand-Maître.

Il avoit, ou son Commis une des clefs des Magazins : & à l'égard des armes & munitions, qui étoient tirées des Magazins, soit pour être conduites dans les Places frontiéres, ou pour les Camps, ou Armées, le Garde magazins en recouvroit pour sa décharge les recepissés de ceux à qui elles avoient été délivrées, & le Garde général restoit chargé de rendre compte de ce qu'elles étoient devenuës. Il donnoit au Contrôleur

Général les inventaires & récepissés de toutes les munitions, qui étoient mises dans les Magazins, & ces inventaires étoient portés à la fin de l'année à la Chambre des Comptes.

Ce Garde général fournissoit les matiéres pour fonte d'Artillerie par l'ordre du Grand-Maître ; & s'il en restoit elles étoient remises entre ses mains. On remettoit aussi en sa garde les nouvelles piéces, après que l'épreuve en avoit été faite. Il donnoit ses quittances signées & enregistrées par le Contrôleur Général des Salpêtres, qui lui étoient remis, & lorsqu'il falloit faire des poudres, il délivroit par l'ordre du Grand-Maître les Salpêtres & soufres à ce nécessaires.

Il avoit sous sa garde les poudres trouvées bonnes & recevables. Il faisoit mention dans ses comptes de toutes les piéces & munitions d'Artillerie qui étoient dans les magazins, dont vérification étoit faite sur les inventaires originaux des gardes magazins, lesquels il présentoit à la Chambre des Comptes pour lui être rendus. Il rendoit ses Comptes tous les ans. Les gardes magazins pour être reçus prêtoient serment entre ses mains, & lui donnoient caution, & il leur faisoit expédier leurs lettres de commission. C'étoit lui qui l'exerçoit & qui payoit après la réddition deleur compte la somme à eux ordonnée par Sa Majesté, il étoit payé de ses appointemens par le Trésorier ordinaire d'Artillerie, & il étoit obligé de compter huit mois après l'année échuë. Voilà quelles étoient les fonctions du *Garde Général* d'Artillerie. C'est le Contrôleur Général qui les fait aujourd'hui.

GARDE PROVINCIAL d'Artillerie. Il est chargé par inventaire géneral de ce qui se trouve dans les magazins, & de ce qu'on y remet. Il tient compte dans la forme prescrite d'un côté des remises, & de l'autre des consommations, le tout en bon ordre ; & son Registre est à la fin de l'année certifié & contrôlé. Les Gardes particuliers de l'Isle de France lui sont subordonnés, & lui envoyent à la fin de chaque année leur Régistre, dont il forme un état général place par place, qu'il remet par ordre du Grand-Maître avec les piéces justificatives au Contrôleur Général pour être examinés & visés, & ensuite arrêtés par le Grand-Maître, dont il lui est donné un double pour sa décharge, & sur lequel le Garde Provincial peut décharger les gardes particuliers.

GARDE DE LA TRANCHE'E : le peu de chose que j'ai dit de la garde de la Tranchée dans

mon premier volume, fait que j'entre ici dans un détail entier de cette sorte de garde. Elle se fait par Bataillons entiers avec les Drapeaux, & le jour qu'un Bataillon doit la monter, le Major doit aller reconnoître le terrein, qui lui est destiné, l'endroit où sont les Grenadiers & le piquet, afin de ne pas perdre du tems, lorsqu'il voudra rélever.

Il faut mettre le Bataillon en bataille à la tête du Camp; les Grenadiers sur la droite, le piquet ensuite, & après cela le corps du Bataillon, qu'il doit mettre en bataille par piquets, c'est-a-dire qu'au lieu de laisser tous les Soldats d'une même Compagnie ensemble, on les entremêle, & on divise le Bataillon en troupes de 48. hommes chacune ou environ, composées de Soldats tirés de toutes les Compagnies, de maniére que cette disposition ne paroît point.

L'utilité en est que lorsqu'à la Tranchée, on demande un second, ou un troisiéme piquet par Bataillon, les détachemens, se trouvent tous faits sans perdre de tems à les tirer de chaque Compagnie par le détail. On commande les Officiers qui sont de tour à marcher, & tout cela est prêt à l'instant. Outre cela lorsqu'il y a des sorties ou autres choses, la perte ne tombe pas sur une autre Compagnie, mais sur le Bataillon entier.

Il y a un rendez-vous général pour tous les Régimens, qui doivent monter la tranchée, où ils vont se mettre en bataille; tous les Grenadiers & les piquets ensemble sur la droite, & quand l'heure est venuë, ceux-ci commencent à défiler & les Régimens ensuite chacun à son rang. Le Lieutenant Général qui est de tranchée se met à la tête des troupes, qui doivent aller à l'attaque de la droite; le Maréchal de Camp à la tête de celles de l'attaque de la gauche, & le Brigadier à celles du centre. Le premier Régiment à la têre de la droite; le second à celle de l'attaque de la gauche, & le troisiéme à celle du centre.

Lorsque les troupes arrivent à la queuë de la tranchée, les Soldats défilent un à un, chacun va à son poste; on pose des Sentinelles, & on fait les Détachemens ordonnés. Les Enseignes plantent leurs Drapeaux sur le Parapet de la tranchée. Sur le soir les Majors vont à l'ordre auprès de l'Officier Général, qui commande l'attaque. Le Major du premie Régiment le leur distribuë, & ils vont le porter à leur Colonel, & ensuite le donnent aux Sergens de leur Régiment.

Les Soldats ne doivent jamais quitter leurs armes, & lorsqu'on fait des sorties, il faut se jetter sur les revers de la tranchée au premier bruit qu'on entend, & attendre l'ordre pour marcher. Lorsqu'il y a une attaque à faire, ce sont les Grenadiers, qui sont chargés de l'exécution. Les piquets des Régimens les soutiennent, & le corps du Régiment marche ensuite avec les Drapeaux.

Lorsque les Assiégés battent la chamade pour capituler, les Bataillons qui se trouvent de tranchée peuvent refuser de se laisser rélever, & rester à la tranchée, jusqu'à ce que la garnison sorte. Lorsque la capitulation est signée, c'est au premier Régiment de l'armée à aller prendre possession de la porte que les ennemis livrent, & il reste dans la place, jusqu'à ce qu'il y ait un Gouverneur, & une garnison établie.

GARDE du Camp : la Garde du Camp est ordinairement composée de douze ou quinze hommes & d'un Tambour, commandés par un Sergent, qui sera le premier a marcher, aussi-bien que les Soldats : car elle doit être tirée du piquet avant toutes autres gardes, ou détachemens. Elle est postée à cent pas en avant du centre de chaque Bataillon campé en premiére ligne, & à même distance ou arriére de ceux, qui sont campés en seconde ligne. C'est en partie sur elle que le Camp repose : ainsi les Sergens de garde ne doivent jamais souffrir qu'aucun Soldat ne s'en écarte sans congé, d'autant plus qu'ils sont souvent obligés d'être sous les armes. D'ailleurs ils y ont presque toujours des prisonniers, dont ils sont chargés, & responsables corps pour corps. Ils ne peuvent donc y apporter une trop grande régularité. Lorsqu'ils ont des criminels à leur garde, ils doivent leur faire attacher les deux bras par derriére avec une bonne corde, dont les Sentinelles, qui les gardent la baïonnette au bout de Fusil, tiennent un bout, s'il arrive qu'un prisonnier ait besoin d'aller aux latrines, on doit l'y faire conduire par une Sentinelle, & par le Caporal de garde, armés, lesquels ont soin de ne le pas quitter, & de le ramener de même au poste. Il y a des Régimens, qui ont des fers pour emmenoter le jour, & même enchaîner par les pieds la nuit les prisonniers : cela est meilleur, & plus sûr qu'une corde facile à couper.

Quoi qu'il en soit : c'est aux Sergens à prendre si bien leurs mesures, qu'ils ne leur échapent pas, pour cet effet ils peuvent faire doubler les Sentinelles surtout la nuit. Ils doivent se trouver tous les jours à

l'ordre en confiant dans cette occasion seulement le soin de leur garde à leur Caporal : mais leur absence ne doit pas être longue. Si le Régiment vient à marcher, & qu'il y ait des prisonniers, cette garde marche immédiatement après la Compagnie des Grenadiers. Le Sergent qui la commande doit les faire mettre au centre avec des Sentinelles aux côtés d'eux, qui tiennent le bout de la corde, dont ils sont attachés, & marcher aussi à côté d'eux, pour ne les pas quitter, afin d'en pouvoir répondre. S'il n'y a point de prisonniers, le Sergent peut faire rentrer les Soldats, qui la composent dans leurs Compagnies après en avoir demandé la permission à son Major.

Cette garde doit prendre les armes, & être en haïe faisant face au dehors du Camp, dès qu'elle apperçoit une troupe armée, jusqu'à ce qu'elle soit passée & éloignée de son poste. Si cette troupe a un Tambour, le sien bat aussi aux champs. Elle doit prendre les armes lorsque le Général de l'armée, les Princes du sang, les Princes légitimés de France, & Maréchaux de France viennent à passer, le Tambour bat aux champs. Elle doit encore être sous les armes pour les Lieutenans Généraux, & Maréchaux de Camps, mais le Tambour ne bat pas.

GARDER un Vaisseau : cela se dit d'un Vaisseau de guerre, qui en observe un autre, soit de jour, ou de nuit, afin d'empêcher qu'il ne s'échape.

GARDES de fatigue, ou corvées ; ce sont celles qui sont commandées avec des Travailleurs non armés, pour conduire des Fourrageurs, mener les Soldats au bois, à la paille, aux légumes & autres choses semblables. Les Officiers, qui commandent ces sortes de gardes doivent ne se relâcher sur rien, principalement pour ce qui regarde les Travailleurs, qu'on doit animer, quand ils agissent trop mollement, & les faire travailler avec autant d'intelligence, que de force. Ces soins regardent non-seulement les Officiers Subalternes, mais encore les autres.

GARDES PARTICULIERS d'Artillerie. Chaque garde particulier est chargé de tout ce qui concerne l'Artillerie de la place de sa résidence, & commande l'Artillerie en l'abscence des Officiers supérieurs. Il est remboursé par l'ordre du Grand-Maître des avances qu'il fait pour l'entretien des choses, dont il est chargé sur les Certificats des Commissaires provinciaux, ou ordinaires, joints à ceux du Gouverneur, ou Commandant de la Place.

GARDIENS, Matelots gardiens : j'ai dit Tom. I. ce que c'étoit. Leurs fonctions sont détaillées dans l'Ordonnance de 1689. celles des Commissaires des Canaux de l'Y à Amsterdam sont à peu près semblables. Il y a aussi des Soldats gardiens entretenus dans les Ports, auxquels on apprend le maniement des armes, & à qui l'on fait faire l'exercice en corps deux fois la semaine. Il y en a d'autres qui sont entretenus à la demi-solde. *Gardien* de la fosse au lion, c'est celui que l'on y commande avec ordre de fournir ce qu'on lui demande pour le service du Vaisseau.

GARDIENNERIE : chambre de Canoniers.

GARES : ce sont des lieux préparés sur les riviéres qui ont le Canal étroit, & où se retirent les Bateaux, afin que ceux qu'ils rencontrent, puissent passer sans leur causer d'embarras.

GARITES : ce sont des piéces de bois plates & circulaires, qui entourent la hune, étant posées sur leur plat, tout au tour du fond, au lieu que les cercles sont à côté, mis en forme de cerceaux : c'est dans les piéces de bois qu'on passe les cadénes des haubans.

GARNIR un Vaisseau : c'est placer & passer toutes les manœuvres, poulies & autres choses, qui servent à mettre un Vaisseau en état d'aller en mer. *Garnir* le Cabestan, c'est y passer la tournevire & les barres pour s'en servir.

GARNISON : j'ai parlé dans le Tome I. de l'origine des *Garnisons* : je vais parler ici de ce que l'on fait, quand un Régiment après la Campagne rentre en Garnison, & quand il en sort pour rentrer en Campagne. Lorsqu'un Régiment retourne en Garnison, tous les Officiers & Sergens doivent avoir les mêmes attentions, que quand il en est parti, soit pour la marche, soit pour le logement dans les lieux de passage, ou pour camper en route : sur-tout en arrivant a la Garnison, on ne sçauroit trop donner ses soins pour y bien établir les Compagnies. Les Sergens doivent prendre en compte les fournitures & autres ustenciles, qu'on leur délivre, dont ils font leur récepissé pour en répondre, en n'omettant rien de ce qui peut donner quelque soulagement aux Soldats, principalement aux malades, qu'ils doivent faire placer par préférence à tout dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils rendent compte à leurs Capitaines & autres Officiers subalternes, de tout ce qu'ils ont fait là-dessus, & de l'état où se trouvent leurs Compagnies. Le soir de leur arri-

vée ils doivent se trouver au grand cercle ; où le Major de la Place distribuë l'ordre à l'ordinaire, & sans se relâcher sur aucuns des soins attachés à leurs fonctions, les continuer avec exactitude, ayant attention à se faire informer des coûtumes qui s'observent dans la Garnison pour le Service : quoiqu'il doive se faire partout uniformement, il se pratique néanmoins certains usages particuliers dans différentes places, auxquels il faut se conformer.

Quand un Régiment a reçu ses ordres pour sortir d'une Garnison, soit pour aller d'une Province à une autre, dans une autre Garnison ou en Campagne, on ne sçauroit trop avoir soin que la veille du départ les Sergens fassent rendre exactement les fournitures au Magasinier, & que les Soldats se pourvoyent de toutes les ustenciles, dont ils ont besoin, ensorte que toutes les petites affaires soient faites le soir, afin qu'ils n'ayent aucun prétexte le lendemain matin de s'arrêter, & de rester derriére. Les Officiers doivent eux-mêmes avoir grande attention à finir leurs affaires, & à donner ordre à leur équipage, de façon que rien ne les empêche de se rendre de bonne heure à leur devoir. Après l'ordre donné & la retraite battuë, ils doivent aller visiter leur Compagnie, s'informer si l'appel a été fait avec toute l'exactitude possible, défendre aux Soldats de s'écarter & de faire du désordre, recommander aux Sergens d'avoir l'œil sur leur conduite. S'il manque quelqu'un, on doit le chercher dès le soir avec une diligence extrême, & en avertir le Commandant du Régiment, le Major & le Capitaine. Quand même il n'y auroit rien de nouveau, les Officiers subalternes, doivent le soir aller recevoir les derniers ordres de leur Capitaine, & leur rendre compte de la visite faite à leur Compagnie. S'il arrive que quelque Soldat se soit enyvré & ait fait du désordre ou du tort à quelque Bourgeois, il faut rendre justice à celui qui a occasion de se plaindre selon le cas, & l'appaiser pour que cela ne vienne pas aux oreilles du Commandant de la Place, & ensuite faire mettre en arrêt le Soldat au plus prochain Corps-de-Garde, en faire avertir le Major de la Place, & en rendre compte au Commandant du Régiment. Pour ce qui est de la conduite qu'un Régiment doit tenir en sortant d'une Garnison, & en marche, *voyez* ce qui est dit sur le mot de DEPART d'une Troupe de sa Garnison.

GARNISON des Janissaires. L'élite des Janissaires de Constantinople, est envoyée en garnison dans

les Places frontiéres, ou dans celles dont on soupçonne la fidélité. S'ils ne servent pas à défendre des Places en tems de Siége, du moins ils observent les démarches de ceux qui sont mal intentionnés, & ils obéissent à leurs Officiers ordinairement Commandans de ces Places, sous le Gouvernement du Bacha de la Province.

GARNITURE d'un Vaisseau : ce sont toutes les manœuvres qui sont nécessaires pour mettre le Vaisseau en état.

GARRER un Vaisseau : c'est un vieux terme qui veut dire calfater. *Garrer* un Bateau, *garrer* un train de bois. Les Bateliers disent *garrer* un Bateau, pour dire l'attacher : & *garrer* un train de bois, pour dire le lier.

GATTES : c'est le retranchement que l'on fait au-dedans d'un Vaisseau à l'avant pour recevoir l'eau, que les coups de mer font entrer par les écubiers.

GAUCHE, une piéce de gauche : c'est-à-dire, qu'elle n'est pas droite, qu'on ne l'a pas bien équarrie.

GAUCHE à GAUCHE, terme du commandement de l'exercice.

GAVITEAU : ce terme se dit sur les Côtes de Provence. Il signifie une marque faite d'un morceau de bois attaché à l'orin, qu'on laisse flotter pour faire reconnoître l'endroit où l'ancre est mouillée, c'est ce qu'on appelle Bouée sur les Côtes de l'Ocean.

GAYAC : c'est un bois qu'on apporte de l'Amérique. Il est semblable à l'ébène, si ce n'est que l'ébéne est parfaitement noire, & que le gayac tire un peu sur le blanc. Il y en a de trois sortes. La premiere montre un bois massif & fort, qui étant mis en piéces, est noir au-dedans & blanchâtre au-dehors. L'autre est moins gros & moins massif : son noir est plus petit, & le blanc plus grand. Le troisiéme, que les Italiens & les Espagnols, appellent *lignum sanctum* à cause de ses qualités merveilleuses pour guérir certaines maladies, est plus menu que les deux autres. Il tire sur le blanc dedans & dehors. Il est plus odoriférent & plus pénétrant que les autres. Cette différence de pesanteur, de couleur, de grandeur & de grosseur, ne vient que de ce que l'un est plus vieux que l'autre. Le plus noir est le plus vieux, & celui qui blanchit dedans & dehors est le plus jaune & le plus succulent. Ce bois est le plus propre de tous à faire des roüets de poulies.

GE'NE'RALE : j'ai dit Tome I. que battre la Générale, c'est un ordre qui s'étend sur toute l'Infanterie, soit pour se mettte sous les armes, se préparer

au Combat ou autres choses. Le jour d'un départ après la *générale* battuë, les Officiers doivent pour plus grande exactitude, faire un tour à leur Compagnie, pour voir si tout y est en bon ordre, si les Sergens ont soin de conduire les Convalescens au rendez-vous, & de les remettre à l'Officier ou au Sergent chargé de les conduire : s'ils ont fourni à tous les Détachemens qui ont été ordonnés, & enfin si tout le monde se prépare à marcher, sans permettre qu'aucun Soldat se dispense de mettre ses guêtres, d'accrocher les basques de son habit, & d'avoir ses cheveux attachés, ne pouvant être bien ni libre sous les armes sans cela.

GENOUX : ce sont des piéces de bois de charpenterie, qui sont courbées, & qu'on place en divers endroits, quand on construit un Navire. *Genoux* de fond : ce sont des membres courbes, qui font une partie du fond du Bâtiment. On les empatte avec les varangues & les premieres allonges, & ils servent ensemble à faire la rondeur du bordage ou les fleurs : ils ne touchent point à la quille. Les *genoux*, dans leur encognure, doivent avoir la moitié de l'épaisseur de l'étrave. *Genoux* de porques : ce sont ceux qui sont posés sur le serrage, & qui se posent par le bas le long des porques, & vont s'emparer par le haut avec les éguillettes. *Genoux* de revers : ce sont aussi des membres courbes qu'on place aux extrémités du Vaisseau audessus des fourçats & des varangues les plus acculées.

GENS du Munitionnaire : c'est sur Mer l'Ecrivain de fond de cale, le Tonnelier, le Maître valet & le Coq, qui sont ceux que le Munitionnaire fournit sur un Vaisseau qui arme. *Gens* de Mer, ce sont ceux qui s'appliquent à la Marine. *Gens* de l'Equipage.

GERSEAU : c'est la corde dont le mouffle de la poulie est entouré, & qui sert à l'amarrer au lieu où elle doit être placée.

GERSÉ, bois gersé : c'est du bois qui se fend, ce qui arrive à cause de sa grande humidité.

GERSURE : c'est un défaut qui se trouve dans le fer, & qui consiste en de petites fentes, ou découpures, qui vont en travers des barres.

GLAÇONS : Bancs de glace : ce sont de grandes piéces de glaces, qui se détachent & qui flottent sur l'eau, & s'y maintiennent long-tems en divers pays froids, comme du côté de la nouvelle Semble, où l'on voit des vaches de mer, ou Walrusses, ainsi que les Hollandois les nomment, qui se reposent & gîsent sur les glaçons.

GOLFE : j'ai dit, Tome I. que c'est un grand amas de mer. Il y a par exemple le Golfe de Venise, autrement Golfe Adriatique & le Golfe Persique, entre l'Asie & l'Afrique. Quand les Golfes ont une fort grande étenduë, ils prennent le nom de Mers, & il y en a de deux sortes, sçavoir les Golfes propres, qui sont comme séparés d'avec la mer, parce qu'ils n'ont communication avec elle, que par un ou plusieurs Détroits, s'insinuant dans les terres qui les environnent presque de tous côtés : & les Golfes impropres, qui ont une ouverture très-large vers la Mer, dont ils font partie. Ils conservent le nom de Golfe, comme ceux de Bengale & de S. Thomas, sur les Côtes du Continent & les Golfes de Panama & de S. Laurent, dans l'Amérique.

GONDOLE : c'est une petite Barque plate & longue, qui ne va qu'avec des rames. L'usage en est particulier sur les Canaux de Venise. La figure & la légéreté des Gondoles est tout à fait extraordinaire. Les moyennes ont trente-deux pieds de long, & n'ont que quatre pieds de large dans le milieu, finissant insensiblement par les deux bouts en une pointe très-aiguë, qui s'éléve toute droite de la hauteur d'un homme. L'on met sur la prouë un fer d'une grandeur extraordinaire. Il n'a pas un demi-travers de doigt d'épais, sur plus de quatre doigts de large, posé sur tranchant : mais la partie supérieure de ce fer, plus applanie que le reste, avance un long & large cou, en forme d'une grande hache, de plus d'un pied de face, de sorte que fendant l'air, comme en menaçant, à cause du mouvement de la Gondole, il semble qu'il va couper tout ce qui s'oppose à son passage.

GONDOLIERS : ce sont ceux qui ménent les Gondoles à Venise. Ils ne sont jamais que deux dans les Gondoles, même dans celles des Ambassadeurs, excepté lorsque les personnes de marque vont à la Campagne ; car alors ils se mettent quatre. Les *Gondoliers* sont debout, & rament en poussant devant eux. Celui qui vogue devant, est dans l'espace qu'il y a depuis la partie couverte de la Gondole, jusqu'aux deux marches de l'entrée, appuyant sa rame, du côté gauche, sur le tranchant d'une piéce de bois plus haut d'un pied que le bord de la Gondole, épaisse de deux doigts, & échancrée en rond pour y loger le manche de la rame. Le *gondolier* de derriére est élevé sur la poupe, afin de voir la prouë par-dessus la couverture : mais il ne se tient que sur un morceau de

planche, qui déborde de quatre doigts sur le côté gauche de la Gondole, ne se tenant qu'au manche de sa longue rame, qui est appuyée au côté droit.

GORET : c'est un balai plat fait entre deux planches, & emmanché d'une longue perche. On s'en sert à nettoyer les bas du Vaisseau que l'eau couvre. Si le balai nommé *Goret*, dont les François se servent est plat, c'est une maniére différente de celle des Flamans, dont les *Gorets* sont de gros balais, cloüés entre deux planches, qui sont amarrés à une corne, on porte cette machine au bout du Vaisseau, on la met dessous, & on la tire par l'autre bout avec le cabestan, de sorte qu'en passant elle nétoye & grate le Vaisseau.

GORGORES : ce sont des piéces de bois recourbées en arc, qui s'élévent au-delà de l'étrave, & viennent régner sous l'éperon du Navire du côté de l'eau. Ce mot au singulier se prend en général pour toutes les piéces ou gorgores ensemble, c'est-à-dire, pour le dessous de l'éperon ou la partie inférieure qui regarde l'eau, & qui est formée par des courbes de charpenterie, & comme c'est la gorge du Vaisseau qu'elles forment, on les a appellées courbes de gorge. Mais le vulgaire des Matelots, dit par corruption la *coupe-gorge* & la Gorgére.

GOUFRE, abîme : c'est l'endroit d'un Fleuve ou d'une Riviére, très-profond, dans lequel l'eau en tournoyant, engloutit ce qu'elle peut.

GOUGE : c'est un outil de fer qui a un manche de bois, il est taillant par le bout, & fait en forme de demi-canal. Il sert aux Charpentiers & Menuisiers.

GOUJON : c'est une cheville de fer à pointe perduë.

GOUJURE : c'est une entaille faite autour d'une poulie, afin d'encocher l'étrope. Ce mot se dit aussi de celles qu'on fait autour d'un cap de mouton, ou qui servent à tenir les haubans.

GOUPILLE : c'est une sorte de petite clavette faite de fer, plate & en forme de languette, & que l'on met dans les ouvertures des chevilles de fer pour les tenir fermes.

GOURMETTE : c'est un Valet ou Garçon, qu'on employe dans un Navire à toute sorte de travail. Ses fonctions particuliérement, sont de nettoyer le Vaisseau & de servir l'Equipage : ce terme est Provençal. *Gourmette*, est aussi la Garde que les Marchands mettent sur un Bateau ou sur une Allége, pour la conservation des Marchandises.

GOUSSET : c'est un terme sur lequel on ne sçait quel parti prendre, à cause des différens sentimens, qu'on trouve, tant dans les Auteurs, que parmi les Mariniers. Les uns disent que le *gousset* est la barre du gouvernail dans les petits Bâtimens : d'autres disent que c'est la boucle de fer qui est autour du bout du Timon du gouvernail, & où la manuelle entre pour le joindre. D'autres disent que c'est un morceau de bois, au bout duquel il y a deux tourillons qui entrent dans deux barrotins au deuxiéme pont du Vaisseau. Ils ajoutent qu'il est percé au milieu, pour laisser passer la barre du gouvernail, c'est-à-dire, la manuelle qui fait tourner & arrêter le timon.

GOUTTIERES : ce sont de longues piéces de bois, qui ont assez d'épaisseur, & qu'on fait régner le long du pont, tout autour du Vaisseau en-dedans. C'est dans ces piéces de bois, que sont percés les Dalots par où l'eau d'entre les ponts trouve à s'écouler.

GRAPIN de Brulot : c'est un grapin qui a des crochets au lieu de pates. On les met au bout du mât de Beaupré, & des vergues des Brulots pour accrocher le Navire qu'on veut bruler.

GRAS-BOIS, terme de Charpentier, pour dire qu'une piéce de bois, qu'un borbage a trop d'épaisseur ou de largeur, qu'il ne peut entrer dans le lieu où on le veut placer, & qu'il faut le diminuer, ce qu'ils appellent démaigrir.

GRAVE : ce mot signifie parmi les Equipages de Terre-Neuve, un espace plein de caillouäge sur le bord de la mer, où les Pêcheurs font sécher au soleil leur moruë & d'autres poissons.

GRELIN : c'est le plus petit des cables d'un Vaisseau, & qui sert à l'ancre d'afourche. Il sert aussi à toüer les Vaisseaux.

GRENADES Turques : elles sont très-mal fabriquées, & font peu d'effet.

GRIGNON, c'est du biscuit qui est en morceaux & non en galette.

GRIP : on appelloit ainsi autrefois un petit Bâtiment que l'on équipoit pour aller en course, tel qu'est aujourd'hui le Brigantin.

GROS : le gros d'un Vaisseau : c'est le milieu du Vaisseau. On y met les plus épais bordages, parce que le Bâtiment souffre plus en cet endroit, & qu'il a moins de force qu'à l'avant & à l'arriére. La hauteur du gros d'un Navire se prend à la premiére préceinte, au milieu.

GROSSE avanture : c'est un argent qu'on prête sur le corps d'un Vaisseau, ou sur le corps & la cargaison. On dit contrat à grosse aventure, ou la grosse, ou à retour de voyage. L'argent à la grosse, peut être donné sur le corps & quille du Vaisseau, ses agrès & apparaux, armement & victuailles, conjointement ou séparément, & sur le tout ou partie de son chargement, pour un voyage entier, ou pour un tems limité. Il est fait défense de prendre des deniers à la grosse, au-delà de la valeur des choses, sur quoi ils sont assignés, & sur le Fret à faire par le Vaisseau, & sur le profit espéré des marchandises, même sur les loyers des Matelots, si ce n'est du consentement du Maître, & au dessous de la moitié du loyer. On peut voir tout le reste des Reglemens faits sur les prêts à la grosse dans l'Ordonnance du Roi touchant la Marine de l'an 1680.

GRUAU : c'est du blé mondé, aliment ordinaire parmi les Hollandois, qui en font leurs potages sur les Vaisseaux, & qui même en quelques Vaisseaux jusqu'à vingt & une fois par semaine.

GRUAU : c'est une machine dont on se sert pour élever des fardeaux d'un grand poids, comme sont les bois de charpente, les pierres de taille, les moilons & autres matériaux, qui s'employent à la construction des Bâtimens considérables. Le *gruau* n'est différent de l'engin, qu'en ce que la piéce qui se nomme Fauconneau ou Etourneau, est posée de haut en bas, & est plus longue que celle de l'engin. Le *gruau*, & l'*engin*, sont composés d'un Etourneau ou Fauconneau, avec la sellette & les liens, posés au haut d'une longue piéce de bois, qu'on nomme poinçon. Ce poinçon est assemblé par le bout d'en bas à tenon & mortaise dans ce qu'on appelle la sole, assemblée à la fourchette. Il est appuyé par l'échelier ou rancher, & par deux bras ou liens à contrefiches. Les bras sont posés par en bas aux deux extrémités de la sole, & par en haut dans un bossage, qui est un peu plus bas que la sellette. L'échelier est assemblé par en bas dans une mortaise au bout de la fourchette, & par en haut dans le même bossage où sont arrêtés les bras. Il a un tenon qui passe tout au travers d'une mortaise, & au-delà du bossage du poinçon où il est arrêté avec une cheville. Les bras & le rancher sont encore liés & arrêtés aux poinçons avec des moises, assemblés avec tenons & mortaises, & des chevilles, coulisses, qui se mettent & s'ôtent quand on veut. L'on met plus ou

moins de moises, l'une sur l'autre, selon la hauteur du *gruau* ou de l'*engin*. Le rancher est garni de chevilles de bois qu'on nomme ranches, qui passent au travers, & servent d'échelons pour monter au haut de la machine, & pour y mettre la sellette, le fauconneau, les poulies & le cable. Il y a une jambette emmortaisée par un bout dans le rancher. Un des trous du treüil, ou tour, passe dans la jambette, & l'autre bout est soutenu par le poinçon. Les leviers qui servent à faire tourner le treüil, s'appellent aussi bras.

Il y a des *gruaus* à Amsterdam en deux endroits sur le bord de l'eau, ou plûtôt dans l'eau même. Les deux grands *gruaus* appartiennent en propre à l'Hôpital par achat qu'il en a fait. Ces deux *gruaus* se touchent presque, & par cette raison on ne les nomme que le grand *Gruau*, qui est tout construit de bonnes poutres & soliveaux de chêne, & dont l'arbre a plus de cent pieds de haut, sans y comprendre le Fauconneau. Ce *gruau* sert à mâter & à démâter les Vaisseaux, à charger & décharger de gros paquets de marchandises, & tout ce qui est d'une pesanteur extraordinaire.

GRUE : c'est une machine avec une roue, qu'on employe sur mer à embarquer & débarquer des canons, & d'autres poids considérables pour les Vaisseaux. La *grue* est composée d'une grosse piéce de bois, qui sert de poinçon par en haut, & qui est posée sur le milieu de huit autres piéces de bois mises en croix, & assemblées avec entretoises. Cette grosse piéce de bois qu'on appelle arbre, est appuyée par huit liens en contrefiches, assemblés par le bas dans l'extrêmité des autres piéces de bois nommées racinaux, & par le haut contre l'arbre, avec tenons & mortaises, avec about. L'Echelier, qui est la principale piéce de bois, qui porte & sert à lever les fardeaux, est posé sur un pivot de fer, qui est au bout du poinçon. Il est assemblé avec plusieurs moises à des liens montans ; & il y a des piéces de bois appellées soupentes, attachées à la grande moise d'en-bas & à l'échelier, qui servent à porter la roue & le treüil, autour duquel se défile le cable, qui passe dans les poulies qui sont au bout des moises & à l'extrêmité de l'échelier. Cet échelier est garni de chevilles pour y monter, & tourne sur le pivot autour de l'arbre & de son pied, ainsi que les moises, les liens, les soupentes, la roue & le treüil. Il y a des grues qui sont enfermées dans des planches qui font comme un cabinet portatif, qui tourne avec la grue, les planches étant suspendues : & il s'en faut

plus d'un demi-pied qu'elles ne portent à terre.

GRUME, bois en grume : c'est du bois qui n'est point équarri & à qui on a laissé son écorce.

GUÉ d'une riviere, est l'endroit d'une riviere propre pour le passage des Troupes soit à pied, soit à cheval. Pour sonder les *gués*, & voir si les Ennemis ne les ont point rompus ou embarrassés, on fait passer des Cavaliers. Rien n'est plus facile & c'est l'ouvrage d'un moment que de rendre un *gué* impraticable. Les arbres entiers, les tables clouées, & les piquets sont les plus dangereux, mais ces derniers sont les plus difficiles, rarement s'en sert-on. Les *gués* piqués sont très-difficiles à purger, & les puits ne le sont pas moins. Quand on craint de tels passages, il est toujours mieux d'arriver au passage à l'entrée de la nuit.

En 1567. M. le Prince de Condé voulant passer la Seine, les Royalistes qui étoient de l'autre côté pour en défendre le passage, jetterent des madriers cloués, des cercles & des chausses-trapes dans le gué. Les Protestans ne s'en embarrasserent pas. Ils placerent, dit d'Aubigné, quatre cens Arquebusiers à des saules sur le bord de l'eau pour la garde de ceux qui avec des rateaux purgerent le *gué*.

Cette méthode de débarrasser un *gué* est singuliere, on ne le fait pas sans risquer beaucoup. M. le Chevalier Folard est persuadé qu'on le purgeroit plus facilement & avec moins de perte si on se servoit de grifes de fer ou de fers comme ceux des chapoules attachés à de longues cordes qu'on jetteroit le plus avant qu'on pourroit dans le gué. Cela est excellent, dit-il, pour un ruisseau, mais il est difficile qu'on puisse réussir à l'egard d'une riviere un peu large, à moins que ceux qui sont chargés de cette besogne ne la fassent à la faveur d'un si grand feu de canon & de coups de fusil, que l'Ennemi ne puisse y mettre le moindre obstacle s'il n'est retranché sur le bord.

A l'égard des chausses-trapes, il ne voit pas qu'on puisse jamais s'en délivrer : elles seroient capables de rendre un gué absolument impraticable, si elles ne s'enfonçoient dans les bouës & dans le sable. Les premiers qui passent en sont d'abord incommodés, mais ceux qui suivent n'en ont pas beaucoup à craindre. Il arrive quelquefois que le fond d'un ruisseau est de bonne tenuë & du gravier, les chausses-trapes en ces sortes d'endroits sont très-dangereuses. Pour rendre ces chausses-trapes inutiles, on peut faire provision d'un grand nombre de claies que les Soldats se don-

sent de main en main, qu'on enfonce dans la riviere & qu'on charge de pierres sur lesquelles ils traversent.

Lorsqu'il y a un ou deux *gués* dans une riviere, quoique voisins l'un de l'autre, & qu'on ne peut y passer sur un front de plusieurs bataillons, il est toujours avantageux & même important d'y jetter un ou deux ponts au-dessus ou au-dessous des deux *gués*, car il peut arriver quelque orage qui fasse grossir un *gué*, & le rendre tout-à-fait impraticable, outre qu'on fait passer un plus grand nombre de Troupes à la fois.

César pour faire passer la *Segre* à son Armée, y fit faire des fossés de trente pieds de large chacun aux lieux plus commodes pour décharger le canal de la riviere & la rendre *guéable*, & par ce travail il eut la facilité d'aller à Petréius, qui craignant de manquer de vivres & de fourrages songeoit à transporter la guerre plus loin.

Le passage du Granique par Alexandre est aussi célébre dans l'Histoire.

Le passage de la riviere ou du canal de *Holovvitz* en 1708. par Charles XII. Roi de Suede vaut bien celui du Granique. Le passage du Menandre à *gué* & de vive force par Louis VII. est aussi l'action du monde la plus hardie. La Cavalerie Françoise malgré l'opiniâtreté des Turcs la passerent & prit leur camp & leur bagage.

Pour les gués qui sont éloignés les uns des autres, comme à deux ou trois lieuës, il y a bien des choses à observer, lorsqu'on veut tenter de ce côté-là : car il est rare qu'un ennemi qui est un peu vigilant ne les rompe pas & qu'il ne s'y fortifie par de bonnes redoutes assez fortes pour donner le tems d'accourir au secours en cas qu'elles soient attaquées. Quelquefois le tems ne permet pas de recourir à ces sortes de précautions, lorsque l'Ennemi qui veut passer dans une marche qu'on n'a pas prévuë a pris des mesures de loin & qu'il s'est instruit des *gués* qui sont plus haut ou plus bas de l'endroit où il s'est résolu de tenter un passage.

Quand il y a des *gués* au-dessus ou au-dessous de celui où l'on veut passer, on donne jalousie par-tout, & on oblige celui qui se défend de répandre ses forces en divers lieux, & de s'affoiblir extraordinairement, c'est ce que fit Xenophon, dit Polyen. Il détacha secrettement mille hommes de ses Troupes en un lieu plus haut, où il sçavoit qu'il y avoit un gué, pendant qu'il s'efforçoit à traverser la riviere à l'autre où il avoit

l'Ennemi en tête. Ces mille hommes ayant passé sans obstacle ils marcherent à l'Ennemi, qui se voyant surpris sur son flanc dans le tems que le gros l'attaquoit au passage se retira en desordre, & laissa aux Grecs le passage entierement libre.

Mais il y a des précautions que l'on doit prendre dans la défense des rivieres guéables en quelques endroits & qui sont presque les mêmes que celles que l'on doit prendre pour la défense des grandes rivieres.

GUET de la mer : c'est la garde que les Habitans des Paroisses sont tenus de faire sur les côtes ou dans les villes, châteaux, & places fortes situées sur la mer. En pareille occasion le signal ordinaire se doit faire de jour par fumée, & de nuit par feu.

GUIDON : c'est un petit bouton qui se met à l'embouchure d'un canon de mousquet, &c. pour guider la vuë.

GUILLAUME : c'est un outil de Charpentier qui est une espéce de rabot, dont il y a de plusieurs sortes, suivant les ouvrages. *Guillaume* à ébaucher, c'est pour grossir du bois. *Guillaume* à platebande, c'est pour les paneaux. *Guillaume* à recaler. Il a moins de jour dans la lumiere que n'en ont les autres. *Guillaume* debout, il est appellé ainsi à cause que le fer est debout.

GUINDENT d'un pavillon : c'est la hauteur qui regne le long du pavillon, ou sa largeur.

GUINDER : c'est tirer & élever quelque chose : ce qui fait nommer guindage le mouvement des fardeaux qu'on hausse & qu'on baisse.

GUISPON : c'est une espéce de gros pinceau ou brosse fait de pennes de laine dont on se sert à brayer ou à suifver les coutures & le fond d'un Vaisseau.

GUITERNE : c'est une sorte d'arc-boutant qui tient les antennes d'une machine à mâter avec son mât.

GUY : c'est une piéce de bois ronde & de moyenne grosseur. On y amarre le bas de la voile d'une Chaloupe & de quelques autres petits Vaisseaux. Il tient la voile étenduë par le bas & vient appuyer contre le mât. C'est proprement une vergue qui est au bas de cette sorte de voile, au lieu que les vergues sont par le haut dans les voiles à trait quarré.



SUPPLEMENT AU DICTIONNAIRE MILITAIRE.

H.



ACHE : c'eſt un outil de fer tranchant qui ſert aux Charpentiers & à pluſieurs autres Ouvriers, pour fendre & couper le bois, il y en a qui ont un manche court, & d'autres en ont un plus long ; le fer en eſt large & aigu. La *hache* eſt fort néceſſaire dans les Vaiſſeaux. On appelle un Charpentier un Maître de hache.

HACHEREAU : c'eſt une ſorte de petite cognée ou hache dont ſe ſervent les Charpentiers.

HAIN, ou HAMEÇON : on ſe ſert du terme de hain en quelques endroits, & ſur-tout à la pêche de Terre neuve.

HALAGE : c'eſt le travail qui ſe fait pour tirer un Vaiſſeau, un Bateau & autre choſe. Les Juges de l'Amirauté connoiſſent de tout ce qui regarde les chemins deſtinés pour le halage des Vaiſſeaux venans de la mer.

HALEUR : c'eſt le Batelier qui tire un bateau avec une corde paſſée autour de ſon corps ou de ſes épaules.

HALTE : ordinairement on fait faire à un Regiment qui eſt en marche une halte d'environ une heure pour faire repoſer les Soldats, leur donner la facilité de ſe rafraichir & de manger un morceau à moitié chemin ou même plus loin, car la marche du matin eſt

toujours la meilleure. Pour cet effet, il faut autant qu'il est possible choisir un terrein où l'on ne puisse rien gâter, lequel soit à portée de quelque riviere ou ruisseau, afin qu'ils puissent avoir de l'eau sans l'aller chercher loin; observant d'éviter de faire halte dedans ni près des villages, & autres lieux fourrés par où les Soldats puissent trouver occasion de s'écarter. Ainsi lorsque le Commandant du Regiment a remarqué son terrein, il doit ordonner aux Officiers Majors d'y faire mettre le Regiment en bataille, ou de lui faire faire halte en colonne en gardant ses rangs, & de lui faire poser ses armes à terre. On met des Sentinelles par tous les endroits nécessaires pour contenir les Soldats; & il est de l'interêt des Officiers de n'en laisser écarter aucun à cause des desordres que le Soldat est capable de commettre, & dont les Officiers répondent.

HAMAC: c'est une sorte de lit de coton. Il consiste dans une grande mante ou couverture dont on fait trafic avec les Sauvages de l'Amerique. Ceux qui veulent s'en servir le suspendent à deux arbres ou à deux pieux, & les Flibustiers s'en servent pour y dormir lorsqu'ils sont en mer. C'est ce qu'on appelle branle dans les Vaisseaux, hormis que les branles ne sont que de toile. Pour la façon elle est peu différente.

HANGARD: ce sont de longs appentis dans les Arsenaux & Atteliers de construction, sous lesquels on met à couvert, & l'on range en ordre les bois de construction, les affûts, &c.

HANSE Teutonique: c'est une societé de Marchands de plusieurs Villes libres d'Allemagne & du Nord, qui par l'alliance qu'ils ont faite entre eux se sont fait une communication réciproque de leurs privileges. Les quatre premieres Villes qui composerent cette hanse furent Lubec, Brunswic, Dantsic & Cologne, & à cause de cela elles furent appellées meres villes. Depuis plusieurs Villes desirérent d'entrer dans cette alliance, & elles se dirent filleules de ces quatre, desorte qu'il y en eut jusqu'à soixante-douze, ou même jusqu'à quatre-vingt-une, & elles furent appellées villes Hanséatiques, ou Anséatiques. L'an 1372. il fut fait un Traité d'alliance entre le Royaume de Dannemarc & les villes Anséatiques, entre lesquelles Amsterdam & les autres villes de Hollande sont comprises, ainsi qu'il paroît par la copie de ce Traité qui se trouve dans Boxboorn.

HARENG: c'est un petit poisson dont la grande pêche se fait à la fin du Printems & Automne. On le trouve en de grosses troupes dans la mer du Nord.

& ailleurs. Les harengs suivent les feux, & en passant ils semblent un éclair. La pêche & préparation du hareng se nomme droguerie. On appelle harenguaison la saison où l'on pêche les harengs, le tems de leur passage ou de l'éclair des harengs, & la pêche même de ce poisson. Le tems où l'on n'en pêche point est appellé par les Mariniers morte saison.

La pêche des harengs a commencé l'an 1163, & on a commencé à les saler en 1416. Ce fut Guillaume *Bukelsz de Biervliet* qui s'en avisa. Autrefois on alloit faire cette pêche par le travers de Schoonen dans la Norvege. Aujourd'hui on la fait au Printems le long des côtes d'Ecosse, & en Automne le long des côtes d'Angleterre, au Nord de la Tamise. Il se pêche aussi d'excellens harengs dans le lac qu'on nomme Zuiderzée en Hollande, entre le Texel & Amsterdam, mais il y en a peu. Néanmoins pendant la guerre que les Hollandois soutinrent contre l'Angleterre sous le Roi Charles II. la pêche dans la mer du Nord ayant cessé, il vint tant de harengs dans ce Lac, que quelques Pêcheurs en prirent dans le tems d'un mois jusqu'à huit cens lestes, faisant environ quatre-vingt fois cent milliers.

HARANGUES MILITAIRES : la coutume des anciens étoit de haranguer les Soldats avant le combat. Il n'est pas aisé d'en trouver l'origine, tant elle est ancienne. Elle a duré si long tems, que nous touchons presqu'au tems, où elle s'est perduë. Les plus courtes *Harangues* sont sans doute les meilleures.

Les Historiens de l'Antiquité, & sur-tout les plus recommandables, en rapportent un grand nombre, que les Généraux ont débitées à la tête de leurs Armées. Il est vrai que la plus grande partie de ces *Harangues* sont des piéces de la façon des Historiens, & qu'ils font dire à leurs Héros bien au-delà de ce qu'ils ont dit. Celles qui renferment beaucoup de sens, & peu de paroles, sont les plus éloquentes, & les plus persuasives.

Ce n'est pas un petit avantage à un Général, que d'être éloquent. Mais cette qualité aujourd'hui n'est d'aucun usage. César étoit d'une éloquence charmante. elle ne lui servit pas peu en bien des occasions. Ses Soldats en sentirent assez la puissance. Elle étoit en si grande recommandation, que plusieurs dans son armée firent des recueils de ses *Harangues* militaires, & M. le Chevalier Folard rapporte qu'Auguste prenoit un singulier plaisir à se les faire lire.

Les discours faits à la tête des armées, où il y entre des mots de raillerie, & de plaisanterie, font, dit l'Auteur que je viens de citer, plus d'effet que les plus sérieux quelque bien tournés, qu'ils soient. Un bon mot quelquefois est d'un grand effet. Celui d'Annibal à Gifcon à la Bataille de Cannes en fit beaucoup. Celui-ci lui dit : *que le nombre des ennemis lui paroissoit fort étonnant*. Annibal, au rapport de Plutarque, fronçant le sourcil, lui répondit : *Mais il y a une chose plus étonnante encore, Gifcon, & à laquelle tu ne prens pas garde :* Gifcon lui demanda ce que c'étoit : *C'est dit Annibal, que de tout ce prodigieux nombre d'hommes, il n'y en a pas un seul qui s'appelle Gifcon comme toi :* ce qui fit rire tout le monde, & toute l'armée le sçut un moment après.

Le même Auteur dit, qu'Antigonus ne faisoit pas d'autres *Harangues* à ses Soldats. Les Lacédémoniens les faisoient encore plus courtes, mais toutes pleines de sens & de force. Thucydide aussi bon Historien, que grand guerrier, prête à ses Héros de fort belles *Harangues*. Celle de Quint-Curce sont fort estimées. Les Livres sacrés nous en fournissent un très-grand nombre, qu'on ne sçauroit trop admirer. Tacite n'excelle pas dans les siennes. Celles de Polybe sont copiées d'après celles des Généraux. Dans celles de Tite-Live il y a trop d'ornemens de Rhétorique. Un Général ne les connoît point.

Nous avons dans Varillas une *Harangue* de Zisca. Cette *Harangue* pleine de force, digne d'un militaire,& faite à des Soldats pour les détourner du pillage de Prague, se peut lire dans l'Auteur que je cite. Ce chef des Hussites, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, avoit la coutume de haranguer ses troupes pour les animer au combat, & pour d'autres raisons où son éloquence étoit nécessaire.

La moyenne antiquité, & les modernes eux-mêmes nous fournissent un assez bon nombre de *Harangues* faites à la tête des armées. Procope en rapporte quelques-unes sur toutes sortes de sujets militaires, d'autant plus belles, qu'elles sont très-courtes, & pleines de sens & de force.

Depuis Henri IV. il y a peu de Généraux, qui se soient mêlés de haranguer leurs troupes, pour les encourager à bien faire, si ce n'est Charles XII. Roi de Suéde, à la Bataille de Nerva. Les Officiers particuliers, qui sont à la tête des corps, n'ont pas tout à fait oublié cette bonne coutume; ils n'en font jamais que sur le

modéle de celles des Lacédémoniens. Henri IV. à la Bataille d'Ivry, avant que d'engager le combat, parcourut toute la ligne, & montrant à ses Soldats son Casque, surmonté d'un panache blanc, leur dit: *Enfans, si les Cornettes vous manquent par quelque accident, voici le signal du ralliement, vous les trouverez toujours sur la route de l'honneur, & de la victoire.*

HARCELER en terme de guerre, c'est inquiéter un corps de troupes, une armée en marche dans sa retraite, ou engagée dans un siége. On se sert pour harceler une armée de troupes légéres, comme Hussarts, & Dragons. *Sertorius* est de tous les Capitaines de l'antiquité celui qui a le plus excellé dans l'Art de *harceler* son ennemi. Ses manœuvres subtiles, vives, rusées & profondes mirent à bout & Metellus & Pompée. Un Sertorius, dit le Commentateur de Polybe, dans une occasion, comme celle du siége de Lille en 1708. auroit ruiné & anéanti la puissance des Alliés devant cette Place. Ce grand Capitaine, toujours en mouvement, toujours attentif à ce que l'ennemi devoit, ou pouvoit faire, lui rompoit toutes ses mesures. Un convoi étoit-il en campagne, il alloit au-devant avec une incroyable diligence. Etoit-il campé dans un poste avantageux, s'il jugeoit qu'on pût l'en déloger, il s'abandonnoit par des retraites fausses ou véritables. S'opiniâtroit-on à le suivre, il s'enfonçoit & se cachoit dans des lieux impraticables, ou tout parsemés de piéges, & de chicanes.

HARES: ce sont les branches d'arbres torses, qui lient les trains de bois floté & qui tiennent les piéces jointes ensemble.

HARPON: c'est un grand javelot forgé de fer battu, auquel on ente un manche de bois, long de six ou sept pieds, où l'on attache une corde. Ce *Harpon* a la pointe acérée tranchante & triangulaire, en forme de fléche. C'est par son moyen, qu'on prend les Balénes, les Porcilles, & d'autres gros poissons. Dans le bout du harpon est un anneau, où est attachée une corde, qu'on laisse filer aussi-tôt que l'on a blessé la Baléne qui ne manque point d'aller se tapir au fond; & au bout de cette corde tient une couge séche qui suit la Baléne, & qui sert d'indice.

HARPONS: ce sont des fers tranchants mis aux bouts des vergues, faits en forme d'une S pour couper à l'abordage les haubans & autres manœuvres de l'ennemi. A Dieppe on les appelle *Cerpes*, ou *Serpes*.

HARPONNEUR: c'est celui que le Capitaine

du Vaisseau engagé pour jetter le *Harpon*, lorsqu'il va à la pêche de la Baléne. Il le lance de toute sa force sur la bête, ensorte qu'il perce le lard, & qu'il entre fort avant dans la chair. La Baléne se lance au fond quand elle se sent blessée, & quand elle revient en haut pour respirer, le *Harponneur* la blesse tout de nouveau, après quoi les autres pêcheurs l'approchent par les côtés, & lui pousse sous les nageoires une longue lance ferrée dans la poitrine, au travers des intestins, alors la Baléne, qui est aux abois fait rejaillir le sang par la fistule de l'évent, après quoi le cadavre flotte sur son lard, & les pêcheurs toüent la Baléne, & la retirent à terre, comme un vaisseau. Ils la dépêcent & la bonifient promptement. On en fait fondre le lard sur la greve.

HASTAIRES Soldats Romains, plus avancés en âge, & plus distingués que les *Velites*. Ils avoient ordre de porter l'armure complette, c'est-à-dire un bouclier convexe, large de deux pieds & demi, & long de quatre pieds, le plus long étoit d'environ de quatre pieds, & un palme. Il étoit fait de deux planches collées ensemble, & couvert par dehors, premierement d'un linge, & par dessus d'un cuir de veau. Les bords en haut & en bas étoient garnis de fer pour recevoir les coups de taille, & pour empêcher qu'ils ne se pourrissent contre terre. Le convexe étoit encore couvert d'une plaque de fer, laquelle paroit les grands coups, comme de pierres, de sarisses, & de tout autre trait violent.

L'épée étoit une autre arme des *Hastaires*, qui la portoient sur la cuisse droite, & l'appelloient l'épée Espagnole. Elle frapoit d'estoc & de taille, parce que la lampe en étoit forte. Ils portoient outre cela deux piles, un casque d'airain & des bottines. De ces piles les uns étoient gros, les autres étoient menus. Les plus forts étoient ou ronds, ou quarrés; les ronds avoient quatre doigts de Diamétre, les quarrés avoient le Diametre d'un de leurs côtés. Les plus menus ressembloient assez aux traits que les *Hastaires* étoient encore obligés de porter.

La hampe de tous ces piles, tant gros que menus, étoit longue à peu près de 5. coudées. Le fer en forme de hameçon, qui y étoit attaché, étoit de la même longueur que la hampe. Il avançoit jusqu'au milieu du bois, & il y étoit si bien cloué, qu'il ne pouvoit se lâcher sans se rompre, quoiqu'au bas & à l'endroit

où il étoit joint avec le bois, il eût un doigt & demi d'épaisseur.

Les *Hastaires* portoient sur la tête un panache rouge ou noir de trois plumes droites & hautes d'une coudée, ce qui joint à leurs autres armes, les faisoit paroître fort hauts, & leur donnoit un air grand & formidable. Les moindres *Hastaires* portoient outre cela sur la poitrine une lame d'airain, laquelle avoit douze doigts de tous les côtés. Ils l'appelloient le *garde-cœur*. Ceux qui étoient riches de dix mille Dragmes, au lieu de ce plastron portoient une cotte de maille.

HAUBANER : c'est attacher à un piquet le hauban d'un engin ou de quelque machine semblable, pour l'arrêter, & le tenir ferme, quand on eleve un fardeau.

HAUT-BORD, *voyez* VAISSEAU.

HAUT la baguette, terme de commandement de l'exercice. On la tient à pleine main toute droite, le pouce le long de la baguette, le petit bout en haut, au 31. commandement, mais au 36e. le gros bout de la baguette doit être en haut.

HAUT le fourniment. Ce commandement est compris dans le 29e. le Soldat le tient à pleine main, & l'apporte un peu devant soi.

HAUT la baïonnette, 40e. commandement de l'exercice. On la tire du fourreau, la tenant par la poignée la pointe en haut. Le poignet à la hauteur de l'épaule, & le bras droit tendu.

HAUT le Fusil. Ce 14e. commandement se fait à droite tenant le Fusil de la main droite. Le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à hauteur de la cravate.

HAUTE SOMME : c'est la dépense, qui ne regarde, ni le corps du navire, ni les loïers des hommes, ni les victuailles, mais ce qui s'emploïe par tous les interessés pour l'avantage du dessein, qu'on a entrepris. Ordinairement le Maître en fournit un tiers, & les Marchands le surplus.

HAUT-FONDS : c'est un terme, dont quelques uns se servent, aussi bien que de basses, & de bas-fonds, pour dire un endroit, où il y a peu d'eau.

HAUTS d'un Vaisseau : on dit absolument les hauts du Vaisseau, par opposition à ce qu'on appelle les bas. Les hauts sont les châteaux, les mâts & toutes les autres parties, qui sont sur le pont d'enhaut. On entend aussi par les hauts d'un Vaisseau les par-

ties, qui sont hors de l'eau : & les bas d'un Vaisseau signifient celles, qui sont dessous, ou dans l'eau. Lorsque les Vaisseaux sont trop foibles d'échantillon, & qu'ils se tourmentent trop, on les rase quelquefois, & on leur ôte tous les hauts : mais cela fait perdre beaucoup d'espace, & rend la manœuvre des écoutes, & des coüets plus difficile. Au contraire il y a des Vaisseaux étroits par le bas, qu'on tient larges par le haut, pour gagner de l'espace, afin qu'ils soient plus propres au combat.

HAUT ET BAS : c'est un commandement que l'on fait sur un Vaisseau aux gens de la Pompe de mouvoir haut & bas la bringuebale, afin que l'eau sorte avec plus de force.

HEMICYCLE : c'est-à-dire demi-cercle. Il y a deux demi-cercles dans les Cartes que l'on fait du monde, l'un appellé Hémycycle Septentrional, & l'autre Hémycycle Méridional.

HEMISPHERE. C'est la moitié du Globe terrestre. L'Equateur divise le monde en deux Hémisphères, dont l'un depuis la ligne jusqu'au Pôle Arctique est appellé Hémisphere Septentrional, l'autre depuis la même ligne jusqu'au Pôle Antarctique a le nom d'Hémisphére meridional. Le Méridien divise le Ciel en deux Hémisphéres, l'un appellé Hémisphére ascendant, ou Oriental, & l'autre Hémisphére descendant ou Occidental.

HERSES d'affût sur les Vaisseaux : ce sont des herses avec des maniéres d'anneaux concaves appellés Delots, ou Cosses, & ces herses sont posées au bout du derriére du fond de l'affût d'un Canon, où l'on acroche les palans.

HERSILLIERES : c'est un terme, qui signifie des piéces de bois courbes, qu'on met aux bouts des plats-bords d'un navire, ou d'un bateau, qui sont sur l'avant, & sur l'arriére pour les fermer.

HIEMENT : c'est un terme de Charpentier, qui se dit du mouvement involontaire d'un assemblage de piéces de bois, que cause quelque violent effort de vents, ou le branle des cloches & des vagues. C'est aussi le bruit, que fait une machine en élevant un pesant fardeau.

HISSER : c'est hausser quelque chose, ou l'élever. On dit *Hisse* la grande vergue, *Hisse* la vergue de Misene. *Hisser* en douceur, c'est hisser lentement & doucement. *Hisse* : c'est ainsi que l'officier commande pour faire hisser quelque chose. *Hisse de force*. C'est ainsi

que l'Officier commande en repetant le commandement, pour faire entendre qu'il faut hisser promptement. Il dit par exemple. *Hisse* le grand hunier, *hisse*; *hisse* de la caliorne, *hisse* : & ainsi des autres choses qu'il faut hisser, en nommant la manœuvre sur laquelle les Matelots doivent hisser.

HIVERNER : c'est en terme de Marine, passer l'hiver dans un Port.

HOLA : l'on crie ainsi sur mer, lorsqu'on veut parler à quelque Vaisseau qu'on rencontre en mer, ou dans quelque rade. On dit *hola* fort lentement en prononçant l' H. *hola-ho* : ces deux termes sont usités à la mer pour appeller quelqu'un, comme celui de *hà* est usité sur terre. On dit *Ho du soleil Roïal*, *Ho de la Chaloupe*, *Holà*, en prononçant fort lentement.

HOMME, bon homme sur mer, est un bon Matelot, un bon homme de mer. L'Isle de Rhé, & l'Isle d'Oleron fournissent de bons hommes.

HOMME MARIN : ce sont des hommes, qu'on prétend, qui se trouvent dans la mer aussi-bien que des femmes, de quoi on rapporte diverses histoires anciennes, mais il n'y en a pas de nouvelles.

HONNEUR. Faire honneur à quelque chose, comme à une pointe de terre, ou à une Roche, c'est en terme de Marine, ne la pas trop approcher en passant avec un Vaisseau.

HOPITAL sur mer, c'est un Vaisseau, qui suit une armée navale, ou une Escadre, qui suit pour le moins dix Vaisseaux, lequel est sous la direction de l'Intendant de l'armée, ou du Commissaire Général, ou ordinaire, prépofé à la suite de l'Armée, ou Escadre. On y embarque les blessés, & les malades, qui sont dans les Vaisseaux de guerre, afin qu'ils n'incommodent pas ceux qui se portent bien. Le Bâtiment choisi pour servir d'hôpital est garni de tous les agrès nécessaires à la navigation. On observe que les ponts en soient hauts, & les sabords bien ouverts : que les cables se virent sur le second pont, & que l'entre deux ponts soit libre, afin qu'on y puisse placer commodément les lits destinés pour les malades, & que l'air y puisse entrer pour éviter la corruption, & les mauvaises odeurs.

HOPITAL, dans les Villes de guerre, ou à la suite des Armées. Lorsqu'un Soldat est incommodé, les Sergens ne doivent pas souffrir qu'il soit incommodé pour le service en le fatiguant. Il arrive que d'une

petite incommodité, il en vient une plus grosse maladie. S'ils en apperçoivent quelqu'un, qui ait la moindre maladie contagieuse, il faut le séparer de ses camarades, & le faire traiter promptement. Ils ne doivent jamais mener de Soldat à l'Hôpital de leur chef. Ils ne peuvent le faire que par ordre du Chirurgien Major du Regiment, & par celui de leurs Officiers, qui souvent (si c'est à l'armée) veulent bien les faire soigner dans une tente séparée à leurs depens. Car tout Soldat, qui va à l'Hôpital court grand risque de n'en plus revenir, soit parce qu'il meurt, soit parce qu'il en deserte. Si néanmoins on est obligé de l'y mener, il faut qu'il y soit conduit par un Sergent, qui ne quitte pas le malade, qu'il n'y soit placé. Sans cette attention les Soldats expirent dans les ruës sans entrer dans l'Hôpital, faute d'avoir quelqu'un entendu avec eux pour les y faire recevoir. On croit qu'il suffit de donner simplement un billet à un pauvre Soldat, qui n'a pas la force de se porter, lequel est quelquefois rebuté par le grand embarras, & la mauvaise humeur des Infirmiers, ou Directeurs des Hôpitaux. Quand ils y sont on ne peut les visiter trop fréquemment pour les soulager, & leur donner courage, afin qu'ils soient affectionnés à rejoindre leur Compagnie.

Les bons Officiers doivent visiter les Soldats de leur Compagnie, qui sont à l'Hôpital, les aider, les consoler, & les encourager, sçavoir s'ils sont bien soignés, si les alimens, & les médicamens sont bons, s'ils n'en manquent pas, & si les Directeurs des Hôpitaux, Médecins, Chirurgiens, & Infirmiers, font leur devoir. Ces soins charitables leur attirent infiniment l'amitié du Soldat, & celle de leurs Officiers supérieurs, auxquels ils doivent rendre compte de ce qu'ils n'ont pas trouvé dans l'ordre.

A plus forte raison, quand ils sont commandés pour la visite de l'Hôpital, ils sont obligés de redoubler d'attentions : ainsi ils doivent en la faisant écrire sur un Contrôle, Compagnie, par Compagnie, le nom des Soldats malades, la nature de leur maladie, goûter les boüillons, le pain, le vin, la biere, la viande, la propreté des lits & des sales, afin de pouvoir rendre compte à leur Commandant par un détail exact, Soldat par Soldat, généralement de tout ce qui se passe à l'Hôpital.

HORISON : c'est un des grands cercles de la sphére, qui coupe le Ciel & la Terre en deux parties égales ou en deux hémisphéres : alors on l'appelle Horison

rison Rationnel. Cet horison rationnel, doit s'imaginer comme un plan, qui passe par le centre de la Terre, & qui est prolongé jusques dans le Ciel. *Horison* sensible : c'est la partie du Ciel & de la Terre ensemble, qui borne notre vuë, ou que nous pouvons découvrir de nos yeux. *Horison* droit, c'est celui que l'Equateur coupe à angles droits. *Horison* oblique, c'est-à-dire, l'horison où le pôle est dans le Zénith. *Horison* fin, c'est-à-dire, qui est net & sans nuages. *Horison* gras, c'est-à-dire, qu'il est embroüillé.

HOUPÉE, terme bas de Marine, qui veut dire l'élévation de la vague ou de la lame de la Mer. Prendre la *Houpée*, c'est prendre le tems que la vague s'élève, pour s'embarquer d'une Chaloupe dans un gros Vaisseau, quand la mer est agitée.

HOURCE, en terme de Marine, c'est une corde, qui tient à bas-bord & à stribord la vergue d'artimon. Elle ne sert jamais que du côté du vent. Elle a un croc à un bout qui se croque dans l'étrope du bout de la vergue d'artimon, & va passer à une poulie amarrée au derriére des haubans. Elle se met de côté, & sert de bras à la vergue d'artimon. L'étrope où elle se croque a une cosse à chaque bout pour la croquer.

HOURVARI : ce terme se dit par certaines gens de Marine, d'un vent qui vient tous les soirs de terre, dans quelques-unes des Isles de l'Amérique, & qui est accompagné de pluye & de tonnerre.

HUILIÉRES : ce sont de petites cruches, dans lesquelles on tient l'huile, dont on se sert dans un Vaisseau.

HULOT : c'est dans un Vaisseau, l'ouverture où est mis le moulinet, de la barre nommée manuelle ou manivelle.

HUTER les vergues d'un Vaisseau : c'est amener les vergues, jusqu'à la moitié du mât, & les mettre en Croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de vent dans un gros tems, & que le Vaisseau se tourmente moins. *Huter* en amenant un des bouts de la vergue jusqu'au vibord, apiquer : c'est-là proprement apiquer & huter, c'est quand on baisse le bout de la vergue, sans que néanmoins elle vienne jusqu'au vibord.

HYADES : c'est une constellation composée de sept étoiles, qui sont dans la tête du Taureau, & dont la principale est l'œil gauche. Elles paroissent rarement sans amener de fort grandes pluyes.

HYDROGRAPHIE : c'est la science par le

moyen de laquelle on s'instruit dans l'art de naviger, ensorte qu'on est capable de faire des Cartes Marines, de conduire les Vaisseaux, & de connoître précisément le lieu où l'on est lorsqu'on fait un voyage de long cours. *Cartes Hydrographiques* : ce sont des Cartes Marines, que l'on dresse exprès pour les Pilotes, où tous les rumbs de vent sont marqués. On y marque aussi les bancs, les basses & les rochers, & les Méridiens y sont parallèles les uns aux autres.

J.

JAMBES de compas, on dit qu'un Compas a deux jambes, pour dire qu'il a deux pieds ou deux pointes.

JANISSAIRES. Les heureux succès que le Sultan Amurat eut dans les courses qu'il fit faire dans la Thrace & une partie de la Macedoine, par les Bachas LALA, SAIM & AURANOS, donnerent occasion à l'établissement du Corps des Janissaires. Ce Sultan porta ses armes en Europe, il y fit de grandes conquêtes, & un grand nombre d'Esclaves de tout âge, principalement des enfans, & le Gouvernement Militaire prit soin de ces Enfans pour en tirer un jour de l'utilité.

Amurat voulut premierement consulter *Agis-Bictas*, un des plus grands hypocrites de son tems, & qui sçut par un extérieur composé s'attirer la réputation d'un homme vertueux. *Agis-Bictas* ordonna que ces Enfans fissent mourir plusieurs Chrétiens, afin de les accoûtumer par-là au carnage, & de les rendre cruels, comme étant destinés à faire le fondement de l'Infanterie *Turque*, sous le nom de *Janissaires*, c'est-à-dire, *nouvelle Milice*. Il leur prescrivit ensuite, comme leur Législateur, de garder un extérieur austére & sauvage & de se disposer à acquérir de l'honneur par des victoires, en toutes les occasions où ils seroient employés. Pour les obliger à se souvenir qu'il leur avoit donné de bonnes espérances, & les avoit encouragés lors de leur établissement, il voulut entourer la tête de l'un d'eux avec une manche de son habillement de dessous de mousseline blanche, qu'il coupa pour cet effet, lui en faisant une espéce de bonnet, & il ordonna qu'à l'avenir ils en portassent tous de semblable. Ils les portent encore aujourd'hui de même, excepté qu'ils sont bordés de quelques galons d'or.

Le Corps des *Janissaires* s'est extraordinairement

augmenté depuis son institution. Le nombre dans ces derniers tems s'en est augmenté jusqu'à 54. mille 222. distingués en trois Corps différens, c'est-à-dire, en

JAJABEYS
BOLUKYS
& SELMENYS

Qui ont encore entre eux ces trois sortes de noms.

CORIGYS
OTURAKYS
& FODLAKORANS.

Ils obéissent les uns & les autres à des Chefs établis pour veiller sur leur conduite, & à des Officiers qui doivent seulement prendre soin de leurs différens Corps ou Compagnies, appellées *Oda*, mot qui signifie proprement une chambre, & pris du lieu où ils mangent ensemble, ainsi qu'il leur est ordonné. A Constantinople; ces chambres sont incrustées de fayance, & il y a des Estrades, qu'ils appellent *Sophas*, pour s'asseoir ou dormir. Il y a aussi une cuisine attenant, & toutes les autres commodités pour vivre en société. Ils conservent encore le même ordre en campagne pour les chambrées, se servant de Tentes rondes & particuliéres, d'une grandeur demesurée, & distinguées par des figures d'animaux & autres chiffres.

Toutes les Compagnies de Janissaires sont au nombre de cent quatre-vingt-seize. Il y a cent-une Compagnies des *Jejabeys*, qui ont le privilége de garder les Places les plus importantes, qui sont sur les frontiéres. Leurs Officiers peuvent aller à cheval en présence de leur Général, ce qui n'est pas permis aux Officiers des autres Compagnies. Pour marque de ce privilége ils portent des bottines jaunes.

Les Compagnies des *Bolukis* sont au nombre de 61. Leurs Capitaines sont indispensablement obligés de porter des bottines rouges, ce qui marque qu'ils n'ont pas droit de paroître à cheval dans les fonctions.

Les Compagnies des *Selmenys* sont au nombre de 34. Leurs Officiers sont obligés aux mêmes loix que ceux des *Bolukys*, c'est-à-dire, de marcher à pied avec des bottines rouges devant les Généraux, à l'exception de trente, qui étant surnuméraires agregés au Corps, & pour la plûpart de jeunes gens, qui attendent d'être placés par la faveur de leur pére, ont le privilége d'aller à cheval, jusques à ce qu'ils ayent une Compagnie.

Il se fait un choix de ces trois sortes de Janissaires indistinctement. Cette Elite est nommée les *Corigys*, au nombre de 930, qui sont destinés à la garde des trois

résidences Impériales, qui sont Constantinople, Andrinople & Burse.

JARDINS : c'est un nom, que quelques-uns donnent aux balcons d'un Vaisseau, qui sont couverts.

JALORT : terme de Marine : c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un Bâtiment, pour y faire entrer une petite partie du bordage qui couvre les membres du Vaisseau.

JAVEAU : c'est une Isle nouvellement faite au milieu d'une riviére, par alluvion ou amas de limon & de sable.

JAUGE : c'est la juste mesure que doit avoir un Vaisseau, qui doit contenir quelque liqueur ou quelques grains.

JAUGEAGE : c'est un droit que font payer les Officiers Jaugeurs, pour la jauge des Vaisseaux.

JAUGER : c'est mesurer un Vaisseau, pour voir s'il est de la mesure qu'il doit être. Tous les Navires sont jaugés incontinent aprés leur construction, par les Gardes Jurez ou Prud'hommes du métier de Charpentier, qui donnent leur attestation du port du Bâtiment. Pour connoître le port & la capacité d'un Vaisseau & en régler la jauge, le fond de cale, qui est le lieu de la charge, est mesuré à raison de 42. pieds cube par tonneau de mer.

JENIZER-EFENDI. Charge, qui chez les Turcs, dans les Janissaires, revient à celle de Prevôt dans nos Armées, cet Officier n'a d'autre emploi que celui de Juge de la Compagnie. Il assigne certains jours aux Soldats pour leur donner audience & juger leurs différends. S'il arrive quelque chose d'important, il en fait le rapport à l'Aga, qui juge ensuite en dernier ressort.

JETTE dehors le fond du hunier : c'est un commandement à ceux qui sont à la hune de pousser dehors la voile du mât de hune.

JETTE'E : c'est le mur d'un Quai ou d'un molé de Port, fait pour arrêter l'impétuosité des vagues. On le construit de gros quartiers de pierre ou de caissons, remplis de matériaux, que l'on jette dans la mer sans aucun ordre, quand il n'est pas possible de fonder à sec, en faisant des bâtardeaux.

JETTER un Navire sur un banc ou sur un rocher, ou à la Côte : c'est aller donner exprès contre un Rocher ou une Côte. Parce qu'on en regarde le péril comme incertain, & qu'on croit éviter par-là un péril tout à fait certain. Les Lamaneurs, qui par ignorance

font échoüer un Bâtiment, font condamnés au foüet & privés pour jamais du pilotage ; & à l'égard de celui qui a malicieusement jetté un Navire sur un banc, un rocher ou à la Côte, est puni du dernier supplice, & son corps attaché à un mât près le lieu du naufrage. *Jetter* du blé ou d'autres grains à la bande : c'est *jetter* sur tout un côté du Vaisseau les grains qui étoient uniment chargés dans le fond de cale, quand on y est contraint par la tempête, pour faire un contrebalancement.

JEU, jeu du Gouvernail, c'est son mouvement.

JEU-PARTI : on dit en termes de Marine, *Jeu-parti*, faire *jeu-parti*, quand deux ou plusieurs personnes, qui ont part à un Vaisseau, il y en a une qui veut rompre la société, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui, qui fera la condition des autres meilleures ou bien que l'on fasse estimer les parts.

JEU de hazard. La défense des jeux de hazard dans les Camps & Armées, & dans les Garnisons est ancienne. François I. par une Ordonnance du 24. Juillet 1534. & Henri II. par une autre du 22. Mars 1557. ordonnerent qu'aucun *Compagnon* n'emportât rien sur le jeu d'un autre, sans son vouloir ou consentement, & ne fissent *faux jeu ni piperie*, sur peine pour la première fois d'être foüettés, & pour la seconde, d'être *foüettés essorcillés*, c'est-à-dire, d'avoir les oreilles coupées, & bannis pour dix ans. Les Delinquans étoient mis *ès mains des Prevôts*, qui avoient droit de confisquer tout ce qui étoit sur le jeu. Sur les mêmes peines, le jeu des Dez & de Cartes étoient défendus, ainsi que ceux qui *engendroient volontiers* noises, débats & dissentions.

Louis XIV. par un Arrêt du Conseil d'Etat du 15. Janvier 1691. défend très-expressément, tant aux Officiers de ses Troupes, qu'à toutes autres personnes de quelque qualité & sexe qu'elles soient, de joüer aux jeux de *Hocq*, *Pharaon*, *Barbacole*, *Bassette*, & *Pour & Contre*, sous quelques noms qu'ils puissent être déguisés, ni d'y donner a joüer chez eux, ou de souffrir qu'il y soit joüé, à peine de ceux qui auront joüé de mille livres d'amende, & à ceux qui auront donné à joüer, ou souffert qu'on ait aussi joüé chez eux, de six mille livres d'amende pour chacune contravention, applicable un tiers au profit de S. M. un tiers aux pauvres du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au Dénonciateur. Laquelle amende S. M. a dès-à-present déclarée encouruë par les

Contrevenants, sans qu'ils en puissent être déchargés, voulant qu'ils soient condamnés au payement, même par corps.

A l'égard de ceux qui n'auront pas les moyens de payer lesdites amendes, elles sont converties, sçavoir celle de mille livres en quatre mois de prison, & celle de six mille livres en un an aussi de prison. Enjoint Sa Majesté aux Intendants des Provinces & des Armées, à tous Juges de Police, Prevôts des Camps & Armées, & autres Juges, de s'employer à l'exécution dudit Arrêt, voulant que les Sentences & Jugemens par eux rendus contre les Contrevenants, soient exécutés, nonobstant toutes oppositions & autres empêchements, pour lesquels il ne sera différé. Les défenses portées par cette Ordonnance ont été aussi étendues au Lansquenet en 1712. par une Lettre Circulaire, écrite par M. Voisin au nom du Roi à tous les Gouverneurs & Intendans.

Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. Louis XIV. défendit encore à tous ses Cavaliers, Dragons, Soldats, Vivandiers & autres, tels qu'ils soient, de tenir aucunes Tables de jeu, soit dans le Quartier du Roi, ou dans les autres endroits du Camp, sur peine de la vie. En conséquence des Réglemens & Ordonnances, faites dans tous les tems par nos Rois au sujet du jeu. Louis XV. par la sienne du 1. Juillet 1727. ordonne dans l'Article XLIII. que tout Soldat, Cavalier ou Dragon, qui triche au jeu, soit puni de mort : & Sa Majesté veut que si dans les Camps ou dans les Places, il s'établissoit des jeux de hazard, & capables d'engendrer querelle, les Commandans ou Gouverneurs fassent rompre les tables, machines & ustencilles, servant auxdits jeux, & qu'ils fassent mettre en prison, ceux qui tiendront lesdits jeux.

INCOMMODE', Vaisseau incommodé : c'est-à-dire, un Vaisseau qui a perdu quelqu'un de ses mâts, qui a sa manœuvre en desordre, & qui étant desemparé a besoin de radoub.

INDICATION de l'aiguille aimantée : c'est l'indication qu'elle donne & qui fait reconnoître les parages & les lieux où l'on est.

INFANTERIE Turque. Elle est composée de différens Corps qui ne sont pas tous des Troupes d'élite. Elle est divisée premierement en *Capiculy* & *Seratculy*. La milice *Capiculy* est subdivisée en *Janissaires*, *Agemolans*, *Topeys*, *Gebegys*, & *Sakkas*, voyez JANISSAIRES. *Evoles* des Agemolans, ou Novi-

tes des Janissaires, *Topeys* ou Canoniers Turcs, *Gebegys* ou Armuriers Turcs, & Sakkas au nom de Porteurs d'eau.

Pour l'Infanterie *Serratculy* elle est composée des *Azzaps*, des *Izarelys*, des *Seimenys*, des *Lagumgys*, & des *Musellims*. Je vais parler ici de ces différens Corps, suivant ce que m'en apprend le Comte de Marsilly dans son *Etat Militaire* de l'Empire Ottoman.

La Porte ayant remarqué que le Corps des *Janissaires* n'étoit pas suffisant pour garder toutes les Places frontieres de l'Empire, créa dans les Provinces un nouveau Corps d'Infanterie pour servir comme les *Janissaires*, tant en Campagne que dans les Garnisons, & elle assigna d'abord pour son entretien un certain revenu annuel à chaque BEGLERBAT, ou *Principauté*. Il y en a qui peu informés de ce que c'est que ce Corps, le confondent avec les *Janissaires* sous le nom d'Infanterie *Capiculy*, quoiqu'il soit très-différent, par ses divisions, par sa valeur, & par la discipline qu'il observe.

Ce Corps n'est point établi par le Gouvernement, comme celui de l'Infanterie *Capiculy*. Il dépend en général des *Bachas* des Provinces, qui comme ses Chefs doivent le gouverner, & qui en donnent le commandement ou à ceux qui leur offrent le plus d'argent, ou à leurs meilleurs amis. Mais cette Milice n'est payée que lorsqu'elle est employée, encore est-ce de l'argent du pays. Quant à ses emplois, elle n'est que pour soutenir les Janissaires & les remplacer.

L'Infanterie *Serratculy* est divisée en *Azzaps*, en *Izarelys*, en *Seimenys*, en *Lagumgys*, & en *Musellims*.

Le nombre des *Azzaps* n'est pas réglé. Ils sont partagés en plusieurs petits Corps, indépendans les uns des autres, suivant la division des Départemens qui composent l'Empire Ottoman. On les distingue dans leur pays en autant d'*Odas* qu'il y a de jours dans la semaine, & ils prennent le nom de ces *Odas*.

Ils sont tous également sous les ordres de deux Officiers Généraux, qui sont l'*Azzap-Agasy* Général en chef de tous les *Azzaps*, & l'*Azzap-Kiatiby* qui est leur Commissaire, dont l'emploi est d'enregistrer leurs noms & leur paye.

Ils obéissent séparément à d'autres Officiers, qui sont les *Derys*, les *Oda-Bascys* & les *Baictactars*. Les *Derys* sont au nombre de dix dans chaque Compagnie. Ce sont proprement des Caporaux qui veillent a ce

que les Soldats fassent leur devoir. Les *Baiȝaȝars* ont soin de l'Etendard de chaque *Oda* : & cet Etendard consiste en une queuë de cheval qui pend au bout d'une lance surmontée d'une boule de cuivre doré. Les Officiers sont encore obligés d'avoir soin de la cuisine de leurs Compagnies.

Chaque Azzap est ordinairement natif du pays où il sert, & est habillé à la maniere de ce même pays. A' *Bude* ils étoient obligés d'être habillés à la *Hongroise*, avec un bonnet d'étoffe bordé de peau, & d'avoir un sabre, une arquebuse, ou un fusil pour armes, ce qui les faisoit confondre avec les Hongrois Chrétiens.

Les *Isarelys* sont principalement employés dans les Villes frontieres à ce qui regarde l'Artillerie à la place des *Topeys* ou Canoniers, & ils obéissent à l'Officier d'Artillerie envoyé de Constantinople qu'on nomme *Topey-Agasy*.

Ils ne sont point subdivisés & leur nombre n'est point fixe, car il dépend de la qualité & de la quantité de l'Artillerie. On commande un homme de ce Corps pour servir les petites piéces & deux pour les grosses ; ainsi au lieu d'être répartis par Compagnies, ils le sont par les piéces de canon qu'ils servent, en disant cet *Isarely* appartient à telle piéce de canon placée à tel endroit de la Forteresse.

Ils n'ont point d'autre Officier que celui dont j'ai déja parlé, qui est subordonné au *Bacha* de la Province, parce que leur emploi n'exige point de Subalternes. Les *Bolukys Bascys* sont des Officiers qui leur apportent les ordres des Généraux sur ce qu'ils doivent faire, & ne sont point des chefs qui doivent se mêler du bon ordre de l'Artillerie.

Les *Seimenys* sont le Corps le plus méprisable de cette Milice, parce qu'il n'est composé que de Paysans qu'on enrolle dans une grande nécessité. Il ne sert que pour faire nombre sans qu'on compte sur sa valeur ; & on y admet également des *Turcs*, des *Grecs*, & même des *Catholiques*, qui s'enrollent pour s'exemter de payer le tribut annuel.

Ils ne reconnoissent point d'autre Chef que le Bacha du lieu. Ceux de Natolie sont tous Mahométans. On les appelle *Jaja*, ou *Gens à pié*, & quoiqu'ils ne tirent point de paye que lorsqu'ils sont employés, cependant ils sont divisés en *Baitaks* ou Etendarts, ce qui est la même chose que les *Odas*, & ils obéissent au *Seymen-Boluk-Bascy*, qui est Capitaine de ceux qui marchent sous son Drapeau, jusqu'au nombre de so-

xante

xante hommes, & au *Baitaĉtar* qui garde le Drapeau, lequel eſt d'une médiocre grandeur & ordinairement rouge.

L'emploi des *Seymenys* s'étend en général juſques dans les Garniſons & dans les Camps, & quoique les Turcs ſe fient peu aux Chrétiens, cependant ils s'en ſervirent beaucoup durant le ſiége de *Vienne*, où ils groſſirent leur Infanterie & contre leur coutume ordinaire, ils en formerent le Corps de reſerve, qui fit la plus grande reſiſtance à Colembergh.

Les armes dont ils ſe ſervent ſont peu de choſe : ils n'ont que des ſabres mal polis, & de très mauvaiſes arquebuſes à roüet, ou de méchans fuſils, toutes armes inégales, qui ſont de peu de défenſe en main de pareilles gens.

Les *Lagumgys* ſont ce que nous appellons des Mineurs. Les uns ſont *Armeniens*, les autres *Chrétiens*, ſoit de la *Gréce*, ſoit de la *Boſnie*, qui accoutumés de travailler aux mines ont beaucoup d'adreſſe pour cet exercice dans lequel ils ſont guidés par certains vieux Officiers appellés *Lagumgys Baſcys*, ou Chefs des Mineurs qui ont aſſez de priviléges.

Les *Muſellims* ſont des Chrétiens Tributaires, commandés pour préceder l'avant garde, & accommoder les chemins & les ponts par où l'armée doit paſſer. Ce travail leur fait donner le nom de *Pionniers*.

Les *Backas* des Villes ont grand ſoin de conſerver ces *Muſellims*; ils les exemptent du Tribut & leur donnent même des terres franches de toutes charges. Le privilege en oblige ſeulement cinq d'entre trente, de travailler en tems de marche, & s'ils s'aſſocient avec les Charpentiers, c'eſt encore mieux.

Le nombre en eſt incertain, il dépend du plus ou du moins que les Provinces ſont peuplées & de l'étenduë des terres qu'on peut leur donner.

Ils n'ont point d'autre chef que le *Bas-Muſellimi*, ou chef des Exempts, dont l'emploi eſt de veiller à ce que cette Troupe faſſe bien ſon devoir.

Ceux de la *Natolie* obéiſſent cependant au *Beg* ou *Sangiah*, qui doit avoir ſoin de leur entretien de la même maniere que de la Cavalerie de ſon Département.

Ils n'ont point d'autres armes qu'une hache, mais les villages circonvoiſins [illegible] ſins de l'Artillerie leur fourniſſent les p[illegible] ils ont beſoin, & qui ſont des outils a[illegible] eur profeſſion.

Quant à l'usage du sabre & du fusil il leur est interdit.

Lorsque l'Armée est en marche ils doivent la précéder du jour, afin d'avoir le tems d'ôter tout ce qui pourroit la retarder.

Dans les Garnisons on les met auprès du canon & ils le servent autant qu'ils sont capables de le faire.

Pendant les siéges on les occupe dans les Tranchées & autres ouvrages de cette nature, ce qui leur rapporte beaucoup d'argent & de quoi les Janissaires sont jaloux. Enfin ils sont plus à craindre que tout autre Corps d'Infanterie que ce soit, parce que c'est en eux que se trouve le fondement de toutes les machines de Guerre.

INGENIEUR de feu, Artificier : c'est un Officier qui fait les feux d'artifice de guerre, & qui a soin de charger les Grenades, bombes, pots à feu, & toutes sortes de machines de feu. On dit Ingenieur de Marine. Cependant le mot d'*Ingenieur* n'est attaché qu'à l'Officier qui conduit les travaux de la guerre, soit pour fortifier les places, soit pour les attaquer.

INONDER : c'est noyer un pays par un débordement d'eaux, afin d'empêcher l'Ennemi d'aller en avant.

INSPECTEUR de construction : c'est un Officier qui fait prendre devant lui les plans & les profils, avant que de commencer sa construction. Il fait faire un Devis exact des bois qui doivent y entrer. Il enseigne aux Charpentiers la maniere de conduire par régle les fonds, les hauts, le fort, les batteries, & les ponts, &c. Enfin il prend garde à tout ce qui regarde la construction & le radoub.

INSPECTION des Gardes & Détachemens : elle consiste dans l'examen que le Sergent ou le Caporal de semaine de chaque Compagnie doit faire de chaque Soldat commandé, comme de voir s'il est proprement tenu, si ses guêtres sont bien mises, ses armes claires & huilées, la bayonette ajustée sur le fusil, si la baguette en est bonne, s'il est garni de sa banderolle & de son tampon, attaché avec une chaînette à la sougarde, s'il est bien chargé & amorcé, le fourniment avec de la poudre, la cartouche garnie avec un tire-bourre, une piéce huilée, un essui-pierre, une pierre de recharge, si celle qui est à son fusil est bonne, si la garde & la lame de son épée sont claires, les fourreaux d'épée & de bayonnette, bouts & cro-

chets en état de ſervir, auſſi bien que ſon ceinturon & ſa boucle. Enfin s'il ne manque rien aux Soldats commandés, enſorte que les Officiers en faiſant l'inſpection les trouvent en bon état, en étant reſponſables. Les Sergens ne doivent pas quitter le lieu où ſe fait l'inſpection, que les Gardes ou autres Détachemens n'en ſoient partis.

A l'Armée l'attention des Sergens ſur la propreté, ſur l'inſpection doit être dès le matin de faire habiller les Soldats avec toute la propreté poſſible, enſuite de faire remuer la paille dans chaque tente, ranger le bois dans les petites ruës ou intervalles, & de faire balayer de la queuë à la tête du Camp. Une demi-heure avant que la Garde batte, ils doivent faire apprêter les Soldats de leur Compagnie, qui ſont commandés, ſoit pour remplacer le piquet, ſoit pour monter la Garde, ou aller en Détachement.

Quoique les Capitaines ne ſoient pas abſolument obligés de ſe trouver à l'inſpection des Gardes & Détachemens, il eſt à propos qu'ils s'y trouvent ſouvent pour examiner les Soldats de leur Compagnie qui ſont commandés, & voir ſi leurs Officiers & Soldats s'acquittent de leurs devoirs. Ils trouveront toujours quelque choſe à rectifier qui tendra au bien du ſervice.

INSPECTION générale qui ſe fait à l'Armée. Ordinairement toutes les Gardes s'aſſemblent à l'heure que la Garde doit battre au rendez-vous général, qui eſt preſque toujours au centre de la premiere ligne, où les Officiers Généraux de jour, les Inſpecteurs & le Major Général ſe trouvent pour faire l'inſpection des Gardes qui ſeront miſes en bataille ſuivant le rang de leur Brigade, à la tête deſquelles il doit ſe trouver un Soldat d'Ordonnance de la vieille garde pour conduire la nouvelle à ſon poſte. Alors les Officiers doivent être à pied à la tête de leur garde les armes à la main. Cette inſpection ſe fait les Soldats ſe repoſant ſur leurs armes, bayonnette au bout du fuſil, & les épées tirées, qui eſt la ſituation où l'on peut mieux examiner chaque homme. L'inſpection faite, lorſque le Major Général veut faire défiler chaque Détachement, il dit au Capitaine de commander ſa Troupe, lequel ſe tourne tant ſoit peu à droite & commande aux Soldats d'un ton de voix ferme : *Marche :* à l'inſtant il ſe met en marche après avoir ſalué du chapeau, en partant de bonne grace du pied gauche ; il doit obſerver de marcher lentement & d'un pas aſſez

réglé, pour que son Détachement puisse toujours garder ses rangs & suivre en bon ordre.

INSTRUCTION des procès criminels. En Garnison les Majors des Places sont chargés d'instruire les procès des Officiers, Sergens & Soldats criminels. En Campagne les Majors des Regimens font cette fonction. Il y a un modéle de procès dont on se sert pour toutes sortes de crimes en y changeant seulement quelques termes. Celui de la desertion est le crime le plus ordinaire parmi les Troupes. Il est de l'habileté du Major, qui fait presque la même fonction que celle de Procureur du Roi dans les Jurisdictions ordinaires, de suppléer en instruisant le procès du crime de la désertion & autres, à tout ce qui peut rendre le cas intelligible dans sa pure verité. Je viens de dire que le Major fait presque la même fonction, que celle du Procureur du Roi dans les Jurisdictions ordinaires : la différence en est que dans celle-ci les interrogatoires des Accusés se font ordinairement en présence de l'un des Juges, le Procureur du Roi ne faisant que les requerir & donner ses conclusions, au lieu que dans l'usage Militaire c'est le Major qui fait l'instruction des procès criminels & qui donne ses conclusions.

Il se commet souvent beaucoup de fautes & de nullités dans presque tous les procès militaires, par le peu d'expérience que la plûpart des Officiers ont sur cette fonction. Je renvois ceux qui veulent s'instruire au Code Militaire ou au deuxiéme Tome du service de l'Infanterie page 123. où le modéle de la plainte en vertu de laquelle un procès criminel doit être instruit, est clairement expliqué.

INSTRUMENS de guerre des Turcs. Les Turcs se servent dans leurs Armées d'instrumens à son & à choc de différentes formes, qui à la reserve d'un sont plutôt des instrumens pour la pompe d'une cérémonie, que pour l'exercice Militaire.

Pour les instrumens à choc ils ont deux sortes de caisses & un instrument composé de deux plats de métal.

Ils ont pour le son une *Trompette* de métal recourbée & un chalumeau de bois.

La grosse caisse appellée *Daul* est haute de trois pieds. Les Tambours la portent à cheval avec un hausse-cou couvert de drap rouge. Ils frappent sur la partie supérieure avec un gros bâton de buis, & sur l'in-

férieure avec une petite baguette, frappant alternativement de l'une & de l'autre avec beaucoup d'art & de gravité. C'eſt l'unique inſtrument qui ſerve aux exercices militaires, parce qu'on bat ces groſſes caiſſes lorſque l'Armée eſt proche de celle des Ennemis, tout au tour des Gardes du Camp pour les tenir éveillées, les Tambours criant: *Jegder-alla*, c'eſt-à-dire, *Dieu bon*.

Les deux petites Caiſſes ou Timbales ſont des marques d'honneur pour la famille du *Bacha*, & ſervent de ſignal pour la marche. Elles entrent fort bien dans le concert de la muſique, & on les nomme *Sadar Nagara*. Les Bachas à trois queuës ont trois Timbaliers, & les Timbales ſont à chaque côté de la ſelle & on les bat comme chez nous.

Il entre dans ce concert une autre ſorte d'inſtrument que l'on nomme *Zil*; il conſiſte en deux baſſins d'airain minces & creux, ſur le côté convexe deſquels il y a un anneau pour y paſſer deux ou trois doigts de la main. On les fait raiſonner en les frappant l'un contre l'autre, & le ſon en eſt argentin & fort agréable. Les *Bachas* à trois queuës ont deux joueurs de cet inſtrument.

Les inſtruments à ſon ſont au nombre de deux. Ils différent autant dans la maniere d'en joüer que dans la matiere dont ils ſont compoſés. Le premier eſt la Trompette, elle eſt aſſez longue & faite du même métal que les nôtres. On la nomme *Bori*. Celui qui en ſonne eſt à cheval, & les Bachas à trois queuës en ont ſept.

Le ſecond eſt du bois, c'eſt une eſpéce de chalumeau compoſé de cinq tuyaux. On le nomme *Zurnader*. Celui qui en joue eſt à cheval, & les Bachas à trois queuës en ont cinq.

Les différens ſons de tous ces inſtrumens ſeroient durs à l'oreille s'ils n'étoient corrigés par celui de la grande Caiſſe: mais quand ils ſont tous réunis, le concert en eſt aſſez agréable.

INSULTER un Vaiſſeau, inſulter les Ennemis: c'eſt attaquer & cauſer quelque dommage.

INTENDANT Général de la Marine & des Claſſes: c'eſt un Officier qui a l'Intendance de tous les Ports, Arſenaux & Claſſes de tout le Royaume. *Intendant* des Armées navales: c'eſt un Officier ordonné pour la Juſtice, Police & Finances d'une Armée navale. Ses fonctions & celles des Intend.

Marine, d'Intendant d'un Port, sont décrites dans l'Ordonnance de 1689.

INTERLOPRES : ce sont des Bâtimens qui entrent dans un Port en cachette pour ne pas payer les droits, ou qui y portent des marchandises de contrebande.

INTREPIDITÉ : M. de la Rochefoucaut dans ses maximes la définit une *hardiesse*, une *assurance*, une *force* extraordinaire de l'ame qui s'éléve au-dessus des desordres & des émotions que la vuë des grands périls pourroit exciter en elle. M. le Chevalier Folard la définit un *mépris* déterminé de la mort, une *ivresse* de courage qui nous ôte le jugement, un *emportement* plein de fougue qui nous aveugle sur les périls & nous les rend tout-à-fait méprisables. Cette définition me paroît plus juste.

Si on vouloit loüer un Amilcar, un Sertorius, un Gustave Adolphe, un Condé, un Turenne, & quelques autres grands Capitaines qui ont entrepris les choses les plus difficiles, on diroit que ces grands hommes ne manquoient en rien de cette *intrépidité* éclairée, qui nous conserve libres & tranquilles dans les grands dangers, qui marche avec connoissance à l'exécution des entreprises les plus hérissées de difficultés, qui paroissent même téméraires & insurmontables aux esprits & aux courages médiocres & dont elle vient à bout, bien moins par la force & par le nombre que par la science & la grandeur du génie de celui qui en est orné, & par les ressources qu'il trouve en lui-même.

On dit qu'un Général est *intrépide* & déterminé, lorsqu'avec des forces très-au-dessous de celles de son Ennemi, & le desavantage des lieux, il va le combattre & l'attaquer de droit front, & le bat. Cette hardiesse surprend & étonne, & chacun tombe en admiration. Si l'on voit un Général à la tête d'une petite Armée contre une autre, qui lui oppose le nombre & la force en tout, & que le premier par des mouvemens bien concertés se serve de l'avantage des postes & rende tous ses desseins inutiles dans le tems qu'un autre n'oseroit paroître en campagne, c'est la conduite d'un grand Capitaine & non pas d'un homme *intrépide*, parce que son habileté applanit les plus grands obstacles & les rend très-praticables.

S'il se trouve dans un avantage égal de terrein, ou s'il se voit dans la nécessité de hasarder une affaire, il ira hardiment au-devant de son Ennemi, fondé sur

son habileté & la bonté de son ordre de bataille, fin, rusé & profond, il l'attaquera & remportera la victoire, non par un plus grand courage contre un moindre, ni par un effet du hazard, mais par la science, par l'adresse, & par un plus grand art dans sa tactique. Peut-on dire qu'un Général ne sçauroit se conduire de la sorte sans une très-grande *intrépidité*. Ce seroit très-mal le loüer, c'est plutôt un homme courageux qui ne hazarde rien contre les lumieres de sa prudence. C'est un grand homme, un grand Capitaine, que les difficultés encouragent loin de le rebuter, & dont l'étenduë & la pénétration lui fournissent une infinité de ruses & de ressources pour exécuter ce que les autres croient impossible.

L'intrépidité est vive & impétueuse & très-opposée à la lenteur sans être trop éclairée. Si elle est accompagnée de beaucoup d'esprit, elle est ordinairement imprudente & sans reflexion, parce qu'elle est trop bouillante & trop emportée. Rarement elle se trouve jointe à toutes les qualités militaires des hommes du premier ordre. Il s'en est vu de ceux-ci qui ont été très-*intrépides*, mais d'une *intrépidité* prudente & éclairée. On peut mettre au nombre de ces grands hommes Alexandre le Grand, & Charles XII. Roi de Suede, & Henri IV. S'ils se sont égarés quelquefois, c'est à cette *intrépidité* trop allumée & trop emportée dans certaines occasions, qu'ils ont dû en attribuer la cause.

INVESTIR en terme de Marine & du Levant, signifie toucher ou échoüer, soit de bon gré, soit par contrainte.

INVESTISSEMENT se dit aujourd'hui d'un corps de Troupes qui environne une Place pour que rien n'y entre ni n'en sorte, soit qu'on en veuille faire le siége, ou l'obliger à se rendre par famine.

JOIGNEZ la main gauche au fusil. Ce commandement de l'exercice se fait en laissant tomber le fusil sur la main gauche, tenant le bout fort haut, de maniére que le bout de la crosse soit vis-à-vis le genou droit & éloigné d'un demi-pied.

JOL : ce sont des barques dont on se sert en Dannemarc. Les Russes se servent aussi de petits Bâtimens ainsi nommés.

JONCTION de deux Flottes ou de deux Armées navales, ou de deux Armées de terre. Ce sont deux Flottes ou deux Armées qui n'en font plus qu'une.

JONQUES sont des Bâtimens fort communs dans les Indes, à peu près de la grandeur des Flibots.

Elles ont différentes figures ſelon les diverſes Nations qui ſont en cette région & qui s'en ſervent. Les voiles ſont ſouvent de roſeau & de nattes, & les ancres de bois. Tout l'ouvrage eſt aſſemblé à queuë d'yronde. Le Pilote eſt auſſi à l'arriére, d'où avec un petit Tambour il marque au Timonier comme il doit gouverner. Outre le gouvernail ils gouvernent encore avec de groſſes rames qui ſont à chaque côté de l'arriére, ſoit de gros tems, ou lorſque le Vaiſſeau ne ſent pas bien ſon gouvernail. Il y en a qui portent beaucoup de voiles & d'autres peu. Les Jonques de Nanquin ſont conſtruites à plates varangues à cauſe des baſſes qui ſont dans les rivieres & leur avant eſt plat. Elles ont deux ſemelles. On ſe ſert de cordes pour faire joüer le gouvernail, ce qui ne ſe pratique pas ailleurs. Il y en a d'autres qui ont beaucoup de relevement à l'avant, & dont le nez s'élance en haut & eſt pointu comme un crochet. Elles ont un petit mât d'avant & une teugue fort baſſe, qui fait ſaillie ſur l'eau à l'arriére.

Les *Jonques* ſont auſſi les principaux Bâtimens dont ſe ſervent les peuples de *Java*. Elles ſont du port environ vingt laſtes & à peu près du Gabarit des Buches. Tout le creux du Bâtiment eſt aſſemblé à tenons & mortaiſes. De l'avant à l'arriére ils ont un pont fait comme un toit de maiſon couvert de joncs, ſous lequel ils ſont à couvert du ſoleil, de la roſée & de la pluie. Il y a une chambre pour le Capitaine ou pour le Maître, & le creux eſt diviſé en pluſieurs petits eſpaces, où la cargaiſon demeure bien arrimée. On y entre par les deux côtés & proche des entrées eſt la cuiſine. Il y a un beau pré à l'avant & un grand mât, & un mât d'artimon & une ſivadiere. Lorſque les Jonques font vent en arriére, on amurre les coüets en avant de chaque côté, ceux de la grande voile d'un côté, & ceux de la miſéne de l'autre. Les voiles ſont de jonc ou de bois entrelacé. Les ancres ſont auſſi de bois.

Les plus grands Vaiſſeaux des Chinois qu'on équipe & en marchandiſe & en guerre s'appellent *Tſoen*, ou *Soen*, ou *Soun*, mais la plûpart des Chrétiens les appellent auſſi *Jonques*, parce que les Chinois nomment *Jonques* les Vaiſſeaux des Chrétiens : ce que ceux-ci entendant, ils ont auſſi donné le même nom aux Vaiſſeaux Chinois. Mais les Chinois ne leur donnent jamais ce nom-là.

JOUER : le mât joüe: on dit qu'un mât ou quelque autre choſe joüe, lorſque cette choſe a du mou-

vement dans le lieu où elle eſt placée.

JOUETS : ce ſont des plaques de fer de différentes longueurs, dont l'uſage eſt d'empêcher que la cheville de fer qui les traverſe n'entre dans le bois où elles ſont poſées. *Joüets* de pompe : ce ſont des plaques de fer aux côtés des fourchons de la potence d'une pompe, au travers deſquels on fait paſſer les chevilles qui ſervent à tenir la bringuebale.

JOUR eſt auſſi un terme de Charpentier qui ſignifie le vuide qu'on laiſſe entre deux piéces de bois pour empêcher qu'elles ne s'échauffent.

JOURS de planche : on dit jours de planche pour les Vaiſſeaux Marchands, & les jours de ſéjour pour les Navires de guerre.

ISTHME : c'eſt une langue de terre qui joint deux terres & qui ſépare deux mers.

L.

LABOURER en terme de Marine, c'eſt un Vaiſſeau qui paſſe par un lieu où il y a peu d'eau, & qui touche à terre.

LAC eſt un grand amas d'eaux douces, & le plus ſouvent dormantes, qui ſont enfermées en quelque endroit, ce qui arrive plus entre des montagnes, qu'ailleurs.

LACHETE' : perſonne n'ignore en quoi conſiſte ce vice ſi énorme dans un Militaire, & qui perd entiérement de réputation l'Officier, comme le Soldat. Comme il eſt entiérement oppoſé à la valeur, perſonne ne doit prendre le parti des armes, s'il ne ſe ſent ce cœur & ce courage qu'il faut, pour s'y faire honneur & s'y diſtinguer. Je n'ai rien à dire ſur cet article, que de citer quelques hommes célébres dont la lâcheté nous eſt connuë.

Euripidas, Chef des Eléens, abandonna ſon armée dans les Détroits du Mont Apeaure, parce qu'apparemment il s'étoit engagé dans un Détroit, qui n'avoit point d'iſſuë, & que Philippe étoit en marche pour lui boucher le paſſage par où il étoit entré. Ce qui arrive quelquefois, lorſqu'on eſt guidé par des traîtres ou par des gens qui n'ont aucune connoiſſance du pays. Il ne paroît pas, dit M. le Chevalier Folard, qu'Euripidas fût un fort habile Général. Il fait une figure, qui ne le céde point à celle [illegible]ole, dont parle Rabelais, qui s'enfuit cinq [illegible]nt le Combat. Quoi-

que ce Pricocole soit un Général imaginaire dans le Livre de cet Auteur, il s'en trouve dans l'Histoire qui sont très-réels. Pour revenir à Euripidas, ce Général se voyant enfermé dans les Détroits du Mont-Apeaure, sans songer aux moyens de s'en retirer par sa valeur & par sa conduite, car il faut tenter du moins, laissa là son armée, & s'enfuit par des sentiers détournés.

Euripidas a encore trouvé des imitateurs d'une lâcheté encore plus énorme. On n'a jamais vû dans le monde un Prince plus lâche que Persée, Roi de Macedoine, il s'en faut bien qu'il eût été battu. Il avoit remporté une grande victoire contre les Romains au commencement de la guerre ; & lorsque Paul-Emile marcha contre lui, il étoit à la tête d'une excellente Armée, supérieure à celle de ses Ennemis, & qui ne lui cédoit ni en valeur, ni en discipline, cependant dès le commencement du Combat, il se sauve à toute bride, & se retire dans la Ville de Pydne, sous prétexte d'aller faire un sacrifice à Hercule, comme si Hercule, dit Plutarque, étoit un Dieu à recevoir les timides sacrifices des lâches.

Un Romain, brave, déterminé & grand Capitaine (c'est Marc-Antoine) enchérit encore sur le Grec. Ne se souciant plus ni de l'honneur, ni de la gloire, ou plutôt aveuglé par l'amour, il porta le dernier coup à la liberté de Rome, quand à la Bataille d'Actium, il prit la fuite, & fut se jetter dans les bras de Cleopatre.

Cinon, Amiral de la Flotte d'Athênes, sans être amoureux, est aussi accusé de lâcheté pour s'être enfui avec quelques Vaisseaux, & avoir laissé là le reste. Andronic-l'Ange, sous l'Empereur Manuel Comnéne, allant pour attaquer les Turcs de Carace, prit seulement des Troupeaux & des Paysans ; & s'enfuit à toute bride au seul bruit de l'arrivée des Turcs, sans s'informer de leur nombre & de leur force.

Vitikind, Chef des Saxons contre Charlemagne, se trouvant surpris par l'Armée Françoise, & sans presqu'aucuns préparatifs, ce qui consterna son Armée, s'apperçut de cette frayeur, & désespérant du succès de son entreprise, & de tirer partie d'une Armée déja intimidée à l'approche des François, il se crut obligé de tout abandonner, & de se retirer en Dannemarc.

Alphonse, Roi de Naples, ne peut pas se défendre contre le reproche qu'on lui fait, d'avoir abandonné son Royaume & son Armée, lorsque Charles VIII

y marcha pour en faire la conquête. Agathocles, Roi de Syracuse, un des plus grands Capitaines de l'Antiquité, n'est pas aussi sans quelque reproche dans l'abandon de son Armée en Afrique. L'Histoire Ancienne fournit encore d'autres exemples de lâcheté. On en peut aussi trouver dans l'Histoire Moderne : mais ceci suffit.

LAGON : c'est un terme de rélations.

LAGUE : la *Lague* d'un Vaisseau, c'est l'endroit par où il passe. Venir dans la Lague d'un Vaisseau, c'est quand après être venu à lui côté à travers, ou prouë à son côté, on revire & on vient dans ses eaux & dans son sillage.

LAISSES, & RELAIS : ce sont les terres que la mer a laissées au rivage, & qui s'affermissent peu à peu.

LAMANAGE : c'est le travail des Mariniers, qui conduisent les Vaisseaux, quand ils sortent d'un Port, ou quand ils y entrent.

LAMES de la mer : ce sont les flots ou les vagues de la mer, qu'elle pousse les unes contre les autres, quand elle est bien agitée.

LANCER ou mettre un Navire à l'eau. En relevant le Vaisseau, on y met des coittes aux deux côtés pour l'arrêter. On frote la quille & les coittes d'oing ou de suif : & l'on prépare tout pour le lancer à l'eau. A cet effet on prend le Bélier, & l'on chasse les coins qui sont sous la quille : on y attache aussi des cordes qui sont à l'avant des deux côtés, & il y a des hommes qui les tirent : s'il en est besoin, on met des crics à l'arriére, contre l'étambord, aux deux côtés, afin que le Vaisseau ne tourne pas sur un côté ; & quand les blocs & coins qui l'arrêtoient ont été chassés par le bélier, on coupe les accores & étances du devant & des côtes, & la corde de retenuë, qui est attachée à l'arriére, à un des gons du gouvernail, & à un gros pieu, qui est en terre.

Dès que toutes ces choses sont en état, on fait de prompts efforts pour faire couler le Vaisseau, parce que s'il demeuroit quelque-tems sans appui, & supporté tout entier par la quille seule, il pourroit souffrir, & recevoir quelque incommodité. Que si par quelque raison, l'on est obligé d'attendre, il faut y remettre des étances. Tous les bois qu'on met sous le Bâtiment, & sur lesquels il doit glisser, doivent être moüillés, de peur que le choc ne produise du feu.

Les Portuguais mettent leurs Vaisseaux sur le Chantier, tout autrement que les autres Nations : car c'est

l'arriére du Vaisseau qui est en bas, & du côté de l'eau, & qui y descend le premier. Ils prétendent par ce moyen éviter divers inconvéniens qui arrivent dans le lancement.

Au Bourg de Sardam dans la Nord Hollande, où il y a une très-grande fabrique de Vaisseaux, on est obligé de les faire passer sur une digue pour les conduire à l'eau. Cette digue s'éléve en talus des deux côtés, & est bien pavée & frotée d'oing. Cette pratique de faire ainsi rouler des Vaisseaux assez loin sur terre, n'est pas nouvelle : car on tient que Lisandre de Macedoine en faisoit autrefois passer d'un Port à l'autre sur des rouleaux : & Trajan fit charger sur des chariots, une Flotte qu'il avoit devant la Ville de Nisibe ou Nisibin, en Mésopotamie dans le Diarbech, & la fit transporter par terre jusques à l'Euphrate. On lit encore d'autres Histoires, qui font mention de quelques entreprises à peu près semblables.

LANGUE de voile : c'est une ceüille ou une demi-ceüille de voile, étroite par le haut, & large par le bas, qui se trouve dans les côtés de plusieurs voiles.

LANGUETTE, en terme de menuiserie, c'est la partie qu'on a rendu la plus mince d'un panneau, ou d'une planche, qui entre dans les rainures préparées pour la recevoir, quand on fait des assemblages de menuiserie.

LANTERNE claire : c'est un ustencile de verre, de corne, ou d'une autre chose transparente, où l'on enferme la chandelle, de peur que le vent ou la pluie ne l'éteigne. On la porte à la main, pour s'éclairer en travaillant aux affaires du Navire.

LANTERNE à mitrailles : c'est un bois rond, concave, en forme de boëte, que l'on remplit de mitrailles, dont on arme ou charge un canon, lorsqu'on veut le tirer de près sur l'Ennemi.

LANTERNE à gargousses, Porte-gargousse : c'est un étui de bois dans lequel on met les gargousses pour les porter au haut. Il faut deux *lanternes* à gargousses par chaque piéce de canon. Un Porte-gargousse pour un canon de dix-huit livres de bale, doit être de vingt & un pouce de longueur, & de six pouces & demi d'épaisseur. Pour un canon de 12. livres de bales, il doit avoir 19. pouces de longueur & cinq pouces & demi d'épaisseur : & pour un canon de huit livres de bale, dix sept pouces & demi de longueur & cinq pouces d'épaisseur. *Lanterne* à poudre, *lanterne* à charger, j'en ai parlé Tome I.

LANTIONE : c'est une sorte de Bâtiment de la Chine, à seize rangs de Rameurs, huit de chaque côté. Les *Lantiones* approchent assez des Galéres de l'Europe. Ils sont fort longs & bien larges : il y a six hommes à chaque rang. C'est de ce Bâtiment que les Corsaires de ces pays-là se servent le plus.

LARGE : on construit un Vaisseau plus large par l'avant, que par l'arriére, parce que s'il étoit plus large par l'arriére, il ne sentiroit pas assez son gouvernail, & il feroit un trop long sillage, ce qui retarderoit son cours. Outre cela un sillage large fait baisser l'eau, ensorte qu'elle ne donne presque pas contre le gouvernail, & outre que cela empêche l'effet du gouvernail, le Vaisseau en est aussi beaucoup plus sujet à rouler vers l'arriére. C'est ordinairement à un tiers de la longueur du Vaisseau, à prendre de l'étrave en allant vers l'arriére, qu'est sa plus grande largeur ; & depuis cet endroit jusqu'à l'arriére, qu'il va en retrécissant, le sillage se rétrecit aussi peu à peu, & l'eau tombant doucement donne une aire facile au Vaisseau.

Si l'on plaçoit la plus grande largeur du Vaisseau plus vers l'avant, il ne couperoit pas assez l'eau. Les expériences qu'on en a faites, ont établi cette régle, que la plus grande largeur d'un Bâtiment doit être au tiers de sa longueur à prendre de l'avant. D'ailleurs on peut inférer, en faisant attention sur les poutres, qu'on met flotter, que pour rendre meilleur le sillage d'un Vaisseau, il est bon qu'il ait de l'épaisseur à son avant.

Les Bâtimens qui sont trop larges, ne se portent pas bien à la mer, & roulent beaucoup. La raison en est, qu'étant durs & ne se maniant pas bien, ils résistent à la lame qui les agite, & les fait comme trembler par une espéce de lutte, au lieu que les Vaisseaux étroits, se maniant facilement obéissent à la lame, & montent & descendent avec elle sans rouler beaucoup. On a pris garde que bien des mâts ont penché en bas, & fait arquer de larges Vaisseaux, pendant qu'il y avoit proche d'eux d'autres mâts de même mesure, sur des Bâtimens plus étroits, qui demeuroient droits & sans pencher. Plus les Vaisseaux sont longs, plus il faut qu'ils soient larges par la prouë, parce que les Vaisseaux longs ayant plus d'aire, les coups de mer donnent plus rudement contre leur avant, à quoi un avant foible & étroit ne pourroit pas résister.

Il y a des Charpentiers, qui établissent que la largeur d'un Vaisseau en son gros, doit être de la sixiéme

partie de sa longueur de l'entrée à l'étambord, à prendre de dehors en dehors.

LATTER : c'est mettre de petits morceaux de bois ou de lattes, entre les planches, lorsqu'on les met en pile, afin d'empêcher qu'elles ne se gâtent.

LATTES : ce sont de petites piéces de bois fort minces, qu'on met entre les baux, les barrots & barrotins d'un Vaisseau, & qui servent de garnitures pour soutenir le tillac. Les *lattes* de caillebotis, sont de petites planches resciées, dont on se sert pour couvrir les barrotins des caillebotis, & qui en font le treillis.

LAVER une piéce de bois, c'est en ôter une dosse avec la scie pour l'équarrir, au lieu d'en ôter avec la hache.

LAZARET : on appelle *Lazaret* dans quelques Villes Maritimes de la Méditerranée, qui sont habitées par les Chrétiens, une grande maison bâtie hors de la Ville, où les Equipages qui viennent des lieux où l'on soupçonne que régne la peste, sont mis dans des logemens isolés & séparés les uns des autres, pour y faire quarantaine.

LEBESCHE : c'est le nom qu'on donne sur la Méditerranée, au vent qui souffle entre le Couchant & le Midi, nommé sur l'Ocean Sud-Oüest.

LEGE : Vaisseau qui fait un retour de *lége*, c'est un Vaisseau qui revient sans charge. Si un Vaisseau, ayant été affreté allant & venant, est contraint de faire son retour *lége*, l'interêt du retardement & le Fret entier sont dûs au Maître. *Lége*, Vaisseau *lége*, c'est un Vaisseau qui n'a pas assez de lest, ou qui est trop leger par quelque autre défaut, comme de construction, & qui par conséquent, est trop haut sur l'eau. Quelques-uns disent aussi *liége*.

LETH ou LAST : on se sert de ces termes pour signifier une certaine quantité de harangs. L'Ordonnance régle combien il faut employer de sel pour la salaison de chaque *leth* de harangs. Le *leth* est de dix mille milliers, chaque millier est de dix centaines, & chaque centaine est de six-vingts. En Hollande on compte par cent douze tonnes, caques ou barils, pour un *leth*, & chaque tonne contient environ neuf cents harangs.

LETTRE de Garde Marine : c'est une Lettre de la Cour, adressée à l'Intendant du Département, pour recevoir le Garde dans la Compagnie.

LETTRES de represailles ou Lettres de marque : ce sont des Lettres que les Rois & Souverains accordent à leurs Sujets, en grande connoissance de cause,

pour reprendre ſur les premiers biens appartenans à quelqu'un du pays ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur aura enlevé violemment, & dont le Souverain ennemi ne leur aura point voulu faire juſtice.

LETTRES de Mer : ce ſont des Patentes qu'on obtient pour naviguer. Auſſi-tôt que les Capitaines des Vaiſſeaux, armés en guerre, ſe ſeront rendus Maîtres de quelques Navires, ils ſe ſaiſiront des Congés, Paſſeports, Lettres de Mer, Chartes parties, Connoiſſemens & de tous autres Papiers, concernant la charge & deſtination du Vaiſſeau, enſemble des clefs des coffres, armoires, chambres, & feront fermer les écoutilles & autres lieux où il y aura des marchandiſes.

Lorſque les Vaiſſeaux Marchands veulent mettre à la mer, les Capitaines ou Maîtres prennent des Lettres de mer dans le lieu du partement, qui leur ſont délivrées par les Magiſtrats ou Directeurs du lieu, afin qu'en cas de beſoin, ils puiſſent faire connoître d'où ils ſont. Ces Lettres contiennent le nom du Capitaine & le nom du Vaiſſeau, ſa capacité, quel en eſt ou quels en ſont les Propriétaires en tout ou en partie: tous leſquels faits, doivent être affirmés par le ſerment du Capitaine.

LETTRES de Santé : Patentes de Santé. Quand la peſte infecte quelque Pays, les Navigateurs ne manquent pas de ſe pourvoir de Lettres de Santé, dans leſquelles on marque le nom du Capitaine & du Maître, & le nom du Vaiſſeau, d'où il eſt, le lieu de ſa deſtination, & en quoi conſiſte ſa charge.

LEVER l'ancre avec la Chaloupe : c'eſt lorſqu'on envoye la Chaloupe, qui tire l'ancre par ſon orin, & qui la porte à bord. *Lever* l'ancre d'affourché avec le Navire : c'eſt lorſqu'on file du cable de la groſſe ancre, qui eſt mouillée & que l'on vire ſur l'ancre d'affourché, juſqu'à ce qu'elle ſoit à bord. *Lever* un amarre, ou une manœuvre : c'eſt démarrer cette amarre, ou cette manœuvre. On dit : *Leve lamure*, pour changer de bord : mais on ne dit pas, *léve* l'écoute. *Lever* le lof, c'eſt démarrer le coüet, qui tient le point de la voile, & peſer ſur le cargue point. *Lever* la fourrure de cable : c'eſt ôter de deſſus le cable la garniture de toile ou de corde, qu'on y avoit miſe pour ſa conſervation. *Lever* quelque choſe à l'aiguille de la bouſſole, c'eſt voir avec la bouſſole à quel air de vent reſte la choſe obſervée. *Lever* les terres, c'eſt en reconnoître la ſituation, & en faire une repréſentation

exacte ſur le papier. *Léve rame* : c'eſt un commandement que l'on fait à un Equipage de Chaloupe ou autre ſorte de Bâtiment, afin qu'on ceſſe de nâger & qu'on tienne les rames hors de l'eau.

LEVIER : c'eſt un inſtrument de bois ou de fer, par le moyen duquel on ſouléve de péſans fardeaux avec peu d'hommes. Quand le *levier* eſt de fer, on l'appelle pince. Le *levier* eſt la premiére des machines. Les rouës, les poulies, le tour, le cabeſtan, n'agiſſent que par la force du levier. On doit conſidérer le *levier* comme une ligne droite, qui a trois points principaux, ſçavoir celui où on veut poſer le fardeau, qu'on veut mouvoir ; celui d'appui, qui eſt ſon centre ſur lequel il tourne, & que les Artiſans appellent *orgueil* ; & celui de la main, qui eſt la puiſſance qui meut le *levier*. La différente diſpoſition de ces trois points ou l'inégalité des diſtances, eſt ce qui lui donne la force qu'il déploie. *Levier* à croc, eſt un *levier* dont on ſe ſert pour mouvoir facilement les groſſes piéces de bois. Le manche eſt de bois & il y a un fer qui s'y emmanche & qui a le bout retourné comme un crochet.

LIAISON : c'eſt l'aſſemblage de toutes les parties d'un Vaiſſeau, par lequel elles s'entretiennent enſemble. Il faut que toutes les liaiſons ſoient bien faites.

LIEGE : c'eſt un arbre toujours vert, & qui a une écorce fort épaiſſe, laquelle ſert à ſoutenir les filets des Pêcheurs, & quelquefois à faire des bouées pour les ancres. On s'en ſert auſſi à faire des tampons de canons & des bondes pour les bariques.

LIENS : les *liens* dans une gruë, ſont les bras qui appuyent l'arbre : ils ſont au nombre de huit aſſemblés par le bas dans l'extrémité des racinaux, & par le haut contre l'arbre avec tenons & mortaiſes, avec abouts. *Lien* de fer : c'eſt un morceau de fer meplat, qui eſt coudé ou cintré : il ſert à retenir une piéce de bois dans un aſſemblage de charpenterie. *Lien* du gouvernail, c'eſt un lien de fer, ou deux, qu'on met autour de la tête du gouvernail.

LIEUE : c'eſt une eſpace de terre conſidéré dans ſa longueur à meſurer le chemin & la diſtance d'un lieu à l'autre, & contenant plus ou moins, ſelon le différent uſage des Provinces & des Pays. On ſe ſert auſſi de ce terme ſur mer, pour meſurer par eſtime, & les *lieuës* ſont différentes ſelon les Nations. La plus commune meſure eſt d'une heure de chemin. Un degré du Ciel répond à quinze *lieuës* d'Allemagne ſur terre, & à vingt

vingt lieuës de France, & c'eſt par-là qu'on meſure les diſtances ſur mer.

LIEURES, en terme de charpenterie, ce ſont des piéces de bois courbes par un bout, qui ſervent à élever les bords d'un Bateau foncet avec les clans ; c'eſt comme les genoux dans un Navire. *Lieure* ou ſaiſine de Beaupré : ce ſont pluſieurs tours de corde, qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de Beaupré.

LIEUTENANT Amiral : c'eſt proprement le Vice-Amiral. Il y a dans les Provinces-Unies, un Lieutenant Amiral, Général, & des Lieutenans Amiraux de chaque Collége. Les *Lieutenans-Amiraux*, les Conſeillers de l'Amirauté, ni aucun des autres Officiers & Suppots de l'Amirauté ou Officiers Généraux, Capitaines & autres Officiers de guerre, ne peuvent armer des Vaiſſeaux en Courſe, ni avoir part directement ou indirectement à ceux qui y ſont envoyés., à moins qu'ils n'en ayent obtenu une permiſſion expreſſe des Etats-Généraux.

LIEUTENANT Général des Armées Navales de France. *Voyez* TOME I.

LIEUTENANT de Vaiſſeau : c'eſt le premier Officier ſous le Capitaine, en l'abſence duquel il commande. Lorſqu'il eſt dans le Port, il doit aſſiſter regulièrement tous les jours aux écoles & exercices qui y ſont établis pour l'inſtruction des Officiers, s'il n'en eſt diſpenſé, & tous les mois aux conférences qui ſe doivent tenir chez le Commandant. Il doit être preſent au radoub & caréne, & rendre compte à ſon Capitaine de tout ce qui ſe paſſe. Il doit tenir un Journal de ſa Navigation, & embarquer à cet effet, les inſtrumens néceſſaires. C'eſt le Lieutenant, qui conjointement avec le Maître, marque à chacun des gens de l'Equipage, à quoi il doit s'employer, en quel lieu il doit coucher, & où il doit placer ſon coffre. Il reçoit les ordres de la propre bouche du Capitaine, ſoit pour les porter lui-même ou les exécuter, ou pour les donner aux Officiers inférieurs, afin qu'ils les exécutent. Il eſt chargé de conduire ceux qui vont faire de l'eau, & de prendre garde à ce qui ſe paſſe aux repas des Matelots. C'eſt lui qui reçoit la Commiſſion d'aller faire les affaires les plus importantes, qui ſe préſentent à diriger hors le bord avec d'autres Vaiſſeaux en mer ou à terre. C'eſt lui qui va faire les remontrances de la part de l'Equipage au Capitaine lorſqu'il y a lieu. Il tient un Regiſtre du chemin que fait le Vaiſſeau,

& du pointage, & sur-tout il marque exactement les choses qu'il a compassées, & dont il est convenu avec le Pilote.

LIEUTENANT, chez les Turcs, s'appelle *Oda-Baschi*. Il marque son respect à son Capitaine, plus dans les exécutions militaires, qu'en conservant le bon ordre dans la Compagnie. Il est le premier de tous les Officiers subalternes, parce qu'il a passé par tous les postes inférieurs, ce que doivent faire aussi tous ceux qui aspirent à devenir *Lieutenans*. Les Janissaires ne veulent être châtiés, ni recevoir les ordres que d'un Officier qui soit élevé parmi eux. C'est pourquoi les coupables sont remis à l'*Orta-Chiaous*. Ils veulent encore que leur Lieutenant couche dans leur chambre, & qu'il soit en Campagne, tant de jour que de nuit, au centre de la Tente, proche du grand piquet où ils s'asseyent tous sur des tapis particuliers.

LIEUTENANT Général d'Artillerie. Les Lieutenans Généraux d'Artillerie départis dans les Provinces, commandent chacun dans son Département les Officiers d'Artillerie qui y sont employés, & rendent compte de leur conduite au Grand-Maître. Ils se font donner des Inventaires en forme de toutes les munitions qui sont dans les magasins. S'ils jugent à propos, ils visitent du moins deux fois l'année lesdits magasins, & font remédier à tout ce qui est défectueux, ayant rapport à l'Artillerie, sur les remparts & ailleurs. L'ordre ou mot que donne le Commandant de Place leur est porté, & à ceux qui en leur absence commandent l'Artillerie. Ils font les marchés, & en ordonnent les payemens dans les formes requises, lorsqu'ils y sont autorisés par commission du Grand-Maître. ; & ces dépenses revêtuës desdites formes sont allouées par la Chambre des Comptes au Trésorier Général, & lesdits Lieutenans Généraux exécutent les intentions particuliéres & ordres, qu'ils reçoivent du Grand-Maître.

LIEUTENANTS Provinciaux d'Artillerie. Ils commandent l'Artillerie avec les mêmes fonctions attribuées aux Lieutenans-Généraux, auxquels ils rendent compte de toutes choses, de même que les Lieutenans-Généraux, sont obligés de rendre compte au Grand-Maître. En cas d'absence des Lieutenans-Généraux, qui ne sont pas réputés absens, lorsqu'ils sont employés dans les Armées, à portée de leur Département, ils rendent compte directement au Grand-Maître. Ils font leur tournée de trois mois en trois

mois dans les Places de leur Département, & plus souvent s'il leur est ordonné par le Grand-Maître, ou le Lieutenant-Général.

LIGNE de sonde : c'est une corde d'environ trois quarts de pouce de circonférence, non goudronnée, de cent à six vingts brasses, à laquelle on attache un plomb, qu'on fait descendre dans la mer pour en sonder le fond, lorsqu'on approche des Côtes. Les plus longues *lignes* de sonde ne sont que de deux cens brasses de profondeur, il n'y a presque plus de fond, ou bien il est trop difficile de le sonder. La *ligne* est marquée à deux brasses, avec un petit cuir noir, & elle l'est presque toujours aussi à la troisiéme brasse, mais avec cette différence que le cuir est fendu ou déchiré. Au bout de cinq brasses elle est marquée d'un petit morceau de quelque chose de blanc, comme d'étoffe. Au bout de la septiéme brasse, il y a un petit morceau de cuir rond, & au bout de la quinziéme brasse, un morceau de cuir blanc. Celui qui jette la sonde, est placé dans les grands porte-haubans, & lorsqu'il la jette on pousse un peu la barre à ariver.

LIGNE, en terme de charpenterie, est un cordeau ou petite corde, avec laquelle on trace & qu'on frote ordinairement de craie blanche ou d'autre couleur, afin que la marque en demeure dans l'endroit où on l'applique. Jetter la *ligne* pour aligner, c'est quand deux hommes tiennent par les deux bouts la ligne frotée de craie, & qu'ils la pincent & l'enlévent par le milieu, pour la laisser tomber avec force sur la piéce de bois qui est dessous, afin qu'elle la marque.

LIME : c'est un outil qui sert aux Ouvriers qui travaillent sur les métaux, pour les polir, tailler, dégrossir ou courber. Elle est faite d'acier trempé, & incisé en forme de plusieurs petits sillons.

LION : c'étoit autrefois l'ornement le plus commun de la pointe de l'éperon, & aujourd'hui, c'est encore presque toujours un *lion*, qu'on y met en Hollande, parce que c'est un *lion* qui est dans les armes de l'Etat. Mais parmi les autres Nations, on y met presentement des sirénes ou des figures humaines. Le terme général étoit Bestion.

LIOUBE : c'est un terme de Charpentier de Vaisseau, pour signifier l'entaille qu'il faut faire sur ce qui est resté de bout d'un mât rompu, par violence de la tempête ou autrement, afin d'y enter un autre bout de mât qui le remette en son entier.

LIT de riviere : c'est le canal ou l'espace dans lequel

coule une riviére entre les deux marées. *Lit* de marée, ce sont des courans rapides, qui se trouvent en certains lieux de la mer.

LOGE : c'est le nom qu'on donne aux appartemens de certains Officiers inférieurs, dans un Vaisseau. On dit *loge* de l'Aumônier, *loge* du Maître Canonier.

LOGEMENT d'un Régiment dans la Garnison où il doit passer l'hiver. Avant qu'un Régiment arrive à la Garnison, le Major doit y envoyer un Aide-Major, pour faire le logement avec les Officiers, & Fourriers nécessaires pour l'aider dans cette fonction, à laquelle il ne peut apporter trop de soin, puisqu'il s'agit d'établir le Régiment pour tout un hiver, & procurer autant qu'il est possible aux Soldats, les moyens de se délasser des fatigues de la Campagne.

Tous les *logemens* se font à peu près de même, la différence ne consiste que sur la disposition des lieux : aussi c'est à l'intelligence de celui qui est chargé de cette commission à suppléer à toutes les difficultés qui se rencontrent, & à trouver des expédiens pour les lever. Sur-tout il ne doit pas oublier de faire préparer des places à l'Hôpital pour le nombre des malades, qu'il peut y avoir dans le Régiment, observant quand le Régiment est arrivé, de charger un Officier d'être attentif à les y faire placer. Quand le *logement* est bien disposé, de même que tout ce qu'on doit délivrer aux Soldats, le Major doit s'adresser à celui de la Place pour ne rien faire que de très-à-propos, & convenablement aux usages de la Garnison. Il rend ensuite compte à celui qui commande le Régiment, de quelle maniére les Officiers & Soldats seront logés ; quel traitement ils recevront, quelles sont les coûtumes de la Garnison pour le service & pour la discipline des Troupes : quelles sont les défenses, les limites pour les Deserteurs, & celles pour les Officiers au sujet de la Chasse : quels sont les caractéres des Officiers-Majors de la Place : enfin toutes les choses, dont il faut s'informer & sur lesquelles il est bon de le prévenir, pour qu'il puisse prendre là dessus ses précautions, & se conduire avec prudence, sur-tout ce qu'il aura à representer, & à demander pour le bien du Régiment.

Quand le Régiment loge en entier dans des Cazernes, dans des Maisons, ou dans des Granges vuides, les Compagnies y marchent en corps, & les Sergens font chacun le logement de la leur également par chambrée, & lit par lit, se chargent des fournitures, si l'on en donne aux Soldats, tout cela sous les or-

dres de leurs Officiers subalternes, qui doivent y être presents. Mais si les Compagnies logent séparément chez le Bourgeois, les Sergens doivent mener chacun la leur devant le logis de leur Capitaine, ou de celui qui la commande en son absence, qui est le lieu où elle doit se rassembler lorsqu'elle prend les armes, ensorte que les Soldats ne puissent l'ignorer. Là ils doivent les instruire des défenses faites, & de l'ordre donné, soit pour marcher le lendemain, ou pour séjourner, si c'est un logement de passage.

Lorsqu'il n'y a point d'Ennemis à craindre & que l'on marche dans le cœur du Royaume, selon les ordres qu'ils en reçoivent, ils obligent les Soldats à laisser leurs fusils dans le logis de leur Capitaine, ensuite ils vont les faire loger; & à mesure qu'ils entrent dans leurs *logemens*, ils leur distribuent leurs billets, au dos desquels ils mettent le nom de leur Compagnie, & ceux des Soldats qui doivent les occuper; & ils écrivent sur un Contrôle le nom de chaque hôte, & ceux des Soldats qui y sont logés, desorte que si les hôtes ou autres personnes ont des plaintes à faire, l'on sçache où trouver les Soldats qui ont fait du desordre, ou ceux que l'on peut demander pour le service. Les Sergens doivent encor, après s'être logés eux-mêmes écrire sur un billet la ruë, l'enseigne & le nom de leur hôte, le porter chez leur Major, afin qu'il puisse les trouver au besoin.

LONGUEUR d'un cable : c'est-à-dire six-vingt brasses de long, qui est la plus grande longueur des cables. *Longueur* de l'étrave à l'étambord : c'est la distance en ligne droite, qu'il peut y avoir de l'un à l'autre. La mesure d'un Vaisseau se prend ordinairement depuis l'étrave, en son dehors, par le haut, jusques à l'étambord, aussi en son dehors, sans y comprendre l'éperon, ni le revers d'arcasse, ou aucune autre saillie. *Longueur* de la quille portant sur terre, c'est-à-dire la longueur de la quille en ligne droite : c'est dans la construction ce qui porte sur les tins. On se sert peu en Flamand de cette expression, si commune en François. La maniére de parler de la longueur d'un Vaisseau, est de dire de l'étrave à l'étambord, parce que c'est aussi la maniére de mesurer.

LOUP DES ANCIENS : c'étoient des Ciseaux courbes & dentelés, attachés au bout d'un cordage, avec lesquels on pinçoit le bélier en le détour-

nant à droite ou à gauche. Cette machine faisoit le même effet que les lacs courans.

Le loup étoit moins en vogue, moins simple, & moins sûr que les lacs courans, qui tenoient au bout d'un corbeau à bacule, ou d'une longue piéce de bois suspenduë en équilibre à une autre, comme la branche d'une balance, où il y avoit plusieurs cordes attachées au bout comme en trélingage. Plusieurs Soldats en tenoient chacun une, & faisoient en sorte que la tête du bélier pût s'engager dedans ; ils tiroient alors la corde, & ceux qui étoient à la bacule baissant d'un côté, la piéce de bois s'élevoit de l'autre, & le bélier en même tems : desorte que les Assiégeans étoient quelquefois obligés de couper le cable auquel il étoit suspendu, & d'abandonner le bélier aux Assiégés, qui ne manquoient pas d'y attacher des artifices pour le bruler.

Ils attachoient quelquefois par les deux bouts une grosse poutre avec de longues chaînes de fer, qui tenoient aux deux extrémités à deux materaux, comme les deux fléches d'un pont levis, qui penchoient sur le parapet de la muraille, & lorsque le bélier venoit à joüer, ils levoient la poutre en l'air, & la laissoient ensuite tomber sur la poutre beliére, ce qui la rendoit sans effet.

Les Juifs au siége de Jérusalem opposerent contre l'effort du bélier des balots de paille. Les Tyriens au siége de Tyr de grands sacs de cuir double, qui en arrêtoient la violence.

LOUVE : c'est un baril défoncé, qu'on met sur l'une des écoutilles dans les Navires de Terre-Neuve. C'est par ce baril, que passent & tombent les moluës, lorsqu'elles sont habillées.

LOXODROMIQUES, Tables Loxodromiques. Elles servent à résoudre promptement & facilement les problêmes principaux de la Navigation. Quand la route que fait un Vaisseau, en suivant un des trente-deux vents marqués sur la Boussole, ne se fait pas en ligne droite, cette ligne est appellée ligne loxodromique. Cela arrive toujours dans les grandes navigations, à cause que les lignes des Rumbs, qui sont marqués sur la Boussole, répréſentent les cercles verticaux, dont elles sont les communes sections avec l'horizon. Le Rumb, que l'on prend, quand on part d'un certain lieu, pour aller à un autre, qui est un peu éloigné, & qui fait un angle avec la ligne méridienne

de celui où l'on a dessein d'aller, quand ce lieu se trouve dans une distance considérable, desorte qu'en suivant le même vent marqué dans la Boussole, il est impossible que l'on marche en ligne droite.

LUMIERE de pompe : c'est l'ouverture, qui est à côté de la pompe, & par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche.

LUNETTE d'approche: c'est une sorte de lunette en forme de tuyau, qui à chaque bout & quelquefois au milieu a un verre, qui sert à faire voir les objets de loin. On les appelle aussi lunettes de Galilée, & Telescopes. Les lunettes d'approche, ou Telescopes sont nécessaires aux premiers Officiers de Marine, comme de terre, pour découvrir sur mer les Vaisseaux, & sur terre les partis ennemis.

LUSIN : c'est un menu cordage, fait de trois fils, plus gros que celui que les Marins appellent Merlin.

M.

MACHINES à mâter : c'est une machine, qui sert à poser les mâts dans les Vaisseaux. On la place sur un ponton, & elle est faite à peu près comme une gruë, ou comme un engin. En quelques endroits, on se sert d'un ponton, avec un mât, un vindas, & un cabestan, & de seps de drisse. Dans les atteliers de fabrique de mâts, on se sert d'une chévre commune pour mâter les petits bâtimens, mais pour mâter les grands Vaisseaux, on en a d'extraordinaires, qui ont sept, dix, & quatorze palmes d'épaisseur. Pour mâter en mer, où l'on n'a point de chévre, on fait faire une autre machine de deux piéces de bois, qu'on fait croiser vers le haut.

MAESTRAL, ou Nord-Oüest. On appelle Maestral dans la Méditerranée, une sorte de vent nommé Nord-Oüest dans la Marine du Ponant. Ce vent, qu'on appelle autrement Galliego souffle entre l'Occident, & le Septentrion, & est opposé à Siroco qui est Sud-est sur l'Ocean. Ce terme est Provençal.

MAESTRALISER, c'est quand le bout de l'aiguille aimantée, se retire du Nord vers le Nord-Oüest, c'est-à-dire vers l'Occident, ce qui fait appeller variation Occidentale. On dit alors sur la Méditerranée que la boussole *Maëstralise*, à cause que le rumb de vent, qui est entre le Septentrion & l'Occi-

dent est nommé *Maëstral*, & par les Indiens *Maëstro.*

MAGAZIN Général de la Marine, c'est en France celui, où se distribuent les choses nécessaires pour les armemens des Vaisseaux du Roi. *Magazin* particulier, c'est celui qui renferme les agrès, & les apparaux d'un Vaisseau seulement. *Magazin* de provisions & de victuailles, ce sont des bâtimens, où il y a des munitions de réserve, qui suivent une armée navale. Les Flutes servent ordinairement de magazin.

MAHONNE : c'est une sorte de Galeasse, dont les Turcs se servent, elle est plus petite, & moins forte, que les Galeasses de Venise.

MAIGRE, bois maigre : les Charpentiers disent qu'une piéce de bois est trop maigre, pour dire qu'on en a trop ôté en le taillant, & qu'il laisse du vuide à l'endroit qu'il doit remplir, comme lorsqu'un tenon ne remplit pas la mortaise.

MAILLE : c'est un menu cordage, ou ligne, qui fait plusieurs boucles au haut d'une bonnette, & qui sert à la joindre à la voile. *Mailles* sont aussi les distances qu'il y a entre les membres d'un Vaisseau.

MAIL, MAILLET c'est une espéce de marteau de bois, qui a deux têtes. Les Charpentiers en ont de gros & de médiocres. Le gros *Maillet* ou la *Mailloche*, c'est celui, dont on se sert pour l'ouvrage le plus fort, & le plus rude. *Maillet* de calfas, c'est un mail emmanché fort court, qui sert pour calfater. Il a la masse fort longue & menuë, avec une mortaise à jour de chaque côté. Ses têtes sont reliées de cercles de fer.

MAIN-AVANT : en terme de Marine, c'est une espéce de commandement pour faire passer alternativement les mains des Travailleurs l'une devant l'autre en tirant une longue corde, ce qui avance le travail. *Main-avant*, monter *main-avant*, c'est monter sans échelle, monter aux hunes le long des manœuvres sans enfléchures, mais seulement par adresse de mains & de jambes.

MAIN : c'est sur mer une espéce de petite fourche de fer, dont on se sert à tenir le fil de carret dans l'auge, lorsqu'on le goudronne.

MAJOR d'Infanterie : j'ai Tom. I. parlé des fonctions du Major. Dans une bataille il n'a point de poste fixe. Il doit être autant que faire se peut au centre du Bataillon près du Colonel pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se portant avec une activité extrême

trême par-tout où le plus pressant besoin le demande, tant pour rallier le Bataillon, que pour le faire reformer, & le remener à la charge, soit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une manche, manœuvre qui fait absolument plier le Bataillon, qui est pris en flanc; soit pour éviter que l'ennemi ne déborde le sien, par la même manœuvre, en lui opposant une force égale: enfin pour faire faire tous les mouvemens que son habileté lui suggere avec l'approbation de son Commandant, tant pour attaquer, que pour se défendre.

Certains Colonels, qui n'ont pas une expérience consommée, quoique remplis de valeur, sont très-heureux, quand dans les occasions épineuses, ils peuvent être aidés par un Major, qui sçait prendre son parti sans hésiter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, zélé pour le bien du service & l'honneur de son Régiment, doit suppléer aux choses auxquelles son Commandant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à cheval, il peut mieux qu'un autre voir ce qui se passe, & prévenir, ou réparer le désordre. Si le Régiment a plusieurs Bataillons, il doit avoir l'œil à tous, pour les faire manœuvrer également, après avoir chargé les Aides-Majors des autres Bataillons de se régler sur les mouvemens, qu'il fait faire au premier.

MAJOR sur un Vaisseau de guerre est un Officier, chargé du soin de faire assembler à l'heure accoutumée les Soldats gardiens pour monter la garde, & il doit être toujours présent, lorsqu'elle est relevée, pour indiquer les postes. Il doit visiter une fois le jour le corps de garde, & rendre compte de tout au Commandant.

MAITRE des Ports, on appelle ainsi l'Officier, qui est commis pour lever les impositions, & traites foraines dans les Ports de Mer. Il y a aussi des *Maîtres* des Ports, qui sont des Inspecteurs prenans soin des Ports, d'y entretenir la profondeur nécessaire, les estacades, & les quais, & d'y faire ranger les Vaisseaux afin qu'ils ne puissent se causer de désordres, les uns aux autres. L'Ordonnance de 1689. parle aussi des Maîtres entretenus dans les Ports, qui ont inspection sur le travail d'escoüades de gardiens-Matelots aux garnitures, carênes, & autres ouvrages. Ils sont aussi tenus de veiller à la conservation, & amarrage des Vaisseaux.

MAITRES des Ponts & pertuis, sont ceux,

qui résident sur les riviéres, & qui ont soin de faire passer les bateaux dans les passages difficiles.

MAITRE de Vaisseau, ou Patron : j'ai dit Tom. II. que c'est un Officier Marinier qui commande tout l'équipage, & toute la manœuvre. Autrefois les Maîtres de Vaisseau du Roi y tenoient taverne de vin, d'eau-de-Vie, & de Tabac, ce qui leur est aujourd'hui défendu, pour empêcher l'équipage d'y consumer ses gages, ou sa solde, ou ses hardes. Aucun ne peut être reçu Capitaine, Maître, ou Patron, de Navire, qu'il n'ait navigé pendant cinq ans, & n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation, & trouvé capable par deux anciens Maîtres, en présence des Officiers de l'Amirauté, & du Professeur en Hydrographie s'il y en a.

Il appartient au Maître d'un Vaisseau Marchand de choisir & loüer les Pilotes, contre-Maîtres, Matelots & Compagnons ; ce qu'il doit néanmoins faire de concert avec les Propriétaires, lorsqu'il est dans le lieu de leur demeure. Il est responsable de toutes les Marchandises chargées dans son bâtiment, dont il est tenu de rendre compte sur le pied des connoissemens. Il est tenu d'être en personne dans son bâtiment, lorsqu'il sort de quelque Port, Havre, ou Riviére. Il peut par l'avis des Pilotes & contre-Maîtres faire donner la cale, mettre à la boucle, & punir d'autres semblables peines les Matelots mutins, ivrognes & désobéissans, &c. Lorsqu'on fait des voïages de long cours, il doit assembler chaque jour à l'heure de midi & toutes les fois qu'il est nécessaire, les Pilote, contre-Maître & autres qu'il juge Experts au fait de la navigation, & conférer avec eux, les hauteurs prises sur les routes faites & à faire, & sur leur estime. Il ne peut abandonner son bâtiment pendant le voyage, pour quelque danger que ce soit, sans l'avis des principaux Officiers & Matelots, & en ce cas il est tenu de sauver avec lui l'argent & ce qu'il peut des marchandises plus précieuses de son chargement. Si le Maître fait fausse route, comme quelque larcin, souffre qu'il en soit fait dans son bord, ou donne frauduleusement lieu à l'altération, ou confiscation des Marchandises, ou du Vaisseau, il doit être puni corporellement. *Voyez* l'Ordonnance de 1681.

A l'égard des Navires de guerre, il est défendu par l'Ordonnance de 1689. aux Officiers des Siéges de l'Amirauté, de recevoir aucuns Maîtres, Pilotes, & Pilotes Lamaneurs, qu'ils ne soient âgés de vingt-

cinq ans, & qu'ils n'ayent fait deux campagnes de trois mois chacune, au moins sur les Vaisseaux du Roi, outre les cinq années de navigation, qu'il faut que les Maîtres ayent faite. Les Maîtres doivent assister à la caréne, prendre soin de l'arrimage, & assiéte, être présens au magazin pour prendre leur premiere garniture, & pour recevoir le rechange, dont ils doivent donner un inventaire, signé de leur main au Capitaine. En faisant exécuter les commandemens qui leur sont donnés pour la manœuvre, ils ne doivent point y mettre la main, mais observer le travail des Matelots, afin d'instruire ceux qui manquent par ignorance, & châtier ceux qui ne font pas leur devoir par paresse.

Le rang du Maître vient après celui du Lieutenant. C'est à lui de bien faire nettoyer le Navire, de le faire laver, de le suifver, brayer, & goudronner, avoir l'œil sur tous les agrès, & faire mettre chaque chose en sa place. Il doit, de même que le Lieutenant, prendre garde comment se fait le quart, & si le Timonier ne mange point son sable; à quel air de vent on court, & quel est le présage du tems, faire son estime, & la donner au Pilote, pour découvrir en quel lieu l'on est. Mais à l'égard de l'estime on laisse le Pilote seul chargé de la faire, & de la communiquer au Maître, & aux hauts Officiers.

MAITRE d'équipage: outre le soin que cet Officier a de l'armement, ou du désarmement des Vaisseaux, comme je l'ai dit Tom. II. sa fonction est encore d'avoir inspection sur l'achat, sur la construction, & sur l'équipement, afin que l'Etat soit bien servi en toutes choses, & qu'il ne se passe rien, qu'il ne soit juste, tant dans le payement des Ouvriers, que dans l'emploi de leurs journées. C'est lui qui a la garde des matériaux du Canon, des menuës armes, & de tous les apparaux, & autres choses nécessaires pour l'armement des Navires de guerre, & qui a soin de tenir le tout en bon état, & prêt quand il le faut. Il doit répondre de la délivrance qu'il en fait, & généralement il doit prendre soin de tout ce qui regarde les armemens de mer. C'est lui, qui engage, & qui fait aller les bâtimens de transports, dont on a besoin de transporter les Soldats, ou des munitions, ou pour quelque expédition particuliere Il en fait le marché, & en paye le fret. C'est lui qui en fait les vivres s'il en est besoin, selon les ordres,

que chacun des Maîtres en reçoit du Collége sous lequel il est, si c'est en Hollande

MAITRE de Quai : c'est un Officier de Ville, qui fait les fonctions de Capitaine de Port dans un havre. Il doit veiller à tout ce qui concerne la Police des Quais, Ports & havres ; empêcher que de nuit on fasse du feu dans les navires, barques, & bateaux ; indiquer les lieux propres pour chauffer les bâtimens, goudronner les cordages, travailler aux radoubs & calfats, & pour lester, & délester les Vaisseaux. Il doit faire poser, & entretenir les fanaux, les balises, tonnes, & bouées, aux endroits nécessaires, visiter une fois le mois, & toutes les fois, qu'il y aura eu tempête, les passages ordinaires des Vaisseaux, pour reconnoître si les fonds n'ont point changé ; couper en cas de nécessité les amarres que les Maîtres ou autres étant dans les Vaisseaux refuseront de larguer.

MAITRE de hache, ou Maître Charpentier de Vaisseaux, *voyez* CHARPENTIER. *Maître* de Grave : c'est celui qui ordonne aux échafauds, & qui a soin de faire sécher le poisson en Terre-Neuve. *Maître-valet* : j'ai dit Tom. II. qu'il a le soin de distribuer les provisions de bouche à l'équipage. C'est lui qui les distribuë au cuisinier, selon l'ordre qu'il en reçoit du Capitaine, & il distribuë le breuvage aux Matelots. Dans les navires de guerre Hollandois le Capitaine reçoit de l'Etat sept sous pour la premiere cinquantaine d'hommes, dont ils sont montés : six sous & demi par tête pour la seconde cinquantaine, & six sous pour tout le reste, moyennant quoi ils doivent les nourrir. Mais dans les Vaisseaux Marchands les affreteurs & changeurs font les vivres pour leurs équipages. Ce *Maître-valet* est obligé de prendre garde que les vivres ne se corrompent, & d'avertir les Hauts Officiers du Vaisseau de l'état où ils sont, afin que si l'on craint d'en avoir faute, on diminuë les rations peu à peu, & qu'on ne soit pas contraint de le faire tout d'un coup. Il en fait la distribution en présence du Lieutenant, & il y a un aide, ou assistant, qu'on appelle Maître-valet d'eau, qui fait une partie de ses fonctions, lorsqu'il ne peut tout faire.

MAITRE Mâteur : il assiste à la recette des mâts, a soin de leur conservation, qu'ils soient toujours assujettis sous l'eau salée, dans les fosses, & qu'ils ne demeurent pas exposés à la pluye & au soleil. Il fait servir les arbres du Nord aux beauprés & mâts de hune, & autre mâture d'une seule piéce. Il fait faire les

hunes, barres & chouquets des grandeurs & proportions qu'ils doivent être, &c. *Maître* de Chaloupe c'est un Officier Marinier, qui conduit la Chaloupe, & qui a en sa garde tous les agrés : il la fait embarquer, & débarquer, & appareiller, & il empêche, que les Matelots ne s'en écartent, lorsqu'ils vont à terre.

Il y a encore sur mer, comme sur terre un *Maître Canonier*, qui est un des principaux Officiers Mariniers, & celui qui commande sur toute l'Artillerie du Vaisseau. Il a sous lui un *second Maître Canonier*, qui a les mêmes fonctions que lui en son absence.

MAL de mer : c'est un bondissement de l'estomac, qui fait aller par haut, & par bas, ceux qui n'ont pas encore pris l'habitude de la mer. *Mal de terre* c'est le scorbut.

MALEBESTE : c'est une espéce de hache à marteau, dont le côté du taillant est fait comme un calfat double. On s'en sert sur mer à pousser l'étoupe dans les grandes coutures des Vaisseaux.

MALINE : on appelle ainsi sur mer un tems de grande marée, qui arrive toujours au plein, & au défaut de la Lune.

MALSAIN : côte malsaine : c'est quand le fond n'est pas net, & qu'il y a du danger.

MAMMELON : c'est le bout du gond, qui sort pour entrer dans la penture ou repli de la barre de fer.

MANCHE de pompe, c'est une longue manche de toile goudronnée, qui étant cloüée a la pompe reçoit l'eau qu'on en fait sortir, & la porte jusque hors du Vaisseau.

MANCHE est aussi une longueur de mer entre deux terres. Il y a des endroits, dont l'on dit manche plus particulierement que des autres, comme la Manche Britannique, la Manché de Bristol.

MANEAGE, c'est une sorte de travail des Matelots qu'on appelle ainsi, à cause qu'il se fait avec les mains. C'est la charge, & décharge, qu'ils sont obligés de faire des planches, du terrein, du poisson, tant vert que sec, sans qu'il en puisse demander aucun salaire au Marchand.

MANGER du sable : avoir mangé du sable : cela se dit d'un Timonier, qui étant au Gouvernail a secoüé le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou qui a tourné l'horloge, quoique le sable ne fût pas tout passé.

MANGER : la lune a mangé, ou bien la lune

mangera : c'est-à-dire que la lune dissipera les nüages dont on parle. Cette maniére de parler n'est que du commun des Matelots, mais pourtant fort en usage. *Manger*, être mangé par la mer, c'est-à-dire que la mer étant extrêmement agitée entre par les hauts dans le navire, soit étant à l'ancre, soit étant sous voile.

MANIEMENT des armes, c'est l'exercice que l'on enseigne aux Soldats pour leur donner les dispositions de corps convenables à toutes les actions de la guerre, comme par exemple manier les différentes armes, sauter, nager, monter à cheval, &c. Mais parce qu'on n'oblige pas le Soldat à apprendre celles qui sont plus d'utilité particuliére, que nécessaires à une troupe reglée, on se sert ordinairement du terme d'*exercice*, pour signifier ce que le Soldat doit pratiquer indispensablement, c'est-à-dire, le maniement des armes propres à la Troupe où il sert, & les différens mouvemens par lesquels cette troupe doit se former, agir & se rompre. Dans l'usage le plus ordinaire cette partie qui comprend le simple maniement des armes, retient le nom général d'exercice. Mais ces différens mouvemens qu'on peut faire pour former ou transformer une troupe s'appellent *évolutions*, & les évolutions composent la plus considérable partie de l'exercice de l'Infanterie. Je renvois le Lecteur au premier volume de ce Dictionnaire où il verra ce que j'ai dit sur l'exercice. Pour les différens commandemens de l'exercice, ils sont trop étendus pour pouvoir leur donner place ici. Cependant suivant l'ordre alphabéthique on trouvera dans ce Supplement les principaux commandemens de cet exercice semés çà & là. J'ai encore parlé dans le Tome II. au mot salut, des maniemens du Sponton & du Drapeau.

Le Sponton, comme je l'ai dit Tome II. est l'arme des Officiers d'Infanterie, & c'est proprement une demi-pique, dont on a un peu allongé le fer, qui est aussi plus pointu que celui de la pique. Sa longueur est de sept à huit pieds, qui est moitié des dernieres piques dont on s'est servi en France. Dans les derniers tems on les avoit reduits à treize pieds & demi, de quatorze ou quinze pieds de longueur qu'elles avoient auparavant : il y en avoit même eu autrefois de dix-huit pieds, & l'on tient que celles des Grecs étoient de vingt-quatre pieds entre le fer & le talon. Quoi qu'il en soit, le Sponton se doit manier pour la guerre, de même que la pique. On trouvera, comme je l'ai dit plus haut, au Tome II. sous le mot *Salut*, la

manière dont un Officier étant à la tête d'une troupe qui fait ferme doit saluer du sponton, comment il doit porter le sponton en marchant, comment il doit poser le sponton sur l'épaule, comment il en doit saluer en marchant, & se présenter avec son sponton devant l'Ennemi. Il me reste à parler ici du maniement du Drapeau & de la hallebarde.

Le Drapeau avoit autrefois une hampe beaucoup plus courte qu'à présent, & dont le talon étoit gros & arrondi. L'Enseigne le portoit sur l'épaule gauche, le tenant par le talon de la hampe vis-à-vis le teton gauche, le bras droit tendu sur la cuisse. Quand on saluoit du Drapeau on joignoit la main droite à un pied environ au-dessus du talon du Drapeau: on le poussoit par-dessus la tête: & faisant un coupé à demi pied de terre on le remettoit sur l'épaule gauche, ôtant ensuite le chapeau de la main droite & ne faisant point d'inclination pour le Roi. Le salut se faisoit de cette façon ou de pied ferme.

Aujourd'hui la hampe etant aussi longue que celle de la pique, le talon touche presque à terre. Quand l'Enseigne porte son Drapeau sur l'epaule, & il ne le porte de cette maniere qu'en défilant par Compagnie. Car dès que le Bataillon a été formé, nos Enseignes portent à présent le Drapeau, le talon contre la hanche gauche comme pour le combat. Pour saluer du Drapeau la plûpart baissent simplement la lance, mais pour le faire avec grace il faut porter la main droite à la hampe afin d'avoir de la force, & faire un coupé à demi pied de terre, ce qui étend le Drapeau dans l'air & l'empêche de traîner. En le relevant on le tient de la main gauche contre la hanche & l'on ôte le chapeau de la droite. Ce salut se fait de même de pied ferme ou en marchant. L'Enseigne défendant son Drapeau le doit donc porter le talon contre la hanche gauche & empoigne le Drapeau avec la hampe. Il a l'épée à la main & croisée sur cette hampe, & lorsqu'on est prêt à donner, il présente la pointe de son épée à la hauteur de l'estomac de l'Ennemi.

La hallebarde se manie pour le combat de même que le sponton. On ne saluë point de la hallebarde, mais simplement du chapeau. Le Sergent planté sur sa hallebarde doit la tenir comme on tient le sponton, mais la main droite joignant le crochet qui est au bas du fer. La plûpart des Sergens en marchant portent la hallebarde demi traînante comme le sponton, mais cela n'a pas de grace, parce que la hampe est trop

courte pour donner l'équilibre. Il faut donc la porter la pointe & le talon également élevés, ou même la pointe un peu plus basse comme les Italiens : ceux qui n'ont pas pris garde à cela peuvent en faire l'épreuve avec un Bataillon, & ils verront que les Sergens marchent de bien meilleure grace, quand ils ont le fer de la hallebarde moins élevé.

MANIFESTES : sont des écrits publics qui contiennent les raisons justificatives pour la réparation des torts qu'une Puissance prétend avoir reçus d'une autre, ou les prétentions bien ou mal fondées de l'une ou l'autre Puissance. En un mot les *Manifestes* sont des Déclarations de guerre.

Les Anciens n'entreprenoient jamais une guerre qu'ils ne l'eussent auparavant dénoncée dans toutes les formes, sur-tout celles qui étoient justes & solemnelles ; cela se pratiquoit avec beaucoup de cérémonie, & même avec certaine pompe. Ils la faisoient déclarer par des Herauts d'Armes qui étoient comme autrefois les nôtres en très-grande considération, & que les Romains appelloient *Féciaux*. Cette dénonciation étoit sans doute précédée de *Manifestes*, car il ne faut pas douter que ces sortes de piéces d'éloquence ne fussent en usage chez les Anciens comme elles le sont aujourd'hui parmi nous. On ne trouve aucun de ces écrits publics dans les Historiens de l'antiquité.

Le Commentateur de Polybe croit qu'ils se servoient d'une autre méthode peu différente de la nôtre, & qu'ils publioient les harangues de leurs Envoyés ou Ambassadeurs qui précédoient la dénonciation faite par les Herauts d'Armes. On trouve ces harangues dans presque tous les Historiens qui peuvent être de leur crû mais dont le fonds est vrai. Ces sortes de piéces sont d'un grand ornement dans l'histoire. Sans doute que les Romains employoient toute la force de leur plume pour justifier leurs guerres le mieux qu'il leur étoit possible, & aussi jamais peuple n'eut plus besoin d'adresse & d'éloquence pour en imposer.

MANIVELLE : c'est un manche replié deux fois à angles droits, & qui est d'ordinaire au bout de la broche de l'essieu d'une machine pour la faire tourner. La *manivelle* d'un gouvernail est la piéce de bois que le Timonier tient à la main qui fait joüer le gouvernail.

MANNE : c'est une espéce de corbeille qui sert à divers usages dans les Vaisseaux.

MANTEAUX : ce sont les deux piéces d'une

porte qui s'ouvre des deux côtés, comme il y en a aux chambres & aux dunettes des Vaisseaux.

MANTELETS, en terme de marine : ce sont les fenêtres qui ferment les sabords : ils sont attachés par le haut & battent sur le feuillet du bas. Ils doivent être bien doublés & cloüés, fort serrés en losenge. La doublure en doit être un peu plus mince que le dessus : on les peint ordinairement de rouge en dedans. On fait de faux Mantelets ou de faux sabords peints de blanc à quelques Vaisseaux Marchands, afin de les faire paroître plus en état de défense.

MANUBALISTE : c'est l'arbalette.

MAPPE-MONDE : c'est la description ou délinéation de la figure du monde sur un plan ou dans une carte. Elle est comprise en deux cercles qui sont les deux hémisphéres, & dont l'un contient le monde ancien, & l'autre le nouveau monde.

MAQUILLEUR, c'est un bateau de simple tillac, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

MARAIS SALANS : ce sont de certains endroits près des côtes de la mer où l'on met de l'eau salée pour faire le sel. Les Marais se réprésentent dans les cartes par de petites ondes mélangées de quelques points & herbages.

MARANDER, Vaisseau qui se marande : c'est-à-dire, qu'il gouverne bien. Ce terme est bas, & peu d'autres gens s'en servent que ceux des côtes de la Marche.

MARCHE de l'Armée Ottomane. La marche n'est autre chose que le mouvement d'une Armée instruite dans l'Art de la Guerre. On divise ce mouvement en trois ; le premier, est celui que font les Troupes pour se rassembler au rendez-vous, soit en venant par terre, soit par quelque trajet de mer, comme il arrive pour la jonction des Milices de l'Empire Ottoman, qui sont en Asie & en Europe. Cette marche des Soldats pour les commodités qu'ils cherchent, & le peu d'ordre qu'ils observent, n'est point un véritable mouvement d'Armée.

Le second est cette marche appellée *Alay*, que les BACHAS font en arrivant au Camp marqué pour le rendez-vous, pour passer en revuë devant le *Serasquier*, le *Grand Visir*, ou le *Sultan* lorsqu'il s'y trouve, ce que les *Janissaires* font aussi en leur particulier.

Le troisiéme, est une véritable marche militaire. & c'est celle que fait l'Armée du premier campement.

C'est là le commencement des marches militaires, puisqu'après avoir quitté un Camp on marche pour en faire un autre, ou l'on laisse le premier pour y retourner, après avoir tenté quelque expédition contre l'Ennemi.

C'est une Loi inviolable que lorsque le *Sultan* ou le *Grand Visir* vont en campagne, on déploye leurs belles Tentes à sept & à cinq queuës de cheval dans les plaines de Constantinople & d'Andrinople, selon que la Cour se trouve dans l'une ou l'autre de ces *Residences Imperiales*, & publiant que les Pavillons du *Sultan* ou ceux du *Grand Visir* seront dressés, tout l'Empire est informé de la marche du Grand Seigneur ou de celle du *Grand Visir*.

Dès que ces Pavillons sont dressés, tous les Corps de Troupes qui ne sont point encore en marche s'y mettent, & ceux qui y sont déja se pressent d'arriver, particulierement ceux de l'Egypte & de l'Asie qui sont éloignés, lorsque la guerre est en Hongrie. Les divers endroits du trajet sont marqués le long des côtes de la mer de *Marmora*, de la *Propontide* & de l'*Archipel*, afin que les Troupes prennent le chemin royal de *Constantinople*, d'*Andrinople*, de *Philippopoli*, *Sophie*, *Nissa*, & *Belgrade*, où étoit dans le tems que l'Empire florissoit le rendez-vous de toutes les Troupes, excepté de celles de Hongrie & de Bosnie qui se rassembloient après avoir passé le pont d'*Osek*, où étoit le plus considérable de l'Armée. Ce qu'observa *Kara-Mustafa* allant faire le siége de Vienne.

La seconde *marche* de l'Armée Ottomane est une marche de cérémonie, elle est faite par tous les Corps, & les Bachas la font avec beaucoup de magnificence, sur-tout lorsqu'ils viennent pour la premiere fois au Camp du rendez-vous.

Pour la troisiéme, c'est un mouvement véritable, & qui doit porter le nom de marche véritable. Cette marche regarde quatre sortes de choses, l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie & le Bagage qui comprend tous les harnois de la Milice, les provisions du Prince, & les munitions de bouche & de guerre, comme poudre, boulets, mêches, pelles & pioches.

Ces sortes de choses n'ont pas toujours leur marche disposée de la même maniére, elle change suivant les circonstances des tems & des lieux.

La marche militaire est réglée par le Grand Visir ou le Serasquier, par le moyen de certains billets, parce que les Turcs n'ont coutume de donner l'ordre

de bouche que dans des affaires de peu de conséquence, ou lorsque le tems ne peut pas permettre de l'écrire.

C'est une maxime inviolablement observée chez les Turcs de faire de nouveaux ponts sur les Rivieres & Marais, ou de réparer les vieux, & d'aplanir les chaussées, combler les fossés, & couper les arbres qui empêcheroient ou qui retarderoient le passage. Ils font de plus élever de petits monceaux de terre qu'ils appellent *Unka* de demi en demi-lieuë & même plus fréquemment, sur-tout dans les endroits élevés, & lorsque le Sultan marche ou en fait deux au lieu d'un.

Toute l'Armée Ottomane est fort attentive pour la marche: elle se leve même la nuit pour s'y disposer, & on se sert pour cet effet de certains rechauds attachés au bout d'un piquet. On n'entend pendant toute la marche ni tambours ni trompettes, ni tymbales, à la reserve de quelques coups de baguette que donnent rarement les Tambours du Grand Visir, & qui sont accompagnés de quelques saluts du *Salam-Agasi*, ou Maître des cérémonies.

Lorsqu'ils marchent dans un pays ami, & sûr, l'Infanterie précéde ordinairement de deux ou trois jours. Elle n'observe aucun ordre ni de Compagnie ni de Corps entier, ni même de chemin, mais elle marche à la débandade; elle se repose où elle veut & arrive au Camp tout en desordre & par pelotons. Cependant elle doit s'y trouver avant l'heure marquée pour les priéres.

La Cavalerie vient ensuite, & quoique le Général soit à la tête, elle ne marche pas pour cela avec plus d'ordre. Elle se repose même sous prétexte de menager les chevaux, & se met peu en peine du bon ordre. C'est ainsi que marche aussi le bagage porté sur des chariots & bêtes de somme.

Lorsque l'Armée marche dans un pays ennemi, on a pour maxime de ne point partager l'Infanterie en tant de Corps, & on la tient rassemblée. On mêle la *Capiculy* avec la *Seratculy*, cependant avec cette distinction que chaque Janissaire marche sous son Drapeau, & que chaque Officier est à sa Compagnie pour recevoir au plutôt les ordres de son Chef.

On partage souvent la Cavalerie en deux aîles, & souvent aussi la laisse-t-on en un seul Corps. Chacun marche sous son Etendard. Les *Alay-Begis* qui reçoivent les ordres par les *Chiaous* sont à la tête des Escadrons, & les Officiers auprès du *Bacha*.

Le Bagage marche derriere, quelquefois à la tête des Janissaires. Cela ne se pratique point pour la Cavalerie

Topracly, parce que devant faire conduire les vivres, à ses dépens, elle ne les laisse pas éloigner autant qu'il est possible, ce qui cause beaucoup de desordre.

On n'éloigne point non plus l'Artillerie de l'Infanterie ; cependant quand il en est besoin, on la met encore auprès de la Cavalerie.

L'Armée Ottomane ainsi en marche est couverte par l'avant & l'arriere-garde. L'avant-garde est forte de quatre, cinq ou six mille chevaux, les meilleurs de l'Armée. Elle obéit à un Chef nommé *Cialcagy-Bascy*, dont l'emploi dure toute la campagne. Elle devance l'Armée de six, sept & huit lieuës. Elle se retire à mesure que l'Ennemi s'éloigne, & s'il y a des Tartares à l'Armée ou des Troupes Auxiliaires des Rebelles, on les fait précéder l'avant-garde, parce qu'ils courent de tous côtés, pillant & saccageant par-tout où ils passent.

L'arriere-garde est de mille chevaux. Elle ferme le bagage & le conduit jusqu'au Camp avant que de changer de poste.

Les Turcs marchent en campagne avec une promptitude extrême, & leurs marches sont presque toujours masquées.

MARCHES d'Armées. J'ai parlé dans mon second Volume des *marches* des Troupes en corps d'Armées & qui vont au combat, comme de celle des Corps particuliers qui vont d'une Garnison à une autre : ainsi pour ne pas me répéter, je n'ai à parler ici que de ce que les Soldats ont à faire quand la générale est battuë, m'étant assez étendu sur les précautions qu'un Général doit prendre quand son Armée est en marche, soit pour aller combattre, soit pour entrer dans le pays ennemi.

Lorsque la générale est battuë, les Soldats doivent détendre & plier leurs tentes. Les Officiers font charger leurs équipages qui vont au rendez-vous qui leur a été donné la veille, & aussi-tôt que l'assemblée bat, les Soldats prennent leurs armes & se mettent en bataille sur le même terrein où ils étoient campés.

Dès que l'ordre vient pour partir on s'ébranle, & l'on marche en bataille vingt ou trente pas hors du Camp : on fait ensuite un quart de conversion par demi-manche & on se met en marche, chaque Bataillon à son rang. Tous les jours de marche le Major va au rendez-vous qui a été donné pour assembler le campement. Il y a un Lieutenant détaché avec trois Sergens pour aller marquer le Camp. Lorsque cette Troupe est arrivée à l'endroit où on doit camper, le

Major de Brigade partage aux Majors le terrein pour camper le Bataillon, & leur marque la place du premier faiſceau. Les Majors partagent enſuite le terrein aux Compagnies de leur Bataillon, & marquent avec de petites branches d'arbres qu'on appelle des fiches, la place des faiſceaux & des tentes, des cuiſines, des tentes des Officiers & des latrines.

Il a un cordeau où les diſtances d'un faiſceau à l'autre ſont marquées, auſſi bien que la diſtance de la premiere tente ou front de bandiere aux faiſceaux, à l'aide duquel il aligne toutes les tentes. Lorſque le Regiment eſt prêt d'arriver, le Lieutenant du Campement va au-devant pour le conduire à ſon terrein. Le Major le met en bataille au-delà des fiches, détache les Gardes qui lui ſont ordonnées, fait poſer les armes & envoye les Soldats à la paille, donne à chaque Sergent le terrein pour camper ſa Compagnie: cependant le Piquet demeure ſous les armes juſqu'à ce que les Soldats ayent tendu les tentes & qu'on prenne les armes.

MAREAGE, terme de Marine: c'eſt une maniere de loüer les Matelots pour tout un voyage, quel qu'il puiſſe être, même plus long qu'on ne le projette, & toujours pour le même prix, au lieu que d'ordinaire les Matelots loüés au voyage ſont plus payés quand le voyage eſt plus long qu'il n'a été propoſé.

MARE'CHAL des Logis d'Artillerie. Il ſert dans l'Armée où il eſt envoyé par le Grand-Maître ſous les ordres de celui qui y commande l'Artillerie. Il marque dans les campemens aux Officiers & Troupes d'Artillerie les lieux qui leur ſont deſtinés, & poſe lui-même les Sentinelles pour prévenir les deſordres & accidens qui peuvent arriver aux parcs, & il a ſoin de ſe faire donner des endroits pour les fourrages des Equipages & ceux des Officiers proportionnés au nombre des chevaux dont le Commandant lui fait remettre un état.

MARE'E: j'ai dit Tome II. que c'eſt un mouvement de la mer qui ſe fait ſentir deux fois le jour. *Marée* qui ſoutient: c'eſt une expreſſion qui ſe dit d'un Vaiſſeau, qui faiſant route au plus près du vent, & ayant le courant de la marée favorable ſe trouve ſoutenu par la marée contre les lames que pouſſe le vent, enſorte que le Vaiſſeau va plus facilement où il veut aller. *Vent & Marée*, marée qui ſuit le ve.., c'eſt quand on a le vent & le courant de l'eau favorable. Port propre pour entrer & ſortir de toutes marées: cela ſe dit d'un lieu où l'on peut entrer & d'où

l'on peut sortir en quelque état que soit la mer, c'est-à dire, qu'il y ait maline ou non. *Marée* de douze heures, ce sont les marées Nord & Sud, c'est-à-dire des marées, dont les Havres, les Rades, ou les Terres sont en opposition avec la Lune, lorsqu'elle passe par cet air de vent. L'on s'explique de la même maniére à l'égard des autres airs de vent en augmentant quarante-huit minutes, allant du Nord à l'Est, & du Sud à l'Oüest. *Marée*, contremarée, ce sont deux marées qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux qu'on appelle des ras. Changement ou retour de marée c'est un nouveau flux.

MARGUERITES : ce sont de certains nœuds que l'on fait sur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARIN : c'est ce qui vient de la mer ou qui appartient à la mer. *Marin*, avoir le *pied Marin*, c'est être accoutumé à naviguer, c'est aimer la navigation & être endurci à l'air & aux fatigues de la mer.

MARINE, la Marine, c'est le Corps qui compose la Marine. *Officiers de Marine*, ce sont les Officiers du Corps de la Marine. *Nouvelle Marine*, Officiers de la nouvelle Marine, ce sont ceux qui sont entrés dans le Corps de la Marine avec Commission du Roi. *Vieille Marine*, ce sont ceux qui ont eu leurs premieres commissions de M. de Vendôme & de Beaufort.

MARINE : si les anciens sont au dessous des modernes dans certains Arts, & certaines Sciences, c'est sans doute dans la Marine. Ils y étoient très-ignorans, & presque au delà de ce que l'on peut imaginer. Le plus mauvais de nos Matelots en sçait infiniment plus, que le plus habile de leurs Pilotes. L'invention de la Boussole ne fait rien à la construction : & malgré tout ce que les Antiquaires en disent, ils y étoient très-mal habiles. Leurs voiles leur servoient peu, ils les abatoient pour peu que le vent leur fût contraire, & tout vent leur étoit indifférent à moins qu'ils ne l'eussent en poupe. On ne voit aucun exemple, qu'ils louvoïassent, ou qu'ils pinçassent le vent. Ces sortes de manœuvres leur étoient tout à fait inconnuës. Cependant ces anciens, si ignorans dans la construction, & dans l'Art de naviger, ont fait des voyages si longs, & si périlleux, qu'il semble moralement impossible que la construction de leurs Vaisseaux ne fût semblable à la nôtre, ou fort approchante à l'égard du ventre.

Les Romains, différens des Rhodiens, des Phéni-

ciens, & des Carthaginois, n'avoient aucune théorie, & encore moins de pratique dans l'Art de naviguer. C'est une chose tout-à-fait surprenante de voir le nombre de flottes, qu'ils perdirent par les tempêtes, dans la premiere guerre Punique, lorsque les Carthaginois, qui les éprouvoient en même tems, ne périssoient pas. Mais comment Rome a-t-elle pu rélever si souvent sa marine, ruinée, & réduite à rien par des naufrages les plus épouvantables, & les plus affreux, dont on ait ouï parler. Cependant les expédiens que les Romains employerent pour dresser de nouvelles flottes, sont tout ce que l'on peut imaginer de plus sage, & de plus sensé, & de moins à charge à la République.

Si dans la guerre de 1701. notre Marine eût été sur un bon pied, nous eussions renversé tous les projets des Alliés contre nous : car qui est Maître de la mer, l'est de la terre. Périclès, l'avoit dit avant Pompée. Les Alliés n'eussent jamais pensé à la conquête du Royaume de Majorque, & de Minorque, à faire le Siége de Cadix, à une infinité d'autres places maritimes, & à s'établir à Gilbraltar, dont les Anglois sont encore les Maîtres, si nous eussions eu des forces de mer, comme auparavant.

Les Athéniens menacés par les Perses, suivant l'avis de Thémistocle se rendirent maîtres de la mer, en faisant équiper une flotte, sans que l'état en souffrît, car il n'y eut que les riches qui contribuerent à cette dépense. Cette flotte fit le salut, la gloire, & l'opulence de la Républque, qui se maintint un très-long tems dans une grande puissance, & se rendit si redoutable, qu'elle fit peur à Philippe, tout Philippe qu'il étoit. Mais si les Athéniens se rendirent redoutables par l'avis d'un seul homme, les Romains suivirent le même avis, & s'en trouverent aussi bien qu'eux. Si nous avions suivi l'exemple de ces deux Peuples après l'événement de la Hogue, en remettant notre Marine sur pied, nous nous fussions rendus plus redoutables, & plus dangereux que jamais.

MARINIER, c'est un homme, qui va à la mer, & qui sert à la conduite, ou à la manœuvre d'un Vaisseau. Autrefois on a dit maronier. *Marinier* se dit aussi en particulier de ceux, qui conduisent les grands bateaux sur les riviéres.

MARITIME, on appelle places maritimes, qui sont situées au bord de la mer. On dit forces maritimes, les forces maritimes d'un Etat, l'Art maritime, Exploits maritimes.

MARNOIS, Bateaux Marnois : ce sont des ba-

teaux de mediocre grandeur qui viennent de Brie, & de Champagne jusques à Paris sur la Marne, & sur la Seine. Il y en a qui sont longs de douze toises, & larges de seize pieds en fond, & qui ont le bord haut de quatre pieds.

MARQUES : on appelle en terme de Marine de certaines connoissances qui sont sur la terre, comme montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, &c. qui servent aux Pilotes à reconnoître les dangers & les passes. *Marques* sont aussi les tonnes & les basiles, qu'on met en mer pour faire aussi reconnoître les dangers & les passes.

MARQUEZ bien vos places : ce terme de commandement de l'exercice est un avertissement au Soldat pour l'obliger à faire attention au lieu qu'il doit occuper.

MARSILIANE : c'est un bâtiment à poupe quarrée, dont se sevent les Venitiens pour naviguer dans le Golfe de Venise, & le long des Côtes de Dalmatie. Il a le devant fort gros, & porte jusqu'à quatre mâts. Les petites *marsilianes* n'ont point d'artimon, & les plus grandes ont quatre mâts, & portent quatorze à quinze mille quintaux, ce qui est environ sept cent tonneaux.

MARTEAU d'arbalestrille : c'est un traversier de l'Arbalête, ou bâton de Jacob. Les marteaux sont de pièces de bois plates, & qui ont de longueur, trois six, neuf & douze pouces. Elles sont percées d'un trou quarré par le milieu, afin d'y passer la flêche de l'Arbalête. A l'un des bouts de ces marteaux est placée une pinnule, qui fait trouver l'horizon qu'on appelle sensible. L'autre marteau sert à faire ombre, quand on veut prendre la hauteur du Soleil. Les deux ou trois premiers morceaux s'appellent aussi curseurs, & ceux qui les nomment ainsi, donnent au petit marteau simplement le nom de marteau. *Grand Marteau* d'arbalestrille, c'est le marteau, dont on se sert lorsque le Soleil n'est pas éloigné du Zénith. Moyen *marteau*, c'est celui qui sert, lorsqu'on n'est ni trop près du Soleil, ni trop près des Pôles. Troisiéme *marteau*. Il y a des Arbalêtes, qui n'ont que trois marteaux, le grand, le moyen & le petit, & il y en a aussi, qui ont quatre *marteaux* : Petit *marteau*, c'est celui duquel on se sert lorsqu'on est éloigné du Soleil. *Marteau* de pompe : c'est un marteau tout de fer, & de moyenne grosseur, où il y a un tire-clou au bout du manche, comme aussi à l'un des côtés de la tête.

MARTEAU : c'est un instrument de fer, qui sert à battre

à battre, & qui eſt néceſſaire à preſque tous les Ouvriers. Il eſt composé d'une tête, & d'un manche, & l'œil eſt le trou où l'on fourre le manche. *Marteau* à dents, c'eſt un marteau fourchu, qui ſert à arracher des clous quand on conſtruit, ou qu'on radoube un bâtiment. En général le marteau eſt d'uſage dans l'Artillerie de mer & de terre, & pour la conſtruction des Vaiſſeaux.

MASCARET : c'eſt un reflux violent de la mer dans la riviére de Dordogne, où elle remonte avec une grande impétuoſité. C'eſt la même choſe que ce qu'on appelle la barre ſur la riviére de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot qui fait remonter le courant des riviéres vers leurs ſources, proche de leurs embouchures.

MASQUER dans l'inveſtiſſement d'une Place, on envoye des détachemens pour *maſquer* les avenuës, ou les portes d'une ville, afin que perſonne n'en ſorte, mais cela ne s'appelle pas proprement *maſquer*, ſelon que je viens de m'en inſtruire. On ne dit point *maſquer* une ville, mais *maſquer* les portes & les avenuës d'une ville : cela ſe fait quand une armée eſt en marche : & alors pour qu'elle ne ſoit pas inquietée dans ſa marche, on envoye des Grenadiers ſur les avenuës & aux portes des villes ennemies, auprès deſquelles elle paſſe, & cela s'appelle *maſquer*.

MASLE & *femelles* : ce ſont les pentures & les charnieres, qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, & qui ſervent de ſerrure pour tenir le gouvernail d'un navire ſuſpendu à l'étambord

MASSE : c'eſt un gros marteau, ou maillet de fer, dont ſe ſervent les Charpentiers dans la conſtruction des navires. *Maſſe* eſt auſſi une piéce de bois longue de quarante-deux pieds, qui ſert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE : outre la ſolde réglée par le Roi pour les Sergens, Caporaux, Anſpeſſades, Soldats & Tambours, qui leur eſt payée ſans aucune retenuë, au moyen de quoi ils doivent s'entretenir de linge, & de chauſſure ; il eſt donné vingt deniers par jour pour chaque Sergent, dix deniers pour chacun des autres, qui forment une maſſe toujours complette pour chaque Bataillon, ſans avoir égard aux hommes, qui pourroient manquer dans les Compagnies, laquelle demeure entre les mains du Tréſorier, qui en donne ſa reconnoiſſance à la fin de chaque mois au Major, ou autre Officier chargé du détail du Régiment, & cette *maſſe* eſt employée à l'habillement deſdits Régimens ou Bataillons, & remiſe ſur la main-levée des Di-

recteurs ou Inspecteurs Généraux.

Cette masse qui reste entre les mains du Major, & qu'on destine pour les recruës, & les réparations du Régiment, ne peut y être employée que du consentement du Colonel, Commandans des Bataillons, Lieutenans-Colonels, & autres anciens Capitaines du Régiment. Pour cet effet le Major fait assembler les Commandans du corps, & les plus anciens Capitaines du Régiment pour leur dire le nombre, & la qualité des réparations, qu'il trouve à propos de faire, afin de délibérer entre eux, où elles se feront, quel Capitaine sera chargé de cette commission, ce qu'on lui payera pour les frais de son voyage, alors le Major doit rendre compte des dettes du Régiment, de l'emploi des derniéres *masses*, & de celles qui peuvent être encore entre ses mains, afin de pouvoir faire un arrangement juste, tant sur les masses, que sur l'ustencile pour regler le payement des réparations. Le Major peut donner ses avis là-dessus avec la déférence dûë à ses supérieurs, pour porter les uns & les autres à faire tout ce qu'il y aura de meilleur pour le bien du service & l'embellissement du Régiment, observant de faire de son mieux pour les empêcher de s'endetter mal-à-propos. Il doit faire un état de ce qui sera arrêté là-dessus, sur lequel il soit bien nettement expliqué l'emploi fait & à faire des masses, comme aussi de l'ustencile, ce qu'il doit faire signer du commandant, & de deux ou trois des plus anciens Capitaines, afin qu'il puisse le servir de décharge, & que l'on ne puisse le rechercher, ni l'inquiéter en nulle façon là-dessus. Ces précautions mettent tout le monde en regle, & évitent bien des discussions, qui peuvent naître dans les corps par la faute des Officiers Majors, qui n'ont pas tenu un assez grand ordre dans les affaires dont ils sont chargés. D'ailleurs l'Inspecteur venant à faire sa revuë, il trouve le Régiment tout arrangé, qui se prépare, (si c'est à la fin d'une campagne) à travailler à son rétablissement; & il faut lui rendre compte des mesures que l'on prend pour recruter chaque Compagnie, & pour faire les réparations, que l'on a résolu d'y faire.

MASSE du Régiment Royal-Artillerie. Outre la solde de ce Régiment, dont je parlerai au mot de *paye*, il est payé, comme dans les autres Régimens d'Infanterie Françoise, vingt deniers par jour pour chaque Sergent, & chacun des trois Maîtres-Ouvriers dans les Compagnies d'Ouvriers, & dix deniers pour chaque Caporal, Anspessade, Canonier, Bombardier,

Sapeur, Mineur, sous-Maître Ouvrier, Ouvrier, Apprentif, Cadet, Fusilier & Tambour, qui forment une masse toujours complette, laquelle est délivrée sur la main-levée du Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & employée à l'habillement desdits Bataillons, & Compagnies.

MASSE des Compagnies franches d'Infanterie. Outre la solde des Sergens, il est payé pour chacun vingt deniers : & pour chaque Soldat dix deniers, pour composer une *masse* toujours complette, destinée à l'habillement desdites Compagnies, laquelle est délivrée sur la main-levée du Directeur ou Inspecteur Général.

MASSE de la Cavalerie, & des Dragons. Outre la solde qui est payée aux Cavaliers & Dragons, il est donné dix deniers par jour pour chaque Brigadier, Cavalier, Carabinier, Hussard, Dragon, Trompette, Tymbalier, Tambour, dont le fonds reste entre les mains du Trésorier, pour composer une masse toujours complette, destinée à l'habillement desdites Troupes, de laquelle le Trésorier donne sa reconnoissance à la fin de chaque mois, à l'Officier chargé du détail desdits Régimens, Brigades ou Compagnies franches de Dragons, pour être payée sur la main-levée du Directeur ou Inspecteur général dans le département duquel ils se trouvent, visée des Colonels Généraux de la Cavalerie, & des Dragons.

MATE' : Vaisseau mâté en caravelle, pour dire qu'il n'a point de hune, mais seulement quatre mâts. Vaisseau *mâté* en chandelier, quand il a ses mâts fort droits & à plomb. *Mâté* en Frégate, quand il a ses mâts arqués en avant. *Mâté* en Galére, lorsqu'un Vaisseau n'a que deux mâts, sans avoir de mât de hune. *Mâté* en heu, quand dans son milieu il n'a qu'un mât qui lui sert aussi de mât de hune avec une vergue, qui ne s'appareille que d'un bord. *Mâté* en fourche ou à corne, *voyez* Tome II. *Mâté* en semaque : c'est un mât au pied duquel il y a un boute hors, ou baleston, qui prend la voile de travers par son milieu.

MATURE : c'est en général tous les mâts d'un Vaisseau. On dit : ce Vaisseau a une belle mâture.

MATAFIONS : ce sont de petites cordes, qui sont comme des aiguillettes, on s'en sert pour attacher les moindres piéces d'un Vaisseau.

MATELOTAGE : c'est le salaire des Matelots.

MAY, c'est un grand espace de bois grillé par le fond, où sur les Vaisseaux l'on met égoutter le corda-

ge, lorsqu'il est nouvellement sorti du goudron.

MECHE, c'est un bout de corde allumé, qui sert pour mettre le feu au Canon, aux Artifices & aux Mousquets. On s'en sert aussi sur mer pour mettre le feu aux Brulots. La mêche se fait de vieux cordages battus, que l'on fait boüillir avec du Soufre, & du Salpêtre, & qu'on remet en corde grossiére après l'avoir fait sécher. On compte cinquante livres de mêche par mois, pour l'entretien des mêches, & bâtons à mêche dans un Vaisseau, & on compte que chaque livre de mêche doit bruler trois fois vingt-quatre heures. *Mêche*, simple mêche, c'est de méchant linge brulé, propre à prendre feu lorsqu'on bat le fusil.

MECHE de Villebrequin, c'est le fer, qui sert à percer, c'est-à-dire la partie du Villebrequin, qui est attachée au fût.

MECHE d'une corde, c'est le touron fil de carret qu'on mêle au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde. On dit aussi *ame*.

MECHE de mât: cela se dit de chaque piéce de bois depuis son pied, jusqu'à la hune. *Mêche* de mât, c'est aussi la principale piéce, & celle qui est au milieu d'un mât, lorsqu'il est composé de plusieurs piéces. *Mêche* du gouvernail, c'est la premiere piéce de bois qui en fait le corps.

MEMBRES d'un Vaisseau. Le membre dans un Vaisseau est toute grosse piéce de bois, qui est nécessaire pour le construire, comme varangues, allonges, genoux, &c.

MESTRE ou grand mât, est un mot levantin, pour dire le grand mât: Ils disent aussi arbre de Mestre.

MESURE: c'est ce qui sert de régle pour déterminer l'étenduë d'une quantité. La mesure nouvellement réglée de l'arpentage des Eaux, & Forêts est de 12. lignes par pouce, 12. pouces pour le pieds, 22. pieds pour perche, & cent perches pour l'arpent. On appelle mesures itineraires les mesures de la terre, qui ont des noms differents, & des longueurs differentes, selon les pays, comme les milles en Italie, & les lieuës en France, & l'on se sert des mêmes termes sur mer.

MESURE à poudre: *voyez* Tome II.

METTRE le linguet, en terme de Marine, c'est mettre la piéce de bois nommée linguet, ou élinguet, contre une des fusées, ou taquets du cabestan, pour l'empêcher de dériver, ou retourner en arriére. *Mettre* une ancre en place. C'est l'amarrer dans la place

où elle doit être au côté de l'avant du Vaisseau. *Mettre* un navire à l'eau, c'est le mettre à la mer de dessus les chantiers, où il étoit. *Mettre* à la voile, c'est partir du Port. *Mettre* à terre, c'est descendre du monde ou autre chose du Vaisseau à terre. *Mettre* un Vaisseau à flot, c'est le faire flotter sur l'eau, afin qu'il puisse naviguer. *Mettre* à bord, c'est tirer, ou porter dans le Vaisseau. On dit encore *mettre* le feu au Canon, mettre le feu aux poudres, &c.

METTEZ la Cartouche dans le Canon. Ce commandement de l'exercice se fait en mettant la Cartouche dans le Canon par le côté déchiré, en tournant la main, & en la tenant au bout du Canon. Il y a des Régimens, qui n'ont pas de Cartouche. *Mettez* la poudre dans le Canon. A ce commandement on prend la poudre à pleines mains, & on l'apporte un peu devant soi. *Mettez* la Baguette dans le Canon. Ce commandement se fait en deux tems, au premier on la pousse au dessus du Canon, au second on la met dans le Canon. *Mettez* la Bayonnette au bout du Fusil. Quand à ce commandement on a mis la Bayonnette au bout du Fusil, on a toujours la main droite au bout du Fusil, le pouce le long du Canon.

MEULE à émoudre : c'est une pierre, qui sert à aiguiser les fers destinés à trancher & à couper. Il n'y a point d'Ouvrier, Charpentier & autres, qui n'en ait tant pour la construction des affûts, Vaisseaux, &c.

MEURTRIERES, ce sont des trous, ou petites ouvertures, par où l'on peut tirer sur l'ennemi. Il y a des meurtrieres dans les Châteaux, Forts, Citadelles, comme aux Vaisseaux armés en guerre.

MIDI : c'est le Sud, ou le Pôle Austral de toutes les parties du monde, qui sont de ce côté-là.

MINE : origine des mines, l'invention de la poudre nous a mis en état de porter plus loin nos connoissances dans l'art des mines, & de rendre un siége pour ainsi dire éternel : car si dans nos défenses nous mettions toute notre attention à nous rendre Maîtres du dessous, les Assiégeans ne le feroient jamais du dessus. Cette réflexion est de M. le Chevalier Folard.

Il n'y a gueres plus de deux siécles que les mines dont nous nous servons sont inventées. La premiere parut au siége du Château de l'Oeuf sous Louis XII. Ce n'est pas Pierre de Navarre qui est l'inventeur des mines, comme je l'ai dit à l'article des mines Tome II. de ce Dictionnaire, il ne les a que perfectionnées.

Servant dans l'Infanterie Génoise, il se trouva au siége de Seresavella sur les Florentins, où un Ingenieur fit l'essai de ce secret sous la muraille du Château. Pierre de Navarre réflechit beaucoup sur cette invention, & l'employa si heureusement contre les Châteaux de Naples, qu'il mit par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

Les mines sont également avantageuses aux Assiégeans & aux Assiégés. Celles des Assiégeans comme celles des Assiégés qui vont aux Mineurs pour leur couper route sont une preuve de cette verité; & les résistances qui se font par ce travail sont les plus belles, les plus longues & les plus sçavantes. Il n'y a qu'à tenir bon dessous pour être assuré dessus.

Les Anciens étoient très-experts dans cette façon de faire la guerre. Mais grace à l'invention de la poudre nous allons plus loin qu'eux. Ils avoient comme nous leurs resistances souterraines. Les Turcs ont été les premiers qui ayent encheri sur les Anciens, mais contre les loix de la bonne guerre qui ne permettent pas de pestiferer une mine de vapeurs & de fumées empoisonnées, comme ils s'en servirent au siége de Candie.

On ne fait pas tant de cérémonie aujourd'hui, il suffit de jetter une bombe dans la galerie pour expulser tous ceux qui y sont, s'ils n'aiment mieux être étouffés par la fumée; car comme on respire à peine dans ces endroits souterrains, parce qu'on y manque d'air, on a divers moyens pour le faire circuler par le moyen d'un saucisson qui va jusque dans le fond de la galerie jusqu'où les Mineurs travaillent, encore y respirent-ils avec peine, ce qui fait que la fumée y reste un très-long tems sans sortir & se dissiper, & souvent trois ou quatre jours.

MINES à la maniere des Turcs: les Turcs ont appris l'art de miner pendant le long siége de Candie par l'habilité de quantité d'Ouvriers qu'ils ont pour les mines dispersées par tout l'Empire, & même de quelques Maçons Armeniens. La Porte a coutume de les distinguer par des privilèges ausquels elle joint une assez forte paye.

Les Turcs pour mesurer la distance d'une muraille qu'ils veulent détruire, se servent d'un Mineur capable & entreprenant, qui avec une pierre attachée à une ficelle, se rend de nuit à l'endroit où l'on a resolu pendant le jour de faire la premiere ouverture de la galerie. Ce Mineur met ventre à terre ou reste de

bout, & jette cette pierre jusqu'au pied de la muraille ; ensuite coupant le reste de la corde, il traîne l'autre dans le retranchement voisin où il la mesure, & calcule par-là la quantité de pieds que doit avoir la galerie de la mine.

Pour diriger leurs galeries, les Mineurs Turcs se servent rarement d'aiguille aimantée. Ils font les mines dans un reduit en demi-cercle, avec des balles le long de la galerie. Au commencement, comme dans le milieu, ils font tomber un poids toutes les fois qu'ils ont besoin de regarder si la galerie aboutit en droiture au point arrêté, en mettant une chandelle allumée au bout.

La forme de leur galerie est ronde dans la partie supérieure, & un peu plus haute que la moitié de la taille d'un homme, parce qu'ils creusent les jambes en croix. Ils la tiennent étroite autant qu'ils peuvent, tirant les manequins pour la vuider avec des cordes. Il leur est fort incommode de charger une mine dans une galerie si étroite, mais aussi ils en espérent toujours un très-bon succès, parce qu'ils n'ont point une si grande ouverture à boucher avec les sacs à terre & à laine.

Pour éventer les galeries ils percent la voute avec une tariére obliquement tout au tour.

La forme du fourneau que les Turcs appellent *Asna* ou Trésor est en demi-cercle.

Pour charger leurs mines, ils étendent une toile sur le terrein même du fourneau sur laquelle ils renversent la poudre sans la presser, & ils mettent un gril de bois au-dessus de la même largeur du fourneau.

Pour fermer l'embouchure du fourneau, ils se servent de deux piéces de bois appellées *Oluk*. Celle qui est dessous a un trou pour passer le saucisson appellé *Fetil*, plein de matiére combustible. On remplit la galerie avec des sacs à laine & à terre, & on les entrelasse de six en six pieds avec des poutres mises de chaque côté de la galerie qu'on nomme *mertek*.

MINOT : c'est une longue piéce de bois au bout de laquelle est un crampon de fer dont les Matelots se servent quand on leve l'ancre, pour la tenir éloignée du bordage du Vaisseau, afin d'empêcher qu'elle ne l'endommage quand on veut la guinder en haut. Il n'y a que les gros Vaisseaux qui ont des *minots*. Les Hollandois ne s'en servent pas, ils tiennent leurs bossoirs assez longs pour que l'ancre ne touche pas a l'avant du Vaisseau quand on la leve.

MINUTE : c'est une mesure de tems qui vaut soixante secondes, & dans une heure il y a soixante minutes. *Minute* en terme de Géométrie & d'Astronomie c'est la soixantiéme partie d'un degré, lequel degré n'est qu'une des parties d'un cercle qui se divise en trois cens soixante degrés. Suivant cela on dit que l'élévation du pôle à Paris est de quarante-huit degrés cinquante minutes, & à Amsterdam de cinquante-deux degrés quarante minutes.

MIRER, la terre se mire : c'est-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

MIROIR : c'est une cartouche de Menuiserie placée à un Vaisseau au-dessus de la voute à l'arriére. On charge le *miroir* des armes du Prince, & on y met quelquefois la figure dont le Vaisseau a tiré son nom.

MODELE : c'est un patron artificiel qu'on fait de bois ou d'autres matiéres avec toutes ses proportions, afin de conduire plus surement un grand ouvrage. On fait des modéles pour la construction des Vaisseaux qu'on appelle Gabarits, Serses ou Calibres.

MOIS de gages : ce sont les gages des Matelots.

MOISE : c'est un terme de Charpenterie qui signifie un lien de bois : qui affermit & lie les piéces de bois qui sont à plomb ou inclinées dans un engin, un gruau, une grue, une machine, ou un pont.

MOLE de port : c'est une jettée de grosses pierres dans la mer, en forme de digue, qu'on fait dans les ports contre l'impétuosité des vagues, & pour empêcher que les Vaisseaux ennemis n'y entrent : ou bien c'est une muraille circulaire ou angulaire, faite dans la mer, qui enferme un port propre a mettre les Vaisseaux.

MOLIR une corde, c'est-à-dire, lâcher une corde, afin qu'elle ne soit pas si roide.

MONDER : mondé : orge mondé, blé mondé de plusieurs sortes de gruau. C'est du blé dont on ôte l'écorce, soit qu'il soit concassé ou qu'il demeure en son entier. Potage de *blé mondé* : ce sont les potages que les Hollandois donnent aux Equipages de leurs Vaisseaux & dans la plûpart des Navires de guerre, on leur en sert vingt & une fois par semaine, c'est-à-dire, trois fois par jour, au matin, à midi, & au soir, cela leur sert comme d'avant mets & les rafraichit. Plus les blés mondés & les légumes sont bien renfermés & mieux ils se gardent, moyennant qu'on

les ait pris bien secs. Il n'est pas besoin de leur donner de l'air & de les remuer pendant que les tonneaux n'ont point été ouverts ; mais depuis qu'ils le sont une fois, il faut remuer le blé souvent & lui faire prendre l'air, ou bien il court risque de se gâter.

MONTAGNES : la Guerre des *montagnes* est une des plus grandes & des plus sçavantes. Les montagnes se rencontrent par-tout ou presque par-tout où l'on fait la guerre. M. le Chevalier Folard a traité avec beaucoup de soin & de méthode cette partie de la guerre des montagnes où il y a à craindre d'être enfermé. C'est chez lui que je puise ce que je vais dire sur cet article, mais le plus succintement qu'il me sera possible.

On peut tomber, dit-il, en parlant de cette guerre des montagnes, dans des piéges par des mouvemens fins & rusés que fait un Ennemi habile pour nous y précipiter. Quoique ces sortes de malheurs soient toujours honteux, ils le sont infiniment moins que lorsqu'on s'y précipite soi-même comme Euripidas, puisqu'il dépend de nous de n'y point tomber, & d'éviter même les piéges qu'on peut nous tendre. Mais tout cela dépend de la connoissance du pays où l'on transporte la guerre, & cette connoissance ne pouvant être toujours en nous, on peut l'acquerir en consultant les gens du pays, & il n'y faut jamais entrer sans en avoir un bon nombre.

Il ne suffit pas d'entrer dans une vallée & d'être maître des hauteurs, à mesure qu'on avance il faut sçavoir si l'Ennemi après avoir quitté un passage pour aller à l'autre ne peut pas gagner le chemin que nous prenons par d'autres vallées, ou par le revers des autres montagnes pour s'emparer des pas ou des chemins que nous avons abandonnés pour aller à lui, ou pour l'empêcher d'entrer plus avant dans le pays. Il y a d'ailleurs des vallées qui n'ont point d'issuë, ou qui se resserrent si fort à mesure qu'on y avance, qu'on se trouve quelquefois pris pour dupe, ou obligé d'y défiler un à un pour gagner quelque autre vallée, ou quelque passage important pour y arrêter l'Ennemi.

Quand il s'agit d'une retraite, ou de traverser un pays comme fit Annibal dans les Alpes, on se soucie fort peu du pays qu'on laisse derriére soi ; mais lorsqu'il s'agit d'aller au-devant d'un Ennemi & de lui disputer l'entrée d'une vallée, il est besoin de se précautionner sur les derriéres, & d'occuper tous les passages, de peur que l'Ennemi ne vienne au-devant de

nous par des chemins de revers, dont les montagnes les plus difficiles ne manquent jamais : on ne peut prendre trop de précautions, car ce qui est impraticable à une Armée ne l'est pas à un corps de Troupes de quatre à cinq cens hommes.

Il n'y a rien qni prête plus à la ruse & à l'artifice que le pays des *montagnes*, ni rien qu'un habile Général d'Armée ne puisse entreprendre pour réussir dans ses entreprises, quelque foible qu'il puisse être : mais tout dépend de la connoissance du pays. Mummol qui remit les affaires du Roi de Bourgogne contre les Lombards, & qui étoit le plus grand homme de guerre qu'eût alors l'Empire François, réussit parfaitement dans cette guerre de montagnes. Sertorius un des plus grands Capitaines qui eût paru avant César, excelloit particuliérement dans la guerre des montagnes ; & M. le Prince de Conti dans sa campagne de 1744. dans le Piémont a fait connoître ses talens dans cette partie de la guerre ; les François sous ses ordres y ont fait des prodiges de valeur. Coni, comme l'a été Demond, eût été le fruit de ses conquêtes si la saison n'eût pas été si avancée.

MONTANT · c'est une piéce de bois dressée de bout : ainsi les piéces de bois qui sont de bout aux fenêtres, sur lesquelles portent les battans des chassis sont des montans, & les montans des cloisons sont des maniéres de pilastres longs & étroits qui servent à séparer & à fortifier les communications des cloisons. Les *montans* sont aussi des piéces de bois perpendiculaires qui sont retenuës par des arcs-boutans dans les machines. Dans un Vaisseau on appelle *montans* toutes les piéces de bois droites qui sont employées aux cuisines, aux soutes & autres ouvrages du dedans. *Montans* de voutis, ou du revers d'arcasse, ce sont de petites piéces d'appui en revers qui font saillie à l'arriére, qui soutiennent le haut de la poupe avec tous ses ornemens. *Montant* du bâton de pavillon : c'est une piéce de bois droite à laquelle est une tête de more, où passe le bâton ou la gaule d'enseigne de poupe.

MONTER la tranchée. Lorsqu'un Regiment est commandé pour monter la tranchée on dispose chaque Bataillon de cinquante hommes chacun, dont deux Sergens commandés par un Capitaine, un Lieutenant en pied & un Lieutenant en second, à l'exception de la Compagnie des Grenadiers qui doit toujours faire corps séparé & être sur la droite de tout.

Après elle on met le premier piquet à marcher, ensuite les autres piquets : & si à la fin il restoit quelques Officiers, Sergens & Soldats surnumeraires, on les distribuë dans chaque piquet, desorte que s'il arrive qu'une partie du Bataillon soit maltraitée par une sortie de l'Ennemi ou par l'effet des mines, la perte devient à peu près égale, les Soldats de chaque Compagnie étant entremêlés : au lieu que si les Compagnies restoient entiéres, il s'en trouveroit quelques-unes absolument détruites, pendant que les autres n'auroient rien souffert. D'ailleurs un Bataillon ainsi disposé par division est dans l'ordre convenable pour pouvoir faire tous les mouvemens nécessaires, tant pour attaquer que pour s'opposer aux sorties des Ennemis; & s'il arrivoit que l'on eût besoin d'un ou de plusieurs piquets, ils se trouveront tous formés des premiers Officiers, Sergens & Soldats à marcher : ainsi l'on peut s'en servir à l'instant sans inconvénient, au lieu qu'il faut un tems infini pour assembler un Détachement, s'il falloit le former dans la tranchée, tant par l'embarras qui s'y rencontre le plus souvent que par l'étenduë du terrein que les dernieres Compagnies occupent. On place les Drapeaux dans le centre du Bataillon avec les Sergens & Caporaux chargés de soutenir les Enseignes & Lieutenans en second qui les portent : comme aussi les Lieutenans & Sergens destinés pour être aux côtés du Colonel, des Commandans des Bataillons & des Capitaines qui menent les aîles, de même que pour un jour de combat.

MONTURE, armement, équipement d'un Vaisseau : ce sont les hommes & les canons dont un Vaisseau est armé. La monture ordonnée par les Reglemens pour les Vaisseaux destinés pour la Mediterranée doit être pour le moins de vingt-quatre piéces de petit canon dont les plus petits doivent être de cinq livres de balle avec cinquante hommes, y compris deux ou trois mousses, & encore n'en doit-il point partir sans être en compagnie d'un autre pour le moins également armé, & cela eu égard aux Vaisseaux qui chargent à ceuillette. Pour ceux qui sont entierement chargés par les particuliers leur monture doit être proportionnée à leur grandeur : sçavoir un Vaisseau du port de cent lastes doit être monté de dix petits canons & de vingt hommes : un Vaisseau de cent cinquante de douze petits canons & de vingt-quatre hommes : un Vaisseau de deux cens lastes de quatorze petits canons & de trente-deux hommes, tous les ca-

nons étant au moins de quatre livres de balle. Il en doit être de même de tous les autres Vaisseaux qui partent des Provinces-Unies pour la France, l'Angleterre, l'Irlande, Terre neuve & autres lieux, lorsqu'ils doivent passer la manche.

MONTURE, ou affût de scie, c'est le bois & la corde qui tiennent une scie.

MOQUE: c'est une espéce de moufle, percé en rond par le milieu & qui n'a point de poulie. *Moque* de sivadiere: c'est la moque où passe l'écoute de la sivadiere. *Moques* du grand étai: ce sont deux grands caps de mouton qui sont fort longs & presque quarrés en grosseur, dont l'un est mis au bout de l'étai, & l'autre au bout de son collier. Il y a une ride, qui leur servant de liévre, fait qu'ils peuvent se joindre, ensorte qu'ils ne font qu'un même corps, ou une même manœuvre. *Moques* de trelingage: ce sont des espéces de caps de mouton où passent les lignes de trelingages des étais des Vaisseaux François, les Vaisseaux Hollandois n'ayant point de pareils trelingages.

MORDRE, en terme de Marine: se dit de la pate de l'ancre, lorsqu'elle tombe sur le fond & qu'elle s'y enfonce.

MORNE, une morne: c'est le nom que nos François de l'Amérique donnent à un cap élevé ou à une petite Montagne qui s'avance en mer. Deux *mornes* ou petites montagnes, font les deux pointes de la passe.

MORTAISE: c'est une entaillure faite d'une piéce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pour y assembler une autre piéce avec des tenons. Cette entaillure se fait en longueur, & est creusée quarrément de certaine profondeur. *Mortaise* de gouvernail, c'est le trou quarré qu'on fait dans la tête du gouvernail, afin d'y passer la barre. *Mortaise* du mât de hune: c'est le trou qui se fait dans le pied du mât de hune pour passer la clef. *Mortaise* de poulie, c'est le vuide du moufle où on met le roüet.

MORT-D'EAU, ou morte-eau: c'est le tems que la mer monte peu, ce qui arrive entre la nouvelle & la pleine Lune, & entre la pleine Lune & la nouvelle: c'est-à-dire, le sept & le vingt-deux de la Lune. On appelle aussi *morte-eau*, le plus bas de l'eau, lorsqu'elle est entre la fin du reflux & le commencement du flux.

MORTS: après une Bataille ou un Combat, on a soin de les faire enterrer. Pour sur mer, les morts sont ensevelis & cousus dans la couverture de leur lit,

& jettés à la mer a ſtribord, & pour la cérémonie de leurs funérailles, on tire un coup de canon. C'eſt un deshonneur parmi les gens de mer de jetter les morts à bas-bord : on ne jette par ce côté-là que les charognes des bêtes qui meurent à bord, & l'on met encore une grande différence pour le deshonneur, entre ceux qui ont la cale du bout de la vergue, à bas-bord ou à ſtribord. Mais s'il eſt proche de terre, & qu'on puiſſe enterrer le mort, on ne regarde point ſi on le deſcend du Vaiſſeau à bas-bord ou à ſtribord. Ceux qui expirent de nuit, ſont jettés à la mer au matin, après la priére, & ceux qui expirent de jour, y ſont jettés après la priére du ſoir.

MOT : c'eſt le nom d'un Saint & d'une Ville, que donne chaque jour le Général. J'en ai parlé au deuxiéme Volume de ce Dictionnaire : mais voici une remarque que M. le Chevalier Folard fait ſur ce *mot* : elle eſt curieuſe.

» Le *mot*, (dans une Bataille) dit-il, eſt capable » d'animer les Troupes, & de les remplir d'eſpérance. » Je m'étonne qu'on l'accompagne toujours du nom de » quelque Saint. J'aimerois mieux donner pour *mot*, » dans une Bataille, les noms de quelques grands Ca- » pitaines Anciens & Modernes, accompagnés de quel- » qu'une de leurs belles actions. Le Général même peut » donner les ſiennes.

» Les noms d'un Céſar, d'un Alexandre, d'un An- » nibal, d'un Sertorius, d'un Guſtave, d'un Henri IV. » d'un Turenne & d'un nombre infini d'autres, ſont » capables d'animer les Troupes dans les actions où l'on » cherche à attaquer ou à ſe défendre, & à s'entr'égor- » ger mutuellement. De tous les noms de Saints ou de » Saintes, qu'on peut faire courir dans une Armée, le » meilleur eſt, ce me ſemble, celui de *Notre-Dame* » *de Frape-fort*. Il n'eſt pas nouveau.

» A la Bataille de Malplaquet, le Commandant d'un » bataillon du Régiment de Navarre, le foura dans ſa » harangue : *Allons mes Amis*, leur diſoit-il, *marchons* » *à ces Meſſieurs, & recommandons-nous de bon cœur* » *à Notre-Dame de Frape-fort : c'eſt la Patrone du* » *Régiment, elle fait les plus grands miracles ; Ayons-y* » *confiance, elle ne ſçauroit nous manquer : combien de* » *fois l'avons-nous éprouvé ?*

» Si la guerre revient jamais, continuë notre Au- » teur, qu'on s'en ſouvienne. Le *mot* doit être gai & » plaiſant : il eſt d'un effet admirable, que le Général » n'en ait point d'autre en bouche. Cela marque le

» mépris que le Général fait de son Ennemi, comme
» je l'ai dit plus haut, & il porte ce mépris dans le
» cœur de ses Soldats.

MOUCHETTES : c'est une espéce de rabot, dont le fer & le fût sont caves pour faire & pousser un quart de rond.

MOUFLE de poulie : c'est le morceau où la poulie, c'est-à-dire, le roüet, est emboëtée. On appelle *moufles*, tout ce qui est fait, comme pour faire des poulies, quoiqu'il n'y en ait pas, & que ce soit des piéces de fer ou autres choses, qui se lient ensemble avec des chevilles.

MOULINET : c'est un tour qui est traversé & tourné par deux leviers, & qui s'applique aux engins, gruaux, gruës, cabestans & autres machines, pour tirer les cordages & élever les fardeaux. *Moulinet* est aussi une noix de bois en maniére d'olive, qu'on met dans le hulot d'un gouvernail de Navire, & au travers de laquelle la manivelle passe. *Moulinet* à bittord, c'est un tour ou touret, qu'on a dans un Vaisseau, pour faire du bittord.

MOURGON : c'est le nom que l'on donne sur la Mer Méditerranée à celui qui plonge dans la mer, afin de chercher ce qui tombe des Galéres. Le terme dont on se sert sur l'Ocean, est plongeur.

MOUSSE : c'est une petite herbe grisâtre, qui croît sur le tronc, & sur les branches de quelques arbres, & quelquefois sur la terre & sur les pierres. La *mousse* se trouve au Cédre, au tremble & au Chêne. La meilleure *mousse* est celle du Cédre, & on peut l'employer à calfater les Vaisseaux au lieu d'étoupe. La *mousse* est meilleure que l'étoupe à mettre entre les planches, parce qu'elle ne se pourrit pas sitôt : mais l'étoupe est meilleure entre les coutures, à cause de la maniére dont elle se file de long. On bouche aussi fort bien les fentes d'un Vaisseau avec de gros papier gris, parce qu'il s'enfle, quand il est moüillé, & qu'il tient fort bien avec le goudron. Il y en a une espéce qui croît dans l'eau, & l'on en trouve dans les eaux de Hollande, mais encore plus dans celles du Brabant.

MOUSSE, Garçon de Bord, c'est un jeune Matelot qui sert les gens de l'Equipage, & qui est Apprentif Matelot. On en met sur les Navires de guerre au nombre de six pour chaque cent hommes. Les *Mousses* balayent le Vaisseau, font ce qui leur est commandé par les Officiers. Ce sont les Mousses qui vont appeller les gens de l'Equipage, quand quelque Officier veut

parler à eux aux tems extraordinaires. Ils servent ces mêmes gens à table ; ils leur apportent les vivres & le breuvage. Que s'ils manquent en quelque chose, ils sont bien châtiés, & sont si peu épargnés, que même autrefois & maintenant encore quelques-uns pratiquent de les châtier une fois la semaine, quoiqu'ils ne l'ayent pas mérité.

MOUTONNER, la Mer moutonne : c'est-à-dire, que l'écume des lames blanchit, ensorte que les houles ou vagues, paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de mer poussée par un vent frais.

MOUVEMENT devant l'Ennemi : on évite autant que l'on peut de faire des mouvemens devant l'Ennemi, qui soient préjudiciables, ni au corps particuliers, ni à l'Armée entiére, que par l'ordre du Général. Quand on est obligé d'en faire, on les doit faire avec prudence. Le plus dangereux de tous les mouvemens, est de se retirer en présence de l'Ennemi. Lorsqu'un Régiment est obligé d'en venir là, le Major doit observer avec grand soin de faire faire tous les mouvemens avec tant de justesse, qu'il puisse s'en éloigner sans recevoir d'échec, c'est principalement dans ces retraites difficiles, qu'un habile Major fait connoître sa capacité, & qu'il peut acquérir de la réputation, quoique la chose ne roule pas absolument sur lui, il y a bonne part en la faisant bien exécuter, soit que le Régiment se retire en Bataille, en Colonne, par Manche ou en Bataillon quarré.

MULET : c'est le nom qu'on a donné à un Vaisseau Portugal, qui est de moyenne grandeur. Ce Vaisseau porte trois mâts avec des voiles latines.

MUSCULUS. Le *musculus* des Anciens, étoit une véritable tortuë, fort basse, d'une très-grande longueur & en comble aigu, nous l'appellerions aujourd'hui une galerie de charpente, il servoit pour aller à la muraille, & pour la renverser par la sappe.

Le *musculus*, dont César se servit au Siége de Marseille, étoit une Galerie de soixante pieds de long, pour aller à couvert de la tour, jusqu'à la muraille de la Ville. On étendit pour cela deux poutres de même longueur, vis-à-vis, & à quatre pieds de distance l'une de l'autre. On mit dessus des poteaux debout de cinq pieds de hauteur, qui étoient assemblés en haut par deux sabliéres, qui soutenoient le comble de la Galerie, avec des poutres en travers, qui alloient d'un poteau à l'autre, à chacune, & au milieu des-

quelles étoit un poinçon auquel étoient attachés les contre-fiches, qui soutenoient le toit, qui étoit composé de chevrons couverts de madriers de quatre doigts d'épaisseur. Ces madriers étoient recouverts de mortier & de brique, contre le danger du feu, & du cuir par-dessus, de peur qu'en versant de l'eau par en haut, on ne détrempât le mortier : & pour la garantir contre les pierres & le feu, on les couvroit de feutre & de mantelets : puis tout à coup on poussoit le *musculé* sur des rouleaux jusqu'au mur.

Le *musculus* ne différoit de la tortuë, qu'en ce qu'il étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain *musculé*, qui servoit à applanir & battre les terres, & les couvrir de madriers, pour préparer les voyes aux tortuës & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trouvassent point d'obstacles, & on les avançoit sur le bord du fossé; elles étoient plus longues que larges, & égales à la largeur du chemin.

César distingue fort souvent la tortuë du musculé, *testudinibus & musculis*, dit-il, quoique souvent ces deux machines ne différassent entre elles, que dans leur grosseur, car on employoit quelquefois de petites tortuës, mais solides, & fortes de comble, pour régaler la terre du comblement du fossé.

N

NACELLE : c'est un petit Bateau dont on se sert pour passer une riviére, & qui n'a ni mât ni voile.

NADIR : c'est le point du Ciel, qui est directement opposé au Zénith ou point vertical.

NAGE : c'est un terme de Batelier, qui signifie un morceau de bois du bachot, où il pose la platine de l'aviron, quand l'anneau de l'aviron est au touret.

NAGER : c'est s'agiter de telle maniére, quand on est dans l'eau, qu'on n'aille point au fond. *Nager*, *Ramer*, c'est se servir des avirons pour faire avancer un Vaisseau ou une Chaloupe. *Nager* la Chaloupe à bord : c'est la mener à bord, l'y conduire. *Nager* debout, Rameur qui nage debout, pour dire qu'un Rameur rame sans être assis. *Nager* à tant d'avirons par bande : c'est-à-dire, ramer ou voguer à tel nombre d'avirons de chaque côté. *Nager* en arriére : c'est quand on fait reculer ou arrêter un petit Vaisseau avec un des avirons, ce qui se pratique sur tous les Bâti-

mens à rames, afin d'éviter le revirement, & de présenter toujours la prouë. *Nager* sur le fer. Les Levantins disent, *nager* sur le fer, quand par le secours de quelques moyennes ancres, ils mettent à la mer ou au large, un Navire, que le vent a jetté à la Côte, ou qu'il faut toüer, pour le faire sortir du Port. *Nager à sec* : on dit *nager à sec*, en parlant d'un aviron dont la pale porte sur la terre, lorsqu'avec une Chaloupe on passe dans un canal étroit. *Nage sec* : c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage d'une Chaloupe, afin qu'en nageant, il trempe son aviron de telle sorte dans l'eau, qu'il ne la fasse pas sauter, & qu'il ne moüille pas ceux qui sont auprès. *Nage* qui est paré, c'est un commandement de nager, à qui est prêt : ce qui se fait, lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absoluë, que tout l'Equipage de la Chaloupe nage tout ensemble. *Nage* à faire abattre : c'est un commandement, que l'on fait aux gens de la Chaloupe, qui toüent au Vaisseau, afin qu'ils nagent du côté où l'on veut que le Vaisseau s'abatte. *Nage* stribord, & scie d'abord, ou *nage* bas-bord, & scie stribord : ce sont des commandemens à l'Equipage d'une Chaloupe, pour faire naviguer la Chaloupe, & gouverner en moins d'espace. *Nage* à bord, c'est pour aller au Vaisseau. *Nage* au vent : c'est un commandement que l'on fait aux gens de la Chaloupe, qui toüe un Vaisseau, de nager du côté d'où vient le vent. *Nage* : c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe, de nager, ou autrement ramer. *Nage* de force : c'est aussi un commandement fait à l'Equipage, afin qu'il redouble ses efforts.

NATTES : c'est un entrelacement de certains petits roseaux fendus, ou d'écorce d'arbres, de dix-huit à vingt pouces en quarré, qu'on fait servir dans les Vaisseaux, comme pour garnir la soute au biscuit, les soutes aux voiles, & le fond de cale du Vaisseau, lorsqu'on charge des grains, car ces *nattes* empêchent l'humidité.

NAVAGE : c'est un vieux mot, qui signifie Flotte.

NAVES : c'est aussi un vieux mot, pour dire Navires.

NAVETTES : c'est un petit Bâtiment des Indiens du Moustique.

NAUFRAGE : c'est le bris, rapture, fracassement, & perte d'un Vaisseau, qui donne contre des ro-

chers, ou qui coule à fond, & périt par quelque autre voye.

NAUFRAGÉ, Vaisseaux *naufragés*, Effets *naufragés* : ce sont les Vaisseaux & les Marchandises qui ont enfoncé au fond de la mer. Il est défendu de receler aucune portion des biens & marchandises des Vaisseaux échoüés, ou naufragés. Si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer, ou tirés de son fond, la troisiéme partie en doit être délivrée incessamment & sans frais, en espéce ou deniers, à ceux qui les auront sauvés, & les deux autres tiers doivent être déposés, pour être rendus aux Propriétaires, s'ils les reclament dans l'an & jour, sinon ils sont également partagés entre le Roi & l'Amiral.

NAVIGABLE, eau navigable : c'est une eau qui peut porter des Bateaux ou des Navires chargés, & sur laquelle on peut naviguer.

NAVIGATEURS : ce sont ceux qui ont fait beaucoup de voyages, ou des voyages de long cours, sur la mer.

NAVIGATION : c'est la science de la Marine, & la maniére de conduire un Vaisseau sur les eaux, & particuliérement sur la mer : ce qui se fait par le secours des Cartes Maritimes, des boussoles, des vents, des voiles, du gouvernail, des rames ; à quoi on ajoûte les observations de la hauteur du soleil & des étoiles. Ce sont aussi les voyages mêmes, qui se font sur les Mers, sur les Riviéres, ou sur les Lacs, dans des Bateaux & des Navires. Belle *navigation*, cela se dit, lorsque dans un voyage, on a eu le vent favorable, accompagné d'un beau tems. Heureuse *navigation* : cela se dit, lorsqu'on est arrivé au Port, sans avoir couru aucun danger. Bonne *navigation* : c'est celle où on a estimé juste le sillage d'un Vaisseau.

NAVIGUER : les Gens de mer usent de ce mot *naviguer*, pour dire *naviger* : c'est-à-dire, faire route, faire voyage par eau, & sur-tout par mer, comme je l'ai dit Tome II. *Naviguer* les sinus, *naviguer* les loxodromies, *naviguer* par le quartier : c'est-à-dire, résoudre les problêmes nautiques par les tables de sinus, par les tables des loxodromies, par un instrument appellé quartier. Cette façon de naviguer, n'est bonne que dans les petites navigations : car dans les navigations de long cours, elles manquent sensiblement. *Naviguer* par le compas de proportion, c'est-à-dire, faire usage de cet instrument pour résoudre les mêmes pro-

blêmes. *Naviguer* sur le plat : c'est se servir d'une Carte, où les degrés de Longitude & de Latitude sont égaux. *Naviguer* par le rond, ou *naviguer* par le réduit : c'est *naviguer* sur une carte, où les dégrés de Latitude vont en croissant en approchant des Pôles, afin de compenser l'inégalité des paralléles. *Naviguer* par terre, ou dans la terre : cela se dit quand un Pilote a plus estimé de chemin, que son Vaisseau n'a fait, desorte que selon son estime, il est arrivé bien avant dans la terre, quoique son Navire & lui soient encore bien loin en mer. *Naviguer* juste : c'est se trouver effectivement où on croyoit être par estime. Un Pilote qui *navigue* bien, c'est-à-dire, qu'il fait ses régles de navigation avec exactitude. Un Capitaine qui navigue bien, c'est qu'il fait bien mener son Vaisseau. *Officier-Général*, qui navigue, c'est-à-dire, qu'il sçait bien conduire une Armée navale ou une Escadre. *Naviguer* à profit commun. Les Maîtres & Patrons, qui naviguent à profit commun, ne peuvent faire aucun négoce séparé, pour leur compte particulier, à peine de confiscation de leurs marchandises, au profit des autres Interessés.

NAVIRE : c'est un Bâtiment de charpenterie, composé de plusieurs piéces, cloüé & chevillé de bois & de fer, & qui est d'une construction propre à flotter & à être conduit à la faveur du vent, & à l'aide de ses mâts & de ses voiles, par-tout où l'on veut aller sur la mer. On dit à l'égard de la France, *Navire* du Roi, & *Navire* de Guerre : à l'égard de la Hollande, *Navire* des Etats des Provinces-Unies, *Navire* du Collége de la Meuse, du Collége d'Amsterdam, &c. *Navires* du Roi. Les *Navires*, que nous appellons *Navires* du Roi, tout court, sont des *Navires* appartenans au Roi, qui sont armés en guerre, & commandés par des Officiers de Marine. *Navire* Marchand : c'est un navire qui va en mer, pour faire seulement commerce. *Navire* en course, c'est celui qui étant armé en guerre a Commission de l'Amiral. *Navire* en guerre & en marchandise : c'est celui, qui étant Marchand ne laisse pas d'avoir Commission pour faire la guerre. *Navire* à Fret : c'est un navire de loüage. *Navire* bien armé : c'est un navire fort d'Equipage, & en état de faire la guerre. *Navire* désarmé : c'est un *Navire*, qui est dans le Port, qui n'a ni agrès, ni canon, ni hommes. *Navire* bien lié, c'est lorsqu'un *Navire* a les empatures de ses membres bien longues, qu'il a de bonnes courbes, le tout bien cloüé, chevillé & gournablé. *Navire* ensellé,

c'est-à-dire, qu'il a son milieu bas, & le devant & l'arriére trop élevés. *Navire* fregaté : c'est un navire qui est long & ras. *Navire*, qui a beaucoup de revers & de largeur : cette sorte de construction, rend le Vaisseau plus propre pour le Combat, mais il en porte plus mal la voile. *Navire* encastillé, c'est lorsqu'il est fort élevé par les hauts. *Navire* dur, c'est celui qui tanque rudement, ou qui gouverne mal. *Navire* doux : c'est un navire qui ne se tourmente point à la mer. *Navire* sale : c'est celui dont la partie qui est dans l'eau, est pleine de mousse ou de coquillages. *Navire* condamné : c'est celui qui n'est plus estimé propre à faire voyage. *Navire* de Ligne : c'est celui qui est assez fort pour servir en Corps d'Armée : on dit *Vaisseau de ligne*. *Navire* bâti au quart : c'est celui dont la largeur est la quatriéme partie de la quille. *Navire* bâti entre le tiers & le quart : c'est celui qui a de largeur entre le tiers & le quart de la longueur de la quille : on dit que le *Navire est pris*, pour dire qu'il a le vent sur les voiles, & qu'il vient au vent, quand on lui veut faire prendre vent devant. Un *Navire* fait tête au vent lorsqu'il fait roidir son cable, & qu'il présente son cap au vent ou au courant. Un *Navire* qui va de l'avant : c'est lorsqu'il marche & fait chemin. Un *Navire* qui se hale au vent : c'est celui qui a son inclinaison à courre du côté du vent. Un *Navire* qui tombe : c'est-à-dire, qu'il ne vient pas autant de vent, que feroit un autre, ou qu'il dérive beaucoup. Un *Navire* pris dans les glaces : c'est un Navire qui est enfermé dans les glaces & qui n'en peut sortir. Un *Navire* bien amarré : c'est un Navire qui a de bons cables, & qui en a beaucoup. Un *Navire* abandonné : c'est un Navire que l'on trouve à la mer, ou le long des Côtes, sans Equipage. Le *Navire* gouverne-t-il ? c'est une question que l'on fait au Timonier, afin de sçavoir si le Vaisseau a assez d'aire pour sentir son gouvernail. Beau *Navire* en rade : cela se dit d'un *Navire* qui se montre beau, & qui navigue mal. Petit *Navire* : les Pilotes appellent petit *Navire*, un instrument de bois qu'ils jettent à la mer, afin de connoître le sillage du Vaisseau.

NAULAGE : c'est un vieux terme, pour dire ce que l'on paye au Patron d'un Bâtiment pour le passage.

NAUMACHIE : c'est un combat, course ou exercice, qu'on fait sur l'eau. Les Anciens ont souvent donné des *Naumachies* au peuple. Ce spectacle se donnoit dans un cirque environné de portiques & de siéges,

dont l'enfoncement tenoit lieu d'aréne. Cet enfoncement se remplissoit d'eau, par le moyen de plusieurs tuyaux que l'on ouvroit.

NET : vieux mot : *voyez* NAVIRE.

NEURE : c'est une espéce de Flute, dont les Hollandois se servent pour la pêche du harang. Elle est d'environ soixante tonneaux : ce terme est le mot François, & celui de buche doit venir du Flamand *buis* : ou bien il faut que le terme de *Neure* soit pour les buches du port de trente lastes ou soixante tonneaux seulement, puisqu'il y en a de beaucoup plus grandes : car d'ailleurs la description d'une *neure*, qui est une espéce de petite Flute ou Flibot, convient également à une buche.

NEUTRALITÉ : garder la Neutralité, c'est ne se déclarer ni pour ni contre des Puissances belligérentes, & vivre avec elles dans un parfait accord. Mais l'exacte neutralité consiste encore à ne donner aucuns secours à aucune d'elles, directement ou indirectement, soit en hommes, en argent ou en munitions de bouche ou de guerre. Une Puissance, qui par un Traité fait avec quelqu'un de ses Voisins, est obligée de lui fournir un certain nombre de Troupes, quand il est en guerre, n'est pas censée garder la Neutralité, ou du moins ce n'est pas une *neutralité* exacte.

L'Histoire nous fait assez connoître que rien n'est plus rare qu'un Prince qui se maintient neutre & inviolable entre deux grandes Puissances. *Bienheureux les Pacifiques :* cela est vrai, dit Bayle, en parlant de Neutralité, *quant à l'autre monde, mais dans celui-ci, ils sont misérables. Ils veulent être marteau, cela fait que continuellement ils sont enclumes à droite & à gauche.* C'est ce qui arriva aux Venitiens en 1701. en voulant se conserver neutres entre les Impériaux & les François. Une Neutralité bien ménagée, est quelque chose de si difficile, que c'est une espéce de miracle quand elle réussit, Il faut avoir les qualités du cœur & de l'esprit de Hieron Roi de Syracuse, pour se comporter avec des Puissances en guerre, comme il fit avec les Romains & les Carthaginois. Sa Neutralité lui acquit beaucoup de gloire, & fut très-avantageuse à son pays & à lui-même.

On ne doit point souffrir qu'un Prince *neutre* demeure armé, parce qu'on ne peut s'assurer de lui, & qu'il est toujours en état de prendre un parti selon le succès du vainqueur. On doit l'aller chercher chez lui pour le contraindre à se déclarer.

Il est cent fois meilleur de se déclarer pour un parti,

que de prendre la voie du milieu. On a beau tenir la balance dans un parfait équilibre, sans la faire pencher d'un côté plus que de l'autre, on ne le croira jamais, & chaque parti nous regardera comme Ennemi couvert, & par conséquent très-dangereux.

Le Pape Leon X. imagina une *neutralité* d'une espéce toute singuliére, voyant François I. & les Suisses engagés dans une guerre pour les affaires du Milanez, il résolut de ne prendre aucun parti, quoique chacun tâchât de le mettre de son côté. Il resta neutre ou plutôt il feignit de l'être. Il fit approcher ses Troupes des frontiéres du Milanez, sous le prétexte de couvrir l'Etat Ecclésiastique, mais en effet, pour être dans le voisinage des deux Armées, quand elles en viendroient aux mains, & cela afin de tomber à l'improviste sur le victorieux fatigué d'une sanglante bataille, & de le mettre hors de l'Italie, de se rendre Maître de la Lombardie, & de se faire l'Arbitre de l'Italie. Mais les chiméres de conquête & de gloire de Leon X. s'évanouirent. Son armée qui s'étoit approchée de la frontiére à la nouvelle que les Suisses avoient été battus & terrassés, prit l'épouvante & s'enfuit, comme se sentant la conscience chargée d'un mauvais dessein.

Nous avons dans l'Histoire Ancienne plusieurs exemples de cette espéce de Neutralité. Ceux du parti de Vespasien, dans la guerre d'Othon & de Vitellius, avoient eu la même ruse : & les Athéniens, dans la guerre des habitans de Corcyre, contre les Corinthiens, & dans les Historiens de notre tems, nous ne manquerions pas de pareils exemples d'une fausse Neutralité.

NEYE, NEYE & NEYÉ : c'est ainsi que quelques-uns écrivent, au lieu de Noyé. Cela se dit d'un Pilote, qui en prenant hauteur ne découvre point assez l'horizon avec l'instrument dont il se sert.

NEZ : le nez d'un Navire : c'est la premiére partie du Navire, qui finit en pointe : on dit aussi la même chose d'un Bateau. Etre trop sur le *nez*, Vaisseau qui est trop sur le *nez*. Quand un Vaisseau est trop sur le *nez* par sa construction, il faut faire pencher le mât de misène un peu arriére, afin que l'avant du Bâtiment soit plus déchargé.

NIVEAU : j'ai parlé Tome II. du *niveau* d'eau, qui sert pour les travaux des Fortifications. Les Charpentiers pour la construction des Vaisseaux se servent du *niveau*, grand & petit, qui est un instrument, qui sert à poser horizontalement les piéces de bois, & gé-

néralement à dresser & à applanir, tout ce qui doit être horizontal. Il s'est fait plusieurs instrumens, d'une construction & d'une maniere differente pour parvenir à la perfection du nivellement. Les Charpentiers, comme les Maçons ont de différentes sortes de niveaux, des *niveaux* à plomb plein, & des *niveaux* à plomb percé. Mettre à *niveau* : c'est non-seulement mettre une ou plusieurs choses de *niveau*, suivant la ligne horisontale, mais encore les mettre à niveau suivant leur pente sur une même lignée inclinée.

NOCHER : c'est un vieux terme, qui signifie Pilote. On l'employe encore quelquefois dans les vers. Quelques-uns s'en servent pour dire *Contre-Maître* : c'est dans ce sens qu'il est pris dans l'Ordonnance.

NOCTURLABE : c'est un instrument dont on se sert pour trouver dans toutes les heures de la nuit, combien l'étoile du Nord est plus haute ou plus basse, que le Pôle.

NŒUD : c'est non-seulement la partie de l'arbre par laquelle il pousse ses branches ou ses racines, mais encore certaine bosse ou tumeur, qui est une espéce de maladie, qui vient aux rabougris, & que l'on appelle autrement loupes. Les Charpentiers, dans la construction des Vaisseaux doivent bien prendre garde aux nœuds qui se trouvent aux bordages qui doivent servir de franc-bord.

NOYE : être noyé, c'est être sous l'eau. On dit la charge de cette hourque, la fit entrer si bas en l'eau, que sa batterie d'entre deux ponts étoit noyée.

NOYAU : c'est tout le creux ou le vuide du dedans d'un canon. Sous le *noyau*, on comprend le diamétre de la bouche, la volée, la culasse & la lumiére.

NOIR de fumée ou noir à noircir : c'est la fumée de la poix résine brulée, qu'on ramasse dans une chambre ou Vaisseau, fermé par en haut & tapissé de peaux de mouton, d'où l'on fait ensuite sortir le noir en les secoüant. *Noircir* les mâts & les vergues : on noircit les mâts près des jautereaux, & près de l'étembrai, & on noircit les vergues par-tout. La mixtion dont on noircit est faite de noir de fumée, & de goudron ou d'huile, & de noir de fumée.

NOLISSEMENT ou naulissement, est un terme de Méditerranée, qui signifie la convention qui se fait pour le loüage d'un Vaisseau, c'est ce qu'on appelle sur l'Ocean affretement.

NOMBRE d'or : c'est une révolution de dix-neuf ans. *Voyez* CYCLE LUNAIRE.

NORD : c'est un terme, dont on se sert sur l'Ocean, pour signifier le Pôle Septentrional, qui est élevé sur notre horison. Etoile du *nord* est la derniere étoile de la queuë de la petite ourse, qui est à deux degrés du Pôle. Etre *nord de la ligne*, c'est être au-deçà de l'Equateur.

NORD est la partie du monde la plus Septentrionale, à l'égard d'un autre pays. On dit en ce sens, que les Pays-Bas sont au Nord de la France, & on appelle Pays du Nord de la Suéde, le Dannemarc, la Lapponie, &c. Au *nord :* c'est-à-dire, du *côté du nord.*

NORD-VENT : vent de Nord ou vent de Bise : c'est le nom que l'on donne à un vent froid & sec, qui vient du Septentrion, & qui est un des quatre vents cardinaux. *Nord-Est*, ou Galére : c'est un vent collateral entre le Nord & l'Est, ou autrement, entre le Septentrion & l'Orient. *Nord-Ouest*, c'est aussi un vent collateral entre le Nord & l'Oüest, ou autrement le Septentrion & l'Occident. *Nord, Nord-Est, Nord, Nord-Ouest*, ce sont deux vents mitoyens. *Nordester* & *Nordoüester*, *voyez* TOME II.

NUAGE, c'est une vapeur humide, qui obscurcit l'air. *Nuage*, qui a le pied dans l'eau, cela se dit d'une nuée qui sort de l'horison, sans que le pied en sorte.

NUAISON, c'est tout le tems que dure un vent frais & uni.

NUE ou NUE'E : c'est un amas de vapeurs élevées en l'air, & qui se résolvent ordinairement en pluye. On dit que les nuës chassent de l'Oüest ou du Sud, ou de quelque autre air de vent, pour dire qu'elles viennent du côté qui est nommé.

O

O ! de Navire : c'est ainsi que l'on crie sur mer, lorsqu'on veut parler à un Navire, dont on ne sçait pas le nom : *O ! du Soleil Royal*, holà, ou d'un autre nom, c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à un Navire dont on sait le nom. *O !* d'en haut : c'est ainsi que ceux qui sont sur le pont du Vaisseau, crient à ceux qui sont sur les mâts ou sur les vergues. *O !* de la Chaloupe, hola : c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à une Chaloupe. *O !* hisse, *O !* hale, *O !* saille. *O !* ride. Tous ces termes sont criés par un Matelot, dans de certains travaux, mais en différens tems, soit

qu'il

qu'il faille hisser quelque chose, ou la haler, ou la pousser ou rider. Ce cri se fait pour faire réunir toutes les forces des Travailleurs, afin d'agir de concert: car lorsque celui qui donne la voix prononce un *O!* avec une voix lente, chacun se prépare pour l'effort qu'il faudra faire, & en achevant le mot, comme par exemple *Hisse*, tous travaillent à la fois.

OBSERVEZ vos distances: c'est un terme de commandement de l'exercice, qui avertit le Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

OCCASION: se servir de l'*occasion* est une marque infaillible de l'habilité, & du courage d'un Général d'armée. L'*occasion*, dit Tacite, est la mere des grands événemens: *Opportunos magnis conatibus transitus rerum.* Une victoire décisive & complette nous conduit à une foule d'entreprises & de grands desseins, qui résultent tous de la premiere victoire. C'est ce que nous venons de voir cette année. La Bataille de Fontenoy gagnée sur les Alliés, entiére & complette, a conduit le Roi à la conquête de la Flandre Autrichienne, ce Prince a poussé les avantages de cette victoire aussi loin, qu'ils peuvent aller.

Une victoire complette & décisive, qui laisse la campagne toute nuë, doit faire courir au loin & au large, & produire un débordement d'un bout à l'autre d'un pays, qui se trouve sans défense, & mener à d'autres victoires: car une seule *occasion* est la source de toutes les autres. Rien n'est plus sujet à propagation, & rien ne doit être moins négligé. Une entreprise, qui vient à la suite d'une autre, devient plus aisée à exécuter, quoique plus difficile que ne l'a été la premiére.

Cependant que de grands Capitaines, qui nés avec les qualités les plus rares, n'ont pas sçu profiter des *occasions*. On croiroit en lisant leurs faits, qu'ils ne sçavoient que se battre. Braves au-delà de tout ce qu'on peut dire, se battant trés-vigoureusement pour la victoire, on les a vus à deux pas de-là se délasser, se reposer, & s'endormir trés-profondement pour tout le reste de la campagne, sans rien faire, & sans tirer le moindre fruit de leurs victoires. Leur activité dans une action décisive n'étoit qu'un feu de peu de durée qui s'est éteint & épuisé.

Ce fut le défaut du grand Annibal. On se souviendra du compliment, qui lui fut fait aprés la bataille de Cannes: il n'étoit pas sans fondement. *Vincere scis, Annibal; sed victoriâ uti nescis.* Rien ne l'empêchoit de tirer droit à Rome, comme Adherbal Auteur du

compliment lui conseilloit après un si bon coup. S'il y eût marché, ne s'en rendoit-il pas Maître ? En prenant ce parti, en saisissant *l'occasion* de sa victoire, il se fût dispensé de donner par la suite tant de combats, & tant de batailles, qui ne déciderent jamais rien.

Gustave Adolphe imita Annibal. Après la bataille de Leipsick, en allant droit à Vienne, il chassoit l'Empereur, effrayé & consterné de la déroute de son armée presque exterminée. Ferdinand n'avoit pas plus de troupes à lui opposer, que les Romains n'en avoient à Rome. Il négligea de le faire. S'il eût profité de l'occasion de sa victoire, s'il eût couru à cette conquête, il se fût épargné une grande journée, très-belle, très-glorieuse à la vérité, qui fut celle de Lutzen ; mais il y périt, ce qui ne lui fût pas arrivé, s'il eût profité de la précédente.

Carthalon parmi les anciens est un des grands hommes qu'il y ait eu pour avoir sçu profiter des *occasions*. Il surprend la Flotte Romaine, enléve quelques Vaisseaux, en brule un bon nombre d'autres, court à une autre *occasion* que la fortune lui offre, & en vient à bout.

OCCIDENT, ou Oüest, c'est celle des quatre parties du monde, qui est du côté, où le Soleil se couche. Il y a un Occident d'Eté, & un Occident d'hiver. Le premier est le point de l'horizon, où se couche le Soleil, lorsqu'il entre au siége de l'écrevisse, c'est en ce tems-là que les jours sont plus longs. L'Occident d'hiver est l'endroit de l'horizon où il se couche, quand il entre au signe du Capricorne, c'est en ce tems-là, que les jours sont les plus courts. Ces deux Occidens d'Eté, & d'hiver ne sont pas éloignés également en tous pays de l'Occident des Equinoxes. Plus la Sphére est oblique, plus cet éloignement est grand, c'est-à-dire que le Pôle est plus élevé sur l'horizon, ou que les pays sont plus éloignés de la ligne Equinoxiale. On dit sur mer vent d'Oüest, au lieu de vent d'Occident.

ODA : c'est ainsi qu'on appelle les differens corps, ou Compagnies des Janissaires. Ce mot signifie proprement une chambre & est pris du lieu, où ils mangent ensemble. A Constantinople ces chambres sont incrustées de fayance, il y a des Estrades, qu'ils appellent sofas pour s'asseoir, ou dormir. Il y a aussi une cuisine attenant, & toutes les autres commodités pour vivre en société. Ils observent encore le même ordre

en campagne pour les chambrées, se servant de Tentes rondes, & particulieres, d'une extrême grandeur, & distinguées par des figures d'animaux.

OEIL : ce sont les ouvertures, ou trous, par où plusieurs outils d'artisans sont emmanchés, ainsi l'on dit l'œil de la hache de l'Erminette, &c.

OEIL de rouë : c'est le trou rond, par où passe l'aissieu dans la rouë d'un affût de Canon.

OEIL de Bouc : c'est un phénomène, qui paroît comme le bout de l'Arc-en-Ciel, & qui précede quelquefois l'ouragan, ou quelque tempête.

OEIL DE PIE, yeux de Pie en terme de marine : ce sont les trous, ou œillets, qu'on fait le long du bas de la voile, au-dessus de la ralingue, pour y passer des garcettes de ris. *Oeil*, yeux, ou trous de la voile de la sivadiére : ce sont deux troux aux deux points d'en bas de la sivadiere, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la sivadiére.

OEILLET : c'est une boucle, que l'on fait au bout de quelque corde. *Oeillet* d'étai : c'est une grande boucle, que l'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'est par dedans cette boucle, que passe le même étai, après qu'il a fait le tour du ton du mât. *Oeillets* de la tournevire : ce sont des boucles, qu'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'une à l'autre avec un quarentenier.

OINT : c'est pour graisser les rouës des Chariots de Canons, & autres, celles des affûts, & sur mer les mâts, les roüets, & diverses autres choses.

ORDINAIRE : l'ordinaire du Soldat est la nourriture que le Soldat prend soir & matin avec ses autres camarades. Les Soldats par chambrées doivent être cinq, six, ou sept, & aucun ne doit être exempt de manger à l'*ordinaire*. A moins qu'ils n'en soient dispensés par les Capitaines, comme tous les Soldats, qui ont des métiers, & qui travaillent dans les garnisons : on dit vivre à l'*ordinaire*, manger à l'*ordinaire*.

ORDRE DANS LES PLACES DE GUERRE : ce que j'ai dit sur cet article dans mon second volume est si peu étendu, que je vais entrer ici dans un plus grand détail, & ne rien omettre sur ce sujet.

Le Major reçoit tous les jours l'ordre de celui qui commande, qui lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain, & lui donne le *mot*, c'est-à-dire le nom d'un saint, & d'une ville. Il est à remarquer que suivant l'Ordonnance du 3. Novembre 1664. & le Reglement du premier Août 1733. celui qui commande

dans un Château, Fort, Réduit, ou Citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci seroit d'un rang inférieur au sien, sans que celui qui commande dans la ville puisse pour cela prétendre aucun commandement dans la Citadelle, Château, Fort, ou Réduit, à moins qu'il n'en fût Gouverneur.

Après que le Portes sont fermées, le Major se rend sur la Place, où il trouve les Sergens de la garnison rangés en cercle, avec chacun un Caporal de la Compagnie derriére lui; les Caporaux des Compagnies, lorsque les Sergens manquent, se placent hors du cercle, joignant les Sergens dans le rang de leurs Compagnies, les Tambours-Majors des Bataillons, à deux pas derriére les Sergens.

A quatre pas du cercle, on place les Caporaux, qui ont suivi leurs Sergens. Présentant leurs armes en dehors; pour empêcher que, qui que ce soit n'approche du cercle, pour écouter l'*ordre*. Il ne doit entrer dans le cercle, que le Major, l'aide-Major de la place, les Officiers Majors des Régimens, le Caporal de *consigne*, du corps de garde de la place portant le falot, & celui qui tient le registre de la garde, & des rondes.

Lorsque les Régimens des Gardes Françoises, & Suisses, se trouvent dans une place avec d'autre Infanterie, les Sergens de ces Régimens font un cercle à part, où l'on observe la même chose. Mais si celui des Gardes Suisses s'y trouve sans celui des Gardes Françoises, les Sergens du plus ancien Régiment d'Infanterie Françoise, qui se trouve dans la place, & qui fait corps à part avec les Suisses, font un cercle à part avec les Sergens Suisses, les François prenant la droite sur eux, & le Major donne l'ordre à ce cercle premier. Ceci est conforme aux anciennes Ordonnances, & confirmé par le Reglement de 1733. ci-dessus cité.

Le Major de la Place avec les Officiers Majors des Régimens, qui assistent à l'*ordre*, & les autres qu'on a déja dit, dit aux Sergens, & aux Tambours-Majors (s'il y a quelque chose qui regarde ceux-ci) ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revuë, Conseil de guerre, ou autre chose; si quelque Bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reste. S'il y a Conseil de guerre, il demande aux Majors des Régimens le nombre d'Officiers, qui est nécessaire pour le tenir. Il fait ensuite nommer les Officiers, qui doivent monter la garde le lendemain, &

ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit. Il fait tirer leurs rondes par leurs Sergens : il donne ensuite le *mot* aux Officiers Majors des Régimens, & après aux Sergens, en commençant par celui de la premiere Compagnie, à qui il le dit à l'oreille.

Ce Sergent le donne à celui, qui le suit, & ainsi de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le *mot* revienne au Major par le Sergent de la gauche, ainsi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas, comme il l'a donné, il regarde à quel Sergent il a manqué, le redresse jusqu'à ce que tous le sachent, après quoi il les congédie. Les Sergens doivent être découverts dès qu'on donne le mot, jusqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. Lorsqu'il y a de la Cavalerie dans une place, elle reçoit l'*ordre* du Major de la Place, tout ainsi que l'Infanterie.

Dès que l'*ordre* est donné, & le cercle rompu, les Sergens de chaque Bataillon forment un cercle à part, le Tambour-Major derriére eux ; le Major ou aide-Major du Bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du Bataillon, & tout ce que le Commandant lui a dit. Pour cela, il faut que le Major aille tous les jours chez le Commandant du Bataillon, quelque tems avant qu'on donne l'*ordre*, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il est à observer que si le Commandant veut prendre les armes, il faut qu'il en fasse demander permission au Commandant de la Place, lequel le fait dire au cercle general par le Major. Après que le Major du Bataillon a donné l'*ordre* à son cercle particulier, les Sergens vont le porter à leurs Officiers, à qui ils doivent dire bien fidélement tout ce qui a été dit à l'ordre.

Le Major va le porter au Colonel, & l'aide-Major au Lieutenant Colonel, quoique le Colonel soit présent. S'ils n'y sont ni l'un ni l'autre, l'Officier-Major qui a été à l'*ordre* va le porter à celui qui commande le Régiment. L'aide-Major de la Place va le porter à l'Inspecteur général. Un Sergent va le porter à l'Inspecteur particulier. L'usage est le même pour l'Ingénieur général ou Directeur des Fortifications, & pour l'Ingénieur particulier. Et le dernier Sergent de la garnison, qui se trouve être de garde va le porter au Lieutenant ou Commissaire d'Artillerie, qui est dans la Place.

Les Sergens, qui sont de garde, n'assistent pas à ce cercle particulier, & ne doivent pas aller porter l'*ordre* à leurs Officiers de Compagnie, mais seule-

ment à ceux avec lesquels ils sont de garde. Il doit y avoir tous les jours un Sergent par Compagnie avec son Caporal à l'*ordre* : & s'il y en a un de garde, son camarade doit s'y trouver, pour l'aller porter à ses Officiers, & pour le détail de la Compagnie, dont celui qui est de garde, ne doit pas se mêler. Lorsqu'il manque des Sergens à une Compagnie, un Caporal va à l'*ordre* avec son Fusil. Tous les Sergens doivent avoir leurs Hallebardes, lorsqu'ils vont à l'*ordre*, & qu'ils vont le porter à leurs Officiers.

Après que le Major de la Place a donné le mot au cercle de l'Infanterie, il le distribuë à l'aide Major de la Gendarmerie, s'il y en a dans la Place, & ensuite aux Majors de Cavalerie, & de Dragons indistinctement. Pour l'*ordre* & le détail du service, il commence par l'expliquer à l'aide-Major de la Gendarmerie, & aux Majors des Régimens de Cavalerie, & de Dragons suivant leur rang.

L'*ordre* ne se donne point autre part que sur la Place d'armes, à moins qu'il ne fût nécessaire de porter un commandement extraordinaire aux troupes. Le mot des Citadelles, Château, Forts, & Réduits est le même, que dans les Villes, auxquelles ils sont attachés : c'est pourquoi celui, qui y commande envoye tous les jours prendre le mot du Gouverneur de la Ville, ou de celui qui y commande.

ORDRE A L'ARMÉE. Il se donne sur les trois ou quatre heures après midi ; lorsque les Majors de Brigade, l'ont reçu du Major général, ils vont le porter à leur Brigadier, & ensuite ils le distribuent aux Majors des Bataillons, qui sont de leur Brigade. Ceux-ci vont le porter à leur Colonel, ou Commandant, & reçoivent de lui les ordres particuliers, qu'il a à donner pour le détail du Bataillon ; ils les distribuent ensuite aux Sergens, qu'ils assemblent en cercle à la tête du Camp. On renouvelle tous les jours, ou tous les deux jours, du moins on le doit faire, les défenses à l'ordre. Les Tambours battent la retraite au moment que le Soleil se couche, & les Sergens ont un grand soin de faire bien éteindre les feux dans tout le Camp.

ORDRE que l'on donne à la tranchée. Vers le soir le Major du plus ancien Régiment doit aller prendre l'*ordre* de l'Officier Général, qui commande l'attaque pour le distribuer aux autres Majors, qui vont ensuite le porter à l'ordinaire à leur Commandant & aux Sergens de leurs Régimens. Ils ne sçauroient avec

trop d'exactitude leur recommander ce qu'ils ont à exécuter, sur-tout d'être très-alertes depuis minuit jusqu'au grand jour, & que les Soldats ayent toujours leurs armes entre les bras.

ORDRE *dans lequel il faut mettre un Bataillon pour combattre.* Lorsqu'un Regiment est obligé de combattre, ce sont des occasions importantes où les bons Officiers brillent & se distinguent infiniment, surtout par la vivacité & l'habileté avec lesquelles ils font mouvoir leur Regiment: pour lors ils s'apperçoivent de quelle utilité il est d'avoir exercé & discipliné leur Troupe, quel avantage a sur un autre un Bataillon qui sçait observer le silence, & exécuter sans confusion les mouvemens qu'on lui commande.

Pour mettre un Regiment dans l'ordre convenable pour combattre, il faut que chaque Bataillon soit en bataille sur quatre rangs de hauteur, la Compagnie des Grenadiers sur la droite, le piquet sur la gauche, & marquer le corps du Bataillon par divisions afin que l'on puisse le faire former & rompre avec facilité, s'il en est besoin par manche, demi-manche, quart, & demi-quart de manche. Le Colonel se met où bon lui semble. Le Lieutenant Colonel se poste au centre du Bataillon, & chaque Commandant naturel des autres Bataillons, est au centre de son Bataillon. Le premier Capitaine de chaque Bataillon est posté sur la droite, & le second sur la gauche.

On met pour la fureté du Colonel & pour qu'il puisse envoyer ses ordres deux Officiers subalternes à ses côtés & deux Sergens derriére lui: auprès du Lieutenant Colonel & de chaque Commandant de Bataillon, un Officier & un Sergent, & auprès des Capitaines qui commandent l'aile droite, ou l'aile gauche du Bataillon chacun un Sergent. On fait passer à la queuë de chaque Bataillon trois Capitaines de serre file, qui sont le troisiéme, & les deux derniers, trois Lieutenans en pied, trois Lieutenans en second, & quatre Sergens qui forment un rang entre eux derriere le Bataillon à quatre pas du dernier rang. Le premier & le plus ancien Capitaine de ces trois serre-files, commande le tout & se poste derriere le centre, le second à la droite, le troisiéme à la gauche, les Subalternes & Sergens entre eux, a l'exception des deux Sergens qui sont sur leur droite & sur leur gauche: lesquels tous ensemble poussent les quatre rangs des Soldats devant eux, après les avoir avertis que le pre-

mier qui lachera le pied sera passé par eux au fil de l'épée.

Tous les Sergens sont dispersés, sçavoir un sur chaque aîle des rangs qui ferment le Bataillon, trois pour les Drapeaux avec chacun un Caporal; ensorte que chaque Officier chargé d'un Drapeau a un Sergent à sa droite, & un Caporal à sa gauche pour le soutenir & le défendre: le reste des Sergens est dispersé aux aîles des divisions. Les Drapeaux de chaque Bataillon sont dans le centre entre le second & troisiéme rang. Le Capitaine qui tient la droite du Bataillon est entre la premiere & la seconde file des Soldats: celui de la gauche de même entre la derniere, & l'avant derniere file sur la gauche: tout le reste des Capitaines & autres Officiers se partagent entre eux à distance égale, & occupent tout le front du Bataillon: sçavoir les Lieutenans un pied dans le rang des Soldats. Les Capitaines à un pas, & le Commandant à deux, mais dès qu'on s'ébranle pour marcher à l'ennemi & le charger, tous les Officiers tant Capitaines que Subalternes, sont dans le premier rang des Soldats, ne faisant qu'un même Corps avec eux à l'exception du Commandant seul qui peut déborder d'un pas son Bataillon pour en voir la droite & la gauche, ensorte que le Bataillon soit fraizé d'Officiers & de Sergens, qui contiennent entre eux le Corps des Soldats.

Les Officiers expérimentés doivent avoir remarqué dans plusieurs occasions que le desordre qui se met dans les Bataillons ne provient le plus souvent que par le bruit que font la plûpart des Officiers, qui voulant se piquer de marcher en avant & d'exciter les Soldats à les suivre par des discours audacieux, marchent sans ordre & parlent si haut qu'on ne s'entend plus, c'est une faute considérable. Pour l'éviter on doit obliger les Officiers à se tenir dans le rang des Soldats & à les y contenir sans crier: ce qu'ils font facilement, pourvu qu'ils y ayent été souvent exercés, observant de mettre leur attention à écouter tous les commandemens qui leur sont faits, pour les exécuter avec promptitude, afin d'arriver en bon ordre & en force sur l'Ennemi.

On doit marcher à l'Ennemi les armes sur l'épaule, bayonnette au bout du fusil, les Tambours battant aux champs, jusqu'à trois cens pas ou environ, & lorsqu'on est à cette distance, l'on fait le commandement de fusil sur le bras: alors la coutume est de faire

battre

battre la charge, mais souvent en ce cas les Tambours sont plus embarrassans qu'utiles ; ensorte qu'on peut les faire cesser de battre, afin que l'on puisse observer un assez grand silence pour entendre tous les commandemens, que le Commandant ou le Major font; pour lors on doit animer sa Troupe en la faisant marcher d'un pas un peu vif à l'Ennemi, essuyant son feu autant qu'il est possible, sans tirer un seul coup. C'est la meilleure maxime & la plus certaine pour combattre avec avantage. Ainsi c'est ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'esprit du Soldat. L'expérience a souvent fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'un Bataillon qui s'est dégarni de son feu, est de s'arrêter d'abord pour recharger : si dans ce tems l'Ennemi continuë de marcher à lui & le charge, il est presque certain que les Soldats se trouvant affoiblis de leur feu, reculent, se mettent en désordre & souvent prennent la fuite, malgré la bravoure de leurs Officiers, qui sont obligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'effort de l'Ennemi.

L'attention des Officiers doit donc être d'empêcher les Soldats de tirer ; c'est ce que le Major ne sçauroit assez leur recommander, & pour leur en donner moins d'occasion, il faut éviter de leur faire présenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement qui les mette en état de tirer sans commandement, ce qu'il ne faut faire faire qu'à bout touchant : néanmoins on est quelquefois obligé de faire tirer quelque peloton, soit en marchant ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier en faisant mettre genou en terre aux trois premiers pour s'en servir les uns après les autres, soit pour gagner du terrein, soit pour se retirer. Mais c'est au Commandant à juger de ce qu'il a à faire faire selon l'occasion.

Une chose à laquelle il faut que les Majors redoublent d'attention, c'est de mettre dans l'esprit des Officiers que quand ils sont à la tête ou à la queuë de leur Bataillon, ils doivent toujours s'aligner en observant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le centre, & que le centre se regle sur sa droite & sa gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens qui sont sur les aîles ou aux divisions contiennent toujours les Soldats dans leurs rangs sans parler, & sur-tout lorsqu'on fait les quarts de conversion.

Le Major n'a point de poste fixe. Il doit être autant [q]ue faire se peut au centre du Bataillon près du Co[l]onel, pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se

portant avec une activité extrême par-tout, où le plus pressant besoin le demande, tant pour rallier le Bataillon que pour le faire réformer & le remettre à la charge, soit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une manche, manœuvre qui fait absolument plier le Bataillon qui est pris en flanc, soit pour éviter que l'Ennemi ne déborde le sien par la même manœuvre en lui opposant une force égale, & enfin pour faire faire tous les mouvemens que son habileté lui suggére avec l'approbation de son Commandant tant pour attaquer que pour se défendre.

Des Colonels qui n'ont pas une expérience consommée, quoique remplis de valeur, sont très-heureux, quand dans les occasions épineuses ils peuvent être aidés par un Major qui sçait prendre son parti sans hésiter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, zelé pour le bien du service & l'honneur de son Regiment, supplée aux choses ausquelles son Commandant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à cheval il peut mieux qu'un autre voir ce qui se passe, & prévenir ou réparer le desordre. Si le Regiment a plusieurs Bataillons il doit avoir l'œil à tous pour les faire manœuvrer également, après avoir chargé les Aides-Majors des autres Bataillons, de se régler sur les mouvemens qu'il fait faire au premier.

Il y a des Regimens qui ont la méthode de faire monter à cheval les Officiers de Serre-file, afin qu'ils puissent avec plus de facilité faire marcher les Soldats en avant, les contenir dans leurs rangs & même les empêcher de fuir: cette précaution est excellente: car on a vu des Regimens renverser les Officiers à pied, & il est bien difficile à un Regiment de faire une mauvaise manœuvre, quand tous ces Officiers à cheval s'employent avec vigueur: ce qui est d'ailleurs d'un grand secours pour les Officiciers Majors, parce qu'ils s'entr'aident unanimement.

ORIENT, est le premier des quatre points Cardinaux du monde, & celui où se leve le Soleil quand il est dans l'Equateur, ce qui le fait aussi appeller Orient Equinoxial. Il y a l'Orient d'Eté & l'Orient d'Hiver, l'un où le Soleil se leve dans les plus longs jours de l'année, & l'autre où il se leve dans les plus courts. On appelle Orient du Soleil son amplitude orientale, laquelle est l'arc de l'horizon terminé par le point où il se leve, & le point de l'Orient Equinoxial. *Orienter* quelque chose, c'est disposer, situer à

l'égard de l'Orient & des autres points Cardinaux. La bouſſole eſt d'un grand uſage pour orienter un plan, ce qui veut dire marquer la ſituation d'un plan ſur la terre à l'égard des quatre parties Cardinales du monde. *Orienter* quelque choſe : c'eſt la tourner de telle ſorte qu'elle ſoit dans la ſituation que l'on ſouhaite à l'égard de quelque partie du monde. *Orienter* les voiles, c'eſt les braſſer & ſituer de maniere qu'elles reçoivent le vent.

ORMES. Par les Ordonnances du 28. Février & 2. Juillet 1716. les plants d'*Ormes* ſont ordonnés à toutes ſortes de perſonnes en Flandres, Artois & Hainaut, afin qu'on ne puiſſe à l'avenir manquer d'afſûts & de roüages pour l'Artillerie. Lorſque des Paſſants ou Beſtiaux ont endommagé leſdits arbres, leſdits Paſſants ou Proprietaires de Beſtiaux doivent être mis à l'amende.

A meſure que leſdits *Ormes* meurent les Particuliers doivent planter d'autres *Ormes* & non des arbres d'une autre eſpéce, à moins qu'au dire des Experts la terre ne ſoit pas propre à les faire venir, auquel cas on plante des arbres de la nature convenable au terroir. Il eſt permis aux Particuliers de joüir des eſmondes deſdits ormes ſans toucher au tronc, leſquels ſont conſervés pour parvenir à parfaite maturité, hauteur & groſſeur.

Si les Particuliers manquent de faire planter leſdits ormes, il eſt permis aux Communautés voiſines de les faire planter, moyennant quoi elles joüiſſent des branchages & des eſmondes, & le corps deſdits arbres leur appartient au préjudice des Propriétaires des terres où leſdits arbres ont été plantés.

ORSE : c'eſt un terme de Levant pour dire baſbord ou main gauche. C'eſt auſſi parmi les Levantins un terme de Commandement pour dire au lof, quand on a beſoin de ſerrer & de tenir le vent. *Orſer* : c'eſt aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ce terme n'eſt en uſage que chez les Provençaux.

ORTHODROMIE : c'eſt la route en droite ligne que fait un Vaiſſeau en ſuivant un des trente-deux vents qui ſont marqués ſur la bouſſole. *Orthodromie* ſignifie droite courſe comme loxodromie ſignifie courſe oblique.

ORTIVE, amplitude ortive, c'eſt l'arc de l'horizon qui ſe trouve entre le point où ſe leve un aſtre, & celui du vrai Orient où ſe fait l'interſection de

l'horizon, & de l'Equateur. Il y en a une boréale & l'autre australe; on dit aussi *Latitude Ortive.*

OSSEC, sentine, c'est en terme de Marine le bas de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. Quelques-uns croyent que comme on entend par ce mot ce qui sert à mettre le Navire au sec, il a été fait par corruption du mot au sec. On appelle aussi *Ossec* sur les rivieres l'endroit où s'amassent les eaux du Bateau qu'on vuide avec l'escope.

OSTRELIN: ce mot vient de l'Anglois, & on appelle *Ostrelins* ceux qui sont Orientaux à l'Angleterre. Il se dit particulierement des villes confédérées, dont Lubec est la Capitale.

OVERLANDRES: petits Bâtimens qui naviguent sur le Rhin & sur la Meuse, & qui chargent ordinairement de la terre pour faire des ouvrages de la poterie & du verre.

OUEST, ou OCCIDENT: c'est un des quatre points Cardinaux du Monde, c'est-à-dire, du Ciel ou de la Terre: le lieu où le Soleil & les autres Astres se couchent à notre égard. *Voyez* OCCIDENT. *Oüest, Nord-Oüest:* c'est un des deux vents qui sont entre l'*Oüest* & *Sud-Oüest: Oüest-Quart, de Nord-Oüest*, c'est le vent qui est entre l'Oüest, & l'Oüest-Nord-Oüest, parce qu'il est le quart de l'espace entre l'Oüest & le Nord-Oüest, & qu'il est le plus proche de l'Oüest. *Oüest Quart de Sud-Oüest*, ou quart au Sud-Oüest; c'est le vent qui est entre l'Oüest & l'Oüest-Sud-Oüest, ainsi nommé parce qu'il est au quart de l'espace entre l'*Oüest*, & le *Sud-Oüest*, & qu'il est le plus proche de l'Oüest.

OURAGAN: c'est une tempête horrible & très-violente. Elle se forme par la contrarieté de plusieurs vents, qui souflant tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, élévent des flots prodigieux qui se brisent les uns contre les autres. Ces *ouragans* n'arrivoient autrefois que de sept ans en sept ans, mais depuis ils ont été plus fréquents. Ils arrivent ordinairement depuis le vingt ou vingt-cinq de Juillet jusqu'au quinze Octobre dans les Isles Antilles. Quand l'ouragan doit venir, la mer vient d'ordinaire tout à coup aussi unie qu'une glace, sans faire paroître le moindre soulevement de ses eaux sur sa surface, après quoi l'air s'obscurcit, & s'étant rempli de toutes parts d'épais nüages, il s'enflamme & s'entr'ouvre de tous côtés par d'effroyables éclair qui dûrent assez long tems, & qui sont suivis des accidens les plus affreux. Ceux qui sont alors

moüillés dans les rades doivent appareiller au plutôt & s'éloigner des terres pour laisser passer la fureur de l'*ouragan*, en se laissant dériver après avoir mis leur mât de hune & leurs vergues bas. Les Habitans des Isles Antilles se retirent pendant l'*ouragan* dans de petites cabanes bâties sur le modèle de celles des Caraibes: car on a remarqué par expérience que ces petites hunes de figure ronde qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les chevrons touchent la terre, sont ordinairement épargnées pendant que les maisons élevées sont renversées.

OUTILS : c'est tout instrument dont les Artisans se servent pour l'exécution manuelle de leurs ouvrages. Les Charpentiers de Navire en ont de diverses sortes dont la plûpart sont mentionnés dans ce Supplement suivant leur rang. Il y a aussi beaucoup d'*outils* dans l'Artillerie dont j'ai aussi parlé.

OUVERT : être à l'ouvert d'une passe : c'est être vis-à-vis de quelque chose, comme de l'entrée d'un port, d'une rade, ou d'une riviére.

OUVERTURE des portes. Les Officiers de Garde aux portes, une demi-heure avant l'heure destinée pour les ouvrir, détachent un Sergent avec deux Fusiliers pour aller chercher les clefs, & lorsqu'elles arrivent ils disposent leur garde avec le même nombre d'hommes armés & sans armes, le Tambour battant aux champs, comme à la fermeture des portes. Ainsi elles s'ouvrent comme elles ont été fermées, à l'exception que lorsque le Capitaine des portes a ouvert la premiere & passé le premier pont & ceux qui les escortent, l'Officier qui commande la garde de cette porte en fait relever le pont: on en use de même à tous les autres ponts, jusqu'à ce que la découverte ait été faite. Celui qui commande l'avancée de la derniere barriere, doit recevoir les ordres de l'Officier Major de la Place, afin de détacher un ou plusieurs Sergens avec des Fusiliers pour aller faire la découverte.

Il arrive souvent principalement les jours de marché qu'il se trouve à la barriere beaucoup de paysans qui attendent qu'elle soit ouverte pour entrer: on doit les faire éloigner de cinquante pas jusqu'à ce que les Batteurs d'Estrade qui sont ordinairement des Cavaliers ou Dragons de la Garnison soient rentrés. La découverte faite & les ponts baissés, l'Officier qui commande l'avancée doit faire ouvrir le guichet de la barriere & laisser aller un à un

ceux qui viennent de dehors, obſervant de les bien examiner & de faire faire la même choſe par le conſigne. Pendant ce tems les Gardes doivent reſter ſous les armes juſqu'à ce qu'il n'y ait que très-peu de gens qui paſſent de loin à loin. Cet article eſt de conſéquence, & nous avons des exemples qui nous en prouvent l'importance.

En 1702. l'Electeur de Baviere voulant ſe rendre maître de la Ville d'Ulm en Suabe, porta ſes Troupes pendant une nuit avec une diligence incroyable à une demi-lieuë de cette Ville, où après avoir ſaiſi tous les paſſages, il fit vêtir un nombre de ſes Officiers avec les mêmes habits que portoient les Payſans qui arrivoient de toutes parts pour y entrer un jour de marché. Ces Officiers ainſi traveſtis entrerent à l'ouverture des portes, s'emparerent des Troupes qui les gardoient & firent par ce moyen pénétrer l'Electeur & ſes Troupes qui ſe rendirent maîtres d'Ulm, par la négligence & le peu de précautions qu'apporterent celles de l'Empire qui avoient mal fait la découverte, & qui en gardoient les barrieres & les portes avec trop de confiance.

OUVERTURE & fermeture des portes chez les Turcs. Les Janiſſaires dans les Places où ils ſont en garniſon, ont la garde des clefs pour ouvrir & fermer les portes ſuivant les loix & les ſtatuts. On ouvre les portes à la pointe du jour, & pour cela deux ou quatre Janiſſaires ſe rendent aux portes. Il y a un *Capigy* ou *Portier* à chaque porte. Ils lui en remettent la clef afin qu'il l'ouvre lui-même en préſence de quelques *Azzaps*. En faiſant cette fonction le *Capigy* prononce à haute voix quelques paroles à la loüange de Dieu & du Sultan, & dès que la porte eſt ouverte il redonne la clef aux Janiſſaires, qui la rapportent où ils l'ont priſe.

Pendant le jour les *Azzaps* & même quelques Janiſſaires font la garde à la porte & demandent rarement le nom des payſans, ni où ils vont. Un peu avant la nuit on y rapporte les clefs dans le même ordre. Les *Capigys* les prennent en prononçant les mêmes paroles que le matin en préſence des *Azzaps* & des Janiſſaires, & les remettent à ceux qui doivent les garder.

OUVRIERS pour la Marine : ce ſont ceux qui travaillent à quelque partie particuliere d'un Vaiſſeau & qui ne ſont pas Charpentiers. Ce ſont auſſi tous ceux qui travaillent dans les atteliers de conſtruction, à quelque ſorte d'ouvrage que ce ſoit. Les Ouvriers

journaliers ou travaillant à la journée dans le parc commencent leur travail pendant l'hiver à sept heures du matin & ils finissent à six heures du soir. En Eté ils commencent à cinq heures & finissent à sept au soir. On leur donne une demi-heure le matin pour déjeuner, une heure entiere depuis onze heures jusqu'à midi pour le diner, & une autre demi-heure pour la collation qui est retranchée en hiver; & dans ce tems-là les Ouvriers ne font que deux repas. Le déjeuner & la collation se font dans le parc sans qu'il soit libre d'en sortir pour ce sujet. Les heures du travail & du repos sont marquées par le son d'une cloche, & aucun Ouvrier ne doit quitter l'ouvrage que cette cloche n'ait sonné.

OUVRIR, en terme de Marine : voir l'un par l'autre ou l'un dans l'autre. On dit ouvrir deux pointes, ouvrir deux clochers, ouvrir deux moulins à vent, c'est-à-dire, qu'on est situé de telle sorte qu'on passe l'un par l'autre, ou l'un dans l'autre les deux objets, comme deux pointes, deux clochers, &c. & qu'au contraire on les voit separément.

OXICRAT : c'est une portion de vinaigre sur cinq ou six fois autant d'eau. C'est un remede facile & prompt qui sert à adoucir les ardeurs des inflammations, & à guérir les douleurs que cause la trop grande chaleur. On s'en sert pour rafraichir le canon dans un combat. On en donne aussi quelquefois aux Equipages de Vaisseaux.

P

PACIFIER : se pacifier, on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia* : l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PAGAIE : c'est le nom que les Sauvages donnent à l'aviron, dont ils se servent pour nager dans une maniére de Canot, qu'ils appellent *Pirogue*.

PAILLASSES, c'est pour coucher les Matelots : on fournit aux Gardes-Françoises montant la Garde chez le Roi, des *paillasses*, sur le pied de trois Soldats pour une *paillasse* ; & les Soldats, suivant le Réglement du 1. Decembre 1691. ne doivent payer que deux liards chacun pour leurs *paillasses*, pendant leur Garde, soit de trois ou quatre jours : & les Sergens ne peuvent retenir davantage à chaque Soldat, sur peine d'être punis.

PAILLES de Bites : ce ſont de longues chevilles de fer, qu'on met à la tête des bites, pour tenir le cable ſujet.

PALAN : c'eſt un aſſemblage d'une corde ou de deux, d'un mouflé à deux poulies, & d'une poulie ſimple qui lui eſt oppoſée. On s'en ſert pour embarquer, & pour débarquer les marchandiſes & autres fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *Etague*, & l'autre *Garant*. Le *Palan*, dit un autre Auteur, eſt la corde qu'on attache à l'étai ou à la grande vergue, ou à la vergue de miſéne, pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il eſt compoſé de trois cordes, ſçavoir celles du palan, l'étague & la driſſe. Il y a des pates de fer au bout, qui deſcendent en bas, il a trois poulies, l'une deſquelles eſt double. Celui du mât de miſéne ne s'en détache jamais, comme étant du ſervice ordinaire. *Grands palans :* ce ſont ceux qui tiennent au grand mât. *Palans* de miſéne, ce ſont ceux qui ſont attachés au mât de miſéne, & qui ſervent à haler à bord les ancres & la Chaloupe, à rider les haubans, *&c.* *Palan* à Caliorne, c'eſt la caliorne entiére. *Palans* d'étai, ce ſont ceux qui ſont amarrés à l'étai. *Palan* d'amure, c'eſt un petit palan, dont l'uſage eſt d'amurrer la grande voile par un gros vent. *Palans* de bout : ce ſont de petits palans frappés à la tête du mât de Beaupré par-deſſous, dont l'uſage eſt de tenir la vergue de ſivadiére en ſon lieu, & d'aider à la hiſſer, lorſqu'on la met à la place. *Palans* de retraite : ce ſont auſſi de petits palans, dont les Canoniers ſe ſervent, pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorſque le Vaiſſeau eſt à la bande. *Palanguer* : c'eſt ſe ſervir des palans, ſoit pour mettre les fardeaux dans un Vaiſſeau, ou pour les débarquer. *Palangue* : c'eſt un commandement pour faire ſervir ou tirer ſur le palan.

PALE d'aviron : c'eſt le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALEAGE : c'eſt l'action de mettre hors d'un Vaiſſeau, les grains, les ſels & autres marchandiſes, qui ſe remuënt avec la pelle, & l'obligation où les Matelots ſont de les décharger. Les Matelots n'ont point de ſalaire pour le *paléage* & le manéage, mais ils en ont pour le guindage & le remuage.

PALME : étenduë de la main. Les Anciens avoient le grand *palme* & le petit *palme*, qui partageoient le pied en deux parties inégales. Le grand *palme*, qui étoit de la longueur de la main, étoit de douze doigts ou neuf pouces de Roi : & le petit *palme* de quatre

doigts ou trois pouces. On ſe ſert encore aujourd'hui de cette meſure en Italie, & le *palme* y eſt différent ſelon les lieux. Le *palme* Romain moderne, eſt de huit pouces trois lignes & demie : celui de Naples eſt de huit pouces ſept lignes : & celui de Genes, de neuf pouces deux lignes. La plus commune étenduë du *palme* eſt de huit pouces. Il faut quatre *palmes*, & quatre cinquiémes, pour faire une aune de Paris. La *palme*, dit un Auteur, contient cinq doigts, le doigt eſt la ſeiziéme partie du pied ; le pied eſt de douze pouces, le pouce contient douze lignes, la ligne eſt l'épaiſſeur d'un grain de blé ou environ.

PANTAQUIERES : ce ſont des cordes de moyenne groſſeur, qui font un entrelacement entre les haubans de ſtribord & de bas-bord, pour les tenir plus roides & plus fermes, & pour aſſurer le mât dans une tempête, ſur-tout lorſque les rides ont molli, elles traverſent les haubans d'un bord à l'autre.

PAPIERS & Enſeignemens : ce ſont tous les papiers & manuſcrits qui ſe trouvent dans un Vaiſſeau. *Papier* de cartouche, ou de gargouſſe : c'eſt de gros papier gris, dont on ſe ſert pour faire les gargouſſes. On le forme ſur un moule, puis on l'emplit de mitrailles.

PAQUEBOT : c'eſt le nom des Vaiſſeaux qui ſervent au paſſage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres, de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Eſpagne, &c.

PAR : c'eſt une prépoſition, dont on ſe ſert ſur mer d'une façon particuliére. On dit, nous étions par la hauteur des trente degrés : on n'attaque pas un Vaiſſeau, quand il eſt par huit braſſes d'eau.

PARADE : c'eſt l'examen que les Sergens, Aides-Majors, Majors & autres, font d'une Troupe commandée pour monter la Garde, ou aller en Détachement.

Faire la *parade* ſur mer : c'eſt orner un Vaiſſeau de tous les Pavillons qui ſont à ſon bord, & de tous ſes pavois. On dit auſſi *Parer*, les Vaiſſeaux ſeront parés de flâmes. Quand dans les Garniſons ou à l'Armée, l'heure eſt venuë de monter la *parade*, les Tambours appellent pour faire prendre les armes, & les Sergens doivent aſſembler ſans bruit, & avec diligence leur poſte, & le mettre en bataille dans le rang qu'il doit tenir : ſi le poſte eſt commandé par un ou pluſieurs Officiers, qui ſe mettront pour lors à la tête, le premier Sergent doit ſe mettre à l'aîle droite du premier rang, le ſecond à la gauche [illegible] dernier, & s'ils ſont

plusieurs, ils doivent se mettre aux aîles droites & gauches des rangs, observant de faire bien marcher les Soldats avec un grand silence, ne permettant jamais qu'aucun parle & fume sous les armes. Lorsque la Troupe doit tourner sur la droite ou sur la gauche, s'il n'y a pas de Sergent à l'aîle droite, qui doive soutenir, celui qui en est le plus proche, doit s'y porter promptement, & rester au pivot, pour que chaque Soldat, qui est à l'aîle du rang, vienne y tourner, sans se jetter ni sur sa droite, ni sur sa gauche, observant que le rang ne tourne, qu'après que l'aîle qui doit soutenir, est arrivée sur le pivot. Si les rangs viennent à se fausser, le Sergent doit les redresser avec le bout de sa hallebarde & sans parler : s'il est suivi par une autre Garde, il doit rester au pivot, jusqu'à ce que le Sergent, qui est à l'aîle du rang qui le suit, & qui va tourner, se soit emparé du pivot pour exécuter la même chose. Pour lors il retourne avec diligence à son poste.

Ainsi tous les Sergens de l'un à l'autre, doivent avoir attention, que leur Troupe, marche bien & tourne dans le même terrein, faisant observer quatre grands pas de distance entre chaque rang, & que les Soldats appuyent sur la crosse de leur fusil, & marchent la tête haute avec un regard hardi. Ceux qui sont aux aîles des premiers rangs, doivent de tems en tems regarder derriére eux, pour voir si les rangs ne se faussent pas, & si personne ne s'y néglige. En ce cas il faut qu'ils s'y portent avec vivacité pour y remédier sans bruit. De même ceux qui sont aux aîles des derniers rangs, voyant devant eux ce qui s'y passe, doivent d'autant plus tenir la main à contenir les Soldats dans leur devoir. En arrivant sur le terrein où l'on se met en bataille pour monter la *parade*, les Sergens doivent après le premier rang dressé, mesurer promptement les autres rangs de l'un à l'autre, à deux hallebardes de distance, depuis le talon du Soldat chef de file, jusqu'à l'oreille du soulier du serre-demi-file, & ainsi du serre-demi-file au chef-demi-file, & du chef-demi-file au serre-file. La distance de droite & gauche reglée, ils doivent les dresser avec dextérité, diligence & sans confusion, ensuite reprendre leurs postes dans le premier rang, à l'exception de ceux qui commandent certains petits postes particuliers, à la tête desquels ils doivent se mettre un petit pas en avant des Soldats pour défiler à leur tour.

PARADIS : c'est la partie d'un port, où les Vaisseaux sont en plus grande sureté.

PARC de Marine : c'eſt dans un Arcenal de Marine, le lieu où les Magaſins généraux & particuliers ſont renfermés, & où l'on conſtruit les Vaiſſeaux du Prince. Après que la retraite a été ſonnée, perſonne ne peut entrer dans l'enclos du *parc* & des Magaſins, ſi ce n'eſt par un ordre exprès des principaux Officiers du Port, & pour quelque affaire extraordinaire. *Parc* dans un Vaiſſeau, c'eſt un lieu qui eſt fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les Beſtiaux que les Officiers font embarquer pour leur proviſion. L'Ordonnance dit, Parcs & Cages de moutons, volailles & beſtiaux.

PARCOURIR : dans une action, les Commandans des Corps, des Brigades, & les Officiers Généraux *parcourent* de rang en rang pour animer les Soldats. Sur mer *parcourir* les coutures & changer les écoutes, c'eſt les viſiter, pour calfater où il en eſt beſoin.

PAREAU : c'eſt une ſorte de grande Barque des Indes, qui a le devant & le derriere fait de la même façon. On met indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord. Ces *pareaux* ou *pares*, dont on ſe ſert vers Cilon, ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce ſont des Bâtimens de charge, qui ne perdent point de vuë les côtes. On s'en ſert principalement dans la Tutocorie, aux Côtes de Malabar, où les Habitans, qui vivent de l'induſtrie, qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *Pareaus*, à cauſe qu'ils vont à cette pêche avec cette ſorte de Bâtiment. Les Corſaires de Malabar ſe ſervent auſſi d'un Bâtiment à rames, qu'ils nomment *Paro* ou Pareau : ce peut bien être le même.

PARFUMER un Vaiſſeau : c'eſt faire bruler du goudron & du genévre, & jetter du vinaigre entre les ponts d'un Vaiſſeau. On dit : les Bâtimens & les hommes ſeront parfumés.

PARQUET : c'eſt dans un Vaiſſeau un petit retranchement fait ſur le pont avec un bout de cable ou d'autre groſſe corde : on met dans ce retranchement des boulets de canon pour les avoir tout prêts quand on en a affaire. C'eſt auſſi le retranchement où l'on tient les boulets dans un magaſin de terre, comme de marine. Le Commiſſaire Géneral de l'Artillerie de la Marine doit tenir la main à ce que les canons & les mortiers, qu'on tire des Vaiſſeaux qu'on deſarme, ſoient portés où ils doivent être ; que les [illegible] de fonte ſoient ſéparés de ceux de fer, & [illegible] calibres ; que les boulets ſoient mis dans [illegible], & les bom-

bes & les grénades chargées, séparées de celles qui ne le sont point.

PART, être à part : c'est sur terre les Officiers & Soldats des Troupes Légéres, qui ont *part* aux prises qu'ils font sur les Ennemis. Tels sont aujourd'hui les Arcquebusiers de Messieurs Grassin, de la Morliére & autres, qui sont des Corps de Troupes, composés de Dragons, d'Hussards & de Fantassins. On appelle ces Troupes Légéres, Partisans.

Estre à *part* sur mer : c'est-à-dire, que l'Equipage d'un Vaisseau aura sa part des prises qu'on fera sur les Ennemis. On se sert de la même expression, pour ceux qui vont aux pêcheries, & qui ne reçoivent point de gages, mais ont une certaine part réglée.

PARTAGER le vent, *partager* l'avantage du vent : c'est louvoyer sur le même rumb de vent, que celui à qui on le veut gagner, ou qui le veut gagner sur vous, & ne pouvoir parvenir à le gagner, quoique sans le perdre aussi, c'est-à-dire, sans tomber sous le vent, mais se maintenir toujours l'un & l'autre.

PARTIS : j'en ai donné l'explication Tome II. Par l'Ordonnance du 30. Novembre 1710. nul Parti d'Infanterie, Cavalerie ou Dragons, ne peut être détaché des Armées, ou sortir des Places, qu'avec un Passeport du Général de l'Armée, ou du Gouverneur, ou Commandant de la Place. Il ne peut être commandé que par un Officier, avec caractére & commission de S. M. & ne peut être en moindre nombre que de vingt cinq hommes d'Infanterie, ou de vingt Cavaliers ou Dragons. Ceux qui n'étant point Officiers, & qu'on appelle Volontaires, s'ingérent de commander un Parti, ou même le Détachement d'un Parti, sont réputés gens sans aveu, & comme tels abandonnés à la discrétion des Ennemis : ou s'ils reviennent dans les Places de S. M. ils sont mis au Conseil de Guerre, & punis sévérement. Il n'est pas permis aux Partisans de déguiser leurs noms & leurs qualités. Ils ne peuvent tirer aucuns rafraîchissemens des lieux où ils passent qu'en payant : & aucun Soldat, Cavalier & Dragon, ne peut quitter son Régiment, sous prétexte d'aller en Parti, sans en avoir un ordre par écrit, signé du Colonel ou du Commandant du Régiment.

PAS de Calais : *Pas* signifie un Détroit entre deux terres, comme celui qui est entre Calais & Douvres, qu'on appelle le Pas de Calais.

PASSAGERS : ce sont ceux qui passent sur un Vaisseau, sans être de l'Equipage, & qui pour cet effet

payent leur passage, ainsi qu'il a été convenu.

PASSE-PORT. Les Maîtres de Vaisseau des Provinces-Unies, ne vont point en mer, qu'ils n'ayent pris un Congé & Passeport au lieu du partement, lequel *Passe-port* leur est donné par la Régence. Les *Passeports* doivent contenir le nom du Maître & du Vaisseau, & quels en sont les Propriétaires, en tout & en partie; & ces Déclarations du Maître doivent être affirmées par serment.

PASSER sous le Beaupré: ce Navire a passé sous notre Beaupré. C'est une maniere de parler, qui veut dire qu'un Vaisseau a passé fort près de l'avant d'un autre. On regarde en mer, comme une civilité, de ne passer pas sous le Beaupré d'un autre quand on y peut passer.

PASSER au vent d'un Vaisseau: on dit, passer au vent d'un Vaisseau, lorsqu'on lui gagne le vent.

PASSE-VOGUE: c'est un effort qu'on fait de ramer plus fort qu'à l'ordinaire.

PASSE-VOLANT: comme c'est sur terre un Soldat supposé, c'est aussi sur mer un faux Matelot: qu'un Capitaine ou un Maître de Vaisseau fait passer en revuë pour faire trouver son Equipage complet.

PASSE-VOLANTS. Lorsque M. de Pontchartrain entra dans la Marine, il fit ordonner qu'il n'y auroit que les Vaisseaux portant seize canons, qui pourroient naviguer aux Isles de l'Amérique. Pour satisfaire à ce nouvel ordre si gênant, on mit des canons de bois, appellés *passe-volants*.

PASSEZ le fusil du côté de l'épée: ce commandement de l'exercice se fait en poussant le bras devant soi, lâchant la main droite, tournant la jambe gauche, avançant le pied droit, & portant la main droite au bout du canon, le pouce le long du canon, le bras droit tendu à la hauteur de l'épaule, les armes un peu éloignées du Corps. Quoique l'Ordonnance ne marque qu'un seul tems pour l'exécution de ce commandement, presque toutes les Troupes en font deux. Au premier tems on pousse le fusil haut en avant, la crosse à la hauteur de la ceinture. Au second tournant sur le pied gauche, & l'on porte la main droite au bout du canon dans la posture qui vient d'être expliquée: il y a apparence que cette façon s'est introduite, parce qu'on a trouvé plus de facilité à partager tous ces mouvemens en deux tems. Les Soldats s'accordent mieux, quand il y a une espéce de repos, qui détermine l'instant de l'action.

PATARASSE : c'eſt une eſpéce de ciſeau à froid, dont on ſe ſert pour ouvrir les joints d'entre deux bordages, quand ils ſont trop ſerrés, afin de mieux faire la couture.

PATRON : c'eſt comme je l'ai dit Tome II. le Maître ou le Commandant d'un Vaiſſeau Marchand. *Patron* de Barque ou de quelqu'autre petit Bâtiment: c'eſt la qualité que l'on donne à ceux qui commandent ces ſortes de petits Bâtimens. On dit, *Patrons* de Bâtimens, Bateaux & Gabarres. *Patrons* de Chaloupe: c'eſt ainſi que l'on appelle parmi nous certains Officiers Mariniers, qui ſervent ſur nos Vaiſſeaux de guerre à qui l'on donne la conduite des Chaloupes & des Canots. On dit, *Patron* de Chaloupe, & *Patron* de Canot.

PATTES d'ancre : ce ſont deux plaques de fer triangulaires, qui ſont ſoudées ſur chaque bout de la croiſée de l'ancre, & recourbées pour pouvoir mordre dans la terre. La *patte* de l'ancre tourne : c'eſt quand la *patte* quittant le fond tourne en haut, & que le jas va toucher le fond. Laiſſer tomber la *patte* de l'ancre, c'eſt mettre l'ancre perpendiculaire à la mer, afin de la tenir toute prête à être mouillée. *Pattes* de voiles : ce ſont des morceaux quarrés de toile, qu'on applique au bord des voiles, proche de la rélingue, pour les renfoncer, afin d'y amarrer les pattes de bouline. *Pattes* d'Anſpeɛts : ce ſont des pattes de fer qu'on met au bout d'un levier, pour ſervir à mouvoir les gros fardeaux.

PAVESADES. C'étoient de grandes claies portatives, derriére leſquelles les Archers tiroient. Elles étoient en uſage long-tems avant Philippe Auguſte, & Froiſſart ne les donne pas, comme une choſe nouvellement inventée. Le P. Daniel dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe, nous les repreſente ſous la figure d'un bouclier, mais M. le Chevalier Folard, dans ſon Commentaire ſur Polybe, nous apprend que c'étoient des mantelets, qu'on rangeoit par lignes paralléles ou par lignes obliques du Camp aux travaux les plus proches du Corps de la Place, derriere leſquelles les Soldats à couvert ouvroient un petit foſſé aſſez profond pour les maintenir droites & fermes.

On les rangeoit dans ce foſſé, qu'on couvroit enſuite de terre, ce qui ſe pratiquoit dans les Siéges réguliers; mais dans les attaques d'inſulte, on y alloit avec moins de cérémonie, & les claies étoient plus petites pour être tranſportées plus aiſément. C'eſt-là

le *retranchement portatif*, comme l'appelle le P. Daniel, en usage plusieurs siécles avant celui de Philippe Auguste.

On les appelloit des *pavesades*, ou *tallenas*, parce qu'elles servoient à couvrir. Mais cela ne veut pas dire que ce fussent de vrais pavois. *Procope* & *Anne Comnene*, font mention de ces sortes d'Ouvrages dans leur Histoire. *Salignac*, dans sa Relation du Siége de Metz, par Charles-Quint, dit que M. de Guise fit mettre des *Pavesades du côté des bréches*. C'étoit donc derriére ces *tallenas*, les plus près de la Ville qu'on logeoit les Archers, qui tiroient continuellement contre ceux qui paroissoient sur les Défenses.

PAVILLON : j'ai parlé Tome II. du *Pavillon* qu'on arbore à la pointe des mâts ou sur le bâton de l'arriére pour faire connoître la qualité des Commandans des Vaisseaux, & de quelle nation ils sont. Je vais donner ici l'explication des Pavillons des différentes nations de l'Europe, & je commence par ceux de France.

PAVILLON Royal de France. Il est blanc semé de fleurs de lis d'or, & chargé d'un écusson des Armes de France, entouré des Colliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit. *Pavillon* de l'Amiral de France. L'Ordonnance du Roi de 1689. porte que le *Pavillon* de l'Amiral de France doit être quarré blanc & arboré au grand mât, lorsque l'Amiral en personne est embarqué. L'*Etendart* Royal des Galéres de France est rouge, semé de fleurs de lis d'or. *Pavillons* des Vaisseaux Marchands François. La même Ordonnance porte que l'Enseigne de poupe des Vaisseaux Marchands, doit être bleuë, avec une croix blanche traversante, & les Armes du Roi sur le tout, ou telle autre distinction qu'ils jugeront à propos, pourvû que leur Enseigne de poupe ne soit pas entiérement blanche. En général, les Vaisseaux Marchands François, portent des *pavillons* de différentes maniéres d'azur & d'argent. *Pavillon* de Calais, il est bleu, traversé d'une croix blanche. *Pavillon* de Dunkerque, il est de six bandes, mêlées de bleu & de blanc.

PAVILLON des Etats Généraux des Provinces Unies. Il est rouge chargé d'un lion d'or, qui tient à sa patte droite un sabre d'argent, & à sa patte gauche un faisceau de sept fléches d'or, dont les pointes & les pennes sont d'azur : ce sont les Armes de l'Etat. *Pavillon* de Hollande, il est de trois bandes, la premiére orangée, la seconde blanche, & la troisi

bleuë. On le nomme auffi le *Pavillon* du Prince. Il y a un autre *Pavillon* du Prince, qui eft double, c'eft-à-dire, de neufs bandes, de mêmes couleurs, & arrangées, comme deffus. *Pavillon* de beaupré des Etats Généraux, il eft tranché, & taillé d'orangé & de bleu, & coupé d'une croix d'argent avec un écuffon en cœur de gueules; au même lion d'or, ci-deffus blafonné. *Pavillon* de beaupré du Prince, ou de Hollande, il eft comme celui des Etats-Généraux, hormis qu'il n'y a point d'écuffon. Il y en a encore un autre, qui eft gironné d'une autre maniére, d'argent, de gueules & d'azur. Il y en a encore un autre qu'on appelle fimple, qui eft gironné d'argent par le milieu, de gueules dans les deux pointes du haut, & d'azur dans les deux pointes du bas. Il y a un autre *Pavillon* des Provinces-Unies, qui eft chargé de trois lettres P. qui fignifient, *pugno pro patriâ*, je combats pour la Patrie. Lorfque le Comte de la Marc vint devant la Brille avec fes Vaiffeaux, il portoit dix deniers dans fon *Pavillon*, pour montrer qu'il venoit s'oppofer à la levée du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit exiger.

PAVILLON d'Amfterdam, il eft de trois bandes, la plus haute eft rouge, celle du milieu eft blanche, & la plus baffe eft noire. Sur la bande du milieu, font les Armes d'Amfterdam, de gueules à un pal de fable, chargé de trois fautoirs d'argent: ayant pour cimier une couronne Impériale, & pour fupport deux lions de fable. *Pavillon* de Hoorn en Nord-Hollande, il eft de trois bandes, deux rouges & une blanche au milieu, fur laquelle eft une corne de gueules, garnie de cercles d'or, & pendante à un cordon de gueules. *Pavillon* des Ifles de Schelling & du Ulie. Il eft de dix bandes, qui font à commencer par la plus haute, rouge, blanche, bleuë, rouge, bleuë, jaune, verte, rouge, blanche & bleuë. *Pavillon* de Zelande, il eft de trois bandes, l'une orangée, l'autre blanche, & l'autre bleuë, dont la blanche, qui eft au milieu, eft chargée des Armes de Zelande, qui font coupées d'or en chef, au demi-lion de gueules, ou au lion de gueules fortant de trois ondes, ou triangles ondées d'azur, en champ d'argent, en pointe. *Pavillon* de la Ville de Middelbourg, Capitale de la Zelande: il eft de trois bandes, l'une rouge, l'autre blanche, l'autre jaune. Le *Pavillon* de beaupré de Middelbourg, eft rouge, chargé d'une tour crenelée d'or. *Pavillon* de beaupré de Fleffingue dans la même Province, eft

rouge, chargé d'une urne d'argent, couronnée de même. *Pavillon* de beaupré de Terveer dans la même Province, est rouge, chargé d'un écusson de sable, à la face d'argent.

PAVILLON des Pays-Bas Espagnols, il est de Bourgogne, c'est-à-dire, blanc, traversé d'un sautoir, ou d'une croix S. André, bastonnade rouge. Il y a un autre *Pavillon* de Bourgogne, qui est bleu, chargé de la même croix. *Pavillon* de Flandres, il est de trois bandes, l'une rouge au haut, l'autre blanche au milieu, & la troisiéme jaune. Celle du milieu est chargée d'une croix de Bourgogne de pourpre. Le *Pavillon* de Beaupré de Flandres est jaune, chargé d'un lion de sable, enfermé dans une orle de sable posée en écussons, cantonné de huit fleurs de lis de sable, trois au haut, & cinq autour, & surmonté d'une couronne de sable avec trois fleurs de lis aussi de sable pour fleurons. *Pavillon* d'Ostende, il est mi-parti rouge par le haut, & jaune par le bas.

PAVILLON de l'Empire, il est jaune ou d'or, chargé de l'Aigle Impérial de sables à deux têtes, diademé, langué, becqué & membré de gueules, tenant dans sa serre droite une épée nuë, & dans sa gauche un sceptre : ou selon d'autres dans sa serre-droite une épée nuë & un sceptre, & un monde dans sa gauche.

PAVILLON d'Embden en Oost-Frise, il est de trois bandes, l'une jaune, l'autre rouge, & l'autre bleuë. *Pavillon* de Norden, aussi en Oost-Frise, il est bleu, chargé de trois étoiles d'or.

PAVILLON de Breme dans la Basse-Saxe, il est de neuf bandes, cinq rouges, & quatre blanches, chargé, proche du bâton, d'un pal échiqueté, d'argent & de gueules.

PAVILLON de Hambourg, il est rouge, chargé d'une grosse tour d'argent, semée de trois donjons de même. Il y a un autre *Pavillon* de Hambourg, rouge, chargé de trois tours d'argent, une & deux les unes après les autres.

PAVILLON de Sleeswisk Holstein, il est rouge, chargé des Armes de Sleeswisk.

PAVILLON de Dannemarc, il est fendu en cornette rouge, & est traversé d'une croix blanche. Le *Pavillon* des Vaisseaux Marchands est quarré. Il y a un autre *Pavillon* de Dannemarc où la pointe de la croix blanche, est échancrée, & sort entre les deux autres pointes rouges.

PAVILLON de Berg, en Norvége, il est rou-

ge, traversé d'une croix d'argent, chargée en cœur d'un écusson d'argent, à un lion de gueules, tenant en sa patte droite une épée d'azur, avec une poignée de sable, & entouré de deux branches d'arbres, avec leurs feüilles de sinople en couronne.

PAVILLON de Lubec. Il est mi-parti de deux bandes. La plus haute est blanche, & la plus basse est rouge.

PAVILLON de Wismar. Il est de six lez rouges, & blancs : la premiere du haut rouge.

PAVILLON de Rostoc. Il est de trois bandes. La plus haute est bleuë, celle du milieu est blanche, & la plus basse est rouge.

PAVILLON de Brandebourg. Il est blanc, chargé d'un Aigle de gueule, tenant dans sa serre droite une épée d'azur à la poignée de sable, & dans sa serre gauche un sceptre d'or. Il y a un autre *Pavillon* de Brandebourg, qui est de sept bandes, quatre blanches, & trois noires, chargé d'un écusson d'argent à un aigle de gueules.

PAVILLON de Stralsund en Pomeranie, il est rouge, chargé du soleil d'or.

PAVILLON de Stetin. Il est mi-parti : le haut est blanc, chargé d'une billette de gueules, & le bas est rouge, chargé d'une billette d'argent.

PAVILLON de Dantsig en Prusse. Il est rouge, chargé proche du bâton, de deux croix d'argent, l'une sur l'autre, la plus haute couronnée de même. Il y a un autre *Pavillon* de Dantsig rouge à quatre croix d'argent, deux & deux, couronnées de même.

PAVILLON d'Elbing aussi en Prusse. Il est mi-parti, la bande du haut est blanche, chargée d'une croix de gueules, & la bande du bas est rouge, chargée d'une croix d'argent.

PAVILLON de *Coningsberg*. Il est de six lez noirs & blancs, la premier du haut noir.

PAVILLON de Courlande. Il est rouge, chargé d'un cancre de sable. Il y a un autre Pavillon de Courlande, qui est mi-parti : la bande du haut est rouge, & la bande du bas est blanche.

PAVILLON de Riga. Il est bleu traversé d'une croix jaune, ou d'or, chargée au milieu, ou en cœur, d'un écusson de gueules aux deux clefs d'argent, adossées, & passées en sautoir.

PAVILLON de Revel. Il est de six lez bleus & blancs, la premier du haut est bleuë.

PAVILLON de Pologne. Il est rouge, chargé

d'un bras, qui sort d'un nuage d'azur, tenant au point une épée d'argent. A la poignée de sable, vêtu jusqu'au coude de toile blanche avec une manchette d'or.

PAVILLON de Moscovie. Il est de trois bandes. La plus haute est blanche, celle du milieu est bleuë, & celle du bas est rouge. Celle du milieu est chargée d'un aigle à deux têtes éployée d'or, couronnée d'une couronne imperiale, chargée en cœur d'un écusson d'or à un S. Georges d'argent sans Dragon. Il y a un autre *Pavillon* de Moscovie, qui est de trois bandes de même couleur que ces premieres, traversé d'une croix de S. André bleuë. Il y a encore un autre *Pavillon* de Moscovie, qui est traversé d'une croix bleuë, la pointe du haut du *Pavillon* proche le bâton étant blanche, la pointe du haut à l'autre bout, rouge; la pointe du bas proche le bâton rouge, & la pointe du bas à l'autre bout blanche. C'est-à-dire qu'il est écartelé d'une croix d'azur, au premier quartier, & au quatriéme d'argent, au second & au troisiéme de gueules.

PAVILLON de Suéde. Il est fendu, & est bleu, traversé d'une croix d'or, dont la pointe qui vient dans la fente en sort en chancrure. Les Vaisseaux marchands portent le Pavillon quarré.

PAVILLON Royal d'Angleterre. Il doit être jaune, ou d'or, selon M. Desroches; mais blanc, ou d'argent selon les Auteurs Flamans, chargé d'un écusson, écartelé d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande. Il ne peut être porté, que par le Roi, ou par commission. Il y a un autre *Pavillon* Royal d'Angleterre, parti, & coupé tout entier, ou écartelé en écusson. Le premier quartier, & le quatriéme sont aussi partis & coupés, au premier & au quatriéme de France, au second, & au troisiéme d'Angleterre. Le troisiéme quartier du Pavillon est d'Ecosse, & le quatriéme d'Irlande. Il étoit aussi chargé en cœur d'un écusson de Nassau sous le Roi aujourd'hui regnant, c'est-à-dire d'azur semé de billettes d'or. Au lion d'or brochant sur le tout.

PAVILLON d'Angleterre, qu'on nomme l'union, il est de gueule avec ces paroles en Anglois: POUR LA RELIGION PROTESTANTE, ET POUR LA LIBERTE' DE L'ANGLETERRE. *Pavillon* d'Amiral d'Angleterre. Il est rouge chargé d'une ancre d'argent mise en pal, attalinguée, & entortillée d'un cable de même. Lorsque

les Armées Navales des Anglois sont divisées en trois Escadres, & en neuf divisions, chaque Escadre a son Amiral, & chaque Amiral a son *Pavillon*, qui donne le nom à l'Escadre, si-bien que l'Escadre du premier Amiral, dont le *Pavillon* vient d'être blasonné, s'appelle l'Escadre rouge. Les autres se nomment l'Escadre blanche, & l'Escadre bleuë. Le *Pavillon* de l'Escadre blanche est blanc au franc quartier à une croix de gueules, & celui de l'Escadre bleuë est bleu au franc quartier d'argent à une croix de gueules. *Pavillon* de beaupré d'Angleterre qu'on nomme Jac, ou Jaque. Il est bleu, chargé d'un sautoir d'argent, & d'une croix de gueules bordée d'argent. M. Desroches dit que le sautoir d'argent est bordé de gueules. *Pavillon* des Vaisseaux Marchands Anglois. Il est rouge au franc quartier d'argent, chargé d'une croix de gueules. *Pavillon* d'Ecosse, il est bleu au franc quartier d'argent, chargé d'une croix de gueules. Il y a un autre *Pavillon* d'Ecosse, qui est rouge au franc quartier d'azur, chargé d'un sautoir, ou croix S. André d'argent. *Pavillon* d'Irlande. Il est blanc chargé d'une croix de S. André de gueules.

PAVILLON d'Espagne. Il est blanc chargé de l'écu des Armes du Royaume. Il y a un autre *Pavillon* d'Espagne, blanc, chargé d'un écusson écartelé de Castille, au premier & au quatriéme, & de Leon au second & au troisiéme. C'est le *Pavillon*, que les Galéres d'Espagne, qui tiennent le premier rang portent aussi. *Pavillon* des Vaisseaux Marchands Espagnols. Il est de trois lez. Le plus haut est rouge, celui du milieu est blanc, & le plus bas est bleu.

PAVILLON de Portugal. Il est blanc, chargé des armes du Royaume de Portugal. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc, chargé d'une Sphére céleste d'or, surmonté d'une Sphére du monde azur, avec un horizon d'or, & une croix de pourpre au-dessus. Ce *Pavillon* & les deux suivans sont ceux que portent les Vaisseaux qui vont aux Indes. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc, chargé d'une Sphére céleste de pourpre, avec deux croix de gueules au côté, & une de même au-dessus, placée sur une Sphére du monde d'azur avec un horizon d'or, & au milieu de la Sphére céleste est une autre Sphére du monde d'azur sur un pilier d'or. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc, chargé vers le bâton des mêmes armes du Royaume, & d'une Sphére céleste de pourpre au milieu, surmontée d'une Sphére du mon-

de d'azur, avec un horizon d'or, & une croix de gueules au-dessus, soutenuë par un pilier d'or, & ayant deux boules d'or; & vers l'autre bout il y a au côté de la Sphére un Moine vêtu de noir, qui tient une croix de gueules en sa main droite, & un chapelet en sa gauche. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est écartelé d'une croix noire, ou de sable, bandé de huit bandes à chaque quartier, rouge, bleu, & blanc, le premier en franc quartier, chargé d'une croix blanche.

PAVILLON de Port-à-port. Il est d'onze bandes, six vertes, & cinq blanches.

PAVILLON de Savoye. Il est rouge, traversé d'une croix d'argent, qui le divise en quatre quartiers, dans chacun desquels est une de ces quatre lettres. F. E. R. T. qui s'expliquent : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*. Sa valeur a sauvé Rhodes. Autre *Pavillon* de Savoye. Il est blanc chargé d'une image de Notre-Dame.

PAVILLON de Genes : Il est blanc traversé d'une croix de gueules.

PAVILLON de Monaco, ou Morgue. Il est blanc chargé d'un écusson fuselé d'argent & de gueules.

PAVILLON de Modene. Il est rouge écartelé d'un aigle blanc, ou d'argent.

PAVILLON de Toscane. Il est blanc chargé d'un écusson des Armes du Grand Duc. Autre *Pavillon* de Toscane. Il est blanc chargé d'une croix de S. Etienne, qui est de gueules à la bordure d'or, & de la même figure que celle de Malte.

PAVILLON de Livourne, ou Ligourne. Il est blanc, chargé d'une croix de gueules, dont les bouts se terminent en demi-lune, & à chacun desquels il y a une boule.

PAVILLON du Pape: Il est blanc, chargé des Images de S. Pierre, & de S. Paul, celle de S. Pierre tenant dans sa main droite deux Clefs, passées en sautoir, & ayant un Livre sous sa main gauche; & celle de S. Paul tenant en sa main droite un Livre, & en sa gauche une épée. Les flâmes sont de trois bandes, l'une blanche, l'autre jaune & l'autre rouge.

PAVILLON de Venise, ou de S. Marc. Il est rouge, chargé d'un lion ailé d'or, placé sur une petite bande d'azur, tenant en sa pate droite une croix d'or, & en sa gauche un Livre, où sont écrits ces mots : *Pax tibi, Marce, Evangelista meus.* Autre *Pavillon* de Venise. Il est semblable à ce premier, hormis que le lion tient en sa pate droite une épée

d'azur, à la poignée de sable. Autre *Pavillon* de Venise. Il est blanc chargé du même lion.

PAVILLON de Raguse en Dalmatie. Il est blanc, chargé d'un écusson, où est le mot *libertas*.

PAVILLON de Sicile. Il est blanc chargé d'un aigle de sable.

PAVILLON de Malte. Il est blanc, chargé d'une croix de Malte rouge, c'est-à-dire d'une croix patée à huit pointes. Autre *Pavillon* de Malte. Il est rouge traversé d'une croix blanche.

PAVILLON du Grand-Seigneur Turc. Il est vert chargé de trois croissans d'argent, dont les pointes se regardent. M. Desroches dit qu'il est rouge chargé de ces trois Croissans, ou bien d'un seul. Il ne se peut porter que par le Grand-Seigneur, ou par commission. Autre *Pavillon* Turc. Il est bleu, chargé de trois croissans d'argent, dont toutes les pointes sont en dehors. Autre *Pavillon* Turc. Il est rouge chargé de trois croissans d'argent, rangés comme ce dernier. Il y a divers *Pavillons* de Turquie, qui sont différemment distingués, mais tous par ces trois couleurs, la rouge, la blanche, & la verte, & ils sont chargés de divers lettres noires. *Etendard* des Galéres Turques. Il est rouge, & se termine en pointe.

PAVILLON de Tripoli en Barbarie. Il est vert selon M. Desroches, & en pointe, un peu plus longue, que celle des autres *Pavillons* de Barbarie, qui se terminent tous en pointe.

PAVILLON d'Alger. Il est hexagone, rouge, avec un Marmot, ou tête de Turc coëffée de son turban.

PAVILLON de Salé. Il est rouge & se termine en pointe.

Au Japon les Fnés qui en sont les plus considérables bâtimens, ne portent point de *Pavillons*, si ce n'est quelquefois un petit *Pavillon* de poupe, où sont les armes du Seigneur du lieu, ou du lieu même, d'où les Vaisseaux ont fait voiles.

Les Jonques de Nanquin portent au grand mât un *Pavillon* tout droit, qui est blanc & rouge, & un rouge au mât d'avant, avec deux Enseignes de poupe, qui sont grises, bleuës, rouges & blanches. Elles ont aussi deux *Pavillons* de beaupré, qui sont de pourpre; les flâmes sont rouges, blanches, bleuës, & le *Pavillon* du grand mât qui traverse, est jaune, rouge & bleu.

L'Empereur de la Chine, qui entretient plusieurs

flottes entiéres pour aſſurer la Navigation, leur fait porter des *Pavillons*, où ſont ſes armes, ſçavoir un Dragon à cinq griffes à chaque pate, & ces *Pavillons* ſont tellement reſpectés, que tous les Vaiſſeaux qui ſe rencontrent devant eux ſe retirent.

Linſchot a écrit que dans les *Pavillons* des Chinois on voit des étoiles, & des demi-lunes, mais il s'eſt trompé. Il eſt vrai qu'il y en a, qui ont une eſpéce de volute ronde, qui eſt diviſée par deux couleurs, une partie étant rouge, & l'autre jaune. Au tour de ces cercles, il y a huit marques, ou caractères, dans une moitié deſquels il y a ſix points à chacun, & une raie au-deſſus. Leurs flâmes ſont fenduës par le bas, & ſont noires par le haut & par le bas, & griſes au milieu, étant faites d'une toile de coton bien fine.

L'an 1662. lorſque l'Amiral Bort fut envoyé de Batavie à la Chine avec une flotte conſidérable pour aider aux Tartares à reprendre les Iſles d'*Elimoi*, & *Quemoi*, les *Jonques* des Tartares, qui ſe joignirent aux Hollandois, portoient les *Pavillons* ſuivans : ſçavoir les *Jonques* de *Samglemon* Gouverneur de *Fokien* portoient un *Pavillon* noir, où il y avoit une pleine lune de gueules, ou rouge, car on ne porte jamais de demi-lune.

La *Jonque* de *Matthithelaüias*, qui étoit ſon Lieutenant portoit des *Pavillons* jaunes, & des flames blanches, & les *Jonques*, qui étoient ſous lui portoient le *Pavillon* blanc, où il y avoit une lune. Ses Mandarins portoient un *Pavillon* vert, où il y avoit une lune rouge, avec une flâme rouge.

Suntokquon Amiral de Lipoui, portoit des *Pavillons* bleus, & il y avoit une lune noire avec des flâmes blanches. *Sulavia* portoit des *Pavillons* verds, où il y avoit une lune rouge. *Schvvnluvvan* portoit des *Pavillons* rouges où il y avoit une lune noire. *Quolbvia* portoit des *Pavillons* rouges, où il y avoit une lune blanche, ou d'argent. *Jan Sumpin* portoit des *Pavillons* verds. *Goo Sumpin* portoit des *Pavillons* noirs, & des flâmes bleuës. Toutes les Jonques avoient un cercle noir dans leurs voiles, dans lequel cercle il y avoit une lettre noire. Le nombre des Jonques, qui étoient ſous ces Commandans Tartares, & qui livrerent le combat aux Rebelles Chinois ſous le nom de l'armée des Provinces-Unies étoit d'environ deux cents.

PAVILLON quarré. C'eſt celui qui a la figure d'un quarré long. Il n'y a que les Officiers Généraux qui puiſſent le porter au haut des mâts, ou

celui qui a ordre du Roi. *Pavillon* de poupe, enseigne de poupe, c'est celui, qui est porté sur l'arriére du Vaisseau. *Pavillon* de beaupré, c'est un petit Pavillon, qui se porte sur le mât d'avant, ou de l'avant.

Le Bâton de Pavillon du grand mât, ou de l'Amiral doit être d'une septiéme partie plus long que le grand Perroquet sur lequel il est arboré, mais il doit être d'une sixiéme partie moins épais. Le bâton de Pavillon du mât de misene, ou du Vice-Amiral doit être aussi d'une septiéme partie plus long que le Perroquet de misene, & son épaisseur doit être proportionnée. Le bâton du *Pavillon* de Lartimon ou du contre-Amiral doit être d'une sixiéme partie plus court, & d'une moitié plus mince que le Perroquet sur lequel il est arboré. Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore gueres qu'aux jours de réjouissance & de parade, ou pour faire reconnoître le Vaisseau par d'autres Vaisseaux. Son bâton doit avoir les trois quarts de longueur & la moitié de l'épaisseur du Perroquet de beaupré.

Le *Pavillon*, ou l'enseigne de poupe est commun à toutes sortes de Vaisseaux, & chacun a la liberté de le mettre. Son bâton ou sa garde doit être de la longueur, & de l'épaisseur qui est ci-dessus marquée pour le bâton du Pavillon du grand mât. Il semble qu'il seroit plus raisonnable que ce Pavillon & son bâton fussent plus grands que ceux du grand mât, parce qu'ils sont plus bas, & qu'ils peuvent tenir plus ferme: mais ils se trouvent assez grands, & paroissent même beaucoup plus grands que les autres, qui étant guindés si haut en paroissent beaucoup plus petits. Les bâtons des *Pavillons*, qui s'arborent sur des mâts de hune, doivent être plus longs, que ne feroient les Perroquets, mais ceux qui se mettent sur les Perroquets d'artimon, doivent être plus courts que les Perroquets. Les bâtons de giroüettes, auxquels les giroüettes sont attachées, doivent avoir un quart de la longueur du mât de hune, ou du Perroquet, sur lequel ils sont arborés, & ils doivent avoir assez d'épaisseur pour remplir la place du bâton de Pavillon. Les Anglois les tiennent unis depuis le dessus du choquet jusqu'en haut, mais les Hollandois y font un petit ton par le haut, lequel nom de petit *Ton*, qui est en Hollandois, comme en François, on prétend venir d'une Tonne, ou Tonneau, qu'on mettoit autrefois au haut des mâts pour tenir le gabier, ou la Sentinelle.

PAVILLON

PAVILLON de conſeil, c'eſt un petit Pavillon, qu'on arbore à bord du Commandant, quand il veut tenir conſeil. Ce Pavillon eſt blanc chez les Hollandois.

PAVILLON de combat, *Pavillon rouge*. On ne s'en ſert plus en France. Il ne peut être arboré ſur les Vaiſſeaux de S. M. aucuns Pavillons, flames, ni enſeignes de poupe, que de couleur blanche, ſoit pendant la navigation, ou dans les combats. Il leur eſt ſeulement permis de ſe ſervir de la couleur rouge, & autres pour les ſignaux. On met ordinairement neuf cüeilles au Pavillon rouge.

VAISSEAU PAVILLON : c'eſt le Vaiſſeau, qui eſt commandé par quelqu'un des Officiers Généraux, qui ont droit de porter *Pavillon* dans une armée navale, & qui d'ordinaire ſont accompagnés de Vaiſſeaux ſeconds, ou de Vaiſſeaux Matelots. Il y eut à la *Hogue* des Vaiſſeaux brulés, qui auroient pu ſe ſauver, s'ils n'avoient pas trouvé plus à propos de ſuivre leur *Pavillon*.

PAVILLON en Berne. Mettre *Pavillon* en Berne. On met l'enſeigne de poupe en Berne en mettant toute ſa longueur enſemble, & la hiſſant tout au haut du bâton, & l'autre bout du *Pavillon* prend vers l'eau, de maniére qu'il ne peut voltiger que tout enſemble, & comme s'il étoit rollé. L'uſage de ce *Pavillon* en Berne eſt de ſervir de ſignal, ſoit pour appeller la chaloupe du Vaiſſeau, ſi elle n'eſt pas à bord, ou pour demander du ſecours.

Amener *Pavillon*, c'eſt le baiſſer ou le mettre bas par reſpect, ce qui eſt la plus grande ſoumiſſion qu'un Vaiſſeau puiſſe rendre à un autre quand il le rencontre. Les Vaiſſeaux des Officiers Généraux qui ſont obligés d'*amener le Pavillon*, abaiſſent celui qui marque leur rang. Les autres Vaiſſeaux tant de Guerre que Marchands, amenent celui qui eſt arboré à leur poupe.

Faire *Pavillon* blanc, c'eſt arborer un *Pavillon* blanc en ſigne de paix, lorſqu'on veut entrer en traité avec quelque Nation ennemie & ſuſpecte. On le fait auſſi quand on demande quartier. Faire *Pavillon* d'Angleterre, faire *Pavillon* de France, c'eſt arborer le *Pavillon* d'Angleterre, & arborer le *Pavillon* de France. Embraſſer le *Pavillon*, c'eſt raſſembler le *Pavillon* entre les bras d'un Matelot, qui ſe tenant auprès du bâton du *Pavillon*, fait du *Pavillon* une eſpéce de fagot, le ramaſſant d'une embraſſade, lorſqu'il eſt

déployé. On a introduit cet usage de notre tems parmi quelques Nations du Nord pour remedier aux contestations qui arrivoient touchant les saluts de mer. C'est une sorte de temperament entre amener le Pavillon & le laisser arboré.

PAVILLON de Chaloupe : c'est un Pavillon quarré que les Officiers Généraux ou les Capitaines des Vaisseaux portent dans leurs Chaloupes lorsqu'ils y sont.

PAVOISER, pavier ses Navires : c'est entourer le bord d'un Vaisseau d'un tour de drap ou d'une toile large d'une aune, c'est-à-dire, aune de France, ce qui se fait aux jours de réjouissance & de combat, tant pour l'ornement que pour ne pas laisser voir les Soldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'une coutume des Anciens, qui lorsqu'ils avoient envie de combattre rangeoient leurs pavois sur les bords de leurs Vaisseaux, afin de pouvoir se cacher derriere.

PAUSES : ce sont des Bateaux fort larges & fort longs, dont les Etrangers se servent à Arcangel en Moscovie pour porter les marchandises à bord.

PEAUX de mouton : on s'en sert pour garnir les hunes. Les *peaux* de mouton non apprêtées servent à garnir dans d'autres endroits.

PAYE. Par les Ordonnances du 20. Decembre 1686. & du 2. Juillet 1716. il est défendu aux Capitaines & Officiers de promettre aux Cavaliers, Soldats & Dragons une paye plus forte que celle portée par les Ordonnances de Sa Majesté, à peine d'être cassés ; & Sa Majesté veut & entend que tout Cavalier, Dragon ou Soldat qui en dénonce un autre, à qui il est donné dans les prêts une *paye* plus haute, son congé lui soit délivré sur le champ par le Commissaire des Guerres avec la somme de trente livres aux dépens du Capitaine, pour lui donner le moyen de se retirer chez lui. Ceci est conforme à l'Ordonnance du 20. Juin 1714. Il y a plusieurs Ordonnances de nos Rois portans Reglement touchant le payement des Troupes. La derniere est du 1. Decembre 1738.

PAYE du Regiment des Gardes Françoises. Par cette Ordonnance il est payé aux Capitaines des Compagnies des Grenadiers des Gardes Françoises, trois cens soixante livres huit sols par mois : deux cens vingt-cinq livres seize sols huit deniers à chaque Lieutenant : cent dix livres huit sols quatre deniers à chaque Soulieutenant : soixante-treize livres six sols huit deniers à chaque Enseigne : quarante livres un

sol huit deniers à chacun des cinq premiers Sergens : trente-huit livres quinze sols au sixiéme Sergent · vingt-deux livres quinze sols à chaque Anspessade & Tambour : seize livres quinze sols à chaque Grenadier. Pareilles seize livres quinze sols pour la paye du Major : dix livres quinze sols pour celle du Commissaire : & seize livres quinze sols pour chacune des doubles payes que Sa Majesté accorde au Capitaine quand sa Compagnie est complette.

Il est payé à chaque Capitaine des Compagnies de Fusiliers deux cens cinquante livres par mois : cent soixante-dix livres seize sols huit deniers au Lieutenant : quatre-vingt-cinq livres huit sols quatre deniers au Soulieutenant : cinquante-cinq livres à chaque Enseigne : trente-cinq livres dix-huit sols quatre deniers aux quatre premiers Sergens : trente-quatre livres quatre sols deux deniers à chacun des deux autres : dix-huit livres dix-huit sols quatre deniers à chaque Caporal : dix-sept livres cinq sols à chaque Anspessade & Tambour : quatorze livres quinze sols à chaque Fusilier : pareilles quatorze livres quinze sols pour la paye du Major : dix livres quinze sols pour celle du Commissaire, & pareilles dix livres quinze sols pour chacune des douze payes de gratification que Sa Majesté accorde au Capitaine, quand sa Compagnie est complette. Pour les Officiers de l'Etat Major de ce Regiment ils sont payés de leurs appointemens suivant les Etats que Sa Majesté en fait expedier.

PAYE du Regiment des Gardes Suisses. Chaque Compagnie des Gardes Suisses est payée à raison de vingt livres six sols par mois pour chaque homme, & pour chacune des vingt-sept payes de gratification que Sa Majesté accorde au Capitaine lorsque sa Compagnie se trouve complette. Le Capitaine reçoit la somme de cent quarante-deux livres deux sols par mois pour appointer les porte-outils & les plus anciens & plus apparens Soldats de sa Compagnie. Le premier Lieutenant a cent cinquante livres par mois : le second Lieutenant cent vingt livres : le Soulieutenant quatre-vingt-dix livres : l'Enseigne soixante-quinze livres : deux Sergens trente-cinq livres chacun : trois autres trente livres : & trois autres vingt-cinq livres. Un Chirurgien trente livres : les Officiers de l'Etat Major & ceux de la Compagnie générale du Regiment des Gardes Suisses sont payés suivant les états & ordres que Sa Majesté fait expedier à cet effet.

PAYE des Regimens de l'Infanterie Françoise.

La même Ordonnance art. III. regle le payement de l'Infanterie Françoise. Chaque Capitaine de Grenadiers a par jour quatre livres six deniers. Le Lieutenant, y compris deux sols six deniers de supplement par jour trente-quatre sols dix deniers. Le Soulieutenant vingt sols : les deux Sergens douze sols chacun : les Caporaux huit sols six deniers : les deux Anspessades sept sols six deniers. Les Grenadiers & un Tambour six sols six deniers. Le Capitaine outre ses quatre livres six deniers par jour, a six sols six deniers par jour pour chacune des deux payes de gratification qu'il doit recevoir quand sa Compagnie est complette, & ce Capitaine est obligé de payer vingt-cinq livres de chaque Soldat tiré dans le Regiment pour entrer dans sa Compagnie.

Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers de chaque Bataillon ont chacun par jour trois livres six sols, y compris seize sols huit deniers de supplément : le Lieutenant vingt-deux sols dix deniers, y compris deux sols six deniers de supplément : onze sols à chacun des deux Sergens, sept sols six deniers à chacun des deux Caporaux : six sols six deniers à chacun des deux Anspessades : cinq sols six deniers à chaque Soldat ou Fusilier, & au Tambour : & le Capitaine outre l'appointement ci-dessus a deux payes de gratification de cinq sols six deniers chacune, lorsque sa Compagnie se trouve complette. Les Enseignes sont payés sur le pied de dix-sept sols dix deniers par jour, y compris deux sols dix deniers de supplément, & chaque Lieutenant en second sur le pied de treize sols quatre deniers par jour.

Les Officiers de l'Etat Major de chaque Regiment d'Infanterie Françoise où il n'y a point de Prevôté sont *payés* sur le pied de trente-trois sols quatre deniers par jour au Colonel, quarante-cinq sols au Lieutenant Colonel, y compris vingt-cinq sols de supplement, outre leurs appointemens de Capitaine : trois livres six sols huit deniers au Major, y compris seize sols huit deniers de supplement : trente-six sols deux deniers à l'Aide-Major, y compris deux sols six deniers de supplement : vingt sols au Maréchal des Logis : dix sols à chacun des Aumoniers & Chirurgien. Dans les Regimens qui ont Prévôté, le Prevôt a vingt sols huit deniers par jour : son Lieutenant treize sols quatre deniers : le Greffier huit sols quatre deniers : chaque Archer cinq sols, ainsi que l'Exécuteur de Justice.

Un Commandant de Bataillon qui n'eſt point chef de Regiment a trente-ſix ſols huit deniers par jour, y compris ſeize ſols huit deniers de ſupplement, outre ſes appointemens de Capitaine : & l'Aide Major de chaque Bataillon a trente-ſix ſols huit deniers par jour, y compris deux ſols ſix deniers de ſupplement : les Capitaines & Lieutenans réformés d'Infanterie ſervant à la ſuite des Regimens ſont payés en paſſant préſens aux revuës ſur le pied de trente-ſept livres dix ſols par mois à chaque Capitaine, & vingt livres à chaque Lieutenant.

PAYE du Regiment Royal Artillerie. Chaque Capitaine des huit Compagnies de chacun des cinq Bataillons du Regiment Royal Artillerie eſt payé par jour ſur le pied de ſix livres un ſol ſix deniers : les Capitaines en ſecond ont trois livres : le premier Lieutenant cinquante ſols : le ſecond Lieutenant quarante ſols : les deux Soulieutenans chacun trente ſols : les Sergens chacun vingt ſols ſix deniers : les Caporaux chacun quatorze ſols ſix deniers : les Anſpeſſades chacun onze ſols ſix deniers : les Cadets chacun douze ſols : les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers & Tambours chacun neuf ſols ſix deniers : ſix ſols ſix deniers à chacun des neuf Apprentifs : cinq ſols ſix deniers à chacun des vingt-ſept autres. Il y a encore cinq ſols ſix deniers pour chacune des ſept payes que Sa Majeſté accorde au Capitaine lorſque ſa Compagnie ſe trouve complette.

L'Etat Major de chacun deſdits Bataillons eſt payé à raiſon de cinq livres par jour au Lieutenant Colonel, outre ſes appointemens de Capitaine : de ſix livres au Major : cinq livres à l'Aide Major, & dix ſols à chacun des Aumonier & Chirurgien. Le Lieutenant Colonel a encore de plus cinq livres par jour : ſçavoir, cinquante-cinq ſols pour ſes appointemens en ladite qualité, & quarante-cinq ſols pour lui tenir lieu de la Prevôté que Sa Majeſté a jugé à propos de ſupprimer, ainſi que le Maréchal des Logis.

PAYE des Mineurs. Les Capitaines des Mineurs qui forment cinq Compagnies ſervans ſéparément avec les Bataillons du Regiment Royal Artillerie ont par jour ſix livres cinq ſols : le premier Lieutenant cinquante ſols : le ſecond Lieutenant quarante ſols : les deux Soulieutenans trente ſols : les Sergens vingt ſols ſix deniers : les Caporaux quatorze ſols ſix deniers : les Anſpeſſades onze ſols ſix deniers : les Cadets douze ſols : les premiers Mineurs dix ſols ſix deniers : ſept

fols aux Apprentifs : neuf fols fix deniers aux Tambours : & le Capitaine lorfque fa Compagnie eft complette a fept fols pour chacune des cinq payes de gratification.

PAYE des Compagnies d'Ouvriers. Il y a cinq Compagnies d'Ouvriers qui fervent avec les cinq Bataillons de Royal Artillerie ou féparément. La paye des Capitaines eft de fix livres par jour : celle du premier Lieutenant de quarante fols : celle du fecond de trente-cinq fols : celle des Maîtres-Ouvriers de vingt fols : celle des Soumaîtres Ouvriers de dix-huit fols : celle des premiers Ouvriers de quinze fols : celle des autres de douze fols : celle des Apprentifs & du Tambour dix fols, & le Roi accorde à chaque Capitaine, quand fa Compagnie eft complette dix fols pour chacune des quatre payes de gratification.

PAYE des Compagnies franches d'Infanterie. Un Capitaine de Compagnie franche d'Infanterie eft payé fur le pied par jour de trois livres dix fols : le Capitaine en fecond quarante fols : le premier Lieutenant vingt-fept fols huit deniers : le Lieutenant en fecond vingt fols : les Sergens onze fols : les Caporaux neuf fols fix deniers : les Anfpeffades neuf fols fix deniers : les Fufiliers & Tambour fix fols fix deniers : le Capitaine reçoit de plus trois payes de gratification de cinq fols fix deniers chacune quand fa Compagnie eft complette. Il faut remarquer que les Capitaines de Compagnie franche d'Infanterie ont brevet de Colonel ou font Brigadiers, ils ont les appointemens conformes au grade qu'ils occupent, & quand leur Compagnie eft compofée de Fantaffins, Dragons, & Huffards, comme l'étoient les Compagnies de la Croix pere & fils, & comme le font celles de Meffieurs Graffin & la Morliere, ils font les Commandans de ces différens Corps qui ont à leur tête un Capitaine : & ces Commandans font payés fur le pied de Colonels : ils en ont même le Brevet. Les Capitaines réformés à la fuite de ces Compagnies franches d'Infanterie ont quarante-cinq livres par mois : les Lieutenans réformés vingt-cinq livres, en paffant préfens aux revuës des Commiffaires ordinaires des Guerres.

PAYE des Compagnies détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Le Capitaine a par jour cinquante fols : les Lieutenans chacun vingt fols : les Sergens chacun dix fols : les Caporaux fept fols : les Anfpeffades fix fols : chaque Soldat & le Tambour cinq fols.

PAYE de l'Infanterie étrangere. Suiffes. Les Ba-

taillons des Regimens Suisses que Sa Majesté entretient à son service sont payés, les Officiers compris sur le pied de seize livres par mois par chacun homme, & pour chaque paye de gratification que le Roi accorde au Capitaine qui a vingt-sept payes de gratification quand sa Compagnie est complette. Avec cette paye le Capitaine est obligé d'entretenir dans sa Compagnie un Capitaine Lieutenant à cent livres par mois: un Lieutenant à soixante-quinze livres : un Soulieutenant à cinquante livres : un Enseigne à quarante-sept livres : deux Sergens à vingt-cinq livres : deux autres à vingt livres : un Fourrier à vingt livres : un Porte-Enseigne & un Capitaine d'Armes à dix-huit livres : un Prevôt à quinze livres. Si le Capitaine ne sert point au Corps, le Capitaine Lieutenant reçoit cent trente livres, & il y a deux Lieutenans payés chacun à soixante-quinze livres par mois. L'Etat Major des Regimens Suisses est payé à raison de mille livres par mois dans le lieu où la Compagnie Colonelle se trouve.

Le Regiment Grison de Travers a la même paye que les Regimens Suisses. L'Etat Major est aussi sur le même pied. Les Regimens Allemans Infanterie sont payés à raison de treize livres par mois par hommes, & pour chacune des payes de gratification que le Roi accorde aux Capitaines quand leurs Compagnies sont complettes. Leur Etat Major est payé sur le pied de mille livres par mois au Colonel : cent soixante livres au Lieutenant Colonel, outre ce qu'ils reçoivent comme Capitaines : trois cens livres au Major : cent livres à l'Interprête : quatre-vingt-dix livres à l'Aide Major, qui ne peut y avoir d'autres charges : quarante-cinq livres à l'Aumonier : cinquante livres à chacun des Chirurgiens & Auditeur : quarante-cinq livres au Prévôt : vingt livres à chacun des Greffiers & Tambour major : dix-huit livres à chacun des Archers, & à l'Exécuteur de Justice.

Les Colonels & Lieutenans-Colonels réformés entretenus à la suite desdits Regimens sont payés sur le pied de cent trente-six livres dix-sept sols six deniers par mois, à l'exception de ceux ausquels il a été expedié des ordres, par lesquels il leur est reglé un traitement particulier dont ils continüent de joüir. Pour les Capitaines & Lieutenans réformés entretenus à la suite de ces Regimens, & qui ont des ordres pour servir dans les Places, ou qui en obtiendront dans la suite, sont payés en conformité de l'Ordonnance du premier Mai 1737. sçavoir les Capitaines de la pre-

miere classe à quatre-vingt-dix livres par mois : ceux de la seconde à soixante livres : ceux de la troisiéme à cinquante livres : & ceux de la quatriéme à trente-sept livres dix-sols : les Lieutenans de la premiere classe à quarante-huit livres : ceux de la seconde à trente livres : & ceux de la troisiéme à vingt livres.

Le Regiment Royal Italién composé de douze Compagnies est payé, sçavoir la Compagnie des Grenadiers, sur le pied de six livres par jour au Capitaine : trois livres quatre sols au Lieutenant : deux livres au Soulieutenant : quinze sols à chacun des Sergens : dix sols dix deniers aux Caporaux : neuf sols cinq deniers aux Anspessades & au Tambour, & huit sols à chaque Grenadier. Le Capitaine a de plus sept payes de gratification de huit sols chacune quand sa Compagnie est de cinquante hommes. Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers sont payés sur le pied de cinq livres par jour, outre leurs payes de gratification : les Lieutenans ont deux livres : les Enseignes trente sols : les Sergens quatorze sols : les Caporaux neuf sols dix deniers : les Anspessades & un Tambour huit sols cinq deniers : les dix Appointés sept sols six deniers : les autres Fusiliers sept sols : l'Etat Major de ce Regiment est payé sur le pied de seize livres treize sols quatre deniers par jour au Colonel : quatre livres au Lieutenant-Colonel, outre leurs appointemens de Capitaine : dix livres au Major : cinq livres à l'Interprête : trois livres à l'Aide Major : trente sols au Maréchal des Logis : quarante sols à l'Aumonier : quinze sols au Chirurgien : quarante sols au Prévôt : vingt sols à son Lieutenant : douze sols six deniers au Greffier : huit sols quatre deniers à chacun des Archers, & à l'Exécuteur de Justice, & dix sols au Tambour Major. Les Colonels réformés à la suite de ce Regiment ont cent livres par mois : chaque Lieutenant-Colonel quatre-vingt-trois livres six sols huit deniers : chaque Capitaine soixante livres : chaque Lieutenant trente livres.

Les Regimens Irlandois sont payés, sçavoir la Compagnie des Grenadiers six livres par jour au Capitaine : trois livres dix sols au Lieutenant : trente sols au Lieutenant réformé : quatorze sols à chaque Sergent : neuf sols six deniers à chaque Caporal : huit sols six deniers à chaque Anspessade : sept sols six deniers à chaque Grenadier & au Tambour : le Capitaine a trois payes de gratification de sept sols six deniers par jour quand sa Compagnie est complette. Les Capitaines des autres Compagnies sont payés par jour de cinq

livres aux Capitaines : quarante-cinq sols au Lieutenant : treize sols à chaque Sergent : huit sols six deniers à chaque Caporal : sept sols six deniers à chaque Anspessade : six sols six deniers à chaque Fusiliers & au Tambour. Le Capitaine a de plus trois payes de gratification de six sols six deniers chacune par jour, quand sa Compagnie est complette. Les Enseignes & Lieutenans réformés sont payés, sçavoir les Lieutenans réformés sur le pied par jour de trente-six sols : & les Lieutenans sur le pied de trente sols par jour.

L'Etat Major de ces Regimens est payé sur le pied par jour de treize livres huit sols dix deniers au Colonel : quarante-cinq sols au Lieutenant Colonel, outre leurs appointemens de Capitaine : six livres treize sols quatre deniers au Major : cinq livres à l'Interprête : trois livres à l'Aide Major : quarante sols à l'Aumonier : trente sols à chacun des Chirurgien & Maréchal des Logis. Les Officiers réformés a la suite de ces Regimens sont payés sur le pied par mois de cent cinquante livres à chaque Colonel, ou Lieutenant-Colonel : cent livres à chaque Capitaine, & quarante-cinq livres à chaque Lieutenant. Dans les Regimens de *Rothe* & *Fitz-James* Irlandois, la paye des Officiers n'est pas si forte que dans *Bulkeley*, *Clare* & *Dillon*.

PAYE des Ingenieurs réformés. Les Ingenieurs réformés sont payés dans les places de leur résidence sur les ordres qui sont expediés à cet effet, sur le pied par mois de trente-sept livres dix sols à chaque Capitaine, & de vingt livres à chaque Lieutenant.

PAYE à l'Infanterie Françoise & Etrangere pendant la marche : Sa Majesté trouve bon que le sol d'augmentation par jour accordé à chaque Sergent, & les six deniers à chaque Caporal, Anspessade, Grenadier, Soldat & Tambour, pour s'entretenir de linge & de chaussure, leur soit continué pendant les marches dans les lieux où l'Etape est fournie : & il est accordé un supplement de solde aux Troupes d'Infanterie étrangere. Le Roi même pendant la campagne derniere de 1745. & la précédente, a accordé à son Armée de Flandre un sol d'augmentation à chaque Soldat.

PAYE des Gardes du Corps du Roi. Les Officiers des Gardes du Corps du Roi servant à la Cornette, sont payés sur le pied par jour de six livres à chacun des Lieutenans : cinq livres à chacun des Enseignes : trois livres à chacun des Exempts : l'Aide Major compris ; quarante sols à chaque Brigadier : trente-cinq

fols à chaque Soubrigadier : trente-cinq fols à chaque Garde du Corps, à chaque Trompette, & au Tymbalier : quarante fols à l'Aumonier : vingt fols au Chirurgien.

PAYE des Grenadiers à cheval. La Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majesté est payée sur le pied par jour de dix livres au Capitaine Lieutenant, de six livres à chaque Lieutenant : de quatre livres à chaque Soulieutenant : de trois livres à chaque Maréchal des Logis : de quarante fols à chaque Sergent : de trente-un fols à chaque Brigadier : de vingt-six fols à chaque Soubrigadier : de vingt-quatre fols à chaque Appointé, & au porte Etendard : vingt-fols à chaque Grenadier & à chaque Tambour, & quarante fols à l'Aumonier. Quand il y a des Grenadiers furnumeraires à la fuite de cette Compagnie, ils font payés fur le pied de onze fols chacun par jour jufqu'à ce qu'il y ait des places vacantes qu'ils puiffent remplir.

PAYE des Gendarmes & Chevaux-Legers de la Garde du Roi. Les Grands Officiers des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers de la Garde du Roi, & les cinquante Gendarmes, & cinquante Chevaux Legers, deux Trompettes & un Tymbalier de chaque Compagnie fervant près de Sa Majesté font payés fuivant les états & ordres qui font expediés à cet effet. Il est payé trente fols par jour à chacun des Brigadiers, Soubrigadiers, cent cinquante Gendarmes, & cent cinquante Chevaux-Legers, & deux Trompettes de chacune defdites deux Compagnies fervant à la Cornette. Il est payé vingt fols à chacun de fept petits Officiers de chaque Compagnie, fçavoir à l'Aumonier, aux deux Fourriers, aux deux Chirurgiens, au Sellier, & au Maréchal ferrant.

PAYE des Moufquetaires de la Garde du Roi. Chacune des deux Compagnies de Moufquetaires de la Garde du Roi est payée à raifon de trente livres par jour au Capitaine Lieutenant, qui est vingt livres pour les appointemens de Capitaine, & dix livres pour ceux de Lieutenant : fix livres treize fols quatre deniers à chacun des deux Soulieutenans : cinq livres à chacun des deux Enfeignes, & deux Cornettes : cinquante fols à chacun des Maréchaux des Logis : quarante-deux fols à chacun des Brigadiers : quarante fols à chacun des Soubrigadiers & Moufquetaires : cinquante fols à chaque Hautbois : trente fols à chaque Tambour & aux petits Officiers, fçavoir à l'Au-

monier, au Chirurgien, à l'Apothicaire, au Fourrier, au Sellier, & au Maréchal ferrant.

PAYE de la Gendarmerie. Les Grands Officiers des dix Compagnies des Gendarmes de la Gendarmerie sont payés suivant les états que Sa Majesté fait expedier, & les Maréchaux des Logis, Brigadiers, Soubrigadiers, Porte Etendards, Gendarmes, Trompettes, & Tymbaliers, sur le même pied de ceux des Compagnies des Chevaux-Legers, ainsi qu'il est ci-après expliqué.

PAYE des six Compagnies des Chevaux-Legers de la Gendarmerie. Chaque Capitaine d'une de ces Compagnies est payé à raison de neuf livres par jour, qui est six livres en qualité de Capitaine, & trois livres en qualité de Lieutenant : le Soulieutenant a trois livres : chaque Cornette quarante-cinq sols : quarante-six à chaque Maréchal des Logis : vingt-six sols six deniers à chaque Brigadier : dix-huit sols quatre deniers au Porte-Etendard : quinze sols à chaque Chevaüx-Leger, & vingt-deux sols à chaque Trompette, vingt-deux sols à chaque Tymbalier qui sont dans les huit premieres Compagnies des Gendarmes, & trente sols aux Aumoniers de la Gendarmerie. En outre de cette solde il est fourni par jour une ration de fourrage à chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Etendard, Gendarme, Chevau-Leger, Trompette & Tymbalier : l'Etat Major de la Gendarmerie est payé de ses appointemens à l'ordinaire des guerres.

PAYE de la Cavalerie Françoise. Il est payé à chaque Capitaine de Cavalerie Françoise cinq livres par jour : le Lieutenant a cinquante sols : le Maréchal des Logis vingt-six sols huit deniers : chaque Brigadier huit sols : sept sols à chaque Cavalier, y compris le Trompette & le Tymbalier où il doit y en avoir. Les Soulieutenans dans la Compagnie Colonelle du Colonel Général de la Cavalerie cinquante sols par jour chacun. Le Cornette blanc de ladite Compagnie & ceux qui sont en chacune des Compagnies Mestre de Camp, des Regimens du Mestre de Camp Général, & du Commissaire-Genéral de la Cavalerie reçoivent trente-sept sols six deniers par jour : & les Soulieutenans ont cinquante sols, comme ceux de la Compagnie Colonelle du Regiment Colonel Général.

Il est payé dans l'Etat Major de chaque Regiment de Cavalerie Françoise cinq livres par jour au Major, & cinquante sols à l'Aide Major.

PAYE de la Cavalerie Etrangere. Les Capitaines

sont payés sur le pied de six livres par jour : le Lieutenant trois livres : le Maréchal des Logis trente sols : les Brigadiers neuf sols : chaque Cavalier sept sols, y compris les Trompettes & les Tymbaliers. Dans l'Etat Major le Mestre de Camp a par jour six livres treize sols quatre deniers. Les Lieutenans Colonels cinq livres, outre leurs appointemens de Capitaine : les Majors huit livres six sols six deniers : les Aides Majors cinquante-trois sols quatre deniers : le Maréchal des Logis vingt-six sols huit deniers : le Prevôt trente-trois sols quatre deniers : son Lieutenant vingt-six sols huit deniers : le Greffier vingt sols : l'Aumônier & le Chirurgien vingt-six sols huit deniers : quinze sols aux Archers & à l'Exécuteur de Justice. La paye dans les Etats Majors des Regimens de Cavalerie Etrangeré n'est pas la même, il y en a de moindre.

PAYE du Regiment Royal des Carabiniers : chaque Capitaine a six livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis trente sols : chaque Brigadier neuf sols : chaque Carabinier huit sols, y compris le Tyrompette & le Tmbalier, où il y en doit avoir. Le Major a six livres par jour, & l'Aide Major trois livres.

PAYE des Regimens de Hussards : chaque Capitaine a six livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis vingt-six sols huit deniers : chaque Brigadier neuf sols : chaque Hussard sept sols, y compris le Trompette & le Timbalier. Le Mestre de Camp a par jour trois livres six sols huit deniers : le Lieutenant Colonel quarante sols, outre ses appointemens de Capitaine : le Major huit livres dix sols : l'Aide Major trois livres, & le Chirurgien treize sols quatre deniers. Les Cornettes des Regimens de Cavalerie Françoise & Allemande, de Hussards & de Carabiniers sont payés sur le pied de quatre cens livres chacun par an, à raison de trente-trois livres six sols huit deniers par mois, en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des Guerres.

PAYE des Officiers réformés de la Cavalerie Françoise : les Capitaines & Lieutenans réformés des Régimens de Cavalerie Françoise, servans à la suite des Régimens auxquels leur réforme est attachée, sont payés de leurs appointemens par mois en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres : sçavoir chaque Capitaine sur le pied de quatre-vingt dix livres : chaque Lieutenant sur celui de quarante-une livres quinze sols : à l'exception de ceux dont les ap-

pointemens sont reglés sur un pied différent, par les ordres particuliers, qui les attachent à la suite de leurs Régimens.

Les Capitaines réformés des Carabiniers sont payés de leurs appointemens, en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres, sur le pied de quatre-vingt dix livres par mois, & chaque Lieutenant sur le pied de quarante-cinq livres aussi par mois. Les Officiers réformés de Fitz-james Irlandois, de la Cavalerie Allemande, & de Hussards, passant présens aux revuës des Commissaires des guerres sont payés tous les mois de leurs appointemens chacun selon son grade d'Officier.

PAYE des Régimens de Dragons. Chaque Capitaine a quatre livres dix sols par jour. Le Lieutenant quarante sols : le Maréchal de Logis vingt sols : les Brigadiers sept sols six deniers : chaque Dragon, & un Tambour six sols six deniers. Le second Lieutenant, & soulieutenant, & Cornette dans la Compagnie Colonel Général de Camp des Dragons, & dans la Compagnie, Mestre de Camp Général des Dragons, sont payés sur le pied par jour de quarante sols à chacun des deux seconds Lieutenans : de trente-trois sols quatre deniers au sous-Lieutenant, & de trente sols à chacun des deux Cornettes. L'Etat Major de chaque Régiment de Dragons est payé sur le pied par jour de six livres au Mestre de Camp, de quatre livres dix sols au Major, & de cinquante sols à l'aide-Major.

Il y a deux Cornettes par Escadron dans chaque Régiment de Dragons, qui ont chacun trois cens vingt livres par an, à raison de vingt-six livres treize sols quatre deniers par mois, en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres. Quant aux Officiers réformés de Dragons, qui servent à la suite des Régimens, auxquels leur réforme est attachée, ils sont payés de leurs appointemens par mois, en passant présens aux revûës des Commissaires ordinaires des guerres, sçavoir chaque Capitaine sur le pied de cinquante livres : chaque Lieutenant sur celui de trente-trois livres six sols huit deniers : à l'exception de ceux dont les appointemens sont reglés sur un pied différent, par les ordres particuliers, qui les attachent à la suite de leurs Régimens.

PAYE des Compagnies franches de Dragons : chaque Capitaine est payé sur le pied de cinq livres par jour. Le Capitaine réformé a quarante sols par jour. Le premier Lieutenant a aussi quarante sols : le Lieu-

tenant en ſecond trente-trois ſols quatre deniers : chaque Maréchal des Logis vingt ſols. Les Brigadiers ſept ſols ſix deniers, & chaque Dragon & le Tambour ſix ſols ſix deniers chacun. Il y a des Officiers des Compagnies franches de Dragons, qui ont des augmentations d'appointemens. Les Capitaines réformés de ces Compagnies franches de Dragons ſont payés ſur le pied par mois de ſoixante livres, & trente-ſept livres dix ſols au Lieutenant, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires des guerres. Chaque Cavalier & Huſſard touche ſix ſols par jour pour ſubſiſtence, & chaque Dragon ſix ſols ſix deniers, ſur lequel il eſt tenu d'entretenir le ferrage de ſon cheval. Le ſol de ſurplus reſte entre les mains du Major, aide-Major, ou Officier chargé du détail, qui leur doit délivrer tous les trois mois les quatre livres dix ſols à quoi cela ſe monte, après avoir examiné, s'ils ſont fournis de linge, culotte, bas & ſouliers. S'ils en manquent l'Officier chargé du détail, doit en faire faire l'emplette ſur ces fonds, & leur remettre exactement le reſtant s'il s'en trouve.

PAYE des Officiers réformés dans les Provinces. Les Colonels, & Lieutenans-Colonels réformés d'Infanterie françoiſe qui par l'ancienneté de leurs ſervices doivent avoir des appointemens, continuënt d'en être payés dans les Provinces, ſur les Etats, & ordres, qui ſont expédiés à cet effet ſur le pied de neuf cens livres par an à chaque Colonel, & de ſept cent livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Meſtres de Camp, & Lieutenans-Colonels réformés de Cavalerie, retirés dans les Provinces, à qui Sa Majeſté accorde des appointemens, continuent d'en être payés ſur les Etats, & ordres, qui ſont expédiés à cet effet.

Les Meſtres de Camp, & Lieutenans-Colonels réformés de Dragons, qui ont auſſi des appointemens par l'ancienneté de leurs ſervices, ſont payés dans leur Province, ſuivant les Etats & ordres, qui ſont envoyés, ſur le pied de deux mille livres par an à chaque Meſtre de Camp, & de ſix cens livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Officiers réformés Partiſans, Cavalerie & Dragons entretenus dans les Places en qualité de Partiſans, ſont payés en paſſant préſens aux revuës des appointemens, qui leur ont été reglés, ſuivant les Etats, & ordres ſignés, ayant le departement de la guerre.

Les Capitaines, & Lieutenans réformés d'Infanterie,

de Cavalerie, & de Dragons ci-devant attachés à la suite des Régimens, ou entretenus à la résidence des Places, qui sont renvoyés dans leur Province, continuent d'y être payés de leurs appointemens sur les Etats, qui sont envoyés aux Intendans desdites Provinces.

PAYE des Soldats Romains, & Grecs. Les Cavaliers Romains avoient une grosse paye : ils touchoient outre leur gratification annuelle dix deniers par jour, & les Fantassins six. La paye des Soldats Grecs revenoit à peu près à la même chose. Leurs Fantassins selon Polybe avoient deux oboles par jour : les Centurions le double : & ses Cavaliers une dragme.

PAYE des Troupes Ottomanes. Les Janissaires sont le premier corps de l'Infanterie, nommée *Capiculy*, & leur Aga a outre les huit mille *Risdales* qu'il reçoit annuellement du Fermier des moutons, cinq cens *Aspres* par jour.

Chaque *Janissaire* outre la paye annuelle de trente *Aspres* pour les fléches appellées *Kiemanbag*, a depuis trois jusques à huit *Aspres* par jour, & chaque *Agemolan*, ou novice *Janissaire* depuis un jusqu'à sept & demi.

Faisant ainsi le calcul de toutes les sommes ensemble, quoiqu'il ne puisse pas se faire exactement, à cause de l'augmentation de paye, qui se fait tous les trois mois, soit par faveur, ou par récompense, ce qui fait une augmentation assez considérable dans un an, néanmoins il faut par-tout le corps des *Janissaires*, composé de cinquante-quatre mille deux cens vingt-deux hommes, 4777. *Aspres*, 1140. bourses.

Une partie de cette somme est distribuée en argent comptant, une autre est employée en étoffes pour les habiller, en mousseline pour leurs bonnets, une autre pour la viande, le froment, le beure, le ritz, & pour la dépense des bergers, qui portent la provision nécessaire des moutons des Provinces éloignées, qui sont pour cela soumis au *Jenizer-Agasi*.

La paye des *Agemolans*, ou Novices Janissaires, qui sont au nombre de quatre mille douze monte à 61. bourses, 10000. *Aspres*.

Celle des *Topeys* ou Canoniers monte à 133. bourses.

Celle des Charpentiers, Charretiers, & autres Ouvriers, qui travaillent pour l'Artillerie monte à 21. bourses, 11424. *Aspres*.

Celle des Ingénieurs à raison de huit *Aspres* par jour jusques à douze 4. bourses, 1140. *Aspres.*

Celle des Gebegys, ou Armuriers monte en tout à 192. bourses, 5692. *Aspres.* Il n'y a point d'état de la paye des *Sokkas*, ou porteurs d'eau.

Il n'y a rien à dire touchant la maniére dont on fait ces payemens, si ce n'est qu'ils se font tous les trois mois dans le Divan Public, & que les sommes sont reparties dans de petits sacs, mis au milieu de la Place, où les Compagnies ou les *Odas* vont prendre leur contingent, qui leur est assigné par plusieurs Commissaires. Ces Officiers ont coutume de faire cette repartition d'une maniére singuliére, lors de la premiere audience d'un Ambassadeur, la renvoyant quelquefois pour cet effet au premier jour du second Trimestre.

Quant à la paye de l'Infanterie *Serratculy* en général & en particulier, il est difficile d'en donner un état. Elle n'est point une milice reglée, qui soit toujours sur pié. Les payemens ne sont point annuels, & le nombre des Soldats dépend du plus ou du moins, qu'en peuvent fournir les Provinces, selon le besoin de l'armée. Ainsi la somme ne sçauroit se liquider.

La paye de la Cavalerie nommée Capiculy, & qui forme un corps de quinze mille quatre cens quarante-huit hommes, monte annuellement à 2070. bourses, & 12436. *Aspres.* Cette paye se distribuë de trois mois en trois mois.

L'augmentation regarde ceux, qui après avoir aidé les Pionniers doivent avoir deux *Aspres* de plus : & lorsqu'un nouveau Sultan monte sur le Trône, on donne cinq *Aspres* de paye à chacun, & mille de don gratuit une fois seulement.

Le corps de Cavalerie nommé *Serratculy* est payé par le *Teftendar* ou Trésorier de leurs départemens, à la reserve des Delys, qui le sont par les Bachas. La paye est partie en argent, qu'on tire des Doüanes, des péages, des revenus de la pêche, & autres impôts, & partie en étoffes.

PAYS CONQUIS : ce sont ceux qui ont été cédés par des Traités, comme la Lorraine : ou ceux dont Sa Majesté est en possession par la force des Armes, comme Ypres, Tournay, Gand, Ostende, & tant d'autres Villes de la Flandres, qui sont le fruit des Conquêtes de Louis XV. Il y a plusieurs Ordonnances de Louis XIV. qui défendent aux Sujets de ses pays conquis de les quitter pour aller prendre parti

dans les Troupes étrangeres, à peine de desobéïssance, & de confiscation des biens, qu'ils pourroient avoir dans le Royaume.

PAYSANS : les Paysans des frontieres suivant plusieurs Ordonnances de Louis XIV. sont en droit d'arrêter tout Soldat, Cavalier, & Dragon déserteur, & de les ramener au Gouverneur, ou Commandant de la Place la plus proche. Dans les environs d'une armée les Paysans sont d'une grande utilité. On les employe au travail des lignes, à transporter des terres, & à bien autres choses. Ils sont payés de leur travail. Dans les Camps & armées, il y a défense aux Soldats, Cavaliers & Dragons de troubler, & piller les Paysans qui apportent des vivres. Il y a aussi des réglemens pour qu'ils ne soient pas incommodés par les Officiers, ni rançonnés par les troupes, qui sont en marche.

PAYS-SOMME : c'est un bas-fond où il y a peu d'eau.

PECHE. L'Ordonnance du premier Juillet 1727. défend aux Soldats, Cavaliers & Dragons, d'aller ni envoyer couper, abattre, & dégrader aucun bois dans les forêts, bois, buissons & Domaines de Sa Majesté, ni dans ceux des particuliers : de chasser, ni pêcher dans les terres des Seigneurs : comme aussi de tirer sur les pigeons, poules, poulets, lapins, & autres animaux domestiques, & d'endommager les moulins, viviers, & étangs, le tout à peine de punition corporelle.

PECHER une ancre : c'est rapporter une ancre du fond de l'eau, avec celle du Vaisseau, lorsqu'on l'a relevé, ce qui arrive quelquefois lorsqu'on mouille dans des rades fort frequentées.

PELLE de bois simple, ou garnie de fer : c'est un instrument purement de bois, ou de bois garni de fer, qui est composé d'un manche, & d'une partie appellée le plat de la pelle. On s'en sert pour le service de terre, comme pour le service de mer, à faire des lignes, à travailler aux tranchées, &c. sur mer à remuer le lest, lorsqu'il est de terre, de sable ou de petits cailloux. On s'en sert aussi dans les magazins, & sur les Vaisseaux à remuer les blés, le sel & autres choses.

PELOTONS d'Infanterie : on donne ce nom à de petits Corps d'Infanterie, de vingt, trente, ou quarante hommes, qu'on envoye en Détachement, ou pour quelque petite expédition. On entrelace ordinairement des *Pelotons d'Infanterie* parmi les Esca-

drons, & ils y font d'une grande utilité. L'Histoire Ancienne & Moderne, est toute remplie de ces sortes d'exemples : & tous les grands hommes, qui s'en sont servis, pour suppléer à la foiblesse de leur Cavalerie, ou pour s'assurer la victoire, s'en sont toujours bien trouvés.

Ces *Pelotons* combattent insérés dans les Escadrons, & dans le tems que ceux ci en viennent aux mains avec ceux de l'Ennemi, les *Pelotons* se jettent entre les intervalles, les prennent en flanc à coups de fusils & de bayonnettes. A la Bataille de Pavie, où les *Pelotons* d'Infanterie commencerent à paroître pour la premiére fois, depuis les Anciens, quinze cens Arquebusiers choisis sur toute l'Infanterie Espagnole, & dressés à cette façon de combattre, furent seuls la cause de la défaite de la Gendarmerie Françoise, alors la plus redoutable & la plus déterminée de l'Europe. Si le Consul Sempronius, fort en Infanterie & foible en Cavalerie, en allant contre Annibal eût placé entre ses Escadrons des *pelotons* d'Infanterie, il n'eût peut être pas perdu la victoire, du moins il l'eût beaucoup mieux disputée à son Ennemi, qui à la vérité joignit la ruse, l'artifice & un très-grand art à une audace extrême.

PENSIONS : ce sont des gratifications que le Roi accorde aux Officiers, dont il veut récompenser la valeur & les services. Ces pensions sont à vie & payées tous les ans, ou par quartier, & quelquefois le Roi les continuë-t-il aux veuves des Officiers morts, & en accorde-t il à celles dont les maris sont morts à son service. Dans l'Ordre Militaire de S. Louis, il y a un nombre d'Officiers qui ont pension. *Voyez* ce que j'en ai dit au mot D'ORDRE MILITAIRE de S. Louis Tome II. La connoissance des Reliefs, Lettres de montres, & Pensions réduites appartiennent aux Maréchaux de France.

PENTURES à gonds : ce sont des bandes de fer ou des plaques qu'on clouë en quelque endroit, pour y faire entrer un gond, sur lequel elles se meuvent, comme sur un pivot, pour s'ouvrir & se fermer.

PERCEINTES : ce sont des rebords, cordons, ou piéces de bois, qui régnent en dehors, le long du bordage d'un Navire, & qui servent à la liaison des tillacs.

PERCEUR : les Perceurs, sont ceux dont le métier est de percer les Navires par les chevilles : selon l'Ordonnance de 1681. une même personne peut exer-

cer les Métiers de Charpentier, Calfâteur & Perceur de Vaisseau.

PERÇOIR : c'est une espéce de villebrequin dont on se sert pour percer les muids de vin & autres : c'est aussi une tariére.

PERIŒCIENS : on appelle ainsi ceux qui habitent sous le même Méridien, & sous le même paralléle, mais non pas sous le même demi-cercle du Méridien, ensorte que le Pôle est entre deux. Les *Periœciens* sont également éloignés de l'Equateur, & étant dans la même Zone, ils ont le même Eté & le même Hiver, & les mêmes accroissemens de jours & de nuits.

PERTUIS : cela se dit d'un passage étroit, pratiqué dans une riviére, aux endroits où elle est basse, pour en hausser l'eau qu'on resserre, & qu'on rétrécit par une espéce d'écluse, qu'on fait à la maitresse arche d'un pont, par le moyen de batardeaux & de palissades, ou aiguilles mobiles, ce qui facilite la navigation des Bateaux, qui montent ou qui descendent. Ce *pertuis* ne se ferme pas seulement avec des aiguilles, comme sur la riviére d'Yonne, mais avec des planches, en travers comme sur la riviére de Seine, ou avec des portes à vanne, ainsi qu'au pertuis de Nogent sur Seine. On fait aussi des *pertuis* avec des moulins : ce sont des écluses ou passages pour les Bateaux.

PERTUISANNE : cette arme a été abolie dans l'Infanterie, par l'Ordonnance du 25. Fevrier 1670. Art. XII. mais cet Article ne s'observe pas à la rigueur dans les Compagnies d'Invalides où les Soldats estropiés d'un bras ne peuvent être armés que de pertuisannes. On s'en sert sur mer pour défendre un Vaisseau à l'abordage.

PESER : c'est tirer de haut en bas. *Peser* sur une manœuvre ou quelque autre chose : c'est tirer sur cette manœuvre pour la faire baisser. *Peser* sur un levier : c'est aussi le faire baisser.

PESON, ou Romaine : c'est une sorte d'instrument, avec quoi on pése ce qui est difficile à peser avec des balances. Il est composé d'une vergue ou verge, d'une masse, qu'on appelle aussi peson, & d'où cet instrument a pris ce nom : d'un crochet pour la suspendre, & d'autres petites choses, que les Balanciers appellent broches, jouës, gardes & tourets. Ce *peson* est très-nécessaire dans les Magasins d'Artillerie, de Vivres, de Marine, & sur les Vaisseaux, & pour tous les Munitionnaires. On s'en sert particuliérement

ſur les Vaiſſeaux, qui vont négocier à la Côte d'Afrique & aux Iſles de l'Amérique, d'autant plus que les habitans y ſont encore moins fidéles qu'ailleurs.

PHAJOFNÉE : c'eſt un Batiment du Japon, dont les Grands Seigneurs ſe ſervent pour aller ſe promener, à peu près comme on ſe ſert des Yachts en Hollande. Il y a dans le milieu une chambre pour le Maître du Bâtiment. Elle eſt couverte de natte : & les armes du Propriétaire ſont élevées au-deſſus.

PHARE : j'ai dit Tome II. que c'eſt une tour élevée ſur la Côte, & dont le ſommet porte un feu, ou un fanal, qu'on allume de nuit pour indiquer la route aux Vaiſſeaux. On dit le *phare* de Meſſine. Le Coloſſe de Rhodes ſervoit de *phare*. La Tour de Cordoüan eſt un *phare* ſur la Garonne. Ce mot de *phare*, vient d'une grande Tour que Ptolomée de Philadelphe Roi d'Egypte fit élever ſur le ſommet d'une Montagne de l'Iſle appellée *Pharos*, l'an 470. de la fondation du Monde, & qu'il appella la Tour de *Pharos* du nom de l'Iſle. Elle a paſſé pour une des ſept merveilles du monde.

PIC à Pic : c'eſt-dire, à plomb ou perpendiculairement. *Apic* ſur une ancre, c'eſt-à-dire, que le Vaiſſeau eſt perpendiculairement ſur cette ancre, & qu'elle eſt dégagée du fond. Des *ſauts à pic* dans une riviére : c'eſt quand il ſe trouve un Rocher eſcarpé, ou un ſaut dans une riviére, où toute l'eau tombe de haut en bas, comme dans une caſcade, ainſi qu'il s'en trouve dans de grandes riviéres de l'Amérique.

PIECE de charpente : c'eſt un morceau de bois taillé, ſoit pour l'Artillerie, ſoit pour la conſtruction d'un Vaiſſeau. *Piéce*, une piéce de corde : c'eſt un paquet de corde, ſoit qu'elle ſoit liée en paquet, ou cerceaux : une *piéce* de corde eſt de quatre-vingt braſſes.

PIECES nettes : ce ſont celles, qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuoſités, qui n'ont ni chambres, ni fiſtules, ni ſoufflures, dont le métal eſt ſain, non poreux, ni ventueux, ni grumeleux, & où le foret a eu priſe par-tout.

PIECES de chaſſe : ce ſont des canons logés à l'avant d'un Vaiſſeau, dont on ſe ſert pour tirer par-deſſus l'éperon ſur les Vaiſſeaux, qui ſont à l'avant, ou ſur ceux qui prennent chaſſe. Mais cette maniére de tirer retarde le cours du Vaiſſeau.

PIED cube : c'eſt celui qui contient mille ſept cens vingt-huit pouces cubes ou ſolides.

PIED de vent : cela se dit d'une éclaircie, qui paroît sous un nuage, d'où il semble, que le vent vienne.

PIED de chévre : c'est une barre de fer courbe, & refenduë par le bout, qui est une sorte de levier servant à remuer des fardeaux, & surtout les canons qui sont aux sabords des Vaisseaux. *Pied de chévre* est aussi une troisiéme piéce de bois, qu'on ajoute à une chévre, pour lui servir de jambe, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau à plomb de peu de hauteur.

PIEDS droits en terme de Marine : ce sont des étances posées sur le fond de cale, & sous quelques baux, dans les plus grands Vaisseaux, où il y a des hoches taillées, comme celles d'une cremailiere, par où les Matelots montent & descendent avec le secours d'une tire-vieille.

PIÈTER le gouvernail : c'est y mettre des marques par mesure, de lieu en lieu, afin de connoitre combien il enfonce dans l'eau.

PIEUX : *voyez* PALISSADES Tome II. *Pieux* destinés à amarrer les Vaisseaux : on dit les pieux & anneaux destinés à amarrer : les pieux, boucles & anneaux, destinés pour l'ancrage.

PIGOU : c'est une sorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on se sert dans les Navires, & qui est fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes est pour piquer de côté, & l'autre pour piquer de bout.

PILIERS de bitte : ce sont deux grosses piéces de bois posées debout, & entretenuës par un traversin : comme ce sont les principales piéces de toute la machine des bittes. On leur donne souvent le nom de bittes. Les *piliers* de bittes sont ordinairement un tiers plus épais que l'étrave.

PILLAGE est la dépoüille des Ennemis, qui consiste en armes, argent, hardes, *&c.* Le reste qui est le gros de la prise, s'appelle butin. Sur mer, un Capitaine ou les Capitaines, qui abordent un Vaisseau de guerre Ennemi, & qui le prennent, retiennent par préférence tous les vivres, & les menuës armes, & les Matelots ont le pillage. Mais pour le corps de la prise, le prix en est distribué, selon les divers Réglemens, qui sont faits pour diverses occasions. Le *pillage* a été de tous tems défendu aux Troupes. Suivant les Ordonnances de François I. d'Henri II. confirmées par leurs Successeurs, & renouvellées par Louis XIV. &

par Louis XV. il y a punition corporelle pour tout Soldat, Cavalier, Dragon, Gendarmes, &c. qui pillent & dérobent dans les Eglises. Je ne remonte pas jusqu'à Charles VII. qui dans une Ordonnance du 4. Decembre 1439. fit la même défense. Par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727. le Roi défend encore à tout Soldat, Cavalier & Dragon, sous peine de la vie de piller les Vivandiers, ou Marchands venant dans les Villes, ou dans les Camps, & de prendre par force, ou sans payement, soit pain, vin, viande, brandevin ou autres denrées & marchandises, tant dans les marchés des Villes & dans les boutiques, que dans les Camps & en route. Quant au pillage des Eglises la défense en est faite, tant en tems de paix, qu'en tems de guerre, dans le Royaume ou en pays ennemi.

PILOTAGE : c'est la conduite qui se fait d'un Vaisseau, pour le faire entrer ou sortir d'un Port, de peur qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages, toüanges & pilotages, pour entrer dans les Havres ou Riviéres, ou pour en sortir, sont menuës avaries, qui se payent un tiers par le Navire, & les deux autres tiers par les Marchandises. *Pilotage* : c'est aussi l'art de bien conduire un Vaisseau, & de tout ce qui regarde la science de la Navigation.

PILOTE : j'ai dit Tome II. que c'est un Officier de l'Equipage, qui prend garde à la route du Vaisseau, & qui le gouverne. Le second & troisiéme *Pilotes*, secondent le premier dans ses fonctions. Il n'y a que trois Pilotes dans les plus grands Vaisseaux, ou quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les autres Vaisseaux, il y a un ou deux Pilotes, selon la qualité du Vaisseau & du voyage. Le Pilote doit être continuellement au gouvernail, & faire de tems en tems son rapport au Capitaine, au sujet du parage où il croit que le Vaisseau est. Il doit être instruit & expérimenté dans les Cartes Marines, de toutes les différentes sortes, dans les tables, dans l'Astronomie, dans l'usage de l'astrolabe & de l'arbalêtre, avoir connoissance des marées & des changemens qui y arrivent selon les pays, des moussons, &c. C'est le Pilote, qui commande dans les buches, & dans les pinques & qui ordonne de jetter les filets & de les retirer ; c'est lui encore, qui le plus souvent tient le gouvernail. *Pilote*, qui a entré & sorti un Vaisseau : cela se dit d'un Pilote qui a mis un Vaisseau en rade, dans une riviére & dans un Havre, & qui l'en a ressorti. *Pilote* hardi, cela se dit d'un Pilote qui comprend des choses difficiles, comme d'entrer dans

une riviére inconnuë, dans un Havre, où il ne seroit pas pratique, de chercher une terre de non vaste, & autres choses semblables. Les bons *Pilotes* sont à terre : cela se dit par plaisanterie, de ceux qui se vantent de sçavoir beaucoup de pilotage, & qui sont des ignorans quand ils sont en mer.

PILOTER : c'est ce que font les Pilotes Côtiers ou Lamaneurs, qui conduisent les Vaisseaux hors des embouchures des Riviéres, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voyent point venir de Lamaneur à leur bord, peuvent se servir de Pêcheurs pour les piloter.

PINASSE : j'ai dit Tome II. que c'est un Bâtiment fait à poupe quarrée, dont l'origine vient du Nord, & qui est fort en usage en Hollande. *Pinasse* est aussi un petit Bâtiment de Biscaye, qui a la poupe quarrée. Il est long, étroit & leger, ce qui le rend propre à la course, à faire des découvertes & à descendre du monde à une Côte. Il porte trois mâts : il va à voiles & à rames.

PINCEAU à goudronner : c'est un pinceau de soie de cochon. Il est emmanché de côté, & sert à goudronner le Vaisseau, les mâts & les vergues.

PINQUE : c'est une sorte de Flûte : Bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriére long & élevé. La *Pinque* est aussi un Flibot d'Angleterre.

PIPRES : c'est une espéce de *Pirogue*, dont se servent les Négres du Cap-Vert & de Guinée.

PIQUE : j'ai dit Tome II. qu'elle n'est plus d'usage dans l'Infanterie. On se sert sur les Vaisseaux plutôt de demi-piques, que de piques, car celles-ci sont trop embarrassantes.

PIQUET : c'est un Détachement de cinquante hommes, dont deux Sergens & un Tambour commandés par un Capitaine, un premier Lieutenant & un Lieutenant en second. Dès qu'un Bataillon sort de Garnison, on doit faire former le piquet, lequel en bataille, se met sur la gauche & en colonne marche à la queuë, à moins que la Compagnie de Grenadiers ne se trouve détachée ailleurs : en son absence il prend en bataille la droite, & en colonne marche à la tête. C'est une Troupe qui est toujours prête à se porter par-tout où il est nécessaire. On en tire tous les Détachemens dont on a besoin : c'est en partie la garde de chaque Bataillon. Le *piquet* fournit les Sentinelles pour mettre aux Drapeaux, & par-tout où on le juge

à propos. Il eſt compoſé des premiers Sergens & Soldats à marcher, leſquels demeurent de piquet nuit & jour, juſqu'à ce qu'ils ayent marché pour quelque Garde ou Détachement : & ſi-tôt qu'ils ſont détachés on les remplace à l'inſtant par ceux qui les ſuivent.

Dans un Camp, chaque Bataillon a ſon *piquet :* c'eſt-à-dire, cinquante hommes, compris deux Sergens & un Tambour, qui ſont ordonnés pour être prêts à marcher au premier ordre, commandés par un Capitaine, un Lieutenant & un Soulieutenant. Ce Detachement met ſes armes à un abri, qu'on fait à la droite des Grenadiers.

Les Soldats de *piquet* ne doivent point s'écarter du Camp, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Le *piquet* fournit les Sentinelles, qu'on met pour garder les armes & les Drapeaux. Lorſqu'il arrive quelque alarme, l'Officier de Piquet doit ſe tenir prêt à marcher au premier ordre : & s'il y a quelque exécution à faire, cette Troupe marche à la tête de la Brigade où on la fait. On reléve cette Troupe toutes les vingt-quatre heures, comme les autres Gardes, au moins pour les Soldats, car pour les Officiers, cela s'obſerve différemment.

Il y a des Régimens où les Officiers de *piquet* ne ſont pas relevés, qu'ils n'ayent marché. Il y en a d'autres où on fait un tour de *piquet* particulier, & on reléve l'Officier toutes les vingt quatre heures. Enfin, il y a des Régimens où toute Garde eſt Garde, & le *piquet* eſt compté comme ſi on avoit marché. Lorſqu'on le fait de la ſeconde maniere, l'Officier de *piquet*, à qui ce n'eſt pas naturellement à marcher, ne marche avec ſa Troupe, que lorſqu'il ne faut pas ſortir du Camp, comme par exemple, lorſqu'on fait quelque exécution, & ſi on demande le *piquet* pour ſortir du Camp, l'Officier qui eſt à marcher, prend cette Troupe, & on commande un autre *piquet*, qui reſte toujours au Camp avec l'Officier qui en eſt.

A l'égard des Soldats, comme c'eſt un tour particulier, ſi on demande un Détachement, l'on prend les Soldats qui ſont à marcher, quoiqu'ils ſoient de *piquet*, & on les remplace par d'autres. Les jours de marche, les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval, dès que la Générale eſt battuë, & prendre garde qu'aucun Soldat ne prenne ſes armes pour aller devant, ni ne ſorte du Camp.

En arrivant dans un Camp, le *piquet* reſte en bataille à la tête, pendant que le Corps du Bataillon entre dans

le Camp. Ensuite on le fait passer de la gauche où il étoit, dans l'intervalle de la droite, où l'on le met en Bataille, son premier rang alligné sur le front de bandiere. S'il arrive que le Régiment ferme la gauche d'une Ligne, & soit campé en Colonne renversée, en ce cas le *piquet* est sur la gauche. Cela fait, les Sergens ordonnent aux Caporaux d'aller poser les Sentinelles.

Les Officiers de *piquet* ne doivent jamais se deshabiller. Ils doivent se trouver à la tête du Camp jour & nuit, ayant leur hausse-col, & leur épée au côté, leurs armes au chevalet à la tête droite de celles des Soldats, pour être toujours prêts à faire prendre les armes à leur piquet, quand on en a besoin. Les Officiers de piquet sont en partie chargés de la discipline du Camp, & c'est sur leur surveillance qu'il repose. Souvent il arrive près des Ennemis que l'on fait coucher le *piquet* au bivoüac à la tête du Camp: c'est principalement dans cette occasion, que les Officiers doivent être réguliers à examiner si les Sergens, Caporaux & Sentinelles font leur devoir.

Lorsque le *piquet* prend les armes, soit pour assister à quelque execution ou à toute autre expédition: le poste du premier Lieutenant en marche doit être à la queuë, & celui du Lieutenant en second à la tête sur la gauche, un pas en arriére du Capitaine, comme il se pratique dans les autres Détachemens. Quand le *piquet* se met en Bataille sans armes, pour paroître devant le Général de l'Armée, les Princes du Sang, les Princes Légitimés, & Maréchaux de France, qui viennent à passer, les Officiers doivent se trouver à la tête, sans d'autres armes, que leur épée. Quand les Régimens doivent décamper, les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval au petit point du jour, se partager à la tête, à la queuë, & sur les flancs de chaque Bataillon, pour contenir les Soldats & les empêcher de sortir du Camp, sous quelque prétexte que ce puisse être.

On commande dans les grandes Armées, tous les jours pour le *piquet*, un Lieutenant-Général, un Maréchal-de Camp, un Brigadier, un Colonel, un Lieutenant Colonel & un Major de Brigade, pour la droite, & autant pour la gauche, que l'on nomme Officiers de *piquet*. Dans les moindres Armées, l'on en diminuë le nombre. Leurs fonctions sont de veiller jour & nuit à la sureté de l'Armée, de voir monter toutes les Gardes & Détachemens qui partent, de visiter tous les postes qui sont autour du Camp, & de faire observer la

discipline, soit par les Fourrageurs, ou par les autres Détachemens, même d'assister aux exercices que l'on fait faire aux Troupes.

Les Majors de Brigade de *piquet*, doivent faire assembler toutes les Gardes & Détachemens, commandés tant de jour que de nuit, les faire marcher, & leur faire faire tous les mouvemens nécessaires; & enfin, faire exécuter tout ce que les Officiers-Généraux de jour, & le Major-Général ordonnent pour le service. Ils doivent sçavoir quels sont les postes qui sont autour de l'Armée, de quelle Brigade sont les Détachemens qui y sont postés : de quelle Brigade sont ceux qui les doivent relever, en faire un état & des copies pour en donner aux Officiers-Généraux ou autres, qui ont droit de les visiter.

Mais ces Majors de Brigade, ne doivent marcher qu'avec leur Brigade, parce qu'étant chargés d'en faire le détail, il convient mieux qu'ils ne les quittent pas. Cependant ils doivent se faire un honneur de suivre leur Brigadier, & vaquer au détail de la Brigade, en chargeant un Aide-Major d'y porter l'ordre pour cette fois seulement, sans conséquence : encore faut-il qu'il n'y ait rien de trop important à faire exécuter : car ils doivent se porter au plus pressé, & n'avoir pour but, que de rechercher les occasions de se distinguer.

Les Majors particuliers font leur *piquet*, & leurs Détachemens avec leurs Brigadiers, à moins que le Major de Brigade ne voulût y marcher lui-même. Ils ne sont pas obligés de marcher avec leurs Colonels, & ce n'est que par pure honnêteté, lorsqu'ils le font. Cette fonction regarde les Aides-Majors, qui marchent aussi avec les Lieutenans-Colonels, ou Commandans de Bataillons, leur devoir est d'accompagner leurs chefs, & de faire exécuter par les Troupes les ordres qu'ils donnent pour empêcher les desordres, qui n'arrivent que trop souvent dans les Détachemens par la tolérance ou l'inapplication du Commandant ou des Officiers-Majors.

Quand le Régiment des Gardes Françoises arrive au Camp, il y a cinquante hommes de *piquet* à la tête de chaque Bataillon, cent pas devant avec leurs armes où ils restent deux heures, afin que le Camp ne demeure pas sans Soldats, tandis qu'on va à la paille. Après ces deux heures expirées, ces cinquante hommes de *piquet*, ont leurs armes en faisceau à la droite de chaque Bataillon, & ne sortent pour se mettre en haye, que pour le Général seulement, & il se met sans

armes dans l'intervalle & à la droite du Bataillon à quatre de hauteur, le premier rang ne débordant pas l'allignement des Soldats. Quand même Sa Majesté est à l'Armée, ce *piquet* ne prend pas les armes: il se met seulement en haye pour elle, comme pour un autre Général.

PIRATE, *voyez* CORSAIRE.

PIROGUE: c'est une sorte de Bateau fait d'un seul arbre, dont les Sauvages de l'Amérique méridionale ont accoutumé de se servir. Les grandes *pirogues*, sont quelquefois élevées tout autour, & sur-tout au derriére, de quelques planches ajoutées. Quelquefois ils y peignent leur *Maboïa*, ou bien des Sauvages, ou des grotesques. Ces sortes de Bateaux ou Chaloupes, portent souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant que ces Sauvages eussent communication avec les Européens, qui leur ont fourni des outils de charpenterie, ils avoient mille peines de venir à bout de faire leurs *pirogues*.

PISTOLET, *voyez* Tome II. Cette arme à feu est très-utile dans un Vaisseau, pour ceux qui sautent à l'abordage.

PISTON: c'est la partie de la pompe qui entre dans le tuyau, ou le corps de la pompe, & qui étant levée ou baissée, aspire ou pousse l'eau en l'air. C'est un gros bout cylindrique, qui entre dans le corps de la pompe, & qui est attaché à une barre de fer, qui s'éléve & qui s'abaisse, par le moyen d'une manivelle appellée bringuebale, qui fait agir la force mouvante. *Piston* & Appareil, signifient la même chose. Appareil est le terme dont on se sert dans les Vaisseaux, & Piston est le terme dont on se sert pour les autres pompes.

PITON: ce sont des chevilles de fer où il y a des boucles: c'est aussi une fiche en forme de clou, dont la tête est percée. *Pitons* d'affût: ce sont des chevilles de fer, dont on se sert pour tenir les plates-bandes d'un affût de canon.

PIVOT: c'est un morceau de fer ou d'un autre métal, dont le bout est arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole ou dans une crapaudine. Le cabestan d'un Vaisseau tourne sur son pivot. *Pivot* de boussole: c'est la pointe sur laquelle la rose est en équilibre.

PIVOT en terme de guerre se dit d'un Sergent qui fait le *pivot* avec sa hallebarde, afin que les rangs y tournent, sans perdre de terrein, & sans se fauler.

C'est ce qui se voit dans les différentes évolutions que l'on fait fait faire aux Troupes, soit en montant la Parade, la Garde, ou en faisant l'Exercice.

PLAGE : c'est une mer basse vers un rivage étendu en ligne droite, sans qu'il y ait ni Rades, ni Ports, ni aucun Cap apparent, où les Vaisseaux se puissent mettre à l'abri.

PLANCHE : met la planche, c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe, de mettre une planche, dont un bout porte sur le bord de la Chaloupe, & l'autre à terre, pour servir de passage à ceux qui veulent s'embarquer dans la Chaloupe, ou débarquer. La grande planche est halée : c'est une expression de parler pour dire, qu'on ne va plus à terre, qu'on est embarqué pour rester à bord du Navire.

PLANETTE : c'est un astre, qui a un mouvement propre & périodique, contraire à celui du premier mobile. On compte ordinairement sept *planettes*, qui sont le Soleil, la Lune, Saturne, Jupiter, Venus, Mars & Mercure. Elles sont différentes en grandeur; les unes étant plus grandes que la terre, sçavoir le Soleil, Jupiter, Saturne & Mars : les autres *Planettes* sont plus petites que la Terre. Mars, Jupiter & Saturne, sont appellées *planettes* supérieures, parce qu'elles sont au-dessus du Soleil; & la Lune, Mercure & Venus, *planettes* inférieures.

PLANGE : c'est un terme bas dont se servent les Matelots du Poitou, de Saintonge & d'Aunix, pour dire que la Mer est unie.

PLAQUES de plomb pour divers usages : il y en a pour couvrir la lumiére des canons, & en boucher l'ame, & sur mer pour étancher les voyes d'eau qui se font dans un combat.

PLAT des malades sur mer : être mis au plat des malades par le Chirurgien du Vaisseau, c'est être rangé au nombre des malades, pour avoir la subsistence qui leur est ordonnée.

PLATAIN : c'est le nom qu'on donne dans le pays d'Aunix, à une Côte de mer qui est plate. Il y a près de la Rochelle le Platain d'*Angoulin*, & le Platain de *Chatelaillon*, lieux très-propres à faire une descente.

PLATE-BANDE d'affûts : ce sont des bandes de fer, dont l'usage est de retenir les tourillons des canons dans les entailles des flasques.

PLATE-FORME de l'éperon d'un Vaisseau :

c'eſt là partie du Vaiſſeau contenuë depuis l'étrave juſques au coltie.

PLATINE de lumiére : ce ſont des plaques de plomb en table, qui ſervent à couvrir la lumiére du canon.

PLASTRON : ce ſont des demi-cuiraſſes, dont la Gendarmerie & la Cavalerie, ſuivant l'Ordonnance du 28. Mai 1733. doivent être cuiraſſées & plaſtronnées, même en tems de paix, pour être accoutumées à l'uſage des armes défenſives, en tems de guerre, conformément à l'Ordonnance du 1. Fevrier 1703. Sa Majeſté veut que tous les Officiers, tant de Gendarmerie, que de Cavalerie, ſoient pourvus de cuiraſſes à l'épreuve au moins du piſtolet ; & que les Brigadiers, Gendarmes, Chevaux-Legers & Cavaliers, à l'exception des Huſſarts, ayent des *plaſtrons*, & les portent dans tous les exercices, aux revuës & dans les marches. Ce ſont les Capitaines, qui ſont chargés de l'entretien des *plaſtrons* pour leurs Cavaliers.

PLEMPE : c'eſt une ſorte de petit Bateau de Pêcheur.

PLI de cable, c'eſt là longueur de la rouë du cable, de la maniére qu'il eſt roüé dans ſa place, que l'on nomme la foſſe au cable. *Ne mouille qu'un pli de cable* : c'eſt-à-dire, qu'il ne faut filer que très-peu de cable en mouillant l'ancre : ce qui ſe fait, quand on moüille en un lieu où l'on n'a envie de demeurer, que fort peu de tems.

PLIER les piéces de bois : c'eſt les faire courber en les chauffant. *Plier* le côté, un Vaiſſeau qui plie le côté : c'eſt-à-dire, que ce Vaiſſeau a le côté foible, & qu'il porte mal la voile. Ainſi il ne demeure pas droit, mais il ſe couche, lorſque le vent eſt frais. *Plier* le pavillon : c'eſt les attacher, & ne laiſſer ni voltiger le pavillon, ni les voiles étenduës.

PLOC : le ploc eſt proprement du poil de vache, ou de bœuf. Mais comme il fait la principale partie d'une ſorte de couroi ou de courée, qui eſt une compoſition, qu'on met entre le doublage & le franc-bord d'un Navire, on confond ces deux termes, & l'on donne le nom de ploc au couroi.

PLOQUER : c'eſt mettre du poil de vache entre le doublage & le bordage des Vaiſſeaux, qu'on double pour la navigation, qui ſe fait entre les Tropiques, où il s'engendre des vers dans le bordage, qui le percent. On *ploque* pour empêcher que ces vers, qui s'attachent particuliérement au doublage, ne gagnent auſſi juſ-

qu'au franc bord : ce qu'ils ne peuvent faire, lorsqu'il y a du ploc entre deux ; & ce ploc sert aussi à empêcher que le bordage & le doublage, qui sont l'un sous l'autre ne s'échauffent.

PLOMB : ce mot sur mer est pris bien souvent pour toute la sonde, parce que la principale partie est de ce métal : on dit les côtes de Hollande sont si dangereuses qu'il faut toujours avoir le plomb à la main. *Plomb* de sonde : c'est un plomb fait en cône & attaché à une corde nommée ligne, avec lequel on sonde dans la mer, pour sçavoir combien il y a de brasses d'eau, & de quelle qualité est le fond, s'il est de roche, de vase, ou de sable, &c. *Plomb* de six, de douze, de vingt-cinq, & de trente-six, &c. c'est un plomb de sonde qui pese six, douze, vingt-cinq, ou trente-six livres. *Plomb*, c'est un petit poids de quelque métal dont les Charpentiers se servent pour niveler & pour prendre des à *plombs*. Ce *plomb* est fort plat & percé à jour, afin de donner passage à la vue, pour pouvoir mieux adresser à l'endroit où les Charpentiers veulent marquer le bois.

PLOMB. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1727. tout Soldat qui vend sa poudre ou son plomb est mis pendant quinze jours sur le cheval de bois à l'heure de la garde, s'il est en garnison ; si c'est dans un Camp, il est mis au piquet pendant le même tems. Et par une autre du 18. Septembre 1723. il y a peine de mort contre les Soldats & autres Particuliers, qui sont convaincus d'avoir volé des piéces & munitions d'Artillerie, soit dans les Parcs de ladite Artillerie, dans les Armées, dans les Arsenaux, Magazins & dépôts des Places ou dans les transports qui s'en font d'un lieu en un autre.

PLOMBER un Navire : c'est avec un instrument, ou avec de l'eau si le Navire est droit, s'il est sur l'arriére, ou s'il est sur l'avant. *Plomber* les écubiers : c'est coudre ou cloüer du plomb en table tout au tour des écubiers, tant pour leur conservation que pour la conservation des cables qui y passent. En cloüant ce plomb il faut faire ensorte qu'il soit retourné l'un sur l'autre, & attaché avec de bons clous à tête large, ce qui empêche le plomb de se casser par le grand froid, & il faut observer la même chose dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

PLONGEONS. On appelle plongeons certains Nageurs qui descendent au fond de l'eau, & trouvent moyen d'y demeurer quelque tems pour y chercher

les choses que l'on voudroit retirer, ou pour faire quelque chose de singulier, soit en matiere de radoub de Vaisseau, soit à dessein de faire périr un Vaisseau ennemi, ou pour pêcher des perles, & ceux-ci s'appellent Urinateurs.

PLONGER: c'est mettre & enfoncer quelque chose dans l'eau. On dit le *canon plonge*, c'est quand les décharges se font de haut en bas.

PLUMET de Pilote: ce sont plusieurs plumes, que l'on met dans un petit moreeau de liége, & qui voltigeant au gré du vent font connoître d'où il vient plus précisément que les giroüettes. Les Mariniers Hollandois ne s'en servent point. Ils ne sçavent ce qu'on veut dire quand on leur en parle.

PLUTEUS: ce Pluteus des Anciens paroissoit dans les siéges sous diverses parures de mantelets, & souvent sur le pied d'une tortuë fort légére & fort petite. Le P. Daniel en fait mention dans son Histoire de la Milice Françoise. Il cite un passage du Poëme du siége de Paris du Moine Abbon, dont le sens est que les Normans employerent à ce siége une infinité de ces machines que les Latins appellent PLUTEI, dont chacune pouvoit mettre à couvert sept ou huit Soldats, & que ces machines étoient couvertes de cuir de bœuf.

Les Modernes ont leur *plutei* comme les Anciens, sous le titre de mantelets. M. le Chevalier Folard en a vu un à Philippeville qui étoit triangulaire avec du liége entre deux planches, soutenu sur trois petites rouës tournantes chacune sur son pivot. Il en donne la figure d'un plus simple & d'une moindre dépense, dont les fascines doivent être d'osier de cinq à six pouces de diamétre, la hauteur de quatre à cinq pieds sur six de longueur. Les Soldats, dit-il, peuvent conduire aisément devant eux cette machine & travailler à couvert derriere, & il n'en trouve pas l'usage mauvais pour ouvrir des parallêles les plus proches du Corps de la Place: les rouës n'en sont pas fort silencieuses, mais qu'importe, ajoute notre Auteur, puisqu'on se trouve à couvert du feu de la Place.

POINÇON: c'est la principale piéce de bois qui soutient les gruës, engins, & autres machines à élever des fardeaux. Ce *poinçon* est assemblé par le bout d'en bas à tenon & à mortaise dans ce qu'on appelle la sale assemblée à la fourchette, & il est appuyé par l'échelier & par deux des liens à contrefiches.

POIRES à poudre, ce qui sert aux Soldats pour

mettre leur poudre. Ces poires doivent contenir une livre de poudre qui fournit trente coups à tirer. Cela est conforme à l'Ordonnance du 14. Decembre 1683.

POLE : c'est l'un des points sur lesquels tourne le globe terrestre. Il y a le *pole* arctique & le *pole* antarctique. Le *pole* arctique appellé ainsi à cause du voisinage de l'une & de l'autre Ourse est celui qui est dans la partie du Ciel que nous voyons. Il est aussi appellé *pole* Septentrional à cause des sept étoiles de la petite Ourse, & *pole* Boréal ou Aquilonaire à cause que le vent Nord, en Latin *Aquilo*, souffle de ces quartiers-là. Le *pole* Antarctique, ainsi appellé, comme pour dire contre-ourse, est celui qui étant diamétralement opposé à l'Arctique, ne paroît jamais sur notre hémisphere. On lui donne aussi quelquefois le nom de Pole Méridional, ou de Pole Austral, du vent de Midi, qui vient de ce côté-là & que les Latins appellent *Auster*. Ces deux *poles* sont aussi nommés *poles* du premier mobile, pour les distinguer des Poles du Zodiaque, sur lesquels les seconds mobiles ou les Cieux inférieurs, & particulierement ceux du Soleil, tournent & font leurs mouvemens propres, tendant obliquement de l'Occident à l'Orient. Comme le Soleil marche toujours pour ainsi dire sur la ligne, dite écliptique, sans s'en écarter jamais, cela est cause que les *poles* du Zodiaque sont nommés plus fréquemment *poles* de l'Ecliptique.

POLICE d'assurance : c'est un contrat par lequel un particulier s'oblige de réparer les pertes & les dommages qui arriveront à un Vaisseau ou à son chargement pendant un voyage, ce qui se fait moyennant certaine somme que l'Assuré paye à l'Assureur, soit comptant ou au terme dont on convient, & ce payement est appellé Prime. On exprime dans la *Police* ou le contrat d'assurance : on y employe aussi le nom du maître & le lieu où le Vaisseau doit charger, aussi bien que celui de sa destination, si le défaut vient de la part de l'Assuré, mais en cas que ce ne soit pas sa faute, il a droit de prétendre ses dépens, dommages & interêts contre celui qui a dressé le contrat, s'il est prouvé que ce soit celui-ci qui ait fait la faute. On exprime aussi en particulier certaines marchandises, comme l'or, l'argent monnoyé & non monnoyé, le besoard, les pierreries, & toutes sortes de joyaux, & encore les munitions de guerre s'il y en a. Pour toutes les autres marchandises, soit solides, soit sujettes à empirement & dépérissement, on ne les énonce que

sous les termes généraux de marchandises & effets. Les *Polices* d'assurance se passent authentiquement devant un Notaire, & quelquefois aussi en double sous signe privé, soit entre les Parties, ou en présence de témoins si elles y en veulent appeller.

POMMES : ce sont certains ornemens faits comme de grosses boucles de bois qu'on met sur mer aux flames, aux giroüettes & aux pavillons. *Pommes* de flames : ce sont des manieres de pommes que l'on tourne en rond ou en cul de lampe, & qui se mettent à chaque bout de bâton de la flame. *Pommes* de giroüettes : elles sont aussi en cul de lampe, on les met au haut des fers des giroüettes pour les empêcher de sortir de leur place. *Pommes* de Pavillon : elles se mettent sur le haut de bâton du Pavillon & d'Enseigne & sont tournées rondes & plates. Les *pommes* de pavillon du grand mât, & celle d'Enseigne ou du Pavillon de l'arriére doivent avoir de diamétre un pouce par chaque deux pieds de largeur du Bâtiment.

POMPE. J'ai expliqué dans le Tome II. l'usage de la pompe, il me reste à dire que pour empêcher que le bois des pompes ne séche trop & qu'elles ne se fendent, on les goudronne, on les entoure de prélarts, & on les surlie avec des cordes. Celles qu'on place vers l'artimon & qui descendent dans le bout des façons de l'arriére du Vaisseau, rendent plus de service que les autres & sont d'un usage plus fréquent pour décharger l'arriére, qui par sa construction doit avoir de la disposition à carguer. Pour celles qui sont proche du grand mât, on ne s'en sert que dans les accidens, & lorsqu'il entre beaucoup d'eau. Leur longueur doit être celle du creux que le Vaisseau a dans l'endroit où elles sont placées, & environ trois pieds au-dessus. Leur diamétre entier doit être de trois fois le diamétre de leur trou. La potence doit s'élever environ deux pieds au-dessus de la pompe. La brimbale doit avoir deux fois la hauteur de l'espace qui est depuis le pont jusqu'à la potence : son épaisseur doit être un peu moindre que celle du franc-bordage, mais elle doit avoir la moitié plus de largeur que d'épaisseur, & la potence prise dans le travers du Vaisseau doit avoir une fois autant de largeur que la brimbale. La brimbale & la verge doivent se joindre & être entretenuës ensemble par une cheville de fer, & la brimbale doit être jointe de même avec la potence. Un des bouts de la brimbale vers le pont, & l'autre bout où la vergue entre, doit être si justement placé à l'égard

du trou de la pompe que la vergue y tombe dans le milieu, afin que l'appareil ne presse pas un des côtés du corps de la pompe plus que l'autre. Il y a des Vaisseaux Marchands où l'on place les pompes le plus arriére qu'il est possible, afin que le fond de cale soit plus spacieux, & qu'il contienne plus de marchandises.

POMPE à la Venitienne : elle est ainsi nommée parce qu'elle est d'un fort grand usage parmi les Venitiens. Elle est percée par-tout également & a une verge de bois, qui agissant avec un contre-poids jette plus d'eau que les autres pompes.

POMPE à rouë & à chaîne, ce sont des pompes Angloises. Les Anglois les placent au milieu du Vaisseau, elles jettent plus d'eau que les autres pompes & se maintiennent mieux, mais elles embarrassent beaucoup le fond de cale & font un bruit bien desagréable. Elles sont faites à peu près comme une meule à émoudre, étant deux l'une auprès de l'autre, dont l'une descend & l'autre monte tour à tour.

Charger la *pompe*, c'est-à-dire, mettre de l'eau dans la pompe pour attirer celle qui est au fond du Vaisseau. La *pompe* est chargée : cela se dit lorsqu'on a mis l'eau dans la pompe pour attirer celle du fond de cale. La *pompe* n'est pas chargée, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas d'eau dans le haut de la pompe pour attirer celle de dessous. La *pompe* est prise, c'est-à-dire, qu'on a mis de l'eau dedans, & qu'elle en a assez reteau pour pouvoir servir. La *pompe* se décharge, c'est-à-dire, que l'eau qui y étoit demeurée aprés avoir pompé retombe dans le fond de cale, & que cette pompe n'est point en état de servir à moins qu'on ne la recharge. La *pompe* est haute, ou la *pompe* est franche, c'est-à-dire, qu'il n'y a plus d'eau dans le Vaisseau, & qu'il n'en vient plus à la pompe. *Pompe* éventée, c'est une pompe qui est fenduë & qu'il faut accommoder si on veut la faire servir. *Pompe* égorgée, c'est celle où il vient du sable avec de l'eau ou quelque autre chose qui l'empêche de bien attirer l'eau. Être à une ou à deux pompes, c'est se servir continuellement d'une ou deux pompes pour jetter l'eau du Vaisseau. Affranchir ou franchir la *pompe*, c'est jetter plus d'eau avec la pompe qu'il n'en entre dans le Vaisseau, c'est un commandement que l'on fait à ceux qui doivent pomper d'aller vuider l'eau qui est dans le Vaisseau. *Pompe* du Maître Valet, pompe pour futailles, beaucoup de gens, & sur-tout les Anglois

tirent l'eau & les autres liqueurs des futailles par le haut avec des petites pompes de sureau, de fer blanc ou de cannes. Cette maniere contribuë à faire mieux conserver les liqueurs.

POMPE de mer : c'est une grosse colonne qui paroît sur la surface de la mer, presqu'en figure d'un fagot long & étroit avec ses branches & son pied, c'est-à-dire, large au haut & au bas, ou comme un arbre arraché qui a ses branches & ses racines. Cette colomne est l'eau, & cette eau qui semble être tirée de la mer par une pompe retombe souvent tout d'un coup. Quelques-uns croient qu'elle vient de la mer, & qu'elle en a été attirée par le Soleil. Les Matelots s'affligent quand ils voient cette *pompe*, tant parce que si elle venoit a tomber sur le Vaisseau elle pourroit le couler à fond, ou le faire sombrer sous voiles, que parce qu'ordinairement elle est suivie de violentes tempêtes qui ne sont pas moins à craindre pour eux.

PONTS de Bateaux : la construction des ponts de Bateaux sur les grandes rivieres est fort ancienne. Semiramis au rapport de Diodore de Sicile, s'en servit pour son expédition dans les Indes. Xerxès contre les Grecs, Darius contre les Scythes se servirent de ponts de Bateaux. Le pont de l'Empereur Caius Caligula est célebre dans l'histoire aussi bien que sa folie, sa lacheté & son gouvernement tyrannique. On peut croire que le pont de bateaux de Xerxès a servi de modéles aux Grecs, & que les Romains ont appris des Grecs la maniere d'en construire. On ne voit nulle part dans les Historiens de l'antiquité que les Anciens connussent les bateaux ou pontons de cuivre. Les François s'en sont servis les premiers. On ignore le nom de l'Inventeur, Les Hollandois en firent de fer blanc qu'on leur prit à la bataille de Fleurus. Il y a encore des bateaux de cuir qu'on lie à des chassis de sapin, qui sont infiniment meilleurs que les pontons ordinaires pour hâter les entreprises. Les Allemans s'en servent. Les Modernes ne sont pas les Inventeurs de ces bateaux de cuir. Ammien Marcelin fait mention du pont de cuir dont l'Empereur Julien se servit pour faire passer le Tigre & l'Euphrate à son Armée.

M. le Chevalier Folard penche fort pour les pontons de cuir bouilli, plutôt que pour les autres qui sont faits de bois de chêne bien cabaté, ou de cuivre, ou de fer blanc : ceux-ci sont plus lourds, dit-il, & plus difficiles à transporter : au lieu que ceux de

car sont plus legers, d'une moindre dépense, & plus propres pour les entreprises promptes & subites. Je n'ai rien à dire autre chose des ponts. J'en ai suffisamment parlé dans mon second Volume. Pour les ponts de bateaux des Anciens, ils n'étoient pas différens des nôtres.

PONT-D'OR : faire un *pont-d'or* à son Ennemi, c'est dans sa déroute ne le pas poursuivre. Il y a beaucoup d'exemples dans l'histoire ancienne & moderne de Généraux, qui pour n'avoir pas fait un *pont-d'or* à leurs ennemis après leur défaite, s'en sont mal trouvés, & ont même perdu le fruit d'une victoire qui se déclaroit en leur faveur.

Les Lacédémoniens qui étoient de grands Maîtres dans la science de la guerre, avoient pour maxime de ne pas surprendre long-tems l'Ennemi, mais seulement autant qu'il falloit pour s'assurer la victoire & empêcher qu'il ne se ralliât. Ils avoient encore une autre raison c'est qu'ils ne croyoient pas au rapport de Plutarque qu'il fût digne d'un grand courage de tuer, ceux qui cédent & qui ne se défendent pas. Ils oublierent cependant cette maxime dans la retraite de Pyrrhus devant Sparte, dont ils menerent battant l'Arriere-Garde avec tant de chaleur, que sans s'en appercevoir ils étoient déja dans la plaine & fort éloignés de leur Infanterie qui n'avoit pu suivre, lorsque Pyrrhus qui venoit de perdre son fils Ptolomée fit volte face, & attaqua les Lacédémoniens avec tant de rage qu'il en fit un carnage effroyable.

Antiochus dans la Bataille de Raphie contre Ptolomée Roi d'Egypte, Antiochus qui étoit un grand Capitaine & qui fut dans la fuite un des plus dangereux Ennemis du nom Romain, tomba dans la même faute : car bien loin de profiter de son avantage, il disparut comme le vaincu, & abandonnant son Armée dans le tems que sa présence étoit le plus nécessaire, il rendit inutile ce qu'il avoit de Troupes victorieuses, pour courir après des fuyards qui ne pouvoient plus nuire, ce qui lui fit perdre la victoire qui s'étoit d'abord déclarée pour lui à une des aîles de son Armée. Elle fut toute mise en déroute, & à peine eut-il le tems de se retirer & de s'empêcher d'être coupé & taillé en piéces.

C'est dans des conjectures semblables, & contre des Troupes braves & aguerries, & commandées par des Chefs excellens, qu'on doit user de prudence dans une victoire qui n'est jamais assurée, lorsqu'il reste quel-

ques corps en entier ou de réserve ; car une bataille n'est pas gagnée pour avoir vaincu à une aîle & même à un centre. Il faut être toujours dans une perpetuelle défiance dans une action génerale, & se garder toujours des corps qui sont encore en entier & qui tiennent bon : & certes ce n'est pas sans raison qu'on dit qu'il faut faire un *pont-d'or* à son Ennemi qui fuit.

Si le Prince Robert ou Rupert avoit fait usage de cette maxime dont il avoit tres-grand besoin, & qu'il eût fait une seule fois un seul *pont-d'or* aux Parlementaires, sous le regne malheureux de Charles I, en 1644. la guerre eût eté finie, mais le croira-t-on ? ce Prince qui étoit neveu du Roi, tomba trois fois & en trois différentes batailles dans une faute toute semblable à celle d'Antiochus : ce qui fut la cause des maux & des malheurs inoüis de Charles. Du moins si le Prince Robert se fût corrigé à la troisiéme, il eût réparé le mal des deux autres, & les Rebelles n'eussent jamais pu s'en relever. Ces trois exemples sont suffisans pour faire voir qu'il faut toujours faire un *pont-d'or* à son Ennemi.

PONTENAGE : c'est un droit que le Seigneur féodal tire des marchandises qui passent sur les riviéres, sur les bacs, & sur les ponts.

PONTONNIER, c'est un Batelier qui tient un bac ou un grand bateau pour traverser les riviéres aux lieux où les ports sont établis.

PORTAGE : c'est le privilége par lequel chaque Officier ou chaque Matelot d'un Vaisseau, a pouvoir d'y embarquer pour soi jusqu'au poids de tant de quintaux, ou jusqu'à un certain nombre de barils. *Portage* : c'est aussi la quantité de poids ou d'arrimage que peuvent porter ou embarquer des Passagers sur le prix de leur passage. Faire *portage*, c'est-à-dire, porter le canot par terre avec ce qui est dedans pour passer les chutes d'eau qui se trouvent dans quelques fleuves, tel qu'est celui de S. Laurent, où il y a des chutes d'eau qui empêchent de remonter en canot.

PORTE-BOSSOIR, en terme de Marine : c'est un appui sous le bossoir en forme d'arc boutant, dont le haut est ordinairement ouvragé en tête de more. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, les porte-bossoirs doivent avoir dix pouces d'épaisseur & un pied de largeur.

PORTE d'Ecluse : c'est une grande clôture de

Bois qui arrête l'eau dans les écluses. Les deux battans de clôture se joignent en angle au milieu, & souvent par le moyen d'une grande queuë qui a la force du levier.

PORTE-ENSEIGNE, chez les Turcs s'appelle *Bas-Esky*. Cet emploi est ordinairement donné aux plus vieux Soldats.

PORTE-LOTS : ce sont les piéces de bois qui regnent au pourtour d'un Bateau foncet, ou autre Batiment au-dessous des plat-bords.

PORTE-VOIX : c'est une sorte d'instrument de fer blanc, dont l'usage est de porter la voix dans un lieu éloigné.

PORTE-PLEIN les voiles, ou simplement : c'est un commandement que fait le Pilote, le Capitaine, ou quelque Officier qui s'apperçoit le premier que le Timonier serre le vent de trop prés, & fait barboyer ou friser la voile du côté du lof. A ce commandement on arrive tant soit peu pour faire porter plein, & empêcher de prendre le vent sur la voile, ou autrement de prendre vent devant. Enfin c'est un commandement pour gouverner ensorte que les voiles soient toujours pleines. Ce n'est pas un avantage de chicaner le vent, sur-tout dans les longues routes, & il vaut mieux faire porter plein. *Porter* peu de voiles, c'est n'en déployer qu'une petite partie. *Porter* tant de long, tant de gros : on dit qu'une piéce de bois porte tant de long & tant de gros, pour dire que cette piéce de bois a tant de longueur & de grosseur.

PORTEREAU : c'est une construction de bois qui se fait sur de certaines riviéres pour les rendre plus hautes en retenant l'eau, ce qui en facilite la navigation. Le *Portereau* est fait en forme de pompe d'étang : c'est une grande palle de bois qui barre la riviére, & qui à l'arrivée de quelque Bateau se leve par le moyen d'un grand manche tourné en vis, qui est dans un écrou, étant au milieu d'un fort chevalet.

PORTEURS d'eau, chez les Turcs Le dernier rang des Soldats qu'on peut comprendre parmi l'Infanterie *Capiculy* : ce sont les *Sakkas* ou *Porteurs-d'eau* de l'Armée. Cette eau est non-seulement pour boire, mais encore pour se laver avant que de faire la priere, selon la coutume superstitieuse des Turcs. Leur nombre est incertain, & ils n'ont point d'Officiers particuliers parmi eux, mais ils dépendent de celui qui commande la Compagnie dans laquelle ils servent. Ils sont en grand nombre auprés des Janissai-

tes, des *Agemolans*, des *Topeys*, des *Gebeys*, des premiers Capitaines & du Grand-Visir. Ils portent l'eau dans des outres de peau sur des chevaux, que leur fournissoient autrefois les Paysans, qui en furent exemtés par le Sultan Mahomet, lorsqu'il fit la conquête d'Agria. Ils n'ont jamais de repos, parce qu'ils doivent toujours être attentifs à pourvoir d'eau, ce qui demande une continuelle agitation, & ce qui les rend les gens les plus basanés de l'Armée. Ils sont aussi autant distingués par la difformité de leur visage que par la grossiereté de leurs habits, qui sont ordinairement de peau brune. Cependant ces *Porteurs-d'eau* peuvent parvenir au rang des Soldats.

PORTEZ bien vos armes, terme de commandement d'exercice. Il apprend au Soldat d'avoir le corps droit dans le rang, la tête levée, les pieds sur la même ligne assez en dehors & médiocrement écartés. Le bras droit pendant sans contrainte, la main gauche tenant le fusil à quatre doigts du bout de la crosse, qui doit être vis-à-vis le milieu de la ceinture, ensorte que le coude gauche ne soit ni trop élevé, ni trop serré contre le corps, & que le fusil ne serre point contre le cou.

PORTEZ la main droite sur le fusil. A ce commandement le Soldat porte brusquement la main droite sur le chien du fusil, le glissant quatre doigts de la main gauche, de maniere que le bout de la platine soit vis-à-vis le menton, tournant un peu la crosse, observant que le fusil soit dans la même situation.

POSES : ce sont les Sentinelles que l'on pose : *grandes poses : voyez* Tome II.

POSEZ vos armes à terre : ce commandement se fait en quatre tems : le premier, en haussant le fusil de la main droite : on le tourne de la droite en glissant la main gauche sur le bassinet : au second on hausse le fusil avec la main gauche de la hauteur de la cravatte, en portant la main droite sur la platine, l'épaule sous le chien du fusil : au troisiéme, en se baissant on pose le fusil entre les jambes, la platine entre les oreilles du soulier, de maniere que les genoux ne soient pas pliés, se baissant seulement de la ceinture en haut : au quatriéme on se releve.

POSTES de campagne : ce sont des Eglises, maisons, cassines, censes, villages, grosses redoutes, où il y a assez de monde pour tenir bon, & attendre du secours. Je ne trouve que M. le Chevalier

Folard, qui a traité de l'attaque & de la défense des maisons soit dans les villages, soit en pleine campagne. Ces sortes d'actions ne regardent que les Officiers particuliers. L'Auteur après avoir donné des préceptes pour attaquer ou défendre ces sortes de postes donne des exemples de cassines, ou maisons attaquées & bien défenduës, où le Lecteur peut beaucoup s'instruire.

La gloire qu'on acquiert dans la défense d'un méchant poste est infiniment au-dessus des plus belles résistances d'une Place forte ou des plus importantes d'un Etat. Henri Duc de Rohan rapporte dans ses Mémoires la belle résistance de sept Soldats, ou plutôt de sept Héros, qui enfermés dans une méchante maison de terre nommée *Chambonat* auprès de Carlat arreterent deux jours entiers le Maréchal de Themines, qui marchoit vers le Comté de Foix avec sept mille hommes, & six cens chevaux.

L'attaque de la maison de Charles XII. Roi de Suéde proche de Bender, est un des événemens le plus mémorable de la vie de ce Guerrier, vraiment extraordinaire, & au-dessus peut-être des plus grands hommes de l'Antiquité. Il n'étoit que lui huitiéme dans cette maison. Sa vigoureuse défense est sans exemple, & c'est la seule tête couronnée, à qui pareille aventure soit arrivée. M. le Chevalier Folard rapporte cette belle action dans tout son entier: elle ne fait pas moins de plaisir à lire chez lui, que chez l'Historien de sa vie.

L'attaque de la grande Cassine nommée la Bouline en Italie, dans laquelle se trouva notre Auteur, & qui fut attaquée par le Prince de Wirtembert par l'ordre du Prince Eugene est très-mémorable. Nos troupes y firent des prodiges de valeur, & les ennemis furent obligés de se retirer, avant la pointe du jour, craignant que M. le Grand-Prieur n'engageât une affaire générale. Ce Général trouva cette Cassine couverte de corps morts avec des marques d'une défense determinée, & il donna beaucoup de loüange aux braves Compagnies, qui la défendoient, & entr'autres à sept braves Grenadiers, qui défendirent le haut d'un colombier, & qui ne voulurent jamais se rendre.

L'année 1705. fournit encore une défense de maison toute aussi hardie, dans un village de la Pologne, par M. le Comte de Saxe, aujourd'hui Maréchal de France, qui joint à une grande valeur une intelligence,

une

une application & des talens peu communs dans les grandes parties de la guerre.

Etant à Léopold, où il attendoit l'occasion, & une escorte pour se rendre à Warsovie où étoit la Cour, il partit vers la fin de Janvier avec un bon nombre d'Officiers, & les Gens de sa Maison. Il fut attaqué de nuit, dans le tems de la Confédération en Pologne. C'étoit dans un Bourg nommé *Crachnitk*, où les Polonois eurent dessein de l'enlever. N'ayant que dix-huit hommes il abandonna la Cour, & occupa les chambres, où il posta deux ou trois hommes à chacune, avec ordre de percer le plancher pour pouvoir tirer d'en haut sur ceux qui entreroient dans les étages d'en bas. Ce qui fit un fort bon effet. Mais les Polonois abandonnerent l'attaque d'en bas après y avoir perdu beaucoup de monde, pour monter par les fenêtres. M. le Comte de Saxe, qui faute de monde ne pouvoit empêcher cette manœuvre, les laissa faire; il entra dans ces chambres l'épée à la main avec ce qu'il avoit d'Officiers, & tomba sur l'ennemi, qui ne s'attendoit pas à une sortie si sourde, & sur-tout au milieu d'une nuit obscure, où le courage tient lieu du nombre. Il les passa presque tous au fil de l'épée. Les autres prirent le parti de se jetter par les fenêtres. Les Polonois tenterent encore une seconde fois l'aventure avec le même succès, ce qui les obligea de se retirer. Ils se contenterent de bloquer la maison, & d'attendre le jour pour voir le parti qu'ils auroient à prendre.

Mais M. le Comte de Saxe n'ayant aucun quartier à attendre, avec quatorze hommes qu'il avoit, prit la résolution de tomber dans une de leurs gardes, qu'il ne pouvoit manquer de surprendre & de charger l'épée à la main, & il se retira à Sandomir où il y avoit une garnison Saxone. Cette action de M. le Maréchal Comte de Saxe, qui n'étoit alors que dans sa premiere jeunesse, lui fit beaucoup d'honneur, c'est un Héros que la France a enlevé à la Saxe & à la Pologne, & qui par ses belles actions nous retrace le souvenir de celles des Condés & des Turennes.

POSTES : un Capitaine commandé pour aller occuper un poste, peut monter à cheval à cent pas au-delà du rendez-vous général : mais il doit se tourner de tems en tems derriére lui pour voir s'il ne va pas trop vîte, & si toute sa Troupe le suit sans trop se fatiguer, observant d'en ordonner la marche, selon que le terrein le permet. S'il entre dans un pays couvert, & où il

pourroit y avoir des ennemis, il ordonne une avant-garde plus ou moins forte, commandée par un Sergent, qui marche à cinquante pas, ou environ devant lui, & auquel il recommande de fouiller par-tout exactement.

Il ne sçauroit prendre trop de précautions contre la surprise, & les embuscades des ennemis. Il doit suivre de l'œil son avant-garde, si-tôt qu'elle fait halte, ou qu'il la perd de vûë, il doit arrêter le gros de sa troupe jusqu'à ce qu'il ait des nouvelles de son avant-grade, afin de ne pas donner dans la même embuscade, où elle pourroit être tombée, sans qu'il s'en fût apperçu comme il est souvent arrivé.

Si un Capitaine, ou tout autre Officier d'un plus haut ou moindre grade commandé avec un corps de Troupes pour aller remplacer, ou occuper un nouveau *Poste*, rencontre les ennemis chemin faisant, il doit employer toute sa valeur & sa capacité pour les combattre avec succès. C'est pour lors qu'il doit prendre son parti avec autant de prudence que de justesse, sans indécision, même ruser s'il est nécessaire, pour les attaquer vivement & à propos : car souvent le gain d'une affaire dépend d'une manœuvre hardie, qui affermit sa troupe, & intimide l'ennemi, observant toujours de prendre ses avantages sans en négliger aucun, en s'emparant des meilleurs *postes*, sur-tout s'il est très-inférieur en nombre, & qu'il soit obligé de combattre défensivement. Il y a eu beaucoup d'Officiers battus, pour avoir négligé par une présomption folle & trop ordinaire aux jeunes gens, de se saisir d'une haye, d'un ruisseau, d'un passage, d'un bois, d'une maison, ou mazure, enfin d'un terrein, qui auroit donné de la supériorité. On doit principalement prendre garde de ne se point engager trop avant, crainte de tomber dans quelque piége, & pour conserver une retraite assurée, afin de se retirer en cas de besoin. On ne sçauroit encore trop s'attacher à menager son feu, & à s'en servir à propos sans s'en jamais dégarnir absolument.

Un Officier doit faire observer un bon ordre à sa Troupe avec un grand silence, pour faire exécuter avec facilité ses commandemens, & encourager les Soldats par une contenance ferme & aisée; il doit rappeller toute sa force ayant toujours pour principal objet de remplir la commission dont il est chargé. Pour lors il faut autant qu'il est possible qu'il envoye un exprès, même qu'il écrive s'il se peut, pour informer le Général, ou le Major Général de ce qui lui est ar-

rivé quand la chose mérite attention. Quand il est arrivé à son *poste* pendant que les Caporaux posent les Sentinelles, & que ses Sergens prennent la consigne de ceux qui quittent le *poste*, il doit aussi s'entretenir avec l'Officier qu'il réleve sur toutes les choses, qui peuvent contribuer à la sureté & à la défense de son poste, le questionner sur tout ce qui peut lui donner des éclaircissemens, lui demander s'il n'a pas eu des nouvelles des ennemis, par quels chemins, ils pourroient venir à lui, s'ils sont campés loin de-là, s'ils n'ont pas fourragé aux environs, & s'il n'a pas vu de leurs partis.

Quelque habile, quelque entendu qu'on soit, il est d'un bon Officier de faire de pareilles questions. Souvent les personnes du génie le plus borné peuvent nous donner des lumieres sur des choses qui auroient échapé à notre pénétration, & sur lesquelles on peut prendre des précautions excellentes, sur-tout à la guerre, où il faut tirer utilité de tout. Quand la vieille garde est partie, & hors la vuë de son *poste*, il doit faire poser les armes à son détachement, en le disposant comme il voudroit, qu'il fût posté en cas d'attaque, de façon que chaque Soldat connoisse son poste, & y mette son arme, observant que ceux de chaque Bataillon soient ensemble, pour éviter le desordre, & la confusion, qui arrivent quelquefois quand on prend les armes.

Le Commandant du *poste* doit ensuite visiter le fort & le foible de son poste, accompagné de ses Officiers subalternes, pour les instruire, écouter leurs sentimens, leur faire des objections convenables, leur faire voir les endroits, où ils pourroient se tromper: au contraire les approuver s'ils ont raison, & même suivre leurs avis, s'ils sont conformes au bien du service. Il doit encore examiner si toutes les Sentinelles sont bien postées, si elles sçavent leurs consignes, s'il n'est pas nécessaire d'en augmenter, d'en diminuer le nombre, ou de les doubler dans certains endroits, soit de jour, ou de nuit, reconnoître le terrein, les chemins, & les avenuës, par où les ennemis peuvent venir, afin de faire mettre quelque petit poste en avant, s'il en est besoin, pour pousser des Sentinelles qui découvrent de plus loin.

S'il trouve que son *poste* ne soit pas bien retranché, il ne sçauroit trop promptement le faire, soit avec des abatis d'arbres, des charrettes, des madriers, de grandes portes de granges, des tonneaux remplis de terre,

ou de fumier, & s'il en a le tems avec un retranchement de terre, soutenu par des fascines, ou saucissons, piquetés, & même, s'il le peut, le faire fraiser & palissader, employant enfin toute son habileté à le mettre en état de s'y défendre vigoureusement, sans courir risque d'y être enlevé. Souvent on se trouve posté dans des Cimetiéres, châteaux, & maisons, où il faut faire des réparations aux endroits insultables : il ne doit pas ménager ses peines, celles de ses subalternes, ni celles de ses Sergens, & Soldats, dans une occasion, qui lui est si importante. Mais s'il s'agit de s'établir dans un poste, où il n'y ait pas eu de garde, il doit employer tout son sçavoir pour n'omettre rien de toutes les précautions praticables, afin d'y être en fureté, & en état d'y faire une courageuse défense, portant lui-même ses Sentinelles, leur donnant la consigne, enfin mettant en usage toute la prévoyance possible, pour se mettre hors d'insulte, sur-tout il doit bien prendre garde en se postant de n'être pas commandé par quelque hauteur, ou maison voisine, d'où l'on puisse le battre à revers, de façon qu'une troupe se fait assommer sans pouvoir se défendre.

Quand un Officier à son *poste* a donné tous les ordres nécessaires pour la regularité du service, il doit s'attacher à contenir son détachement dans les régles d'une exacte discipline, & empêcher qu'aucun Soldat ne s'écarte, sous quelque prétexte que ce puisse être. Car combien d'Officiers battus & enlevés pour n'avoir pas eu toute leur troupe assemblée, ou pour avoir été vendus ou trahis par des déserteurs de leurs postes, auxquels ils avoient donné occasion de deserter par leur trop grande facilité. Si les Sentinelles avertissent qu'elles apperçoivent de loin du monde séparément, ou en troupe, il doit envoyer un Sergent avec quatre fusiliers pour reconnoître ; & suivant ce que c'est, il doit faire prendre les armes à son détachement afin d'être sur ses gardes, & de faire arrêter tout ce qui passe à portée de son *poste*.

Si le Général de l'armée, les Princes du Sang, les Princes légitimés de France, & autres Officiers Généraux passent à son *poste*, soit pour le visiter, ou autrement, il doit leur rendre les honneurs, qui leur sont dûs. Cependant il y a des détachemens, ou *postes* à portée de l'ennemi dans lesquels le Tambour ne doit point battre, crainte d'être découvert, ou faire appercevoir la marche des Généraux, qui les visitent. C'est à la prudence du Commandant à se conduire en cela,

mais il doit poliment en faire ses excuses à ces Seigneurs, ou autres Officiers Généraux, & leur expliquer la raison, qu'il a euë, pour ne pas leur rendre les honneurs qui leur sont dûs.

Vers le soir il doit donner le mot & celui de raliement à ses Officiers, Sergens, & Caporaux, leur dire toutes les rondes, & patrouilles, qu'il ordonne que l'on fasse pendant la nuit, & de quelle façon il prétend qu'elles soient exécutées, faisant doubler les Sentinelles dans les endroits nécessaires, & leur prescrivant de les visiter de quart d'heure en quart d'heure, ou au moins toutes les demi heures, afin qu'elles soient alertes, & d'éviter la surprise. Ensuite il doit faire prendre les armes à son détachement pour en faire l'appel, & instruire encore plus précisément les Soldats de leur poste, en cas d'attaque, s'il est à portée des ennemis. La meilleure maxime est de leur faire garder toute la nuit leurs armes entre les bras, ou en bandouliere autour de leur feu, observant de faire cacher la platine de leurs fusils, pour empêcher que la pluye, ou la rosée ne les mouille. Avant le point du jour, il les fait remettre à leurs postes, & les y fait rester jusqu'à ce que la découverte ait été faite.

Quand le Commandant d'un poste apprend des nouvelles des ennemis, il doit les écrire dans une lettre bien circonstanciée & la faire tenir par un exprès au Général de l'armée, ou au Major Général. Il doit encore leur envoyer les deserteurs qui arrivent à son poste, escortés par un Sergent, & un ou deux Fusiliers, à moins qu'il ne fût trop éloigné, auquel cas il doit les faire garder à vuë, après les avoir fait désarmer, pour les amener avec lui en descendant sa garde, & les leur faire conduire en arrivant dans le Camp; & il ne peut en engager aucun pour servir dans sa Compagnie, ou dans son Régiment, ou dans quelque autre, sans en avoir la permission du Général de l'armée.

PETITS POSTES séparés: souvent on détache un Sergent avec quelques Fusiliers à de *petits postes avancés.* Ceux qui sont chargés de cette commission ne sçauroient y apporter trop d'attention. S'ils apprennent quelque chose des ennemis, ou qu'il arrive quelques déserteurs, ou autres personnes à leur *poste*, ils doivent les arrêter, & les envoyer plûtôt que faire se peut sous une escorte suffisante à l'Officier, qui commande le principal *poste*. Lorsque ces *petits postes* sont relevés, ou qu'ils ont reçu ordre de

se retirer, ils doivent rejoindre en bon ordre le gros de la troupe, dont ils ont été détachés. Je ne parle point ici de la maniére de surprendre & d'enlever un *poste*, *voyez* TOME II.

POSTES : tirer les postes au sort dans une garnison. Les Officiers ne sçauroient se rendre trop réguliérement à l'heure & au rendez-vous marqué pour tirer au sort leurs postes, afin de ne point faire attendre l'Officier Major de la Place, qui fait cette fonction, & qui a soin de les enregistrer suivant l'ordre, & l'usage établi dans les garnisons. Dans de certaines on fait tirer les postes une ou deux heures avant que de monter la garde : en d'autres à la tête de la garde, quand elle est assemblée pour aller monter la parade; & en d'autres lorsqu'elle est en bataille, & prête à défiler. C'est à eux à se conformer à ce qui se pratique là-dessus dans la Place, où ils se trouvent. Leur devoir est de tirer leurs postes eux-mêmes, & non de les faire tirer par d'autres, ni de les changer entre eux après avoir tiré, ce qui est très-expressément défendu par les Ordonnances du Roi.

POT A BRAI : c'est un pot de fer, dans lequel on fait fondre le brai.

POT de pompe : c'est la même chose que chopinette : mais pot se dit plus sur mer, & chopinette sur terre.

POTENCE de Bringuebale. C'est en terme de Marine une piéce de bois fourchuë par la pompe dans laquelle entre la Bringuebale.

POUCE c'est une mesure, qui comprend la douziéme partie du pied de Roi. Le pouce contient douze lignes, dont chacune est large de la grosseur d'un grain d'orge. Le pouce superficiel quarré a cent quarante de ces lignes, & le pouce oblique en a mille sept cent vingt-huit.

POUDRE muëtte : poudre sourde : elle se fait avec de la poudre commune, en y ajoutant du borax, & la pierre calamine, ou du sel armoniac, ou des Taupes vives, calcinées, ou de la seconde écorce de sureau. On appelle *poudre neuve* sur mer, de la *poudre*, qui n'a point encore été portée à la mer.

POUDRE. Suivant plusieurs Ordonnances les Entrepreneurs ne doivent employer dans la confection des poudres que du salpêtre de trois cuites, bien dessalé & dégraissé, ni de charbon que de celui de bois de Bourdaine. Il leur est enjoint de faire battre les poudres dans les mortiers du moins pendant 24 heu-

res, & on ne doit livrer dans les magazins aucune poudre à gros grain appellée poudre à Canon, mais de celle appellée poudre à Mousquet. Les poudres sont éprouvées dans les mortiers : & ces mortiers pointés à 45. degrés d'élevation, sont chargés de trois onces de poudre, lesquelles doivent porter un boulet de soixante livres sans tamson, ni plateau au-delà de 50. toises. Les poudres ne sont point reçuës dans les magazins après le radoub, qu'elles n'ayent été mises en état que trois onces dans un desdits mortiers ne poussent le boulet au-delà de 45. toises.

POUDRIER : c'est une horloge de sable, dont on se sert sur mer, qui doit durer une demi-heure.

POULAINS, étances : les poulains tiennent l'étrave du Vaisseau, dans le tems, qu'il est sur le chantier. On ôte ces *poulains*, ou ces étances les derniers, quand on veut mettre le Vaisseau à l'eau.

POULIE : c'est un corps rond, fait de bois, ou de métal en forme de disque, ou d'assiette avec un creux tout autour pour entortiller une corde. Elle a un trou dans le centre, pour y passer un aissieu, autour duquel elle tourne. Les poulies sont nécessaires dans l'Artillerie, comme à enlever les machines de guerre. On s'en sert dans les Vaisseaux : on s'en sert aussi aux gruës, engins, autres machines, pour empêcher que les cordages ne se frotent en élevant des fardeaux. La *poulie* est emboëtée dans ce qu'on appelle écharpe, ou mousle, & par ce terme de *poulie*, on comprend le tout ensemble, sçavoir le mousle, la poulie, ou rouët, & l'aissieu.

Il y a diverses sortes de *poulies*, selon les divers usages, auxquels elles sont destinées. Les unes sont longues, les autres rondes. Il y en a qui ont deux, trois, & quatre rouës les uns sur les autres, & on les appelle de doubles poulies. Les unes sont frapées, les autres s'ôtent, & se remettent. La plûpart sont frapées par dessus, ou par dessous, & quelques unes le sont par ces deux endroits. Les plus petites sont dans une étrope, qui les suspend par le moyen d'une goujure, ou entaille, qu'elles ont au côté, & où l'étrope entre. Il y en a qui sont tenuës par des crocs, & elles s'ôtent, & se remettent. On fait les roüets du bois le plus solide, & le plus uni, & aussi de cuivre. Quelques-uns veulent qu'on donne de large aux poulies deux fois la grosseur, ou l'étenduë de la rondeur des cordes, qui doivent passer dans les poulies. Il y a des poulies simples, des poulies de palan, des pou-

lies à trois roüets, & des poulies communes. La *poulie simple* est un moufle, où il y a seulement une poulie. La *poulie double* est celle, où il y en a deux sur un aissieu, l'une à côté de l'autre La *poulie de palan*, c'est un moufle double, où il y a deux poulies, l'une sur l'autre, quelquefois trois, & quelquefois jusqu'à quatre.

POUSSE-BARRE : c'est un commandement, que l'on fait à ceux, qui dans un Vaisseau virent au cabestan, pour obliger à travailler plus fortement.

PRAME : c'est une sorte de barque ou bateau, dont on se sert dans les canaux.

PRENDRE : j'ai fait voir Tome II. que ce terme est militaire : on dit : *prendre* les Villes d'assaut, par famine, &c. *prendre* des quartiers de rafraichissemens, &c. *prendre* son ennemi par derriére, &c. c'est aussi un terme de marine : on dit : *prendre* vent devant, c'est-à-dire que le vent se jette sur les voiles d'un Vaisseau, sans qu'on le veuille : *prendre* un ris, qui est racourcir la voile à une hauteur déterminée, *prendre* bosse, qui est l'amarrer ; *prendre* chasse ; *prendre* terre, &c.

PRENEUR, Vaisseau preneur, c'est un Vaisseau qui a fait une prise.

PRENEZ la cartouche : à ce commandement de l'exercice, on la prend, la tirant hors de l'étui, tenant le bras tendu, éloigné du corps à la hauteur de la ceinture.

PRENEZ le fourniment : cet autre commandement se fait en serrant fort le ressort du fourniment, & ne le lâchant point, qu'on n'ôte le fourniment du canon.

PRENEZ le poulverin : ce commandement se fait, en prenant le poulverin à poignée de la main droite en l'éloignant du corps.

PRENEZ la bayonnette : on porte la main sur la poignée de la bayonnette.

PRÈS & plein : c'est un commandement que l'on fait au Pilote d'un Vaisseau, ou au Timonier, d'aller au plus près du vent, mais ensorte que les voiles soient toujours pleines.

PRESENTER : ce terme est marin : on dit *présenter* au vent, *presenter* la grande bouline, *presenter* le cap à la lame, *presenter* un bordage, *presenter* un membre.

PRESENTEZ vos armes : ce commandement de l'exercice se fait en trois tems. Au premier on porte la main droite sur le chien du fusil, le tenant droit de-

vant

vant soi, détaché du corps, la main droite vis-à-vis la ceinture. Au second on fait un demi-tour à droite, tenant le fusil de la main droite, & le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à la hauteur de la cravate. Au troisiéme on laisse tomber le fusil sur la main gauche, tenant le bout fort haut, de maniére que le bout de la crosse, soit vis-à-vis le genou droit, & éloigné d'un demi-pied, & les armes se trouvent presentées. Il faut tenir le bout du canon fort haut, de maniére que la bayonnette paroisse au-dessus du Soldat.

PRESSER, en terme de marine : c'est contraindre les Mariniers à servir sur les Navires de guerre. Cette façon de parler est Angloise : on dit en France fermer les Ports, mettre un Embargo.

PREST : j'ai dit Tome II. que c'est le payement de solde, que le Roi fait faire tous les cinq jours à ses Troupes. C'est aux Sergens à faire le prêt à leur Compagnie conjointement avec leurs Officiers. Ils doivent examiner avec exactitude, si chaque Soldat n'a rien perdu de son armement, ou de son habillement, afin de le faire réparer à ses dépens; en lui retenant un sol & demi de sa paye, jusqu'à ce qu'il ait dequoi payer, ce qui lui manque : & s'il y a de la faute ou de la négligence du Soldat, on le met en prison pour le rendre soigneux : lorsque les Sergens exécutent cela réguliérement, il ne manque jamais rien à leur troupe, & un Régiment est toujours bien tenu. Aussi c'est aux Sergens que l'on doit s'en prendre, quand on trouve quelque chose à redire à leur Compagnie.

Il est bon que de tems en tems du moins, les Officiers subalternes, fassent faire en leur presence, le prêt aux Sergens, qu'ils fassent assembler leurs Soldats par chambrées, avec leurs armes & bagages dans leur logement, pour examiner s'il ne leur manque rien ; ensuite ils font donner le *prêt* au chef de chaque chambrée, qui en est l'œconome. Lorsqu'il y a quelque Soldat malade, il doit le faire porter à l'Hôpital le jour du prêt, sans attendre au lendemain. Moyennant ces attentions, un Régiment est toujours bien tenu, & tout en dure davantage. Les Officiers subalternes, doivent aller rendre compte à leurs Capitaines de ce qu'ils ont trouvé à rétablir dans leurs Compagnies, & si les Capitaines négligeoient d'y remédier, ils ne sçauroient se dispenser d'en donner avis au Commandant ou au Major du Régiment. Le Capitaine doit aussi de tems en tems faire le prêt à sa Compagnie, conjointement avec ses Officiers subalternes, & ses Sergens : du moins

il doit le faire faire quelquefois devant lui, avec toutes les circonstances nécessaires : & lorsqu'il ne trouve pas à propos de prendre ce soin lui-même, il doit tenir la main à ce qu'on lui rende un compte exact de tout ce qui a été fait là-dessus. S'il est obligé de s'absenter, il charge un Officier de sa Compagnie, de tenir un Etat juste de la recette & de la dépense, pour lui en rendre compte à son retour, & être en état lui-même de le faire à ses Soldats.

PREST de la Cavalerie : le Major, ou Aide-Major dans la Cavalerie, fait le prêt au Maréchal des Logis de chaque Compagnie de son Régiment. Celui-ci paye les Cavaliers tous les quinze jours en garnison, & tous les dix jours en Campagne. Les Brigadiers, en l'absence ou maladie des Maréchaux des Logis, sont obligés à leurs mêmes fonctions. Ils font le prêt aux Cavaliers, ils tiennent un état du nom & ancienneté des Cavaliers de leurs Compagnies, ils les commandent, &c.

Un Soldat convaincu d'avoir volé le prêt de son Camarade, doit par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727. être condamné à mort ou aux Galéres perpétuelles, suivant les circonstances du cas. Par un Réglement fait pour les Gardes Françoises, en Garnison à Paris, il est défendu aux Sergens d'affecter de faire le prêt à leur Compagnie dans un Cabaret, pour obliger les Soldats à y aller boire. Si quelqu'un le fait le Major doit les envoyer en prison, & en avertir le Colonel ou le Commandant du Corps, en son absence, pour interdire ledit Sergent, & en avertir Sa Majesté.

PREVOST : depuis la seconde Edition de ce Dictionnaire, un de mes Libraires m'a remis il y a quelque mois, quelques Notes, que lui a fournies un de ses amis, sur l'article de *Prevôt des Armées*. Elles m'ont fait voir que j'étois tombé dans quelques fautes, sur la foi cependant de plusieurs Auteurs célébres, dont les uns sont morts & les autres vivent encore. J'ai obligation à la personne qui nous a communiqué ses lumiéres, pour en faire part au Public dans ce Supplément. Ce que j'ajoute encore, je l'ai puisé dans des sources plus pures, & l'*Etat de la France*, est entr'autres un des Livres que j'ai consultés sur ce sujet.

Nous connoissons en France le *Prevôt-Général* de la Connétablie : le *Prevôt de l'Hôtel de Sa Majesté* : le *Prevôt-Général* de l'Isle de France : le *Prevôt-Gé-*

néral des Monnoyes : les *Prevôts*, appellés autrefois *Provinciaux*, & qu'on appelle aujourd'hui *Prevôts* des *Maréchaussées*. Les Regimens, qui ont Grand Etat-Major, ont encore chacun un *Prevôt* particulier, qui marche à la suite du Régiment.

PREVOST-GENERAL *de la Connétablie, Gendarmerie & Maréchaussée de France, Camps & Armées de Sa Majesté.* C'est M. *Florentin Poulet*, Chevalier, Seigneur *de la Tour*, qui occupe aujourd'hui cette Charge. Pour en trouver l'origine, il faut remonter à celle de *Connétable* de France, établie dès la deuxiéme Race, qui, comme je l'ai dit Tome I. au mot de *Connétable*, a succedé à celle de *Grand Sénéchal de France*. Lors de l'établissement de cette Charge, nos Rois lui accordérent, pour l'exécution de ses Ordres, *une Compagnie d'Ordonnance attachée à sa personne & à sa suite.* C'est la même qui s'est perpetuée jusqu'a ce jour. Car quand la Charge de *Connétable* a été supprimée par l'Édit de Janvier 1627. les fonctions en ont été réunies aux Maréchaux de France, dont le premier le représente, & chez lequel le *Prevôt-Général de la Connétablie, &c.* a un Corps-de-Garde établi où elle fait journellement son service, ce qui non obstant la suppression de la Charge de *Connétable*, à toujours fait conserver à l'Officier qui est à la tête de cette Compagnie, le titre de *Prevôt-Général de la Connétablie, Gendarmerie de France, Camps & Armées de Sa Majesté*, on y a seulement ajouté, & *Maréchaussée de France.*

On trouve cette Charge déja existante sous le régne de Henri II. avec le titre de *Grand-Prevôt de la Connétablie & Maréchaussée de France*. Cet Office donne à celui qui en est revêtu, le titre & le rang de *Mestre-de-Camp* de Cavalerie. Il a inspection sur toutes les *Maréchaussées* du Royaume, & sa Compagnie est la premiére, c'est-à-dire, la *Colonelle* de toutes les autres de cette espéce. Il est né *Prevôt* dans les Camps & Armées du Roi, pendant la guerre. Il commet les autres *Prevôts* pour les autres Armées. Quand il est employé à l'Armée, il a son logement à la suite de la Cour, & aux Camps & Armées : il est logé immédiatement après le Maréchal des Logis de l'Armée.

Il nomme & présente au Roi tous les Officiers & Gardes de sa Compagnie, qui obtiennent sur sa Nomination des Provisions en Chancellerie, & il a Séance & voix délibérative à la *Connétablie du Palais*. Il com-

mande les *Maréchaussées* quand elles sont assemblées, comme lorsque le Roi commande le *Ban* & l'*Arriére-Ban*.

Il veille à ce que les Ordonnances Militaires soient observées. Il connoît de tous *cas prevôtaux*, & autres attribués aux Juges extraordinaires. Il est Juge en dernier ressort, Civil & Criminel, & de Police, dans les Camps & Armées, où il met le *taux* aux vivres, & donne les *Passeports* aux Marchands Munitionnaires, Artisans & autres, suivans les Armées. Il connoît de l'enterinement des *Brevets de Grace*, accordés aux Deserteurs. C'est ce qui est porté dans l'Ordonnance d'Avril 1681.

Ce *Prevôt-Général de la Connétablie*, &c. a sous lui les Officiers suivans; trois *Lieutenans d'Epée*, qui ont par leur Charge, le titre d'*Ecuyer*, *Conseiller du Roi*; un *Assesseur*, un *Procureur du Roi*, un *Greffier*, quatre *Exempts*, quarante-huit *Gardes*, y compris le Trompette. Cette Compagnie a un *Commissaire*, & un *Controlleur*. A l'Armée, ces Officiers ont d'extraordinaire par mois: le Lieutenant 150. livres: le Procureur du Roi 100. livres: les Exempts 60. livres: le Greffier 60. livres: les Gardes 25. livres. Les Officiers d'Epée de cette Compagnie, montent la Garde, & font le service auprès de l'Ancien Maréchal de France, représentant le Connétable. Ils sont commis à la garde des personnes de qualité, Gentilshommes, Officiers, qui ont des démêlés: & le *Prevôt-Général* assiste chez l'ancien Maréchal de France, aux assemblées qui s'y tiennent au sujet de ces démêlés.

Les Gardes portent le hoqueton d'orfévrie à fond bleu: pour devise, la premiére lettre du nom du Roi, qui est une L couronnée, cotoyée de deux mains droites, armées de gantelets, fleurdelisés, sortant d'une nuée, & portant une épée nuë, la pointe en haut. Ces Officiers sont du Corps de la Gendarmerie. Ils ont été conservés dans la qualité & privilége de Commençaux. J'ai encore à dire sur ce sujet, que le *Prevôt-Général* de la Connétablie, a droit de suivre les Armées; & les autres *Prevôts particuliers*, érigés par Louis XIV. ne servent que sous lui, quand il est à l'Armée. Ce ne sont point les Soldats de Garde, ni les Archers, qui lient les Criminels: quand il y a des Criminels, c'est la Garde qui en répond, & supposé que l'on veuille les faire attacher, il y a des Geoliers qui font cette fonction.

Il n'est pas possible de connoître le premier, qui a

occupé la Charge de *Prevôt-Général* de la Connétablie, & même ceux qui lui ont ſuccedé. Le premier que l'on trouve, eſt Triſtan l'Hermite, & enſuite:

		François Pataul, Seigneur de la Voulte.
14. Août	1545.	Claude Genton, Chevalier, Seigneur des Broſſes.
		Antoine Dubois.
		Pierre-Florentin Poulet.
		Nicolas Boroy.
23. Mai.	1563.	Jean Raoulx, Seigneur de la Mardelle.
		Le Sieur de Gluligny.
4. Mars	1577.	Jean de la Valette, Seigneur du Montil.
4. Septembre	1588.	Alphonſe Fredy, Seigneur du Moulinet.
8. Août	1596.	Nicolas Rapin, Seigneur de la Cholerie.
1. Janvier	1605.	Louis Morel.
31. Decembre	1613.	Jean Midon.
3. Mai	1615.	Guillaume Gamar.
14. Janvier	1617.	Adrien de la Morliere.
12. Fevrier	1622.	François Lhuillier.
17. Août	1623.	Jean de la Gardette.
12. Avril	1625.	Victor de la Gardette, ſon frere.
16. Juin	1653.	Antoine de la Gardette, fils.
27. Juillet	1660.	Antoine le Grain.
8. Fevrier	1674.	Henri le Bel.
10. Avril	1675.	Nicolas le Grain.
26. Août	1681.	Etienne Germain, Marquis de S. Germain.
9. Mars	1694.	Nicolas Binot, Seigneur d'Eſtoutteville.
25. Janvier	1704.	Louis-Gilles Binot, Seigneur d'Eſtoutteville.
2. Mai	1706.	Denis de la Coſte, Seigneur de Grefoin.
15. Fevrier	1715.	Jean le Dos, ſieur du Chevron.
24. Decembre	1731.	Meſſire Charles-Florentin Poulet, Chevalier, Seigneur de la Tour, Prevôt-Général de la Connétablie, Gendarmerie & Maréchauſſée de France, & des Camps & Armées de Sa Majeſté, Meſtre-de-Camp, & Inſpecteur-Général de toutes les Maréchauſſées du Royaume.

PREVOST de l'Hôtel du Roi, & *Grand-Prevôt* de France. C'eſt aujourd'hui M. le Comte de Mont-

fereau, Lieutenant-Général des Armées du Roi. *Le Grand-Prevôt de l'Hôtel*, prête ferment de fidélité entre les mains du Roi, & il est reçu au Grand-Confeil où il a féance, comme Confeiller d'Etat.

Il a droit de nommer à toutes les Charges qui dépendent de la fienne, & fait expédier par fon Secretaire des nominations, fur lefquelles le Roi fait expédier des Provifions fcellées du grand Sceau, à ceux auxquels il eft abfolument néceffaire d'en avoir, comme font les deux Lieutenans-Généraux de Robe longue, & du Greffier en chef. A l'égard du Lieutenant-Général de Robe courte, & des quatre Lieutenans par quartier, ils font obligés de prendre des Provifions du Roi. A l'égard des Exempts, ils font aftreints à prendre des Provifions du Roi, mais les Gardes n'en prennent que du *Grand-Prevôt*. Dans les voyages du Roi, le *Grand-Prevôt* a droit de choifir fon logement après que les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France & autres Grands Officiers de la Couronne, & les Secretaires d'Etat, ont pris le leur: c'eft pourquoi on l'appelle *le dernier aux rangs*.

On trouve que Guyot de Lauziére, Maître-d'Hôtel du Roi, eft nommé *Prevôt de l'Hôtel*. Dans des Lettres de Louis XI. du 4. Fevrier 1475. Pierre de Miraumont, Auteur d'un Traité, qui a pour titre, *le Prevôt de l'Hoftel*, & *Grand-Prevoft de France*, imprimé en 1625. a donné une Lifte exacte de fes Succeffeurs, jufqu'à François du Pleffis, Seigneur de Richelieu, pere du Cardinal de ce nom, qui fur la démiffion de Nicolas de Beaufremont, Baron de Senecey, fut pourvu de l'Office de *Prevoft de l'Hoftel*, par Lettres du dernier Fevrier 1578. & par les mêmes Lettres, Henri III. unit à cette Charge, celle de *Grand-Prevoft* de France, avec une grande ampliation de droits, & de prérogatives pour l'une & pour l'autre.

Au mot de *Gardes de la Prevofté de l'Hoftel* Tome I. de ce Dictionnaire, pag. 537. on trouve la Lifte des *Anciens Juges Royaux du Royaume*, dont *Thevenot* fut le premier, & celle des *Grands-Prevofts* de l'Hôtel, qui ont fuccedé aux premiers. Pierre Pelleret fous Charles VI. felon l'Auteur de la Carte Militaire de France, & plufieurs autres, a été le premier Prevôt de l'Hôtel. Pour l'origine de la Charge de *Grand-Prevoft de France*, on ne la connoît point: ce n'eft que par les Lettres de Provifions du Seigneur de Richelieu, que l'on apprend qu'elle avoit été poffédée fucceffivement par les Sieurs de Chandrieu & de Montrond:

(Miraumond écrit Chandiou & Monterud).

Par Arrêt rendu au Conseil de Régence le 7. Août 1718. le *Prevost de l'Hostel du Roi*, *Grand-Prevôt de France*, a été rétabli dans l'ancienne possession de ses droits, de juger les affaires qui se passent dans l'enceinte de la Cour. Il est Capitaine d'une Compagnie de quatre-vingt-huit Gardes, non compris les deux qui servent auprès de M. le Chancelier, ou de M. le Garde des Sceaux de France. Il a sous lui deux Lieutenans-Généraux de Robe longue, un Lieutenant-Général ordinaire de *Robe courte*, qui commande les *Armes* sous l'autorité du *Grand-Prevost* : cette Charge a été créée par Louis XIV. quatre Lieutenans servant par quartier : en l'absence du *Grand-Prevost*, ces Lieutenans prennent les ordres immédiatement du Roi. Ils ont droit de resignation moyennant quinzaine, en payant le droit d'Agrément au *Grand-Prevost*, comme les Officiers de Judicature de la Prevôté de l'Hôtel. Suivant les Réglemens, le Lieutenant qui est de quartier, doit en l'absence du *Grand Prevost*, se presenter tous les jours une fois ou deux devant le Roi, pour sçavoir si Sa Majesté n'a rien à lui commander, & il est tenu de l'informer en l'absence du *Grand-Prevost*, de tout ce qui survient d'extraordinaire dans le quartier de Sa Majesté, pour recevoir sur cela ses ordres.

Le *Grand-Prevost* de l'Hôtel a dans sa Compagnie douze Exempts, ayant titres de *Capitaines Exempts* des Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, & Grande Prevôté de France. Un de ses Exempts, est *Exempt* ordinaire. Cette qualité lui a été confirmée par Arrêt du Conseil d'Etat le 18. Octobre 1700. Tous les Lieutenans & Exempts, ont le titre d'Ecuyer. Des quatre-vingt-huit Gardes, il y en a vingt-deux, qui servent par quartier. Ils sont aussi bien que leurs Officiers Commençaux de la Maison du Roi, & en cette qualité on leur donne des viandes de chez le Roi, aux quatre bonnes Fêtes de l'année, & ils ont droit de Committimus au Grand Sceau.

De ces quatre-vingt-huit Gardes, chaque Intendant de Province, est obligé d'en avoir deux, ou au moins un auprès de sa personne. Il y a deux *Commis au Greffe* pour informer sous les Lieutenans de Robe courte à la Campagne, & hors de quartier : alors ils sont tenus dans 24. heures, d'apporter au Greffe leurs informations, & faire amener les prisonniers pour être interrogés par les Lieutenans de Robe longue, lesquels seuls ont droit d'instruire & Juger des procés crimi-

nels à la suite du Roi, & dans le quartier de Sa Majesté.

Quand le Roi sort de son logis, à pied ou en chaise, ou en carosse à deux chevaux, les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, ayant leurs Officiers à leur tête, marchent à pied devant Sa Majesté, commençant la marche devant les Cent Suisses, qui marchent à la tête des chevaux du carosse. Le Roi sortant à cheval ou en carosse à six ou huit chevaux, les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel ne suivent point; mais quand le Roi passe, ils sont seulement rangés en haie au dehors du logis de Sa Majesté, tout joignant la porte, ayant leurs Officiers à leur tête, & quelquefois même le *Grand-Prevost* s'y trouve tenant son bâton de commandement.

A S. Germain-en-Laye & à Fontainebleau, il y a un petit terrein de la largeur du fossé, hors de la maîtresse porte, de la largeur de la principale cour du Château, & c'est sur ce terrein, que les Officiers & les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, se rangent en haie des deux côtés. Mais aux Châteaux & autres lieux où un semblable petit terrein ne se rencontre point, alors les Officiers & les Gardes de la Prevôté, prennent hors la porte un terrein de la longueur de la pique, que le Régiment des Gardes-Françoises & Suisses, & autres Gardes, sont obligés de leur laisser. Il faut remarquer que les Sentinelles déja posées pour la Garde de Sa Majesté, hors cette première porte du Château, soit du Régiment des Gardes-Françoises & Suisses, soit quelquefois en leur absence, des Mousquetaires ou de quelque autre Compagnie d'Infanterie, demeurent toujours à leur même poste contre la porte, & que les Officiers & Gardes de la Prevôté se rangent en haie des deux côtés du chemin, depuis ces Sentinelles en avant, dans une longueur de pique, comme il est dit ci-dessus, & après eux le Colonel du Régiment des Gardes, ou bien le Capitaine, ou autre Officier de Troupes, qui ont monté la Garde hors le Château, puis les Soldats rangés en haie des deux côtés du chemin.

Un des Exempts de la Prevôté de l'Hôtel, étoit autrefois détaché de la Compagnie, & alloit servir auprès de M. le Chancelier; mais au mois de Mai 1636. *Jean Picot* ayant financé quelque somme, fut créé *Exempt de la Prevosté*, pour servir continuellement auprès du Chancelier, ou auprès du Garde des Sceaux. C'est pour la Garde des Sceaux, que ces

Officier & les deux Gardes de la Prevôté sont constitués. Dans la suite on donna le titre de *Lieutenant* à cette Charge. Celui qui la possède a bouche en Cour, & logement chez M. le Chancelier, ou Garde des Sceaux, & place dans son carosse. Deux Gardes de la Prevôté étoient indifféremment pris de la même Compagnie, & servoient auprés du Chancelier. Mais par Edit du mois de Janvier 1641. regiſtré au Grand-Conseil le 10. Septembre suivant, le Roi a créé deux Charges fixes de la Prevôté de l'Hôtel, qui servent continuellement auprés de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux. Par Arrêt du Conseil d'Etat donné à S. Germain-en-Laye le 23. Novembre 1673. ces deux Gardes doivent joüir de la qualité d'Ecuyer, tant qu'ils seront pourvus de leur Charge, ou quand ils ont des Lettres de Veteran, aprés 25. ans de service. Ils ont bouche en cour, & logement chez M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, leurs chevaux nourris à son écurie. Ils sont du Corps de la Compagnie de la Prevôté de l'Hôtel, & ont leur Provision du Roi sur la nomination du Grand-Prevôt.

Les Gardes de la *Prévôté de l'Hôtel* sont habillés de drap bleu, galonnés d'or, avec des boutonnieres d'or des deux côtés, les paremens de manche d'écarlate garnis de brandebourgs d'or, & boutonnieres d'or. Ils portent tous le Hoqueton à boüillons d'Orfévrie, dont le fond est des couleurs du Roi incarnat, blanc & bleu, couvert d'ancienne broderie. On y voit pour devise une masse d'Hercules avec ces mots: *Erit hæc quoque cognita monstris.* Ils vont & viennent par les cours de la Maison du Roi pour les ordres de Police, pour mettre dehors les gens de mauvais augure, & attendre si le Roi ne les envverra pas en ville, ou hors du lieu, où séjourne la Cour, se saisir de quelque Prisonnier, ou pour quelque autre ordre. Leurs Officiers ont ordinairement l'ordre d'arrêter les Prisonniers d'Etat.

Cette Compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel a un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un Chapelain de la Prévôté, un Maréchal des Logis, un Trompette, un Huissier Audiencier, douze autres Huissiers Audienciers. Deux Notaires Royaux à la Cour, suite du Roi & de ses Conseils créés en Mars 1543. Ils sont pourvus par le Roi, & reçus à la Prevôté de l'Hôtel pour faire toutes sortes d'actes & contrats entre les Officiers du Roi, & pour toutes sortes de personnes étant dans les lieux où se trouve Sa

Majesté, soit en passant ou en séjournant. Douze Procureurs & un Chirurgien au rapport de la Prévôté de l'Hôtel.

Le *Prévôt de l'Hôtel*, *Grand Prévôt de France* est juge ordinaire de la Maison du Roi. Il juge de toutes sortes d'affaires en matiere Civile, Criminelle & de Police entre les Officiers du Roi, & pour eux; contre ceux qui ne le sont pas, & généralement toutes les affaires, où les Gens de la suite de la Cour sont parties directes ou intervenantes. Lui seul a droit d'apposer des scellés & faire des inventaires, & tous autres actes de Justice dans le Louvre, dans les Galeries du Louvre, & leurs dépendances, même dans les Maisons Royales qui ne sont pas éloignées de Paris plus de quatorze lieuës, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du Conseil du 25. Mars 1650. Il peut aussi informer dans Paris de tous crimes & délits particuliers pour & contre les gens de la Cour & suite du Roi, & Maisons Royales : contre les vagabonds & autres, concurramment & par prévention avec les autres Prévôts.

A la suite du Roi il arrête le taux des vivres, du pain, du vin, de la viande, & généralement de tout ce qu'il faut pour la subsistence de la Cour, & fait les choses nécessaires pour la Police par ses Lieutenans de Robe longue, ou en leur absence par les Lieutenans & Exempts de Robe courte, qui appellent avec eux les Officiers & principaux Habitans des lieux.

Quand le Roi fait voyage, le *Prévôt de l'Hôtel & Grand Prévôt de France* donne ordre que plusieurs Marchands & Artisans privilegiés suivent avec train de marchandises concernant leur état, pour fournir la Cour de toutes sortes de choses nécessaires, lesquels sont appellés *Privilégiés suivant la Cour*, prennent lettres de lui, & ont pouvoir de tenir boutique ouverte à Paris ou autres Villes.

Il n'y a aucun appel des instructions ni des jugemens rendus par les Lieutenans de Robe-longue en matiére criminelle, dont les instructions se font par lesdits Lieutenans de Robe-longue seuls, lesquels rapportent & jugent les procès criminels avec le *Grand Prévôt*, qui appelle à son choix des Maîtres des Requêtes ou des Conseillers du Grand Conseil, & en cas de voyage avec les Officiers plus proches du lieu où Sa Majesté se trouve, & lesdits Jugemens sont intitulés, *Jugemens Souverains*, qui est un privilége ac-

cordé à la Prévôté seule par un grand nombre d'Edits & Arrêts du Conseil d'Etat.

La Jurisdiction de la Prévôté de l'Hôtel est la Justice ordinaire de la Maison du Roi. Pour cela le Siége de la Prévôté a été dès son établissement dans le Louvre, afin que les Officiers du Roi, ceux de sa Cour & suite ne fussent point détournés du service qu'ils doivent à Sa Majesté, ayant leur Juge naturel dans la Maison du Roi. Le lieu où se tenoit à Paris le Siége de la Prévôté dans le Louvre ayant été occupé par la Reine Mere, ce Siége fut transferé dans le Cloître de Saint Germain de l'Auxerrois. A présent les Officiers de la Prévôté ont leur Auditoire dans l'Enclos du Grand Conseil. Les Appellations ressortissent au Grand Conseil en matiére civile. A l'égard des matiéres Criminelles & de Police, & même des Instructions, le *Prévôt de l'Hôtel* est Souverain. Les Officiers de la Maison du Roi & ceux de la Cour & suite ont droit d'y porter leurs Causes en matiére Civile ou criminelle, puisque la Jurisdiction a été établie pour eux & en leur faveur.

Sçavoir si la Charge de *Prévôt de l'Hôtel* & *Grand Prévost de France* a été dépendante de celle de *Prévost Général de la Connétablie*, ou au moins un démembrement : si comme le dit sur de simples conjectures Miraumond Lieutenant de Robe-courte de la Prévôté de l'Hôtel dans son Livre intitulé *Prévost de l'Hôtel* & *Grand Prévost de France*, elle tire son origine de celle des *Maires de Palais*, & ensuite de celle de Maître d'*Hostel de Sa Majesté* : sçavoir encore, si selon plusieurs Auteurs, cette Charge a succedé à celle de Roi des Ribauts : ce sont des différends survenus entre le *Prévost Général de la Connétablie*, & le *Grand Prévost de l'Hostel*, & *Grand Prévost de France*, sur lesquels il ne m'appartient pas de décider.

Je dois seulement encore dire ici, sans parler de leur prééminence, que les fonctions du *Grand Prévost de l'Hostel*, &c. sont de connoître des différens crimes & délits commis par les Officiers & personnes de sa Cour, Logis, suite de Sa Majesté, dans les Palais & lieux où Sa Majesté loge, *même à l'Armée*, dans l'enceinte des piquets qui désignent le quartier de Sa Majesté. Ce qui est à la *craye blanche* dans le Quartier du Roi lui appartient ; & ce qui est à la *craye jaune*, même dans le Quartier de Sa Majesté, est du ressort du *Prévost Général de la Connétablie*. Voilà tout ce que j'ai à dire sur l'origine & les fonc-

tions de la Charge de *Prévost de l'Hostel*, &c. sur laquelle je ne me suis pas étendu dans le Tome I. au mot des *Gardes de la Prévosté*.

PREVOST Général des Monnoyes. En cette qualité il a la même attribution que les *Prévosts* des Maréchaussées, à l'effet de quoi il est reçu comme eux au Siége de la Connétablie des Maréchaussées de France. Il a plusieurs Lieutenans, Exempts, un Greffier & quatre Archers.

PREVOST Général de l'Isle de France. Cette Charge a été créée par Lettres-Patentes du Roi François I. le 20. Janvier 1546. Ce *Prévost* a sous lui quatre Lieutenans, un Guidon, dont la Charge avoit été créée le 23. Août 1706. huit Exempts & quarante-huit Archers, distribués en huit Brigades au tour des environs de Paris pour la fureté de la Campagne. Trente-cinq de ces Archers sont à cheval, & ces Brigades sont commandées par les Officiers ci dessus dits. Elles ont un Procureur du Roi, un Greffier, un Commissaire aux revuës de cette Compagnie, & un Controlleur aux montres.

PREVOSTS Généraux des Maréchaussées. Le Roi par son Edit du mois de Mars 1720. ayant supprimé tous les *Prévosts*, tant Généraux, que Provinciaux, & Archers des Maréchaussées du Royaume, à l'exception du *Prévost Général* de la Connétablie & Maréchaussée de France, du *Prévost* de l'Isle de France, du *Lieutenant-Criminel* de Robe-courte, des *Chevaliers du Guet* de Paris & de Lyon, du *Prévost* des Monnoyes & leurs Compagnies, & des *Prévosts* & Archers servans de toute ancienneté près des Maréchaux de France, Sa Majesté créa par le même Edit des *Prévosts Généraux*, & des Lieutenans en titre d'Office héréditaires pour être remplis par des personnes capables & expérimentées au fait des armes, ayant servi du moins quatre ans dans les Troupes de Sa Majesté.

Chaque *Prévost* a une Compagnie dans sa Généralité. La finance de chaque *Prévost* pour les grands Départemens est fixée à 40000. liv. & les gages sont 1200. liv. outre 2800. liv. de solde. Pour les petits Départemens la finance n'est que de 30000. liv. aux gages de 900. l. & de 2100. l. de solde. Celle du Lieutenant est égale dans tout le Royaume. Elle est fixée à 15000. liv. aux gages de 450. liv. & 1050. liv. de solde. Les Assesseurs & Procureurs de Roi ont de gages chacun 300. liv. & les Greffiers 350. liv. Ils sont

choisis par le Roi & n'exercent que par commission. Les Exempts ont 700. liv. de gages chacun, les Brigadiers 600. liv. les *Soubrigadiers* 550. liv. les Archers & Trompettes, (il y en a un en chaque Compagnie aux Livrées du Roi) ont 500. liv. de solde. Ils ont tous des Commissions du Roi, enregistrées au Greffe de leurs Prévôtés, & les Archers parviennent aux grades par ancienneté ou merite.

Ces nouvelles Compagnies de Maréchaussées sont déclarées être du Corps de la Gendarmerie sous le commandement des Maréchaux de France. Le titre d'Ecuyers est attribué aux *Prévosts* & *Lieutenans* tant qu'ils sont en charge, & tout le Corps est exempt de collecte, logement de Gens de guerre, tutelle & curatelle, &c. Le Roi rendit une Ordonnance le 16. Mars 1720. par laquelle il régla la subordination & la discipline des Maréchaussées aussi bien que leurs habits. Les Provisions des *Prévosts* & *Lieutenans* sont expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, & doivent être présentées avec le certificat de quatre années de service aux Maréchaux de France pour prendre leur attache, après quoi ils sont reçus à la Connétablie, & l'enregistrement s'en fait au Greffe de la residence du Prévôt dans les Regimens, où il y a Grand Etat Major & Prévôté : ces Prévôts particuliers sont sous la dépendance du Prévôt Géneral de la Connétablie.

PRIME d'assurance : c'est la somme qu'un Marchand qui veut assurer sa marchandise paye à l'assureur pour le prix de l'assurance. On l'appelle *Prime* parce qu'elle se paye d'avance.

PRINCES, Soldats Romains : c'étoient les plus forts & les plus vigoureux de l'Infanterie. Ils étoient armés comme les *Hastaires*, excepté qu'au lieu de piques ils avoient des demi-piques.

PRISE : cela se dit d'un Vaisseau qui a été pris sur l'Ennemi : on dit, pendant notre course qui dura trois mois, nous fimes quatre prises, c'est-à-dire, que nous primes quatre Vaisseaux. Les *prises* sont conduites dans quelqu'une des Villes ou Ports d'où les Vaisseaux qui ont fait les prises sont partis pour aller faire le cours, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par le gros tems & par un vent tout-à-fait contraire.

Les deniers qui proviennent des *prises* faites par des Navires de guerre armés par des particuliers à leurs frais en vertu de commission sont distribués, sçavoir le cinquiéme denier pour le droit de l'Etat, & sur le

tion de ce mot aux moles, & aux digues. C'est aussi un espace reservé sur le rivage d'un Port, pour servir à la charge & décharge des Marchandises. *Quayage* est le droit que les Marchands sont obligés de payer, pour pouvoir se servir du *Quai* & y décharger les Marchandises.

QUARTS DE CONVERSION, terme d'évolution militaire. Soit qu'on tourne à droite, ou à gauche pour les faire, on doit avertir les Sergens, & les Soldats que, lorsqu'ils tournent à droite pour les faire, il faut qu'ils regardent tous sur leur droite, de même que quand ils tournent à gauche, qu'ils regardent attentivement à gauche, jusqu'à ce que le *Quart de conversion* soit fait. Ils doivent encore de tems en tems jetter un coup d'œil sur l'aile qui tourne, mais sur-tout sur celle qui soutient, pour s'y bien aligner. Les Officiers doivent observer la même chose entr'eux, principalement ceux, qui menent les ailes, qui ne doivent pas pour cela marcher plus vîte, qu'en allant devant eux, au lieu qu'il y en a qui courent le plus souvent sans raison, ce qui rompt le rang & le jette en confusion. Ceux qui menent le centre, doivent le faire marcher assez en avant pour contenir les aîles dans le terrein de circonférence, sans quoi il arrive que les ailes dévancent le centre, & le serrent sur le milieu, ensorte qu'il faut qu'il créve, ou reste derriére, ce qui n'arrive jamais, dès qu'il se maintient sur l'alignement de l'aile, qui tourne, & de celle qui soutient. On doit observer la même chose par marche, quarts & demi-quarts de marche. Pendant ces évolutions les Officiers, Sergens, & Soldats doivent observer un si grand silence, qu'il ne soit permis à qui que ce soit de parler à l'exception du Commandant, & du Major, qui fait exécuter ses ordres. Et l'on ne peut réussir à discipliner une troupe, dans la derniére exactitude, qu'en l'y accoutumant dans les moindres exercices, afin qu'elle s'en fasse insensiblement une habitude.

QUART DE NONANTE: c'est un instrument de Géometrie, appellé ainsi à cause qu'il consiste seulement en un quart de divisé en quatre-vingt dix degrés, & garni de son alhidade, & de ses pinnules. On s'en sert à prendre les angles, & les élevations tant sur mer, que sur terre.

QUARTIER de réduction: c'est un instrument, qui sur mer sert à réduire les degrés d'Est, & d'Oüest en degrés de longitude, à résoudre promptement les triangles, rectangles, & à instruire du calcul des routes.

QUARTIER d'hiver. Par l'Ordonnance du 18. Octobre 1688. les Cavaliers, Dragons, ou Soldats, qui trois jours après que leur Régiment eſt ſorti de garniſon, ſont trouvés dans les lieux, ou places circonvoiſins des endroits, où ils étoient en *quartier d'hiver*, ſont arrêtés, & punis, comme déſerteurs, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent reſtés malades aux Hôpitaux, ou s'ils n'ont des congés en forme. Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. il eſt défendu à tous Cavaliers, Dragons, ou Soldats, vivandiers, valets, & autres tels qu'ils ſoient, de mettre l'épée à la main dans le Camp, ni dans le *Quartier du Roi*, les *quartiers* des Généraux, & aux environs, ſur peine d'être pendus, après avoir eu le poing coupé. Par l'Ordonnance du 14. Juillet 1616. aucun Cavalier, Dragon & Soldat ne peut ſortir ſoit de ſa Garniſon, ſoit de ſon *quartier* avec d'autres armes, que leurs épées, ſur peine d'être paſſés par les baguettes, & mis en priſon pendant un mois. Il eſt pareillement défendu aux Commandans des Troupes de ſouffrir que leurs Cavaliers, Dragons, ou Soldats ſortent de leurs *Quartiers* pour aller d'une Paroiſſe à l'autre, ni de permettre qu'ils portent aucunes armes à feu dans leurs *Quartiers*, & à la Campagne, à peine de répondre civilement, des vols & dommages qui ſeront commis par eux, étant ſous leurs charges. Ceci n'eſt que conforme à d'anciennes Ordonnances données ſur ce ſujet aux Etats d'Orleans, & à Blois par les Rois Charles IX. & Henri III.

QUARTIER-MAITRE GENERAL chez les Hollandois, comme chez pluſieurs Puiſſances de l'Europe, & même chez les Turcs, eſt le même que le Maréchal Général des Logis parmi nous.

Quand le Quartier-Maître Général chez les Turcs a reçu les ordres du *Grand Viſir*, ou à ſon défaut du *Seraſquier*, qui eſt le Général ordinaire de l'Armée, & qui s'y trouve toujours quoique le *Grand Viſir* y ſoit, il va marquer le Camp. Il eſt accompagné de tous les autres Quartiers-Maîtres de l'armée, qui s'ils appartiennent à des Bachas, ſe font précéder par une queuë de cheval, que l'on plante dans l'endroit, où chaque corps doit camper. Il y a toujours une eſcorte pour cette expédition, quoique l'avant-garde commandée par le *[illegible] Baſſy* ſoit très-éloignée pour favoriſer en cas de beſoin, une retraite aſſurée à l'armée.

Lorſqu'[illegible] eſt arrivé au lieu deſtiné pour camper, le *Quartier-[illegible]*, lit ou fait lire les ordres, qu'[illegible] pour la diſpoſition du C[illegible]

[illegible] [illegible]

voir pour placer les Janiffaires, & l'Infanterie *Seratculy*, que l'on fépare des Bachas qui l'ont conduite aux approches de l'ennemi ; l'Artillerie & tout ce qui eft néceffaire pour la fervir, & enfin la Cavalerie Capiculy, milice fujette à changer de pofte. Quant à la Cavalerie *Topracly*, aux chariots de munitions de guerre, & de bouche, & au quartier général du Grand Vifir, leur place eft prefque toujours uniformement marquée dans toute forte de Camp.

On examine quel eft le pofte le plus avantageux pour tous ces différens corps de l'armée,& une maxime générale pour le Camp eft de laiffer dans l'interieur les Places fuivantes.

En premier lieu celle qui doit être autour des chariots de munition de bouche, c'eft-là que fe trouve la grande Boucherie tant pour l'Infanterie, Cavalerie, Canoniers, & Armuriers, que pour la Cour du *Grand Vifir*. On y driftribuë auffi le grain, le beurre, le gruau, & l'avoine pour les chevaux.

Il y a une autre Place autour des *Janiffaires*, de l'Infanterie *Seratculy*, de l'Artillerie, & des Canoniers. Ces compartimens fujets à changer, fe font à l'œil, de même que ceux qui doivent être fixes.

Il n'y a aucun *Quartier-Maître* affez hardi pour ofer prendre poffeffion, du terrein qui lui eft affigné pour fa Troupe, avant que la Tente, où l'on fait mourir les criminels foit dreffée, & qu'on y ait arboré derriére une des queuës de cheval du *Grand Vifir*. Auffi dès que cette queuë de cheval paroît les *Quartiers-Maîtres* s'y reglent, pour arborer celle des *Bachas* fuivant le rang, qui leur appartient, foit à la droite, foit à la gauche, fur deux ailes, on obferve qu'elles faffent une efpéce de cercle, qui renferme toutes les autres parties du Camp.

Les *Quartiers-Maîtres* tâchent autant qu'il eft poffible de placer l'Infanterie proche de l'eau deftinée au fervice de l'armée, & cela pour deux raifons. La premiere, c'eft que les Turcs ne boivent point de vin, & il leur faut néceffairement de l'eau pour fe défalterer. La feconde, c'eft qu'il leur en faut auffi pour fe purifier la nuit avant la priere. Ils ont auffi coutume de fe laver après avoir fait leurs néceffités derriére des retranchemens de toile.

Cette prodigalité d'eau eft contrebalancée par le menagement du bois, dont ils confument très-peu. Ils creufent de petits fourneaux dans terre, ce qui ne leur coute qu'un inftant de travail, & avec la moindre

petite branche d'arbre, de l'herbe séche, & même de la fiente de bœuf séchée au soleil, ils font chauffer l'eau pour la cuisine.

QUERELLES : les querelles entre les Soldats ont été de tous tems defenduës, & punies. Les moindres sont punies par la prison. Autrefois par une Ordonnance de François I. ceux qui en venoient aux coups de bâton les uns contre les autres étoient punis corporellement. La même discipline s'observe encore aujourd'hui & les Soldats, Cavaliers, ou Dragons, qui mettent l'épée à la main les uns contre les autres sont arrêtés, & passés au Conseil de guerre. *Voyez* ce que j'ai dit sur le mot de Discipline militaire Tom. I.

R

RABLE en terme de Marine, sont des piéces de bois qui traversent le fond des Bateaux, & y font le même effet que les varangues dans les Batimens de mer. C'est sur ces piéces de bois, qui sont rangées comme des solives, qu'on attache les semelles, planches & bordages du fond.

RABOT : c'est un outil de Charpentier, qui sert à polir le bois ; il est fait d'un morceau de bois fort poli en dessous, qui lui sert de fût, au milieu duquel est une lumiére par où passe un fer, ou un ciseau incliné & fort tranchant, qui emporte les inégalités du bois sur lequel on le fait couler. Il sert aussi pour ragréer sur la fin de l'ouvrage. Il y a aussi de gros *rabots*, dont les Charpentiers se servent pour dresser & placer les poutres, solives, & autres grosses piéces de bois. Cet outil est utile, tant pour la construction des Vaisseaux, que dans l'Artillerie, c'est-à-dire, pour la construction des batteries, affûts, *&c.*

RACAMBEAU : c'est un anneau de fer fort menu, par le moyen duquel, la vergue d'une Chaloupe à voile quarrée, est assujettie au mât, & qui lui sert de racage.

RACINAL d'écluse : c'est une piéce de bois, dans laquelle la crapaudine du seüil d'une porte d'écluse, est encastrée.

RACINAUX : ce sont de grosses piéces de bois, qui servent aux fondemnes des ponts [illegible] d'autres édifices.

RACLE, GRATOIR : c'est un [illegible] coupant, qui est emmanché de bois, & [illegible] gratter

les Vaisseaux, pour les tenir propres.

RACCOMMODER : on se sert de ce terme pour les manœuvres de mer, comme de celui de radouber pour le corps du Vaisseau.

RACCOURCISSEZ la baguette : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier, on appuie le petit bout à la ceinture. Au second, on la raccourcit en approchant le poignet de la hanche, la tenant dans une ligne paralléle au canon. Il y a deux commandemens où l'on dit *Raccourcissez* la baguette ; l'un quand on la veut mettre dans le fusil pour bourrer ; & alors on la raccourcit par le gros bout : l'autre quand il faut la retirer du canon du fusil, & on la racourcit par le petit bout.

RADE : c'est un espace de mer, & un lieu d'ancrage, à quelque distance de la Côte, où les Vaisseaux peuvent jetter l'ancre, & y demeurer à l'abri de certains vents, & où ils moüillent même ordinairement en attendant le vent & la marée, propre pour entrer dans le Port, ou pour faire voiles. *Rade*, Bonne *rade* d'Est, bonne *rade* du Sud : c'est-à-dire, que dans cette *Rade* on est à l'abri de ces vents-là. Bonne *Rade* est aussi un espace de mer, où le fond est net de roches, où la tenuë est bonne, & où l'on est à l'abri du vent. *Rade foraine*, c'est celle où il est permis à tous Vaisseaux de moüiller l'ancre, sans avoir à craindre les forteresses du canon du pays.

RADEAUX : j'en ai donné l'explication dans mon second Volume. Annibal pour faire passer le Rhône à ses Eléphans, fit promptement faire un grand nombre de *radeaux*. On voit de tems en tems quelques exemples dans les Historiens anciens & modernes de Généraux, qui ont employé les *radeaux* dans le passage des grandes riviéres de vive force.

Les *radeaux* ont un avantage sur les Bâteaux pour le passage des riviéres : ceux-ci demandent beaucoup de soin, de tems, & de dépense : ceux-là sont très-simples, très-aisés à construire, & l'on en fait un très-grand nombre en fort peu de tems.

M. le Chevalier Folard propose des *Radeaux* portatifs, & qui sont purement de son invention, qu'on peut transporter aisément sans grand attirail, dont les matériaux se trouvent par-tout dans le camp, comme dans les Villes, & par le moyen desquels on peut embarquer autant de monde que l'on veut, sans qu'il soit besoin de les construire sur la riviére, comme les gros *radeaux*, composés de plusieurs lits de pou-

tres les unes ſur les autres, en long & en travers, comme ceux du Roi de Suéde, qu'ils appellent *Prames*, ainſi que certains Bateaux plats. Comme ils ſont très-legers, & qu'on les forme par chaſſis, les Soldats les font dans le camp, & les tranſportent aiſément ſur les riviéres. On amarre ces chaſſis à côté les uns des autres, & cet ouvrage eſt fait en un inſtant. On en peut voir l'explication dans le quatriéme Volume de cet Auteur pag. 67.

Les Anciens Peuples de l'Aſie, & ceux même d'aujourd'hui, qui habitent ſur le bord du Tigre & de l'Euphrate, ſe ſervoient de peaux de bouc ou de chévre, enflées pour paſſer les grandes riviéres. Tite-Live prétend qu'une partie de l'Infanterie d'Annibal paſſa le Rhône à la nage ſur des peaux enflées. Alexandre ſe ſervit du même moyen au paſſage de l'Hydaſpe & de l'Aceſine.

Pour faire ces ſortes de Bateaux, dit Thevenot dans ſes voyages, on attache pluſieurs outres enſemble, qu'on joint des quatre côtés par autant de longues perches, liées étroitement enſemble, & l'on couvre le tout de pluſieurs branches miſes en travers, & liées aux mêmes perches. On borde cette eſpéce de *radeau* de petits fagots d'oſier d'un demi-pied de diamétre. Il faut arroſer ces outres par deſſus tous les demi-quarts-d'heures de peur qu'elles ne ſe déſenflent. Il faut tous les ſoirs reſſouffler ces outres, qui ne laiſſent pas, dit l'Auteur, de porter quinze ou vingt quintaux de marchandiſes, & autant d'hommes.

Charles XII. Roi de Suede, excelloit au-deſſus de tout ce qu'on peut dire dans le paſſage des riviéres. Il ne les paſſa jamais que ſur des *radeaux*. Ils étoient conſtruits avec un tel art, que les Soldats s'y mettoient au-deſſus en Bataille, ſur dix de profondeur, & même avec du canon. Ces radeaux étoient compoſés de pluſieurs lits de poutres en long & en travers, fort près à près, & fortement liés. Celui qu'il fit faire en 1718. pour paſſer le Lac de Suind-Sun à Friderichale, eſt de tous le plus parfait. Les poutres étoient équarries ſur quatre ou cinq lits avec un bordage de poutres deux piéces de vingt-quatre & cinq cens hommes deſſus. Son paſſage de la Dune en 1701. eſt auſſi tout ce qu'on peut imaginer de plus profond. Il fit faire des radeaux de nouvelle invention, ſur leſquels il mit de l'artillerie & quelques barques rem[illegible] de pailles mouillées où l'on mit le feu, afin [illegible] fumée dérobât la vuë de ſes troupes à l'Enn[illegible]

RAFRAICHIR le canon. On le rafraîchit après une trentaine de décharges avec deux pintes de vinaigre, qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'ame du canon après avoir bien bouché la lumiére, sans cette précaution le canon seroit en danger de crever & de s'éventer.

RAFRAICHIR la fourure, en terme de marine, c'est faire que la garniture, que l'on met autour d'un cable, pour l'empêcher de se gâter, change de place. Le vent se *rafraîchit*, ou le vent *fraîchit* : c'est-à-dire, que le vent redouble sa force.

RAFRAICHISSEMENS : faire prendre des Quartiers de rafraîchissemens aux Troupes, c'est les envoyer dans des Garnisons pour se refaire des fatigues d'une Campagne. Et prendre des *rafraîchissemens*, c'est sur mer, comme sur terre, faire des provisions de toutes sortes de vivres nécessaires.

RAINURE : c'est un terme de menuiserie, qui signifie une ouverture ronde, qui se fait en longueur dans l'épaisseur du bois, pour y faire des assemblages ou y faire passer des coulisses. Elles se font avec des rabots ronds.

RANGUE, terme de marine, c'est un commandement pour faire ranger des hommes le long d'une manœuvre, ou sur quelque autre corde.

RAPE : c'est un outil de fer trempé en forme de lime, dont se servent les Menuisiers, & autres Artisans. Il y a plusieurs pointes aiguës & en saillie.

RAPIDES : on appelle ainsi dans quelques Fleuves, comme dans celui de S. Laurent, certains lieux où l'eau descend avec une telle rapidité, qu'on est obligé de faire portage, lorsqu'on remonte.

RATEAUX : c'est ainsi que l'on appelle de menuës piéces de bois dentelées*, que l'on clouë au-dessous du milieu des deux grandes vergues d'un Vaisseau, sçavoir la grande vergue & la vergue de miséne. On y passe les aiguillettes, qui tiennent à la tête de la voile en la place des rabans, à cause qu'on n'en peut mettre en cet endroit-là. On donne aussi le nom de *Rateaux* à cinq ou six poulies, qu'on met de rang l'une sur l'autre le long de la lieure de Beaupré, pour y passer les manœuvres du même mât de Beaupré. *Rateaux* sont aussi de petites traverses de bois, que l'on met en quelques endroits, & sur-tout dans les haubans d'artimon avec des chevilles pour y amarrer de petites manœuvres.

RATION. Le Roi par son Ordonnance du 13.

Juillet 1727. révoquant celle du 15. Avril 1717. portant suppression des Etapes, veut que les fournitures des Etapes, tant en rations de vivres que de fourrages, soit faite à ses Troupes dans les Villes & lieux de son Royaume, où elles logeront en tems de paix, & en tems de guerre, sur les routes que Sa Majesté fait expédier pour les faire marcher.

RATION d'un Fantassin. La ration de vivres pour la nourriture d'un Fantassin, est composée de 24. onces de pain, cuit & rassis, entre bis & blanc, d'une pinte de vin, mesure de Paris, & du crû du lieu, ou d'un pot de cidre, ou de biere mesure de Paris, & d'une livre de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION pour les Troupes de la Maison du Roi. La Ration de vivres qui est fournie pour chaque Garde du Corps, Gendarme, Chevau-Leger, ou Mousquetaire de la Garde, Gendarme, ou Chevau-Leger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, & à chaque Grenadier à cheval, est composée de deux pains de 24. onces chacun, cuits & rassis, entre bis & blanc, de deux pintes de vin mesure de Paris, & du crû du lieu, ou de deux pots de cidre ou de biere, mesure de Paris, & de deux livres & demi de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION de Cavalerie. La *ration* des vivres pour un Cavalier, est composée de trente-six onces de pain, d'une pinte & demie de vin, ou d'un pot & demi de cidre ou de biere, mesure de Paris, & de deux livres de viande, bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION de Dragons. La *ration* de vivres pour un Dragon, est composée de 24. onces de pain, d'une livre & demie de viande, & d'une pinte de vin, ou d'un pot de cidre ou de biere, le tout comme ci-dessus.

RATION de fourrage. La *ration* pour la nourriture d'un cheval, soit d'un Garde du Corps, Gendarme, Chevau-Leger, Mousquetaire, Gendarme ou Chevau-Leger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, de Grenadier a cheval, de Cavalier, Hussart & Dragon, ou d'Officier de Cavalerie, de Dragons ou d'Infanterie, est composée d'une livre de foin, & d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris, dont les vingt-quatre boisseaux font le septier de la même mesure; & pour prévenir les contestations qui pourroient arriver au sujet de cette mesure, S. M. a voulu qu'il

[illegible]

[illegible] d'Etage, [illegible] le pied de Roi [illegible] de Paris.

[illegible] du Regiment des [illegible] Capitaine [illegible]

[illegible] Regiment [illegible]

Aumônier de ces Compagnies, 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Chirurgien, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Fourrier, Sellier, Maréchal ferrant & l'Apothicaire, qui servent à la suite de ces Compagnies, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

RATIONS des Officiers des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie : chaque Capitaine-Lieutenant des seize Compagnies de Gendarmerie, a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage chaque Soulieutenant, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Enseigne, Guidon ou Cornette, 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & 3. de fourage : chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Etendart, Gendarme, Chevau-Leger, Timbalier & Trompette, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Sellier & Maréchal ferrant, qui servent a la suite de ces Compagnies, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage. L'Aide-Major, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage, le Sous-Aide-Major, 4. *rations* de vivres, & 6. de fourrage : chaque Aumônier 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage.

RATIONS des Officiers des Grenadiers à cheval : le Capitaine-Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Lieutenant, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Soulieutenant, 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Chirurgien une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Fourrier, Sellier, Frater, & chaque Maréchal ferrant, presens à ladite Compagnie, une demie *ration* de vivres & 1. *ration* de fourrage.

Les Officiers tant des Compagnies des Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Legers, Mousquetaires, les Officiers des seize Compagnies de la Gendarmerie, ceux des Grenadiers à cheval qui se trouvent Commandans, ne peuvent prendre l'étape que pour la Charge dont ils sont pourvûs par Sa Majesté dans lesdites Compagnies, ce qui est également observé à l'égard de ceux qui font les fonctions de Majors ou Aides-Majors des Compagnies des Gendarmes, Chevaux-Legers, ou Mousquetaires de la Garde & de la Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majesté.

RATIONS des Officiers de la Cavalerie Legere & Hussarts. Chaque Capitaine de Cavalerie & d'Hussarts a six *rations* de vivres & six de fourrage. Chaque

Lieutenant quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage; chaque Maréchal des Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage: chaque Brigadier, Cavalier, Timbalier & Trompette une *ration* de vivres & une de fourrage. Le Mestre de Camp outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, a six *rations* de vivres & six de fourrage. Le Lieutenant Colonel outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Le Major six *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumonier deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Le Chirurgien une ration de vivres & une de fourrage.

RATIONS des Officiers de Dragons. Chaque Capitaine de Dragons a six *rations* de vivres & six de fourrage. Chaque Lieutenant quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage. Chaque Maréchal des Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Chaque Brigadier, Dragon ou Tambour une *ration* de vivres & une de fourrage. Le Mestre de Camp outre ce qu'il a en qualité de Capitaine a six *rations* de vivres & six de fourrage. Le Lieutenant-Colonel outre ce qu'il reçoit en qualité de Capitaine, quatre rations de vivres & quatre de fourrage. Le Major, six *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônier deux rations de vivres & deux de fourrage.

RATIONS des Officiers réformés de Cavalerie, Hussarts & Dragons. Les Officiers réformés de Cavalerie, Hussarts & Dragons reçoivent l'étape comme s'ils étoient en pied: sçavoir ceux de Cavalerie & de Hussarts, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussarts & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Dragons.

A l'égard des Officiers des Etats Majors Généraux des Suisses, de la Cavalerie & des Dragons lorsqu'ils marchent sur des routes, & par ordre de Sa Majesté, elle se reserve de regler le traitement qu'elle juge à propos de leur accorder. Pour les Commissaires des Guerres qui se trouvent à la suite & à la conduite des Troupes, soit de Gendarmerie, Cavalerie, Hussarts, Dragons, ou d'Infanterie, chaque Commissaire a six *rations* de vivres de Fantassin & quatre de fourrage.

RATION aux Troupes de mer: c'est la mesure

du biſcuit, de la viande, du poiſſon, des légumes, & du vin & boiſſon qu'on diſtribuë par jour dans les Vaiſſeaux pour la ſubſiſtence d'un homme. Quelques-uns diſent auſſi *raiſon*. La *ration* de chaque Matelot & Soldat par jour eſt compoſée de dix-huit onces de biſcuit, poids de marc, qui eſt de ſeize onces par livres, & de trois quarts de pinte de vin meſure de Paris, abreuvé d'autant d'eau. Il eſt donné par ſemaine quatre repas de viande, trois de poiſſon, & ſept de légumes. Les Dimanches, Mardis & Jeudis, les *rations* ſont de dix-huit onces de lard cuit pour le dîner de ſept hommes : les Lundis de trois livres & demie de bœuf, ſans pieds ni têtes : les Mercredis, Vendredis & Samedis de vingt-huit onces de moluë cruë : chaque jour à ſouper de vingt-huit onces de pois, gruau, feves, fayols, ou autres légumes cruds, ou quatorze onces de ris, auſſi crud, le tout aſſaiſonné, ſçavoir la viande d'une pinte de boüillon dans lequel elle aura cuit pour en faire du potage. La moluë d'un demi-quart de pinte d'huile d'olive, & d'un quart de pinte de vinaigre pour ſept hommes : & les pois, féves, fayols, ris, ou gruau de ſel, d'une chopine d'huile d'olive pour la ration de 1000. hommes, verſée dans la chaudiere ſur le boüillon, qui eſt diſtribué avec les légumes. Il eſt donné entre les repas à la partie de l'Equipage qui fait le quart du breuvage, compoſé d'eau & de vinaigre.

RAVALEMENT : c'eſt un nom donné à des retranchemens faits ſur le haut de l'arriére de quelques Vaiſſeaux à deſſein d'y mettre des Fuſiliers.

RAYÉ, canon rayé : c'eſt un canon de fuſil, mouſquet, &c. qui a quelques canelures en dedans, & dans lequel on enfonce une bale à force pour le faire tirer plus droit.

REBANDER, en terme de Marine, c'eſt remettre à l'autre bord, retourner à un autre côté. Ce terme n'eſt uſité que par le commun des Matelots. *Rebander* à l'autre bord, c'eſt courir ſur un autre air de vent.

REBORDER, ou RABORDER, c'eſt tomber une ſeconde fois ſur un Vaiſſeau.

RECALER : c'eſt un terme de Charpentier qui ſignifie ôter du bois avec une varlope, ou un autre outil à fût, après que le riflard ou autre premier, ou plus gro[illegible] [illegible] y a déja paſſé.

RECLAMPER un mât : reclamper une vergue :

c'eſt raccommoder un mât ou une vergue lorſqu'elle eſt rompuë.

RECONNOITRE un Vaiſſeau ou une Flotte: c'eſt s'approcher aſſez d'un Vaiſſeau pour examiner ſa groſſeur, les forces qu'il peut avoir, & de quelle Nation il eſt. *Reconnoître* une terre, c'eſt en obſerver la ſituation, afin de ſçavoir quelle terre c'eſt.

RECOURIR ſur une manœuvre: c'eſt la ſuivre dans l'eau avec une Chaloupe la tenant à la main. Faire *recourir* une manœuvre, c'eſt pouſſer une manœuvre juſqu'où elle doit aller. Faire *recourir* l'écoute, la bouline, le coüet de revers, c'eſt-à-dire, pouſſer les manœuvres hors du Vaiſſeau & en avant afin de leur donner du balant. *Recourir* les coutures d'un Vaiſſeau, c'eſt y repaſſer légérement le calfat.

RECOUVRER une manœuvre: c'eſt la tirer dans le Vaiſſeau. Ainſi on commande: *Recouvre* le grélin, *recouvre* la hanſiere pour dire de les haler ou de les tirer dans le Vaiſſeau.

RECRUE: le Roi, comme je l'ai dit au Tome II. par pluſieurs de ſes Ordonnances, accorde des routes aux *Recruës* pour joindre les Regimens auſquelles elles ſont deſtinées. Lorſqu'une Recruë eſt arrivée au Regiment, un Sergent après qu'elle a été conduite chez le Commandant & le Major de la Place, doit la mener à celui qui commande le Regiment pour qu'il l'examine & reçoive les hommes qui ſont bons, & congédie ceux qui ne ſont pas convenables. Enſuite on les mene chez le Commiſſaire qui les enregiſtre, de-là chez le Major du Regiment qui prend le ſignalement de chaque Soldat. On doit faire donner à chacun de ces Soldats du linge, des Souliers, & généralement ce dont ils peuvent avoir beſoin, & principalement les faire promptement vêtir avec l'uniforme du Regiment. On leur fait vendre tout ce qui dépend de leurs vieux vêtemens de Bourgeois ou de Payſans, afin de leur ôter le moyen de s'en ſervir pour deſerter, ce qui arrive ſouvent lorſque l'on manque à cette précaution.

Il eſt de l'attention des Sergens de diſperſer chacun de ces nouveaux venus dans les bonnes chambrées des vieux Soldats, enſorte qu'ils puiſſent ſe bien nourrir en faiſant un ordinaire reglé, & y prendre l'eſprit du ſervice. On doit les traiter avec beaucoup de douceur, ſur-tout pendant les premiers jours, étudier leurs caracteres afin de prendre les meſures né-

cessaires pour les contenir & les accoutumer au service. C'est aux Sergens, Caporaux, Anspessades, & même aux autres Officiers superieurs à les instruire sur la rigueur des Ordonnances du Roi contre les Deserteurs, & sur la subordination & le respect qu'ils doivent à tous leurs Officiers, même à leurs Caporaux. Quand ces Soldats de recruë ont eu quelques jours de repos, avant que de leur faire faire aucun service, on les instruit sur leurs fonctions quand ils feront de garde, & sur ce qu'ils auront à observer quand ils seront en faction. Une attention qu'il faut avoir, c'est de leur faire monter leur premiere garde avec un Caporal de leur Compagnie pour leur faire comprendre leur devoir plus démonstrativement.

REDENTS, terme de Marine, ce sont les entailles & dents des piéces, qui dans l'assemblage entrent les unes dans les autres.

REDUCTION des fourrages aux Officiers conduisant des Recruës ou Remontes en tems de paix. La fourniture de l'étape, comme on l'a vu au mot *ration*, & telle qu'elle est reglée par l'Ordonnance du 13. Juillet 1727. tant en vivres qu'en fourrage est faite en tems de guerre sans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans conduisans des Recruës ou Remontes. Mais Sa Majesté considerant que durant la paix les mêmes Officiers n'ont pas à beaucoup près le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, elle a ordonné qu'ils ne recevront en tems de paix que la moitié des fourrages qui sont attribués à leurs grades, sans qu'il puisse leur être rien retranché sur les rations de vivres qui doivent leur être fournies en tout tems sur le même pied.

Les motifs cités par cet article qui est le XXXI. de l'Ordonnance ci-dessus citée, justifient le retranchement qui y est ordonné. Par l'Ordonnance de 1702. les Officiers avoient le même nombre de rations en tems de paix & en tems de guerre, ce qui produisoit un nombre de places mortes, dont l'Etapier tenoit compte en argent à un prix fort au-dessous de celui que le Roi payoit.

REFAIT, bois refait & remis à l'équerre, c'est-à dire, que le bois est bien équarri, & quand des piéces de bois sont bien équarries de tous les côtés, on dit qu'elles sont refaites & dressées sur toutes les faces. Quoique ce terme ne soit pas militaire, ainsi que bien d'autres, que j'ai inserés dans ce Supplement, je juge a propos de les inserer ici, parce qu'on employe

beaucoup de bois pour le service de l'Artillerie & qu'il en faut pour la construction des Vaisseaux ; & il est bon que les Officiers de Marine comme d'Artillerie s'y connoissent.

REPRENDRE, autre terme de Charpenterie, c'est débiter de grosses piéces de bois avec la scie pour l'usage de l'Artillerie ou de la Marine, comme je l'ai dit dans l'article précédent.

REFOULOIR de canon, *voyez* Tome II.

REFOULOIR de cordes, terme de Marine : c'est un bouton de refouloir qui est emmanché de cordes : on ne s'en sert que quand on est obligé de charger une piéce de canon par-dedans le Vaisseau.

REFRACTION astronomique : c'est une refraction que cause l'atmosphere par laquelle un astre paroît plus élevé au-dessus de l'horizon qu'il n'est effectivement. *Réfraction* horizontale : c'est celle qui fait paroître le Soleil ou la Lune au bord de l'horizon, lorsqu'ils sont encore au-dessous.

REFRANCHIR, se refranchir, terme de Marine, c'est quand l'eau de pluïe ou des vagues qui ont entré dans un Vaisseau s'épuise & diminuë, comme on le connoît à l'Archipompe.

REFREIN : c'est le retour du rejaillissement des houles ou grosses vagues de la mer qui vont se briser contre des rochers.

REFUSER, le Vaisseau a refusé, c'est-à-dire, qu'il a manqué à prendre vent de vent.

REGATE : on appelle ainsi des courses de barques qui se font en forme de carrousel sur le grand canal de Venise, où il y a un prix destiné pour le Vainqueur.

REGLE : c'est un instrument mince & étroit dont on se sert pour tracer des lignes droites. La régle des Charpentiers est divisée en six pieds de long, ils ont une grande & une petite régle. *Régle*, Réglet plat : c'est une régle de Menuisier. *Régles du Quartier* : c'est une maniere de naviguer par le Quartier de réduction.

REJOUISSANCES publiques : j'ai trouvé un morceau curieux dans les notes de M. le Chevalier Folard sur son Polybe, au sujet des réjouissances & Prieres publiques des Anciens, le voici. Les Anciens, dit-il, avoient leur *Te Deum*, comme les Modernes, pour remercier les Dieux de leurs victoires. Ils faisoient plus, car ils ordonnoient des Fêtes & des Processions où ils portoient toutes les Statues de leurs

Dieux avec beaucoup de dévotion & même de dépense.

Les marques de leur reconnoissance étoient plus ou moins grandes & moins pompeuses, selon la grandeur & l'importance des victoires de leurs Généraux, & ces fêtes ne finissoient pas en un jour, elles duroient quelquefois des semaines entieres. César par ses victoires dans les Gaules faillit à ruiner les Romains en fêtes & en remercimens à leurs Dieux ; desorte que de son tems le Sénat n'eut gueres d'autre occupation que celle d'ordonner des jeux & des fêtes à Rome & dans tout l'Empire.

Ce grand Capitaine en gagna tant que quinze jours d'actions de graces purent à peine suffire, c'est ce qu'il nous apprend dans ses Commentaires. Il n'en fut pas ainsi dans la seconde guerre punique. Les Romains n'ordonnerent des jours de vœux & de prieres que pour détourner la colére des Dieux qui pendoit sur leur tête, & se les rendre favorables dans les grandes crises des affaires ; & pendant qu'on s'en plaignoit à Rome, on les remercioit & l'on s'en réjouissoit à Carthage.

Les Dieux, dit-il, ne perdoient jamais rien de leurs revenus dans les bons événemens, comme dans les plus finistres : les vaincus augmentoient le nombre des victimes, & choisissoient les plus grasses pour les appaiser & les tourner de leur côté. Les Autels des Victorieux ne fumoient pas moins par reconnoissance. Rome ne fut jamais plus devote que du tems d'Annibal. L'adversité seule a ce pouvoir-là, & la prosperité de nos affaires fait un effet tout contraire dans le cœur des hommes.

C'étoit la coutume des Romains, dit Polybe, de ne rien épargner pour fléchir les Dieux dans leur colere ; ils ne trouvoient pas, comme Ajax, que ce fût une chose honteuse de vaincre ou de se tirer d'embarras par l'assistance divine. C'est ainsi, disoit l'Empereur Aurelien au Senat, que nos Ancêtres ont commencé & terminé plusieurs guerres fâcheuses, & reconnu que jamais leur secours ne fit honte aux Nations belliqueuses & bien commandées.

Jamais les Romains n'en eurent un plus grand besoin. Leurs Soldats étoient bons, ils le sçavoient bien, mais cela ne suffisoit pas : il falloit de bons Généraux : car un bon & un mauvais, lorsque le commandement est partagé, & que chacun fait à sa tête, lorsqu'il est en jour, c'est tout comme rien. Quand le tour d'Æ-

milius vint pour commander, ce Général remporta un grand avantage sur Annibal; mais le lendemain Varro son Collegue perdit tout par son ignorance & sa lacheté.

On avoit raison à Rome de s'allarmer lorsqu'on y apprit que les Armées étoient en présence, & que les Consuls n'étoient pas d'accord : la dévotion du peuple redoubla, les Temples ne désemplissoient pas à la veille d'un si grand événement. Tout étoit en prieres, en vœux & en sacrifices : mauvais tems pour les bœufs & pour les moutons, & abondance de biens pour les Prêtres & les Sacrificateurs.

Ce que les Payens faisoient dans la prospérité de leurs affaires, comme dans leurs plus grandes infortunes, c'est-à-dire, après les plus grandes victoires, ou dans leurs défaites les plus complettes, les Modernes le font aussi, & ne leur cédent pas en acte de dévotion. Cela se remarque dans toutes les Religions du monde entier.

Les Prêtres du Paganisme, dont le nombre n'étoit pas moins grand en ce tems-là qu'il l'est aujourd'hui dans le Royaume de Siam, de la Chine & du Japon, ne faisoient jamais une plus grande récolte d'argent & d'offrandes que dans les tems de calamité. La peste, la guerre, les tremblemens de terre, les prodiges & les phénoménes célestes les plus extraordinaires, comme ceux de la terre, tout leur produisoit; c'étoit des faveurs de leurs Dieux. Ils les remercioient & s'en réjouissoient dans le fond du cœur, pendant que toute une Nation, ou toute une Ville étoit dans l'affliction, dans l'abattement, & dans la crainte que le mal n'empirât; enfin ils trouvoient le moyen à l'aide de leurs prieres, de leurs sacrifices, & des fourberies des oracles de leurs Dieux qu'ils faisoient parler à leur fantaisie, de s'enrichir dans les tems les plus miserables comme dans les plus heureux.

Voilà ce que le Commentateur de Polybe nous apprend des *Réjouissances & Prieres publiques des Anciens*. Pour nos réjouissances publiques occasionnées par des victoires & des prises de Villes, elles sont toujours précédées d'un *Te Deum* qui se chante dans toutes les Eglises de l'étenduë du Royaume. Celles que nos Peres ont vues sous les regnes précédents, quelque magnifiques qu'elles ayent été sur-tout sous Louis XIV. sont au-dessous des réjouissances publiques qui se sont faites à Paris & dans les principales Villes du Royaume, à l'occasion du mariage de Madame

Premiere, du rétabliſſement de la ſanté du Roi en 1744. & de ſes belles Campagnes de 1744. & 1745.

RELEVEMENT : c'eſt la hauteur d'un Vaiſſeau, eu égard à une partie du même Vaiſſeau qui eſt plus baſſe. Vaiſſeau dont le relevement eſt bien proportionné : c'eſt la différence qu'il y a en ligne droite du pont à ſon avant & à ſon arriére. *Relever* un Vaiſſeau : c'eſt le remettre à flot lorſqu'il a été échoüé ou qu'il a touché. *Relever* un Vaiſſeau, c'eſt le relever lorſqu'il eſt à la bande. *Relever* l'ancre, c'eſt la changer de place, la mettre dans une autre ſituation. *Relever* les branles, ſaiſir les branles : c'eſt attacher les branles par le milieu, près du pont afin qu'ils ne nuiſent point & n'empêchent de paſſer entre les ponts.

REMEDIER à des voies d'eau : beaucoup de gens ſe ſervent de ce terme pour dire boucher les voies d'eau.

REMETTEZ le chien dans ſon repos : ce commandement de l'exercice ſe fait en rélevant le chien & le remettant en ſon repos.

REMETTEZ la baguette en ſon lieu : autre commandement qui ſe fait en deux tems : au premier on pouſſe le bras droit tendu devant ſoi, le bout de la baguette un peu haut : au ſecond on la met en ſa place, la main droite au bout du fuſil, le pouce le long du canon.

REMETTEZ la bayonnette : autre commandement qui ſe fait en la mettant dans le fourreau.

REMETTEZ le fourniment : autre commandement qui ſe fait en le remettant en ſa place.

REMETTEZ-VOUS : autre commandement, qui ſe dit après les demi-tours à droite, & les demi-tours à gauche.

REMONTER une riviere, c'eſt naviguer ſur une riviere en allant de la mer vers ſa ſource.

REMOUX : le remoux d'un Vaiſſeau eſt de certains tournans d'eau qui ſe font lorſque le Vaiſſeau paſſe.

RENARD : c'eſt une eſpéce de croc de fer avec lequel on prend les piéces de bois qui ſervent à conſtruire des Vaiſſeaux, pour les tranſporter d'un lieu en un autre. *Renard* eſt auſſi une petite palette de bois ſur laquelle on a figuré les trente deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous de chaque rumb repréſentent les ſix horloges, ou les

six demi-heures du quart du Timonier, qui pendant son quart marque sur le *Renard* combien le Vaisseau a couru de demi-heures ou d'horloges sur chaque air de vent: ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous, desorte que si le sillage du Vaisseau a été sur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatriéme trou du Nord, ce qui sert à assurer les estimes & les pointages. Le *Renard* est attaché à l'artimon proche de l'habitacle.

RENCONTRE: c'est un terme en usage parmi les Scieurs de long, & ils appellent ainsi l'endroit où à deux ou trois pouces près, les deux traits de scie se rencontrent & où la piéce se sépare.

RENCONTRE: c'est un commandement, que l'on fait au Timonier d'un Vaisseau, afin qu'il pousse la barre du gouvernail du côté opposé à celui, où il l'avoit poussée.

RENDRE-VOUS: c'est le lieu que l'on marque, afin que les Vaisseaux d'une flotte viennent s'y rendre s'ils sont séparés, ou détachés par quelque fortune de mer. *Rendre* le bord: c'est-à-dire venir moüiller, ou donner fond dans un Port, ou dans une Rade.

RENVERSEMENT: changer par renversement, c'est transporter des Marchandises, ou la charge d'un Vaisseau dans un autre Vaisseau.

RÉPARATIONS. Les menuës réparations d'un Régiment consistent dans le raccommodage de leurs linges, de leurs habits, armes, outils, tentes, faisceaux, & autres choses nécessaires pour camper. Pendant l'hiver les Majors des Régimens, de concert avec les Commandans doivent pourvoir à tout ce qui peut manquer à leurs Soldats, tant pour ce qui regarde l'armement, que pour l'habillement, & les menuës réparations, principalement pour toutes les choses, qui sont nécessaires pour camper, afin de n'être pas pris au dépourvu, si l'on marche de bonne heure, comme il arrive très-souvent. Ainsi les Majors doivent faire marquer les tentes, & manteaux d'armes, examiner les outils, & porte-outils, pour faire réparer ceux, qui sont endommagés, & en faire donner d'autres à la place de ceux, qui manquent: comme aussi faire faire par Compagnie un faisceau pour les armes d'un bois très-droit, de la hauteur de six pieds, ferré par les deux bouts, pour pouvoir d'un côté entrer assez avant en terre, & pour contenir de l'autre la tête

au manteau d'armes. Ce faïsceau est garni de ces deux traverses passées en croix à un pied de sa tête, pour contenir les armes également de tous côtés. C'est une très-petite dépense, qui ne coute que dix ou douze sols par Compagnie. Cependant il y a beaucoup de Régimens, qui n'ont pas cette attention, ce qui fait que leurs fourriers, qui coupent au bois des faisceaux, tels que le hazard les produit, les uns courts les autres longs, sans traverses, & qui en changent à chaque Camp, n'alignent jamais bien leurs faisceaux, en manquent le plus souvent, ou ceux, qu'ils font sont si mauvais, que les armes tombent, se brisent, se gâtent au moindre vent, au lieu que lorsque l'on donne un faisceau bien fait & en bon état au Fourrier, il en répond, le porte d'un Camp à l'autre, & en y arrivant les armes sont tout d'un coup mises aux faisceaux, bien alignés, & en sureté, ce qui les conserve, & évite bien des accidens, qui arrivent très-souvent, quand les Soldats jettent leurs armes par terre, faute d'avoir un faisceau planté pour les y mettre.

Il y a encore certaines petites attentions, qui semblent être des bagatelles, & qui néanmoins sont utiles sur-tout pour faire paroître une troupe; comme d'avoir soin des chapeaux des Soldats, de faire donner des vergettes par chambrée, des bonnets pour aller à l'eau, au bois, à la paille, & autres choses semblables, afin de conserver leurs chapeaux; faire mettre des agrafes aux basques de leurs habits, pour les rélever sur les côtés, tenir la main à ce que leurs guêtres soient bien faites; d'examiner jusques aux Havre-sacs, & enfin jusques aux moindres choses, de façon qu'il ne manque pas un ardillon au Régiment.

REPONDRE: rendre le salut: *voyez* SALUT Tom. II.

REPOSEZ-VOUS sur vos armes: ce commandement de l'exercice se fait en quatre tems: au premier le Soldat porte brusquement la main droite sur le chien du fusil, le glissant quatre doigts de la main gauche, de maniére que le bout de la platine soit vis-a-vis le menton, tournant un peu la crosse, observant que le fusil soit dans la même situation. Au second on porte le fusil de la main droite devant soi entre les deux yeux, le bras rendu a la hauteur de la cravate. Au troisiéme on baisse le fusil avec la main droite en portant la gauche a un demi-pied du bout de la tête. Au quatriéme, on laisse tomber la crosse a ter-

re en portant la main droite, joignant au-dessus de la gauche, de maniére pourtant qu'on voye tout le visage au-dessus des poignets.

REPOUSSOIRS : les repoussoirs des Charpentiers d'Artillerie, & de Marine, sont des chevilles de fer, dont ils se servent pour faire sortir les chevilles d'assemblage. Un *repoussoir* à clous, c'est une longue cheville de fer, terminée un peu en pointe, dont on se sert pour chasser les clous du lieu, où ils sont cloués. *Repoussoir* à cheville : c'est une autre espéce de chevilles de fer, dont l'usage est de chasser les chevilles hors de leurs trous.

REPRENDRE une manœuvre : cela se dit d'une manœuvre, sur laquelle on travaille, qui se trouvant trop longue, on est obligé de la replier, & de faire un amarrage ou plus haut, ou plus bas.

REPRENEZ vos armes : ce commandement de l'exercice se fait en quatre tems, le premier est d'ouvrir un peu le bras à côté de soi : au second en se baissant on prend les armes, les mains dans la même situation qu'en les posant. Au troisiéme on tourne les armes, & en les levant pour que la platine soit en dehors, & l'on porte la main droite à quatre doigts de la hauteur de la tête, les bras tendus, sans lever la gauche. Au quatriéme, on laisse tomber la crosse à terre, & la main gauche glisse le long du canon, jusqu'à la droite.

REPRENEZ la bayonnette : autre commandedement. On détache la bayonnette, la tenant par la poignée la pointe en haut, le poignet à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu.

REPRISE : c'est un Vaisseau, que l'ennemi avoit pris d'abord, & que les Vaissaux du parti contraire ont repris ensuite.

RESINE : comme elle est d'une grande utilité, tant sur mer que sur terre, je vais en expliquer la nature. C'est une liqueur oléagineuse, condensée, épaissie sur les Pins, Sapins, Mélèses, Cyprès, Térébinthes, & autres arbres de même nature, dont les bois sont gras. Cette liqueur en sort, ou par le trou qu'on fait dans le bois avec une tariére, comme dans le bois de la Mélèses, ou par les incisions, qui se font par leurs écorces, d'où elle découle abondamment, comme elle fait du Sapin. La *Résine* se divise en liquide, en séche, ou solide, & l'une & l'autre provient du même arbre. La Résine séche se tire des pommes de Pin, de Sapin, & de la Pesse : on l'appelle proprement poix résine. La

meilleure est celle, qui est odorente & transparente, qui n'est ni séche, ni humide, & qui ressemble a la cire: on juge de la bonte de la Résine par sa couleur. La meilleure est un jaune pâle tirant sur le blanc. On mêle du soufre avec la Résine pour la rendre plus blanche, & pour la rendre propre à garantir le bois des Vaisseaux de vers. Les Hollandois tirent leur résine de France.

RESSAC : terme de Marine : c'est le choc des vagues de la mer, qui se déployent avec impetuosité, contre une terre, & s'en retournent de même.

RESSIF : c'est une chaîne de rochers, qui sont sous l'eau, ce terme n'est en usage que dans l'Amérique.

RESTAUR : c'est le dédommagement, la ressource, qu'ont les Assureurs les uns contre les autres, suivant la date de leurs assurances, ou contre le Maître, si l'avarie ou le dommage provient de son fait.

RETENUE : c'est ce qu'on retient au Soldat sur sa paye pour son entretien, ainsi qu'à la Cavalerie, & aux Dragons dans l'entretien desquels entre encore celui de leurs chevaux. Le Roi accorde, quand il lui plaît des *Brevets de retenuë* sur les Charges Militaires en faveur de ceux à qui il est dû pour qu'ils soient payés sur le produit de ces Charges Militaires. Au sujet de ces Brevets de *retenuë* & d'assurance, il y a plusieurs Reglemens du Conseil d'Etat du Roi inserés dans le Code Militaire Tom. I. pag. 423. & suivantes. J'y renvoie le Lecteur. Quant au mot de *retenuë*. Un Officier, qui meneroit un corps de Soldats de recruë, hors d'état de servir, & qui seroient renvoyes par le Colonel ou le Commandant, conjointement avec le Commissaire des guerres : sur le compte qu'on en rend à Sa Majesté, en conséquence de l'avis que le Colonel, ou Commandant, & Commissaire en donnent au Secretaire d'Etat de la guerre, elle donne ses ordres pour faire retenir sur les appointemens desdits Officiers, la valeur de l'étape inutilement consommée par lesdits Soldats renvoyés. Cela est conforme aux Ordonnances du 5. Mars 1686. & du second Mars 1717. On retient aux Sergens, Caporaux, Anspessades, Soldats, Cavaliers, & Dragons quand ils sont aux Hôpitaux, leur paye, c'est-à-dire que tant qu'ils y sont, ce n'est pas le Major du Régiment qui la reçoit mais le Directeur de l'Hôpital. Autrefois le Roi outre les journées d'Hôpitaux accordoit encore les six deniers de l'entretien de chaque Soldat ; mais depuis u

circulaire adressée aux Intendans pour la retenuë des Hôpitaux du 12. Juin 1718. ces six deniers destinés pour l'entretien de chaque Soldat, restent entre les mains de l'Officier chargé du détail. Les 31. des mois n'est point payé aux Troupes de Sa Majesté, on retient cette paye pour les Invalides de l'Hôtel.

RETENUË, piéce de bois qui a sa retenuë: c'est un terme de Charpenterie : on dit d'une piéce de bois, qu'elle a sa retenuë, où elle est placée, pour dire qu'elle est entaillée de telle sorte, qu'elle ne peut avancer ni reculer de part, ni d'autre. *Retenuë* : corde de *retenuë* : c'est une corde, qui sert à relever un Vaisseau qui est en carêne. Corde de *retenuë* à trape : c'est une corde, qu'on tient à la main, quand on hisse le palan, afin de le conduire du côté qu'il faut.

RETIRADES DES ANCIENS : c'étoient de nouveaux murs pratiqués derriére les bréches. L'habilité des grands hommes de l'Antiquité ne paroît, dit le Commentateur de Polybe, nulle part dans un si beau jour, que dans leurs chicanes. Car là où nous capitulons aujourd'hui, c'est-à-dire à la brêche du corps de la place, sans l'avoir défenduë, ni même marqué qu'on en eût la moindre envie, c'étoit-là où les anciens faisoient le capital de leur défense.

Ces *Retirades*, ou ces nouveaux murs derriére la brêche n'étoient jamais, ou presque jamais paralléles à la muraille ruinée. Ils tiroient un entrant dont les deux extrémités tenoient des deux côtés, qui restoient encore en entier. Le nouveau mur étoit ordinairement composé de poutres couchées de plat, & rangées en échiquier les unes sur les autres, & de terre mêlée avec des pierres entre les vuides qu'elles laissoient, comme les murailles de Bourges, dont parle César dans ses Commentaires, & Joseph dans son Histoire de la guerre des Juifs, contre les Romains, qui parle en plusieurs endroits de ces retranchemens de retraite.

Les anciens faisoient quelquefois ce retranchement de terre soutenuë par des fascinages au défaut de poutres. Ils ne manquoient pas de creuser un fossé très-large & très-profond devant, pour obliger les Assiégeans de l'attaquer avec tout l'attirail des machines & des cérémonies, qu'on pratiquoit contre les murailles les plus fortes. Ils les construisoient quelquefois de gros quartiers de pierre sans chaux, ni sable.

Les exemples des murs intérieurs sont infinis dans l'Histoire ancienne. La moyenne antiquité ne nous en fournit

fournit pas moins abondamment. Je n'en vais donner que deux, que l'Auteur ci-dessus cité me fournit. Genghis-Can en 1219. mit en œuvre tous ses Béliers pour faire une large brêche aux murailles d'Ottrar ; mais il trouva de nouveaux retranchemens, & il se vit au milieu de la ville sans l'avoir prise. Il rencontra des chicanes, & des coupures à chaque ruë & dans les maisons mêmes, & les obstacles qui se présenterent en ces endroits lui parurent plus difficiles à surmonter que les murailles de la ville.

Au Siége de Metz attaqué par l'Empereur Charles V. en 1552. le Duc de Guise ne vit pas plutôt l'attaque déclarée, qu'il se précautionna d'abord sans attendre l'extrémité. Il fit élever un nouveau mur derriére celui qu'on battoit. Les Assiégeans après leur brêche faite se trouverent surpris de voir un second mur derriére le premier, où ils trouverent une resistance surprenante. Comme ils virent qu'il falloit revenir encore sur nouveaux frais, le découragement s'empara du cœur des Soldats. L'Empereur s'en étant apperçu desespera de prendre la place. Il se vit obligé de lever le Siége par la brave résistance de M. de Guise. M. le Maréchal de Broglie au Siége de Brague en 1742. se fit aussi des retranchemens dans la ville, & étoit déterminé à se défendre avec la derniére extrémité, si la sortie générale qu'il fit n'avoit pas eu tout l'effet qu'il s'étoit proposé. Et en effet il obligea le Prince Charles de Lorraine à lever le Siége, qui fut pour s'opposer au passage du renfort que le Maréchal de Maillebois amenoit au Maréchal de Broglie.

RETIREZ vos armes : c'est un commandement de l'exercice, que le Soldat fait en rapprochant le pied droit, tournant bien le corps vis-à-vis de son camarade. Il ne se fait que dans un tems au dix-neuviéme commandement. Mais au cinquante-huitiéme il se fait en quatre. Au premier comme ci-dessus. Au second on releve le chien, le mettant en son repos. Au troisiéme on ferme le bassinet, en baissant la platine : au quatriéme on met la main derriére la platine, en empoignant bien le fusil, & en relevant le bout.

RETIREZ la Baguette : autre commandement qui se fait en tournant la main, tenant la Baguette toute platte, le long du bras, qui est tendu à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la Baguette couchée, le gros bout devant entre le pouce & le premier doigt, le petit bout devant.

RETOUR de marée : c'est lorsque le flot & le

juſſant dont on a beſoin, & qui étoit paſſé revient : cela ſe dit auſſi lorſqu'un endroit de terre forme des courans cauſés par une terre voiſine.

RETRAITE : j'ai parlé Tom. II. de la Retraite battuë dans les garniſons. Dans un Camp deux heures après la Retraite battuë, un Officier Major doit faire une tournée dans le Camp de chaque Bataillon : faire rendre les Soldats dans leurs tentes, & les obliger à ſe coucher, viſiter ſi tous les feux ſont éteints, ſi les tentes des Vivandiers ſont fermées, & leur défendre de donner à boire dans la nuit, enfin examiner, ſi tout eſt tranquille : en repaſſant à la tête du Camp, il doit voir ſi les Sentinelles ſont à leurs poſtes, & ſi elles font leur devoir : il doit recommander aux Segens & Caporaux de piquet d'être très-attentifs à l'avertir de tout ce qui peut arriver de nouveau, & à lui porter ſans retardement tous les ordres, qui peuvent venir pendant la nuit : dès qu'il en arrive il doit les exécuter avec autant d'exactitude que de diligence, après l'avoir communiqué au Commandant du Régiment, qui doit être inſtruit de tout ce qui ſe paſſe.

RETRAITE des Pirates : c'eſt un lieu où les Pirates ſe mettent en ſureté, tels ſont certains rochers.

RETRAITE dans les montagnes : la retraite de Philippe de Macedoine dans les défilés des montagnes de Therme, eſt célébre dans l'Hiſtoire & digne d'admiration. Elle le ſeroit encore plus, dit le Commentateur de Polybe, ſi les *retraites des montagnes*, n'étoient les plus difficiles & les plus dangereuſes, & ces difficultés empêchent toujours ou preſque toujours les courſes & les expéditions dans les pays des montagnes. La plûpart des Généraux, même les plus hardis, ſentant la difficulté qu'il y a de les faire, malgré leur grand courage dont ils ſont aſſurés, nous font connoître en ne tentant rien, qu'ils ne ſont pas trop ſûrs de leur habileté, dans cette façon de guerre : ce qui rend ces entrepriſes fort rares, & ſi l'on s'y engage, ce n'eſt gueres impunément.

M. le Marquis de Feuquiéres fut capable de ces ſortes de choſes, témoin ce qu'il a fait dans les Alpes pendant le cours de la guerre de 1688 ; mais M. le Prince de Conti, dans ſa Campagne de 1744. a été plus loin, après avoir ſurmonté la nature, & qui comme de concert avec l'Ennemi, combattoit contre lui, après avoir pouſſé ſes conquêtes juſques à Coni, ne

pouvant passer outre à cause de la rigueur de la saison, après avoir enfin fait démolir Démont : il a fait une *retraite* des plus belles ; qu'on lise ce que nous disent les nouvelles publiques de cette brillante campagne, on y trouvera, comme dans la *retraite* de Philippe de Macedoine, des préceptes, des leçons admirables, & des précautions d'un tour nouveau : on y trouvera que le Héros François ne le céde en rien au Macédonien dans cette partie de la guerre.

Les marches dans les montagnes, ne sont pas celles que l'on fait en Flandre & en Allemagne. Les principes en sont différens, les précautions tout autres, & d'un détail extraordinaire. C'est particuliérement dans les retraites de montagnes, où l'on peut plus aisément qu'en toute autre situation, employer la ruse, le stratagême, & les embuscades, contre lesquelles on doit être perpétuellement en garde, & qui sont plus difficiles à découvrir dans les pays de hautes montagnes, que par-tout ailleurs, & il y a plus d'art qu'on ne pense à les attaquer & à les former, & encore beaucoup plus dans l'ordre de l'attaque ; & comme ces sortes de piéges sont difficiles dans l'exécution, il faut encore choisir des gens capables, prudens, fermes, & d'un grand cœur. On dit que les Italiens y sont merveilleux, ce qui faisoit que M. le Duc de Vendôme leur donnoit souvent cette fusée à démêler.

Les *retraites* d'Armées dans les hautes montagnes ne sont qu'une branche, mais des plus délicates, des plus curieuses & des plus sçavantes de cette partie de la guerre ; car l'on peut dire que la science des retraites, prise dans tous ses cas particuliers, renferme presque toutes les autres. Se retirer, c'est fuir, mais c'est fuir avec art, & un très-grand art. Quelle sublimité de génie ! quelle étenduë de connoissances ! de qualités acquises & naturelles, ne faut-il pas avoir, & quelle grandeur de courage ! que de ruses & d'artifices, ne faut-il pas employer dans ces sortes d'actions ? car on peut dire que les *retraites* d'Armées renferment toutes les parties les plus sublimes des Armes, une profonde tactique, les marches, les passages des riviéres, en un mot toutes les connoissances, qui font les grands Capitaines & les Guerriers du premier ordre.

Il me reste à dire sur cet article, qu'il est souvent plus difficile & beaucoup plus glorieux de faire une belle *retraite*, lorsqu'on y est obligé par le grand nombre, que de vaincre l'Ennemi à forces égales. C'est-là qu'un brave Officier fait voir son habileté &

son expérience, en ne s'ébranlant de rien, & rassurant ses Troupes par sa fermeté & par son bon exemple, donnant ses ordres avec présence d'esprit, les faisant exécuter sans confusion, se portant avec vivacité où le danger est le plus grand, faisant marcher par rang les uns par les intervalles des autres, qui font ferme & éloignent l'Ennemi par un feu fait a propos : enfin profitant du moindre avantage du terrein, pour se retirer honorablement.

Quand l'Ennemi veut envelopper, on doit faire faire un Bataillon quarré, & continuer à marcher très-lentement par l'endroit où il paroît être le plus foible, faisant tirer également & avec justesse, soit par rangs ou par pelotons, de façon que l'on puisse faire un feu continuel, sans s'en dégarnir tout-à-fait. La plûpart des gens croyent, que pourvu qu'ils fassent faire un grand feu, cela suffit, sans s'embarrasser de l'effet qu'il produit, c'est une grande erreur : car on ne doit s'attacher qu'à bien faire ajuster les Soldats, & à les faire tirer avec ordre, qui est le seul moyen de détruire considérablement l'Ennemi, & de l'obliger à quitter prise. Il y a certaines occasions, où pour faire un feu plus juste, l'on ordonne aux Officiers subalternes, aux vingt plus anciens Caporaux ou Soldats de chaque Compagnie, de faire un feu bien ajusté, & l'on défend au reste de tirer, à moins que ce ne soit pour faire reposer les autres, & refroidir leurs armes pendant quelque tems.

Lorsque l'Ennemi ne peut suivre qu'en queuë, & qu'il n'oppose pas un grand front, au lieu de se retirer par rang, on peut se retirer par manches ou par divisions, selon la force de la Troupe que l'on commande, & que le terrein le permet, en faisant replier chaque manche ou chaque division, les unes après les autres, lesquelles se partagent tour à tour. En un mot la méthode qui nous éloigne le plus promptement de l'Ennemi, sans recevoir d'échec, est la meilleure. L'on ne peut parler de ces sortes de choses, qu'en général, parce que les différentes circonstances changent l'ordre de la disposition.

RETRANCHEMENT : j'ai donné l'explication de ce mot au Tome II. On dit, une Armée se *retranche* sous le canon d'une Place, quand elle est moins forte que celle de l'Ennemi : on se *retranche* dans son Camp, quand on attend du renfort : on se *retranche* dans un Poste, pour s'y défendre, quand on craint d'y être insulté & attaqué, des Officiers, qui trouvent à

pos de faire *retrancher* les Postes, qu'ils comman-
t s'ils n'ont pas le tems ou la commodité de faire
e un fossé bordé d'un Parapet, & ils se *retran-
nt* avec des abattis d'arbres, des charrettes, des
neaux remplis de fumier ou de terre, des planches,
madriers, & s'il est possible, avec des fascines ou
lissons piquetés, pour soutenir un Retranchement
terre, & même si on le peut, on le doit faire frai-
& palissader, & enfin employer toute son habileté
mettre en état de s'y défendre vigoureusement,
courir risque d'y être enlevé. Dans ces occasions
fait travailler les Soldats en diligence, & même
quefois pour l'exemple, les Officiers subalternes &
es, doivent y mettre la main avec vivacité, ce
fait connoître leur intelligence & leur bonne vo-
é.

uvent on se trouve posté dans des Cimetiéres,
teaux & Maisons, où il faut faire des réparations
endroits insultables : on ne doit pas ménager.
s les Officiers, comme les Sergens & Soldats, ne
ent pas ménager leurs peines dans une occasion si
rtante : la plûpart des Officiers se négligent là-
s, disant que vingt-quatre heures seront bientôt
lées, que puisque leurs camarades en ont passé au-
dans le même état & dans ce même poste, qu'ils
passeront bien aussi, & que ceux qui viendront
s eux, s'en donneront la peine, s'ils le veulent.
i par un relâchement & une nonchalance trop
aires, les Postes demeurent en mauvais état.
bien n'y a-t-il pas eu d'Officiers deshonorés &
s par cette négligence. S'il s'agit de s'établir dans
oste où il n'y ait pas eu de Garde, l'Officier-
mandant doit employer tout son sçavoir, pour
nettre rien de toutes les précautions pratiquables,
d'y être en sureté & en état d'y faire une cou-
se defense, en postant lui-même les Sentinelles,
ur donnant la Consigne, & en mettant en usage
la prévoyance possible pour se mettre hors d'in-
On doit sur-tout bien prendre garde en se postant
'être pas commandé, par quelque hauteur ou
n voisine, d'où l'on puisse être battu à revers,
çon qu'une troupe seroit assommée, sans pouvoir
endre. Quand un Officier dans un poste n'a rien
é pour s'y bien retrancher, il doit s'attacher à
nir sa Troupe dans une exacte discipline, & em-
r qu'aucun Soldat ne s'écarte, sous quelque pré-
que ce puisse être : car combien d'Officiers ont

été battus & enlevés, pour n'avoir pas eu toute leur Troupe assemblée, ou pour avoir été vendus ou trahis par des Deserteurs de leur Poste, auxquels ils avoient donné occasion de deserter par leur trop grande facilité.

RETRANCHEMENT en terme de Marine : c'est un espace retranché dans un Vaisseau, outre les chambres ordinaires.

RETRECISSEMENTS des gabarits : ce sont des endroits où les allonges, qui sont dans les gabarits, rentrent & tombent en-dedans, & retrecissent la largeur du Vaisseau.

REVERDIE : c'est un terme qui n'est usité qu'en certains lieux de Bretagne, pour dire, les grandes marées qui arrivent au défaut, ainsi qu'au plein de la Lune.

REVUE des Troupes : j'ai parlé de son origine au Tome II. Il y a les *revuës* des Inspecteurs, des Commissaires des Guerres, des Commandans des Places, des Commandans des Corps, *&c.* Lorsqu'un Régiment doit passer en revuë, le Major doit le mettre en haye par Compagnie, ensuite leur faire faire à droite & à gauche, de façon que la Compagnie des Grenadiers fasse face à droite en-dehors du Bataillon, la Colonelle à gauche, la Lieutenance Colonelle à droite, faisant face l'une à l'autre, & ainsi des autres : on dispose de même les autres Bataillons. Dans les Régimens bien disciplinés, les Sergens accoutumés à faire ce mouvement, doivent avertir leurs Compagnies de ce qu'elles ont à faire, mais pour plus grande sureté le Major doit les en avoir fait souvenir quelque tems auparavant. On peut encore faire ces mouvemens au son du tambour, ils en sont bien plus beaux. Pour les faire exécuter, il faut faire marcher chaque Bataillon en colonne par Compagnie, chacune sur quatre rangs de hauteur, les tambours ensemble, entre le second & troisiéme rang de la premiére division : & lorsqu'on est vis-à-vis le terrein, qu'on doit occuper, on fait rappeller les Tambours, afin de faire serrer les derniers rangs de chaque Compagnie à la pointe de l'épée, & d'avertir tout le monde de ce qu'il aura à faire ; ce qui étant fait, on les fait battre au Drapeau, & à l'instant chaque Officier faisant la contremarche par rang, fait défiler sa Compagnie un à un, observant de marcher tous à la même hauteur, jusqu'à ce que le Major les voyant arriver également, & en même tems sur le terrein, leur fasse faire halte en faisant

ceſſer les Tambours, & enſuite au moyen d'un ſeul coup de baguette, il leur fait faire à droite & à gauche. Ces mouvemens ſont beaucoup plus courts, que lorſque le Major eſt obligé de prendre, & de dreſſer par détail chaque Compagnie ſur ſon terrein : il faut ſeulement avoir attention à faire marcher les Officiers à diſtances égales, & les Soldats ſur la même Ligne de leurs chefs de file, à un grand pas les uns des autres.

Quelque-tems avant la *revuë*, le Major doit s'inſtruire par Compagnie des gens détachés, des malades, des abſens par congés ou autres choſes, qu'il écrira ſur ſon livret, afin d'en rendre compte à l'Inſpecteur ou au Commiſſaire. Il ne ſçauroit aſſez prier les Officiers, & ordonner aux Sergens de n'y point parler, à moins qu'on ne les interroge ; car rien ne marque tant ſa troupe mal diſciplinée, que lorſque tout le monde s'y fait entendre indiſtinctement. Comme le Major doit être informé de tout ce qui ſe paſſe, dans un Régiment, c'eſt à lui ſeul à en rendre compte, le reſte doit obſerver un profond ſilence : en cas que l'Inſpecteur ou le Commiſſaire, veüillent voir défiler le Régiment, il faut faire former des rangs à chaque Compagnie, & les diſpoſer en cet ordre, ſçavoir le Capitaine à la tête : le Lieutenant ſur la droite un pas en arriére du Capitaine : le Souſlieutenant ſur la gauche, un pas en arriére du Lieutenant, ſuivis des Sergens & Tambour, marchans à un pas du premier rang, des Soldats qui doivent défiler par quatre, par ſix ou par huit files.

Dès qu'ils ſont prêts à faire la *revuë*, le Major doit leur préſenter un livret, compoſé d'autant de feuilles qu'il y a de Compagnies dans chaque Bataillon, enſorte que chaque Compagnie ſoit détaillée ſur un feüillet particulier, & l'Etat-Major à la fin ſur un autre feüillet. Il doit remettre un pareil livret au Major de la Place, & en garder un par devers lui, pour marquer de même qu'eux les Officiers, Sergens, Tambours & Fuſiliers preſens, à meſure qu'ils défileront ; & enſuite ceux qui ſeront détachés, abſens par congés, ou malades à l'Hôpital, juſqu'à l'Etat-Major : ſi l'Inſpecteur ou le Commiſſaire veulent compter les Compagnies en haye, il faut obſerver les mêmes choſes. La *revuë* faite, on fait reformer les Compagnies pour les mettre en bataille, afin d'exécuter les ordres de ſon Commandant pour reconduire le Régiment dans ſon quartier.

Lorſque les Inſpecteurs ou les Commiſſaires veu-

lent faire la revuë, ils doivent avertir la veille le Gouverneur ou le Commandant de la Place, & convenir avec lui de l'heure à laquelle ils la feront. Le Gouverneur fait avertir à l'ordre, & le lendemain les Tambours battent la générale à l'heure qu'on leur a donnée. Il est à remarquer que lorsque toute l'Infanterie, qui est en garnison dans une Place, doit prendre les armes, les Tambours battent la générale, & lorsqu'il n'y a qu'une partie, qui doive les prendre, les Tambours des Troupes qui doivent s'assembler, battent aux champs, au lieu de battre la générale.

Le Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & l'Inspecteur Général des mêmes Ecoles, doivent suivant l'Ordonnance du 22. May 1722. aller chaque année visiter les Bataillons du Régiment Royal Artillerie, qui sont dans les Départemens qui leur sont distribués, en faire la *revuë*, & examiner la capacité des Officiers & Soldats. Ils ont dans leurs tournées tous les honneurs de Commandans. Les Lieutenans-Colonels & Capitaines, leur obéissent en tout ce qui est du service de l'Artillerie : & les Commandans & Majors, leur rendent compte de la conduite des Officiers. Ces *revuës* se font indépendamment de celles qui doivent se faire tous les mois par les Inspecteurs & Commissaires d'Artillerie.

Quand le Roi convoque le Ban & arriére-Ban, comme cela est arrivé sous Louis XIV. en 1688. ce sont les Baillis, Sénéchaux, Officiers de Robe longue, qui en font les Revuës avec les Inspecteurs & Commissaires des Guerres. Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Commissaires des Guerres en faisoient la *revuë* tous les mois, comme on fait de toutes les Troupes de S. M. & on n'y employoit presens aucun de ceux qui en étoient absens, même par congé du Capitaine ; & on ne choisissoit pour la *revuë* que le jour de Dimanche, où un jour de Fête, de concert avec le Gouverneur ou Commandant de la Place, & avec le Capitaine ou Commandant de la Compagnie, afin de ne point détourner les Cadets de leurs exercices.

Pour les *revuës* des Troupes de Cavalerie & de Dragons, s'il y a des Places de Maréchaux des Logis & Brigadiers vacantes. Il en est fait mention dans les *revuës* du mois. Les Cavaliers, comme les Officiers, doivent passer en revuës avec leurs cuirasses, du moins à l'épreuve du pistolet, & bien armés, c'est à-dire, ne leur manquant rien, ainsi que toute la Cavalerie de la Maison du Roi. Aucun Commissaire & Inspecteur de

la,

la Cavalerie, ne peut passer les chevaux, s'ils ne sont de la taille, conforme aux Ordonnances.

Dans les lieux où il n'y a point de Gouverneur, Commandant, ni Major, & où il se trouve des Troupes, les Commissaires doivent faire signer leurs extraits de *revuës* par les Maires, Echevins, ou autres Magistrats des lieux. Les Extraits des *revuës* qu'ils sont obligés d'envoyer au Secretaire d'Etat de la Guerre & aux Intendants dans les Départemens desquels se font leurs revuës, doivent être signés à toutes les feuilles, tant par les Officiers Majors & Magistrats, que par les Commissaires qui les ont dressés. Ils doivent encore en délivrer une Copie aux Entrepreneurs de la fourniture du fourrage & du pain de munition, lorsqu'il en est fourni aux Troupes, dont ils ont la police. Dans ces Extraits de revuës les Commissaires doivent y écrire tout au long le nombre de Gendarmes, Cavaliers, Dragons & Soldats qui se trouvent effectifs à la *revuë*, & tirer encore le même nombre en chiffre hors de ligne. A la tête de leurs Extraits de *revuës*, ils marquent les Troupes arrivées dans la Garnison depuis la précédente *revuë*, le jour de leur arrivée, & celles qui en sont sorties, le lieu où elles doivent aller.

Les Commandans des Troupes qui arrivent dans une Garnison, sont tenus de rapporter aux Commissaires qui en font lesdites premieres revuës, les certificats qu'ils ont retirés dans la forme prescrite par les Reglemens de Sa Majesté, des Commis du Trésorier Général de l'extraordinaire des Guerres des lieux ou Places d'où lesdites Troupes sont parties. Ces Certificats marquent le jour que ces Commis ont cessé de les payer, & les originaux des ordres & routes sur lesquelles elles ont marché. Les Commissaires doivent observer que si une Troupe marche dans la fin d'un mois qui aura trente & un jours, la subsistence doit lui être fournie pour le trente & uniéme jour, quoique le payement des Troupes ne se fasse ordinairement que sur le pied de trente jours pour chaque mois. Depuis 1722. les Commissaires sont obligés de faire les *revuës* dans les premiers jours de chaque mois : & l'Extrait desdites revuës doit être au plus tard le dix de chaque mois chez le Secretaire d'Etat de la Guerre. Outre cette revuë, ils en faisoient autrefois tous les Dimanches dans les Places de leur résidence, mais elles ne sont plus d'usage, ces revuës sont réduites à une seule pour chaque mois. Les Commissai-

res en faisant leurs revuës doivent s'informer des Cavaliers, Dragons & Soldats de chaque Compagnie si le Capitaine leur fait le décompte, & si les hautes payes sont exactement payées. Ils ont droit d'interroger les Capitaines qui n'y ont pas satisfait, & de faire retenir sur leurs appointemens ce qu'ils ont induëment retenu. Voilà tout ce que j'avois à dire au sujet des revuës, on peut encore consulter sur cet article le Tome I. de ce Dictionnaire, au mot *Commissaire des Guerres*. J'oubliois à dire que les Commissaires & Inspecteurs après leurs *revuës* de mois faites, se transportent aux Hôpitaux pour procéder à la vérification des Cavaliers, Dragons & Soldats malades.

RIBORDAGE, en terme de Marine, c'est ce que les Marchands ont établi qu'on payeroit pour le dommage qu'un Vaisseau fait quelquefois à un autre en changeant de place, soit dans un Quai, soit dans une Rade. On a coutume de payer le dommage par moitié lorsque l'action est intentée.

ROBE-COURTE: on appelle Officiers de *Robe-courte* les Prévôts des Maréchaux, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres. Ils sont obligés de visiter toutes les Garnisons de l'étenduë de leurs charges pour y faire observer les Ordonnances militaires, faire punir les Contrevenans selon la rigueur d'icelles, & s'employer près les Gens de Guerre selon le devoir de leur Charge. Ils sont tenus de monter à cheval avec leurs Officiers & Archers au premier ordre qu'ils en reçoivent, soit des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux dans les Provinces, soit des Lieutenans Généraux des Armées, Maréchaux de Camp ou Brigadiers, ayant commandement sur les Troupes, soit des Intendans & autres Officiers ayant la direction de leur payement, ou police, & au premier avis qui leur est donné par les Commissaires à leur conduite & police, de quelque desordre notable, ils doivent se rendre sur les lieux où il aura été commis, & arrêter les coupables & en faire un châtiment si severe qu'il serve d'exemple, à peine ausdits Officiers de Robe-courte d'interdiction, de privation de leurs gages, & de répondre en leur nom desdits desordres. Si le Roi convoquoit le Ban & l'arriere-Ban, ces Officiers de Robe-courte seroient obligés de se trouver aux premieres revuës qui s'en feroient.

ROLE, est un état soit des Troupes, soit des munitions de guerre & de bouche qu'il y a dans le Royaume. Dans l'Artillerie il y a des *rôles* des Offi-

ciers, Canoniers, Fondeurs, Apprentifs, Ouvriers, &c. où leurs gages sont spécifiés, ainsi que de tout ce qui se trouve dans les différens Arsenaux du Royaume. Il n'y a point de Regiment où le Major n'ait un état ou un rôle des Officiers, Cavaliers, Dragons, ou Soldats, dont ces Regimens sont composés, ainsi que de tous ces ustensiles & attirail de guerre. Dans chaque Compagnie, même les Maréchaux des Logis pour la Cavalerie & les Dragons, & les Sergens dans l'Infanterie ont un *rôle* de leurs Cavaliers, Dragons & Soldats, suivant lequel ils font faire le service, & pourvoient par ordre du Major ou du Capitaine à tout ce qui est nécessaire pour l'entretien, le bon ordre, & la discipline de leurs Compagnies.

Les Majors, Aide-Majors, ou Officiers chargés du détail, sont obligés d'envoyer tous les mois au Secretaire d'Etat de la Guerre un *rôle* de tous les Cavaliers, Dragons & Soldats qui ont deserté ou qui sont morts pendant le mois; ils marquent sur ledit état le signalement des Morts ou Déserteurs, conformément & dans les mêmes termes qu'ils ont été enregistrés; & le Secretaire d'Etat de la Guerre fait dresser des *rôles* signalés des Déserteurs, dont les états lui ont été envoyés: & il adresse ces *rôles* aux Intendans des Provinces, aux Commandans des Places, aux Commissaires des Troupes, aux Prévôts des Maréchaux, lesquels sont tenus de faire des visites de mois en mois dans les lieux de la naissance desdits Déserteurs.

Par rapport aux Invalides, le même ordre s'y observe que parmi les Troupes. A l'Hôtel on tient des *rôles* des Officiers & Soldats Invalides qui y demeurent. Dans les Garnisons où il y a des Compagnies d'Invalides, celui des Capitaines qui se trouve commander par son ancienneté de Commission, est seul chargé du détail de ces Compagnies, & tient à cet effet un *rôle* exact des noms, surnoms des Officiers, Sergens & Soldats, avec les noms de guerre de ceux-ci. Les autres Capitaines sont obligés de lui rendre compte de tout ce qui arrive dans leurs Compagnies.

RONDE, chez les Turcs; on fait chez les Turcs, comme parmi nous la ronde pour observer si les Sentinelles font leur devoir, les Turcs l'appellent *Kol.* Cette *ronde* part du Corps de Garde, & le chef n'a qu'un simple bâton à la main, avec un Caporal qui porte le falot, il est attentif que la Sentinelle obligée de veiller à tel poste, crie *Jegder Allah*: c'est-à-dire, *bon Dieu.* Si les Sentinelles, soit par négligence,

soit qu'elles soient endormies, ne crient pas à tems, on les met en prison, on leur fait donner la baston-nade. Le Conducteur de ces *rondes* retire une aspre d'augmentation sa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'usage de donner l'ordre comme nous, ni dans les Places ni dans les Gardes autour de leurs Camps.

ROUET de poulie : c'est une petite roue canelée de bois, de fer, ou de cuivre, qu'on pose dans une piéce aussi de bois ou de fer, & qui par le moyen d'une corde, posée sur sa canelure, sert à élever des fardeaux. On lui donne aussi le nom de poulie, quoique ce soit aussi le nom de la machine entiere. On appelle aussi *poulie* d'une chaloupe une poulie de fonte ou de fer, qui se met à l'avant ou à l'arriére de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre que l'on ne veut pas lever avec le Vaisseau.

ROUGES : boulets rouges : J'ai dit Tome I. que ce sont des boulets qu'on fait rougir dans une forge dont on charge le canon, pour mettre le feu aux lieux où ils tombent. Pour tirer les boulets rouges, on bourre d'abord la poudre d'un tampon de bois qui prenne bien juste, puis d'un autre tampon moins épais d'étoupe mouillée, ou d'un morceau de toile mouillé, sur lequel on met le boulet, & l'on tire au même instant.

RUBORD : c'est un terme de Charpenterie qui signifie le premier rang des planches ou bordage d'un bateau foncet ou autre, qui se joint à la semelle ou sole, & qui est la premiere piéce qui s'éleve du fond du Bâtiment. Le second rang de ces planches s'appelle le deuxiéme bord, le troisiéme rang, troisiéme bord ; & le dernier qui joint le dessous du plat bord s'appelle sous-barque.

RUSE : Thucydide a dit que la plus belle de toutes les loüanges qu'on puisse donner à un Général d'Armée, est celle qui s'acquiert par la ruse & le stratagême. Tout le monde sçait la mauvaise méthode des Lacédémoniens, qui pour dresser leur jeunesse à tromper & à ruser à la guerre, lui apprenoit l'art de la filouterie. L'histoire est remplie d'un assez bon nombre d'exemples de Généraux, qui ont abandonné leur Camp par une retraite simulée : mais celles qui nous portent à tout abandonner, vivres, tentes, équipages, & tout l'attirail d'une Armée sans rien emporter, paroît surprenante.

On radotoit quelquefois dans ces tems antiques, il

est certain qu'on radote moins dans celui-ci, dit le Chevalier Folard : car on trouve peu de faits semblables dans nos Historiens. Il faut croire son ennemi bien dépourvu de raison & de sens commun, que dis-je, bien stupide & bien brute pour croire qu'il s'égorgera de butin, de vin & de viande comme une bête, & qu'il s'endormira ensuite sans faire ni guet, ni garde, comme s'il n'avoit plus rien à faire que cela, ni rien à craindre. Pour cette occasion l'on emploie le stratagême dont je parle, & l'on trouve que l'on ne s'est point trompé.

J'avouë que les Soldats seroient capables d'une telle conduite, mais ces Soldats ont des Généraux & des Officiers à leur tête. Doit-on être moins sur ses gardes lorsque l'Ennemi s'en est allé sans rendre aucun combat, que lorsqu'il est en notre présence. Ce qu'il y a de bien étrange, c'est que Cirus entr'autres tendit un piége tout semblable à l'Armée de Tomiris, qui lui réussit parfaitement.

De tous les stratagêmes, ceux qui trompent les plus fins, comme les plus sots, qui n'étoient pas rares du tems des Anciens, mais qui le sont parmi les Modernes, sont les fausses retraites. Il faut plus d'art qu'on ne pense pour les mettre en œuvre. Il y a une infinité de mesures & de précautions à prendre, & celles du secret ne sont pas les moindres à cause des fréquens transfuges, & le plus délicat de ces sortes d'entreprises, c'est la marche & la diligence.

S.

SACHETS de mitrailles : ce sont de petits sacs de toile que l'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACQUIER est un petit Officier qui est établi en certains ports de mer, pour charger & décharger le sel & les grains d'un Vaisseau, & les transporter dans des sacs : & c'est de-là que vient le mot de sacquier.

SACRILEGE, ou PROFANATION. Par l'Ordonnance du premier Juillet 1727. tout Soldat Cavalier ou Dragon qui vole ou dérobe en tems de paix, ou pendant la guerre, soit dans le [illegible] ou dans le pays ennemi, calices, ciboire [illegible] bien d'Eglise, doit être pendu & étrangl[illegible] les circonstances du vol il se trouve y av[illegible]

fanation des choses sacrées, il est condamné au Feu.

S'AILLE : c'est un mot en usage parmi les Matelots qui est prononcé par plusieurs ensemble, en élevant ou poussant quelque fardeau.

SAINT-AUBINET : *voyez* AUBINET, Tome I.

SAINTE-BARBE, *voyez* BARBE, Tome I.

SAISIE des appointemens des Officiers : s'il arrivoit qu'un Capitaine retînt une partie de la solde de ses Soldats, & que faute de ce payement ces Soldats fissent quelques exactions : par l'Ordonnance du sept Fevrier 1661. Sa Majesté veut qu'en ce cas les Commissaires des Guerres fassent arrêter entre les mains du Tresorier Général de l'extraordinaire des Guerres ou de ses Commis, les appointemens dudit Capitaine, pour être employés au remboursement desdites exactions & aux réparations, torts & dommages commis par lesdits Soldats, & qu'en outre ils informent Sa Majesté du nom desdits Officiers, afin qu'elle fasse expédier ses ordres pour les faire casser.

SALAISON : c'est le tems propre à saler les viandes pour les embarquemens.

SALPETRE. Il n'y a que les Salpêtriers qui ont leur commission du Grand-Maître à qui il soit permis de faire du salpêtre. Le Grand Maître répartit ces Salpêtriers dans les Provinces selon qu'il en est besoin ; & après qu'ils l'ont rafiné, ils le remettent ès mains des Commissaires chargés d'en faire provision. Ces Commissaires ne peuvent faire travailler à la composition de la poudre que dans les Arsenaux de Sa Majesté, sous peine de confiscation & d'amende arbitraire.

Les Salpêtriers & autres ne peuvent composer poudre à canon, ni dresser moulins & angins s'ils n'y sont autorisés par commission du Grand-Maître dans la forme requise, sous peine de confiscation & des ustensiles, dont la vente est faite par les Officiers d'Artillerie au plus Offrant & dernier Encherisseur, en présence du Procureur du Roi du lieu où s'en fait la vente ; & les deniers qui en proviennent sont affectés, moitié aux réparations de l'Artillerie, & l'autre moitié au Dénonciateur.

Les Contrevenans aux défenses susdites sont condamnés à 50. liv. d'amende pour chacune livre de poudre qui se trouve être faite par personnes non autorisées par commission du Grand-Maître, & ailleurs que dans les Arsenaux de Sa Majesté. Les salpêtres,

bois, charbon, & autres choſes concernant le fait des ſalpêtres ſont exemts de tout péage, en faiſant voir aux Maîtres des Péages & paſſages les certificats de l'un des Commiſſaires préposés aux ſalpêtres. Cette Ordonnance eſt du mois de Mars 1572. mais elle eſt confirmée par pluſieurs données depuis à ce ſujet, tant ſous Louis XIV. & Louis XV. que ſous leurs Prédéceſſeurs.

SALUER de la Mouſqueterie, c'eſt quand on tire une ou trois ſalves de Mouſqueterie, c'eſt une maniere de ſaluer qui a coutume de précéder le ſalut du canon, & qui ſe fait ſeulement à l'occaſion de quelque fête.

SALUER du canon : c'eſt tirer un nombre de coups de canon, trois, cinq, ſept, & neuf à balles & ſans balles, ſelon qu'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on ſaluë.

Les Navires ſaluënt à nombre impair, & les galéres par un nombre pair. Le Vaiſſeau qui eſt ſous le vent d'un autre eſt obligé de ſaluer le premier.

SALUER de la voix : c'eſt crier une ou trois fois VIVE LE ROI, ce que tout l'Equipage fait étant tête nuë : ce ſalut ſe fait après celui du canon, ou lorſqu'on ne peut ou qu'on ne veut pas tirer du canon.

SALUER du Pavillon : on ſaluë du Pavillon de deux manieres, ou en l'embraſſant & le tenant contre ſon bâton, enſorte qu'il ne puiſſe voltiger, ou en l'amenant & le tenant de telle maniere qu'il ſoit poſſible de le voir : c'eſt-là le plus grand ſalut de tous.

SALUER des voiles : le ſalut ſe fait en amenant les huniers à mi-mât, ou ſur le ton. Il n'y a que les Vaiſſeaux qui ſont ſans canon qui ſaluënt de cette ſorte.

SALUER à boulet, *voyez* ci-deſſus.

SALUT. Rendre le ſalut : c'eſt faire ce qu'a fait celui qui a ſalué le premier, ou lui rendre quelques coups de canon moins.

SALUT : J'ai parlé dans le ſecond volume de ce Dictionnaire du ſalut de terre & de mer. Sur ce dernier article comme je n'ai rendu compte que du ſalut entre les Vaiſſeaux François & Etrangers, il me reſte encore à dire que les Vaiſſeaux des Provinces-Unies ne baiſſent point le Pavillon les uns devant les autres, mais ils ſe ſaluënt de quelques coups de canon, le moindre en dignité ſaluant celui qui eſt au-deſſu[illegible] lui, & le plus jeune ſon ancien. Celui qui eſt le [illegible] élevé en dignité répond d'un moindre nombre de c[illegible]

mais celui qui n'a que l'avantage de l'ancienneté répond d'un pareil nombre. Les Vaiſſeaux des plus anciens Colléges ſont les premiers en rang & ne ſaluënt que les derniers. Ceux qui ſont de Colléges égaux en ancienneté, tiennent leur rang ſelon le tems de la reception & preſtation de ferment des Commandans, ſans aucun égard aux lieux où ils ſont. Toutes ces choſes s'obſervent par une ancienne coutume de bienſéance, ſans qu'il y ait aucun ordre ou reglement à ce ſujet.

Les Vaiſſeaux des Provinces-Unies baiſſent le Pavillon du mât, & la plus haute voile juſqu'à mi-mât devant les Navires de guerre Anglois ſur les côtes d'Angleterre, & nulle part d'ailleurs, ſuivant une ancienne coutume que l'uſage a établie. Aucuns Vaiſſeaux ne ſont obligés d'amener en pleine mer devant d'autres, s'il n'y a quelque ancienne pratique qui y donne lieu. La bienſéance oblige les Vaiſſeaux des Républiques à ſaluer les premiers les Vaiſſeaux des têtes Couronnées, s'ils ſont de la même qualité, que ceux des Républiques qui les rencontrent. Le ſalut ſe fait en tirant le canon, en paſſant à l'arriére du Vaiſſeau qu'on ſaluë & en mettant le canot à la mer. Toutes leſquelles choſes néanmoins ſe font librement & non en vertu d'aucun droit qui y contraigne. Les Navires de guerre des Têtes couronnées répondent au ſalut de ceux des Républiques, ou d'un pareil nombre de coups, ou d'un moindre nombre, ſelon que les Commandans ſont plus ou moins civils.

Ceux qui entrent dans un port étranger ſont obligés de ſaluer de la maniere établie par les Souverains du lieu, à moins qu'il n'y ait quelque traité particulier entre le Souverain du lieu & le Souverain des Vaiſſeaux qui arrivent. Le ſalut ſe fait de quelques volées de canon, ſans amener ni le pavillon ni les voiles, après que l'ancre eſt moüillée & que les voiles ſont ferlées. Les Seigneurs ou Commandans du lieu répondent au ſalut, ou de pareil nombre de coups ou d'un moindre nombre, & cela par civilité & ſans aucune obligation. On ne baiſſe jamais l'enſeigne de poupe que lorſque les Vaiſſeaux ont été vaincus & pris. Il ſemble que le ſalut du pavillon eſt plus humble que celui de la voile, puiſque les Rois ſe relâchent plus volontiers ſur le dernier que ſur le premier. Les Vaiſſeaux Marchands rencontrant en mer des Vaiſſeaux de Guerre les ſaluënt du canon s'ils ſont d'une Nation avec qui ils ne ſont point en guerre. Dans tous

les Ports on fait honneur aux Officiers Géneraux Etrangers de leur répondre des Châteaux & Forteresses d'un pareil nombre de coups, mais on répond d'un nombre beaucoup moins aux simples Capitaines, & quelquefois on ne leur répond point du tout. En Portugal on saluë l'Amiral ou le Vice-Amiral des Provinces-Unies du même nombre de coups qu'ils ont salué. On n'amene jamais les flames quoi qu'on rencontre des Vaisseaux, devant lesquels on a coutume d'amener pavillon. Lorsqu'on baisse le pavillon, on n'amene point la voile, comme étant inutile de baisser tous les deux ensemble. On saluë plus souvent des voiles que du pavillon, parce qu'il y a peu de Vaisseaux qui portent des pavillons. Les Navires de guerre des Provinces Unies ne portent plus guéres de pavillons afin d'éviter tout différend.

La République de Venise a le rang devant toutes les Républiques de l'Europe, comme étant la plus ancienne, desorte que les Vaisseaux des Provinces-Unies saluënt les premiers les Vaisseaux Venitiens qui leur rendent pareil salut, ce qui doit s'entendre d'égal à égal Vaisseau, car un Navire de guerre Venitien saluë le premier un Vaisseau pavillon Hollandois. Les Navires de guerre des Provinces-Unies attendent le salut de ceux de Genes & des autres Républiques, & s'ils le font on le leur rend, ou d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre s'il y a lieu.

Quand il arrive des Vaisseaux Etrangers dans un Port, où il y a déja d'autres Vaisseaux aussi Etrangers, égaux à ceux qui arrivent, ou au-dessus & non autrement, la coutume est que ceux qui arrivent font le salut. Ce n'est pas que personne soit tenu de rendre aucun honneur à des Etrangers dans un Port étranger, si ce n'est qu'il le veuille bien faire, quoique les Etrangers qui sont dans le Port soient d'une qualité au-dessus de ceux qui arrivent. Ce n'est qu'en entrant dans un Port qu'on est obligé de saluer les Forteresses & Châteaux, mais non pas en sortant : cependant cela se pratique souvent par civilité.

Quand les Navires de guerre se séparent en mer, c'est le plus jeune Capitaine qui salué, & on lui répond d'un pareil nombre de coups. Les Hollandois saluënt d'un nombre impair, quoique la plûpart des autres Nations saluënt d'un nombre pair, de quoi on n'a point d'autre raison à rendre que la coutume. Pour un même salut on fait quelquefois deux ou trois décharges, mais à chaque fois on diminuë le nombre

des coups, & le salut se rend d'un pareil nombre, si les Officiers sont égaux en dignité, ou d'un moindre nombre de coups s'il y a de la différence.

Les Vaisseaux des Républiques attendent le salut des Navires des Souverains qui sont au dessous des Rois. Les Vaisseaux Venitiens se faisoient autrefois saluer par les Turcs: sous l'Empereur Soliman l'Amiral des Turcs ayant rencontré l'Amiral de Venise, & refusé de baisser le pavillon devant lui, le Venitien tomba sur le Turc & lui coula deux Galéres à fond; ce qui fut la source d'une grande & cruelle guerre.

SAMBUQUE, machine de guerre des Anciens, qui servoit à escalader les murailles d'une Ville du côté de la mer. Marcus Marcellus s'en servit quand avec son Armée navale il vint attaquer l'Achradine de Syracuse. Voici selon Polybe la construction de la *Sambuque*.

C'étoit une échelle de la largeur de quatre pieds, laquelle dressée étoit aussi haute que les murailles. De l'un & de l'autre côté de cette échelle regnoit une balustrade, sur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de son long sur les côtés des deux Galéres jointes ensemble, desorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces Galéres on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit les mettre en œuvre on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la prouë aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les Galéres étant poussées à terre on appliquoit ces machines à la muraille. Au haut de l'échelle étoit un petit plancher, bordé de trois côtés de claies, sur lequel quatre hommes repoussoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât la *Sambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'ils étoient arrivés sur la muraille, ils jettoient bas les claies, & à droite & à gauche ils se répandoient dans les Forts ou dans les Tours. Le reste des Troupes les suivoient & sans crainte que la machine leur manquât, parce qu'on l'attachoit fortement aux deux Galéres. Les Anciens appelloient cette machine *Sambuque*, parce que l'échelle étant dressée, il se faisoit d'elle & du Vaisseau joints ensemble une figure qui ressembloit à la *Sambuque*.

SAMEGIN, sorte de Vaisseau Marchand Turc dont on ne se sert que pour aller à terre.

SAMOREUX, Bâtiment extrêmement long &

plat qui navigue ſur le Rhin & ſur les eaux internes de la Hollande, où les *Samoureux* apportent ordinairement du bois. Le mât en eſt de deux piéces & fort haut, il eſt tenu par des cordages à l'arriére & aux côtés.

SANCIR, terme de Marine : c'eſt couler & deſcendre à fond.

SANDALE : c'eſt une ſorte de Bâtiment du Levant qui eſt fait pour l'allége des gros Vaiſſeaux.

SANGLES : c'eſt un entrelacement de bittord qu'on met en différens endroits d'un Vaiſſeau, comme ſur les cercles des hunes, ſur les premiers des grands haubans & ailleurs. Ces ſortes de ſangles empêchent que les manœuvres ne ſe coupent.

SAPE : je me ſuis amplement étendu dans le ſecond Volume de ce Dictionnaire ſur le travail des ſapes. Il me reſte à dire ſur cet article qu'avec les Sapeurs, on détache moitié d'Apprentifs ; & que ſuivant le nombre d'hommes qu'il eſt néceſſaire pour ce travail, outre les hommes de Royal Artillerie on en prend dans les Bataillons de l'Armée. On ne détache de Sapeurs ſeulement que le nombre néceſſaire pour être à la tête des Brigades & conduire l'ouvrage. Ils ont ſous eux les Apprentifs & après eux les Soldats détachés de l'Armée, cela eſt conforme à l'Ordonnance du 5. Février 1720.

Quoiqu'il y ait des Officiers pour exécuter les ſapes, le Commandant doit s'y porter d'abord lui-même. On doit avoir grande attention que le Sapeur ſe couvre d'un mantelet ou d'un gabion farci, qu'il poſe les gabions & les dreſſe adroitement avec la fourche, & le croche de ſape, qu'il continuë à genou un boyau de deux pieds de profondeur, qu'il ait un pic hoyau & une pelle à long manche pour remplir le gabion : qu'il laiſſe un grand pied de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive aſſez ſouvent, & enfin que les Servans après lui élargiſſent & perfectionnent. J'ai parlé Tome II. de la conſtruction des doubles ſapes, des traverſes tournantes, des ſapes profondes ſans gabions & ſans blindages.

SAPEURS : les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers, Mineurs, & Ouvriers ne montent point la garde dans les Places, à moins qu'il ne fût néceſſaire pour le ſervice de la Place, auquel cas ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs ou Commandans des Places où ils ſe trouvent.

SAPINETTES : ce sont de petits coquillages qui s'engendrent sous un Vaisseau qui a été longtems à la mer.

SAQUER : c'est un mot Normand pour dire ferler, serrer, ou mettre la voile en dedans.

SAQUER : c'est aussi un terme du commun des Matelots, qui veut dire pousser de l'avant ou de côté.

SART : ce sont des herbes qui croissent au fond de la mer & qu'elle en arrache en de certains tems, elle les rejette à la côte, & ces herbes servent à fumer les vignes & les champs. On les nomme Goesmon sur les côtes de Bretagne, Varech sur les côtes de Normandie, & sart sur les côtes du pays d'Aunix, de Xaintonge & de Poitou.

SAUCISSON de Brulot : c'est une espéce de boyau de toile rempli de poudre à canon, qui sert dans un Brulot à conduire le feu depuis les dales jusqu'aux artifices.

SAUT : ce terme se dit d'une chute d'eau, qui se fait dans le descendant de quelques riviéres de Canada, où les canots ne peuvent naviguer.

SAUTE : ce terme est fort usité au lieu de celui de *va*, car on dit ordinairement lorsqu'on commande *saute* sur ce point, *saute* sur le beaupré, *saute* sur la vergue pour alléger les cargues-fond.

SAUTER : le vent sauta au Nord, c'est-à-dire, que le vent changea & passa d'un rumb à l'autre.

SAUTER à l'abordage, *voyez* ABORDAGE.

SAUTERELLE : c'est un instrument fait ordinairement de bois, & presque semblable au buveau, car elle est toute droite, & comme une équerre pliante, qui s'ouvre, & qui se ferme, comme un compas, pour former, & pour tracer des angles, & aussi pour prendre des mesures sur le trait, & sur l'ouvrage. Les deux branches de la *Sauterelle* doivent être d'une égale largeur par-tout, ce qui n'est pas au buveau. C'est proprement une fausse équerre, qui est appellée Sauterelle par les Menuisiers.

SAUVAGE : c'est quand on s'employe à recouvrer & sauver les Marchandises perduës par un naufrage, ou jettées à la mer, à cause du gros tems, qui a obligé d'alleger le Vaisseau, le tiers en appartient à ceux, qui les sauvent. Les frais du sauvement est le payement, qu'on donne à ceux, qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent. Et ceux qui sauvent, ou qui pêchent les Mar-

chandises perduës en mer, s'appellent *Sauveurs*.

SCIE : c'est une lame de fer, longue & étroite, taillée d'un des côtés par de petites dents. Il y en a de diverses sortes, pour scier le marbre, la pierre, & le bois. Il y a des moulins à *scie*, qui par leur seul mouvement scient des poutres pour faire des planches. Il y a des *scies* à refendre, des *scies* à débiter : des *scies* à scier de long : des *scies* nommées passe par tout : des *scies* à tenon : des *scies* à tourner : & *scies* à main.

SCIENCE DE LA GUERRE. C'est une Science immense : on ne peut s'y rendre habile, que par une étude longue & pénible des différentes parties qui la composent, & quelque expérience, & quelque pratique que l'on en ait, on ne parvient jamais, ou presque jamais, à la connoissance de toutes.

Les anciens avoient de plus grandes ressources que nous n'en avons aujourd'hui pour s'y rendre capables. Il y avoit dans toute l'Italie de fameuses Académies que l'on appelloit le *Champ de Mars*, où tous les jeunes gens propres pour la guerre étoient reçus indifferemment, pour y être dressés & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, à monter à cheval, à tirer de l'Arc, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, à se retrancher, & toutes les évolutions d'Infanterie, & de Cavalerie. Mais si les Romains exerçoient ainsi leurs Soldats, les Grecs comme plus habiles furent plus loin.

Outre ces Académies, ils avoient des Ecoles & des Professeurs Militaires qu'on appelloit *Tactiques*, qui enseignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent un Général d'armée. Une infinité d'Auteurs anciens, comme Plutarque, Xenophon nous apprennent cela. Ces espéces de Colléges Militaires étoient connus des Perses avant les Grecs, & ces Professeurs *Tactiques* étoient des gens d'une expérience & d'une application extraordinaire dans la Science des armes.

Faut-il après cela s'étonner si ces tems reculés nous fournissent des hommes si extraordinaires. Les Ouvrages de ces anciens Professeurs *Tactiques* ne sont pas parvenus jusques à nous. Ceux qui ont été faits depuis, ne valent rien, & nos grands Capitaines modernes, qui ont été les plus dignes de notre admiration, s'ils ont eux-mêmes découvert des principes certains, & des mouvemens généraux, sont morts sans nous rien laisser par écrit.

Henri IV. qui a été le plus grand homme d'Infanterie, qui ait paru depuis les anciens, & tout ceux qui l'ont suivi, si j'en excepte Montecuculi, & le Marquis de Feuquiere, ne nous ont rien laissé par écrit. Ainsi il est étonnant que n'ayant pas chez nous d'Ecoles Militaires pour le Soldat, comme pour l'Officier, nous ayons quelque avantage sur les Puissances voisines. Que ne seroit-ce point, si à la bravoure, qui est naturelle à la Nation, les Officiers & les Soldats avoient en tems de paix des facilités pour s'instruire. Je sçais que les premiers ont recours dans leurs loisirs à des Maîtres de Mathématiques (car voilà les seuls Professeurs *Tactiques* que nous ayons) mais ces Maîtres, que je suppose tous bons, suffisent-ils? Les leçons qu'un jeune Officier prend dans son particulier sur la *Tactique*, ou les Fortifications, n'en donnent qu'une idée. Il faudroit comme chez les Grecs, & chez les Romains, que toute notre milice Françoise fût exercée dans un Champ de Mars, & que dans les Villes de guerre il y eût des Ecoles militaires, qui n'auroient point d'autres Professeurs que de vieux Officiers, qui joindroient la pratique à la théorie.

M. le Chevalier de Lussan a depuis plusieurs années établi à Paris une Ecole Militaire dans le goût des anciens, il est capable d'instruire & de former la jeunesse destinée au parti des Armes. Mais quoique autorisé de la Cour, il faudroit qu'il fût secondé pour que son Académie fleurît, & devînt célebre. Ce qui ne seroit pas difficile; car son zéle répond parfaitement à toutes les connoissances qu'il a du militaire.

SCULPTURES : ce sont diverses Ouvrages de Termes, & autres figures, dont on fait des ornemens en divers endroits des Vaisseaux.

SECRET : c'est l'endroit du brulot par où le Capitaine, qui le veut bruler, y met le feu.

SECRETAIRE de chaque Collége de l'Amirauté : c'est en Hollande une Charge à peu près semblable à celle des Greffiers. Ils gardent les Actes, & tiennent Registre de toutes les Résolutions, qui sont prises. Ils ont leurs Commis, qui s'appellent aussi Clercs, ainsi qu'en France.

SEIN : c'est au regard de la mer, ce qu'une péninsule est au regard de la terre, un Golfe d'une petite étenduë, c'est-à-dire une petite mer, environnée de terre, qui n'a de communication à une autre mer, que par un passage. *Sein* d'une voile, c'est son creux,

ou l'endroit que le vent fait enfler, quand il est dedans.

SEJOUR, est un jour de repos, que les Troupes ont quand elles sont en marche, soit pour aller d'une garnison en une autre, soit pour entrer ou en sortir. Ordinairement on donne un jour de *sejour* aux Troupes après deux, trois ou quatre jours de marche, & enfin tel qu'il est prescrit dans les modéles de route envoyés du Bureau de la Guerre, & auxquels les Commandans des Régimens doivent se conformer.

SEJOUR en terme de marine, est le tems qu'un Vaisseau reste dans un Port, ou dans une rade étrangere.

SELLE : bout de selle : *voyez* TOME I.

SELLE en terme de marine, est une espéce de petit coffre fait de planches, dans lequel un calfat met ses instrumens, & qui lui sert de siége, lorsqu'il calfate sur le pont d'un Vaisseau.

SEMALE, qui signifie un bâtiment étroit, & la Semaque, qui est un bâtiment large, sont des bâtimens d'une même construction, & la différence de largeur, est même assez peu considérable. L'un & l'autre sont en usage en Hollande. On se sert de ces bâtimens pour mener des marchandises à bord des grands Vaisseaux, & pour en rapporter.

SEMESTRE, j'ai donné au Tome II. l'explication de ce mot : je vais expliquer ici comment ils s'accordent aux Officiers. A la fin d'une campagne, quelque tems avant que le Général de l'armée permette de faire partir les Officiers de *semestre*, qui doivent aller en recruë, le Major par les ordres du Colonel, ou en son absence par ceux de celui qui commande le Régiment, doit faire assembler chez ce Chef tous les Officiers, tant Capitaines, que subalternes, pour y régler les *semestres*; & afin d'y procéder avec justice, il vérifiera sur les Procès-verbaux de *semestres* des années passées, quels seront les Officiers, qui doivent en être de droit, & si ceux-là ne suffisent pas, il fait tirer au sort entre ceux, à qui le *semestre* n'est pas dû de droit, pour remplir le nombre par ceux, à qui il est échu.

On fait cette nomination de maniére qu'il reste à chaque Compagnie deux Officiers, & qu'il reste à chaque Bataillon un des deux plus anciens Capitaines. Après que le Major a dressé le Procès-verbal, il mene les Officiers, qui doivent y être compris chez le Commissaire des Guerres, qui a fait la derniére re-

vuë au Régiment, afin de lui donner la valeur convenable. Le Roi permet par ses Ordonnances à la moitié des Officiers de chaque Bataillon de s'absenter pendant six mois de l'hiver, afin d'aller travailler à faire des recruës pour le rétablissement du Régiment, lesquels sont payés de leurs appointemens à leur retour, sur le Procès-verbal de *semestre*, qui a été signé par eux, après avoir été dressé & certifié par le Major du Régiment, par le Commissaire des Guerres, chargé de passer le Régiment en revuë.

Ordinairement le Lieutenant Colonel partage le semestre avec le Major; néanmoins ils peuvent s'accommoder là-dessus; c'est-à-dire que l'un peut prendre un *semestre* entier pendant un hiver, & l'autre à son tour le prendra pendant le suivant: mais il faut qu'il en reste toujours un des deux au Régiment: pour lors on marque celui, qui a le *semestre* entier, en spécifiant expressément, que l'autre est convenu de ne pas quitter le Régiment. Le Procès-verbal de *semestre* fini, le Major doit en donner une copie au Commandant du Régiment, & en envoyer une autre en bonne forme, visée du Commissaire au Conseil de la guerre, qui doit être informé de tout ce qui se pratique là-dessus, étant souvent obligé d'y avoir recours pour avoir des notions nécessaires sur plusieurs cas, qui peuvent arriver.

Si le Régiment est composé de plusieurs Bataillons, on fait faire un Procès-verbal de *semestre* particulier pour chaque Bataillon, sur lequel on spécifie de quel Bataillon, il est question, parce que si les Bataillons venoient à se séparer, l'Officier Major chargé du détail de chacun d'eux peut par ce moyen sans embarras avoir son Procès-verbal séparé, qu'il doit présenter, & faire viser par le Commissaire de la garnison, dans laquelle il entre, en lui donnant une copie, & il remet l'original visé de ce Commissaire au Trésorier, pour qu'il fasse le décompte aux Officiers de *semestre* à leur tour.

Les Officiers subalternes de *semestre*, ou qui ont congé pour aller faire des recruës doivent amener chacun au moins quatre hommes pour recruter les Compagnies pour lesquelles ils se sont engagés de travailler. S'il s'en trouvoit quelqu'un, qui ne les eût pas amenés, à moins qu'il n'eût des raisons très-fortes, & très-valables pour se disculper, il est punissable d'un mois de prison, & d'une retenuë de ce qu'il en coûte au-delà des dix écus par homme, que le Capi-

taine doit payer pour faire faire à ses dépens les quatre hommes, qu'il s'étoit engagé de fournir, frais d'autant plus considérables, que l'on est obligé d'envoyer des Officiers & Sergens pour recruter à son défaut, afin que le service n'en souffre pas, & que le Capitaine, qui avoit compté sur ces quatre hommes, pour rendre sa Compagnie complette, puisse les avoir à la revuë de l'Inspecteur.

Il est de l'interêt, autant que de l'honneur des Officiers subalternes de se bien acquitter de cette commission, & même d'amener un plus grand nombre d'hommes, & d'une taille de distinction : c'est le moyen de se faire considerer, & de s'avancer.

SENAU : c'est une barque longue, dont les Flamans se servent pour la course. Elle ne porte que vingt-cinq hommes au plus.

SERASQUIER chez les Turcs est celui qui commande en Chef en l'absence du Visir. Mais son pouvoir est subordonné à celui de ce premier Ministre. Il doit en prendre les ordres en partant pour l'armée, & ne point s'en écarter.

Si les difficultés qui se rencontrent dans les Opérations, demandent du changement dans la disposition du projet de la Campagne, il est obligé d'en donner avis par des Couriers au Grand *Visir*, qui lui envoye des ordres nouveaux pour agir dans l'occasion. Il assemble le *Divan* dans le Camp (c'est-là le Conseil de guerre des Turcs) & il y décide des points, qui ne sont pas de grande importance.

S'il est seul à l'armée, il commande au poste d'honneur dans une Bataille; mais si le Grand *Visir* s'y trouve il ne commande alors qu'une des ailes, dont le choix est en sa disposition, & répond sur sa tête au *Visir* de l'heureux succès de son entreprise. Souvent un *Visir*, qui aura eu le dessous dans une action, en rejette la faute sur le *Serasquier*, qui est alors la victime infortunée, qu'on sacrifie à l'honneur de premier Ministre.

SERGENT, en termes de marine est un outil pour cambrer les planches qu'on chauffe. C'est aussi un crochet de quatre à cinq pieds de long & d'un pouce, ou neuf lignes de grosseur, en quarré, ayant un crochet en bas, & un autre, qui monte, & descend le long de la barre, qu'on [illegible] main. Il sert pour joindre, ou tenir les [illegible] lorsqu'on veut les coller, ou cheviller [illegible]

Supp.

besogne, c'est-à-dire presser le bois l'un contre l'autre.

SERGENT d'une Compagnie d'Infanterie : j'ai donné Tome II. l'étymologie & l'explication de ce mot. Mais comme le bon ordre, l'entretien & la discipline d'une Compagnie dépendent des attentions d'un Sergent, les fonctions en sont infinies. Les *Sergens* sont l'ame des Compagnies, la base de la Discipline, & les organes du service. Ainsi on ne sçauroit avec trop de précaution faire choix de bons sujets, pour en remplir les places. Il n'est pas facile de s'en acquitter avec distinction, & l'on doit convenir qu'un bon & habile Sergent est capable d'exercer des emplois plus considérables à la guerre. Dans un seul homme il se doit rencontrer bien des talens particuliers. Un Sergent, autant qu'il est possible, doit être de belle taille, fort & vigoureux, vigilant, actif, intelligent, expérimenté, brave jusqu'à l'intrépidité, prudent, sage & juste. Il doit avoir, le ton de voix, & la parole ferme, un air propre à imposer du respect sans brutalité : mais il faut qu'il soit aussi absolu dans ses commandemens, que respectueusement subordonné à ses supérieurs. Il doit être appliqué & exact à ses devoirs, rempli de droiture, d'équité dans ses comptes : c'est pourquoi il est très-nécessaire, qu'il sçache lire, & écrire, tant pour le bien du service que pour l'interêt de son Capitaine.

Les bons Sergens ne sçauroient trop s'attacher à bien connoître le génie, & le caractere de leurs Soldats, leur vie, & mœurs, ce dont ils sont capables, tant pour réprimer leurs vices & les instruire, que pour pouvoir rendre compte à leurs Officiers de ceux, qui ont le plus de capacité, & qui sont gens de bien. Leur attention doit être très-grande à empêcher les juremens, & à punir sévérement ceux qui tombent dans cette abominable habitude, comme aussi à ne souffrir jamais que les Soldats tiennent parmi eux de mauvais discours, & principalement à imposer silence à ceux qui racontent leur desertion passée, & à leur faire honte de faire ainsi trophée d'un crime indigne d'un honnête homme. Lorsqu'ils sont obligés de châtier les Soldats, ils doivent le faire avec prudence, & ne les punir que de la prison, ou du cachot, selon que le cas le requiert, & ne jamais les battre. Tout *Sergent* doit sçavoir parfaitement l'exercice, & les évolutions, afin d'exercer souvent leurs Soldats, sur-tout ceux de recruë, auxquels ils doivent faire prendre les ar-

mes soir & matin, ensorte que leurs Officiers s'apperçoivent de leur application.

Il y a une espéce de science (dit l'Auteur des Mémoires du service journalier de l'Infanterie) à bien mettre un Soldat sous les armes, à lui apprendre à les porter de bon air, à bien porter sa tête, ses pieds, & à bien mettre son chapeau. Ce sont des choses sur lesquelles il est trés-important qu'ils reçoivent des instructions d'un habile homme ; car ils se ressentent toujours des premieres impressions. Les *Sergens* doivent s'armer d'une grande patience, pour dresser certains Soldats. Il y a des naturels dociles, d'autres vifs, d'autres grossiers, & durs : il faut prendre les uns par honneur, & par douceur, sans les intimider, & d'autres avec plus de sévérité, mais bien prendre garde de ne rebuter, ni les uns ni les autres, & de les engager, s'il se peut, d'apprendre l'exercice avec plaisir, enfin faire ensorte, qu'ils s'y portent de bonne volonté par des ménagemens que la prudence leur doit suggerer. J'ai dit ailleurs comment ils doivent faire le prêt ; du soin qu'ils doivent avoir, pour que leurs Soldats vivent à l'ordinaire ; & avec quelle régularité le *Sergent* de semaine doit faire soir & matin ses appels, &c.

C'est le matin que ce Sergent de semaine doit faire balayer les chambres, les escaliers, en faire ôter les ordures, & araignées, faire faire les lits, faire laver les mains, & le visage aux Soldats mal propres, les faire bien peigner, & attacher leurs cheveux étant de service, ou non ; il faut qu'il prenne garde qu'ils ayent leurs cols bien mis, leur chemise attachée par le cou, & par les manches, qu'ils ayent le Dimanche du linge blanc, que leur chapeau soit bien retroussé ; qu'il n'y ait rien de décousu à leur habillement, ni aucune tache. Il doit aussi avoir attention qu'ils ayent leurs bas bien roulés, leurs souliers graissés : il doit aussi les accoutumer à bien mettre leurs ceinturons, ensorte qu'ils portent leurs épées de bonne grace sur le côté & non derriére eux. Il faut encore qu'il ait soin que les Fraters rasent exactement les Soldats deux fois par semaine. Tous ces menus détails, qui paroissent des bagatelles, sont néanmoins d'une conséquence infinie : car un Soldat n'est souvent que ce qu'on le fait valoir. Si l'on se relâche sur ces moindres soins, il se néglige, devient crasseux, tombe malade, ou la galle lui vient, qu'il communique à ses camarades. Voilà quelle doit être la propreté du [illegible] je n'avois

que légérement touchée au mot de *propreté*. Pour celle des *Sergens* : comme on leur recommande si fort de tenir la main à la propreté des Soldats, ces attentions les regardent encore de plus près pour eux-mêmes, étant obligés de leur donner un bon exemple : ainsi ils doivent se piquer d'être mis de bon air dans quelque situation, où ils se trouvent, & sur-tout quand ils paroissent sous les armes. Dans cet état ils doivent avoir leurs cheveux attachés, leurs juste-au-corps boutonnés, leurs ceinturons & épées sur l'habit, une paire de gants aux mains, sans bâton, ni cannes, armés de leurs hallebardes, dont le fer doit être bien clair, & la hampe brunie : il ne leur est pas permis de porter des fusils, à l'exception des Sergens de Grenadiers.

C'est à eux de prendre garde que les Caporaux commandent les Soldats par rang d'ancienneté, & avec justice, & à empêcher qu'on ne commande ceux qui sont incommodes. J'ai dit ailleurs que les *Sergens* forment le grand cercle à l'ordre suivant l'ancienneté de leur Régiment, & de leur Compagnie ; mais il n'y a que le *Sergent* de semaine, qui y va. C'est à eux quand la retraite est battuë de faire coucher les Soldats, de faire éteindre les feux, & les lumieres, d'empêcher qu'on ne jouë, qu'on ne veille, qu'on ne fasse du bruit. Ils doivent se trouver à toutes les distributions. Ils doivent eux-mêmes tirer les postes qui doivent leur écheoir pour monter la garde, & se trouver des premiers sur la place, où les gardes du Régiment ont coutume de s'assembler. Un Sergent de garde, quand il est arrivé à son poste, doit visiter les armes, défendre aux Soldats de s'écarter, & examiner si les Sentinelles sçavent bien leur consigne. Aucun Sergent de garde ne peut quitter son poste. Quand la garde prend les armes, il doit être armé de sa hallebarde : c'est à lui de faire conduire dans une place de guerre les étrangers chez le Commandant, à faire visiter les voitures, qui veulent entrer, & à tenir les ponts libres. Enfin les fonctions des Sergens, soit qu'ils soient de garde, soit que le Régiment prenne les armes, soit en marche, soit en garnison, soit en campagne, sont d'un trop long détail pour pouvoir toutes les rassembler ici. On les trouvera répanduës dans les deux premiers volumes, & dans ce Supplément, sous differens termes, où je renvoie le Lecteur, pour ne pas me repeter.

SERRE-FILE : *voyez* Tome II. CAPITAL.

NES DE SERRE-FILE. Quand un Régiment est en marche, on commande ordinairement un Capitaine, un Lieutenant, deux Sergens par Bataillon, avec deux hommes par Compagnies pour le *Serre-file*. Les Capitaines chargés de cette commission, doivent disperser le jour du départ de grand matin, les Officiers, Sergens & Soldats commandés avec eux aux portes, aux passages & aux autres endroits, par où les Soldats pourroient s'écarter, & une heure après le départ du Régiment, les rassembler en cherchant dans les ruës, & par-tout où ils jugent, qu'il peut y en avoir de cachés, pour ramasser ceux qui pourroient être restés dans les cabarets ou ailleurs, afin de les obliger à joindre le Régiment, qu'ils doivent suivre en queuë pour faire serrer les Traîneurs, observant de ne laisser personne derriére, sous quelque prétexte que ce puisse être, fouillant les maisons, masures, hayes, buissons & autres endroits, par où le Régiment aura passé; pour voir s'il n'y seroit pas resté quelqu'un, ils doivent faire agir leurs Officiers & Sergens, avec la même activité.

A l'Armée, & sur-tout dans les marches de nuit, on commande par Bataillon, même nombre d'Officiers & Sergens, sans Soldats, lesquels marchent immédiatement après le Piquet, & ont soin de faire serrer les Traîneurs.

SERRE-BAUQUIERES, terme de marine: c'est le nom que l'on donne à de longues piéces de bois, sur lesquelles le bout des beaux est passé. Elles régnent autour du Navire.

SERRE-BOSSE: autre terme de marine: c'est une grosse corde amarrée aux bosseurs, qui saisit la bosse de l'ancre, quand on la retire dans l'eau, & la tient amarrée sur l'épaule du Vaisseau.

SERRE-GOUTTIERES: ce sont des piéces de bois, qui faisant le tour du Vaisseau en-dedans, lui servent de liaison.

SERVICE: toutes les fois qu'on sort de garnison, comme quand on y rentre, le service recommence par la tête, & même pour les Soldats: ensorte que c'est au premier Sergent du premier tour à marcher, lorsqu'on en commande: en campagne chaque Sergent commandé méne toujours avec lui son Caporal. On appelle le premier tour celui des premiers Sergens: celui des [illegible], se nomme le second tour, & celui des [illegible] troisiéme tour.

SERVICE de [illegible] en marche. Lorsqu'un

Bataillon a reçu les ordres pour partir, on en avertit la veille à l'ordre, & on donne l'heure pour faire battre la *générale* ou le *premier*. Il faut toujours observer de battre de grand matin, & laisser au moins un intervalle de deux heures depuis la *générale* jusqu'à l'assemblée.

La *générale* ou le *premier*, est le signal pour faire lever les Soldats, qui doivent se préparer pour partir, ramasser leurs hardes & prendre leurs armes. Lorsque les Soldats sont sortis de leurs chambres, les Sergens remettent à l'Aide Major du Bataillon, les fournitures qu'ils ont dans les Cazernes, & l'Aide-Major remet les fournitures au Commis préposé pour cela, & les Cazernes en bon état au Major de la Place, & prend sa décharge de l'un & de l'autre.

On bat ensuite l'*assemblée* à l'heure ordonnée. Les Soldats portent leurs armes devant la porte du logis de leur Capitaine ou de celui qui commande la Compagnie. Le dernier Soldat qui porte ses armes, demeurant en Sentinelle devant, pour les garder, jusqu'à ce qu'il soit relevé par un autre à l'ordinaire.

Pour marcher avec moins d'embarras, on fait assembler de bon matin les Equipages & les malades à un rendez-vous qu'on a donné, & on commande un Lieutenant, un Sergent & trente hommes pour les escorter. Un Sergent de chaque Compagnie doit conduire les malades au rendez-vous, & les remettre entre les mains de l'Officier détaché. On fait partir tout cela deux heures avant le Bataillon, l'Officier commandé pour l'escorte, doit prendre garde qu'aucun Soldat ni valet n'aille devant, ni ne reste derriere.

Le Major ou l'Aide-Major du Bataillon, part ensuite avec un Capitaine & un Lieutenant pour le logement. Lorsqu'ils sont arrivés, le Major va porter les ordres au Commandant, si c'est une Place de guerre, ou s'il y a des troupes, & ensuite il va à l'Hôtel de Ville pour faire faire les logemens. Il retire les billets des Officiers, qu'il remet à ceux qui ont été commandés pour le logement, lesquels les délivrent aux valets de leurs camarades, pour faire mettre les équipages à couvert. Ils prennent un contrôle de l'endroit où leurs camarades sont logés, & vont ensuite voir l'étape, si tout est de bonne qualité & de poids.

Deux heures après que les malades & les équipages sont partis, on fait battre le *dernier*, ou le *drapeau*. Les Tambours partent ensemble de l'endroit où le Re-

giment doit se mettre en bataille, & se séparent pour aller chacun à sa Compagnie en battant toujours. Dès que les Soldats entendent battre le *drapeau*, ils prennent leurs armes & se mettent en haye. L'Officier fait l'appel, pour voir s'il n'y en a pas quelqu'un qui soit parti devant sans congé : & s'il y en a, ils les châtie le soir en arrivant.

Lorsque le Tambour est arrivé, la Compagnie se met en marche par quatre files, les Officiers à leurs postes, & va se mettre en bataillon à l'endroit destiné. Le Major doit y être pour mettre le Régiment en bataille, observant de laisser la place pour les Compagnies, qui ne peuvent pas arriver sitôt, parce que le logis de leur Capitaine est trop éloigné.

Lorsque toutes les Compagnies sont arrivées, le Major fait un détachement de vingt Fusiliers avec les Tambours ; l'Aide-Major se met à la tête avec les Enseignes qui vont querir les Drapeaux au logis du Commandant, & les remet aux Enseignes qui les portent déployées au Bataillon, les Tambours du détachement battent le *drapeau*.

Lorsqu'ils sont arrivés, le Major fait former le Bataillon, & ensuite le met en marche, faisant défiler la Compagnie des Grenadiers, la premiere par quatre, les Officiers à leurs postes : après cela le corps du Bataillon par huit ou par dix, la moitié des Capitaines à la tête, la moitié à la queuë, les Lieutenans & Soulieutenans, dans les divisions. Tous les Tambours battent aux champs jusqu'à ce que tout le Bataillon soit en marche.

Pour lors il n'y en a qu'un qui bat, les autres marchent à vingt pas devant le Bataillon, & le Tambour Major a soin de faire relever celui qui bat de lieuë en lieuë. Il faut autant qu'on peut faire observer les rangs aux Soldats. Il est certain qu'ils marchent plus à leur aise : & les Lieutenans qui sont dans les divisions, doivent sur-tout prendre garde qu'elles ne se mêlent pas les unes dans les autres, & qu'aucun Soldat ne s'écarte Si quelqu'un y est obligé, il faut qu'il laisse son fusil à un de ses camarades, & qu'il reste un Sergent auprès de lui pour le faire joindre. Il faut laisser un Sergent avec une douzaine de Fusiliers, qui marchent à cinquante pas derriére le Bataillon, & font joindre les [illegible]

Quand le [illegible] arrivé à moitié [illegible]min de l'en[illegible] coucher, tous [illegible]bours entr[illegible] dans [illegible] le Major met [illegible] ce

bataille, fait poser les armes à terre, & sortir des Soldats du Bataillon. On pose des Sentinelles à la droite, à la gauche, & au centre de chaque rang, pour empêcher les Soldats d'y entrer, & de prendre leurs armes. On fait halte pendant une heure ou deux selon la longueur de la journée. Les plus longues haltes sont les meilleures, il faut les faire hors des Villages, & choisir un endroit où il y ait de l'eau.

La halte faite, les Tambours appellent, les Soldats prennent leurs armes, les Officiers font encore l'appel de leurs Compagnies, & le Major met le Bataillon en marche comme le matin. Lorsqu'on est prêt d'arriver, le Major prend les devants, pour reconnoître un endroit propre à le mettre en bataille. Il y conduit le Régiment & l'y range par Compagnie.

Le Commissaire & les Consuls viennent faire la revûë, & donnent ensuite les billets au Major, qui va prendre l'ordre du Colonel pour l'heure à laquelle il veut partir le lendemain, & pour les Gardes qu'il faut mettre, soit pour les Equipages ou pour la sureté du Quartier. Si on est à portée de l'Ennemi en quelque endroit, il faut toujours une Garde sur la Place pour aller mettre le hola aux endroits où les Soldats peuvent faire du desordre chez leurs hôtes.

Le Major envoye les Drapeaux chez le Commandant avec un Détachement, appelle les Sergens à l'ordre, nomme les Officiers qui doivent le lendemain aller au logement, & ceux qui doivent commander l'escorte des Equipages & des malades. Il distribuë ensuite les billets des Compagnies aux Sergens, ceux des Tambours aux Tambours Majors.

Les Sergens qui sont de tour à aller à la distribution de l'étape, se rendent à l'endroit où on la fait, & prennent garde qu'on donne aux Soldats ce qui leur est dû, & que ceux-ci ne fassent point de desordre. Le lendemain on marche à l'ordinaire, & enfin le jour qu'on doit arriver à la Garnison, pour laquelle le Bataillon est destiné, le Major va porter l'ordre au Gouverneur, visite les Cazernes & les fournitures, & s'en charge : & lorsque le Bataillon est arrivé & en bataille, le Major de la Place fait battre un ban, & fait aux Soldats les défenses générales & particulieres de la Garnison, leur indique les limites, passé lesquelles ils sont arrêtés, comme Déserteurs.

Après quoi on détache les Officiers, Sergens & Soldats qu'il faut pour la garde, & le Major du Régiment va ensuite distribuer aux Sergens, les logemens

&

& les fournitures pour leurs Compagnies. Lorſqu'un Bataillon fait une longue route, il eſt bon de laiſſer derriere un Lieutenant avec deux Sergens des plus entendus du Régiment, qui partent quatre ou cinq jours après, & ramaſſent tous les Traîneurs, qui n'ont pas pu joindre, avec ſoin de s'informer dans les Hôpitaux des lieux par où ils paſſent, s'il n'y eſt point reſté de Soldats.

SEUIL d'écluſe : c'eſt une piéce de bois, qu'on met de travers au fond de l'eau entre deux poteaux, ou qui ſert à appuyer la porte ou les aiguilles d'une écluſe.

SEYMAR-BASSY, ou premier Lieutenant-Général des Janiſſaires : c'eſt lui qui commande non-ſeulement les Janiſſaires nommés *Seymenys*, mais encore lorſque l'Aga marche en Campagne, il prend le titre de *Kaymekan*, ou de ſon Lieutenant à Conſtantinople. Il peut mettre ſon propre cachet ſur les ordres, qu'il expédie & commande à tous les *Serdans* ou Colonels de ſon Gouvernement, ſans compter qu'il a le maniment de toutes les affaires des Janiſſaires.

SIAMPAN : c'eſt un petit Bâtiment de la Chine, dont le gouvernail des barques Eſpagnoles joue par le moyen des cordes. Ils ont une voile & deux rames. Quelques-uns ont même quatre rames ou ſix. Ils peuvent porter trente ou trente-cinq hommes & naviguent terre à terre de beau tems, faiſant beaucoup de diligence.

SIÉGE à la maniére des Turcs. Les Turcs vont premiérement reconnoître la Place, & choiſiſſent enſuite l'endroit le plus propre à l'Attaque. Dès que le lieu de l'Attaque eſt choiſi, ils partagent l'opération du Siége en *Soldateſque*, en *Armes*, en *Pionniers* & Travaux.

La Soldateſque eſt compoſée des *Janiſſaires*, & de l'Infanterie *Topracly*, c'eſt-à-dire, des Provinces. Les *Janiſſaires* veulent avancer les premiers ſous la conduite des Officiers de leur *Oda*. Une Compagnie qui eſt entrée dans les Approches n'en ſort plus que tout ne ſoit fini. Cependant ils ne ſont obligés que d'y reſter quarante jours.

Outre les *armes* portatives, les Turcs ſe ſervent encore de canons & de mortiers qu'ils font conduire par des buffles, des bœufs, des chevaux, & des mulets.

Outre les *Pionniers*, à qui on donne de l'emploi, & les Charpentiers qui travaillent aux batteries, ou autre part, où leur ſervice eſt néceſſaire, on ſe

encore des *Saphis*, des *Zaims* & des *Timariots*. Ceux-ci portent à pied les fascines & les gabions, & travaillent même à creuser la terre, soit pour les batteries, soit pour les tranchées, parce que lorsque les *Janissaires* ont suffisamment avancé les approches pendant la nuit, pour se couvrir ils ne veulent plus travailler. On y supplée par d'autres gens, qui continuent les autres travaux nécessaires au Siége.

Les Approches, comme je l'ai dit en son lieu, sont des fossés dont on jette la terre du côté de la Place pour se mettre à couvert du feu des Ennemis, & l'élévation de cette terre avec ce qui est creusé, forme le boyau. Le principal c'est de les bien diriger, c'est-à-dire, d'éviter l'enfilade des batteries des Assiégés.

Les Turcs ne sçavent point prévenir ces inconvéniens, faute d'avoir parmi eux des gens expérimentés. Les Capitaines veulent eux-mêmes être les Directeurs des Travaux, & avec une baguette à la main ils imitent nos Ingénieurs.

Outre cela le Parapet des Travaux n'est point applani, & encore moins les fossés sont-ils droits. Ils les divisent en deux sous différens noms, l'un est nommé *Meteriz* ou Boyau, qui va presque en ligne paralléle à la courtine du Bastion qu'on attaque. Et l'autre qu'ils appellent *Sigian-Jol*, c'est-à-dire, à proprement parler *chemin des taupes*, est celui de communication paralléle au précédent.

Aux extrémités des flancs des Approches, ils font une espéce de demi cercle, que nous appellons *crochets* & qu'ils nomment *Jossek Tabiesci*, ou batteries de mousquets, avec lesquels ils se couvrent. On les unit ensuite pendant le jour aux Approches postérieurs, de maniére qu'ils renferment toutes les attaques du côté des flancs dans un boyau, qui sert de communication.

Ils tâchent aussi qu'il y ait entre les deux Approches une espéce de demi-rond pour se mettre à couvert de l'enfilade. On ne peut rien voir de plus disproportionné que ces Approches tortuës, & d'une inégale profondeur, ce qui ne vient que faute de Directeurs capables & expérimentés, & de ce que les *Janissaires*, qui les couvrent, ne sont point guidés par une ligne droite de fascines, ou par des Piquets, & se placent tout de travers, travaillant assis avec les jambes en croix.

Les instrumens dont ils se servent, sont emmanchés fort court, & par conséquent proportionnés à l'attitude des Travailleurs. Cette maniére de creuser assis, leur

eſt fort avantageuſe, parce qu'ils ſont bientôt à couvert des bales. Les Batteries de canon ſont enſuite ce qui achéve de former l'attaque. Les Turcs commencerent à s'en ſervir durant le Siége de Candie, & ont continué depuis. Les mines ſont auſſi fort en uſage parmi eux.

SIFLEMENT, le ſiflement des armes à feu : c'eſt le bruit qu'elles font dans l'air, quand on tire.

SIFLET : c'eſt un petit inſtrument avec quoi on ſifle quelquefois pour appeller, ſoit ſur mer, ſoit ſur terre, ou pour avertir les gens d'un Equipage, ou une Troupe diſperſée. Mais le ſiflet n'eſt guére d'uſage que ſur les Vaiſſeaux. Les inſtrumens de guerre, comme le Tambour & la Trompette ſont faits pour raſſembler les Troupes.

SILENCE : terme d'exercice, qui apprend au Soldat de ſe préparer pour faire l'exercice.

SIMAISE : c'eſt un ornement de ſculpture, & ſur-tout pour les corniches. Il deſcend en ondes, & eſt preſque de la figure d'une S. Il y en a de deux ſortes, l'une droite & l'autre renverſée.

SINGE : c'eſt un engin dont on ſe ſert dans les Bâtimens, & avec leſquels on décharge les Marchandiſes qui ſont dans les Bateaux. Il n'eſt d'ordinaire compoſé que d'un treüil, qui tourne dans deux piéces de bois, miſes en croix de S. André. Il y a des leviers ou manivelles, à chacun des bouts du treüil, qui le font tourner au lieu de roue.

SIPHONS : c'eſt un orage dans lequel l'eau de la mer s'éléve en maniere de colonne à la hauteur de cent braſſes, & tournoye ſpiralement par la largeur de quinze à vingt pieds de diamétre, comme ſi c'étoit par un *ſiphon*, ou une vis d'archiméde. On ne voit paroître en l'air qu'une petite nuée de la groſſeur à peu près du poing. Elle vient du côté du Sud, au Cap de Bonne Eſpérance, aux Côtes de Barbarie, & aux Plages Orientales de l'Amérique. Les Mariniers l'appellent Dragon ou grain de vent. Les Levantins Tiphon ou Siphon ; & ceux qui naviguent à l'Amérique Puchot. On l'appelle encore pompe de mer. Du tems de Pline les Matelots verſoient du vinaigre pour appaiſer ce tourbillon, quand il approchoit ; preſentement, ils croyent qu'en feraillant & en eſcrimant ſur le tillac avec grand bruit, ils peuvent le repouſſer.

SLÉE : c'eſt une machine avec laquelle les Hollandois tirent à terre un Vaiſſeau de quelque grandeur qu'il ſoit. Elle eſt compoſée d'une planche de la lar-

geur d'environ un pied & demi, & de la largeur de la quille d'un Vaisseau de moyenne grandeur, un peu élevée par derriére & un peu creuse au milieu, ensorte que les côtés s'élévent en talus, lesquels côtés ont des trous pour y pouvoir passer des chevilles ; le reste est tout uni. Il y a aussi par derriére un crochet, pour tenir une crampe avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine où il y a un certain nombre de poulies.

SLOOP en Anglois, signifie une Chaloupe. Les Anglois s'en servent comme de Fregates légéres pour aller à la découverte, & pour faire parvenir promptement leurs dépêches. C'est la même chose que nos *Corvettes* pour la même chose qu'on en tire : c'est encore la même chose pour la force du Batiment ; ainsi comme tout ce qui est au-dessous de 20. canons, est *Sloop* en Angleterre, tout ce qui est au-dessous de 20. canons est *Corvette* en France. Les plus petits sous les deux noms portent 6. canons, & non moins. Les Anglois disent ordinairement le *Sloop* de guerre, ou Chaloupe de guerre. Selon la traduction du Gazetier Hollandois, les plus petits *Sloops* ou *Corvettes*, n'ont que deux mâts, le grand & celui de miséne.

SOLDAT Romain : comme il y avoit plusieurs sortes d'armes chez les Romains, il y avoit plusieurs sortes de *Soldats* : les uns sur le pied Romain, sur le pied étranger, ou auxiliaire & sur celui de garder toujours la frontiére, qu'on appelloit *Milites Limitanei*. Il y en avoit d'autres connus sous le nom de *Togati* & *Cincti* : ceux-ci avoient de longues robes, ou portoient leurs épées avec des ceinturons. Ils s'appelloient *Distincti*, quand ils se dépoüilloient de leurs robes pour combattre, ou quand ils portoient leurs épées sans ceinturon : *Palliati*, quand ils avoient des manteaux, comme les Grecs : *Sagati*, quand ils étoient vêtus à la Gauloise *à Sago*, *Gallorum gestamine*. *Caligati à caligâ*, espéce de bottines qui leur couvroit les jambes, & une partie des cuisses, étoient les plus vils & les derniers Fantassins, ou ceux qui portoient dans les Combats la lance, & les autres armes de leurs Maîtres. *Subsidiarii* étoient ceux qu'on gardoit au Corps de réserve pour remédier aux desordres d'un Combat opiniâtre. *Triarii* étoient ceux qui avoient trois Enseignes dans leur corps. *Evocati* étoient ceux qu'on forçoit d'aller à la guerre pour quelque cas imprévu. Les Soldats extraordinaires, étoient les joüeurs de hautbois, de flûtes & autres instrumens.

SOLDAT d'Ordonnance à l'Armée eſt un Soldat de la vieille Garde qui vient au Camp pour conduire la nouvelle à ſon Camp. Le *Soldat* d'Ordonnance eſt auſſi celui que le Capitaine de Garde envoye au Major de ſon Régiment, afin que l'on puiſſe lui envoyer les ordres que l'on pourra avoir à lui communiquer. C'eſt le même Soldat, qui conduit le lendemain la Garde, qui doit le relever.

SOLDATS apprêtez-vous : ce terme de commandement de l'exercice, eſt un avertiſſement au Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

SOLDATS étrangers ou mercenaires : ſont différens des Troupes auxiliaires. Qui voudroit, dit M. le Chevalier Folard, trouver l'origine des Soldats étrangers, ou mercenaires, & les premiers Rois ou Républiques qui ſe ſervirent de ces ſortes de Troupes, ne ſeroit pas peu embarraſſé. Il faut remonter bien haut, & percer bien loin dans les ſiécles les plus reculés. Quels que puiſſent être ceux qui s'en ſont les premiers ſervis, ils n'étoient pas fort ſages.

Un Etat qui uſe d'une telle politique ne ſçauroit être de longue durée, dit l'Auteur que je viens de citer. Si nous n'y étions pas accoutumés nous trouverions fort étrange que certaines nations ſe vendiſſent à d'autres pour de l'argent, & ſe fiſſent tuer pour vivre. Philippe, Roi de Macédoine, dont les armées n'étoient compoſées que de ſes propres ſujets, diſoit de ces ſortes de Soldats, qu'ils n'avoient d'autre métier pour gagner leur vie, que de porter les armes pour ceux qui leur faiſoient le meilleur parti : que la guerre étoit leur paix, & la paix leur guerre, c'eſt-à-dire, que lorſqu'ils ne l'avoient pas dans leur pays, ils l'alloient chercher dans un autre.

Les plus grands Hommes anciens & modernes, c'eſt-à-dire les plus grands Guerriers n'ont jamais fait grand cas des Troupes étrangeres, quoique les Vénitiens ſe ſervent de ces ſortes de gens plutôt que de leurs propres ſujets. Que s'ils s'en ſont bien trouvés juſqu'ici par une eſpéce de prodige, du moins ſans aucune révolte conſidérable, cela ne prouve pas qu'ils ne puiſſent éprouver quelque jour un ſort ſemblable à celui des Carthaginois après la premiere guerre Punique par la rébellion des Soldats étrangers, qu'ils avoient à leur ſolde, qui les réduiſirent plus d'une fois aux derniéres extrémités.

Les *Soldats mercenaires* ne ſont pas plus braves que les propres ſujets des Princes qu'ils ſervent, lorſque

derniers sont bien disciplinés : car ceux-ci ont plus de raison de bien faire, que n'en ont les autres. On n'a pas vu que les Suisses du tems de François I. ayent mieux fait que ses propres sujets, outre qu'il leur est arrivé quelquefois de se mutiner, & de refuser le combat. Depuis ce tems-là on n'a rien vu de semblable. C'est de toutes les nations la plus sage, & la plus fidelle, & dont les mœurs approchent plus des tems antiques.

En général, continuë notre Auteur, les *Soldats mercenaires* coûtent beaucoup plus, & n'observent pas mieux la discipline militaire. Ils désertent facilement lorsqu'ils craignent d'avoir affaire contre ceux de leur nation, ou contre ceux qui leur sont alliés. Les Gaulois ont été les premiers, qui ayent fait métier de la guerre, & qui ayent vendu leur vie pour de l'argent. On ne voit pas que les Médes, les Perses, & les Hébreux se soient servis de *Soldats mercenaires* dans leurs armées. On ne trouve que les Syriens sous le regne de David, & dans le II. Livre des Rois, qui imitassent les Gaulois de l'Asie.

Ce que dit notre Auteur est trop long pour l'inserer ici. Il finit cet article par dire qu'il est infiniment plus avantageux à un Prince, ou à une République de composer ses armées de ses propres sujets, que de recourir aux Soldats mercenaires, qu'il faut se bien mettre en tête, qu'il naît par-tout des Soldats, où il naît des hommes, & que s'ils manquent des premiers étant bien fournis des autres, c'est la faute du Souverain. Car il n'est rien plus aisé que de former une excellente milice, & des Officiers pour la conduire, & cela en moins de tems, que l'on ne pense.

En veut-on un bel exemple. Citer Pélopidas & Epaminondas, qui d'un nombre de Bourgeois de Thébes sans aucune expérience de la guerre en firent des Soldats intrépides, ce seroit remonter trop haut. Contentons-nous de Pierre le Grand, Czar de Moscovie, qui a changé ses propres sujets, auparavant méprisables, en Soldats intrépides, & très-redoutables en introduisant dans ses troupes une discipline admirable.

SOLDATS de Marine : ce sont des Soldats, qu'on employe sur mer. Ils sont tenus de travailler à la manœuvre des écoutes, & des coüets.

SOLDATS GARDIENS : ce sont des Soldats, qu'on entretient sur les Ports. Il y en a 300. dans le Port de Toulon, & pareil nombre dans chacun de ceux de Rochefort, & de Brest, & 50. au

Havre-de-Grace. Outre cela on en entretient encore 300. à la demi-solde dans chacun de ces trois premiers Ports.

SOLES en terme de Charpenterie sont toutes les piéces de bois posées de plat, qui servent à faire les empattemens des gruës, engins, & autres machines. *Sole* est le fond des Bâtimens, qui n'ont pas de quille. *Soles* sont encore les piéces du fond d'un affût de bord.

SOLEIL : c'est une Planette ronde & lumineuse, qui étant la source de la chaleur, & des feux, luit de sa propre lumiere, & de qui les autres Planettes reçoivent la lumiere, dont elles brillent. Le *Soleil* est cent soixante-six fois plus grand que la terre, & son disque paroît rond dans son midi, & écliptique en son levant & en son couchant. Quand on dit que le *Soleil* est dans un signe, on entend qu'il est dessous, c'est-à-dire que la ligne tirée de la terre par le *Soleil* rencontre ce point dans l'écliptique.

On dit sur mer : le *Soleil monte encore*, pour dire que le *Soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, quand le Pilote prend hauteur : *le Soleil a baissé*, c'est-à-dire, qu'il a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner. *Le Soleil ne fait rien*, c'est quand il est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner. *Le Soleil chasse le vent* : c'est une façon de parler, dont on se sert, lorsque le vent court de l'Est à l'Oüest devant le Soleil. Le *Soleil chasse avec le vent*, c'est quand le vent est sur le *Soleil*, & qu'ils vont ensemble, le vent soufflant toujours du lieu où se trouve le Soleil. *Le Soleil a passé le vent*, cela se dit lorsque par exemple, le vent est au Sud, & que le Soleil a passé jusqu'au Sud-Sud-Oüest. *Le vent a passé le Soleil*, ceci est le contraire, & se dit lorsque par exemple le vent s'est levé vers l'Est, qu'il est plutôt au Sud que le Soleil.

SOLSTICE : c'est le tems, où le *Soleil* est dans son grand éloignement de l'Equateur, sçavoir à vingt-trois degrés & demi, où il semble ne point avancer dans les degrés du Zodiaque. Cela nous paroît ainsi à cause de l'obliquité de la Sphére. Il y a le *Solstice d'hiver*, quand le *Soleil* est au tropique du Capricorne, & alors c'est le plus court jour de l'hiver. On a le solstice d'Eté, quand le *Soleil* est au tropique du Cancer, ce qui nous donne le plus long jour de l'Eté. Il n'y a point de *Solstice* sous l'Equateur : c'est un perpétuel équinoxe.

SORTIE chez les Turcs : je me suis dans le second Volume assez étendu de la maniére que les Assiégés d'une Place font des *sorties*, & de quelle façon les Assiégeans les repoussent. Pour les Turcs leur maxime principale pour la défense d'une Place, est de faire de vigoureuses *sorties* bien ordonnées. C'est ce qu'ils firent au siége de *Naisel* & de *Bude*, où ils avoient des Troupes d'élite, & en grand nombre, qui sortoient presque tous les matins à la pointe du jour, sur-tout lorqu'ils appercevoient quelque flanc des approches mal couvert, ou mal défendu. Ils font les sorties avec tant de valeur, & de précipitation, qu'on est quelquefois obligé d'abandonner le jour, les travaux qu'on a faits la nuit.

SORTIES DES ANCIENS. Les anciens n'en faisoient pas de petites. Ils sortoient toujours forts, & à propos, rarement en plein jour, & presque toujours à la faveur des ténébres, qui est l'heure la plus commode, & la plus heureuse. Les *sorties* générales sont aussi ordinaires chez les anciens, qu'elles sont rares parmi nous, car on ne peut pas en trouver aucune depuis plus de trois cens ans.

Les *sorties* les plus dangereuses, & les plus redoutables chez les anciens étoient celles que l'extrémité faisoit naître, & lorsque la Place étoit ouverte de toutes parts, & le fossé entierement comblé, c'est-à-dire, lorsqu'on étoit au moment d'un assaut. Alors le chemin qui servoit aux Assiégeans pour attaquer les brêches, n'étoit pas moins favorable aux Assiégés, parce qu'en ces sortes de cas l'ennemi ne pense qu'à attaquer, & non à se défendre. Il est preparé pour l'un & ne l'étant pas pour l'autre, il est embarrassé, lorsqu'on tombe brusquement sur lui, & de toutes parts, & qu'il se trouve lui-même attaqué. C'est ce qui arriva au siége de Lylibée par les Romains, où ceux-ci furent entierement déconcertés par la sortie générale que le brave Imilcon fit.

Les anciens étoient persuadés que les hommes devoient faire des remparts de leurs corps, & de leur courage, lorsqu'ils n'avoient plus que cela à faire pour défendre une ville. Ce n'est plus la mode de pousser les choses aux derniéres extrémités. La conservation d'une Place, qui couvre toute une frontiére est cependant mille fois plus précieuse, que celle des troupes, qui la défendent. Si les Juifs eussent connu leurs forces au siége de Jerusalem, Tite l'eût levé infailliblement, & avec honte.

Les ſorties des anciens étoient rares au commencement d'un ſiége, jamais qu'à propos, mais générales vers la fin, & dans la derniére extrémité de leurs affaires, pour ſe ſauver par une autre. Ces ſorties, dont les moindres étoient au moins de la moitié de la garniſon, doivent faire penſer que les Aſſiégeans étoient extraordinairement forts dans leurs approches.

Les ſiéges les plus mémorables, & les plus opiniâtres des anciens, nous fourniſſent une infinité d'actions de nuit. Les ſorties, comme les Aſſauts, tout ſe faiſoit, tout s'exécutoit preſque à ces heures. Nos François vifs, pleins de feu ont une méthode excellente contre les *ſorties*, c'eſt de ſauter tout d'un coup ſur le revers de la tranchée, & d'aller au-devant de l'ennemi, deſorte qu'il ſe trouve tout étonné, tout ſurpris, & réduit à ſe défendre bien loin d'attaquer.

Ces ſortes de boutades ſont toujours heureuſes, & font évanoüir les ſorties les mieux concertées, & les eſpérances des Aſſiégés. L'époque de ces contre-ſorties a commencé de nos jours à ce que nous apprend M. le Chevalier de Folard, & le Régiment de Navarre a été le premier qui les mit en pratique.

Les ſorties nocturnes étoient fort du goût des anciens, & de nos peres. Les lignes de Valenciennes en 1656. furent forcées à la faveur d'une nuit ſans lune par Jean d'Autriche, & le Prince de Condé. Selon le Commentateur de Polybe, il ſembleroit que la race des grands hommes ſur les ſorties générales ſeroit perduë depuis Huniade que M. l'Abbé de Vertot dans ſon Hiſtoire de Malte, met au rang *des plus grands Capitaines, de la Chrétienté, & ſeul de ſon tems comparable à Scanderberg.* Il n'y a qui que ce ſoit qui lui diſpute ce titre. Sa défenſe de Belgrade contre Mahomet en 1456. eſt digne des tems antiques.

Il ſemble que nous négligions les ſorties générales, & en cela nous le cédons aux Grecs & aux Romains, & même à ceux des Peuples de l'Aſie plus anciens qu'eux. Les ſorties générales de toute une garniſon, du moins des deux tiers, nous ſont aujourd'hui inconnuës, quoiqu'elles ayent été aſſez communes du tems de nos peres. Il n'y en a que trois ou quatre dans nos Hiſtoriens dans l'eſpace d'environ trois ſiécles.

Celle de Belgrade, défenduë par Huniade; celle de Siget par le Comte de Sevin, celle d'Iſpahan contre le Rébele Mérewis, celle du ſiége de Tauris contre les Turcs, celle de Prague en 1744. par le feu Maré-

chal de Broglie contre les Autrichiens.

SORTIR du Port : sortir le boute-feu à la main c'est ainsi que plusieurs s'énoncent, pour dire qu'un Port est assez bon pour en sortir les Vaisseaux tout prêts à tenir la mer, ou tout prêts à combattre. En ce sens le Port de Brest est propre à sortir le boute-feu à la main.

SOUFFLAGE est un renforcement de planches, qu'on donne à chaque Vaisseau.

SOUFFLER les Canons : c'est les tirer avec un peu de poudre pour les nettoyer.

SOUFFLEZ dans le bassinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier, on porte le fusil à la bouche, les armes dans la même situation, que quand elles sont présentées. Au second on souffle dans le bassinet, & les armes retombent présentées.

SOULIER : c'est une piéce de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher, qu'elle ne s'accroche sur la préceinte, quand on la laisse tomber.

SOUFRETER : c'est louer à un autre le Navire qu'on a loué, ou frêter à un autre le Navire qu'on a affreté.

SOUN : c'est ainsi qu'on appelle les principaux, & les plus ordinaires Bâtimens de la Chine, tant les Navires de guerre, que les Vaisseaux marchands. Les plus grands *souns* de charge sont du Port de 700 lastes : mais ceux qu'on équipe en guerre ne passent que rarement cent lastes. Ils ont de grands châteaux d'arriére, & d'avant, où les Soldats se placent, & il y a quelques légéres piéces de Canon, qui tournent sur un pivot. Les plus grands *souns* sont montés depuis 20. jusqu'à 30. piéces de Canon, & sont très-forts d'équipage. Un *Soun* de 10. Canons porte 200. hommes. Ces Bâtimens sont larges à l'arriére & vont en étrécissant peu à peu vers l'avant. Ils n'ont point de quille, & sont plats par dessous, ce qui fait qu'ils se renversent souvent. Ils ont un grand mât, & un mât d'avant, sans hunes. Au lieu de haubans ils ont un ou deux cordages, qui sont comme deux étais l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Ils n'ont point l'usage des poulies de Vaisseau, mais seulement des poulies communes, dont il y en a une au haut de chaque mât pour hisser la voile. Les voiles sont d'écorce de roseaux, qui sont si-bien entrelacées ensemble, & avec des feuilles de banbouc, que le moindre vent

ne sçauroit passer au travers. Il n'y a point de vergues, aussi ne peut-on pas si facilement, ni si promptement amener les voiles, comme en Europe. On est obligé de démarrer toutes les cordes, qui les amarrent aux mâts, & après cela on roule les voiles, & on les met sur le pont, à peu près comme on fait aux *Semaques* en Hollande. Il y a seulement une éparre vers le haut du mât, qui traverse les voiles pour les soutenir. Au lieu de bras, & d'écoutes, il y a divers petits cordages, qui sont amarrés à un plus gros, & qui en font l'Office. Ces cordages s'appellent *mille jambes* chez les Hollandois, & ils servent aussi de boucle. Les ancres sont de bois, & elles enfoncent, & tiennent si-bien, qu'elles ne le cédent point aux ancres de fer. Elles n'ont ni jas, ni patte, mais seulement en bas deux longs bois pointus. La gaule d'enseigne est placée dans l'endroit, où nous plaçons le mât d'artimon. Le bâton de pavillon est à peu près, comme le mât. Il y a une poulie par le haut pour hisser & amener les pavillons, qui sont suspendus de travers à ce manteau.

SOUPER des Soldats de garde. Il y a des garnisons, où les Caporaux peuvent permettre à deux Soldats par escoüade d'aller souper, observant de ne pas donner cette permission, à d'autres, que les deux premiers ne soient de retour. Si quelqu'un tardoit trop à venir, ils doivent en rendre compte a leurs Officiers, afin de les faire châtier de leur négligence. On ne donne cette facilité aux Soldats que dans les postes qui sont dans l'enceinte du corps de la place : car dans ceux du dehors, ils doivent y porter à manger, & y rester sans les quitter, sous quelque prétexte que ce puisse être.

SOURDRE au vent : Vaisseau qui sourd bien au vent : cela se dit d'un Vaisseau, lorsqu'il tient bien le vent, & qu'il avance à sa route, en cinglant à six quarts de vent près du rumb, d'où il vient. *Sourdre* se dit encore d'un nüage, qui sort de l'horizon, & qui s'éleve vers le Zenith.

SOUTENIR : marée qui soutient un Vaisseau, cela se dit d'un Vaisseau qui va auprès du vent, & qui trouvant le courant de la mer, qui lui est contraire, est soutenu par l'un contre la force de l'autre, ensorte qu'il va où il veut aller. *Soutenir* chasse, c'est-à-dire, se battre en retraite. Se *soutenir* : c'est demeurer dans le même [illegible] & ne pas dériver, nonobstant le vent, les [illegible] ée contraire, quoique sans

avancer aussi, ou sans avancer beaucoup.

SPHERE : c'est un corps solide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonférence sont égales. *Sphére* se dit particuliérement d'un instrument vulgaire, qui est composé de divers cercles & d'un axe qui le traverse, avec un petit globe au milieu. Il sert à representer la machine du monde & les mouvemens célestes. Ce mot se dit aussi de la disposition du Ciel, rélative à la situation de divers Peuples.

SQUELETTE : c'est un Navire dont il n'y a que les principales piéces assemblées, comme la quille, l'étambord, les varangues & les genoux, & qui n'est pas couvert de planches.

STRAPONTIN : c'est un lit que l'on suspend en l'air, & qui est attaché à deux arbres ou à deux pieux. On s'en sert dans les pays chauds, pour se garantir des insectes qui importunent, ou des bêtes venimeuses. On attache cette sorte de lit à deux cordes dans un Navire.

SUAGE : ce mot signifie le coût des graisses & des suifs, dont on est obligé de tems en tems d'enduire un Vaisseau, pour faire qu'il coule plus doucement sur les eaux.

SUBALTERNES : Officiers subalternes : j'ai dit Tome II. que ce sont les Lieutenans, Soulieutenans & Enseignes. Les *Officiers subalternes* doivent se faire porter beaucoup de respect par les Sergens & Soldats, & avoir avec eux des maniéres nobles & supérieures, sans affecter trop de fierté, ni aussi nulle familiarité de peur de s'exposer au mépris. C'est à eux d'avoir l'œil sur la conduite des Sergens, pour les empêcher entre autres choses de maltraiter les Soldats de leur Compagnie. Ils doivent étudier les caractéres des Sergens, Caporaux & Soldats, & punir leurs fautes par des châtimens proportionnés. Quand le Régiment est cazerné, il est bon qu'ils visitent tous les matins, du moins souvent leur Compagnie, pour voir ce qui s'y passe.

Il est de l'honneur d'un Officier subalterne d'être adroit dans le salut du Sponton, dans le maniement des armes, & de sçavoir montrer l'exercice aux Soldats mal adroits. Ils sont obligés de visiter leurs Supérieurs & de leur rendre compte de ce qui se passe à leur Compagnie, & dans l'absence du Capitaine, ils doivent sur-tout se faire rendre un compte exact de ce qui se passe à la Compagnie. Quant au service des *Officiers subalternes*, il se trouve répandu dans tout ce

Dictionnaire, ſous différens termes, comme celui des autres Officiers : & il eſt inutile d'entrer ici dans un nouveau détail.

SUD : on ſe ſert du terme de Sud ſur l'Ocean, pour ſignifier le vent du Midi, & les régions Méridionales, & l'on dit abſolument le Sud, pour ſignifier celui des quatre vents cardinaux, qui vient du Midi. *Sud-Eſt* ou *Sud-Oüeſt*, ce ſont des vents collatéraux, qui tiennent également, le premier du *Sud* & de l'*Eſt*, & l'autre du *Sud* & de l'*Oüeſt*, *Sud-Sud-Eſt* & *Sud-Sud-Oüeſt* : ce ſont des vents entre mitoyens.

SUPPLEMENT : c'eſt une gratification accordée par le Roi aux Officiers, qui ſe paye avec leurs appointemens ordinaires.

SYRTES, ou ſables mouvans : ce ſont des ſables mouvans agités par la mer, tantôt amocelés, & tantôt diſſipés : mais toujours très-dangereux pour les Vaiſſeaux.

T.

TABLE : j'ai parlé Tome II. de la table des Officiers-Généraux à l'Armée. Pour la *table* de Capitaine de Vaiſſeau : c'eſt une *table* que le Roi donne pour les Officiers-Majors qui ſont en mer.

TABLEAU : c'eſt la partie la plus haute de la poupe d'une Flûte ſous le couronnement où l'on met ordinairement la figure du nom du Vaiſſeau : c'eſt ce qui s'appelle miroir dans les autres Navires.

TAMBOUR de l'éperon d'un Vaiſſeau : ce ſont pluſieurs planches que l'on clouë ſur les jauteraux de l'éperon, & dont l'uſage eſt de rompre les coups de mer qui donnent ſur cette partie.

TAMPONS : ce ſont des plaques de fer & de cuivre, ou de bois, qu'on tient prêtes dans un Combat Naval, pour remédier aux coups de canon, qu'un Vaiſſeau peut recevoir.

TAMPONS de canon : ce ſont des plaques de liége avec leſquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS d'écubiers : ce ſont certaines piéces de bois, longues à peu près de deux pieds & demi, qui vont en amenuiſant, & dont l'uſage eſt de fermer les écubiers, quand le Vaiſſeau eſt à la voile. Il y en a d'échancrés par un côté, qui bouchent les écubiers, quand les cables y ſont encore. On les bo[illegible] auſſi

quelquefois de facs remplis de foin, de bourre ou autre chose.

TAPABOR : c'eſt une ſorte de bonnet à l'Angloiſe, qu'on porte ſur mer, & dont on rabat les bords ſur les épaules, pour ſe garantir du mauvais tems.

TARRIÉRE : c'eſt un outil de fer dont les Charpentiers dans l'Artillerie & dans la Marine, ſe ſervent. Il eſt emmanché de bois en potence, & en tournant, il faut que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à y mettre des chevilles. Il y en a de pluſieurs ſortes & groſſeurs. On dit un gros *tarriére* au maſculin, lorſque le *tarriére* eſt gros, & une petite *tarriére* quand il eſt petit.

TENAILLES, inſtrument de fer, qui ſert à tenir ou arracher quelque choſe. Il eſt composé de deux branches preſqu'entiérement rondes, qui ſont attachées avec un clou à quelque diſtance du bas, & depuis le clou juſques à l'extrémité; elles ſont quelquefois arquées, & quelquefois un peu courbées, afin de mieux pincer. Il y a des *tenailles* de bois, qui dans la conſtruction des Vaiſſeaux, ſervent pour faire approcher les bordages les uns des autres, & les tenir en les poſant. Il y en a de grandes & de petites, les petites ſervent plus que les grandes.

TENIR eſt un terme de marine, qui a différentes ſignifications : on dit, *tenir* une manœuvre : *tenir* en garant : *tenir* en ralingue : *tenir* le vent : *tenir* le lit du vent : *tenir* bof : *tenir* au vent : *tenir* la mer : *tenir* large : ſe *tenir* ſous les voiles, &c.

TENTES à la maniére des Turcs : j'ai donné Tome II. une ample diſſertation au ſujet des *tentes* des Anciens & des Modernes. Il me reſte à parler ici de celles des Turcs. Les Turcs qui poſſédent de grandes richeſſes, cherchent dans leur campement, la commodité & le faſte. Leurs *tentes* ſont impénétrables à la pluye, au ſoleil, au vent, & aux autres injures de l'air. C'eſt des Tartares leurs Ancêtres, qu'ils ont appris à raffiner ſur la maniére de camper ſous des *tentes*.

Ils ſe ſervent de *tentes* à pavillon, attachées à un piq[illegible] les ſoutenir, qui n'ont qu'une ſeule couvert[illegible] en ont avec deux piquets, & auſſi avec une ſimple couverture. Les Officiers-Généraux & Subalternes, de même que les Bachas, ont indifféremment une double couverture, quoique leur *tente* ne ſoit ſoutenuë que par un ſeul piquet.

La forme de ces *tentes* eſt exagone, & les bords

pendent perpendiculairement du nœud qui ſoutient la *tente* dans le milieu, qui en fait le couronnement & qui eſt ſoutenu par des cordes. Cette ſorte de *tente*, ſert pour coucher commodement ſur la fin de l'Automne, parce qu'elle eſt doublée d'un bon coutil de poil de chameau.

Ils ont auſſi des *tentes* découvertes pour fermer les *latrines*. Dans toute l'Armée Turque, il n'y a qu'une *tente* à piquet ſeul, avec un ſimple dôme ſans bord, qui eſt la premiére de toutes, que l'on dreſſe dans le Camp, & qui ſert de guide aux Quartiers-Maîtres de tous les corps pour en régler la ſituation : c'eſt dans celle-là qu'on fait mourir les Criminels & les Eſclaves, & on la nomme *lailac*.

Les Bachas ont une eſpéce de *tente* pour la marche, qui reſſemble aſſez à un paraſol : elle leur ſert pour prendre le caffé ou faire collation. Cette *tente* qui n'eſt ouverte que par-devant, n'a qu'un bâton de chaque côté, & eſt ſoutenuë par quatre cordes.

Le *Grand-Viſir* a une cloiſon de toile aſſez haute, pour qu'on ne puiſſe pas voir dans l'enclos de ſes *tentes*. Cela le garantit de l'incommodité, que cauſent les hommes & les chevaux, en heurtant contre les cordes des *tentes*, ſur-tout la nuit.

Pluſieurs Bachas du premier ordre, ont auſſi ces ſortes de retranchemens, mais ſeulement de la hauteur de la moitié d'un homme, ce qui les défend ſuffiſamment de la ſuſdite incommodité. Ce ſeroit manquer de reſpect, que de l'égaler à celui du Grand-Viſir.

Les *tentes* dont ſe ſervent les Sultans, ſont toutes très-commodes, & convenables au faſte & au luxe du Grand-Seigneur. On en peut juger par celle dont le Sultant régnant a fait preſent à Louis XV. par ſon dernier Ambaſſadeur.

Il faut pour les *tentes* des Turcs, des toiles de coton, des toiles ordinaires, des cordes, des ſangles, & le tout excellent. Elles ſont toujours doublées d'une autre toile, & le plus ſouvent de toile de coton.

Les rondes qui n'ont qu'un piquet, ont pour le moins la partie ſupérieure du dôme doublée. La ſoucouverture, qu'on nomme dans nos Armées la *marquiſe*, eſt également doublée aux petites *tentes* des Turcs, pour ſe garantir davantage du ſoleil & de la pluye.

Les ornemens extérieurs ſont preſque tous verds, & les petites houpes qui pendent autour, ſont en échi-

quiers, & alternativement vertes & rouges. Il y a au-dessus des piquets une boule de cuivre doré d'or moulu, & les cordons sont mélangés de différentes couleurs. Elles sont brodées en-dedans en fleurs & en feuilles, plus ou moins, suivant le goût de ceux pour qui elles sont; & cette broderie est faite sur la doublure, qui est tantôt d'une toile fine de coton, & tantôt d'un satin rayé sans ordre : elles sont aussi quelquefois brodées d'un cordon d'or.

On couvre ordinairement la terre d'un tapis, & les Turcs les plus misérables y mettent au moins des peaux de mouton & des coussins de drap remplis de laine. Ces coussins sont quelquefois brodés, sur-tout ceux sur lesquels on s'appuye : on les met sur des estrades de bois, que l'on monte & que l'on démonte pour les rendre moins embarrassantes pendant les marches : & on en fait de petits *sophas* pour la plus grande commodité des Turcs.

Les Turcs dans l'arrangement de leurs *tentes*, n'y connoissent presque rien ; ils les dressent confusément & sans ordre, ensorte que l'issuë, est tantôt à droite, tantôt à gauche, & quoique celles des *Bachas* soient distinguées par une queuë de cheval, qui la marque, elles ne sont pas cependant dressées dans un meilleur ordre.

TENUE : c'est la prise ou l'accrochement de l'ancre au fond de la mer. Fond de bonne *tenuë* : c'est celui où l'ancre a la prise, ce qui le rend propre pour l'ancrage. Fond de mauvaise *tenuë* : c'est un fond où l'ancre n'a aucune prise, & ne peut s'accrocher.

TERMES : ce sont des statuës d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & qu'on pose ordinairement sur les côtés de la poupe des Vaisseaux. Quand c'est une figure d'ange en demi-corps, on l'appelle *terme angelique* : quand c'est celle d'une divinité champêtre, elle est appellée *terme rustique*. Quand au lieu de gaine, on donne à la figure une double queuë de poisson tortillée : c'est un *terme marin*. Il y a aussi un *terme* en console, & un *terme* en buste : le dernier est celui qui est sans bras & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. La gaine de l'autre, finit en enroulement, & le corps qu'elle porte est avancé pour soutenir quelque chose. Le *terme double* est celui d'où deux demi-corps, ou deux bustes adossés, sortent d'une même gaine. Les *termes* & les autres figures humaines qu'on fait sur les Vaisseaux,

doivent

doivent être puiſſantes pour être remarquées de loin, & par cette raiſon il n'importe pas qu'elles ſoient groſſiéres & peu finies.

TERRE : perſonne n'ignore que c'eſt le plus peſant des quatre élémens. *Terre ferme* : c'eſt une grande étenduë, dans laquelle ſont compriſes pluſieurs régions, & que les Mers ne ſéparent point. *Terres polaires* : ce ſont des continens ſitués vers les pôles, l'un vers le Septentrion, & l'autre vers le Midi, qu'on ne connoît pas encore aſſez, pour aſſurer que ce ſoient véritablement des continens. *Terre Méditerranée* : c'eſt une terre éloignée des Mers. *Terre Maritime* : c'eſt celle qui eſt voiſine de la Mer. *Terre embrumée* : c'eſt une terre que les broüillards couvrent. *Terre défigurée* : c'eſt celle qu'on ne peut bien reconnoître à cauſe de quelques nuages qui la couvrent. *Terre fine* : c'eſt celle qu'on voit clairement, ſans qu'il y ait aucun broüillard qui en dérobe la vuë. *Groſſe terre* : c'eſt une terre fort élevée. *Terre qui fuit au Nord* : c'eſt celle, qui faiſant un coude, s'éloigne du lieu où l'on eſt. *Terre qui ſe donne à la main* : c'eſt celle que l'on voit ſans qu'elle ſoit ſéparée par aucun Golfe ni aucune Baye. *Terre de beure* : c'eſt un nuage, qui ſe montre à l'horiſon, qu'on prend pour la terre, & que le ſoleil diſſipe : & à cauſe de cela, les Gens de mer, diſent *terre de beure, qui ſe fond au ſoleil. Terres baſſes* : ce ſont les rivages, qui ſont bas, plats, ſans remarques. *Terres hautes*, ce ſont les montagnes, ou les rivages haut élevés. *Prendre terre* : c'eſt arriver à terre, aborder une terre.

TERRE : ce mot *terre*, eſt crié à haute voix, par celui, qui dans un voyage, apperçoit le premier la terre.

TERREUR PANIQUE. On expliqueroit difficilement les *terreurs paniques* qui arrivent dans les Armées, tant la cauſe en eſt cachée, & inconnuë. Un ſilence profond & non accoutumé, les produit quelquefois, rarement arrivent-elles dans le plein jour. Il n'y a pas de meilleur moyen pour les diſſiper, que de les tourner en plaiſanteries, car il arrive rarement que les cauſes n'en ſoient pas ridicules & extravagantes.

Les diſcours des poltrons répandus de main en main les font naître quelquefois, & l'on ne s'imagine pas qu'elles ayent une telle cauſe, parce qu'on ne peut croire que les diſcours de ces gens-là les ayent pu produire, deſorte qu'on ne les accuſe pas, & qu'on en cherche encore moins l'origine. Une parole lâchée

dans un Camp, dit-on, ne demeure jamais secrette. Elle court toujours, desorte qu'en un moment toute une Armée en est imbuë, on se la donne de main en main. Le moyen de la suivre en remontant ! un discours débité par un lâche fait le même chemin, alors un rien est capable de porter la terreur dans toute une Armée.

Ces sortes de *terreurs paniques* arrivent ordinairement lorsque les Armées sont proches ou en présence, ou aprés quelque échec, ou quelque renfort arrivé à l'Ennemi. Alors peu de chose est capable de jetter l'Armée dans l'épouvante & dans la *terreur*, & sur-tout dans le silence des ténébres d'une nuit sans lune. Xenophon, qui est un Maître dans la science des Armes, dit qu'il est avantageux lorsqu'il arrive une *terreur panique* dans une Armée, de la tourner en plaisanterie.

L'Ecriture est presque remplie d'exemples d'Armées frappées de *terreur panique*. L'Histoire en fournit partout. Celle qui arriva dans l'Armée de Britannicus, dans son expédition contre les Allemans, est remarquable : mais elle venoit à la suite d'une affaire où les Ennemis eurent du dessous dans leur retraite. Car la nuit étant venuë, les Soldats étoient à peine campés, que par hazard un cheval s'étant échapé, causa l'allarme par tout le Camp. Les doubles *terreurs paniques* ne sont pas moins communes dans l'Histoire. Tite-Live en fournit un bon nombre, je n'en connois point parmi les Modernes. Le Chevalier Polard en cite une tirée de l'Histoire mêlée de Procope : la voici.

Les Lombards & les Gerpides avoient fait la paix, mais comme ils ne pouvoient terminer leur différend par la voye de la douceur, ils eurent recours à celle des armes. Ils levérent deux Armées fort nombreuses. Comme elles étoient proches, sans toutefois être en présence, elles furent agitées d'une *terreur panique*, qui les dissipa.

TIMARIOTS chez les Turcs donnent leur nom aux Cavaliers, qu'ils sont obligés d'entretenir, & celui de *Timars* au petit Département, dont ils sont Gouverneurs.

Ils doivent marcher sous le *Sangiak* ou Beg, auquel chacun est assigné. Lorsque ceux de *Natolie* ne marchent pas, il leur en coûte le revenu d'une année, qui est confisqué ; & cette amende est mise dans une caisse appellée *Mankafat*. Mais les Timariots d'Europe ne sont pas sujets à cette amende : on les dépose pour

deux ans, quand ils refusent de servir.

Cependant ils peuvent espérer d'obtenir les *Timars*, qui viennent à vaquer, par la mort de ceux qui les possédent, on force même ceux qui refuseroient de les prendre, pour empêcher que les *Beglerbegs* ne disposent de ces emplois, & des revenus qu'ils produisent en faveur de leurs Domestiques, au préjudice des gens de la Nation.

Les fils ne peuvent pas avoir les mêmes revenus que leurs peres, cependant l'usage veut qu'ils leur succédent après leur mort. Les enfans qui succédent à un pere mort en Campagne, ont beaucoup plus d'avantages dans leurs *Timars*, & dans leurs *Ziamets*, que ceux des autres, qui meurent dans leur lit. On a fait cette loi pour encourager les peres à prodiguer leur vie pour le service de l'Empire, dans l'espérance qu'ils augmenteront par-là la fortune de leurs enfans.

Ils est permis aux vieillards, & à ceux que leurs incommodités rendent incapables de servir, d'envoyer leurs enfans à la guerre à leur place, & ces enfans leur succédent ensuite après leur mort dans les emplois.

Il leur est à tous expressément défendu de porter l'épée à cheval, s'ils ne sont pensionnaires du Sultan. Mais cela n'est point en usage parmi ceux qui vont en Campagne, sous le commandement de quelque *Beglerberg* ou *Begler*, en qualité de Volontaire, afin d'obtenir par leur valeur quelque *Timar*, qu'ils ne peuvent cependant obtenir que difficilement, s'ils ne sont fils, ou neveux de *Timariots*.

Leur revenu monte à cinq mille *aspres*, & ceux des *Timariots* d'Hongrie, vont à six mille. Lorsqu'un *Timariot* de ce Royaume vient à mourir, le Bacha de Bude a le pouvoir de partager son revenu en deux parties pour le profit de la Porte, parce qu'avec cette seule paye, il peut entretenir deux Soldats.

Parmi les *Timariots*, il y en a qu'on appelle *Ikmalers*, d'autres *Isels*, & d'autres *Benobets*.

Les *Ikmalers* possédent ces *Timars*, qui ont pour privilége que le revenu ne peut point être partagé à d'autres après la mort du *Timariot*.

Les *Isels*, sont ceux dont le revenu des *Timars* peut être partagé à deux ou trois autres après leur mort.

Les *Bernobets* possédent ces *Timars*, qui peuvent être acquis par trois ou quatre ensemble, allant alternativement en Campagne, moyennant quoi celui qui marche tire lui seul tout le revenu des autres. Il y en

a plusieurs de cette sorte dans la *Natolie* : & cette régle y fut établie par les Empereurs, pour récompenser les enfans, qui donnoient des preuves de valeur, du vivant de leur Pere.

C'est sous ce terme de *Timariots*, ainsi que sous ceux de *Zaims*, de *Beglers* & de *Beglerbegs*, qu'on peut voir tout ce qui regarde la Cavalerie *Topracly*, dont je n'ai donné qu'une idée au terme de Cavalerie Turque.

TIREZ : c'est le dix-huitiéme & cinquante-septiéme commandement de l'exercice.

TIREZ la baguette : ce commandement se fait en trois tems : la tenant toute plate à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la baguette couchée, le gros bout devant, entre le pouce & le premier doigt.

TOILE à faire des voiles : c'est un canevas ou canefas, qui se fabrique en France & en Hollande ; d'où on la nomme canefas de France, ou canefas d'Hollande. Le canefas d'Hollande est le plus estimé.

TON : le *ton* est la partie du mât, qui se trouve entre les barres de hunes & le chouquet, qui est l'endroit où chaque arbre est assemblé avec l'autre & où s'assemble par en haut le bout du *tenon* du mât inférieur, avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet ; & par en bas le pied du mât supérieur avec le *tenon* du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer quarrée appellée clef.

TONIE : c'est une sorte de Canot des Indes, dont on attache souvent deux ensemble, avec des roseaux ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entresoutiennent, & l'on y met une petite voile. Quand ils sont ainsi accouplés, on les appelle *Catapanel*.

TONNE en terme de marine est une grosse boüée faite en forme de baril, qu'on met dans la mer, & qui surnageant au-dessus d'un rocher ou d'un banc de sable, avertit les Pilotes, qu'on doit s'en éloigner. Il y a une *tonne* qui sert aussi quelquefois de boüée à une ancre ; & *tonnes* sont encore des Vaisseaux, non foncés par le gros bout, que l'on fait servir de couverture à la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis, comme il s'en voit à Toulon. On les couvre encore de prelarts.

TORE : c'est une moulure, relevée en rond d'une piéce d'Architecture : on en fait à l'arriére des Vaisseaux sous les Termes.

TORTUE d'hommes : j'en ai parlé au mot de *Sortie*, dans ce Supplément.

TORTUE de mer : c'est une sorte de Vaisseau, qui a le pont élevé en maniére de toit de maison, afin

de tenir les Soldats & les Passagers, & leurs hardes à couvert.

TORTUE, ancienne machine de guerre. Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortuë* qui servoit à combler le fossé : on la poussoit sur le comblement à mesure que l'ouvrage avançoit jusqu'au pied du rempart ou des tours, qu'on sapoit à force de machines.

Lorsque les Assiégeans avoient poussé leurs travaux à la juste portée des catapultes & des balistes, ils tiroient une paralléle sur tout le front de l'attaque où ils dressoient leurs batteries de jet, dont la construction ne différoit en rien des nôtres de mortiers & de canons. Sous les differens tirs de ces machines & à couvert des blindes paralléles, & souvent des tranchées dans les formes, on portoit les piéces démontées des tours, & des tortuës mouvantes aux endroits les plus commodes & les moins exposés aux sorties des Assiegés, & l'on en faisoit l'assemblage à couvert des mantelets & des rideaux de peaux cruës, ou faits de plusieurs cables, ce qui amortissoit & rompoit la force des gros traits, & des pierres lancées par les machines.

Pendant qu'on travailloit à l'assemblage des piéces de charpenterie qui composoient ces lourdes masses, mobiles & ambulantes, on préparoit les différentes routes pour les pousser sur la contrescarpe, qu'on couvroit de forts madriers, de peur que les rouës ou les rouleaux sur lesquels elles étoient appuyées, n'enfonçassent dans les terres & ne demeurassent par les chemins. La nuit étoit principalement employée à ces sortes d'ouvrages qu'on perfectionnoit le jour.

Ces *tortuës* étoient composées d'une grosse charpente tres-solide & très-forte, c'étoit un assemblage de grosses poutres, les sablieres, les poteaux, & tout ce qui les composoient, devoient être à l'épreuve des machines, & de toutes sortes d'efforts, mais leur plus grande force devoit être portée au comble, & dans les poutres qui les soutenoient, pour n'être pas écrasées des corps jettés d'en haut. On appelloit ces sortes d'assemblages *tortuës* parce qu'elles servoient de couverture & de défense très-forte & très-puissante, contre les corps énormes qu'on jettoit dessus, & ceux qui étoient dessous s'y trouvoient en [illegible] de même que la *tortuë* l'est dans son écaille. [illegible] voient également pour le comblement [illegible] pour la sape.

La hauteur de ces machines jusqu'aux sablieres d'en haut, sur lesquelles étoit appuyé le comble étoit de douze pieds. La base en étoit quarrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Les flancs ou les côtés qui faisoient face à la Ville étoient couverts d'un tissu d'ofier, ou de grosses planches, & recouverts d'une espéce de matelas piqué, & composé de peaux cruës, entre lesquelles on mettoit de l'herbe marine ou de la paille trempée dans du vinaigre, ce qui mettoit ces *tortuës* à l'abri des artifices lancés par les machines.

Vitruve en parlant de la construction de ces *tortuës* ne parle point du toit. Il devoit sans doute être chargé d'une plus grosse fourrure que les côtés, comme étant le plus exposé aux coups des Assiegés. Il faut distinguer ces *tortuës* de comblement d'avec celles que les Anciens appelloient *beliéres*, qui n'avoient pas trop de six pieds de saillie à cause de sa hauteur & du poids de la poutre de vibration.

Pour les *tortuës* de comblement on en joignoit plusieurs ensemble à côté & fort près les unes des autres & sur une même ligne. On lit dans Diodore de Sicile qu'Alexandre le Grand au siége d'Halicarnasse, fit d'abord approcher trois *tortuës* pour combler le fossé de la Ville, & il fit alors avancer ses beliers sur le comblement pour battre en bréche. Voilà la description de la tortuë dont les Anciens se servoient pour combler les fossés des places assiégées.

TOUR MARINE: c'est une Tour qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y mettre des Soldats qui donnent avis par un signal lorsqu'ils découvrent quelques Vaisseaux ennemis. Ces sortes de *Tours* sont ordinairement sans portes & on y entre par des fenêtres qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle que l'on tire en haut quand on est dedans. *Tour à feu*, *voyez* PHARE. *Tour* ou *Touret* est un moulinet fait à peu près comme le touret d'un Cordier qui sert à faire du bittord dans le Vaisseau. *Tour de cable* : cela se dit lorsqu'un Vaisseau est affourché, & que les deux cables se sont croisés près des écubiers.

TOURS MOBILES. Les Grecs ni les Romains ne sont pas les inventeurs des *Tours mobiles*. Il en est fait mention en plusieurs endroits de l'Ecriture, dans le Prophête Ezéchiel il est parlé des *tours mouvantes*. On ne peut pas aller plus loin pour en decouvrir l'origine.

La structure de ces *tours mobiles* ne différoit presque en rien de celle d'une maison de charpente de

plusieurs étages, sinon qu'elle étoit moins solidement construite que ces tours, qui font tant de bruit parmi les Sçavans. Elles étoient composées d'une assemblage de poutres & de grosses solives, capables de résister contre l'effort des masses lancées par les balistes & les catapultes des Assiegés. Cet assemblage de montans & de traversans étoit couvert de forts madriers mis en travers.

Diodore de Sicile nous donne une description fort exacte du fameux Hélépole dont Démétrius se servit au siége de Rhodes. C'étoit une *tour mouvante* qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. Les curieux peuvent en voir la description dans le Polybe de M. le Chevalier Folard Tome II. p. 536.

Dans les grands siéges on approchoit les tours fort près les unes des autres, ou des tortuës qui servoient comme de redoutes pour les flanquer & les soutenir contre les sorties de ceux de la Ville. Il paroît par Diodore que l'*hélépole* avoit deux autres tours qui lui servoient comme de satellites. Tous les Auteurs sont d'accord à l'égard des machines que Demetrius dressa sur l'hélépole : comme il étoit plus gros que les tours ordinaires, & les étages plus élevés, il en mit un plus grand nombre & de plus grandes. Ce fut Epimachus, Architecte Athénien, qui bâtit cette tour surprenante avec une dépense & un travail extraordinaire.

Les *tours* ont été en usage jusqu'à l'invention de la poudre qui les fit évanouir au moins cinquante ans après ou environ : car Mahomet II. peut être le dernier qui s'en servit au siége de Constantinople : mais ce n'étoit plus le tems, car il s'apperçut bientôt que ces sortes de machines avoient perdu toute leur vertu.

Les *tours mobiles* servoient à différens usages. Il y en avoit aussi de différentes sortes, elles tenoient quelquefois lieu de tortuës béliéres, lorsqu'on introduisoit un bélier non suspendu à l'étage d'en bas, & quelquefois une espéce de pont levis ou à coulisse, pratiqué à l'étage d'en haut, ou sur celui du milieu qu'on abattoit sur la muraille ou sur la bréche, lorsqu'elle paroissoit trop difficile.

La défense contre ces *tours mobiles* étoit abondante en ruses & en artifices. Les Tyriens assiégés par Alexandre en employerent une infinité pour les bruler ou pour les rendre de nul effet. Entr'autres ils se servoient de filets de pêcheur qu'ils jettoient à leurs

Ennemis avec beaucoup d'adresse, & ils les égorgeoient après les avoir mis hors d'état d'attaquer & de se défendre. Ces rets étoient en usage chez les Perses, les Grecs, les Alains & les Nomades peuples de l'Asie. Ceux-ci, dit Hérodote, n'avoient pour arme que le cimetere, & quand ils alloient au combat ils se servoient de rets, avec lesquels ils attiroient à eux les hommes ou les chevaux qu'ils atteignoient, & ils les tuoient dans ces rets.

Les Tours couroient un grand risque lorsque les Garnisons étoient fortes & vigoureuses, car on ne pouvoit guéres réussir que par les sorties. On les battoit quelquefois à coups de machines. Les Catapultes du premier rang qui chassoient des corps de cinq ou six cens pesant tout au moins, étoient capables de les mettre en piéces. On minoit quelquefois dessous comme on minoit sous les cavaliers, car si elles étoient une fois renversées, il n'y avoit plus moyen de les relever.

TOURBILLONS : c'est un vent violent qui tournoye sur la terre en maniere de peloton, & qui est mêlé d'une poussiére épaisse. On appelle aussi *tourbillon* une maniere de colonne tournante de vent qui se forme en l'air & qui descend sur l'eau ou sur la terre. S'il tombe sur une forêt, il fait tourner & arracher même quelquefois les plus gros arbres, & s'il tombe sur la mer & sur un navire, il agite l'eau d'une maniere si impétueuse qu'il la fait boüillonner comme à gros boüillons, cause un grand tourment très-violent, renverse le Bâtiment, brise ses vergues & l'engloutit enfin dans ce tournant, comme dans un goufre qui s'est ouvert.

TOURMENTEUX : ce sont certains promontoires que les Géographes appellent ainsi. Tel est le Cap de bonne espérance où les mers sont orageuses.

TOURNANT de mer : il y a dans l'Ocean certains abymes qu'on appelle *tournans de mer* où périssent la plûpart des Vaisseaux qui s'y rencontrent. Il se trouve un de ces gouffres entre deux Isles à la côte de Norvege. *Tournant* est aussi un pieu enfoncé en terre avec force qui porte un rouleau avec deux pivots placés dans des traverses liées au pieu, sur lequel les Bateliers passant leur corde tirent le Bâtiment ou le font tirer sans discontinuer, & passent ainsi les contours & angles d'un canal ou d'une riviere, sans avoir la peine de se remorquer à force de crocs ou de gaffes & d'avirons.

TOURNE à gauche : c'eſt un outil de pluſieurs Artiſans, comme Charpentiers, Menuiſiers, &c. qui leur ſert pour tourner d'autres outils, comme vis, ſcies, &c.

TOURNER le bord, c'eſt-à dire, revirer, tourner le Vaiſſeau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

TOUT le monde haut : c'eſt un commandement ſur mer que l'on fait à tout l'Equipage, de monter ſur le haut du pont du Vaiſſeau.

TOUT le monde bas : c'eſt un commandement pour faire deſcendre tout l'Equipage entre les ponts, ou pour les faire aſſeoir ou coucher, afin de n'être pas en vuë d'un autre Vaiſſeau, ou pour empêcher de marcher ſur le pont, ce qui cauſe du retardement à la courſe du Vaiſſeau.

TRAINE : mettre ſon linge à la traîne : c'eſt une menuë corde où les Soldats d'un Vaiſſeau attachent leur ſinge pour le laiſſer traîner à la mer afin qu'il blanchiſſe, en y demeurant autant qu'on le juge néceſſaire.

TRAINÉE : c'eſt une longue amorce de poudre diſpoſée de telle ſorte qu'elle fait joüer des boëtes ou feux d'artifices.

TRAINEURS : ce ſont des Soldats qui marchent lentement & ne ſuivent pas leur Drapeau, quand leur Regiment ou leur Compagnie eſt en marche : il y a ordinairement des Officiers & des Sergens commandés qui marchent une heure ou deux après le Bataillon pour faire joindre les Traîneurs.

TRAMONTANE : c'eſt le vent de Nord ou du Septentrion qui eſt ainſi appellé ſur la Mediterranée. On lui a donné ce nom à cauſe qu'il ſouffle du côté qui eſt au-delà des Monts à l'égard de Rome & de Florence.

TRANCHE'E : ſi l'uſage des tranchées ne commence à ſe voir diſtinctement dans notre Hiſtoire que ſous le regne de Charles VII. comme je l'ai dit Tome II. page 444. cependant il eſt inconteſtable que non-ſeulement les anciens Peuples alloient par lignes obliques ou par lignes creuſées dans terre, mais encore que nos ſapes couvertes, & nos paralléles ou places d'armes ne ſont pas une invention moderne, & que les Anciens les ont pratiquées avant nous : d'abord les peuples de l'Aſie, après eux les Grecs, & après ceux-ci les Romains.

Il eſt vrai que les tranchées d ... étoient

pas tout-à-fait semblables aux nôtres. Ils ne se terroient pas si profondement que nous faisons aujourd'hui pour nous couvrir contre le feu de la Place, dont la violence est bien plus redoutable que ne l'étoit celle de leurs balistes & de leurs catapultes, qui ne laissoient pourtant pas que de produire des effets surprenans.

Les Anciens alloient à couvert du Camp à leurs batteries, ils se précautionnoient plus ou moins selon la puissance & la valeur des Assiegés & le nombre de leurs machines, car celles-ci régloient la forme des approches & des tranchées.

Avant M. le Maréchal de Vauban, qui a perfectionné l'art d'attaquer les Places, on alloit par lignes obliques des unes aux autres, & ces lignes étoient d'une fort petite étenduë : mais les Anciens communiquoient à leurs grandes paralléles par une ou deux lignes droites & couvertes par-dessus : car on ne doit pas s'imaginer que les Troupes qui montoient & descendoient la tranchée, y allassent tout à découvert, exposés à un orage de traits & de pierres, & aux machines des Assiegés.

Le péril étoit d'autant plus grand, que les coups lancés & tirés de ces différentes sortes d'armes de jet étoient infiniment plus justes, plus assurés, & plus continus que ceux de nos armes à feu. Un seul Archer, un seul Frondeur, une seule machine tiroit plus de coups dans une minute que nos fusils, nos canons & nos mortiers pierriers dans un quart d'heure, & ne faisoient pas moins de desordre ni moins d'effet, & les catapultes infiniment plus.

Les Latins & les Grecs, comme le remarque M. le Chevalier Folard, sont steriles en termes Militaires. Le *vinea* chez les premiers, est un terme générique qui signifie galerie, tortuë, claies, fascines, ouvrages de charpente ; il faut une grande expérience de la guerre, & une grande intelligence de la milice des Anciens pour entendre le *vinea* selon le sens qu'il convient lui donner.

Les approches *per vineas* sont des *tranchées* bien prouvées dans César, Josephe & Tite-Live, & des tranchées couvertes, des communications aux paralléles toutes semblables aux nôtres, dans lesquelles nous plaçons nos batteries de canons & de mortiers. Philippe qui s'en servit au siége d'Egine n'en est pas l'inventeur. Diodore de Sicile en fait mention dans sa description du siége de Rhodes par Demetrius Polior-

cétes. Cependant on n'en peut découvrir l'origine, pas même dans l'Ecriture.

Ainsi les Modernes s'attribuënt à tort l'invention de nos approches, paralléles répétées, sapes couvertes, tranchées, &c. il est vrai que l'usage en a été interrompu, que Mahomet II. peut bien être le premier qui les ait remis en usage, puisque depuis la décadence de Rome jusqu'à lui on n'en voit aucune trace ni parmi nous ni chez les autres peuples.

TRAVADE : les Mariniers appellent *travades* certains vents si inconstans que quelquefois en une heure ils font les trente-deux pointes du compas. Ces vents sont accompagnés d'éclairs, de tonnerre, & d'une pluie abondante qui est de telle nature, qu'elle pourrit les habits de ceux sur qui elle tombe. De la corruption qu'elle cause, il se forme plusieurs insectes très-incommodes.

TRAVAILLEURS à la tranchée. Par les *Travailleurs* à la tranchée, on entend un Détachement d'un nombre de Soldats par Bataillon pour faire les tranchées. Les Soldats qui vont à ce Détachement n'ont d'autres armes que la pelle & la pioche, & les Officiers n'y portent que leurs épées.

Ce Détachement s'assemble à un rendez-vous particulier, qui lui est donné, & est relevé à la pointe du jour, & à l'entrée de la nuit chaque Soldat y va avec une fascine & des piquets, & lorsqu'on est arrivé au terrein où on doit travailler, les Ingenieurs marquent à l'Officier l'endroit où il doit faire travailler les Soldats qu'il commande.

Chaque *Travailleur* couche sa fascine devant lui & l'assure avec des piquets, après quoi il fait un trou derriere lui jettant la terre devant. Le devoir d'un Officier qui commande aux *Travailleurs* est de les faire diligenter le plus qu'il peut, de les visiter & de se promener toujours de la tête à la queuë du travail, & si les Ennemis font des sorties, de prendre garde que les *Travailleurs* ne fuient pas trop loin & ne se dissipent, & de les rallier sur le terrein dès que la sortie est repoussée.

Comme ce commandement est fort pénible & fort dangéreux, sans pourtant passer pour une garde d'honneur, mais pour une garde de fatigue, il y a un tour particulier pour les Officiers qui doivent y aller, si bien que lorsqu'on fait un autre [illegible] pas par la tête à commander les [illegible] reprend le tour, & on fait [illegible]

l'Officier, qui a marché le dernier au siége précédent.

TRAVAILLEURS sur les ports de mer : on en tient un rolle dont l'appel se fait au commencement & à la fin de chaque jour.

TRESORIER Général de la Marine est celui qui paye, ou qui fait payer par ses Commis les fonds qui sont ordonnés pour la Marine, soit dans les ports soit à la mer.

TRESORIER Payeur des convois : c'est un Officier en Hollande qui est établi pour faire les payemens de la solde de tous ceux qui servent dans les convois, desquels payemens il est tenu de représenter & faire clorre les comptes tous les ans, & d'en faire rendre une Ordonnance en vertu de laquelle ils passent en compte au Receveur à qui il a rendu les comptes. Les *Tresoriers* de la Marine dans chaque Province sont les Payeurs des fonds ordonnés pour la Marine dans chaque Province.

TREVIER : c'est le nom que l'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de l'envergue, & qui les visite à chaque quart pour voir s'il n'y a rien qui y manque.

TREUIL : c'est un gros cylindre qui entre dans la composition des machines pour élever des fardeaux, & au tour duquel la corde est tortillée, & qui se meut avec une manivelle.

TRIAIRES, Soldats Romains : c'étoient les plus anciens, leurs armes étoient les mêmes que celles des Hastaires.

TRIBORDAIS : c'est ainsi qu'on appelle la partie de l'Equipage d'un Vaisseau qui doit faire le quart de stribord.

TRINGLE : c'est une régle de bois longue & étroite que les Charpentiers emploient pour boucher quelques ouvertures de portes & de fenêtres. Une *tringle* est aussi une piéce de bois de deux pieds de long, & de cinq ou six pouces de large, dont on se sert à couvrir les joints d'un Bateau, tant du fond que des bords.

TRIOMPHE : c'étoit l'usage chez les Romains d'accorder les honneurs du triomphe aux Généraux qui avoient remporté des victoires signalées sur les Ennemis de la Republique, tant sur mer que sur terre. Le premier qui obtint le *triomphe naval* fut Caïus Duellius qui gagna une bataille sur les Carthaginois l'an 493. de la fondation de Rome. Parmi les Grecs il y avoit aussi de pareils *triomphes*. Cette marque de

distinction accordée aux anciens Heros n'est pas venuë jusqu'aux Modernes. Il n'en reste parmi les Nations de l'Europe que les *entrées triomphantes* que les Souverains font dans leur Capitale au retour d'une glorieuse Campagne. Telles ont été les *entrées triomphantes* de Louis XV. en 1744. & 1745. qui ont été suivies de fêtes & les plus superbes & les plus galantes. Pour les Généraux victorieux, au lieu des honneurs du *triomphe* qu'on leur accordoit anciennement, ils sont aujourd'hui comblés des bienfaits & des faveurs de leurs Princes ; & en France, en Allemagne & dans les autres Cours ils ont des marques de distinction qui pendant leur vie & après leurs jours font l'éloge de leur bravoure.

TROMPE : c'est un certain tourbillon de vent qui se fait dans un même lieu, & qui attire l'eau de la mer jusqu'au plus haut lieu : quand ce nuage créve sur quelque Vaisseau, c'est avec une telle violence que bien souvent il le fait couler bas.

TROMPETTE parlante : c'est une trompette qui a sept ou huit pieds de longueur, & quelquefois quinze, elle est toute droite faite de fer blanc & a un fort long pavillon, son bocal est assez large pour y pouvoir introduire les deux levres. En parlant dedans on fait aller la voix fort distinc[illegible]ment jusqu'à mille pas. Cette Trompette est fort cor[illegible] mode à la mer, on en attribuë l'invention au Cheval[illegible]r *Morlan* Anglois.

TRUSQUINS : ce son[illegible]es outils de Menuisiers qui servent à mettre les piéces d'épaisseur. Il y a le *trusquin* d'assemblage & le *trusquin* à longue pointe.

TURME, étoit chez les Romains une Compagnie de Cavalerie, composée de trente Cavaliers, ou de trois Décuries.

V.

VAGANS : ancien terme de Marine, que l'on trouve employé dans les *Us* & *Coutumes* de la mer, pour dire des *gueux*, ou *valides mendians*, qui dans des grandes tempêtes courent sur les côtes, pour voir s'il n'y aura point de butin à faire pour eux. On les appelle aussi *Roussiniers*, *Truands*, *Pinsons* de riviere.

VAISSEAU, *voyez* [illegible]. *Vaisseaux* de haut bord : ce sont ceux, [illegible]ment à voiles, & dont on se sert pou[illegible] les mers,

ou bien ceux, dont on se sert sur l'Ocean, à la différence des Galéres, & des Vaisseaux plats, & des petits bâtimens qui rendent service aux autres. Les Vaisseaux de haut bord craignent moins l'abordage que les autres. *Vaisseaux* de bas-bord : ce sont des Vaisseaux à voiles, & à rames, comme les Galéres, qui ne vont ordinairement, que sur la mer Méditerranée. *Vaisseaux* de conserve, ou de convoi, c'est un Vaisseau de guerre, qui accompagne des Vaisseaux marchands, pour les défendre, s'ils sont attaqués. *Vaisseau* Corsaire, c'est celui, qui court les mers, pour piller ce qu'il rencontre, & qui n'a aucune commission de Prince, ni de la République. *Vaisseau* allongé, ou eslongé, cela se dit d'un Vaisseau qui a une belle & bonne longueur. *Vaisseau* rallongé, c'est un Vaisseau, qui dans sa construction avoit été bâti trop court, & lequel on a ralongé pour remédier à ce défaut. *Vaisseau*, qui se manie bien, c'est celui qui se gouverne bien. Vaisseau qui a le côté droit comme une muraille. On fait cette comparaison pour faire entendre que le côté d'un tel Vaisseau n'est pas assez renflé, ou qu'il n'y a pas assez de rondeur dans son fort, & que par conséquent il ne peut bien porter la voile. *Vaisseau* trop aigu : c'est un Vaisseau qui a les façons trop étroites. *Vaisseau*, qui se porte bien à la mer, c'est-à-dire qui a les bonnes qualités qu'un Vaisseau doit avoir, & qui ne se tourmente point dans l'agitation de la grosse mer. *Vaisseau*, qui ne sent pas son gouvernail, c'est un Vaisseau, qui ne gouverne qu'avec peine. *Vaisseau* beau de combat, c'est-à-dire qu'il a sa premiere batterie haute, & les ponts assez élevés, afin que les gens puissent bien manier le Canon.

VALET est un crochet mobile, dont les Menuisiers se servent pour serrer des planches collées ensemble, & pour divers autres usages.

VALETS de l'armée, ce sont ceux qui servent les Officiers : on les appelle autrement *Tartares*. Quand l'armée est en marche, ils marchent chacun avec les Equipages de leurs maîtres, chacun selon son rang, sans qu'il soit permis à aucun *valet*, ni de le passer ni de le quitter. *Voyez* EQUIPAGES Tome I. où je parle de la marche des Equipages.

VALETS d'Artillerie. Ils servent sur mer les Canoniers, chargent le Canon, y mettent le feu, & apportent aux Canoniers tout ce qui leur est nécessaire.

VALEUR : il y a, dit M. le Chevalier Folard

dans ſes notes ſur Polybe, divers genres de *valeur*, d'intrépidité, ou de cette force d'ame, que rien n'eſt capable d'abattre, & de faire plier le moins du monde. Je ne ſçais ſi on les trouve quelque part unis, & dans toute leur étenduë dans une même perſonne. On en trouve ſeulement quelques portions plus ou moins grandes dans certains hommes, que dans certains autres.

Pour en bien juger il faudroit avoir rempli tous les différens états de la vie, & faire voir une égale force d'ame par-tout. Où trouver un tel homme? Cette vie eſt trop courte, & cet homme ne ſe trouvera jamais. Je ne penſe pas qu'on en ait vu aucun, qui ſe ſoit maintenu pur & net de toutes ſortes de foibleſſes, également fort & grand dans la proſpérité, & dans l'adverſité, également intrépide, hardi & ferme dans les différens états de la guerre, c'eſt-à-dire dans les differentes façons de la faire. Cela ne s'eſt jamais vû.

On a toujours reconnu cette grande force d'ame dans certains hommes extraordinaires en un nombre infini d'occaſions, en d'autres une foibleſſe, qu'on avoit peine à concevoir, & ſouvent puérile; Forts & d'une hardieſſe ſurprenante dans une longue ſuite de ſuccès, & foibles dans les premiers revers de fortune; revenir après, & prendre de nouvelles forces, & de nouvelles eſpérances au moindre changement favorable. Ces deux qualités contraires ſe ſuccedent l'un à l'autre, timides & hardis en même tems: foibles, reſolus, craintifs, & tous pétris de précautions inutiles dans certaines parties de la guerre, hardis & entreprenans dans une autre.

Cela ſe remarque tous les jours, dans certains Généraux. Aux uns la tête tourne dans une guerre défenſive. Ils ne ſçavent où ils en ſont, & négligent mille occaſions, ou les fourniſſent à leurs ennemis: tout au contraire dans l'offenſive, ils font naître les occaſions, ſi elles ne ſe préſentent: tout leur rit, & tout leur réuſſit, & ils ſuccombent dans l'autre, ou aux moindres malheurs ils ſont changés en tout autres hommes, & le plus ſouvent ſans beaucoup de ſujet.

J'ai connu, dit l'Auteur, des Généraux d'une intrepidité extraordinaire, qui paroiſſoient inquiets & troublés d'une bagatelle, dont l'homme du monde le moins ferme ne tiendroit aucun compte, donnoient dans les deſſeins les plus hardis & les plus incertains dans l'exécution, & ſurmontoient tous les obſtacles par leur valeur, & par leur conduite.

Tel qui ose courir à la mort, n'ose pas l'attendre. Tel qui anime & inspire du courage aux autres, & se signale dans une bataille, pâlit dans une tranchée, où un goujat vend tranquillement son eau-de-vie sans avoir peur, ou tremble dans un assaut. Tel qui charge à la tête d'une Troupe, ou qui fait le coup de pistolet de la meilleure grace du monde, à la vuë de toute une armée avant l'action, recule à la proposition d'un combat singulier. Tel autre qui envisagera fixement la mort dans les périls les plus affreux, est saisi de crainte & de frayeur dans une maladie, dès qu'un Médecin, ou un Confesseur lui déclare qu'il faut mourir. Il arrivera au contraire, mais non pas souvent, qu'un poltron ou un lâche attendra la mort dans son lit avec un courage & une force d'ame héroïque, il en rira même.

J'ai vu, continuë l'Auteur, un des plus braves hommes du monde se cacher au fond d'une cave & trembler de peur au bruit du tonnerre. A tel autre la valeur est journaliére. Aujourd'ui c'est un Achille, il se fait admirer. De main c'est un Thersite, il se couvre de deshonneur.

Ces varietés d'humeur & de temperament dans les hommes se rencontrent & se remarquent dans des Nations entiéres. Sans qu'on y ait remarqué aucun notable changement. La Cavalerie des Parthes, qui sont les Perses aujourd'hui, tient encore de son ancienne valeur & a toujours été redoutable à la meilleure des Turcs. Celle des Sarmates au rapport de Tacite, étoit invincible, & rien de plus miserable, dit-il, lorsqu'il falloit combattre à pied. Aussi toutes leurs forces consistoient dans leur Cavalerie. On ne voit pas qu'ils ayent changé après tant de siécles.

Les François ont conservé les inclinations des anciens Gaulois. Ils courent librement á la mort, ils l'attendent avec moins de courage & de fermeté. L'agitation leur plaît plus que le repos. Il faut qu'ils affrontent l'ennemi, & qu'ils l'attaquent s'ils veulent vaincre. Aussi perdent-ils aisément courage dans une défensive reglée, & l'on a toujours remarqué que les Généraux qui les conduisent selon leur inclination ne manquent jamais de réussir, au lieu que les autres qui ont fait le contraire ont éprouvé mille disgraces.

VARECH : on appelle *Varech* sur les côtes de Normandie tout ce que la vague jette à terre par tourmente, ou fortune de mer, ou qui est poussé si près de terre qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa

lance. Les droits que les Seigneurs de Fiefs voiſins de la mer prétendent en cette Province ſur les effets que l'eau jette ſur ſes bords ſont nommés droits de *Varech*. Il y a un titre particulier de *Varech* dans la Coûtume de Normandie, qui appelle autrement *choſes gaives*, tous les effets que la mer jette ſur les rivages, ſoit de ſon crû, ſoit qu'ils viennent du débris, & du naufrage de quelque Vaiſſeau. *Varech* eſt auſſi un Vaiſſeau, qui eſt au fond de l'eau, & hors de ſervice.

VARLOPE : c'eſt un outil en maniére de rabot, qui ſert à rendre le bois fort uni. Il y en a de pluſieurs façons, la grande *Varlope*, la petite *Varlope*, & la *demi-varlope*. Il y a auſſi la *varlope anglée*, ou à *onglet*.

VELITES, Soldats Romains choiſis entre les plus jeunes & les moins riches. Ils étoient armés d'une épée, d'un javelot, & d'une parme (c'étoit une eſpéce de bouclier fort & aſſez grand pour mettre ſon homme à couvert) il étoit de figure ronde, & avoit trois pieds de diametre. Ils avoient auſſi quelque vil ornement ſur la tête, comme une peau de loup ou autre choſe ſemblable, tant pour les couvrir que pour les diſtinguer, & faire connoître aux Officiers particuliers, ceux qui ſe ſignaloient ou non dans les combats. Leur Javelot étoit une eſpéce de dard, dont le bois avoit pour l'ordinaire deux coudées de long, & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, deſorte que les ennemis, ne pouvoient la renvoyer ; c'eſt ce qui la diſtinguoit des autres traits.

VEILLER en terme de marine : *veiller* le cable, ou quelque autre choſe, c'eſt y prendre garde.

VERBOQUET : c'eſt un contre-lien, ou cordeau, que les Charpentiers attachent à l'un des bouts d'une piéce de bois qu'ils veulent monter, & au cable, qui la porte à deux toiſes ou environ, du halement, pour la tenir plus en équilibre, & empêcher qu'elle ne touche à quelque ſaillie, ou échafaud, ou qu'elle ne tourne pendant qu'on la monte.

VERGE d'or : c'eſt l'inſtrument nommé autrement Arbalête, Arbaleſtrille, bâton de Jacob, & Rayon Aſtronomique.

VERGE ou vergue de l'Ancre : c'eſt la partie de l'Ancre, qui eſt contenuë depuis l'arganeau, juſqu'à la croiſée. Une longue verge contribuë plus qu'une courte à faire tenir l'ancre ferme, parce que la longueur de la verge empêche que le bras & la patte de l'an-

cre, lorsque le Vaisseau jouë, ou se tourmente, ne remuë aussi fort le fond, & ne l'ébranle autant que feroit le bras d'une verge courte.

VERRE pour prendre hauteur : c'est un gros verre de couleur, au travers duquel on regarde le soleil, lorsqu'on veut prendre hauteur par devant.

VERTICAL : point vertical, terme d'Astronomie : on appelle point vertical un point que l'on conçoit être au ciel & tomber perpendiculairement sur notre tête.

VICTUAILLEUR : c'est celui qui s'est obligé de fournir les victuailles dans un Vaisseau, & qui doit aussi fournir les menuës ustensiles.

VICTUAILLES : ce sont les vivres, que l'on embarque dans les Vaisseaux pour la nourriture des Matelots.

VIGIE : c'est le nom qu'on donne à de certaines roches cachées sous l'eau, qui se trouvent vers les Açores. Les Espagnols dans l'Amérique appellent aussi *vigies* les Sentinelles sur mer & sur terre. *Vigier* c'est faire sentinelle. *Vigier* une flotte de Vaisseaux marchands : c'est croiser sur une flotte.

VIGOTE : c'est un modéle où l'on entaille les calibres des piéces d'Artillerie, pour leur chercher des boulets, qui leur conviennent. Ce sont plusieurs trous percés sur une planche, de la même grandeur que le calibre. *Voyez* CALIBRE.

VILBREQUIN : c'est un outil, dont le Charpentier se sert pour percer. Il est composé de son manche, de sa poignée, & de sa mêche, qui est un petit fer à un taillant arrondi, que l'on fait entrer en le tournant.

VINDAS : c'est une machine, dont on se sert pour tirer des bois & autres fardeaux. Elle est composée de deux tables de bois, & d'un treüil à plomb, qu'on nomme fusée, & qu'on tourne avec des bras, ou barres.

VIROLE : c'est une petite piéce de fer forgée en rond, comme un anneau, pour remplir le bout d'une cheville de fer, qui est trop longue, & pour empêcher que la goupille ne gâte le bois.

VISIR, GRAND VISIR, c'est le premier Ministre du Grand-Seigneur, qui a un pouvoir trés-étendu, & pour ce qui regarde le Militaire, les ordres qu'il donne sont si volontaires, que le Sultan même n'en est pas informé, puisque quand il sort de Cons-

tantinople pour aller à l'armée, il ne ſçait ſouvent pas ce qu'il doit faire.

Les conjonctures, ou la ſituation du pays qui doit être le Théâtre de la guerre le déterminent, lorſqu'il eſt au rendez-vous général. Au contraire parmi les Puiſſances Chrétiennes de l'Europe le Général de l'armée porte toujours au Camp le plan des Opérations de la campagne, qui auparavant a été réglé à la Cour du Souverain. Et s'il arrive quelque changement dans les diſpoſitions qui ont été faites, on ne touche point du moins à l'eſſentiel.

Le *Grand Viſir*, non-ſeulement diſpoſe de tout à ſon gré, mais encore ſuppoſé que le *Sultan* eût réſolu de faire le ſiége d'une place, ſi le *Viſir* ne le trouve pas à propos en arrivant à l'armée, il changera cette diſpoſition, & ſe ſervira de ſes Troupes à telle expédition qu'il jugera à propos, ſans en donner avis au *Sultan*. Il eſt vrai que s'il eſt malheureux dans ſon entrepriſe, il riſque de payer de ſa tête le mauvais ſuccès des expéditions, mais c'eſt de quoi les Turcs ſe ſoucient fort peu.

Dans une Bataille le *Viſir* commande toujours le corps de réſerve, & rarement on le voit donner ſes ordres dans la mêlée.

VISITE des Cazernes. Tous les ſoirs avant que la Porte ferme, tous les Sergens doivent viſiter ſi tous les Soldats de leurs Compagnies ſont rentrés dans la Place, & s'il n'y en a pas quelqu'un qui ait emporté ſes hardes de ſa chambre : il doit s'informer de ce que ſont devenus ceux qui manquent. On fait faire cette viſite avant la Porte fermée, pour être à tems de chercher les Soldats qui peuvent manquer après l'ordre donné. Ils doivent en faire une autre dans les Cazernes, pour voir ſi tous les Soldats ſont retirés & les faire coucher ; lorſqu'il en manque quelqu'un, il va avertir l'Officier qui commande la Compagnie, & le Major du Régiment. C'eſt le Sergent qui doit aller à l'ordre, qui eſt chargé de ce ſoin.

Le matin il doit faire lever les Soldats, leur faire faire les lits & balayer leurs chambres : le Lieutenant & Soulieutenant, doivent auſſi viſiter les chambres, faire faire ordinaire aux Soldats, les faire tenir propres & changer de linge tous les Dimanches ; s'ils manquent de quelque choſe, ils en doivent avertir le Capitaine, pour qu'il y pourvoye. Le jour du Prêt, ils aſſemblent les Soldats qui ne ſont pas de garde, viſitent leurs armes & équipages, leurs habits, l'état

de leur linge, les obligent à tenir leurs armes propres & en état, leur font faire les petites réparations nécessaires, comme de recoudre leurs habits, en ôter les taches, trousser leurs chapeaux & autres choses de cette nature : c'est principalement de ces petits soins, que dépend la propreté d'un Bataillon.

Ce détail regarde les Lieutenans & les Soulieutenans, & c'est à eux qu'on s'en prend, si les Soldats ne sont pas en bon ordre & propres. Les Majors & Aides-Majors des Bataillons, doivent aussi veiller à cela, & visiter de tems en tems les Soldats & les Cazernes. Lorsque le Bataillon prend les armes, les Lieutenans & Soulieutenans, doivent se trouver au Quartier d'abord après la *générale*, & voir si les Soldats sont propres & en état. Les Capitaines s'y rendent lorsqu'il faut marcher, se mettent à la tête de leurs Compagnies & les conduisent sur le champ de Bataille.

On commande tous les jours un Sergent pour rester dans le Quartier, qui a soin de le visiter & le faire balayer. Il doit tenir l'œil à ce qu'il ne s'y fasse aucun desordre. Si on demande quelque Détachement pendant le jour, il fait commander, & va avertir le Major ou l'Aide-Major du Régiment. Il y a des Régimens où on commande un Lieutenant, pour visiter toutes les chambres, & avoir l'œil que le Quartier soit propre. Il a aussi le soin d'aller visiter les malades qui sont à l'Hôpital.

VISITE de l'Hôpital. On commande dans les Places, des Officiers pour aller visiter l'Hôpital. Ceux-ci doivent voir exactement la maniére dont on tient les Soldats, tant pour la propreté, que pour les remédes, ou pour la nourriture ; goûter le boüillon & le pain qu'on leur donne, voir leur portion de pain & de viande, s'informer d'eux du traitement qu'on leur fait, & rendre compte de tout au Gouverneur de la Place.

L'Officier par Régiment, commandé pour l'Hôpital va visiter les Soldats de son Régiment, & rend compte au Commandant du nombre qu'il y en a & de l'état où ils sont. Un Capitaine, qui veut avoir soin de sa Troupe ne se contente pas de cette *visite* générale, il y va lui-même de tems en tems, les Officiers de sa Compagnie, & les Sergens y vont aussi. Il y a bien de petits soulagemens, qui peuvent sauver la vie à un Soldat malade, & que les propres Officiers peuvent seuls lui donner. Sur-tout il les faut faire sortir de l'Hôpital le plûtôt qu'on peut. Très-souvent ils retom-

bent malades, & meurent pour avoir reſpiré trop long-tems un mauvais air. Le moins qu'il en puiſſe arriver de mal, c'eſt qu'ils s'y rendent pareſſeux.

VISITEURS des Vaiſſeaux : ce ſont des Officiers établis par les Ordonnances de Marine, dont les fonctions ſont d'obſerver les marchandiſes des paſſages & leur nombre, l'arrivée & le départ des Bâtimens, dont ils ſont obligés d'avoir un Regiſtre paraphé du Juge. S'il ſe trouve dans les Vaiſſeaux des Marchandiſes de contre-bande, ils doivent les reclamer, & en empêcher la ſortie ſans congé enregiſtré. L'Ordonnance les appelle auſſi Huiſſiers viſiteurs.

VIVIER : c'eſt un Bateau, dont le milieu eſt retranché, & l'eau entre dans ce retranchement par des trous qu'on fait aux côtés. On y met le poiſſon, qu'on vient de pêcher pour le tranſporter. On l'appelle auſſi *gardoüer* en quelque Province.

VIVRES : faire les vivres ſur mer : c'eſt fournir la nourriture à l'équipage d'un Vaiſſeau. Si lorſqu'on embarque les vivres, le Vaiſſeau vient à pencher à ſtribord, la ſuperſtition des gens de mer leur fait croire que le voyage ſera long & pénible. Mais ſi le Vaiſſeau cargue à bas-bord, ils ſe perſuadent que le Vaiſſeau ſera heureux.

VIVRES & leur diſtribution chez les Turcs. Les *vivres* ſont une partie des bagages chez les Turcs.

Le Tréſor paye la farine, le pain, le biſcuit, le ritz, le bulgur ou grain mondé, le beurre, la chair de mouton & de bœuf, & le grain pour les chevaux, qui eſt preſque tout orge.

Le pain n'étant pas bien levé eſt tout humide, & prêt à moiſir, ainſi les Boulangers qui ſont *Armeniens* en font chaque jour du frais dans des fours qui ſont ſouterrains. Quand on a pas le tems, ou qu'on en eſt empêché, on mange le biſcuit qui eſt bon, & dont les magaſins ſont pleins.

Quand on peut faire du pain, on le diſtribuë à chaque Soldat, à raiſon de cent dragmes par jour, on en donne cinquante de buiſcuit, ſoixante de chair de bœuf ou de mouton, vingt-cinq de beurre pour cuire le grain mondé, & cinquante de ritz tous les Vendredis. On leur en donne autant de *Bulgul*, mais ſeulement ce jour-là à midi, avec du beurre, pour qu'ils puiſſent faire feſtin avec du gruau.

On fait en deux endroits la diſtribution de ces vivres. La chair à la Boucherie générale du T[illegible] les Bouchers ſont ou Grecs ou Armenie[illegible]

Chaque Compagnie y envoye ſon Chef de Cuiſine, qui avec une voiture va trouver le *Meidan Chiaous* qui ſe trouve, avec la liſte de ce qui eſt dû à chaque Oda, dans un lieu éminent, & reçoit avec ſon ordre la portion de ſa communauté peſée en tant d'*Ockes*.

La diſtribution des autres ſe fait dans l'enceinte du *Tefterdar-Baſſy*, auprès de qui ſe trouve le *Vekil-Karez*, qui comme Directeur des Vivres, ſuivant les Statuts, en commande également la conſigne. Ainſi tout étant porté à la Compagnie, le *Vekil-Karez* comme œconome le repartit, & obſerve les portions qui manquent pour être renduës au profit de la Compagnie. Il donne le reſte au Chef de Cuiſine, qui le partage pour deux repas, ſçavoir un pour onze heures du matin, & l'autre pour ſept du ſoir. Ces deux repas conſiſtent dans de la chair bouillie, & étuvée où il y a de la ſauſſe avec du ritz & un peu de poivre. Le gruau ne manquant jamais le Vendredi.

Les *Quateri* ou marmitons, qui ſervent à la cuiſine, ſont au nombre de ſix, & tous aux dépens de l'*Oda*. Ils paroiſſent les jours ſolemnels avec des cimares de peau brodés, & un grand couteau pendu au côté, incruſté d'argent. Ils ſervent les vivres dans deux baſſins de cuivre, ſur un tapis de peau, autour duquel peuvent être ſept ou huit perſonnes.

VOGUE : c'eſt le mouvement ou cours d'une Galére ou de quelque autre Vaiſſeau qu'entraîne la force des rames.

VOILE D'EAU : c'eſt une voile que les Hollandois mettent à l'arriére du Vaiſſeau vers le bas, & qui tombe dans l'eau, afin que la marée la pouſſe, pour faciliter le ſillage du Vaiſſeau, quand il y a calme ou qu'il fait peu de vent. Ils s'en ſervent auſſi pour empêcher que le Vaiſſeau ne roule & ſe tourmente, parce que comme elle deſcend également dans l'eau aux deux côtés de l'arriére, le vent & l'eau qui donnent également dedans de chaque côté, contribuent à l'équilibre. Elle eſt amarrée de chaque côté à ſes écoutes.

VOILERIE, c'eſt le lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles d'un Vaiſſeau.

VOLET : c'eſt une petite bouſſole, ou un petit compas de route, qui eſt ordinairement à l'uſage des Barques & des Chaloupes. Cette petite bouſſole n'eſt point ſuſpenduë ſur un balancier.

VOLONTAIRES. Il y a des *Volontaires* qui ſervent ſur mer, comme ſur terre. Ceux qui portent

les armes de leur plein gré, s'embarquent sur les Vaisseaux de guerre François avec une Lettre de Cachet. Les *Volontaires* sont obligés d'observer toutes les loix, mais ils ne mettent point la main à l'œuvre, si ce n'est dans un très-pressant besoin.

VOLTE : *volte-face*, faire faire *volte-face* à une troupe devant l'Ennemi, c'est la faire présenter devant : *volte* est aussi un terme, qui sur mer se prend pour celui de route : on dit prendre telle volte, pour dire prendre telle route : c'est aussi faire faire à un Vaisseau, les mouvemens & reviremens nécessaires pour se préparer au Combat.

VOYAGE sur mer : les voyages de long cours, sont ceux qu'on fait sur mer dans des Navires, qui doivent être long-tems à revenir, comme les voyages que l'on fait aux Indes & à l'Amérique. Quelques-uns veulent que les voyages soient au moins de mille lieuës ; pour leur donner le nom de voyages de long cours.

VOYE D'EAU en terme de marine, est une fente qui se fait dans le bordage d'un Navire, & par où les vagues trouvent un passage pour y entrer.

VRILLE : c'est un outil de fer dont se servent les Charpentiers. Il est emmanché comme la tarriére, & fait son effet, quand on le tourne à deux mains.

US & coutumes de la mer : on appelle *Us & coutumes* de la mer, une loi par laquelle les propriétaires, & les Maîtres des Vaisseaux Marchands, sont obligés de satisfaire aux avaries qui se font en mer. Ces *Us* & *coutumes* consistent en trois Reglemens, dont on appelle les premiers Jugemens d'Oleron. Les Marchands de la Ville de *Visbuy*, située autrefois dans l'Isle de *Gotland* y firent dresser les seconds Réglemens en Langue Teutonique. On fit les troisiémes à *Lubec* vers l'an 1597. & ils furent faits par les Députés des Villes Hanséatiques. C'est sur ces trois piéces, qu'on a fait les Ordonnances, qui réglent les Contrats Maritimes, & la Jurisdiction de la Marine, tant en France, qu'en Espagne & ailleurs.

USANCE : on dit en terme de Marine, qu'un Marchand sait bien les *usances* de la mer, pour dire, qu'il n'ignore rien de ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour trafiquer sur la mer.

USTENSILES d'un Vaisseau : c'est tout ce qui sert à la Navigation.

USTENSILES de canon. On appe[...] siles de canon, la lanterne pour le char[...] à mettre la poudre dans le noyau.

sert à bourrer, quand on a chargé la piéce, le boutefeu, l'écouvillon, le fronteau de mire & les coins de mire. Tous ces ustensiles doivent être proportionnés aux piéces qu'ils servent, ce qui se fait aisément quand on en remarque le calibre & la longueur.

WATREGANS : on prononce *Oüatregans* : c'est un mot Flamand venu en usage en France : c'est un fossé plein d'eau, qui sert à séparer des héritages. Il y en a d'assez grands pour porter de petits batteaux qui servent à traverser d'un Village à un autre.

WOLFE : c'est un golfe marin ou tournant de mer, qui se trouve entre deux Isles à la Côte de Norvége, & où aucun Vaisseau n'oseroit passer par le péril qu'il y a de couler bas.

Z.

ZAIMS : chez les Turcs, sont des Conducteurs qui donnent leur nom à la Milice qu'ils entretiennent, & celui des *Ziamets* aux grands Départemens qu'ils gouvernent. Une partie de ces *Zaims* reçoit la Charge immédiatement de la *Porte*, & partie des *Beglerbegs*. Ils doivent tous se trouver au rendez-vous avec la Cavalerie, qu'ils entretiennent au premier ordre des *Beglerbegs*. La paye qu'ils reçoivent des Dîmes monte à la somme de vingt mille *apres*, & ne peut pas être moindre. Ils sont obligés d'armer un homme pour chaque cinq mille *apres*. Ces *Zaims* ne sont point distingués entre eux.

ZENITH : c'est le point du Ciel, qui est élevé perpendiculairement sur notre tête, & diamétralement opposé à *Nadir*, qui est le point du Ciel directement sous nos pieds, & où habitent nos vrais Antipodes.

ZEPHIR, c'est un vent qui souffle du point cardinal du côté de l'Occident, il est appellé vent d'Oüest sur l'Ocean : & on l'appelle sur la Méditerranée, vent du Ponant ou vent du Couchant.

ZODIAQUE : c'est un grand cercle, qui biaise en écharpe entre les deux Pôles du monde, & qui est coupé à angles obliques de vingt-trois degrés & demi par l'Equateur, au commencement des signes du Bélier, & de la Balance.

ZONE est un terme de Géographie, qui signifie chacune des cinq parties du Globe, qui sont entre les deux Pôles, dont celle du milieu est nommée la Zone Torride. Les deux qui la suivent de chaque côté, sont

les

les Zones tempérées, & les deux autres, les Zones glaciales.

ZOPISCA, ou poix navale : voici comme se fait le *Zopisca* ou poix navale. On prend de vieux pins entiérement convertis en torches, que l'on met en piéces comme si on en vouloit faire du charbon. Ensuite on fait une aire un peu élevée & voutée au milieu, & qui pend également vers ses extrémités. Elle est cimentée & pavée de plâtre, afin que la liqueur, que doit rendre la torche de pin, puisse plus facilement couler au canal, qui environne cette aire. On accommode les piéces de torches en maniére de bucher, & on couvre & on environne ce bucher de branches de pesse & de sapin, après quoi on le bouche avec de la terre, afin qu'il n'en puisse sortir ni fumée, ni flâme. Cela étant fait, on y met le feu par un trou, qui est à la Cime, ainsi qu'on fait au charbon, & alors la flâme qui ne sçauroit s'échaper, rend une chaleur plus véhémente au tas de bois qui est amassé, ce qui fait fondre la poix qui coule par le pavé de l'aire, & tombe dans le canal dont elle est environnée, & de ce canal en d'autres, qui rendent la poix en de certains creux faits dans la terre, & bien munis d'ais, afin que la poix ne soit point buë par la terre. Quand le tas s'abaisse, & qu'il ne coule plus de poix. C'est une marque que l'ouvrage est achevé, quand le *Zopisca* n'est point mêlé avec la suie des branches d'arbres dont il coule il s'appelle aussi *poix navale* : mais quand il est mêlé, c'est ce qu'on appelle simplement poix.



NOUVEAUX COLONELS
ET
MESTRES-DE-CAMP
DES REGIMENS D'INFANTERIE ;
CAVALERIE, HUSSARTS ET DRAGONS,

Depuis la Liſte des Régimens, imprimée à la fin du ſecond Volume de ce Dictionnaire.

EN 1744. 20. Novembre, M. le Comte de Bertillac, Colonel d'un Régiment de Dragons, ci-devant *Nicolaï.*

En Decembre 1744. M. le Marquis de Voyer, fils du Miniſtre de la Guerre, Meſtre-de-Camp du Régiment de *Berry*, Cavalerie.

En 1745. 11. Janvier, M. de Charmazel, Colonel du Régiment de *Luxembourg*, dont étoit Colonel M. le Comte de Revel.

M. le Comte de Revel, Colonel du Régiment *Royal Poitou.*

En 1745. 15. Janvier, Colonel du Régiment de *Navarre*, qu'avoit M. le Prince de Craon, M. d'Eſtainville.

Colonel du Régiment qu'avoit M. d'Eſtainville, M. le Duc de Roche-Aumont.

Colonel du Régiment de *Champagne*, M. le Comte de Froulay.

Colonel du Régiment *Royal-Comtois*, M. de la Faye.

Colonel du Régiment ci-devant *Rohan*, M. le Marquis de Crillon, ci-devant Colonel du Régiment de Bretagne.

Colonel du Régiment de *Bretagne*, M. le Marquis de Palaſtron.

Colonel du Régiment de la *Fare*, M. Tombebœuf, ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie.

En 1745. 18. Mai. Colonel du Régiment de *Bourbonnois*, M. le Duc de l'Eſpare, Gouverneur de la

Haute & Baſſe-Navarre, en la place du feu Duc de Grammont, tué le 11. Mai 1745. à la Bataille de Fontenoy.

En 1745. 18. Mai. Colonel du Régiment de *Normandie*, M. le Comte de Périgord, dont M. le Comte de Talleyrand ſon pere, tué au ſiége de Tournay, étoit ci-devant Colonel.

Colonel du Régiment d'*Hainaut*, M. le Comte d'Aſter, ſecond fils de feu M. le Duc de Grammont. M. le Chevalier de Craon, mort de ſes bleſſures, reçuës à la Bataille de Fontenoy, étoit Colonel de ce Régiment.

Colonel du Régiment de *Dillon*, Irlandois, dont étoit Colonel M. le Chevalier de Dillon, tué à la même Bataille, M. Dillon ſon frere, ci-devant Major dans le même Régiment.

Colonel du Régiment des *Gardes-Françoiſes*, M. le Duc de Biron.

Colonel Lieutenant du Régiment *du Roi* Infanterie, M. le Comte de Guerchy.

Colonel du Régiment *Royal des Vaiſſeaux*, M. le Chevalier d'Aubeterre.

En 1745. le 12. Juin. Colonel du Régiment de la *Couronne*, M. le Marquis de Polaſtron, ci-devant Colonel du Régiment de *Bretagne*.

Colonel du Régiment de *Bourgogne*, dont M. le Comte de Claye étoit Colonel, M. le Chevalier d'Erouville ſon frere.

Colonel du Régiment *Royal la Marine*, dont M. le Comte de Lorges étoit Colonel, M. le Chevalier de Dreux, ci-devant Colonel du Régiment de Guienne.

Colonel d'un Régiment d'Infanterie, ci-devant *Aubeterre*, M. le Duc de Monbazon.

En 1745. 19. Juin. Colonel du Régiment de *Bretagne* Infanterie, M. le Marquis de Renel.

Colonel du Régiment de *Beauvoiſis*, M. de Lujeac, Exempt des Gardes du Corps.

Colonel du Régiment de *Guienne*, M. de Puiſignieux, ci-devant Capitaine dans le Régiment de *Crillon*.

Colonel du Régiment de la *Marche*, M. le Comte de Melfort.

M. le Marquis d'Harcourt, Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie, dont étoit Meſtre-de-Camp, M. le Comte de Pons.

En 1745. 3. Juillet. Colonel du Régiment d'*Auvergne*, M. le Comte de Chatelux, ci-devant Colonel du Régiment d'*Aunis*.

Colonel du Régiment d'*Aunis*, M. le Marquis de Livrac.

En 1745. 21. Août. Colonel du Régiment de *Picardie*, M. le Duc d'Antin, ci-devant Colonel du Régiment de *Gondrin*.

Colonel du Régiment, ci-devant *Gondrin*, M. le Chevalier de Monboiffier.

En 1745. 1. Novembre. Premier Colonel du Régiment *Royal Barois*, qu'on léve actuellement dans le Duché de Bar, M. le Comte de Gisors, fils de M. le Maréchal de Belisle.

En 1745. 4. Decembre. Colonel du Régiment de *Lyonnois*, M. le Comte de Lannion, ci-devant Colonel du Régiment de *Medoc*.

Colonel du Régiment de *Medoc*, M. de Brehant, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoises.

Colonel du Régiment d'*Anjou*, M. le Chevalier de Rochechoüart, ci-devant Colonel du Régiment de *Beauce*.

Colonel du Régiment de *Beauce*, M. le Comte de Levis, ci-devant Mousquetaire dans la premiere Compagnie.

Colonel du Régiment de *Montmorin*, M. de Saint Herem, ci-devant Capitaine dans le même Régiment.

Mestre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Brancas* Cavalerie, M. le Marquis de Segur, Colonel d'un Régiment d'Infanterie.

Colonel du Régiment, ci-devant *Segur*, M. de Genfac, Capitaine des Grenadiers dans le Régiment de *Bonac*.

Mestre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Biron* Cavalerie, M. le Prince de Rochefort, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie *Royal Pologne*.

Colonel du Régiment de *Penthievre*, M. de S. Pern, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Lorraine*, M. de Caux, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Tournaisis*, M. le Marquis de Castejo, Lieutenant dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Foix*, M. le Chevalier de Grollier.

Colonel du Régiment de *Bresse*, M. le Comte de Carado, Capitaine dans le même Régiment.

Colonel du Régiment de *Luxembourg*, M. de la Roche-Courbon, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de *Berry*.

M. le Chevalier de Grammont, Mestre-de-Camp du Régiment de *Grammont* Cavalerie.

M. le Comte de la Tour d'Auvergne, ci-devant Cornette dans le Régiment *Royal* Dragon, Colonel d'un Régiment, ci-devant *Monboissier*.

M. le Comte de Bourbon Busset, Capitaine dans le Régiment d'*Andleau* Cavalerie, Mestre-de-Camp du même Régiment.

M. Dormenans, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Dragons, Colonel du même Régiment.

M. le Marquis de Lescure, ci-devant Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie, Colonel du Régiment *Dauphin* Dragons.

M. le Chevalier d'Aubigné, ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine, Colonel du Régiment, ci-devant *Surgéres*.

M. le Marquis de Caraman, ci-devant Capitaine dans le Régiment de *Berry* Cavalerie, Mestre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Vibraye*.

M. de la Morliere, Colonel d'un nouveau Régiment de Fusiliers troupes légéres, levé sur la fin de l'année 1745.

Du 13. Janvier 1746. M. le Marquis de Mailly, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, dont M. le Marquis de Bouzols, Maréchal de Camp, étoit Colonel.

M. d'Imecourt, ci-devant Capitaine dans *Rumain* Cavalerie, Colonel du Régiment de *Perigord*, dont étoit Colonel M. le Marquis de Mailly.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier; le *Supplément du Dictionnaire Militaire*. A Paris le 5. Janvier 1746.

MAUNOIR.

